This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Pol. 23721 e.21

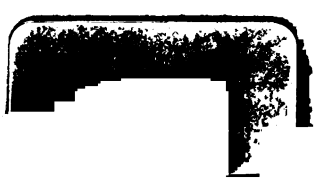

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD.

RÉDIGÉ

Par M. DEVAUX,

Chef de division à la Préfecture.

A LILLE,

CHEZ L. DANEL, IMPRIMEUR, Grande-Place. | CHEZ VANACKÈRE, LIBRAIRE, Grande-Place.

26.me ANNÉE. — 1854.

Digitized by Google

BODLEIAN
17 DEC 1970
P
LIBRARY

Digitized by Google

JANVIER.

Premier quartier le 6.
Pleine lune le 14.
Dernier quartier le 22.
Nouvelle lune le 28.

1	Dim.	la circoncision.
2	lundi	s Macaire
3	mardi	Ste Geneviève
4	merc.	s Rigobert de R.
5	jeudi	s Siméon de S.
6	vendr.	L'Epiphanie
7	samedi	s Lucien, év.
8	Dim.	ste Adèle
9	lundi	s Julien, m.
10	mardi	s Guillaume
11	merc.	s Théodose
12	jeudi	ste Césaire
13	vendr.	Baptême de N. S.
14	samedi	s Hilaire, év.
15	Dim.	s Nom de Jésus
16	lundi	s Marcel, p.
17	mardi	s Antoine, év.
18	merc.	Ch. s Pierre à R.
19	jeudi	s Canut, m.
20	vendr.	s Sébastien
21	samedi	ste Agnès, v.
22	Dim.	s Vincent
23	lundi	s Ildefonse, m.
24	mardi	s Babylas, év.
25	merc.	Conv. de s Paul
26	jeudi	s Polycarpe
27	vend.	s Jean Chrysost.
28	samedi	s Charlemagne
29	Dim.	s François de S.
30	lundi	ste Joacinthe.
31	mardi	s Pierre Nol.

FÉVRIER.

Premier quartier le 4.
Pleine lune le 13.
Dernier quartier le 20.
Nouvelle lune le 27.

1	merc.	s Ignace
2	jeudi	Purification
3	vendr.	s Blaise, év.
4	samedi	s André, conf.
5	Dim.	ste Agathe, v.
6	lundi	s Vaast, év. D.
7	mardi	s Romuald.
8	merc.	s Jean de Matha.
9	jeudi	s. Aubert, év. D.
10	vendr.	ste Scholastique
11	samedi	s Séverin, abbé
12	Dim.	*Septuagésime*
13	lundi	s Gilbert, év
14	mardi	s Valentin, m.
15	merc.	s Faustin, m.
16	jeudi	ste Reinelde.
17	vendr.	s Germain, ab.
18	samedi	s Siméon, m.
19	Dim.	*Sexagésime*
20	lundi	s Eleuther, év.
21	mardi	s Pepin, duc
22	merc.	Ch. s Pierre à A.
23	jeudi	ste Isabelle
24	vendr.	s Mathias
25	samedi	s Adelfrude
26	Dim.	*Quinquagésime*
27	lundi	s Titien, m.
28	mardi	s Romain.

Digitized by Google

MARS.			AVRIL.		
Premier quartier le 6. Pleine lune le 14. Dernier quartier le 21. Nouvelle lune le 28.			Premier quartier le 5. Pleine lune le 13. Dernier quartier le 20. Nouvelle lune le 27.		
1	merc.	*Les Cendres*	1	samedi	s Hugues, év.
2	jeudi	s Simplice	2	Dim.	*La Passion.*
3	vendr.	ste Cunégonde	3	lundi	s Richard, év.
4	samedi	s Casimir.	4	mardi	s Isidore, évêque
5	Dim.	*Quadragésime*	5	merc.	s Vincent F.
6	lundi	s Claudien, m.	6	jeudi	s Célestin, p.
7	mardi	s Thomas d'Aq.	7	vendr.	ste Waltrude
8	merc.	s Jean de D. & T.	8	samedi	s Albert.
9	jeudi	ste Françoise	9	Dim.	*Les Rameaux*
10	vendr.	Les 40 martyrs & T	10	lundi	ste Marie, égypt.
11	samedi	s Euloge, m. & T.	11	mardi	s Léon, pape.
12	Dim.	*Reminiscere*	12	merc.	s Jules, pape.
13	lundi	s Rodrigue, rel.	13	jeudi	*La ste Cène*
14	mardi	ste. Mathilde.	14	vendr.	Mort de N. S.
15	merc.	s Longin	15	samedi	ste Anastasie
16	jeudi	s Alexandre	16	Dim.	PAQUES.
17	vendr.	s Patrice	17	lundi	PAQUES.
18	samedi	s Cyrille, doct.	18	mardi	s Parfait, mart.
19	Dim.	*Oculi*	19	merc.	s Théodore
20	lundi	s Joachim.	20	jeudi	s Sulpice, év.
21	mardi	s Benoît, abbé.	21	vendr.	s Anselme, év.
22	merc.	s Basile, m.	22	samedi	s Soter, pape
23	jeudi	s Othon, év.	23	Dim.	*Quasimodo*
24	vendr.	ste Bertha, ab.	24	lundi	s Fidèle de Sig.
25	samedi	*Annonciation.*	25	mardi	s Marc, év., abst.
26	Dim.	*Lætare.*	26	merc.	ss Clet et Marcel.
27	lundi	s. Marius, m.	27	jeudi	s Anthime
28	mardi	s Gontran, r. fr.	28	vendr.	s Vital, martyr
29	merc.	s Prisque, m.	29	samedi	s Pierre, martyr
30	jeudi	s Jean Clim.	30	Dim.	ste Cath. de S.
31	vendr.	s Guy, abbé			

Digitized by Google

MAI.

Premier quartier le 5.
Pleine lune le 12.
Dernier quartier le 19.
Nouvelle lune le 26.

1	lundi	ss Philippe et J.
2	mardi	s Athanase, év.
3	merc.	Inv. ste Croix.
4	jeudi	ste Monique.
5	vendr.	s Mauront, ab.
6	samedi	s Jean P. L.
7	Dim.	s Stanislas
8	lundi	s Juste
9	mardi	Trans. s. Nicolas
10	merc.	s Antonin, év.
11	jeudi	s Mammert
12	vendr.	s Néré, martyr
13	samedi	s Gervais, év.
14	Dim.	s Boniface, m.
15	lundi	s. Thimothée, m.
16	mardi	s Honoré, P.
17	merc.	ste. Restitude.
18	jeudi	s Venant
19	vendr.	s Pierre Cél.
20	samedi	s Bernardin
21	Dim.	s Valens, év.
22	lundi	ste. Julie *Rog.*
23	mardi	s Guilbert. *Rog.*
24	merc.	ste Jeanne. *Rog.*
25	jeudi	ASCENSION.
26	vendr.	s Philippe
27	samedi	s Jules
28	Dim.	s Germain
29	lundi	s Maximin.
30	mardi	s Félix, pape
31	merc.	ste Pétronille.

JUIN.

Premier quartier le 4.
Pleine lune le 10.
Dernier quartier le 17.
Nouvelle lune le 25.

1	jeudi	s Pamphile
2	vendr.	s. Erasme, m.
3	samedi	ste Clotilde, *vig.*
4	Dim.	PENTECOTE
5	lundi	PENTECOTE
6	mardi	s Norbert.
7	merc.	s Robert, ♃ T
8	jeudi	s Médard, évêque
9	vendr.	ss Prime et F. ♃T.
10	samedi	ste Marguerite ♃T.
11	Dim.	*La Trinité*
12	lundi	s Basilide
13	mardi	s Antoine
14	merc.	s Basile le Gr.
15	jeudi	FÊTE-DIEU.
16	vendr.	ste Lutgarde
17	samedi	s Avit, abbé
18	Dim.	ste Marine, vierge
19	lundi	s Gervais
20	mardi	ste Florence
21	merc.	s Leufroi
22	jeudi	*Octave F.-D.*
23	vendr.	s Liébert
24	samedi	Nat. s Jean-Bapt.
25	Dim.	Transl. s. Eloi
26	lundi	ss Jean et P.
27	mardi	s Ladislas
28	merc.	s Léon II, pape.
29	jeudi	ss Pierre et Paul
30	vendr.	s Martial de L.

Digitized by Google

JUILLET.			AOUT.		
Premier quartier le 3. Pleine lune le 10. Dernier quartier le 17. Nouvelle lune le 25.			Premier quartier le 1. Pleine lune le 8. Dernier quartier le 15. Nouvelle lune le 23. Premier quartier le 31.		
1	samedi	s Rombaut, év.	1	mardi	s Pierre-ès-l.
2	Dim.	Visitation N.-D.	2	merc.	N. D. des Anges
3	lundi	ste Hyacinthe	3	jeudi	ste Lydie
4	mardi	Transl. s. Martin	4	vendr.	s Dominique
5	merc.	s Agathon.	5	samedi	ste Marie aux N.
6	jeudi	ste Godelive	6	Dim.	Transf. de N. S.
7	vendr.	s Willebaud	7	lundi	s Gaëtan
8	samedi	s Procope	8	mardi	s Cyriaque
9	Dim.	Les Martyrs de G.	9	merc.	s Romain
10	lundi	ste Félicité	10	jeudi	s Laurent
11	mardi	Tr. s Benoît	11	vendr.	ste Suzanne
12	merc.	s Jean Gualbert	12	samedi	ste Claire, ab.
13	jeudi	s Anachet.	13	Dim.	s Hippolyte
14	vendr.	s Bonaventure	14	lundi	s Eusèbe v.-j.
15	samedi	s Henri II	15	mardi	ASSOMPTION
16	Dim.	Notre-D. du M.-C.	16	merc.	s Roch
17	lundi	s Alexis, c.	17	jeudi	s Carloman
18	mardi	s Arnould	18	vendr.	ste Hélène
19	merc.	s Vincent de Paul	19	samedi	ste Thècle
20	jeudi	ste Marguerite,	20	Dim.	s Bernard
21	vendr.	ste Praxède	21	lundi	s Albéric
22	samedi	ste Marie-Magdel.	22	mardi	s Symphorien
23	Dim.	s Apollinaire	23	merc.	s Philippe
24	lundi	ste Christine	24	jeudi	s Barthélémy
25	mardi	ss Jacques et Ch.	25	vendr.	s Louis, roi
26	merc.	ste Anne.	26	samedi	s Zéphirin
27	jeudi	s Désiré évêque.	27	Dim.	s Césaire
28	vend.	s Nazaire, mart.	28	lundi	s Augustin
29	samedi	ste Marthe.	29	mardi	Décoll. s J.-B.
30	Dim.	ss Abdon et Senn.	30	merc.	ste Rose.
31	lundi.	s Ignace de L.	31	jeudi	s Raymond.

Digitized by Google

SEPTEMBRE.

Pleine lune le 6.
Dernier quartier le 14.
Nouvelle lune le 22.
Premier quartier le 29.

1	vend.	s Gilles, abbé.
2	samedi	s Lazare, roi.
3	Dim.	s Séraphin.
4	lundi.	ste Rosalie.
5	mardi	s Bertin.
6	merc.	s Eugène.
7	jeudi	ste Reine.
8	vendr.	NATIVITÉ N.-D.
9	samedi	s Omer, évêque.
10	Dim.	s Nicolas de T.
11	lundi	ste Vindiciane.
12	mardi	s Silvin.
13	merc.	s Aimé, évêque.
14	jeudi	Exalt. ste Croix.
15	vendr	s Nicomède.
16	sam.	s Cornil, pape.
17	Dim.	s Lambert.
18	lundi	ste Sophie
19	mardi	s Janvier.
20	merc.	s Eustache 4 T.
21	jeudi	s Mathieu.
22	vendr.	s Maurice. 4 T.
23	samedi	s Lin, pape. 4 T.
24	Dim.	N.-D. de la Merci.
25	lundi	s Firmin, évêque
26	mardi	ste Justine.
27	merc.	ss Côme et D.
28	jeudi.	s Privat, évêque.
29	vendr.	s Michel arch.
30	samedi	s Jérôme, d.

OCTOBRE.

Pleine lune le 6.
Dernier quartier le 14.
Nouvelle lune le 21.
Premier quartier le 28.

1	Dim.	ss Remi et Fiat.
2	lundi	Anges gardiens.
3	mardi	s Gérard, abbé.
4	merc.	s François d'A.
5	jeudi	s Placide.
6	vendr.	s Bruno, conf
7	samedi	s Marc, pape.
8	Dim.	ste Brigitte, v.
9	lundi	s Ghislain, rel.
10	mardi	s François.
11	merc.	s Germain.
12	jeudi	s Evagre.
13	vendr.	s Edouard, roi.
14	samedi	s Calixte, pape.
15	Dim.	ste Thérèse.
16	lundi	s Donatien.
17	mardi	ste Hedwige
18	merc.	s Luc, évang.
19	jeudi	s Pierre d'Alc.
20	vendr.	s Caprais.
21	samedi	ste Ursule.
22	Dim.	s Sévère.
23	lundi	s Sévérin.
24	mardi	s Magloire.
25	merc.	ss Crépin et Cr.
26	jeudi	s Evariste, pape.
27	vendr.	s Florent.
28	samedi	ss Simon et J.
29	Dim.	s Narcisse.
30	lundi	ste Adonia.
31	mardi.	s Quentin v.-j.

Digitized by Google

NOVEMBRE.			DÉCEMBRE.		
Pleine lune le 4. Dernier quartier le 12. Nouvelle lune le 20. Premier quartier le 27.			Pleine lune le 4. Dernier quartier le 12. Nouvelle lune le 19. Premier quartier le 26.		
1	mercr.	TOUSSAINT	1	vendr.	sÉloi, év.
2	jeudi	*Les Trépassés.*	2	samedi	ste Bibiane.
3	vendr.	s Hubert.	3	Dim.	*Avent* s Fran. X.
4	samedi	s Charles Borr.	4	lundi	ste Barbe.
5	Dim.	ste Berthilde.	5	mardi	s Sabas.
6	lundi	s Léonard.	6	mercr.	s Nicolas.
7	mardi	s Ernest.	7	jeudi	s Ambroise.
8	mercr.	Les 4 Couronnés.	8	vendr.	CONCEPT. N.-D.
9	jeudi	s Denis.	9	samedi	ste Léocadie.
10	vendr.	s Juste.	10	Dim.	s Melchiade.
11	samedi	s Martin, évêq.	11	lundi	s Damase, pape.
12	Dim.	s Liévin.	12	mardi	ste Constance.
13	lundi	s Homobon.	13	mercr.	ste Luce.
14	mardi	s Clémentin.	14	jeudi	s Nicaise, mart.
15	mercr.	s Eugène.	15	vendr.	s Eusèbe.
16	jeudi	s Edmond.	16	samedi	ste Adélaïde.
17	vendr.	s Agnan.	17	Dim.	ste Olympe.
18	samedi	s Odon, abbé.	18	lundi	s Paul le Simple.
19	Dim.	ste Elisabeth.	19	mardi	s Cyriaque.
20	lundi	s Félix de V.	20	mercr.	s Philogone. 4 T.
21	mardi	Présent. N.-D.	21	jeudi	s Thomas.
22	mercr.	ste Cécile.	22	vendr.	s Flavien. 4 T
23	jeudi	s Clément.	23	samedi	ste Victoire. 4 T
24	vendr.	s Florimond.	24	Dim.	ste Tharsile.
25	samedi	ste Catherine.	25	lundi	NOEL.
26	Dim.	s Pierre d'Alex.	26	mardi.	s Etienne.
27	lundi	s Maximin.	27	mercr.	s Jean év.
28	mardi	s Mansuet.	28	jeudi	Les ss Innocents.
29	mercr.	s Saturnin.	29	vendr.	s Thomas, conf.
30	jeudi	s André.	30	samedi	s Sabin, mart.
			31	Dim.	s Sylvestre.

Digitized by Google

EMPIRE FRANÇAIS.

NAPOLÉON III, EMPEREUR.

Marié le 29 janvier 1853 à

EUGÉNIE DE MONTIJO, COMTESSE DE TÉBA, IMPÉRATRICE DES FRANÇAIS.

Princes français.

S. A. I. LE PRINCE JÉRÔME-NAPOLÉON, né à Ajaccio, le 15 décembre 1784, roi de Westphalie, du 1.er décembre 1807 au 26 octobre 1813, frère de l'Empereur Napoléon 1.er Il a épousé le 12 août 1806 Frédérique-Catherine-Dorothée, princesse royale de Wurtemberg, née le 21 février 1783, décédée le 28 novembre 1836.

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON-JOSEPH-CHARLES-PAUL, né à Trieste, le 9 septembre 1822, fils du prince Jérôme-Napoléon.

Autres membres de la famille de l'Empereur.

Descendance du prince Jérôme-Napoléon

Mathilde-Lœtitia-Wilhelmine, princesse de Montfort, née à Trieste, le 27 mai 1820, mariée en 1841, au prince Demidoff de San Donato.

Descendance de Joseph-Napoléon, ancien roi d'Espagne, frère de Napoléon I.er

Zénaïde-Charlotte-Julie, née à Paris, le 8 juillet 1804, mariée à son cousin Charles-Lucien-Jules-Laurent, prince de Canino et de Musignano, fils de Lucien.

Descendance de Lucien, frère de Napoléon I.er

Charlotte, née en 1796, mariée au prince Gabrielli.

Charles-Lucien-Jules-Laurent, né à Paris, le 24 mai 1803, prince de Canino et de Musignano, marié à Zénaïde-Charlotte-Julie, fille de Joseph-Napoléon.

De ce mariage sont issus :

Joseph-Lucien-Charles-Napoléon, prince de Musignano, né à Philadelphie, le 13 février 1824.

Digitized by Google

Lucien-Joseph-Louis-Napoléon, né à Rome, le 15 novembre 1828.
Julie-Charlotte-Zénaïde-Pauline-Lœtitia-Désirée-Bartholomée, née à Rome, le 6 juin 1830.
Charlotte-Honorine-Joséphine, née à Rome, le 4 mars 1832.
Marie-Désirée Joséphine-Philomène, née à Rome, le 18 mars 1835.
Auguste-Amélie-Maximilienne-Jacqueline, née à Rome, le 5 janvier 1839.
Bathilde-Aloïse, née à Rome, le 26 novembre 1840.
Charles-Albert, né le 23 mars 1843.

Lœtitia, née à Milan, le 1.er décembre 1804, mariée à Thomas Wise, membre catholique du parlement d'Angleterre.
Louis-Lucien, né le 13 janvier 1813.
Pierre-Napoléon, né à Rome, le 12 septembre 1815.
Antoine, né à Tusculum, le 31 octobre 1816.
Alexandrine-Marie, née à Rome, en 1818, mariée au comte Vincent Valentini.
Constance, née à Bologne en 1823, religieuse au Sacré-Cœur, à Rome.
Jeanne, mariée au marquis Honorati.

Descendance de Marie-Anne-Elisa, sœur de l'Empereur Napoléon I.er, princesse de Lucques et de Piombino, mariée au prince Baciocchi.

Napoléone-Elisa Baciocchi, née le 3 juin 1806, mariée au comte Camerata.

Descendance de Marie-Annonciade-Caroline, sœur de Napoléon I.er, mariée à Joachim Murat, roi de Naples.

Lœtitia-Josèphe Murat, née le 25 avril 1802, mariée au comte Pepoli, à Bologne.
Lucien-Charles-Joseph-François-Napoléon Murat, né le 16 mars 1803.
Louise-Julie-Caroline Murat, mariée au comte Responi, à Ravenne.

MAISON DE S. M. L'EMPEREUR.

GRANDE AUMÔNERIE.

Mgr. ..... *Grand Aumônier.*
Mgr. Menjaud, évêque de Nancy, *premier aumônier*, chargé du service.
Mgr. Timarche, évêque d'Adras, *second aumônier.*
M. l'abbé Mulois, *premier chapelain.*
MM. l'abbé Versini, l'abbé Liabeuf, l'abbé Laine, *chapelains ordinaires.*

Digitized by Google

PALAIS.

M. le maréchal comte Vaillant (G. C. ✲), sénateur, *grand maréchal du Palais.*
M. le général Rollin (C. ✲), *adjudant général du Palais.*
M. le baron de Béville (O. ✲), *premier préfet du Palais.*
MM. le baron de Meneval, ✲; — Merle; — de Montbrun; — de Vareigne, ✲, *préfets du Palais.*
M. le comte Lepic, ✲, *premier maréchal-des-logis.*
MM. Mario de l'Ile; le baron Emile Tascher de la Pagerie, *maréchaux-des-logis.*

Gouvernement des Palais des Tuileries, du Louvre et de l'Elysée.
M. le général Vaudrey (C. ✲), sénateur, *gouverneur.*

SERVICE DE LA CHAMBRE.

M. le duc de Bassano (C. ✲), sénateur, *grand chambellan.*
M. le comte Baciocchi (O. ✲), surintendant des spectacles de la Cour, de la musique de la Chapelle et de la Chambre, *premier chambellan.*
MM. le duc de Tarente; le marquis de Belmont; le marquis de Chaumont-Quitry, le marquis de Gricourt, le comte d'Arjuzon; le comte Olivier de Walsh; le vicomte Rodolphe d'Ornano, ✲; le chevalier de Fondeville, *chambellans.*

CABINET PARTICULIER DE S. M. L'EMPEREUR.

M. Mocquart (O. ✲), secrétaire de l'Empereur, *chef du cabinet.*
M. de Dalmas, *sous-chef du cabinet.*

ÉCUYERS.

M. le maréchal de Saint-Arnaud (G. C. ✲), sénateur, ministre de la guerre, *grand écuyer.*
M. le colonel Fleury (O. ✲), aide-de-camp de l'Empereur, *premier écuyer.*
M. de Valabrègue, ✲, chef d'escadron, *écuyer commandant.*
MM. le vicomte de Romans; le marquis de Puységur, le vicomte d'Aure; Bachon; *écuyers ordinaires;* de Burgh, *écuyer honoraire.*

VÈNERIE.

M. le maréchal Magnan (G. C. ✲), sénateur, *grand veneur.*
M. le comte Ney (O. ✲), aide-de-camp de l'Empereur, *premier veneur.*
M. le marquis de Toulongeon, ✲, *commandant des chasses à tir.*

Digitized by Google

MM. le baron Lambert, le marquis de Latour-Maubourg, *lieutenants de vénerie.*

M. le baron Delage, *lieutenant des chasses à tir.*

CÉRÉMONIES.

M. le duc de Cambacérès (O. ✲), sénateur, *grand maître des cérémonies.*

MM. Feuillet de Coucher (O. ✲), le baron de Chateaubourg, ✲, *introducteurs des ambassadeurs, maîtres des cérémonies.*

MM. le baron de Lajus; Jules Lecoq, *aides des cérémonies, secrétaires à l'introduction des ambassadeurs.*

MAISON MILITAIRE DE S. M. L'EMPEREUR.

M. le maréchal comte Vaillant (G. ✲), sénateur, grand maréchal du Palais, *commandant la maison militaire.*

Aides-de-camp de l'Empereur : MM. le comte Roguet (C. ✲), général de division, sénateur; Canrobert (C. ✲), général de division; le comte de Goyon (C. ✲), général de brigade; le comte de Montebello (O. ✲), général de brigade; le baron de Lourmel (C. ✲), idem; Espinasse (O. ✲), idem; Vaudrey, (C. ✲), idem, sénateur; le baron de Béville, ✲, colonel; le comte Ney (O. ✲), idem; Fleury (O. ✲), idem.

Officiers d'ordonnance de l'Empereur : MM. le baron Exelmans, ✲, commandant le yacht de S. M.; le marquis de Toulongeon, ✲, chef d'escadron; Favé, ✲, idem; le baron de Meneval, ✲, idem; de Cambriels, capitaine; le baron de Berckheim, ✲, idem; le baron Petit, idem; Merle, idem; Tascher de la Pagerie, idem; le prince de la Tour d'Auvergne, idem; Mormed, idem.

MAISON DE S. M. L'IMPÉRATRICE.

Grande maîtresse de la maison de S. M., Mme. la princesse d'Essling.

Dame d'honneur, Mme la duchesse de Bassano.

Dames du Palais, Mmes. la comtesse Gustave de Montebello; la comtesse Feray-d'Isly; la vicomtesse Lezay-Marnezia; la baronne de Pierres; la marquise de Las Marismas; la marquise de Latour-Maubourg.

Grand-Maître de la Maison, M. le comte Tascher de la Pagerie (O. ✲) sénateur.

Premier-Chambellan, M. le comte Charles Tascher de la Pagerie.

Chambellan, M. le vicomte Lezay-Marnezia.

Ecuyer, M. le baron de Pierres (O. ✲)

Digitized by Google

SÉNAT.

Président. — M. Troplong ;
Premier vice-président. — M. Mesnard (G.-O. ✲).
Vice-Présidents. — MM. Drouyn de Lhuys (G.-C. ✲) ; — le général de division Baraguay-d'Hilliers (G. C. ✲) ; — le général comte Régnault de Saint-Jean-d'Angely.
Grand-Référendaire. — M. le général de division comte d'Hautpoul (G. ✲).
Secrétaire du Sénat. — M. Lacrosse (O. ✲).
Secrétaire. — M. de Cambacérès (O. ✲ .)
Vice-Secrétaires. — MM. le comte Siméon ; — le comte de la Riboissière.

Membres.

MM.grs
S. Em. le cardinal de Bonald (C. ✲), archevêque de Lyon.
S. Em. le cardinal Mathieu , ✲ , archevêque de Besançon.
S. Em. le cardinal Gousset (O. ✲), archevêque de Reims.
S. Em. le cardinal Dupont (C. ✲), archevêque de Bourges.
S. Em. le cardinal Donnet (O. ✲), archevêque de Bordeaux.

MM.
Le comte Reille (G. ✲), maréchal de l'Empire.
Le comte Harispe (G. ✲), idem.
Le comte Vaillant (G. ✲) idem.
Leroy de St.-Arnaud (G. ✲), maréchal de l'Empire, ministre de la guerre.
Magnan (G. ✲) maréchal de l'Empire , comm. en chef de l'armée de Paris.
Le comte de Castellane (G. ✲), maréchal de l'Empire , command. en chef de l'armée de Lyon.
Le baron de Mackau (G. ✲), amiral de France.
Le baron Roussin (G. ✲), idem.
Abattucci (C. ✲), garde-des-sceaux , ministre de la justice.
Le général de division baron Achard (G. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division d'André (G.-O. ✲).
Le comte d'Argout (G. ✲), ancien ministre des finances , gouverneur de la Banque de France.
Le marquis d'Audiffret (G. ✲), président à la cour des comptes.
Le général de division Aupick , ambassadeur.
Le général de division de Bar (G. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division Baraguay-d'Hilliers (G. ✲), ancien ambassadeur , ancien membre de l'Assemblée législative.

Digitized by Google

MM.

Le comte Hippolyte de Barral (C. ✲).
Le marquis de Barbançois (O. ✲).
Barrot, Ferdinand (C. ✲), ancien ministre.
Barthe (G. ✲), premier président de la cour des comptes.
Le duc de Bassano, (C. ✲).
Le duc de Bauffremont, ✲.
Le comte de Beaumont (de la Somme), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le prince de Beauveau (O. ✲), ancien pair de France.
Le marquis de Belbœuf (O. ✲), ancien premier président de la cour d'appel de Lyon.
Le duc de Bellune.
Berger, (C. ✲) préfet de la Seine.
Le vice-amiral Bergeret (G. O ✲).
Berthier (Charles), prince de Wagram, ✲.
Bineau (C. ✲), ministre des finances.
Le marquis de Boissy, ✲.
Le prince Louis-Lucien Bonaparte, ✲.
Le général de division comte Bonet (C. ✲).
Boulay (de la Meurthe) (C. ✲) ancien vice-président de la République.
Le baron de Bourgoing (C. ✲), ancien ambassadeur.
Bret (G.-O. ✲), ancien préfet du Rhône.
Le comte de Breteuil (C. ✲), ancien pair de France.
De Cambacérés aîné (O. ✲), ancien pair de France.
Carrelet (G.-O. ✲), général de division, ancien commandant la 1.re division militaire.
Le comte de Casabianca (O. ✲) ancien ministre d'État.
Le vice-amiral Casy (G.-O. ✲), membre du conseil d'amirauté.
Le comte de Caumont-Laforce (O. ✲).
Cavenne (C. ✲), vice-président du conseil général des ponts-et-chaussées.
Le vice-amiral Cécile (G.-O. ✲).
Le baron Chapuys de Montlaville (O. ✲), ancien préfet.
Le général de division Charron (G.-O. ✲).
Le comte François Clary (O. ✲).
Joachim Clary (O. ✲).
Le marquis de Croix (O. ✲).
Le baron de Crouseilhes (C. ✲), ancien ministre de l'instruction publique, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte Curial, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Dariste, ✲, ancien Conseiller d'Etat.
Delangle (O. ✲), premier président de la cour impériale de Paris.
Desmasières (C. ✲), ancien président, à Angers.
Doret, capitaine de vaisseau.

Digitized by Google

MM.

Drouyn de Lhuys (G.-O ✲), ministre des affaires étrangères, ancien membre de l'Assemblée législative.
Ducos (C. ✲), ministre de la marine.
Dumas (C. ✲), ancien ministre de l'agriculture et du commerce, membre de l'Institut.
Le baron Charles Dupin (G.-O. ✲), membre de l'Institut, ancien membre de l'Assemblée législative.
Marquis d'Espeuilles.
Elie de Beaumont (C. ✲), membre de l'Institut.
Le comte Fialin de Persigny (O. ✲), ministre de l'intérieur.
Le général de division comte de Flahaut (G. ✲).
Le général de division Foucher (G.-O. ✲).
Achille Fould (C. ✲), ancien ministre des finances, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le baron de Fourment, ✲ , ancien membre de l'Assemblée législative.
Marquis de Gabriac, ancien ministre plénipotentiaire.
Gautier (C. ✲), ancien ministre des finances, régent de la Banque de France.
Le général de division Gémeau (G.-O. ✲).
Le comte Ernest de Girardin, ✲ , ancien membre de l'Assemblée législative.
De Goulhot de Saint-Germain, ✲ , ancien membre de l'Assemblée législative.
Le marquis de La Grange (Gironde) (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division Guesviller (G.-O. ✲).
Le général de division comte de Grouchy (G.-O. ✲).
Le baron de Heeckeren, ✲ .
Le général de division comte d'Hautpoul (G. ✲), ancien ministre de la guerre, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le vice-amiral baron Hugon (G. ✲).
Le général Husson (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division Korte.
Lacrosse, ancien ministre des travaux publics, ancien membre de l'Assemblée législative.
De Ladoucette (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division vicomte de La Hitte (G. ✲), ancien ministre des affaires étrangères, président du comité d'artillerie.
Le général de division de Lalaing d'Audenarde.
Le comte Achille de Lamarre (O. ✲).
Le général de division de Laplace (G.-O. ✲).
Le marquis Larabit (O. ✲), ancien député.
Le comte de Lariboissière (G.-O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.

Digitized by Google

MM.

Le marquis de Larochejacquelein, ✲, ancien député.
Le comte de Las Cases (C. ✲), ancien député.
Le marquis de Lavalette, ancien ambassadeur.
Le général de division marquis de Lawœstine (G.-O. ✲), commandant la garde nationale de Paris.
Lebeuf (O. ✲), régent de la Banque de France, ancien membre de l'Assemblée législative.
Lebrun, ancien pair, membre de l'Institut.
Lefebvre-Duruflé, (O. ✲) ancien ministre des travaux publics.
Le comte Lemarrois, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte Lemercier (Louis) (C. ✲), ancien pair de France.
Le général de division Létang.
Leverrier (O. ✲), membre de l'Institut, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte Lezay de Marnezia (O. ✲), ancien pair de France.
Magne (C. ✲), ministre des travaux publics.
Maillard (G.-O. ✲), ancien président de section au conseil d'Etat.
Manuel, ✲, de la Nièvre, ancien membre de l'Assemblée législative.
Marchant (du Nord), ancien membre de l'Assemblée législative.
De Maupas (C. ✲), ancien ministre.
Mérimée, membre de l'Institut
Mesnard (G.-O. ✲), président à la cour de cassation.
Mimerel (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le duc de Mortemart (G.-O. ✲).
Le prince de la Moskowa (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le duc de Mouchy, ✲, ancien député.
Le prince Lucien Murat (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division comte Ordener (G.-O. ✲)
Le général de division comte d'Ornano (G. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le duc de Padoue, ancien conseiller d'Etat.
Le marquis de Pastoret (G.-O. ✲)
Le vice-amiral Parceval-Deschènes (G.-O. ✲)
Le général de division Le Pays de Bourjolly (G.-O. ✲)
Le général de division baron Pelet (G. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le duc de Plaisance (G. ✲), ancien pair de France, grand-chancelier de la Légion-d'Honneur.
Le général de division baron Petit (G. ✲).
Le général Piat (G. ✲).
Poinsot (G.-O. ✲), membre de l'Institut.
Le comte Portalis (G. ✲), anc. prem. présid. de la cour de cassation.
Le général de division comte de Préval.

Digitized by Google

MM.

Le général de division Randon (G.-O. ✲), gouverneur général de l'Algérie.
Le général de division comte Régnault de Saint-Jean-d'Angély, ancien ministre de la guerre, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division comte Roguet (G.-O. ✲).
Le général de division Rostolan (G.-O. ✲).
Le général de division duc de Saint-Simon (G.-O. ✲), ancien pair de France.
Sapey (C. ✲), ancien député, ancien conseiller-maître à la Cour des Comptes.
Le général de division, comte de Schramm (G. ✲), ancien ministre de la guerre, président du comité d'infanterie.
Le comte de Ségur d'Aguesseau, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Mgr. Sibour, archevêque de Paris.
Le comte Siméon (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le vicomte de Suleau (C. ✲), ancien préfet.
Le comte Louis Tascher de la Pagerie (O. ✲).
Amédée Thayer, ✲, membre de la commission municipale de la Seine.
E. Thayer (O. ✲), ancien directeur général des postes.
Le comte Thibeaudeau, ✲, ancien conseiller d'Etat de l'Empire.
Le baron Thieullen, ancien député.
De Thorigny (O. ✲), ancien ministre.
Le duc de Trévise.
Troplong, premier président de la cour de cassation.
De Turgot (C. ✲), ancien ministre des affaires étrangères.
Le baron de Varennes, ancien ministre plénipotentiaire.
Le général Vaudrey (C. ✲).
Le duc de Vicence (O. ✲).
Vieillard (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte de Villeneuve de Chenonceaux.

CONSEIL-D'ÉTAT.

COMPOSITION DU CONSEIL-D'ÉTAT.

Président, M. Baroche (G.-O. ✲), ancien ministre.
Vice-Président, M. Rouher (C. ✲), ancien ministre.
Président de la section du contentieux, M. Boudet, ✲.
Président de la section de législation, justice et affaires étrangères, M. Rouher (C. ✲), ancien ministre.
Président de la section de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes, M. Bonjean (O. ✲), ancien ministre.
Président de la section des finances, M. de Parieu (O. ✲), ancien ministre.

Digitized by Google

Président de la section des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, M. Vuillefroy, ✲.

Président de la section de la guerre et de la marine, M. le général Allard (O. ✲).

Conseillers d'Etat.

MM.

Abbatucci, chef du cabinet du garde-des-sceaux.
Barbaroux (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Barrot (Ferdinand), (C. ✲), ancien ministre.
Bauchart (Quentin), ancien membre de l'Assemblée législative.
De Beaumont-Vassy, ✲, ancien préfet.
Boinvilliers, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Bonjean.
Boulatignier, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Boulay (de la Meurthe), (Joseph), (O. ✲), idem.
Carlier (C. ✲), ancien préfet de police de Paris.
Charlemagne, ancien membre de l'Assemblée législative.
Chevalier (Michel), (O. ✲), membre de l'Institut.
Cochelet (C. ✲), ancien consul général de France, à Londres.
Conti, ✲, directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice.
Cornudet, ✲, ancien conseiller d'État.
Cuvier, ✲, ancien conseiller d'Etat.
Denjoy, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Dubessay (C. ✲), ancien préfet.
Dufay de Launaguet, idem.
Flandin, ancien membre de l'Assemblée législative.
Frémy, ✲, idem.
De Cormenin (O. ✲), idem.
Giraud.
Godelle, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Goupil, ancien maître des requêtes.
Herman (O. ✲), ancien conseiller d'Etat.
His de Butenval, ancien ministre plénipotentiaire.
Lacaze, ancien membre de l'Assemblée législative.
Lefebvre (Armand), ministre plénipotentiaire de France à Berlin.
Legrand, ancien directeur de l'administration des forêts.
Leroy de Saint-Arnaud (O ✲), avocat, ancien maire du 12e arrondissement.
Maigne, ✲, ancien représentant.
Marchand (O. ✲), ancien conseiller d'Etat.
Montaud, ✲, ancien maître des requêtes.
Marquis de Padoue, ✲.
Persil (G.-O. ✲), ancien ministre.
Stourm, ✲, ancien conseiller d'Etat, directeur général des Postes.

Digitized by Google

MM.

Suin (O. ✻), avocat-général à la cour d'appel de Paris.
Thierry, Amédée (O. ✻), ancien maître des requêtes.
De Thorigny (C. ✻), ancien ministre.
Tourangin (G.-O. ✻), ancien conseiller d'Etat.
Vuillemain (O. ✻), intendant militaire.
Vuitry, ✻, sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances
Vaïsse (O. ✻), ancien ministre.
De Vincent (C. ✻), ancien préfet du Rhône.

Maîtres des requêtes de première classe.

MM.

Bataille (Eugène), ancien membre de l'Assemblée législative.
Bréhier, ancien membre de l'Assemblée législative.
De Bussières (Léon), ancien maître des requêtes.
De Calvimont, ✻, ancien préfet.
Chassériau (O. ✻), historiographe de la marine.
Dabeaux, ✻, ancien membre de l'Assemblée législative.
Dumartroy, ancien maître des requêtes.
De Forcade, ✻, ancien avocat à la cour d'appel de Paris.
Gasc, ✻, ancien membre de l'Assemblée législative.
Gaslonde, idem.
Gomel, ancien maître des requêtes.
De Lavenay.
Lestiboudois, ancien membre de l'Assemblée législative.
Loyer, idem.
Pagès, ✻, ancien maître des requêtes.
Pascalis, idem.
Reverchon, idem.

Maîtres des requêtes de deuxième classe.

MM.

D'Argout (Gaston), ancien maître des requêtes en service extraord.re
Aubernon, ancien auditeur.
Baroche, chef du cabinet du président du Conseil d'État.
De Bernon, ancien auditeur.
Le baron Cardon de Sandrans, ancien auditeur.
De Chassiron, ✻, ancien attaché d'ambassade.
Crinon de Montigny, ancien maître des requêtes en service extraord.re
Daverne, ancien maître des requêtes.
Du Berthier, ✻, ancien maître des requêtes en service extraord.re
Dubois, ancien maître des requêtes.
François, ✻, idem.
Gavini, ancien membre de l'Assemblée législative.
Jahan (O. ✻), ancien chef du cabinet du ministre des travaux publics.

Digitized by Google

MM.
De Maupas (Paul), ancien procureur de la République à Neufchâtel.
De Montesquiou, ancien auditeur.
De Montour, chef du cabinet du ministre de l'intérieur.
Portalis (Ernest), ancien auditeur.
Redon, ✲, ancien maître des requêtes.
Richaud, ✲, ancien maître des requêtes en service extraordinaire.
De Ségur (Anatole), ancien préfet.
Vuillermet, ✲, ancien maître des requêtes.

Auditeurs de première classe.

MM.
Aucoc.
Bauchard.
Le comte de Belbeuf.
Boinvilliers, Edouard.
De Bosredon, ancien auditeur au conseil d'État.
Boudet, Louis.
Cardon de Sandrans, ancien avocat à la cour impériale de Paris.
De Casabianca, ancien chef du cabinet du ministre des finances.
Dufau.
Faré, ancien auditeur au conseil d'État.
Fouquier, ancien conseiller de préfecture de l'Aisne.
De Garel, ancien attaché au ministère de l'intérieur.
De Guernon-Ranville.
Hudault, ancien substitut à Mantes.
Lehon (Léopold), ancien chef du cabinet du ministre de l'intérieur.
Lemarié, ancien auditeur au conseil d'Etat.
Leviez, idem.
Lhopital, idem.
Marbeau, idem.
Maynard fils, ancien avocat à la cour d'appel de Paris.
Mouton-Duvernay, ancien auditeur au conseil d'État.
Robert, idem.
Sers, idem.

Auditeurs de deuxième classe.

MM.

Bartoloni.	Lecaze (Louis).	Le baron Gustave de Ravignan.
Bessières (Julien).	Lechanteur.	
Boivin.	Leroy.	Paixhans (Jules).
Cottin.	Moreau (Adolphe).	Taigny (Edmond).
Duvergier (Louis).	De Narcillac.	Rolle (Amand).
Desmichels.	Pons de Rempont.	Vieyra.
Delavigne (Casimir).	Portalis (Antonin).	

Digitized by Google

Secrétaire général du Conseil d'Etat.

M. Boilay.

Les sections du Conseil d'État sont composées ainsi qu'il suit :

SECTION DU CONTENTIEUX.

M. Boudet, *président*.

Conseillers-d'Etat. — MM. Bauchart, Boulatignier, Cornudet, Marchand, Maigne, Tourangin.

Maîtres des requêtes. — Première classe. — MM. Pascalis et Gomel.

Deuxième classe. — MM. de Bernon, Daverne, Redon, Richaud, Vuillermay.

Auditeurs. — Première classe. — MM. Hudault, Lemarié, Lhopital, de Belheuf.

Deuxième classe. — M. de Rempont.

SECTION DE LÉGISLATION, JUSTICE ET AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. Rouher (C. ✱), *président*.

Conseillers-d'Etat. — MM. Bonjean, de Thorigny, Lacaze, Lefèvre (Armand), Suin, Persil, Conti, Flandin.

Maîtres des requêtes. — Première classe. — MM. Chadenet, Chassaigne-Goyon, Gasc.

Deuxième classe. — MM. François, de Montesquiou, Portalis.

Auditeurs. — Première classe. — MM. Cardon de Sandrans, Lehon, Maynard, Dufau.

Deuxième classe. — M. Cottin.

SECTION DE L'INTÉRIEUR, DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

M. Bonjean, *président*.

Conseillers-d'Etat. — MM. J. Boulay (de la Meurthe), Carlier, Cuvier, Giraud, Herman, Vincent, Denjoy, de Cormenin.

Maîtres des requêtes. — Première classe. — MM. de Bussières, de Padoue, Montaud, Pagès.

Deuxième classe. — MM. Aubernon, de Ségur.

Auditeurs. — Première classe. — MM. de Bosredon, de Garel, Marbeau, Aucoc.

Deuxième classe. — MM. Lechanteur, de Narcillac.

SECTION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

M. Vuilletroy, *président*.

Conseillers-d'Etat. — MM. Ferdinand Barrot, Michel-Chevalier, Frémy, Vaïsse, Corudet, Thierry.

Digitized by Google

Maîtres des requêtes.— Première classe.—MM. Dabeaux, Loyer, Thierry.

Deuxième classe. — MM. Dubois, Goupil, Jahan.

Auditeurs. — Première classe. — MM. Faré, Leviez, Robert, Ed. Boinvilliers.

SECTION DE LA GUERRE ET DE LA MARINE.

M. le général Allard, *président.*

Conseillers-d'État. — MM. Barbaroux, Dariste, Flandin, Vuillemain, le marquis de Padoue, Dubessy, Montaud.

Maîtres des requêtes. — Première classe.— MM. Brehier, Chassériaux, Lestiboudois.

Deuxième classe. — MM. Bataille, de Chassiron, de Maupas.

Auditeurs. — Première classe. — MM. Fouquier et Sers.

Deuxième classe. — MM. Desmichels, Leroy, Vieyra.

SECTION DES FINANCES.

M. de Parieu, *président.*

Conseillers-d'État. — MM. Boinvilliers, Charlemagne, Godelle, Leroy de Saint-Arnaud, Stourm, Vuitry.

Maîtres des requêtes. — Première classe. — MM. Gaslonde, de Forcade, Pascalis.

Deuxième classe. — MM. d'Argout, du Berthier, Gavini.

Auditeurs. — Première classe. — MM. de Casabianca, Mouton-Duvernet.

Deuxième classe. — MM. Bartoloni, de Guernon-Ranville, Portalis.

Sont désignés pour faire partie de l'assemblée du Conseil d'État délibérant au contentieux, conformément à l'article 19 du décret du 25 janvier, les conseillers d'État dont les noms suivent :

Section de législation. — MM. de Tourangin et Flandin.

Section de l'intérieur. — MM. J. Boulay et Denjoy.

Section des travaux publics. — MM. Cochelet et Thierry.

Section de la guerre. — MM. Vuillemain et Montaud.

Section des finances. — MM. Charlemagne et Vuitry.

MINISTÈRE PUBLIC.

MM. Dumartroy, Maigne, Reverchon, Forcade de la Roquette et de Lavenay, maîtres des requêtes de première classe, sont chargés des fonctions de commissaires du gouvernement au contentieux administratif.

Digitized by Google

CONSEILLERS D'ÉTAT EN SERVICE ORDINAIRE HORS SECTIONS.

MM.

Brenier (C. ✲), ministre plénipotentiaire, directeur de la comptabilité au ministère des affaires étrangères.

Chevreau, ancien secrétaire-général du ministère de l'intérieur.

Darricau (O. ✲), intendant militaire, directeur de l'administration de la guerre au ministère de la guerre.

Daumas (C. ✲), général de brigade, directeur des affaires de l'Algérie au ministère de la guerre.

Gréterin (C. ✲), directeur-général des douanes et des contributions indirectes au ministère des finances.

Heurtier (O. ✲), directeur de l'agriculture et du commerce au ministère de l'intérieur.

Layrle, directeur du personnel au ministère de la marine.

Mestro (O. ✲), directeur des colonies au ministère de la marine et des colonies.

Niel (O. ✲) général de division, membre du comité du génie.

Petitet (C. ✲), directeur de la comptablité au ministère de la guerre.

Rouland, procureur-général près la Cour impériale de Paris.

De Royer (O. ✲), ancien garde-des-sceaux, procureur-général près la cour d'appel de Paris.

De Sibert-Cornillon, ✲, secrétaire-général au ministère de la justice.

Stourm, directeur-général de l'administration des postes.

Delangle, procureur-général à la Cour de Cassation.

Le comte Eugène Dubois, directeur général des chemins de fer.

CORPS LÉGISLATIF

Élu le 29 *février* 1852, *en vertu du décret organique du* 2 *du même mois.*

Président. — M. Billault (C. ✲).

Vice-Présidents. — MM. Schneider, (C. ✲); — Réveil.

Secrétaires. — MM. Ed. Dalloz; — Macdonald, duc de Tarente, ✲; — Henri Dugas.

Questeurs. — MM. le général baron Vast-Vimeux (G.-O ✲); — Hébert, ✲.

Membres.

Ain. MM. de Lormet; — le comte de Jonage, ✲; — Bodin.

Aisne. MM. Hébert, ✲; — de Cambacérès, ✲; — de Brotonne; — Geoffroy de Villeneuve, ✲.

Allier. MM. le baron de Veauce;

Digitized by Google

— Desmaroux de Gaulmain.

ALPES (BASSES). M. le colonel Reguis.

ALPES (HAUTES). M. Faure, ✲.

ARDÈCHE. MM. Chevreau ; — le comte de Rochemure ; — le comte Boissy d'Anglas, ✲.

ARDENNES. MM. Riché ; — de Ladoucette, ✲.

ARIÈGE. MM. Didier ; — Billaut (C. ✲).

AUBE. MM. le vicomte de Rambourg ; — de Maupas, ✲.

AUDE. MM. Roques Salvaza ; — Alengry, ✲.

AVEYRON. MM. Girou de Buzareingues ; — Calvet-Rogniat ; — Auguste Chevalier.

BOUCHES-DU-RHÔNE. MM. le comte de Chantérac (O. ✲) ; — Rigaud, ✲ ; — Remacle, ✲.

CALVADOS. MM. Vautier, Abel, ✲ — le comte d'Houdetot, ✲ ; — Leroy-Beaulieu ; — le marquis de Caulincourt, (O. ✲).

CANTAL. MM. de Parieu, ✲ ; — le comte de la Guéronnière, ✲.

CHARENTE. MM. le général Gellibert des Séguins (C. ✲) ; — le comte Lemercier (C. ✲) ; — André.

CHARENTE-INFÉRIEURE. MM. le général baron Vast-Vimeux (G.-O. ✲) ; — le comte de Chasseloup-Laubat (C. ✲) ; — le baron Eschasseriaux ; — le baron Anatole Lemercier.

CHER. MM. le comte de Duranti, ✲ ; — Bidault.

CORRÈZE. MM. Favart ; — le baron Léon de Jouvenel.

CORSE. M. Abattucci (C. ✲), ministre de la justice.

CÔTE-D'OR. MM. Vernier ; — Julien Ouvrard ; — Louis Basile, ✲.

CÔTES-DU-N. MM. le Conte, ✲ ; — Le Gorrec ; — le vicomte de Latour ; — de Cuverville ; — comte Paul de Champagny de Cadore.

CREUSE. MM. Delamarre (O. ✲) ; Sallandrouze de Lamornaix (O. ✲)

DORDOGNE. MM. Paul Dupont, ✲ — Adolphe de Belleyme ; — Dussolier ; — Taillefer.

DOUBS. MM. le comte de Montalembert ; — Demesmay.

DRÔME. MM. Sapey ; — Monier de la Sizeranne, ✲ ; — Morin.

EURE. MM. le duc d'Albuféra ; — le baron de Montreuil ; — le comte d'Arjuzon.

EURE-ET-LOIR. MM. le baron Reille ; — le colonel Normand.

FINISTÈRE. MM. de Mésonan, ✲ ; — Conseil ; — le comte de Tromelin ; ✲ ; — Bois de Mouzilly.

GARD. MM. Léonce Curnier, ✲ ; — le duc d'Uzès, ✲ ; — Varin d'Ainvelle.

GARONNE (HAUTE). MM. le comte de Tauriac ; — de Perpessac, ✲ ; — Massabiau ; — Duplan, ✲.

GERS. MM. Belliard ; — le comte Frédéric de Lagrange ; — Granier de Cassagnac, ✲.

GIRONDE. MM. Montané ; — le baron de Travot, ✲ ; — le colonel Thiérion (C. ✲) ; — Schyler (C. ✲) ; — David.

HÉRAULT. MM. Doumet (O. ✲) ; — Roulleaux-Dugage (C. ✲) ; — le baron Huc.

ILLE-ET-VILAINE. MM. Gautier de la Guittière ; — le comte de Caffarelli, ✲ ; — Le Harivel ; — Duclos.

INDRE. MM. le comte Eugène de Bryas ; — Delavau, ✲.

Digitized by Google

INDRE-ET-LOIRE. MM. Gouin, ✲; — le comte de Flavigny (O. ✲); —le baron Paul de Richemont, ✲.

ISÈRE. MM. Arnaud; — de Voise; — Flocart de Mépeu; — Faugier, ✲.

JURA. MM. Edouard Dalloz; — Dalloz.

LANDES. MM. Corta; — François Marrast.

LOIR-ET-CHER. MM. le vicomte Clary (O. ✲); —Crosnier (O. ✲).

LOIRE. MM. Bouchetal-Laroche, — le colonel du Marais (O. ✲); — Belay de la Bertrandrière.

LOIRE (HAUTE). MM. le marquis de Latour-Maubourg; — de Romeuf (O. ✲).

LOIRE-INFÉRIEURE. MM. Garnier, ✲; —Ferdinand Favre (O. ✲) —Desmars; —Anselme Fleury ✲

LOIRET. MM. Nogent-St.-Laurent; — le duc de Tarente, ✲.

LOT. MM. N...; —Delthiel, ✲.

LOT-ET-GARONN. MM. Loubel; — Charles Laffite, ✲; — le vicomte de Richemont.

LOZÈRE. M. Des Molles.

MAINE-ET-LOIRE. MM. Duboys O. ✲; Bucher de Chauvigné; — Louvet, ✲; — le comte Durfort de Civrac.

MANCHE. — MM. le comte de Kergorlay; — Hervé de Saint-Germain; — Brohier de Littinière; —le gén. Meslin (G.-O. ✲).

MARNE. MM. Godart (O. ✲); —le général Parchappe (G.-O. ✲) — Soulié.

MARNE (HAUTE). MM. le baron Lesperut; — Chauchart.

MAYENNE. MM. Jules Leclerc; — Mercier, ✲; — Segretain.

MEURTHE. MM. Drouot; — le baron Buquet; —le baron Viard.

MEUSE. MM. Collot; — Briot de Monremy.

MORBIHAN. MM. Jollivet de Castelot; — le Melobel de la Haichois; —le comte de Champagny.

MOSELLE. MM. le colonel Hennoque (O. ✲); —de Wendel, ✲; — le baron de Geiger, ✲.

NIÈVRE. MM. le général baron Petiet (G.-O. ✲); le comte Lepelletier-d'Aulnay.

NORD. MM. Legrand, ✲; — Descat, ✲; — Lemaire, (O. ✲); — le baron de Lagrange (O. ✲); — Declebsattel; — Choque; — Seydoux, ✲; — Godard-Desmarest.

OISE. MM. le baron de Corberon; — le baron de Plancy, ✲; — Lemaire, ✲.

ORNE. MM. le baron Mercier; — le marquis de Sainte-Croix, (O. ✲); — le marquis de Torcy, ✲

PAS-DE-CALAIS. MM. d'Herlincourt, ✲; — Lequien (O. ✲); — D'Hérembault; — Lefebvre-Hermand, ✲; — Wattebled.

PUY-DE-DÔME. MM. Léon de Chazelles, ✲; — le comte de Morny (C. ✲); — Dumiral; — le comte de Pierre; — le comte de Pennautier, ✲.

PYRÉNÉES (BASS.). MM. O'Quin; — Planté, ✲; — Etcheverry, ✲.

PYRÉNÉES (HAUTES.) MM. Dauzat-Dembarrère, ✲; — Achille Jubinal, ✲.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. M. Justin Durand.

RHIN (BAS). MM. le baron Alfred de Bussière, ✲; — Coulaux; — le baron Hallez Clarapède, ✲; — le baron Cœhorn.

RHIN (HAUT). MM. Lefébure;

Digitized by Google

— le baron de Reinach ; — le comte Jules Migeon.

Rhône. MM. Réveil ;—Cabias ; — Henri Dugas, — le marquis de Mortemart.

Saône (Haute). MM. le marquis d'Andelarre, ✲ ; — le marquis de Grammont ; — Lélut (O. ✲).

Saône-et-Loire. MM. le comte de Barbantanes ; — Schneider ; (C. ✲) ; — le général Brunet-Denon (C. ✲) ; — le comte de Chabrillan.

Sarthe. MM. le général Rogé (G.-O. ✲) ; — Langlais ; — le marquis de Talhouet ; — le prince Marc de Beauvau.

Seine. MM. Guyard-Delalain, ✲ ; — Devinck (O. ✲) ; — Thibaut, ✲ ; — Monnin-Japy, ✲ ; — Perret, ✲, — Fouché-Lepelletier, ✲ ; — Lanquetin (O. ✲) ; — Kœnigswarter, ✲ ; Véron (O. ✲).

Seine-Inférieure. MM. Levavasseur ; — Quesné ; — Corneille ; — Lédier ; — le vicomte de Mortemart, ✲ ; — Ancel.

Seine-et-Marne. MM. De Beauverger ; — Gareau, ✲ ; — Evariste Bavoux, ✲.

Seine-et-Oise. MM. le baron Caruel de Saint-Martin ; — Darblay jeune ; — le comte de Gouy ; — Delapalme, ✲.

Sèvres (Deux). MM. Ferdinand David, ✲ ; — de Lenardière.

Somme. MM. Allard ; — le comte Tillette de Clermont, ✲ ; — Conneau, ✲ ; — Delamarre (O. ✲) ; — Randoing (O. ✲).

Tarn. MM. de Gisclard ; — le baron de Carayon-Latour ; — le général baron Gorsse (C. ✲).

Tarn-et-Garonne. MM. Janvier Delamotte, ✲ ;—Belmontet, ✲.

Var. MM. le vicomte de Partouneaux, ✲ ; — Jules Portalis ; — le vicomte de Kervéguen.

Vaucluse. MM. le marquis de Verclos ; — Millet, ✲.

Vendée. MM. le comte de Sainte-Hermine ;—Alfred Leroux ; — le général Lebreton (C. ✲).

Vienne. MM. Bourlon ;—Charles Dupont.

Vienne (Haute). MM. Noualhier ; — Tixier, ✲.

Vosges. MM. le comte Bourcier de Villers, ✲ ; — Aymé ; — le baron de Ravinel.

Yonne. MM. le comte Rodolphe d'Ornano ; — Bertrand, ✲ ; — le Comte Eugène (O. ✲).

MINISTÈRES.

MINISTÈRE D'ÉTAT ET DE LA MAISON DE L'EMPEREUR.

MM. Fould (C. ✲), *Ministre*. — Blanche, Alfred, *Secrétaire-Général*.

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE.

MM. Abbattucci (C. ✲), *Garde-des-Sceaux*, *Ministre*. — De Sibert-Cornillon, *Secrétaire-Général*.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. Drouyn de Lhuys (G.-O. ✲), *Ministre*.

Digitized by Google

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE.

M. Leroy de Saint-Arnaud (G. ✲), *Maréchal de l'Empire*, *Ministre*.

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES COLONIES.

M. Ducos (C. ✲), *Ministre*.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.

M. le Comte F. de Persigny (C. ✲), *Ministre; — Directeur-Général de l'Administration Intérieure*, M. Frémy ; — *Directeur de la Sûreté générale*, M. Collet-Meygret.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

MM. Magne (C. ✲), *Ministre*, — le comte Eugène Dubois, *Directeur-Général des Chemins de fer ;* — de Franqueville, *Directeur des Ponts-et-Chaussées ;* — de Boureuille, *Directeur des Mines ;* — Heurtier, *Directeur de l'Agriculture et du Commerce ;* — Boulage, *Secrétaire-Général*.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

MM. Fortoul (C. ✲), *Ministre ;* — de Contencin (O. ✲), *Directeur-Général de l'Administration des Cultes*.

DÉPARTEMENT DES FINANCES.

MM. Bineau (C. ✲), *Ministre* ; — Guillemardet, *Secrétaire-Général*.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

M. le général de division Lebrun (G. ✲), duc de Plaisance, sénateur, *Grand-Chancelier*.

ADMINISTRATION DES REVENUS PUBLICS.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES. — M. Tournus (C. ✲), *Directeur-Général*.

DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — M. Gréterin (O. ✲), *Directeur-Général*.

POSTES. — M. Stourm, ✲, *Directeur-Général*.

FORÊTS. — M. Blondel, *Directeur-Général*.

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — M. Vandal, *Directeur-Général*.

Digitized by Google

TABLEAU DES PRÉFECTURES ET DES ÉVÊCHÉS DE FRANCE.

Départem.ts	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM.	NN. SS.	
Ain.	Bourg.	De Coëtlogon.	Chalendon.	Belley.
Aisne.	Laon.	Boitelle.	De Garsignies.	Soissons.
Allier.	Moulins.	Delahante.	De Dreux-Brézé.	Moulins.
Alpes (B.)	Digne.	De Bouville.	Meirieux.	Digne.
Alpes (H.)	Gap.	Launay le Provost, (O. ✲.)	Depery.	Gap.
Ardèche.	Privas.	Chevreau (Léon).	Guibert.	Viviers.
Ardennes.	Mézières.	Tiburce Foy, ✲.		Reims (Marne).
Ariège.	Foix.	Piétri.	Alouvry.	Pamiers.
Aube.	Troyes.	Berlugey de Grandville.	Cœur.	Troyes.
Aude.	Carcassonne.	Paulze d'Ivoy, ✲.	De Bonnechose.	Carcassonne.
Aveyron.	Rhodez.	Mouzard-Sencier, ✲.	Croizier	Rodez.
Bouch.-du-R.	Marseille.	De Crévecœur.	D'ARCIMOLES	AIX.
			De Mazenod.	Marseille.
Calvados.	Caen.	Tonnet.	Robin.	Bayeux.
Cantal.	Aurillac.	Baylin de Montbel.	Lyonnet.	Saint-Flour.
Charente.	Angoulême.	Dandigné.	Cousseau	Angoulême.
Charente-Inf	La Rochelle.	Brian, (C. ✲).	Villecourt.	La Rochelle.
Cher.	Bourges.	De Barral (Octave), ✲.	S. E. LE CARDINAL DU PONT.	BOURGES.
Corrèze.	Tulle.	Michel, ✲.	Bertrand.	Tulle.
Corse.	Ajaccio.	Thuillier, ✲.	Casanelli-d'Istria.	Ajaccio.
Côte-d'Or.	Dijon.	J. de Bry, (O. ✲).	Rivet.	Dijon.
Côtes-du-N.	St.-Brieuc.	Rivaud de la Raffinière, (O. ✲).	Lemée.	Saint-Brieuc.
Creuse.	Guéret.	Girard de Villesaison.		Limoges (Vienne-H.)
Dordogne.	Périgueux.	Jaubert, ✲.	Georges Massonnais.	Périgueux.
Doubs.	Besançon.	De Lapeyrousse de Bonfils, ✲.	S. E. LE CARDINAL MATHIEU.	BESANÇON.
Drôme.	Valence.	Forley, ✲.	Chaterouse.	Valence.
Eure.	Evreux.	Sainte-Croix, ✲.	Olivier.	Évreux.
Eure-et-Loir.	Chartres.	De Grouchy, (O. ✲).	N...	Chartres.
Finistère.	Quimper.	Richard.	Graveran.	Quimper.
Gard.	Nîmes.	Dulimbert, ✲.	Cart.	Nîmes.
Garonne(H.)	Toulouse.	Migneret, ✲.	MIOLAND.	TOULOUSE.
Gers.	Auch.	Féart, ✲.	De la Croix.	AUCH.
Gironde.	Bordeaux.	De Montque, (O. ✲).	S. E. LE CARDINAL DONNET.	BORDEAUX.
Hérault.	Montpellier.	Costa, ✲.	Thibault.	Montpellier.
Ille-et-Vil.	Rennes.	Morisot, (O. ✲).	De Brossays.	Rennes.
Indre.	Châteauroux	Loyer, ✲.		Bourges (Cher).
Indre-et-Loir	Tours.	Brun, (C. ✲).	MORLOT.	TOURS.
Isère.	Grenoble.	Bérard.	Ginoulhiac.	Grenoble.
Jura.	Lons-le-Saul	De Chambrun, ✲.	Mabile.	Saint-Claude.
Landes.	Mont-de-M.	Frachon.	Lannéluc.	Aire.
Loir-et-Cher	Blois.	Chadenet.	Pallu du Parc.	Blois.
Loire.	Montbrison.	Ponsard, ✲.		Lyon (Rhône).
Loire (H).	Le Puy.	De Chevremont, (O. ✲).	De Morlhon.	Le Puy.
Loire-Infér.	Nantes.	Chevreau, Henri.	Jacquemet.	Nantes.

Digitized by Google

Départem.ts	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM	NN. SS.	
Loiret.	Orléans.	Boselli (O. ✲).	Dupanloup.	Orléans.
Lot.	Cahors.	Pastoureau, ✲.	Bardou.	Cahors.
Lot-et-Garr.	Agen.	Ducos, ✲.	De Vesins.	Agen.
Lozère.	Mende.	Janvier de la Motte.	Foulquier.	Mende
Maine-et-L.	Angers.	Vallon (O. ✲).	Angebault.	Angers.
Manche.	Saint-Lô.	Dugué, ✲.	Daniel.	Coutances.
Marne.	Châlons.	Chassaigne Goyon.	S. E. LE CARDINAL GOUSSET.	REIMS (Arrond.t de Reims et
			De Prillez.	Châlons. Ardennes)
Marne (H.)	Chaumont.	De Froidefonp, ✲.	Guerriu.	Langres.
Mayenne.	Laval.	De Charnailles.		Le Mans (Sarthe).
Meurthe.	Nancy.	De Sivry, (O. ✲).	Menjaud.	Nancy.
Meuse.	Bar-le Duc.	Lenglé, ✲.	Rosat	Verdun.
Morbihan.	Vannes.	Boulage (Ernest), (O. ✲).	De la Motte.	Vannes.
Moselle.	Metz.	Malher (O. ✲).	Dupont des Loges.	Metz.
Nièvre.	Nevers.	Lerat de Magnitol, ✲.	Dufêtre.	Nevers
Nord.	Lille.	Besson (G. O. ✲).	RÉGNIER.	CAMBRAI.
Oise.	Beauvais.	Randouin, (O. ✲).	Gignoux.	Beauvais.
Orne.	Alençon.	Jeanin, ✲.	Rousselet.	Séez.
Pas-de-Cal.	Arras.	Du Hamel (O. ✲).	Parisis.	Arras.
Puy-de-Dôm.	Clermont-F.	De Preissac, (O. ✲).	Féron.	Clermont.
Pyrénées (B)	Pau.	Fournier, (O. ✲).	Lacroix.	Bayonne.
Pyrénées (H)	Tarbes.	Massy, ✲.	Laurence.	Tarbes.
Pyrénées-Or.	Perpignan	Soubeyran, ✲.	De Saunac.	Perpignan.
Rhin (Bas.)	Strasbourg.	West, (O. ✲).	Raess.	Strasbourg.
Rhin (Haut.)	Colmar.	De Cambacérès		
Rhône.	Lyon.	Vaïsse, (O. ✲), Conseiller-d'Etat en service ord.re chargé de l'administ.on du départem.t	S. E. LE CARDINAL DE BONALD.	LYON.
Saône (H.)	Vesoul.	Dien (Hippolyte), ✲.		Besançon (Doubs).
Saône-et-L.	Mâcon.	Ladreit de la Charrière.	De Marguerie.	Autun.
Sarthe.	Le Mans.	Pron.	Bouvier.	Le Mans.
Seine.	PARIS.	Haussman, (C. ✲).	SIBOUR.	PARIS.
Seine-Infér.	Rouen.	Ernest Le Roy, (O. ✲).	BLANQUART DE BAILLEUL.	ROUEN.
Seine-et-M.	Melun.	De Bourgoing.	Allou.	Meaux.
Seine-et-Oise	Versailles.	De St-Marsault, (C ✲)	Gros.	Versailles.
Sèvres (Deux)	Niort.	Bourdon, (O ✲.)		Poitiers (Vienne).
Somme.	Amiens.	De Tanlay, ✲.	De Salinis.	Amiens.
Tarn.	Alby.	Montois.	DE JERPHANION.	ALBY.
Tarn-et-Garr.	Montauban.	Chambaron, ✲.	Doney.	Montauban.
Var.	Draguignan.	Mercier La Combe.	Wicart.	Fréjus et Toulon.
Vaucluse.	Avignon.	Durand Saint-Amand, ✲.	DEBELAY.	AVIGNON.
Vendée.	Napoléon-V.	Boby de La Chapelle, ✲.	Baillée.	Luçon.
Vienne.	Poitiers.	Rogniat, ✲.	Guitton.	Poitiers.
Vienne (H).	Limoges.	Petit de la Fosse, (O. ✲)	Buissas.	Limoges.
Vosges.	Epinal.	Bourlon du Rouvre.	Caverot.	Saint-Dié.
Yonne.	Auxerre.	Chamblain.	JOLLY.	SENS.

Digitized by Google

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissements de sous-préfectures ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Ce département a eu successivement pour Préfets :

M. JOUBERT, ex-constituant, nommé à la création, et depuis commissaire général des relations commerciales en Hollande.

M. DIEUDONNÉ, officier de la Légion-d'Honneur, membre du tribunat, nommé le 3 pluviôse an IX, décédé à Saint-Saulve, le 27 vendémiaire, an XIV.

M. DE POMMEREUL, général de division, baron de l'Empire, membre de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet d'Indre-et-Loire, nommé le 16 frimaire an XIV, et depuis conseiller d'Etat, directeur général de l'imprimerie et de la librairie.

M. DUPLANTIER, baron de l'Empire, officier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet des Landes, nommé le 30 avril 1810, décédé à Paris, le 6 février 1814.

M. le comte BEUGNOT a administré le département pendant le premier trimestre de 1814, comme conseiller-d'Etat en mission.

M. le baron SIMÉON, grand officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal de Saint-Hubert de Bavière, nommé le 2 mai 1814, et depuis pair de France et ministre d'Etat.

M. DUPONT-DELPORTE, maître des requêtes au conseil-d'Etat, nommé le 22 mars 1815.

M. DUPLEIX DE MÉZY, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 juillet 1815, depuis conseiller-d'Etat, directeur-général des postes.

M. le comte DE RÉMUSAT, grand'croix de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, chevalier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet de la Haute-Garonne, nommé le 5 février 1817.

M. le comte H. DE MURAT, conseiller-d'Etat, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 3 janvier 1822, depuis pair de France.

M. le vicomte Alban DE VILLENEUVE-BARGEMONT, conseiller-d'Etat, officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'Ordre de Saint-Jean

Digitized by Google

de Jérusalem, auparavant préfet de la Loire-Inférieure, nommé le 3 mars 1828, depuis député du Nord.

M. le vicomte DE VILLERS DU TERRAGE, ancien préfet, officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 août 1830, depuis pair de France.

M. le baron MÉCHIN, conseiller-d'État, membre de la Chambre des députés, ancien préfet, grand officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold, nommé le 17 novembre 1830.

M. le vicomte DE SAINT-AIGNAN, conseiller-d'Etat, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold, nommé le 30 janvier 1839, depuis conseiller-d'Etat en service ordinaire et député du Nord.

M. le baron Maurice DUVAL, pair de France, conseiller-d'Etat, grand officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, nommé le 15 mai 1845.

M. Em. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, auparavant préfet des départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais, nommé le 4 janvier 1847.

M. ANTONY-THOURET, commissaire du gouvernement, préfet provisoire, arrivé à Lille le 26 février 1848.

MM. Ch. DELESCLUZE et D. PILLETTE ont administré le département, le premier comme commissaire-général de la République, le second comme commissaire-adjoint, depuis le 10 mars 1848 jusqu'au 18 mai suivant.

M. DURAND ST.-AMAND, auparavant maire du 7.e arrondissement de Paris, nommé le 29 mai 1848, depuis préfet de la Creuze, de l'Hérault et de Vaucluse.

M. DAVID, ancien sous-préfet de Douai, nommé le 24 janvier 1849.

M. VAÏSSE (O. ✻), auparavant préfet du Doubs, nommé le 20 novembre 1849, depuis ministre de l'intérieur et conseiller-d'Etat.

PRÉFECTURE.

M. BESSON, grand officier de l'Ordre impérial de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'Ordre de Charles III d'Espagne, *Préfet*, à l'hôtel de la Préfecture.

M. le Préfet donne des audiences tous les jours, de une heure à trois.

MM. les fonctionnaires sont reçus à toute heure.

M. le préfet donne aussi des audiences particulières aux personnes qui les demandent.

Toutes les lettres doivent être affranchies.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

M. Grimaldi, ✻, *secrétaire-général.*

Digitized by Google

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

MM.
Le Préfet, *président*.
Balson.
Cleenewerck.
Dureau, chevalier de l'ordre d'Espagne d'Isabelle-la-Catholique.
J. Lefebvre.
Vicomte de Jessaint.

Le Conseil tient ses séances les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à une heure.

Toutes les requêtes, soit en demandant, soit en défendant, doivent être préalablement déposées et enregistrées au secrétariat ou adressées à M. le Préfet, qui en ordonne le dépôt et l'enregistrement.

CONSEIL-GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Conformément aux articles 3 et 4 du décret du 7 juillet 1852, il a été procédé, le 31 du même mois et le 1.er août suivant, au renouvellement intégral du Conseil général du département. Le nombre des membres de ce Conseil est de 60, un par canton, et se répartit comme suit entre les sept arrondissements; savoir : Dunkerque, 7; Hazebrouck, 7; Lille, 16; Cambrai, 7; Avesnes, 10; Douai, 6; Valenciennes, 7.

Ces 60 membres sont, savoir :

	MM.
Bergues,	Joos, ✲, négociant à Bergues.
Bourbourg,	De Coussemaker, ✲, juge à Dunkerque.
Dunkerque-Est,	De Clebsattel, avocat, député, à Dunkerque.
Dunkerque-O.,	Delattre, ✲, avocat à Dunkerque.
Gravelines,	Decarpentry, Edouard, négociant à Gravelines.
Hondschoote,	Delaroïère, Jean, docteur en médecine et maire, à Hondschoote.
Wormhoudt,	Morael, docteur en médecine à Wormhout.
Bailleul-Nord-E.,	Behaghel, Louis, propriétaire à Bailleul.
Bailleul-Sud-O.,	Plichon, ✲, avocat, ancien député, à Bailleul.
Cassel,	Behaghel, Louis, propriétaire à Cassel.
Hazebrouck-N.,	Deschodt, Joseph, avocat à Hazebrouck.
Hazebrouck-Sud,	Cleenewerck, ✲, propriétaire à Hazebrouck.
Merville,	De Gruson, Benjamin, brasseur à Merville.
Steenvoorde,	Revel, Germain, propriétaire à Steenvoorde.
Armentières,	Dansette, manufacturier et maire à Armentières.
La Bassée,	Chombart, Louis, avocat à Herlies.
Cysoing,	Brame, Jules, ancien maître des requêtes, à Lille.

Digitized by Google

	MM.
Haubourdin,	Comte d'Hespel, propriétaire, adjoint, à Haubourdin.
Lannoy,	Lefebvre, Julien, ✲, agronome à Hem.
Lille-Centre,	Bernard, Henri, raffineur de sucre, à Lille.
Lille-Nord-Est,	Kuhlmann, ✲, négociant, professeur de chimie à Lille.
Lille-Ouest,	De Melun, propriétaire à Lille.
Lille-Sud-Est,	Legrand, ✲, avocat, député, à Lille.
Lille-Sud-Ouest,	Mourmant, ✲, raffineur de sucre et maire à Wazemmes.
Pont-à-Marcq,	Desmoutiers, Ernest, cultivateur à Mons-en-Pévèle.
Quesnoy-sur-D.,	Defontaine, Louis, ✲, propriétaire à Lille.
Roubaix,	Mimerel (C. ✲), sénateur à Paris.
Seclin,	Collette, Louis, notaire à Seclin.
Tourcoing-Nord,	Defontaine, Ed., ✲, propriétaire à Lille.
Tourcoing-Sud,	Masurel, Carlos, ✲, nég. et maire à Tourcoing.
Cambrai-Est,	De Beaumont, Emile-Henri, docteur en médecine, à Cambrai.
Cambrai-Ouest,	Leleu, Prosper, cultivateur et maire à Tilloy.
Carnières,	Telliez fils, propriétaire et maire à Carnières.
Clary,	Béry, Pierre-Alexandre, ✲, propriét. à Cambrai.
Le Câteau,	Seydoux, Charles, ✲, propriétaire, député, au Câteau.
Marcoing,	Crépin, cultivateur et maire à Proville.
Solesmes,	Macarez, fabricant de sucre et maire à Capelle.
Avesnes-Nord,	De Colnet, Louis, propriétaire à Dompierre.
Avesnes-Sud,	Mailliet, banquier, président de la Société d'agriculture, à Avesnes.
Bavai,	Baron Butron de la Torre, propriétaire, à Saint-Waast.
Berlaimont,	Paul, Charles, avocat-général à Douai.
Landrecies,	Doutrelaine, ✲, capitaine du génie, attaché au Ministère de la guerre à Paris.
Maubeuge,	Marchant, sénateur, à Paris.
Le Quesnoy-Est,	Piette, Hippolyte, propriét. et adjoint au Quesnoy.
Le Quesnoy-O.,	Baron de l'Epine, ✲, propriétaire au Quesnoy.
Solre-le-Château,	Rouez, fabr. de tissus et maire à Solre-le-Chateau.
Trélon,	Godard-Desmarest, maître de verrerie, député, à Trélon.
Arleux,	Guilbert, cultivateur et maire, à Cantin.
Douai-Nord,	Maurice, ✲, avocat, propriét. et maire, à Douai.
Douai-Ouest,	Danel, Paul, ✲, président à la Cour impériale de Douai.
Douai-Sud,	Choque, Emmanuel, député, à Douai.

Digitized by Google

	MM.
Marchiennes.	Comte de Montozon, ✲, propriétaire et maire, à Lallaing.
Orchies,	Guilbert-Estevez, ✲, propriétaire et maire, à Orchies.
St-Amand riv. dr.	Lécuyer, ✲, président du tribunal civil, à Valenciennes.
St-Amand riv. g.	Desespringalle, propriétaire, à St-Amand.
Bouchain,	Lebret, ✲, associé-régisseur-gérant des mines d'Anzin, à Denain.
Condé,	Renard, Louis, maître de verreries, à Fresnes.
Valenciennes-E.,	Hamoir, ✲, fabricant de sucre, à Saultain.
Valenciennes-N.,	Mathieu, Joseph, propriétaire et maire à Anzin.
Valenciennes-S.,	Boulanger, Emile, juge, à Valenciennes.

Conformément aux dispositions de la loi du 22 juin 1833, le Conseil général, dans sa session de 1852, a divisé les cantons du département en trois séries pour le renouvellement partiel de ses membres et le renouvellement des membres des Conseils d'arrondissement.

Le 22 octobre suivant, M. le Préfet, en conseil de préfecture, a procédé au tirage au sort des séries pour régler l'ordre de renouvellement.

Par suite de ce tirage au sort, les séries se composent comme suit :

CONSEIL GÉNÉRAL.

Première série.—Maubeuge, Le Quesnoy-Est, Trélon, Carnières, Marcoing, Douai-Ouest, Orchies, Dunkerque Est, Hondschoote, Wormhoudt, Cassel, Merville, La Bassée, Lille-Centre, Lille-Sud-Est, Quesnoy-sur-Deûle, Tourcoing-Nord, Saint-Amand (rive droite), Valenciennnes-Nord et Valenciennes-Sud.

Deuxième série. — Avesnes-Nord, Bavai, Berlaimont, Cambrai-Est, Clary, Solesmes, Arleux, Douai-Sud, Bergues, Dunkerque-Ouest, Bailleul-Nord-Est, Hazebrouck-Nord, Steenvoorde, Armentières, Haubourdin, Lille-Nord-Est, Lille-Sud-Ouest, Roubaix, Bouchain et Saint-Amand (rive gauche).

Troisième série. — Avesnes-Sud, Landrecies, Solre-le-Château, Le Quesnoy-Ouest, Cambrai-Ouest, Le Cateau, Douai-Nord, Marchiennes, Bourbourg, Gravelines, Bailleul-Sud-Ouest, Hazebrouck-Nord, Cysoing, Lannoy, Lille-Ouest, Pont-à-Marcq, Seclin, Tourcoing-Sud, Condé, Valenciennes-Est.

Les séries pour les Conseils d'arrondissement sont indiquées ci-après.

Digitized by Google

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Les bureaux de la préfecture sont ouverts au public tous les jours, de une heure à trois heures de l'après-midi.

Toutes les pièces adressées au Préfet doivent être déposées sous bandes ou sous enveloppe chez le concierge de la préfecture. Sont exceptés de cette mesure les récépissés, visa, légalisations ou demandes de passeports qui pourront être remis aux garçons de bureaux pour être portés aux bureaux respectifs.

CABINET DU PRÉFET.

N..., *chef du cabinet.*
M. Devaux fils, *commis de* 4.e *classe.*

PREMIÈRE DIVISION.

M. Mallebrancq, ✻, *chef de division.*

BUREAU DES FINANCES.

MM. Landrieu, *commis de* 1.re *classe.*
Béhague, *idem de* 3.e
Lerouge, *idem de* 4.e

ATTRIBUTIONS. Contributions directes; — répartement et sous-répartement; — jugement des réclamations; — emploi des fonds de non-valeurs; — nomination des percepteurs; — cadastre parcellaire. = Contributions indirectes; — droit sur les boissons; — droit d'entrée; — culture du tabac; — droit de vérification des poids et mesures. = Octrois municipaux; — personnel et administration; — douanes; — saisies dans l'intérieur; — autorisations de former des établissements dans les lignes. = Communes; — administration et comptabilité; — règlement des budgets; — apurement des comptes; — administration des biens et des bois communaux; — parcours et vaine pâture; — nomination des receveurs municipaux. = Fabriques des églises; — administration des biens; — donations, legs et fondations religieuses; = Enregistrement et timbre; — registres de l'état-civil. — Formation des budgets départementaux.

BUREAU DES DOMAINES ET HOSPICES.

MM. Lefebvre, *chef de bureau.*
Joly, *commis de* 2.e *classe.*
Bernard, *idem de* 3.e

Digitized by Google

ATTRIBUTIONS. Domaines ; — affaires contentieuses ; — ventes de biens ; — ventes d'objets mobiliers ; — révélations ; — successions dévolues à l'Etat ; — liquidations de dépenses. = Agence judiciaire du trésor public ; — correspondance ; — cautionnements ; — inscriptions hypothécaires. = Bois et forêts ; — délimitations ; — droits d'usage ; — aliénations ; — ventes de coupes ; — défrichements. = Hospices ; bureaux de bienfaisance ; — monts-de-piété ; — contentieux ; — régie des biens ; — administration ; — comptabilité ; — règlements des budgets ; — apurement des comptes ; — personnel des administrations, des agents comptables et des agents du service de santé.—Enfants trouvés et abandonnés ; — administration ; — comptabilité. = Caisses d'épargne ; — organisation.

BUREAU DE COMPTABILITÉ.

MM. Lauridant, *commis de* 1.re *classe*.
Laurent, *idem de* 3.e

ATTRIBUTIONS. Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour le paiement des traitements administratifs et des dépenses départementales : — traitement des juges, des ministres du culte, etc. ; — frais de justice ; tenue des registres de comptabilité ; — envoi aux divers ministères des situations mensuelles ; — confection des comptes annuels de dépenses du culte, de celles judiciaires et de celles départementales.

DEUXIÈME DIVISION.

M. Deblock, *chef de division.*

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

MM. Druez, *chef du bureau.*
Vincent, *chef de bureau.*
Breton, *commis de* 2.e *classe.*
Butin, *commis de* 3.e *classe.*
Plumecocq, *idem.*
Plouvier, *commis de* 4.e *classe.*
Deniset, *idem.*

ATTRIBUTIONS. Analyse et enregistrement à l'arrivée et au départ des dépêches et pétitions ; — distribution dans les bureaux : — clôture et départ de la correspondance ; — enregistrement et distribution du *Bulletin des Lois et des Actes administratifs de la Préfecture* ; — visa et légalisations. =Personnel des préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux, conseillers de préfecture, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux ; — organisation administrative ; — congés des fonctionnaires, délégations ; — cérémonies religieuses et fêtes publiques ; — préséances. = Police de

Digitized by Google

l'imprimerie et de la librairie, gravures et lithographies ; — journaux et écrits périodiques ; — bibliothèques publiques. = Théâtres. = Brevets d'invention. = Belles actions et traits de courage et de dévouement. = Mouvement de la population ; — Naturalisation et autorisation de domicile en France. = Exécution des lois sur les élections et sur le jury ; — convocation des jurés. = Mercuriales, subsistances ; — police de la boulangerie. = Agriculture. = Amélioration des chevaux ; — foires, marchés ; — sociétés savantes ; — beaux-arts ; — monuments historiques ; — archives ; — commerce ; — industrie ; — travail des enfants dans les manufactures. = Ecole des arts et métiers ; — écoles polytechnique et militaire ; — école navale ; — école des mineurs. = Tribunaux de commerce ; — chambres de commerce ; — chambres consultatives des arts et manufactures ; — conseils des prud'hommes. = Instruction publique ; — lycées et colléges communaux ; — collation de bourses ; — école normale ; — écoles primaires ; — salles d'asile ; — institution des sourds-muets et des aveugles. = Cultes ; — congrégations religieuses. = Art de guérir ; — écoles de médecine ; — réception des officiers de santé, pharmaciens, herboristes et sages-femmes ; — vaccine ; — épidémies ; — Eaux thermales ; — médecine vétérinaire ; — école vétérinaire d'Alfort. = Recrutement de l'armée ; — affaires militaires. = Inscription maritime. = Garde nationale. = Pompiers.

POLICE.

MM. Rains, *chef de bureau.*
Lechien, *commis de 2.e classe.*
Masurel, *idem.*
Trenois, *commis de 4.e classe.*

ATTRIBUTIONS. Police générale, municipale et rurale ; — gardes-champêtres, gardes-messiers, gardes particuliers. = Prisons ; — maison centrale de force et de correction ; — maisons de justice ; d'arrêt et de correction ; — dépôts de sûreté, maisons de police municipale. = Règlements de police. = Crimes, délits, incendies. = Surveillance des forçats et condamnés libérés, des mendiants, vagabonds et des filles publiques. = Asiles d'aliénés. = Commissions sanitaires des ports de Dunkerque et Gravelines. = Surveillance des voyageurs et des réfugiés étrangers. = Passeports à l'étranger ; — passeports gratuits ; — passeports avec secours de route ; — permis de chasse ; — louveterie. = Échenillage. = Etat-civil ; — naissances, mariages, décès, reconnaissance et légitimation d'enfants. = Légion étrangère ; départs d'ouvriers pour l'Afrique ; — transports d'armes et de poudre.

TROISIÈME DIVISION.

M. Devaux, *chef de division.*

Digitized by Google

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.

MM. Petit, *chef de bureau.*
Baillœul, *commis de* 1.re *classe.*
Botto, *commis de* 2.e *classe.*
Dupire, *idem.*
Mallebrancq fils, *commis de* 3.e *classe.*
Landrieu, *idem.*
Decourchelle, *commis de* 4.e *classe,*
Defrenne, *idem.*

ATTRIBUTIONS. Routes impériales et départementales. = Chemins de fer. = Navigation ; — rivières et canaux navigables. — Ports maritimes. = Desséchements. = Moulins à eau et usines ; — leur établissement sous les rapports hydrauliques. = Grande voirie ; — police ; — roulage ; — barrières de dégel ; — alignements ; — amendes, etc. ; — personnel du service des ponts-et-chaussées. = Bacs et bateaux ; — droits de navigation ; — péages ; — concessions ; — expropriation pour cause d'utilité publique. = Concessions de mines et usines ; — traitement des substances minéralogiques ; — police et surveillance des exploitations ; — redevances fixes et proportionnelles ; — ouverture et exploitation des carrières, tourbières, etc. = Rivières non navigables ; — police et entretien. = Etablissements insalubres et incommodes ; — formation, — contentieux. = Reconnaissance, établissement, réparation et entretien des chemins vicinaux ; — contentieux et exécution de la loi du 21 mai 1836. = Police de la petite voirie : chemins non grandes routes, voirie urbaine, confection des plans d'alignement des rues des villes. = Travaux départementaux, communaux et d'hospices ; examen des projets, surveillance et règlement des travaux ; — comptabilité, etc. = Servitudes imposées à la propriété pour la défense des places ; — instruction des affaires ; — poursuite des contraventions ; — conférences avec les ingénieurs civils et militaires. = Exécution du traité des limites de la frontière. = Messageries ; — correspondance ; — exécution des règlements relatifs à la visite des voitures publiques.

Secrétariat du Conseil de Préfecture.

M. Dupire, *expéditionnaire*, chargé de l'enregistrement des requêtes et de la tenue des écritures.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

MM. Le Glay, ✻, *archiviste.* — Le Glay fils, *employé à la section historique.* — Alph. Boussemart, *employé à la section administrative.*

Digitized by Google

ARCHIVES COMMUNALES.

Par arrêté de M. le Préfet, en date du 22 janvier 1849, la commission chargée de la régularisation et de la bonne tenue des archives des communes et des établissements de bienfaisance du département du Nord, a été réorganisée.

Elle est composée ainsi qu'il suit :

MM. Le secrétaire-général de la préfecture, *président*.
Mimerel (C. ✲), membre du Conseil général.
Jules Brame, membre du Conseil général.
Ed. Defontaine, ✲, ancien président du tribunal, membre du Conseil général.
De Hamel-Bellenglise, membre de la Commission historique.
Le Glay, ✲, archivisie du département, *secrétaire*.

Imprimeur de la préfecture, M. L. Danel.
Huissier de la préfecture, le sieur Henri Bissat.
Huissier du Conseil de préfecture, le sieur Pailliez.
Concierge de l'hôtel, veuve Guillan.
Concierge des bureaux, le sieur Chrestien.

SOUS PRÉFECTURES, CONSEILS D'ARRONDISSEMENT. (1)

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-préfet, M. Paillart, ✲.
Secrétaire, N...

Conseil d'arrondissement.

	MM.
*Bergues,	Hilst, Pierre-François, docteur en médecine et maire à Armbouts-Cappel.
*Bourbourg,	Demeunynck, Louis, docteur en médecine à Bourbourg.
**Dunkerque-Est,	Beck, Philippe, propriétaire à Dunkerque.
—	Cuel (O. ✲), ingénieur en chef en retraite, à Dunkerque.
**Dunkerque-O.,	Mollet, Jean Charles, ✲, maire à Dunkerque.
—	Bourdon, Constant, négociant à Dunkerque.
*Gravelines,	Vanwormhoudt, Auguste, rentier à Gravelines.
Hondschoote,	Goudaert, Pierre, notaire à Hondschoote.
Wormhoudt,	Bergerot, Alphonse, propriétaire et maire à Esquelbecq.

(1) Les séries pour le renouvellement des conseils d'arrondissement sont indiquées : la première par une astérisque et la seconde par une double astérisque.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-préfet, M. Leclercq.
Secrétaire, M. Hancquier.

Conseil d'arrondissement.

MM.

**Bailleul-Nord-	É. Lotthé-Vandewalle,	négociant à Bailleul.
** —	Plouvier,	notaire et maire à Steenwerck.
**Bailleul-Sud-O.	Cortyl, Benoît,	propriétaire et maire à Bailleul.
**Cassel,	Desmyttère, Aimé,	propriétaire et maire à Cassel.
*Hazebrouck-N.,	Huyghe, Aimable,	propriétaire à Hazebrouck.
*Hazebrouck-S.,	Claudorez, Philippe,	cultivateur et maire à Morbecque.
*Merville,	Hennion-Delebecque,	notaire à Estaires.
** —	Duquenne, César,	négociant et maire à La Gorgue.
*Steenvoorde,	Beck, Joseph-Benoît,	propriétaire et maire à Steenvoorde.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Sous-préfet, M. Grimaldi, ✲.
Secrétaire, M. Musin.

Conseil d'arrondissement.

MM.

*Armentières,	Castrique, Jean-Baptiste,	notaire à Armentières.
**Cysoing,	Baratte fils,	à Templeuve.
**Haubourdin,	Menche, Gustave,	propriétaire et maire à Haubourdin.
**La Bassée,	Leroy-Dubois,	cultivateur et maire à Illies.
**Lannoy,	Parent, César,	propriétaire et maire à Lannoy.
*Lille-Centre,	Debau, Félix,	notaire honoraire à Lille.
*Lille-Nord-Est,	Rouzé, Théodore, ✲,	banquier, président du tribunal de commerce de Lille.
*Lille-Ouest,	Pajot, Isidore,	notaire à Lille.
*Lille-Sud-Est,	Lamblin, Jean-Baptiste,	cultivateur et propriétaire à Ronchin.
*Lille-Sud-Ouest,	Dhellemmes, Isidore,	propriétaire à Esquermes.
**Pont-à-Marcq,	Des Rotours, Alexandre, ✲,	propriétaire et maire à Avelin.
**Quesnoy-sur-D.,	Lambin,	notaire et maire à Comines.
**Roubaix,	Piat, César,	fabricant à Roubaix.
**Seclin,	Rose,	maire de Templemars.

Digitized by Google

MM.

*Tourcoing-Nord, Bonduelle-Dalle, cultivateur et fabricant à Bousbecques.
*Tourcoing-Sud, Roussel-Caulliez, fabricant à Tourcoing.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-préfet, M. Villemain (O. ✲).
Secrétaire, M. Pourpoint.

Conseil d'arrondissement.

MM.

*Cambrai-Est, Leroy, Auguste, notaire à Cambrai.
*Cambrai-Ouest, Monier, Alexandre, propriétaire à Aubencheul-au-Bac.
*Carnières, Senez, Augustin, cultivateur et maire à Beauvois.
**Clary, Fignier, Jean-Joseph, maire de Clary.
** — Bauchard, François, propriétaire et maire à Ligny.
*Le Câteau, Seydoux, Philippe, ✲, manufacturier au Câteau.
* — Carlier, Louis, médecin au Câteau.
**Marcoing, Boulanger, Edouard, propriétaire à Doignies.
**Solesmes, Depreux, Théophile, propriétaire et maire à Viesly.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-préfet, M. Gasc, ✲.
Secrétaire, M. Bévenot.

Conseil d'arrondissement.

MM.

**Avesnes-Nord, Devise, César, propriétaire à Saint Hilaire.
**Avesnes-Sud, Hulin, brasseur et maire à Cartignies.
**Bavai, Marchant, Benoît, propriétaire et adjoint à Bavai.
**Berlaimont, Delcroix, Pierre-Joseph, juge-de-paix à Berlaimont.
*Landrecies, Béthune, Anselme, juge-de-paix à Landrecies.
*Le Quesnoy-E. Beauvais-Baillon, juge-de-paix au Quesnoy.
*Le Quesnoy-O. Honoré, Philippe, juge-de-paix au Quesnoy.
**Maubeuge, Walrand, Emilien, notaire à Maubeuge.
*Solre-le-Château Lhomme, Charles, propriétaire à Liessies.
*Trélon, Stocquelet, Jean-Baptiste, notaire à Wignehies.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-préfet, M. de Matharel, ✲.
Secrétaire, M. Parsy.

Conseil d'arrondissement.

MM.

**Arleux,	Cany, maire d'Arleux.
*Douai-Nord,	Lequien, Xavier, docteur en méd., adj., à Douai.
* —	Bommart, Anacharsis, propriétaire à Douai.
*Douai-Ouest,	Lecq, Augustin, fabricant et maire à Lambres.
*Douai-Sud,	Fiévet, Henri, fabricant et maire à Masny.
**Marchiennes,	Morel, Pacifique, cultivateur et maire à Somain.
** —	Théry, Adolphe, notaire à Marchiennes.
**Orchies,	Josson-Mullié, brasseur à Orchies.
—	Leleu, Alphonse, maître de pension à Auchy.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-Préfet, M. le comte Lowasy de Loinville (O. ✲).
Secrétaire, M. Dubois.

Conseil d'arrondissement.

MM.

*Bouchain,	Deslinsel, Adolphe, fabricant et maire à Denain.
* —	Bouchez, Louis, notaire à Bouchain.
*Condé,	Mention, Alexis, maire de Condé.
*St-Amand r.d.,	Baligand, Henri, maire à Mortagne.
* — r.-g.,	Nicolle, Louis, propriétaire à Saint-Amand.
**Valenciennes-E.	Carlier-Mathieu, Honoré, ✲, propriétaire et maire, à Valenciennes.
**Valenciennes-N.	N...,
** —	Moreau, François, maire de Saint-Saulve.
**Valenciennes-S.	Dupire, Adolphe, notaire a Valenciennes.

Digitized by Google

SERVICES PUBLICS ET DÉPARTEMENTAUX.

CORPS IMPÉRIAL DES PONTS-ET-CHAUSSÉES.

PERSONNEL.

SERVICE DES ROUTES ET DE LA NAVIGATION.

MM. Charié, ✲ *ingénieur en chef du département*, à Lille.
Menche, *ingénieur ordinaire*, chargé du service des routes et de la navigation, à Lille.
Pigault de Beaupré, *idem*, idem, à Dunkerque.
Bellom, *idem*, à Cambrai.
Bertin, *idem*, à Douai.
Masquelez, *idem*, idem, à Valenciennes.
N..., *idem*, idem, à Avesnes.

Conducteurs embrigadés.

Conducteurs principaux. MM. Longuespée, Dubrulle, à Douai.

Conducteurs de 1.re *classe*. MM. Potonié aîné, Duhem, à Lille.

Conducteurs de 2.e *classe*. MM. Coupey, Dorchies (Eloi), Potonié (Honoré), Tancrez, à Lille, D'Haisne, Labbé, Bélanger, à Valenciennes; Landremont, à Douai; Surbayrolles, à Cambrai.

Conducteurs de 3.e *classe*. MM. Wéry, à Dunkerque; Flament, à Avesnes; Chaponnière, à Douai; Dorchies (Louis), à Lille.

Digitized by Google

Conducteurs de 4.e classe, MM. Daillier, à Lille, Chouleur, à Merville; Piotrowski, à Cambrai; Bonneau, à Avesnes; Monchovet, au Quesnoy; Parsy aîné, à Valenciennes.

Conducteurs auxiliaires.

MM. Piétremont, Cuvelier (Charles), à Dunkerque; Deregnaucourt, à Hazebrouck; Jouin, Honoré, Villette, Pons, à Cambrai; Catelot, Dupont, Hacard, à Avesnes; Guilain, à Bavai; Chantraine, Macaigne, à Douai; Mary, à Valenciennes.

SERVICE DES IRRIGATIONS ET DES DESSÉCHEMENTS.

MM. Charié, ✲, *ingénieur en chef*, à Lille.
Bollaert, ✲, *ingénieur ordinaire*, à Lille.

Conducteur embrigadé de 3.e classe. M. Langangne, à Lille.

Conducteur auxiliaire. M. Dupré.

SERVICE SPÉCIAL DE LA NAVIGATION.

Ligne de la Belgique sur Paris.

MM. Kolb, ✲, *ingénieur en chef*, à Saint-Quentin (Aisne.)
Lermoyer, *ingénieur ordinaire* (service de l'Escaut, du canal de Mons et de la 1.re section du canal de Saint-Quentin), à Cambrai.
N..., *ingénieur ordinaire* (service du contrôle de la Sambre canalisée), à Avesnes.
Bonnet, ✲, *ingénieur ordinaire* (service de la 2.e section du canal de Saint-Quentin; contrôle du canal de la Sambre à l'Oise), à Saint-Quentin.

Conducteurs embrigadés. MM. Paget, de 4.e classe, à Condé; Vilmont, idem, à Saint-Quentin; Cabaret, idem, à Fargnier (Aisne); Malézieu, de 3.e classe, à Nauroy (Aisne); Daudré, Gaget et Hure, de 4.e classe, à Cambrai.

Conducteurs auxiliaires. MM. de Belleperche, à Valenciennes; Michéa, Malézieux, Heilyg, à Saint-Quentin; Hérouard, à Cambrai.

Digitized by Google

SERVICE DES PORTS.

MM. Decharme, ✻, *ingénieur en chef*, à Dunkerque.
Plocq, *ingénieur ordinaire du port de Dunkerque*, à Dunkerque.
Pigault de Beaupré, *ingénieur ordinaire du port de Gravelines*, à Dunkerque.

Conducteurs embrigadés. MM. Maréchal, de 2.e classe; Mineur (Gustave), de 3.e classe, à Dunkerque; N..., de 4.e classe, idem.

Conducteurs auxiliaires. MM. Mineur (Auguste), Brandt, Daigremont, Pauwels, à Dunkerque; Aligard, à Gravelines.

Officiers de port. MM. Conseil, capitaine de 2.e classe; — Taris et Petyt, maîtres de port de 1.re classe, à Dunkerque; — N..., maître de port de 2.e classe, à Gravelines.

GRANDES ROUTES.

Les grandes routes qui existent dans le département du Nord sont au nombre de trente-cinq, dont quinze routes impériales et vingt routes départementales. Nous en donnons ci-après le tableau :

N.os des routes.	Classe.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR en pavé.	LONGUEUR en empierrement.	Longueur dans le départ.
		ROUTES IMPÉRIALES.	k.	k.	k.
2	1.re	De Paris à Maubeuge et à Bruxelles par Mons	27.71	8.18	35.89
16	2.e	De Paris à Dunkerque	54.36	0.11	54.47
17	2.e	De Paris à Lille et à Ostende	96.19	»	96.19
25	3.e	Du Hâvre à Lille	15.41	»	15.41
29	3.e	De Rouen à Valenciennes	55.07	»	55.07
39	3.e	De Montreuil-sur-Mer à Mézières	29.63	10.29	39.92
40	3.e	De Paris à Dunkerque et à Menin par Bruges et Ypres	34.31	»	34.31
41	3.e	De Saint-Pol à Lille et Tournai	40.13	»	40.13
42	3.e	De Lille à Boulogne	53.15	2.42	55.57
43	3.e	De Bouchain à Calais	27.94	»	27.94
44	3.e	De Châlons-sur-Marne à Cambrai	4 30	2.89	6.69
45	3.e	De Marles à Valenc. et à Tournai	44 75	13.94	58.69
48	3.e	De Valenciennes à Condé et à Gand	18 12	»	18.12
49	3.e	De Valenciennes à Maubeuge et à Philippeville	25.98	16.55	42.53
50	3.e	De Douai à Arras	3.95	»	3.95
		TOTAUX	531.00	53.88	584.88

Digitized by Google

No. d'ordre de la route.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR. en pavé.	LONGUEUR. en empierrement.	Longueur dans le départ.
	ROUTES DÉPARTEMENTALES.	k.	k.	k.
1	De Lille à Valenciennes	25.980	»	25.980
2	De Lille à Ypres	15.322	»	15.322
3	De Douai à Tournai	16.101	»	16.101
4	De Cambrai à Tournai	18.624	»	18.624
5	D'Avesnes à Philippeville	0.555	15.610	16.165
6	De Landrecies à Chimay	6.150	34.020	40.170
7	De Condé à Mons	9.030	»	9.030
8	De Condé à Saint-Amand	12.250	»	12.250
9	De Lille à Saint-Omer	46.470	»	46.470
10	De Valenciennes à Bohain	42.130	»	42.130
11	De Cambrai à Guise	18.663	»	18.663
12	D'Avesnes au Quesnoy	8.350	19.350	27.700
13	De Maubeuge à Maroilles	»	19.908	19.908
14	De Lille à Courtrai	22.300	»	22.300
15	De Dunkerque à Furnes	0.680	12.950	13.630
16	De La Bassée à Estaires	0.280	4.890	5.170
17	D'Hazebrouck à Aire	»	7.086	7.086
18	De Béthune à Armentières	»	2.890	2.890
19	De Roubaix à Tournai et Saint-Amand	43.570	»	43.570
20	De Cassel à la frontière	11.340	»	11.340
	TOTAUX	297.795	116.704	414.499

CHEMINS DE FER.

Il existe dans ce département plusieurs lignes de chemins de fer. Nous les indiquons ci-après :

CHEMIN DE FER DE PARIS A LA FRONTIÈRE DE BELGIQUE ET AU LITTORAL.

Cette ligne, concédée par la loi du 15 juillet 1845 à la Compagnie du chemin de fer du Nord, est entièrement terminée ; elle est livrée à l'exploitation sur toute son étendue.

Service de contrôle et de surveillance du chemin de fer du Nord.

MM. Le Chatelier, ingénieur en chef, à Paris.
Brame, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, chargé du contrôle et de la surveillance, à Paris.
Piérard, ingénieur ordinaire des mines, idem.
Morel, conducteur auxiliaire, à Lille.

Digitized by Google

Inspecteurs de l'exploitation commerciale.

MM. De Condé, inspecteur principal, à Paris.
Bessas-Lamégie, inspecteur particulier, à Lille.

Ingénieurs de la Compagnie.

MM. Maniel, ✲, ingénieur en chef, chargé des travaux et de la surveillance, à Paris.
Petiet, Ingénieur, chef du service d'exploitation, à Paris.

EMBRANCHEMENTS.

Un décret du 19 février 1852, a approuvé une convention du même jour, par laquelle la Compagnie du chemin de fer du Nord s'est engagée à construire à ses frais :

1.° Un chemin de fer partant de Saint-Quentin et dirigé vers la frontière belge, au-delà de Maubeuge, où il doit se relier avec le chemin de Charleroy à Erquelines ;

2.° Un chemin de fer qui, se séparant du chemin de Saint-Quentin à Maubeuge, en un point voisin du Cateau, ira se relier à la ligne principale du chemin de fer du Nord, à Somain.

Ces embranchements doivent être terminés, le premier dans un délai de quatre ans, le second dans un délai de six ans.

Service de contrôle et de surveillance des travaux des embranchements.

MM. Lalanne, ingénieur en chef, à Paris.
Masquelez, ingénieur ordinaire à Valenciennes, pour la ligne de Saint-Quentin au Cateau et du Cateau à Somain.
N....., ingénieur ordinaire à Avesnes, pour la ligne du Cateau à Maubeuge.
Parsy aîné, conducteur auxiliaire à Valenciennes, attaché à la section de Saint-Quentin au Cateau et à Somain.

Ingénieurs de la Compagnie chargés de la construction des embranchements.

MM. Maniel, ✲, ingénieur en chef, à Paris.
Protche, ingénieur ordinaire, à Maubeuge.
Guillon, idem, à Saint-Quentin.
De la Frémoire, idem, à Cambrai.

LIGNES SPÉCIALES.

1.° De Saint-Vaast-la-Haut à Denain.

2.° De Denain à Abscon vers Somain.

Ces deux lignes ont été construites aux frais de la Compagnie des

Digitized by Google

mines d'Anzin, qui en a obtenu la concession par ordonnances des 24 octobre 1835 et 8 octobre 1846.

3.° D'Aniche à Somain.

Cette ligne est encore en projet ; elle a été concédée à la Compagnie des mines d'Aniche, par décret du 18 février 1850.

Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer dans la traversée du département du Nord.

CHEMIN DE FER DU NORD.

MM. Jannet, ✲, commissaire de 1.re classe, à Lille.
Hedouin, — 1.re classe, à Valenciennes.
Lemonnier, — 3.e classe, à Hazebrouck.
Grégoire, — 3.e classe, à Dunkerque.
Lalande, — 3.e classe, à Douai.
Célariés, sous-commissaire de 1.re classe, à Lille.

CHEMIN DE FER D'ABSCON ET DENAIN A ANZIN.

M. Médard, sous-commissaire de 3.e classe, à Anzin.

NAVIGATION.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 25 et forment ensemble un développement de 47 myriamètres 9,803 mètres ou 123 lieues un tiers de 2,000 toises. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse. — Voici leur nomenclature et leur description.

N.° 1. *Rivière de l'Aa.* La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, depuis Saint-Momelin jusqu'à la mer. Sa longueur dans le département est de 25,000 mètres. Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N.° 2. *Canal de la Colme.* Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,785 mètres.

N.° 3. *Canal de Bourbourg.* Ce canal, qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse du guindal, au-dessous du village de Saint-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque, où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur est de 21,462 mètres.

N.° 4. *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote.* Le canal de Bergues à Furnes, ou de Basse-Colme, débouche dans le

Digitized by Google

canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique jusqu'au sas de Bergues, est de 13,860 mètres.

N.° 5. *Canal de Dunkerque à Furnes.* Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur dans le département du Nord, depuis Houtem-Belgique jusqu'à l'écluse octogone à Dunkerque, est de 13,303 mètres.

N.° 6. *Canal de Bergues à Dunkerque.* Ce canal reçoit dans Bergues les eaux de Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2.e et 3.e sections des Watteringues, et les déverse dans le port de Dunkerque. Sa longueur est de 8,701 mètres, sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux, et de 30 mètres de crête en crête.

N.° 7. *Canal des Moëres.* Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernadstreet, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur depuis son origine près du bassin des Moëres jusqu'au sas octogone de Dunkerque; en y ajoutant l'embranchement de Bernadstreet, est de 10,320 mètres. Le canal des Moëres, comme canal navigable, n'a point d'issue; son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par le sas octogone, les eaux des Moëres et d'une partie de la 4.e section des Watteringues.

N.° 8. *Canal de la Cunette.* Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moëres et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque. Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à l'écluse à la mer, est de 2,303 mètres. Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête de 44 mètres.

N.° 9. *Canal de Mardyck.* Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les eaux des canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par l'écluse de l'arrière-port et par l'écluse de la Cunette. Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardyck, est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête en crête de 64 mètres.

N.° 10. *Canal de Saint-Omer ou de Neuf-Fossé.* Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longueur totale, de la Lys à L'Aa, est de 16,288 mètres.

N.° 11. *Rivière de la Lys.* La longueur de cette rivière, dans le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Wervicq, est de 55,000 mètres.

N.° 12. *Canal de la Nieppe.* Ce canal, qui est une dérivation de

Digitized by Google

la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois. Sa longueur est de 9,742 mètres.

N.° 13. *Canal d'Hazebrouck.* Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-au-Bois, où il se joint au canal de la Nieppe. Sa longueur est de 5,845 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N.° 14. *Canal de Préavin.* Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 1,948 mètres.

N.° 15. *Rivière de la Bourre.* La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,794 mètres. Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, de Préavin et de la Bourre coupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement local, communiquant par ses deux extrémités avec la Lys.

N.° 16. *Rivière de la Lawe.* Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de La Gorgue où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas-de-Calais jusqu'à son confluent, est de 2,250 mètres.

N.° 17. *Canal de la Haute-Deûle.* Ce canal commence à l'écluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur, dans le département, est de 33,411 mètres.

N.° 18. *Canal de la Basse-Deûle.* Ce canal, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse de Saint-André et débouche dans la Lys, à Deûlémont. Sa longueur est de 16,089 mètres.

N.° 19. *Canal de La Bassée.* Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de La Bassée et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N.° 20. *Canal d'Aire à La Bassée.* Ce canal, construit en 1823, entre dans le département par La Bassée où il se termine, après un cours d'environ 40,000 mètres dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de La Bassée, désigné à l'article qui précède.

N.° 21. *Canal de la Marque.* Le canal de la Marque commence à la Basse-Deûle, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume de Belgique.

Digitized by Google

N.° 22. *Rivière de la Scarpe.* Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celles de Marchiennes et de Saint-Amand et se jette dans l'Escaut à Mortagne. Sa longueur dans le département est de 53,235 mètres.

N.° 23. *Rivière de l'Escaut.* L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissements de Cambrai et de Valenciennes, et sort du département du Nord à Mortagne pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 68,483 mètres.

N.° 24. *Canal de Saint-Quentin.* Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan. Sa longueur, de Cambrai à Saint Quentin, est de 51,356 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 21,520 mètres.

N.° 25. *Canal de la Sensée.* Ce canal, achevé depuis peu d'années, est tracé de niveau, du bassin rond, sur l'Escaut, au bassin de Brebières, sur la Scarpe. Il fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut et fait suite au canal de Saint-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de 24,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N.° 26. *Canal de Mons à Condé.* La longueur totale de ce canal est de 24,288 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 3,000 mètres.

N.° 27. *Rivière de la Sambre.* Cette rivière est la seule voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la limite du département, est de 45,000 mètres.

DESSÉCHEMENTS.

Dix grands systèmes de dessèchement existent dans le département du Nord, savoir : celui des Moëres et celui des Watteringues, dans l'arrondissement de Dunkerque ; celui des prés Dunem, dans l'arrondissement de Lille ; celui de la vallée de la Scarpe, dans les arrondissements de Douai et Valenciennes ; ceux des vallées de la Haute et de la Basse-Sambre, dans l'arrondissement d'Avesnes ; ceux de la vallée de La Hayne et de l'Escaut, des marais de l'Epaix et de Bruai, des prairies de Mortagne et de Château-l'Abbaye, et des prairies de Flines lez-Mortagne, dans l'arrondissement de Valenciennes. Ces divers systèmes de dessèchement sont régis par des administrations spéciales, formées, sous l'autorité du préfet, entre les propriétaires riverains intéressés.

Digitized by Google

MOËRES.

Les deux lacs connus sous le nom de grande et petite Moëres sont la partie la plus basse d'un vaste bassin situé près de la mer, dans l'arrondissement de Dunkerque et le district de Furnes, province belge de la Flandre occidentale. Ce bassin, borné au nord par le canal de Bergues à Furnes, à l'ouest par celui de Bergues à Hondschoote et à Furnes, contient environ 11,000 hectares, dont les Moëres renferment, savoir : les Moëres belgiques, 1,192 hectares; les Moëres françaises, 1,910 hectares, et la petite Moëre française, 176 hectares; ensemble 3,278 hectares.

Commission administrative. MM. Ragedt fils aîné; Auguste Dupouy; Delaroïère; Boutté, Louis.

Conducteur, M. Jean Beelkens, aux Moëres; — *Percepteur*, M. Th. Deman, à Dunkerque.

WATTERINGUES.

On désigne sous ce nom les travaux destinés à soutenir le dessèchement et à maintenir les propriétés rurales dans un état de culture et de production. Le pays des watteringues, dans le département du Nord, se compose de toute la lisière maritime de l'arrondissement de Dunkerque, dans une longueur d'environ 3 myriamètres sur 1 myriamètre 8 kilomètres de largeur. Sa surface est de 38,576 hectares.

Les terres dites de watteringues sont divisées en quatre sections dont chacune est régie par une administration particulière.

Première section. Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque. Sa superficie est de 9,186 hectares.

Commission administrative. MM. Bray-Debuyser, président; — Demarle-Catrice; — Hamerel, Stanislas; — Vandenbavière, Jean; — Maegherman.

Conducteur. M. Deterre, à Bourbourg; — *Percepteur*, M. Demarle fils, à Gravelines.

Deuxième section. Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

Commission administrative. MM. Hamerel, Joseph; — Hilst, François; — Defoucault-Depaepe; — Geerssen, Louis-Jacques; — Mahieu, Louis.

Conducteur, M. Vercoustre, à Bourboug. — *Percepteur*, M. Hector Depape, à Bourbourg.

Troisième section. Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au Wattergand de Hondergracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

Digitized by Google

Commission administrative. M. Demeezemecker, président ; — Carlier, Amand ; — Dambricourt ; — Delflie, Etienne.

Conducteur, M. Hagron, à Bergues. — *Percepteur*, M. Dehaeze, à Bergues.

Quatrième section. Cette section ne comprend pas le bassin des Moëres, qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de 10,727 hectares. La partie française comprend 2,129 hectares.

Commission administrative. MM. Lemaire, André, ✻, président ; Vandewalle, Louis ; — Deblock ; — Beck ; — N...

Conducteur, N... — *Percepteur*, M. Debaeque fils, à Bergues.

PRÉS DUHEM.

Le desséchement des terres, dites prés Duhem, situées le long de la Lys, au territoire d'Armentières, est concédé à une réunion de propriétaires.

Ce desséchement est administré par un syndicat composé de trois membres élus par tous les propriétaires faisant partie de l'association.

Syndicat. MM. Boussemaer, *directeur* ; — Baron, *directeur-adjoint* ; — Delebois, *syndic* ; — Lesage et Selosse, *syndics-suppléants.*

Percepteur. M. Cerf.

Commission spéciale.

Instituée par décrêt du 5 aout 1852, en vertu du titre X de la loi du 16 septembre 1807.

MM. Dansette, maire d'Armentières, membre du Conseil général, *président ;* — Defontaine (Louis), ✻, propriétaire à Lille, membre du Conseil général, *secrétaire ;* — Verhaeghe, membre du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, à Merville ; — Lambin, maire de Comines, membre du Conseil d'arrondissement de Lille ; — Plouvier, maire de Steenwerck, membre du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck ; — Delangre-Salembier, maire de Nieppe ; — Briar, maire d'Houplines.

VALLÉE DE LA SCARPE.

Cette vallée, qui s'étend depuis Douai jusqu'au confluent de la Scarpe, à Mortagne, a un développement de 4 myriamètres 8 kilomètres et une superficie de 12,259 hectares.

Cette association est administrée par une commission syndicale unique composée de sept membres et nommée par une assemblée composée des trente propriétaires les plus imposés au rôle de desséchement.

Commission administrative. MM. de Montozon, ✻, président-directeur, à Lallaing ; — Dumont, Auguste, à Douai ; — André, à

Digitized by Google

Nivelle; — de Boutteville, propriétaire à Hornaing; — Caudrelier, à Pecquencourt; — Lenclud, à Hasnon; — Mahieu, idem.

Percepteurs, MM. Goube et Vilain. — *Conducteur*, M. Longuespée, à Douai.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT.

La vallée de la Hayne et de l'Escaut comprend une surface de 3,016 hectares de terres soumises au desséchement.

Commission administrative. MM. Renard, à Fresnes, président; — Mention, maire à Condé; — Miroir père, à Condé; — Delannoy, Henri, à Crespin; — Defernez.

Conducteur provisoire, M. Normand. — *Percepteur*, M. Guiot.

MARAIS DE L'EPAIX ET DE BRUAI.

Le marais de l'Epaix est situé sur le territoire extérieur de la ville de Valenciennes, dans l'angle formé par la rivière de l'Escaut et la route de Valenciennes à Saint-Amand; celui de Bruai, situé sur la commune de ce nom, y est contigu. Ils présentent ensemble une surface de 337 hectares.

Commission administrative. MM. Cavrois, président par intérim; — Ruffin, à Anzin; — Hette, à Valenciennes; — Moreau, à Saint-Saulve; — Miroux, à Bruai.

Percepteur, M. Cauvez, à Bruai. — *Conducteur*, M. D'haine, à Valenciennes.

PRAIRIES DE CHATEAU-L'ABBAYE ET DE MORTAGNE.

Par ordonnance du 24 octobre 1838, les propriétaires des prairies situées sur les communes de Mortagne et Château-l'Abbaye, sur la rive gauche de l'Escaut, sont autorisés à se constituer en syndicat pour concourir à l'entretien et au perfectionnement des ouvrages nécessaires au desséchement de ces prairies.

La Société est administrée par une commission composée de cinq membres élus par les treize plus forts propriétaires de l'association.

Commission administrative. MM. Pringal, François, à Mortagne, président; — Baligand, Nicolas-Joseph, à Mortagne; — Despret-Maurice fils, à Château-l'Abbaye; — Baligand, Auguste, à Mortagne; — Fourez, Désiré, à Château-l'Abbaye.

Percepteur, M. de Chertemps.

PRAIRIES DE FLINES-LEZ-MORTAGNE.

Un décret du 14 mai 1851 autorise les propriétaires des prairies de Flines-lez-Mortagne, situées sur la rive droite de l'Escaut et du canal du Jard, à se constituer en association syndicale pour le desséchement de ces prairies.

Digitized by Google

Le syndicat est composé de cinq membres élus par les intéressés.

Syndicat. MM. Baligand, Henri, *directeur;* — Lecœuvre, Louis, *directeur-adjoint;* — Hornez, Casimir; — Devaux, Louis; — Poutre, Louis, *syndics.* = Cateaux, Denis; — Bouchez, François; — Watteau, Louis, *syndics suppléants.*

VALLÉE DE LA HAUTE-SAMBRE.

Une ordonnance du 19 juin 1837 a autorisé les propriétaires des terrains qui profitent des ouvrages de desséchement dans la vallée de la Sambre, sur le territoire des communes de Landrecies, Locquignol, Maroilles, Sassegnies et Noyelles, à se réunir en syndicat, pour concourir à l'entretien et au perfectionnement des rigoles et ouvrages déjà existants, et de ceux qui seraient exécutés par la suite dans l'intérêt de l'une ou de l'autre rive.

Par décret du 14 mai 1851, le territoire du desséchement de la Haute-Sambre est étendu de l'écluse de Landrecies à l'aval de l'écluse de Sassegnies.

Deux syndicats sont établis, l'un pour les territoires situés sur la rive droite de la Sambre, l'autre pour les terrains situés sur la rive gauche. Ils sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres élus par l'assemblée des vingt propriétaires du syndicat les plus imposés.

Commission administrative du syndicat de la rive droite. MM. Berlaimont, Zéphirin, *directeur;* — Mary, Alfred; — Largillière-Naveau; — Mercier, Jules; — le baron de l'Epine, ✲, *membres.*

Commission administrative du syndicat de la rive gauche. MM. Applincourt, Louis, *directeur;* — Boutteaux, Jean-Baptiste; — Boulenger, Louis-Joseph; — Sury, François; — Guillemin, Ad., *membres.*

VALLÉE DE LA BASSE-SAMBRE.

Par décret du 14 mai 1851, les propriétaires des prairies bordant la Basse-Sambre sont autorisés à former une association à l'effet de pourvoir à l'entretien et au perfectionnement des ouvrages destinés à assurer le desséchement de ces prairies. Deux syndicats sont établis : l'un siégeant à Berlaimont pour les terrains situés jusqu'à l'aval de l'écluse d'Hautmont, dans les communes de Sassegnies, Leval, Berlaimont, Aulnoye, Aymeries, Pont-sur-Sambre, Bachant, Boussières, St.-Rémi-Mal-Bâti et Hautmont; l'autre, dont le siége est à Maubeuge, pour les terrains existants de l'aval de l'écluse d'Hautmont jusqu'à la frontière, dans les communes de Louvroil, Neuf-Mesnil, Maubeuge, Rousies, Assevent, Recquignies, Boussois-Rocq, Marpent et Jeumont.

Ces syndicats sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres et de trois suppléants élus par tous les propriétaires.

Digitized by Google

SYNDICAT DE BERLAIMONT.

MM. Paul, Maire de Berlaimont, *directeur*; Mercier, Achille, propriétaire à Berlaimont, *directeur-adjoint*; — Lucq, Adolphe, propriétaire à Pont-sur-Sambre; — Toussaint, Jules, propriétaire à Douai; — Lecouvez, propriétaire à Pont-sur-Sambre, *syndics*. = De Saint-Aubin, propriétaire à Sassegnies; — Corbeau, Nicolas, id. à Boussières; — Couplet, Prudent, id. à Bachant, *syndics suppléants*.

SYNDICAT DE MAUBEUGE.

MM. Marchant, sénateur, *directeur*; — Hamoir, directeur des hauts fourneaux du Nord, *directeur-adjoint*; — Deroisin, maire de Recquignies; — Favarcq-Cosson, propriétaire à Maubeuge; — Bottieaux, notaire, id., *syndics*. = Labbé, maire d'Awoingt; — Fauville, Florent, de Boussois, — Lanthier, Joseph, de Jeumont, *syndics suppléants*.

MINES.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, M. Boudousquié, ✲, à Valenciennes.
Ingénieur ordinaire des mines, M. Comte, à Valenciennes.
Ingénieur ordinaire, M. Bère, à Lille.
Garde mines, M. Levy, à Douai.

Les concessions de mines dans le département du Nord, sont au nombre de 23 dont 20 de charbon et 3 de fer.

MINES DE HOUILLE.

Concession d'Anzin. Cette concession comprend les territoires d'Anzin, Aubry, Trith-Saint-Léger, Hérin, Oisy, Wavrechain, Denain, Haveluy, Bellaing, Escaudain, Hélesmes, Wallers, Abscon, Somain, Hornaing, Fenain, Wandignies-Hamage. Son étendue est de 118 kilomètres 518 mètres carrés.

Concession de Fresnes. Elle comprend les territoires de Fresnes, Odomez et Escaupont. Son étendue superficielle est de 20 kilomètres 147 mètres carrés, moins les fortifications de Condé.

Concession de Vieux-Condé. Elle comprend les territoires de Condé, de Vieux-Condé et Hergnies. Son étendue est de 39 kilomètres 64 mètres carrés.

Concession de Raismes et de Valenciennes. Elle comprend les territoires de Raismes, Valenciennes, Anzin, Beuvrages et Bruai. Sa superficie est de 48 kilomètres 197 mètres carrés.

Concession de Saint-Saulve. Elle comprend les territoires de Saint-Saulve, Valenciennes, Marly, Etrœux, Sebourg, Rombies, Onnaing, Quaroube, Marchipont, Escaupont, Vicq et Crespin. Sa surface est de 70 kilomètres carrés.

Digitized by Google

Concession de Denain. Elle comprend une surface de 13 kilomètres carrés et 43 hectares 72 ares, situés sur les territoires de Denain, Escaudain, Lourches, Trith-Saint-Léger, Prouvy, Haulchain et Wavrechain.

Concession d'Odomez. Cette concession comprend une superficie de 316 hectares, situés sur Bruille et Odomez.

Concession d'Aniche. Cette concession comprend les territoires d'Aniche, Auberchicourt, Villers-Campeau, Bruille, Pecquencourt, Ecaillon, Erchin, Lewarde, Montigny, Roucourt, Guesnain, Lallaing, Dechy, Sin, Waziers, Raches, Corbehem (Pas-de-Calais), Courchelettes et Lambres. Sa surface est de 118 kilomètres 508 mètres carrés.

Concession de Douchy. Elle comprend 34 kilomètres carrés et 19 hectares 28 ares, situés sur Mastaing, Rœulx, Bouchain, Neuville-sur-l'Escaut, Escaudain, Lourches, Douchy et Haulchin.

Concession de Bruille. Elle comprend 403 hectares, situés sur Bruille et limités par l'Escaut, la chaussée Brunehaut et la concession d'Odomez. Cette concession a été accordée à MM. Dubois, Carpentier, Cavrois et compagnie, par ordonnance du 6 octobre 1832.

Concession de Château-l'Abbaye. Elle comprend 9 kilomètres carrés 16 hectares, situés sur Nivelle, Flines, Mortagne, Thun et Château-l'Abbaye. Cette concession a été accordée à la compagnie propriétaire des mines de houille de Bruille, par ordonnance du 18 août 1836.

Concession de Crespin. Elle comprend 28 kilomètres carrés 42 hectares, situés sur Crespin, Onnaing, Sebourg, Quiévrechain, Quaroube et Rombies. Cette concession a été accordée à M. Libert, par ordonnance du 27 mai 1836.

Concession de Marly. Elle comprend 33 kilomètres 13 hectares carrés, situés sur Moncheaux, Famars, Maing, Aulnoy, Marly, Saint-Saulve et Thiant. Cette concession a été accordée à MM. Mejean, Moreau, Communeau, Jouffroy et Ducas, par ordonnance du 8 décembre 1836.

Concession d'Hasnon. Elle comprend 14 kilomètres carrés 88 hectares 3 ares, sur Wandignies, Hélesmes, Wallers, Hasnon. Cette concession a été accordée à MM. Bris, Dutilleul et consorts, par ordonnance du 23 janvier 1840.

Concession d'Azincourt. Elle comprend 8 kilomètres carrés 70 hectares, situés sur Abscon, Aniche, Emerchicourt, Monchecourt et Erchin. Cette concession a été accordée par ordonnance du 29 décembre 1840, aux quatre compagnies réunies d'Azincourt, Etrun, Hordain, Carette et Minguet.

Digitized by Google

Concession de Thivencelles. Elle comprend 9 kilomètres carrés 81 hectares, situés sur Vicq, Quaroube, Thivencelles, St.-Aybert et Crespin. Cette concession a été accordée par ordonnance du 10 septembre 1841, à M. le maréchal de Dalmatie et à sa compagnie.

Concession d'Escaupont. Cette concession, accordée également à la compagnie de M. le maréchal de Dalmatie, par ordonnance du 10 septembre 1841, ne comprend qu'un kilomètre carré 10 hectares, sur les territoires de Fresnes, Escaupont et Vicq.

Concession de Saint-Aybert. Elle comprend 4 kilomètres carrés 55 hectares, situés sur Thivencelles et Saint-Aybert. Cette concession a été accordée par ordonnance du 11 septembre 1841, à MM. de Prévalt, Mahérault, Lenglé, Pureur et consorts.

Concession de Vicoigne. Elle comprend 13 kilomètres carrés 20 hectares, sur Saint-Amand, Raismes, Hasnon et Wallers. Cette concession a été accordée par ordonnance du 11 septembre 1841, aux quatre compagnies réunies de l'Escaut, Cambrai, Bruille et Hasnon.

Concession de l'Escarpelle. Elle comprend 47 kilomètres carrés 21 hectares, sur Douai, Flers, Raches, Roost-Warendin, Raimbeaucourt, Moncheaux, Thumeries, Ostricourt, Auby, Lauwin-Planque, Cuincy (Nord), Carvin, Courcelles et Le Forest (Pas-de-Calais). Elle a été accordée par décret du 27 novembre 1850, à MM. Soyez, Marc-Douay et consorts.

MINES DE FER.

Trélon. La concession des mines de fer des communes de Trélon et d'Ohain, dans une étendue de 16 kilomètres carrés, a été faite à M. de Mérode-Westerloo, par un arrêt du Conseil-d'Etat du 25 janvier 1785, confirmé par décret du 19 avril 1813.

Il existe sur cette concession deux puits d'extraction pour la mine rouge, et quatre puits d'extraction pour la mine jaune, un fourneau à fondre le minerai, un magasin, un bourd à piler la mine et huit lavoirs.

Féron. Les mines de fer existant au territoire de Féron ont été concédées à M.me V.e Hufty, par ordonnance du 7 décembre 1825.

Une nouvelle concession dite des *Pizons*, a été accordée par ordonnance du 12 octobre 1841, aux sieurs Pillion et Destombes. Elle comprend un kilomètre carré 23 hectares sur les territoires de Wignehies et Fourmies.

CHEMINS VICINAUX.

Les chemins vicinaux de grande communication classés sont au nombre de 75. Nous en donnons ci-après le détail :

Le service de ces chemins est confié à MM. les ingénieurs des ponts-et-chaussées.

Digitized by Google

N.° des chemins.	DÉNOMINATION.	Longueur en pavé.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
1	De Dunkerque à St.-Omer, par Loon. .	1209	17081	18290
2	De Bergues à St.-Omer, par St.-Momelin.	3718	22871	26589
3	D'Hondschoote à Watten.	17470	17816	35286
4	De Bergues à Furnes.	376	11523	11899
5	De Lille à Tourcoing.	9105	»	9105
6	De Lille à Lannoy.	10532	»	10532
7	De Lomme à Fournes.	9558	»	9558
8	De Douai à Seclin.	28351	»	28351
9	De Mouveaux à Roubaix et à la frontière	8663	»	8663
10	De Douai à Bapaume.	6546	»	6546
11	De Cassel à Gravelines.	9910	25160	35070
12	De Linselles à Quesnoy-sur-Deûle (à construire).	510	5824	6334
13	De Valenciennes à Somain.	18970	»	18970
14	D'Armentières à Ypres.	7113	»	7113
15	D'Esnes à Busigny.	12516	3567	16083
16	De Solesmes à Caudry.	9340	»	9340
17	D'Hondschoote à Wormhoudt.	860	16230	17090
18	De Bailleul à Ypres (à construire). . .	1085	3085	4170
19	De Sainghin à Pont-à-Marcq.	9252	»	9252
20	De Solre à Rond-Buisson et Hirson. . .	»	36493	36493
21	De St.-Amand à Hélesmes	9425	»	9425
22	D'Englos à Haubourdin.	1890	»	1890
23	De Bailleul à Estaires et Merville. . . .	1580	20013	21593
24	De Gussignies à Avesnes.	»	21090	21090
25	D'Arleux à Orchies.	20017	»	20017
26	De Cambrai à Solesmes.	19235	»	19235
27	De Maubeuge à Solre-le-Château. . . .	»	13350	13350
28	De Maubeuge à Binch.	262	8057	8319
29	D'Hélesmes à Denain	7161	»	7161
30	De Carvin à Orchies.	7696	»	7696
31	De Solesmes à la frontière.	»	34359	34359
32	D'Etrœungt à Landrecies.	»	20220	20220
33	D'Hazebrouck à Merris.	2500	8155	10655
34	D'Auberchicourt à Abscon.	4704	»	4704
35	De Douai à St.-Amand.	27222	»	27222
36	De Quesnoy-sur Deûle à Tourcoing. . .	20186	»	20186
37	De Lannoy à Néchin.	580	»	580
38	De Bailleul à Estaires et au Seau. . . .	938	16200	17138
39	De Seclin à La Bassée.	11345	»	11345
40	De Neuf-Berquin à Haverskerque. . . .	520	9834	10354
41	D'Haubourdin à Carvin.	10375	»	10375
42	De Solre-le-Château à Jeumont.	375	15958	16333
43	De Landrecies à Solesmes	15566	»	15566
44	De Ghyvelde à Hondschoote.	»	7568	7568
45	De Denain à St.-Vaast par Haspres et Villers-en-Cauchies	16680	»	16680
46	De Millam à Lederzeele	»	9865	9865
47	D'Auberchicourt à Bugnicourt.	10545	»	10545
48	De Lomme à Loos par la Planche-à-Q.	3831	»	3831
49	De Denain à Mastaing.	9475	»	9475
	A REPORTER. .	367192	344319	701511

Digitized by Google

N.os des chemins.	DÉNOMINATION.	Longueur en pavés.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
	REPORT. . .	367192	344319	701511
50	De Fresnes à Jenlain.	5900	10096	15996
51	De Seclin à Pont-à-Marcq.	4640	»	4640
52	Du Câteau à l'Arbre-de-Guise.. . . .	»	5540	5540
53	De Courchelettes.	4160	»	4160
54	D'Etrœungt au Nouvion..	»	5054	5054
55	De Bailleul à l'Abeele (en construction).	»	11250	11250
56	De Béthune à Estaires.	910	»	910
57	De Caestre à Vieux-Berquin (en contruct.)	»	7923	7923
58	D'Armentières à La Bassée (Idem).	6736	6445	13181
59	De Caudry à Aubencheul-au-Bois (id.).	3007	14756	17763
60	De Marquette à Neuville-St.-Remi (id.).	15066	»	15066
61	De Cassel à Lederzeele (idem)	»	6508	6508
62	D'Estaires à Don (idem).	10014	2094	12108
63	De Cambrai à Metz-en-Couture (idem).	555	12446	13001
64	D'Arras à Saint-Quentin (à construire).	5	6783	6788
65	D'Etrœungt à Anor (en construction).	»	15040	15040
66	De Wormhoudt à Zeggers-Cappel. . .	685	6045	6730
67	De Steenvoorde à l'Hazewinde (en construction).	»	4235	4235
68	De Lomme à Quesnoy-sur-Deûle (id.).	2907	4582	11520
69	D'Armentières à Halluin.	778	11667	12445
70	De Vendegies à la Pyramide de Denain. (à construire).	10213	»	10213
71	De Maubeuge à Erquelines.	»	9700	9700
72	De Prisches au Nouvion.	»	3489	3489
73	De Trélon à La Capelle.	»	5537	5537
74	De Solre à Sivry..	»	4250	4250
75	Ceinture de Cambrai.	»	2271	2271
	TOTAUX. . . .	432568	500030	932598

Agents-voyers chargés du service des chemins vicinaux ordinaires.

MM. Marquette, *agent-voyer en chef du département*, à Lille.

Duchatel, *agent-voyer principal:* — Delgrange, *agent-voyer ordinaire de* 1.re *classe*, à Dunkerque.

Lebleu, *agent-voyer principal :* — Deman, *agent-voyer de* 3.e *classe*, à Hazebrouck.

Soudant, *agent-voyer de* 1.re *classe*, à Lille ; — Decroos, *idem*, à Wazemmes ; — N..., à Lille.

Bruyelle, *agent-voyer principal;* — Dagadier, *agent-voyer de* 2.e *classe*, à Cambrai ; — Meurein, *idem de troisième classe*, au Câteau.

Dubois, *agent-voyer principal*, à Avesnes ; — Delasalle, *agent-voyer de* 3.e *classe*, au Quesnoy ; — Baelde, *idem de* 2.e *classe*, à Maubeuge.

Thurin, *agent-voyer principal;* — Lefebvre-Malet, *agent-voyer de* 1.re *classe*, à Douai.

Digitized by Google

MM. Vitrant, *agent-voyer principal;* — Renard, *agent-voyer de 1.re classe*, à Valenciennes.

Commission départementale des bâtiments civils.

Par arrêté du 6 janvier 1853, M. le Préfet a réorganisé la Commission départementale des bâtiments civils. Cette Commission est chargée de l'examen des projets de travaux présentés dans l'intérêt du département, des communes ou des établissements publics, ainsi que des plans dressés pour l'alignement des rues des villes. Elle donne son avis sur la convenance des travaux au point de vue de la destination des édifices à construire ou à approprier, sur la composition des projets sous le double rapport de l'art et du goût, et en ce qui concerne la solidité des constructions, le choix des matériaux, la bonne et exacte rédaction des devis et détails. Elle donne également son avis sur les plans d'alignement renvoyés à son examen.

Membres de la Commission.

MM. le Préfet, *président.*
De Melun, membre du Conseil général, *vice-président.*
Marteau, architecte, *secrétaire.*
Kuhlmann, ✲, membre du Conseil général.
Lefebvre, conseiller de préfecture.
Charié, ✲, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Lille.
Lecomte, doyen-curé de St.-Maurice, à Lille.
Aernouts, id. de Ste.-Catherine, id.
Bollaert, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées id.
Sanson, capitaine du génie, id.
Teissier, id.
Anfrie, id.
Marquette, agent-voyer en chef du département, id.
Benvignat, architecte, id.
Dewarlez, architecte à Roubaix.
Caloine, id. à Lille.
Leroy, id. id.
Gosselet, docteur en médecine, id.
Bernot, inspecteur de l'instruction primaire, id.
Mottez, directeur de l'école primaire supérieure, id.
Devaux, chef de la division des travaux publics de la Préfecture.

ARCHITECTES DÉPARTEMENTAUX.

Pour l'arrondissement de Dunkerque. — M. Develle.
— d'Hazebrouck. — M. Desjardin.
— de Lille. — M. Ch. Marteau.
— de Cambrai. — M. Debaralle.
— d'Avesnes. — M. Fievet.
— de Douai. — M. Dubrulle.
— de Valenciennes. — M. Grimault

Digitized by Google

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'invention de la télégraphie est due à M. Chappe, neveu de l'abbé Chappe d'Hauteroche, de l'Académie des sciences.

La ligne aérienne de Paris à Lille, la plus ancienne, a été supprimée en 1847, celle de Lille à Calais, en 1849. Elles ont été remplacées par une ligne électrique qui se relie avec Boulogne, au moyen d'un embranchement de télégraphes aériens.

La compagnie du chemin de fer du Nord a un fil électrique de Paris à Calais, parallèle à ceux de l'Etat. Ses appareils, établis dans toutes les stations de dépôt, fonctionnent jour et nuit, pour les besoins de son service.

Il y a un appareil électrique communiquant avec Arras, Valenciennes, Amiens et Paris; un appareil communiquant avec Calais, et deux appareils de la compagnie communiquant avec Douai et Hazebrouck.

Aux termes de la loi du 29 novembre 1850, la télégraphie électrique est mise à la disposition du public.

La direction est établie à Lille, rue de Tournai, N.° 21.

Directeur, M. Devémy; *inspecteur de la* 2.e *division*, M. Blavier; *idem de la* 3.e *division*, M. Labat.

Correspondance télégraphique privée.

Ci-après sont les tarifs ou taxes de cette correspondance.

TARIF FRANÇAIS.

DE PARIS à	Distance en kilomètres.	De un à 20 mots.	Taxe à ajouter à chaque dizaine de mots en plus.
Amiens	147	4 80	1 20
Angers	345	7 20	1 80
Arras	215	5 04	1 41
Blois	181	5 28	1 32
Bourges	234	5 88	1 47
Calais	377	7 56	1 »
Chalons-sur-Marne	172	5 16	1 »
Chateauroux	265	6 24	1 56
Dunkerque	356	7 32	1 83
Hâvre	229	5 76	1 44
Lille	274	6 36	1 59
Nantes	433	8 28	2 07
Nevers	303	6 72	1 68
Orléans	122	4 56	1 14
Poitiers	338	7 08	1 77
Rouen	140	4 68	1 17
Tonnerre	197	5 40	1 35
Tours	237	5 88	1 47
Valenciences	277	6 36	1 59
Frontière belge	289	6 48	1 62

Digitized by Google

TARIF ÉTRANGER.

DE QUIÉVRAIN à	De un à 20 mots.	De 21 à 51 mots.	De 51 à 100 mots.
Bruxelles, Malines, Anvers, Liége, Gand, Bruges	5 »	10 »	15 »
Mons	2 50	5 »	7 50
Verviers, Ostende	7 50	15 »	22 50
Aix-la-Chapelle	10 »	20 »	30 »
Cologne, Deutz, Elberfeld, Dusseldorf	12 50	25 »	37 50
Munster, Hamin	15 »	30 »	45 »
Minden, Hannover, Braunschweig	17 50	35 »	52 50
Oschersleben, Magdeburg, Postdam, Berlin	20 »	40 »	60 »
Wittemberg, Haguenau, Stettin, Francfort-sur-Oder, Iüterbog, Dessau, Cothen Halle, Leipsig	22 50	45 »	67 50
Weimar, Erfurt, Gotha, Eisenach, Cassel, Dresde, Hof, Bamberg, Hambourg, Cosel, Liegnitz, Breslau, Oppeln, Ratibor, Oderberg, Prague, Aussig, Bodenbach	25 »	50 »	75 »
Marburg, Giessen, Francfort-sur-le-Mein, Wurzbourg, Aschaffneburg, Nuremberg, Augsbourg, Brün, Munich (par Hof), Ollmütz, Vienne, Cracovie	27 50	55 »	82 50
Salzbourg (par Hof), Presbourg, Pest, Gratz, Linz, Salzbourg (par Oderberg)	30 »	60 »	90 »
Agram, Laibach, Trieste, Venise, Vérone, Milan, Munich (par Vienne), Inspruck, Bregenz, Bozen	32 50	65 »	97 50

Nota. — Au-delà de 100 mots, la taxe de 1 à 20 mots est appliquée de 50 en 50 mots.

La correspondance télégraphique privée est établie entre les villes de France portées dans la première partie de l'état ci-dessus, et entre les mêmes et celles desservies par la télégraphie belge et la télégraphie austro-allemande, qui sont portées dans la seconde partie de l'état.

Pour connaître les frais de transmission d'une dépêche pour une ville étrangère, il faut ajouter à la taxe du tarif étranger, la taxe du tarif français jusqu'à la frontière belge.

TÉLÉGRAPHE SOUS-MARIN. — TARIF.

Pour une dépêche de 20 *mots* :

De Paris à Douvres,	19 56
De Paris à Londres,	22 81

Digitized by Google

De Paris à	Birmingham, Brighton, Cambridge, Caventry, Glocester, New-Market, Norwich, Oxford, Portsmouth, Southampton, etc.	26 06
De Paris à	Obester, Edimbourg, Glascow, Holyhead, Liverpool, Manchester, Newcastle, Nottingham, Sheffield, Yorck, etc.	29 31

A ces taxes il faut ajouter le prix pour port de la dépêche à domicile qui est en général de 1 fr. 50 cent., sauf dans quelques villes comme Edimbourg, Glascow, Manchester, Liverpool, Birminghan, York, où il peut aller jusqu'à 2 fr. 60 cent., et Londres, où il peut s'élever jusqu'à 5 fr. 20 cent., suivant la distance.

SERVICES DE SANTÉ.

Épidémies.

Des médecins nommés par le ministre sont chargés du traitement des indigents, en cas de maladies épidémiques. Ce sont :

MM. Lemaire, à Dunkerque ; — Prévost, à Hazebrouck ; — Brigandat, ✲, à Lille ; — Chantreuil, à Cambrai ; — Gingibre, à Landrecies ; — Bagnéris fils, à Douai ; — Manouvrier, à Valenciennes.

Jury médical du département.

MM. Brigandat, ✲, docteur en médecine, à Lille ; — Thémist. Lestiboudois, à Paris, *membres ;* — MM. Delezenne, pharmacien, à Lille ; — Thibaut, idem, à Dunkerque ; — Gosselet, idem, à Landrecies ; — Flament, idem, à Fourmies, *membres adjoints.*

Conseils d'hygiène publique et de salubrité.

Les conseils d'hygiène du département ont été organisés par un arrêté du préfet du 13 juin 1849, conformément aux dispositions de l'arrêté du président du conseil des ministres chargé du pouvoir exécutif en date du 18 décembre 1848. Ces comités remplacent les conseils de salubrité précédemment établis.

CONSEIL D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT.

MM. le Préfet, *président* ; — Brigandat, ✲, docteur en médecine, *vice-président* ; — Gosselet, médecin de l'asile d'aliénés de

Digitized by Google

Lille, *secrétaire* ; —Kuhlmann, ✻, professeur de chimie ; —Bailly, docteur en médecine ; — Pommeret, médecin-vétérinaire ; — Delezenne, pharm. ; —Delezenne, ✻, professeur de physique ; —Demesmay, ✻, agronome ; —Bollaert, ✻, ingénieur des ponts et chaussées ; —Charié, ✻, ingénieur en chef, idem ; — Fabre, docteur en médecine ; — Dujardin, idem ; — Caseneuve, ✻, directeur de l'école de médecine ; — Pilat, docteur en médecine ; N...

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DUNKERQUE.

MM. Le sous-préfet, *président* ; — Meneboo, docteur en médecine, *vice-président* ; — Faucon, id., *secrétaire* ; — Darras, docteur en médecine ; — Lebleu, id. ; — Lemaire, id. ; —Zandyck, id. ; — Bobilier, id. ; — Sapelier, pharmacien ; — Leroy, Auguste, id. ; — Delaëtre, vétérinaire ; — Dessurne, ancien élève de l'école polytechnique ; — Develle, architecte.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'HAZEBROUCK.

MM. Le sous-préfet, *président* ; — Prévost, docteur en médecine à Hazebrouck ; — Bernast, id. ; — Demeersman, id. ; — Vandamme, pharmacien à Hazebrouck ; — Debaecker, id. ; — Vandamme, id. à Cassel ; — Baelde, vétérinaire, id. ; — Deschodt, membre du Conseil général, à Hazebrouck, — Cortyl, maire de Bailleul ; — Cappon, propriétaire à Vieux-Berquin ; —Duflos, docteur en médecine à Estaires ; — Windrif, id. à Cassel.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE CAMBRAI.

MM. Le sous-préfet, *président* ; — Cambray, docteur en médecine à Cambrai ; — Hardy, id. id. ; — Debeaumont, id. id. ; — Chantreuil, médecin des épidémies ; — De Baralle, architecte ; —Ruelle, docteur en médecine ; — Feneuille, chimiste ; — Tordeux, pharmacien ; — Senez, id. ; — Banse, vétérinaire ; — Bellom, ingénieur des ponts et chaussées ; —Delloye, ancien président du tribunal de commerce ; — Lermoyer, ingénieur des ponts et chaussées.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'AVESNES.

MM. Le sous-préfet, *président* ; —Elict, docteur en médecine à Avesnes, *vice-président* ; —Bevenot, secrétaire de la sous-préfecture, *secrétaire* ; — Dupont, docteur en médecine à Avesnes ; — Triffet, idem à Etrœungt ; — Desmazure, idem à Dourlers ; — Herbecq, officier de santé à Avesnes ; — Caverne, pharmacien, idem ; — Lemoyne, pharmacien, à Avesnes ; — Delflache, vétérinaire, id. ; — Havée, agriculteur à Boulogne ; — Fiévet, architecte du département à Avesnes ; — Bevière Saint-Fleury, propriétaire à Avesnes.

Digitized by Google

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président*; — Lequien, docteur en médecine, *vice-président*; — Duhem, idem; — Burgeat, pharmacien, *secrétaire*; — Bagnéris fils, docteur en médecine; — Reytier, idem; — Maugin, idem; — Vasse aîné, professeur de sciences, au lycée; — Bertin, ingénieur des ponts-et-chaussées; — Billet, industriel à Cantin; — Delplanque, vétérinaire; — Faucheux, docteur en médecine; — Thurin, agent-voyer principal.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président*; — Marbotin, docteur en médecine, *vice-président*; — Charpentier, idem, *idem*; — Manouvrier, ✲, *secrétaire*; — Pesier, Edmond, pharmacien; — Duquenne, Achille, fabricant de produits chimiques; — Huart, vétérinaire; — Grar, Numa, ✲, raffineur de sucre; — Boca, Alcide, fabricant d'huile; — Boudousquié, ✲, ingénieur en chef des mines; — Dutouquet, architecte; — Dutemple, fabricant de sucre; — Delanoue, Jules, naturaliste, à Raismes.

Commissions cantonales d'hygiène publique.

Un arrêté de M. le Préfet, du 15 novembre 1850, porte que les comités cantonaux de salubrité institués par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1848, formeront à l'avenir les commissions cantonales d'hygiène publique.

Police sanitaire des ports.

Un décret du 24 décembre 1850 a réglé sur de nouvelles bases les dispositions relatives à la police sanitaire des ports. Par suite de ce décret, les deux commissions qui existaient à Dunkerque et à Gravelines ont été supprimées, et il a été créé une commission unique composée comme suit :

COMMISSION SANITAIRE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président*; — le maire de Dunkerque, *vice-président*; — le commandant de la place; — le directeur des douanes; — le commissaire chargé du service maritime; — Beck, membre du conseil municipal; — Lebleu, idem; — Meneboo, membre du conseil d'hygiène; — Lemaire, idem; — Choquet, membre de la chambre de commerce, *secrétaire*.

Agents sanitaires institués en vertu du décret du 24 décembre 1850.

MM. Faudarcq, capitaine des douanes, *agent principal*, à Dunkerque; — Foigne, lieutenant des douanes, *agent ordinaire*, idem; — Dauctoville, idem, idem; — Bimon, idem, idem; — Faucon, idem, *agent ordinaire*, à Gravelines.

Digitized by Google

Vaccine.

COMITÉ CENTRAL DU DÉPARTEMENT.

MM. le Préfet, *président*.
Cleenewerck, conseiller de préfecture, *vice-président*.
Le maire de Lille.
Le vice-président de la commission administrative des hospices de Lille.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Lille.
Le doyen curé de Saint-Etienne.
Le ministre du culte protestant.
Lefebvre, Julien, ✻, membre du conseil général.
Bailly, docteur en médecine.
Pucelle, idem.
Fabre, idem.
Delmar, officier de santé.
Thouvenin, docteur en médecine, *secrétaire* et conservateur du dépôt de vaccin.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président*.
Devise, conseiller d'arrondissement.
Le Maire d'Avesnes.
Denis, grand doyen, curé d'Avesnes.
Le vice-président du bureau de bienfaisance d'Avesnes.
Eliet, docteur en médecine, à Avesnes.
Dupont, docteur-médecin, à Trélon.
Gingibre, médeein des épidémies, *secrétaire du comité*, à Landrecies.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président*.
Le maire de Cambrai.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Cambrai.
Debeaumont, docteur-médecin, à Cambrai.
Ruelle, docteur-médecin à Cambrai.
Crépin, membre du conseil général.
Piquet, archiprêtre à Cambrai.
Chantreuil, médecin des épidémies, *secrétaire du comité*.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président*.
Dupire, membre du conseil d'arrondissement.
Le maire de Valenciennes.
Pique, archiprêtre, doyen-curé de Notre-Dame de Valenc.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Valencienn.

Digitized by Google

MM. Marbotin, docteur en médecine à Valenciennes.
Courtin, Edouard, docteur en médecine à Valenciennes.
Manouvrier, ✻, *secrétaire du comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président.*
Huyghe, membre du conseil d'arrondissement.
Le maire d'Hazebrouck.
Devulder, doyen-curé d'Hazebrouck.
Le vice-président du bureau de bienfaisance d'Hazebrouck.
Bernast, docteur en médecine à Hazebrouck.
Beesau, docteur en médecine à Hazebrouck.
Prevost, médecin des épidémies, *secrétaire du comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président.*
Lequien, membre du conseil d'arrondissement.
Le maire de Douai.
Lefebvre, doyen-curé de Saint-Pierre.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Douai.
Gelez, chirurgien de l'Hôtel-Dieu.
Reytier, médecin à l'Hôtel-Dieu.
Bagnéris, médecin des épidémies, *secrétaire du comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président.*
Beck, membre du conseil d'arrondissement.
Le maire de Dunkerque.
Deconinck, doyen-curé de Saint-Jean-Baptiste.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Dunkerque.
Meneboo, docteur en médecine à Dunkerque.
Darras, docteur en médecine à Dunkerque.
Lemaire, médecin des épidémies, *secrétaire du comité.*

Eaux et boues de Saint-Amand.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situé à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ deux kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom.

Cet établissement possède trois sources : la Fontaine-Bouillon, le Pavillon-Ruiné et la Fontaine-de-Vérité. Il existe 12 salles de bains, 72 cases de boues et 6 salles dans lesquelles les malades reçoivent des douches descendantes, ascendantes ou latérales. La température des eaux et des boues est de 20 à 21 degrés de Réaumur.

D'après les analyses chimiques, un kilogramme d'eau de ces fontaines contient les principes minéralisateurs suivants :

Air atmosphérique, 0,000 grammes. — Acide carbonique gazeux, 01,703 grammes. — Sulfate de magnésie, 07,300 grammes — Sulfate

Digitized by Google

de chaux, 0,0600 grammes. — Muriate de chaux, 00,550 grammes. — Muriate de soude, 0,4250 grammes. — Muriate de magnésie, 0,0800 grammes. — Carbonate de chaux, 0,3900 grammes. — Silice, 0,0250 grammes.

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de huit, savoir : une maison de justice à Douai, près la cour d'assises ; six maisons d'arrêt : à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes et Valenciennes, près les tribunaux de police correctionnelle et une maison centrale de détention à Loos (voyez ci-après) pour les individus condamnés à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement.

La maison d'arrêt de Lille sert en même temps de prison pour les condamnés à moins d'une année d'emprisonnement.

Par les soins de l'administration, des frères de l'institut de Saint-Joseph ont été placés dans chacune des prisons de Lille et de Douai.

Commissions des prisons.

Aux termes de l'ordonnance du 9 avril 1819, le premier président et le procureur-général dans les villes où siége une cour d'appel, et dans les autres villes, le président du tribunal et le procureur impérial, sont de droit membres des commissions des prisons.

Nous donnons ci-après les noms des membres électifs de ces commissions.

Dunkerque. MM. de Coussemaker, ✲, juge, *vice-président*, Monier, négociant ; Harcourt, propriétaire ; Zandyck, docteur en médecine ; Marlière, avoué ; Dessurne, ancien élève de l'école Polytechnique ; Vandeper, avocat.

Hazebrouck. MM. Quenson, *vice-président ;* Ruyssen ; Leconte, Désiré ; Kien, Adolphe ; Bloeme.

Lille. MM. Reynart-Lesage, *vice-président* ; Dujardin, ancien notaire, *secrétaire ;* de Melun, conseiller général ; Lefebvre, curé de St.-Etienne ; Legrand, Pierre, ✲, avocat ; Fabre, médecin ; Rouzière, négociant.

Cambrai. MM. Leroy, notaire ; Renard, avocat ; Toussaint-Lallier ; Vallée, vicaire-général ; Maréchal.

Avesnes. MM. Maurice-Bernard, *vice-président ;* Paul, ancien avoué ; Degarros ; Flament-Fleury ; Bevière.

Douai. MM. Bois, propriétaire, *vice-président ;* Gronnier, ✲, docteur en médecine ; Lavoix, receveur municipal ; Boutique, avoué ; Rossignol, président du tribunal ; Nutly, ancien avoué ; Lenglet, conseiller à la cour impériale.

Valenciennes. MM. Mariage, Ch., *vice-président ;* de Chertemps,

Digitized by Google

ancien officier de cavalerie; Boulan, propriétaire; Arthur Dinaux, homme de lettres; Pesier, Émile.

Médecins des prisons. Douai (maison de justice), MM. Escalier, médecin, et Bagnéris, chirurgien; Dunkerque, M. Lemaire; Hazebrouck, M. Prevost; Lille (maison d'arrêt et de correction), M. Brigandat, ✲; Cambrai, M. Hardy; Avesnes, M. Ehet; Valenciennes, M. Manouvrier.

Aumôniers des prisons. Douai, M. Bourlet; Dunkerque, M. Ruckebusch; Hazebrouck, M. Spannut; Lille, M. Delebarre; Cambrai, M. Leconte; Avesnes, M. Renaut; Valenciennes, M. Decottignies.

Maison centrale de détention de Loos.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA MAISON CENTRALE.

Conformément aux dispositions d'une ordonnance en date du 5 novembre 1847, une commission de surveillance est établie près de la maison centrale. Elle est composée du préfet, président, du premier président de la cour impériale, du procureur-général, du président du tribunal civil de Lille, du procureur impérial, de deux membres du Conseil général, de deux membres du Conseil d'arrondissement et du maire de Loos.

Cette commission, qui s'assemble au moins une fois par mois, donne son avis sur l'instruction morale, religieuse et élémentaire des détenus, sur l'état sanitaire de la maison, sur l'exercice de la justice disciplinaire, sur les clauses des cahiers des charges des entreprises en cas de renouvellement, sur les tarifs de la main-d'œuvre; enfin, sur les améliorations dont le régime et la police de la maison paraissent susceptibles.

Les membres amovibles de la commission nommés par M. le Ministre de l'intérieur sont :

MM. Mimerel et Lefebvre, membres du Conseil général; Menche et Kuhlmann, membres du Conseil d'arrondissement; Gilquin, maire de Loos.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES JEUNES DÉTENUS DE LA COLONIE AGRICOLE.

MM. le préfet, *président;* Dufresne, ✲, président du tribunal civil de Lille; Lefebvre, Julien, ✲, membre du Conseil général, à Hem; Defontaine, Louis, ✲, idem, à Lille; Lemahieu, curé de Loos; Derbigny, propriétaire.

ADMINISTRATION.

MM. Poutignac de Villars, *directeur;* Bavelaere, *premier inspecteur;* Guilmot, *inspecteur;* Béguin, *greffier-comptable;* Lyoen, *greffier;* Blouet, *économe des régies;* Van Costenoble, *aumônier;* Flament, *aumônier-adjoint;* Faucher, *médecin;* Billon, docteur en médecine, *chirurgien;* Martin, *pharmacien;* Tourtay, *instituteur;* Mercier, *teneur de livres;* Contamine, Agnius, Bailleul et Drouhin, *commis aux écritures;* Vidal, *garde-magasin;* Legrand, *gardien-chef.*

M. Marteau, *architecte de la maison centrale.*

Digitized by Google

ORGANISATION MUNICIPALE.

Les conseils municipaux ont été intégralement renouvelés en 1851, conformément aux dispositions de la loi du 7 juillet de cette année.

Nous donnons ci-après, pour les principales communes, la composition de ces conseils, dans l'ordre du nombre des suffrages obtenus par leurs membres.

Les maires et adjoints ont été nommés, savoir : dans les chefs-lieux d'arrondissement et de département, et dans les communes de plus de 3,000 âmes, par le Gouvernement, et dans les autres communes, par le Préfet.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE.

Maire, M. Mollet, ✲.

Adjoints, MM. Willems ; — N....

Conseil municipal.— MM. Féron, Hector, ✲ ;—Carlier, Amand ; — Collet-Taverne ; — Lefebvre, Pierre ; — Quillac, Louis ; — Devries, Nicolas ; — Carlier, Charles ; — Bourdon, Constant ; — Delattre, Benjamin, ✲ ;—Lebleu, Adolphe ;—Cuel, Charles (O. ✲) ; — Bouly de Lesdain, Alexandre ; — Mollet, Jean-Charles, ✲ ;— Beck, Philippe ; — Carpentier-Bigorgne ; — Vanrycke, Louis-Antoine ; — Willems, Alfred ; — Durin fils ; — Verleye, Auguste ; — Derode, Victor ; — Bessat, François ; — Hovelt, Edouard ; — Alisse, Adolphe ; — Verharne, Eugène ; — Delaetre, Joseph ; — Salomez, Daniel ; — N....

Secrétaire en chef de la mairie, M. Caux.

BERGUES.

Maire, M. Delaroïère.

Adjoints, MM. Mouvau ; — Pluvier, Winoc.

Conseil municipal. — MM. Pluvier, Jean ; — Deblock, Louis ;— Vernaelde, Henri ; — Mouvau, Jean ; — Chocqueel, Ph.-A. ; — Godefroid-Barron ; — Duhamel, Eugène ;— Demazière ;— Delport ; — Galloo-Guilbert ; — Wenis ; — Vincent, — Vermullen ; — Stellamans ; — Verley-Lemaire ; — Clayes ; — Vanparys ; — Michiels ; — N....; — N.... ; — N....; — N....; — N....

Secrétaire de la mairie, M. Demeunynch, Ch.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK.

Maire, M. Houcke, Martin.
Adjoints, MM. Kien, Adolphe; — Thibaut, Pierre.
Conseil municipal. — MM. Kien, Adolphe; — Schmit, Bernard; — Deberdt, César; — Cleenweerck, Henri; — Pouvillon, Charles; — Quenson, Augustin; — Omaere, Louis; — Warein, Louis; — Caboche, Auguste; — Prevost, Henri; — Houvenaghel, Louis; — Debaecker, Louis; — Thibaut, Pierre; — Vandewalle, Louis; — Maillet, Louis; — Houcke, Martin; — Delbecq, Pierre; — Leclercq, Antoine; — Smagghe, Louis; — Vandewalle, Désiré; — Bailleux, Dominique; — Guermonprez, Louis; — Claudorez, Dominique.
Secrétaire de la mairie, M. Réant.

BAILLEUL.

Maire, M. Cortyl, Benoît.
Adjoints, MM. Demersseman; — N....
Conseil municipal.—MM. Vandamme, Louis; — David, Charles-Louis; — Debruyne, Jean-François; — Salomé, Henri; — Lotthé-Vandewalle; — Hopsomer, Joseph; — Behaghel, Henri; — Behaghel, Louis; — Declercq, Henri; — Bieswal-Pouvillioen; — Bubbe, Charles; — Demersseman, Benoît-Joseph; — Flahaut, Evariste; — Behague, Jean-Rêné; — Cortyl, Benoît-Joseph; — Verley, Honoré; — Sénéchal, Jean-Baptiste; — Hié-Vandermersch; — Flahaut, Henri; — Vandewalle, Henri; — Vanmerris, Désiré; — N....; — N....
Secrétaire de la mairie, M. N....

ESTAIRES.

Maire, M. Hennion, Louis.
Adjoints, MM. Deroy, Alexandre; — Ducatez-Degrave.
Conseil municipal.—MM. Lerouge, Xavier; —Loridan-Hullebert; — Hennion; — Vieren, Auguste; — Salomé, Achille; — Durez, Pierre; — Leconte-Dupond; — Leclercq, Eugène; — Robart, Louis; — Singer, Omer; — Deroy, Alexandre; — Taffin-Peuvion; — Ledieu, Sylvie; — Rogié-Dupire; — Degroote-Delassus; — Leroux, Antoine; — Beccue-Vaast; — Depecker-Ridez; — Salomé-Blanquart; — Dethoor, Jean-Baptiste; — Harneau, Albéric; — Gruson-Peucelle; — N....
Secrétaire de la mairie, M. Beau, François.

Digitized by Google

MERVILLE.

Maire, M. Verhaeghe-Ledien, ✲.
Adjoints, MM. Delassus-Vanderbergue; — Sénellart-Panier.
Conseil municipal. — MM. Arnould, Henri; — Variscotte-Dubois; — Verhaeghe-Ledien, ✲; — Sénellart-Panier; — Clarisse-Piat; — Degruson-Williot; — Lutun, Louis; — Duhamel, Denis; — Duquenne-Delassus; — Roussel-Desprey; — Delassus-Vanderbergue; — Becu-Loutre; — Hadou, Jules; — Leturgie, Mathieu; — Hautecœur-Barizel; — Mattelin, Philippe; — Duvette, Jean-Baptiste; — Deroo-Duflos; — Bridelance, Eugène, ✲; — Taquet-Delbarre; — Hue, Maurice.
Secrétaire de la mairie, M. Guy, Auguste.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

LILLE.

Maire, M. Richebé, Auguste (O. ✲).
Adjoints, MM. Gentil, ✲; — Delattre (✲. L.d); — Bommart-Crépy, ✲; — Deledicque; — Mille, Auguste.
Conseil municipal. — MM. Delespaul, Henri, ✲; — Blocquel; — Ovigneur; — Delesalle, Gustave; — Bigo, ✲; — Bernard, Henri; — Mille, Auguste; — Bommart-Crépy, ✲; — Hovelacque, A.; — Scrive-Labbe, ✲; — Barrois, François; — Lechat; — Verley, ✲; — Descat; — Dorémieux; — Champon Dubois; — Huet; — Dujardin; — Deledicque; — Gentil, ✲; — Richebé (O. ✲); — De Melun; — Théry; — Dehau, Félix; — Meunier; — Boutry-Flament; — Delattre; — Pajot; — Mourcou; — Flamen; — De Caulincourt; — Delannoy; — N....; — N....; — N....; — N....; — N....; — N....
Secrétaire de la mairie, M. Grodée.

ARMENTIÈRES.

Maire, M. Dansette Leblon.
Adjoints, MM. Delebois, Antoine; — N....
Conseil municipal. — MM. Cary, Alexandre; — Lescornez; — Butin, Louis; — Desmazière; — Bayart, Ch.; — Delangre, Louis; — Reynaert; — Joire-Desmazières; — Théry-Becquart; — Parent-Detourmignies; — Delebois; — Deloince-Boutry; — Mahieu-Delangre; — Dansette; — Castrique; — Pouchain-Boutry; — Grenier; — Royeau; — Roussel-Baron; — Wanin-Sibrette; — Cordonnier, Jean; — Descamps-Cochet; — N....
Secrétaire de la mairie, M. Dernoncourt, Charles.

Digitized by Google

COMINES.

Maire, M. Lambin, Louis-Charles.

Adjoints, MM. Meurillon, Augustin; — Desbonnets, Pierre-François.

Conseil municipal. — MM. Lambin, Louis; — Desprez, Clément; — Ghesquière, Antoine; — Cuvelier-Pagès; — Flament, Jean; — Parent-Dhondt; — Gaudron-Cuvelier; — Gondrexon-Lefrançois; — Capelle, Louis; — Dumortier, Eloi; — Meurillon; — Catteau-Lauwick; — Lambin-Courouble; — Hovyn, Louis; — Ghesquière-Herbaux; — Salembié, Jean-Baptiste; — Pollet-Delebecque; — Goeman; — Desbonnets; — Ghesquière, Désiré; — Dumortier-Toulemonde; — Delebecque, Louis; — Caulié-Ployart.

Secrétaire de la mairie, M. Marcotte.

ROUBAIX.

Maire, M. Delattre, Henri, ✲.

Adjoints, MM. Delerue-Dazin; — Motte-Brebart, ✲; — F. Duthoit.

Conseil municipal. — MM. Dellebecq-Desfontaines; — Ducatteau, Jean-Baptiste; — Delannoy, Pierre; — Tiers-Bonte; — Salembier-Bulteau; — Delerue, Louis; — Requillart-Scrépel; — Delattre, Edouard; — Lagache, Julien; — Frasez, François; — Boissière, Achille; — Delerue-Dazin; — Crombé, Jules, ✲; — Roussel-Dazin, ✲; — Pennel, Alexandre; — Piat, César; — Debuchy, Edouard; — Montagne, Auguste; — Lefebvre, Guillaume; — Despret, Pierre; — Decarne, Vincent; — Delattre, Henri, ✲; — Duthoit, François; — Motte-Brebart, ✲; — Dubar-Delespaul; — Lefebvre-Hennart; — Bourbier, Charles; — Descat, Théodore, ✲; — Grimonprez-Bossut; — Destombe, Louis; — Mazure, Charles; — Vouzelle, Edouard; — Watine, Louis; — Flipo, Louis; — Renaux-Lemerre; — N....

Secrétaire de la mairie, M. Hipp.-Lemaire.

TOURCOING.

Maire, M. Masurel; Carlos, ✲.

Adjoints, MM. Deroubaix, Henri; — Vanlaër, Ferdinand.

Conseil municipal. — MM. Six-Lerouge; — Delobel-Wattinne; — Deroubaix, Henri; — Delahaye, André; — Lorthiois-Desplanque; — Desurmont-Desurmont; — Flipo-Holbecq; — Hassebroucq, Victor; — Joire, Jean; — Jonglez-Wattel; — Wattinne, Louis; — Wattine, Charles; — Masurel, Carlos, ✲; — Vanlaër; — Varasse-Courouble; — Vandebeulque, Louis; — Dervaux-Lesaffre; — Desurmont, Marcelin; — Desurmont, Henri; — Catel, Jean-Baptiste; — Roussel-Defontaine; — Destombe-Wattinne; — Debisschop père; — Masurel, François; — Jourdain-Defontaine; — N....; — N....

Secrétaire de la mairie, M. Lefeuvre.

Digitized by Google

WAZEMMES.

Maire, M. Mourmant, ✲.
Adjoints, MM. Loyer; — Caloine.
Conseil municipal. MM. Sarrazin; — Feys; — Beghin; — Faure; — Delcourt; — Duchange; — Mourmant, ✲; — Loyer; — Caloine; — Lepercq; — Castel; — Petit; — Rogié; — Vannard; — Meurice; — Gremel; — Autier; — Théry; — Chalant; — Splette; — Humbert; — Lefebvre; — Behague; — Dejaeghère; N....; — N....; — N...
Secrétaire de la mairie, M. Seiter.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CAMBRAI.

Maire, M. Petit-Courtin.
Adjoints, MM. Queulain; — Bouly.
Conseil municipal. — MM. Petit-Courtin; — Wallerand; — Taffin-Forget; — Danquigny-Delcroix; — Lallier, Alphonse; — Queulain, Edouard; — Brabant, Jules; — Duchange aîné; — Cornaille-Leroy; — Mallet-Mallet; — Delloye; — De la Brunière; — Maréchal, Hyacinthe, père; — Proyart; — Minangoy; — — Leroy, Henri; — De Beaumont; — De Liénard fils; — Boitelle père; — Ruelle; — Buzin, — Bricout, Léandre; — Quentin-Lecompte; — Corroyer; — Bouly, Eugène; — N....; — N...
Secrétaire de la mairie, M. Houzé.

LE CATEAU.

Maire, M. Seydoux, Auguste, ✲.
Adjoints, MM. Eraux-Chantreuil; — Sartiaux.
Conseil municipal. — MM. Delannoy, Edouard; — Ponsin-Bonnaire; — Seydoux, Auguste, ✲; — Dormay, Auguste; — Herbert-Houche; — Morcrette-Gallonde; — Carlier, Louis; — Lavandier-Lestoquoy; — Ponsin-Sartiaux; — Fiévet, Rémy; — Eraux-Chantreuil; — Maréchal-Fleuru; — Cousin-Henenquant; — Laude, Charles; — Derouge, Charles; — Basquin; — Delafons; — Mouton, Augustin; — Flayelle, Henri; — Bélin-Cousin; — Collery; — N....; N....
Secrétaire de la mairie, M. Collart, Alexis.
Employés, MM. Collart fils et Leclercq.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MAUBEUGE.

Maire, M. Bottieau.
Adjoints, MM. Marchant; — Deladrière.
Conseil municipal. — MM. Bottieau, Nicolas; — Rupert; —

Digitized by Google

Deladrière, Maximilien ; — Levecque, Edouard ; — Lamendin, Louis ; — Froissart, François ; — Bonnot-Farineaux ; — Deharveng, Constantin ; — Marchant, Calixte ; — Autier, Emmanuel ; — Walrand, Emilien ; — Hubinet, François ; — Hamoir, Réné ; — De Lagorce, Louis ; — Quivy, Etienne ; — Autier-Carion ; — Dandoy, Réné ; — De Rive, Louis ; — Delgorgue, Augustin ; — Legros, Félix ; — Février, Constant ; — N.... ; — N.... ; — N....

Secrétaire de la mairie, M. Cobert.

AVESNES.

Maire, M. Fauquet.

Adjoints, MM. Maurice ; — Flament.

Conseil municipal. — MM. Evrard, Léopold ; — Maillet, Maximilien ; — Fauquet, Philippe ; — Maurice, Bernard ; — Gossart, Dominique, ✲ ; — George, Hector ; — Flament, Fleury ; — Caverne, Eliacin ; — Cabaret, Frédéric ; — Maillard, Eugène ; — Bevière, Louis ; — Renotte, Valentin ; — Lelong, Victor ; — Marchand, Philibert ; — Bernadou, Louis ; — Herbecq, Isidore ; — Delflache, Hector ; — Cotteraux, Joseph ; — Arnoult, Jules ; — N.... ; — N....

Secrétaire de la mairie, M. Delsart.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

DOUAI.

Maire, M. Maurice, ✲.

Adjoints, MM. Pinquet ; — Desmoutiers.

Conseil municipal. — MM. Coudroy ; — Pinquet ; — Maurice, ✲ ; — Bommart ; — Durand d'Elecourt ; — Lequien ; — de Baillencourt ; — Petit ; — Tréca-Leleu ; — comte de Guerne ; — Honoré ; — Coppin-Lejeune ; — Desfontaines d'Azincourt ; — Denis ; — Dubrulle-Plet ; — Gilet-Laurent ; — Deloffre ; — Depondt ; — Paix ; — Choque ; — baron de La Grange ; — Bagneris fils ; — Théry ; — Vasse ; — Desfontaine-Delacroix ; — Thorez-Corbit ; — Desmoutiers.

Secrétaire de la mairie, M. Pilate-Prévost.

ORCHIES.

Maire, M. Guilbert-Estevez, ✲.

Adjoints, MM. Cordonnier-Jacquart ; — Mouchon.

Conseil municipal. — MM. Jacquart-Dépéry ; — Baucq, Guislain ; — Josson-Mullié ; — Becquet, Louis ; — Guilbert-Estevez, ✲ ; — Martin, François ; — Regnier-Dhainaut ; — Lecocq, Séraphin ; — Mouchon, Pierre ; — Gamonet, Victor ; — Dherbomez, Augustin ; — Fasciaux, Augustin ; — Adam, Charles ; — Willocquet, Augustin ; — Picquet, Philibert ; — Lemaire-Couteau ; — Dele-

Digitized by Google

grange, Henri ; — Caby-Delsalle ; — Gruyelle-Rogier ; — Lemaire-Lemaire ; — Hégo, Jules ; — Carpentier-Leclercq ; — Lenglet-Millet.

Secrétaire de la mairie, M. Martin.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

VALENCIENNES.

Maire, M. Carlier-Mathieu, ✲.

Adjoints, MM. Dumont-Pluchart ; — Claisse.

Conseil municipal. — MM. Lefebvre, Emile ; — Mabille ; — Duquesnes, Achille ; — Maillart ; — Leville ; — Boduin ; — Delaine-Lelièvre ; — Blondeau ; — Hamoir, Edouard ; — Desse, aîné ; — Carlier-Mathieu, ✲ ; — Boulanger ; — Grar, Edouard ; — Ledieu-Debaive ; — Charpentier ; — Claisse, Jean-Baptiste ; — Deruesne ; — Dumont, Léon ; — Verdavaine, Camille ; — Delcourt-Dubois ; — Manesse, Alfred ; — Giard, Amédée ; — Noël ; — Dumont-Pluchart ; — Pecqueur ; — Bouy ; — N....

Secrétaire de la mairie, M. Lamy.

CONDÉ.

Maire, M. Mention.

Adjoints, MM. Caudron ; — Mention-Bourgogne.

Conseil municipal. — MM. Mention ; — Mention-Bourgogne ; Delzant, Alidor ; — Reguem ; — Darthois ; — Charles, Joseph ; — Dubois ; — Cornet ; — Tacquet ; — Cornu ; — Petit-Lefebvre ; — Caudron ; — Defline ; — Delzant, Jacques-Ed. ; — Touillez ; — Brousses ; — Poulaine ; — Housez ; — Lenfant ; — Bracq ; — Martel ; — Waterpau ; — N....

Secrétaire de la mairie, M. Petit.

SAINT-AMAND.

Maire, M. Nicolle.

Adjoints, MM. Barbieux ; — Desbrosses.

Conseil municipal. — MM. André, Emir ; — Dufresnes, François ; — Bouchart-Sterlin ; — Davaine, Pierre-Fr. ; — Basiez, Louis ; — Laurent-Prévost ; — Barbieux, Antoine ; — Desbrosses, Paul ; — Brasseur-Laby ; — Mouy-Becq ; — Laude-Gorez ; — Nicolle, Albert ; — Mériaux, Henri ; — Wibault, Hippolyte ; — Plichon père ; — Rogez, Emile ; — Waché-Deroo ; — Picque, Pierre-Joseph ; — Bruneau-Flour ; — Pinoy-Vergin ; — Lecœuvre-Monnier ; — Lorthioir-Clique ; — Debettignies, Maximilien.

Secrétaire de la mairie, M. Lorthioir.

Les noms des maires et adjoints de toutes les communes du département sont inscrits dans le tableau ci-après : (1)

(1) Ce tableau, dressé par ordre alphabétique de communes, peut servir de table pour les recherches à faire dans le tableau statistique par cantons, inséré ci-après dans la seconde partie de l'Annuaire.

Digitized by Google

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
Abancourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lesne.	Germe.	Deleforge.
Abscon.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Coez fils.	Guillemot.	Lespagnol.
Aibes.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Hersoy.	Petit.	Thévenin.
Aix.	D.	Orchies.	Orchies.	Quique.	Bouly.	Ghesquier.
Allennes-les-Mar.	L.	Seclin.	Seclin.	Collette.	Marchand.	Apourcheaux.
Alnes.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Dauchy.	Joly.	Delebecque.
Amfroipret.	A.	Bavai.	Bavai.	Bouchez.	Carlier.	Cailliez.
Anhiers.	D.	Douai-N.	Douai.	Guillemot.	Dupuis	N.....
Aniche.	D.	Douai-S.	Douai.	Lanvin.	Dubois, J. Leroy.	Lecocq.
Annappes.	L.	Lannoy.	Lille.	Dela Girennerie ✲	Dutronquoy.	Gahide.
Anneux.	C.	Marcoing.	Masnières.	Panien.	Goubet	Cacan.
Annœullin.	L.	Seclin.	Carvin.	Couvreur.	Mauroy, Denoullet.	Laurent.
Anor.	A.	Trélon.	Trélon.	Bernaille.	Martin, Hardy.	Balligand.
Anstaing.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Havez, J. B. ✲	Dufay.	Bonduelle.
Anzin.	V.	Valencienn.-N.	Bureau.	Mathieu.	Delzant, Desert.	Delattre.
Arleux.	D.	Arleux.	Douai.	Cany, P.-Jos.	Lepeuple, Louis.	Quiquempoix.
Armbouts-Cappel.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Hilst.	Wemaere père.	Barbier.
Armbouts-C.-Cap.	Dk.	Dunkerq.-O.	Bergues.	Mahieu.	Demeersseman.	V. Armbouts-C
Armentières.	L.	Armentières.	Bureau.	Dansette.	Delebois, Bayart.	Cateaux
Arnêke.	H.	Cassel.	Cassel.	Barbier.	Vandenbussche.	Meesemacker.
Artres.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Guéry.	Wibaille, Ignace.	Fromont.
Ascq.	L.	Lannoy.	Lille.	Pille.	Castelain.	Dillies.
Assevent.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Labbé.	Brasseur, François.	Festiaux, Ant.
Attiches.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Roger.	Lefebvre.	Demarescaux
Aubencheul-au-B.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Cochon.	Bernard, J.-B.	Legrand.
Auberchicourt.	D.	Douai-S.	Douai.	Buisset.	Goguillon.	Lefranc.
Aubers.	L.	La Bassée.	Fournes.	Adam.	Cordonnier.	Pennequin.
Aubigny-au-Bac	D.	Arleux.	Douai.	Carpentier.	Legrand	Legrand.
Aubry.	V.	Valencienn.-N.	Anzin.	Quintin de Kerca-	Maillard.	Collet.
Auby.	D.	Douai-O.	Douai.	Moguez. dio. ✲	Dubois.	Jacquart.
Auchy.	D.	Orchies.	Orchies.	Deledeuille.	Martin.	Apourcheaux.
Audencourt.	C.	Clary.	Clary.	Nicolas.	Meresse.	V. Inchy.
Audignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Hennet.	Jomart.	V. Bavai.
Aulnoy.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Leduc.	Ottelart.	Dervaux.
Aulnoye.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Rousseau.	Muller.	V. Aymeries.
Avelin.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Des Rotours, ✲	Jacquart.	Barbieux.
Avesnelles.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Prangère.	Bucquoy, Auguste.	Prangère, Flor.
Avesnes.	A.	Avesnes.	Bureau.	Fauquet.	Maurice.	Denis.
Avesnes-le-Sec.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Depinoy.	Deladerrière.	Fleurquin.
Avesnes les-Aub.	C.	Carnières.	Cambrai.	Derieux.	Wallez; Bury-Macq.	Joly.
Awoingt.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Tellier.	Delcroix.	Deligne.
Aymeries.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Bertrand.	Bigands	Leblon.
Bachant.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Dolet.	Louvrier.	Lécuyer.
Bachy.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Huin.	Mathon.	Darras.
Bailleul.	H.	Bailleul.	Bureau.	Cortyl, B.	Demersseman.	Reumaux, Basquet

Digitized by Google

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
Baisieux.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Salembier.	Macs.	Deberckem.
Baives.	A.	Trélon.	Trélon.	Hancart, Aug	Hancart, J.-B.	Minèt.
Bambecque.	Dk.	Houdschoote.	Wormhoudt.	Outters.	Verriele.	Vanneufville.
Banteux.	C.	Marcoing.	Masnières.	Chopin.	Lesne.	Delemer.
Bantigny.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Thery.	Bernard.	Ployart.
Bantouzelle.	C.	Marcoing.	Masnières.	N...	Bancourt.	V. Banteux.
Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Ringuet.	Blanchart.	V. Avesnes.
Baudignies.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Boy.	Boez.	Duburcq.
Bauvin.	L.	Seclin.	Carvin.	Lemaire.	Bottelle.	Méplaux.
Bavai.	A.	Bavai.	Bureau.	Coulnon.	N....	Lemaire.
Bavinckhove.	H.	Cassel.	Cassel.	Baelen.	Vandenbilcke.	Deman.
Bazuel.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Herlemout, A=	Lemes François.	Bercker.
Beaucamps.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Delesalle.	Desbonnets.	Delfortrie.
Beaufort.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Trampont.	Cochet.	Bracq.
Beaumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Mazières.	Dricot.	V. Inchy.
Beaurain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Hatquet fils.	Thieuleux.	Lamour.
Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	Landrecies.	Baudry.	Denis.	Mulle.
Beaurieux.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Plancq.	Berlemont.	N.....
Beauvois.	C.	Carnières.	Caudry.	Senez.	Balembois.	V.Font.-au-Pir
Bellaing	V.	Valencienn.-N.	Valenciennes.	Lengrand.	Dupont.	Mascaux.
Bellignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Prévost.	Massart.	Jourdain.
Berelles.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Bever.	Hanze.	Anselet.
Bergues.	Dk.	Bergues.	Bureau.	Delaroière.	Mouveau. Pluvier.	Delautre.
Berlaimont.	A.	Berlaimont.	Bureau.	Paul.	Baudez.	Legrand.
Bermerain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Richard.	Regnault.	Griffon.
Bermeries.	A.	Bavai.	Bavai.	Glineur.	Carlier.	V. Amfroipret.
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Levaillant.	Demessine, Augustin	Moreau.
Bersillies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Derbaix.	Wattremez.	V. Villers-sire-N.
Berthen.	H.	Bailleul.-S.-O.	Bailleul.	David.	Delfly.	Vermersch.
Bertry.	C.	Clary.	Clary.	Lansiaux.	Basquin.	Druesnes.
Béthencourt.	C.	Carnières.	Caudry.	Bricout.	Bracq.	Dauverchain.
Bettignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Lemaire.	Lechien.	V. Gognie-Ch.
Bettrechies.	A.	Bavai.	Bavai.	Demarbaix.	Reumont.	Bulteau.
Beugnies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Hazard.	Deresmes.	V.Sars-Poteries
Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	Anzin.	Raa.	Leclainche.	Prévost.
Beuvry.	D.	Orchies.	Orchies.	Bleuzet-Pinte.	Fontenier,	Comond.
Bévillers.	C.	Carnières.	Caudry.	Lemaire-Locquet.	Dupont.	Boulinguiez.
Bierne.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Mazemaecker.	David.	Walbron.
Bissezeele.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Caenens.	Paresys.	Knockaert.
Blaringhem.	H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	Waringhem.	Rauwel.	Champeaux.
Blécourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Rousseau.	Villette, Louis.	Malvoisin.
Boeschepe.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Decanter.	Delfly.	Damman.
Boeseghem.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Delattre, Fidel	Gazet, Charles.	Minne.
Bollezeele.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Villette.	Delepouve.	Leturgie.
Bondues.	L.	Tourcoing.-S.	Tourcoing.	De Bosquiel.O. ✲	Lebrun, Destombe.	Leignel.

Digitized by Google

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
Borre.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Vanneufville.	Soots.	Cappelaere.
Bouchain.	V.	Bouchain.	Bureau.	Regnier.	Depres.	Grau.
Boulogne.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Baudry.	Flament.	Ricourt, L.
Bourbourg-Camp.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	Waguet.	Tettart.	V. Bourbourg
Bourbourg-Ville.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	Demeunynck.	Deschodt.	Cadet.
Bourghelles.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Foutry.	Lefebvre.	Lothé.
Boursies.	C.	Marcoing.	Masnières.	Deleau.	Marcheux.	Bisiaux.
Bousbecques.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Dalle-Facon.	Hazebroucq.	Duez.
Bousies.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Pruvot.	Dumont.	Bourgeois.
Bousignies.	A.	Solre-le-Chât.	Maubeuge.	Grillon.	Henry.	Herbonnez.
Bousignies.	V.	St.-Amandr.g.	Saint-Amand.	Hennocq.	Dubois.	V. Brillon.
Boussières.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Lespillette.	Stiévenard.	Boitiaux.
Boussières.	C.	Carnières.	Cambrai.	Senez.	Villain.	Detourmignic
Boussois.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Badard.	Guillaume.	Delecourt.
Bouvignies.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Marescaux.	Fontenier.	Vallez.
Bouvines.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Desmarenaux.	Brodin.	Roget.
Briastre.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Pety.	Dubuisson-Dugimont.	Cudot.
Brillon.	V.	St.-Amandr.g.	Saint-Amand.	Remy.	Lecœuvre.	Cauderlier.
Brouckerque.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Stevenoot.	Adriansen.	Capèle.
Broxeele.	Dk.	Wormhoudt.	Watten.	Pecro.	Cloet.	Verhaeghe.
Bruay.	V.	Valencien.-N.	Anzin.	Hautecœur.	Deltombe.	Dauchy.
Bruille lez-March.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Defontaine.	Herbage, J.-B.	Quéva.
Bruille-St.-Amand	V.	St.-Amandr.d.	Saint-Amand.	Lemer.	André.	Demaret.
Brunémont.	D.	Arleux.	Douai.	Leclercq.	Bodvin, Pierre.	Defief.
Bry.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Crasquin.	Lernoud.	Lavechin.
Bugnicourt.	D.	Arleux.	Douai.	Ladrierre.	Liefquin.	Bussière.
Busigny.	C.	Clary.	Clary.	Chalenton.	Wiart. Mortier-Pecqueux	Crépin.
Buysscheure.	H.	Cassel.	Cassel.	Barbier.	Couche.	Cavry.
Caëstre.	H.	Hazebr.-Nord.	Hazebrouck.	E. Savaete.	F. Savaete.	Goris.
Cagnoncle.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Lefebvre.	Dehaussy.	Crauck.
Cambrai.	C.	Cambrai.	Bureau.	Petit-Courtin.	Queulain, Bouly.	Desrousseau Piquet.
Camphin-en-Car.	L.	Seclin.	Carvin.	Hennart.	Babeur.	Vandaele.
Camphin-en-Pév.	L.	Cysoing.	Cysoing.	N...	N..,	Rémi.
Cantaing.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Panien.	Bocquet.	Ficheux.
Cantin.	D.	Arleux.	Douai.	Guilbert.	Tantart.	Douay.
Capelle.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Macarez.	Fontaine.	V. Escarmai
Capinghem.	L.	Armentières.	Lille.	Pollet.	Denoyelles.	V. Lomme.
Cappelle.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	Maigret, Isidore	Fretin, Gilbert.	Galand.
Cappellebrouck.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Bauraet.	Lysensoone.	Bogaert.
Carnières.	C.	Carnières.	Cambrai.	Telliez.	Bricout.	Brunet.
Carnin.	L.	Seclin.	Seclin.	Desprez.	Ledoux.	Top, ✲.
Cartignies.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Hulin.	Vitrant. [Chevalier.	Duhem.
Cassel.	H.	Cassel.	Bureau.	Desmyttère.	Dehandschoewercker;	Arnould.
Catillon.	C	Le Câteau.	Le Câteau.	Marchant.	Longuet. Paternotte.	Bécar.

Digitized by Google

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
Lattenières.	C.	Carnières.	Carnières.	Lefebvre.	Dumont.	Roget.
Caudry.	C.	Clary.	Bureau.	Prioux.	Bracq, Ménager.	Brassart.
Caullery.	C.	Clary.	Clary.	Dolez.	Estevez.	Sonneville.
Cauroir.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Bricout.	Dhordain.	Talfer.
Cerfontaine.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Guilloteau.	Leghay.	V. Rousies.
Chapelle-d'Arm.	L.	Armentières.	Armentières.	Duhem.	Delattre-Baclet.	Joire.
Château-l'Abbaye.	V.	St.-Amandr. d.	Saint-Amand.	Camberlin.	Wanbecq.	Vaillant.
Chemy.	L.	Seclin.	Seclin.	Fiévet de Chanmont	Deleval.	Baligand.
Chéreng.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Bouchery.	Duquennoy.	Leroy.
Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Suin.	Harlet.	V. Obrechies.
Clary.	C.	Clary.	Bureau.	Figniez.	Piette.	Coulmon.
Clerfayts.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Payen.	Bever.	Delattre.
Cobrieux.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Delagrange.	Warocquier.	Dorchies.
Colleret.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Demanez.	Renon.	Lecuyer.
Comines.	L.	Quesnoy-s.-D.	Bureau.	Lambin.	Meurillon. Desbonnets.	Remez.
Condé.	V.	Condé.	Bureau.	Al. Mention.	Caudron, Mention, J.-B.	Croquey.
Coudekerque.	Dk.	Dunkerque-E.	Bergues.	Vanoudendyeke, C.	Gossaert.	Vitse.
Coudekerque-Br.	Dk.	Dunkerque-E.	Dunkerque.	Lebecque.	Vilette. Schoddayn.	V. Dunkerque.
Courchelettes.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Luce.	Fournier.	V. Lambres.
Cousolre.	A.	Solre-le-Chât.	Maubeuge.	Levecq fils.	Levecq, J.-B.	Genain.
Coutiches.	D.	Orchies.	Orchies.	Larose.	Poupart.	Galtier de Calmay
Craywick.	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	Watré.	Lobiau.	Blaevoet.
Crespin.	V.	Condé.	Condé.	Crépin-Giraud.	Estorez.	Courtecuisse.
Crèvecœur.	C.	Marcoing.	Masnières.	Pilloy.	Desmoutiers.	Robert.
Crochte.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Cooren	Depoers.	Degrendel.
Croix.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Pavot.	Hollande.	Direz.
Croix.	L.	Roubaix.	Lille.	Baucarne-Leroux.	Ducroquet, Désiré.	Dutriez.
Cuincy.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Godin, Clovis.	Lemaire, Augustin.	Lamorisse.
Curgies.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Stiévenard.	Durieux.	Herbet.
Cuvillers.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Germe.	Balique.	V. Bantigny.
Cysoing.	L.	Cysoing.	Bureau.	Duhaut, ✲.	Delerue. Paquet.	Salembier.
Damousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Leroy.	Devins.	Dauchy.
Dechy.	D.	Douai-Sud.	Douai.	Jacquart.	Anache.	Potteau.
Déhéries.	C.	Clary.	Clary.	Trufet.	Furgeros.	V. Malincourt.
Denain.	V.	Bouchain.	Bureau.	Deslinsel.	Lepoivre, Payen.	Lecardez.
Deûlémont.	L.	Quesnoy-s.-D.	Quesnoy-s.-D.	Ghestem-Desreum.	P. Vandermersch.	Mallarmé.
Dimechaux.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Solasse.	Lequeux.	V. Dimont.
Dimont.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Rollet.	Harlet.	Doise.
Doignies.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Chopin.	Lourdeau.	Lecerf.
Dompierre.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Drnart.	Piérart.	Dupont.
Douai.	D.	Douai.	Bureau.	Maurice, ✲.	Pinquet. Desmoutier	Voir au chapitre des cultes.
Douchy.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Rigaut.	Payen.	Decottignies.
Dourlers.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Balleur.	Piérard.	Liermain.
Drincham.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Janssen	Desmidt.	Dervaine.

Digitized by Google

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
Dunkerque.	Dk.	Dunkerque.	Bureau.	Mollet, ✲.	Willems, Alfred. (N...	Delaeter et D[conynck
Ebblinghem.	H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	Spanneut.	Dassonneville.	Bollengier.
Écaillon.	D.	Douai-S.	Douai.	Masclet.	Houriez.	Muguez.
Eccles.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Soumillon.	Mengal.	V. Solrinnes.
Éclaibes.	A.	Maubeuge.	Marchiennes.	Beaumont fils.	Vincent.	Dubrule.
Écuelin.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	De Preseau.	Vincent.	V.St.-Remi-Cl
Eecke.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Gilloots.	Houvenaghel.	Maes.
Élincourt.	C.	Clary.	Clary.	Briatte.	Duprez.	Villette.
Élesmes.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Parée.	Hongue.	Michel.
Émerchicourt.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Defontaine.	Hayez.	V. Aniche.
Emmerin.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Cazier.	Castel.	Desplanques.
Englefontaine.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Michaux.	Parmentier.	Pierchon.
Englos.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Procuveur.	Deroubaix.	Laumondays.
Ennetières-en-W.	L.	Haubourdin.	Fournes.	Lelong.	Lefebvre.	Mullet.
Ennevelin.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Lambelin.	Favier-Bocquet.	Colliot.
Eppe-Sauvage.	A.	Trélon.	Trélon.	Culhiat-Dufresne.	Quenée.	Fercot.
Erchin.	D.	Arleux.	Douai.	Rousseau.	Jouvenet.	Mascret.
Éringhem.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Meneboo.	Janssen.	Declercq.
Erquinghem-le-S.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Lallemant.	Henneron.	V. Hallennes.
Erquinghem-Lys.	L.	Armentières.	Armentières.	Messéan.	Decherf.	Lefils.
Erre.	D.	Marchiennes.	Douai.	Delin.	Macarez.	Locquet.
Escarmain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Malaquin.	Poirette.	Locqueneux.
Escaudain.	V.	Bouchain.	Denain.	Cartigny.	Cauliez.	Tison.
Escaudœuvres	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Dorémus.	Sellez.	Sevrez
Escaupont.	V.	Condé.	Condé.	Decamps.	Clément	Noclercq.
Escobecques.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Delefortrie.	Prévost.	V. Radinghe
Esnes.	C.	Clary.	Clary.	Boniface.	Laslins.	Hutin.
Esquelbecq.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Robyn.	Schottey.	Pauwels
Esquerchin.	D.	Douai-O.	Douai.	Hunez.	Carneau.	Charlet.
Esquermes.	L.	Lille-S.-O.	Wazemmes.	Bigo-Tilloy.	Honvenaghel Miellet.	Vanlaton.
Estaires.	H.	Merville.	Bureau.	Hennion, Louis	Deroy, Ducatez-Degrave.	Dourlers.
Estourmel.	C.	Carnières.	Cambrai.	Leduc.	Hutin.	Hutin.
Estrées.	D.	Arleux.	Douai.	Verdier	Savary.	Basuyau.
Eth.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Gravelle.	Coquelet.	Lavechin.
Etrœungt.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Maillard.	Maton.	Desforges.
Etrœux.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	Cheval.	Durel.	Moncomble.
Etrun.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Tachon.	Carbonnelle.	Hanne.
Ewars.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Monscourt.	Chauwin.	Lair.
Faches.	L.	Lille-S.-E.	Moulins-Lille.	Montaigne.	Descamps.	Clinquet.
Famars.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Blanquet.	Lesens.	Duvinage.
Faumont	D.	Orchies.	Orchies.	Piquet.	Bouchez.	Brienne.
Favril.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Daussy.	Dequesne.	Leclercq.
Féchain.	D.	Arleux.	Douai.	Dupuis.	Haine.	Chalaut.
Feignies.	A.	Bavai.	Maubeuge.	Brasseur	Carret.	Bury.

Digitized by Google

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
Felleries.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Baudenne.	Sirot.	Becar.
Fenain.	D.	Marchiennes.	Somain.	Tison.	Leclercq.	Dupont.
Férin.	D.	Douai-S.	Douai.	Hage.	Coppin.	Becuwe.
Féron.	A.	Trélon.	Fourmies	Moutier.	Hosselet-	Dubot.
Ferrière-la-Grande	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	N...	Herbecq.	Legrand.
Ferrière-la-Petite.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Jenot.	Lecat, Firmin.	Locquet.
Fives.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Richebé.	Lecron, Duthoit.	Vandeville.
Flaumon et Waud.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Dupont.	Flacon.	Hottin.
Flers.	L.	Lannoy.	Lille.	Lepers, P.-F.	Liénard-Salembier.	Malfait.
Flers.	D.	Douai-O.	Douai.	Aligard.	Marquette.	Destombes.
Flesquières.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Solau.	Basquin.	Blondel.
Flètre.	H.	Bailleul-S.-O.	Bailleul.	Vanuxem.	Deberdt.	Réant.
Flines lez-Mortag.	V.	St.-Amand r.d.	Saint-Amand.	Courouble.	Lecœuvre.	Remy.
Flers lez-Raches.	D.	Douai-N.	Douai.	Larose.	Lespagnol, Mouchon	Ducroquet.
Floursies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Alex. Renon.	Aug. Renon.	V. Semousies.
Floyon.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Belle.	Houssin.	Delattre.
Fontaine-au-Bois.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Piérart.	Boucher.	Faidherbe.
Fontaine-au-Pire.	C.	Carnières.	Caudry.	Decaudin.	Lenotte, François.	Vitoux.
Fontaine-Not.-D.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lavalard.	Panien.	Coupé.
Forenville.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Banse.	Banse.	V. Seranvillers.
Forest.	L.	Lannoy.	Lille.	Roman, Louis.	Caby, Louis.	Dubar.
Forest.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Boulogne.	Boulanger.	Dumortier.
Fourmies.	A.	Trélon.	Bureau.	Legrand. ✲	Cocquelet. Staincq	Charles.
Fournes.	L.	La Bassée.	Distribution.	Delefosse.	Waymel.	Vassart.
Frasnoy.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Tacq.	Gérin.	Ployart.
Frelinghien.	L.	Armentières.	Armentières.	Legourmand.	Delannoy.	Daubresse.
Fresnes.	V.	Condé.	Condé.	Renard, L.	Wargny, Maréchal-	Taffin.
Fressies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Monscourt.	Devis. [Lenglé.	Quaghebeur.
Fressin.	D.	Arleux.	Douai.	Lanvin.	Deprez.	Lefebvre.
Fretin.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Lemesre.	Collette.	Delannoy.
Fromelles.	L.	La Bassée.	Fournes.	Lallemand.	Vincent-Trentile.	Delangre.
Genech.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	Dufrenoy.	Minet père.	Derosne.
Ghissignies.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Cren.	Haux.	V. Louvign.-Q.
Ghyvelde.	Dk.	Hondschoote.	Dunkerque.	Mormentyn.	Deswarte.	Poppinck.
Glageon.	A.	Trélon.	Trélon.	Leclercq.	Degaigne.	Dazin.
Godewaersvelde.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Devick.	Tillie, Jean-Franç.	Delessue.
Goeulzin.	D.	Arleux.	Douai.	Delplanque, Fr.	Parsy, Augustin.	Leriche.
Gognies-Chaussée	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Darche.	Destrée.	Poulet.
Gommegnies.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Brasseur.	Lenglet, Lhuissier.	Lambert.
Gondecourt.	L.	Seclin.	Seclin.	MarquantCouvreur	Delebecque.	Jaclin.
Gonnelieu.	C.	Marcoing.	Masnières.	Humblet.	Senet.	Leveillé.
Gonzeaucourt.	C.	Marcoing.	Marcoing.	Leroy.	Leroy.	Decherf.
Grande-Synthe	Dk.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	Codron.	Defraye, François.	Deduyssche.
Gravelines.	Dk.	Gravelines.	Bureau.	Leroy-Angois.	Demarlé-Catrice, Vancas-	Vandenbussche.
Gruson	L.	Lannoy.	Cysoing.	Libert.	Coppenolle.	V. Bouvines.

Digitized by Google

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes
Guesnain.	D	Douai-Sud.	Douai.	Leduc.	Poulet.	Reytier.
Gussignies	A.	Bavai.	Bavai.	De Fourmestraux.	Wibaille.	Dupretz.
Hallencourt-Haab.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Hochart.	Choquet Dumez.	Becuwe.
Halluin.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Demeestère.	Danset; Mignon, Fr	Bohem.
Hamel.	D.	Arleux.	Douai.	Cambrai.	Remy.	Boissart.
Hantay.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Leclercq.	Pollet, Ignace.	Pionnié.
Hardifort.	H.	Cassel.	Cassel.	Pronckaert.	Deman.	Cortyl.
Hargnies.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Carlier.	Haplencour.	Pouille.
Hasnon.	V.	St.-Amand r.d.	Saint-Amand.	Lenclud.	Abrassart. Delcroix.	Delesalle.
Haspres.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Morel.	Laurent. Mercier.	Moreau.
Haubourdin.	L.	Haubourdin.	Bureau.	Menche.	Dhespel, Buisine.	Dhalluin.
Haucourt.	C.	Clary.	Clary.	Decaudin.	Lengrand.	Hebert.
Haulchin.	V.	Valencienn.-S.	Denain.	Mocq.	Lefebvre.	Capelier.
Haussy.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Tondeur.	Richez, Bisiaux.	Mespelaëre.
Haut-Lieu.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Piérart.	Wéry.	V. Avesnes.
Haumont.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Loiseau.	Gillet.	Blanchart.
Haveluy.	V.	Bouchain.	Denain.	Sorreau.	Caron.	Pierchon.
Haverskerque.	H.	Merville.	Saint-Venant.	Dhem.	L. Delangue.	Bourdon.
Haynecourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Dovilez.	Liefquint.	Devied.
Hazebrouck.	H.	Hazebrouck.	Bureau.	Houcke.	Kien, Thibaut.	Devulder.
Hecq.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Dreumont.	Vaille.	Denis.
Hélesmes.	V.	Bouchain.	Denain.	Varlez.	Locquet.	Delgorge.
Hellemmes.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Odelant.	Salembier.	Vanacker.
Hem.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Leuridan, H.ri	Franchomme, Louis	Deltour.
Hem-Lenglet.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Tribon.	Payot.	Tartulier.
Hergnies.	V.	Condé.	Condé.	Defernez	Milcamps, Pouille.	Bocquet.
Herlies.	L.	La Bassée.	Fournes.	Chombart.	Riddez.	Canyn.
Hérin.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Dutemple.	Breucq, Noël.	Defrance.
Herrin.	L.	Seclin.	Seclin.	Chrétien.	Bridlance.	V. Allenn.-l
Herzeele.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Heem.	Outters.	Decraemer.
Hestrud.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Lebrun.	Charlet, Jean-Franç.	Lelong.
Holque.	Dk.	Bourbourg.	Watten.	Dauchel.	Lardeur.	Deruyne.
Hondeghem.	H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	Valckenacre.	Huyghe.	Deblonde.
Hondschoote.	Dk.	Hondschoote.	Bureau.	Delarqière.	Lelieur, Masselis.	Debreyne.
Hon-Hergies.	A.	Bavai.	Bavai.	Lerat.	Marin.	Ficheux.
Honnechy.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Delplanque.	Afchain Bataille.	Jaclin.
Honnecourt.	C.	Marcoing.	Masnières.	Anselin.	Waxin.	Manet.
Hordain.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Fardel.	Despret.	Leclercq.
Hornaing.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Copin.	Martinache.	François.
Houdain.	A.	Bavai.	Bavai.	Leclercq.	Lebrun.	Dennetières
Houplin.	L.	Seclin.	Seclin.	Parent.	Liénart.	Néauport.
Houplines.	L.	Armentières.	Armentières.	Briar.	Brame.	Tréboute.
Houtkerque.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Muylle.	Martein.	Ruyssen.
Hoymille.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Dewaele.	Vandenbavière.	V. Bergues
Illies.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Leroy.	Rigaut	Guermonpr

Digitized by Google

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
chy.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Basquin.	Danjou.	Leduc.
ruy.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Raoult.	Maseaux. Derieux.	Ramon.
nlain.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Gravez.	Petoux.	Crepin.
umont.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Poulet.	Cantiniaux.	Montay.
limets.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Lenglet, Aug.in	Dupont.	Lamelle.
illem.	Dk.	Hondschoote.	Hondschoote.	Debreuw.	Soisse, Amand.	Lesecq.
Bassée.	L.	La Bassée.	Bureau.	Ybert.	Proost. Cousin.	Gérin.
Flamengrie.	A.	Bavai.	Bavai.	Crasquin.	Mirland.	Denis.
Gorgue.	H.	Merville.	Estaires.	Duquesne.	Lequien. Joye.	Masse.
Groise.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Leblond.	Denise.	Soufflet.
llaing.	D.	Douai-N.	Douai.	Comte de Montozon	Herbeaux.	Lebon.
Longueville.	A.	Bavai.	Bavai.	Prevost.	Derome.	Lebon.
mbersart.	L.	Lille-O.	Lille.	Meurisse.	Selosse.	Desplanques.
Magdeleine.	L.	Lille-C.	Lille.	Bonnier.	Herteman.	Blanquart.
mbres.	D.	Douai-O.	Douai.	Lecq.	Hette.	Roequet.
ndas.	D.	Orchies.	Orchies.	Leprêtre.	Dupire.	Mallet.
ndrecies.	A.	Landrecies.	Bureau.	Gabet.	Stiévez. Ancelet.	Desse.
Neuville.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Mazinghe.	Ochin.	Lefever.
nnoy.	L.	Lannoy.	Bureau.	Parent.	Thieffry.	Delahaye.
rouillies.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Contesse.	Hédon.	Barbet.
uwin-Planq.	D.	Douai-O.	Douai.	Lefebvre.	Cauchy.	Cayz
e Câteau.	C.	Le Câteau.	Bureau.	Seydoux, ✻.	Eraux Chantrenil. Sarflant.	Wallez.
ecelles.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	Monnier.	Roseau-Chotteau.	Lahaye.
écluse.	D.	Arleux.	Douai.	Couppé.	Louy.	Richez.
ederzeele.	Dk.	Wormhoudt.	Watten.	Woestelandt.	Wanheeghe.	Labey.
edringhem.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Develder, P.re	Vanhoncke.	Lameyse.
eers.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Salembier.	Droulers.	Declerck.
ffrinckhouchke.	Dk.	Dunkerque-E.	Dunkerque.	Leuregans.	Wemaere.	V. Uxem.
e Maisnil.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Bartier.	Leroy.	Cornil.
e Quesnoy.	A.	Le Quesnoy.	Bureau.	Prévost.	Beauvais, Piette.	Bouillon.
esdain.	C.	Marcoing.	Masnières.	Thiéry.	Lefebvre.	Fiévet.
e Grand-Fayt	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Prangère.	Pigache.	Lagache.
es Moëres.	Dk.	Hondschoote.	Bergues.	Geeraert.	Paris père.	Baillieu.
e Petit-Fayt.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Bevenot.	Vitrant.	N...
esquin.	L.	Seclin.	Moulins.	Lamblin.	Chuffart.	Dubuisson.
eval.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Wittrant.	Wiars.	Lemaire.
ewarde.	D.	Douai-S.	Douai.	Maniez.	Pierrache.	Pottier
ezennes.	L.	Lille-S.-E	Moulins.	Lefebvre.	Coutrat.	Herrengt.
es Fontaines.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Lefebvre.	Biérent.	Brunet.
iessies.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Lhomme.	Rousseau.	Coppée.
ieu St-Amand	V.	Bouchain.	Bouchain.	Bruneau.	Prouveur, ✻.	Garçon.
igny.	C.	Clary.	Clary.	Robert.	Soyez.	Wallez.
igny.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Waymel.	Foucart.	V. Beaucamps

Digitized by Google

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
Lille.	L.	Lille.	Bureau.	Richebé (O ✲)	Gentil, ✲; Delattre, Bommart-Crépy, ✲; Deledicque, Mille.	Voir au chapitre des cultes.
Limont-Fontaine.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Vincent.	Colson, Adolphe.	Trannois.
Linselles.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Lefebvre.	Clarisse, Destombes.	Guichard.
Locquignol.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Delhaye, J.-B.	Applincourt, Louis.	Joffrain.
Loffre.	D.	Douai-S.	Douai.	Caron.	Blanchart.	V. Montigny.
Lomme.	L.	Haubourdin.	Lille.	Coisne.	Delattre.	Havez.
Lompret.	L.	Quesnoy-sur-D	Lille.	Desbonnets.	N...	Meurillon.
Looberghe.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Landron.	Meezemaecker.	Leps.
Loon.	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	Longueval.	Fetel.	Pelaert.
Loos.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Gilquin.	Rogié.	Lemahieu.
Lourches.	V.	Bouchain.	Denain.	Bouchelet, ✲.	Cartry, Jean.	Ducatillon.
Louvignies-Bavai.	A.	Bavai.	Bavai.	Mandron.	Deghaye.	V. Bavai.
Louvignies-Ques.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Wattremez.	Bruneau.	Dubois.
Louvil.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Mouque.	Olivier Duponchelle.	Delmer.
Louvroil.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Michaux, Franç	Alvin.	V. Hautmont.
Lynde.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	Degroote.	Demàn.	Verstavel.
Lys lez-Lannoy	L.	Lannoy.	Lannoy.	Carrette, Louis.	Hespel.	Verbecq.
Maing.	V.	Valenciennes-S.	Valenciennes.	Lefebvre.	Dupas.	Garçon.
Mairieux.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Blaviere.	Paternost.	Godry.
Malincourt.	C.	Clary.	Clary.	Dubaille.	Levaux.	Bauduin.
Marbaix.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Chartier.	Wery.	Gillis.
Marchiennes-Cam	D.	Marchiennes.	Bureau.	Villain.	Dussart.	V. Rieulay.
Marchiennes-Ville	D.	Marchiennes.	Bureau.	Piédanna.	Thery, Rocquet.	Rousselle.
Marcoing.	C.	Marcoing.	Bureau.	Malet.	Dufresnois.	Salez.
Marcq.	D.	Arleux.	Douai.	Wiart.	Delécolle.	V. Marquette.
Marcq-en-Barœul	L.	Tourcoing-S.	Lille	Delos.	Despature, Honoré.	Midavaine.
Mardyck.	Dk.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	Geerssen.	Chevalier,	Louf.
Maresches.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Carpentier.	Sueur.	Martin.
Maretz.	C.	Clary.	Clary.	Mention.	Lauriaux-Druon.	Macherie.
Marly.	V.	Valenciennes-E.	Valenciennes.	Pentin dit Tancrède	Manbré-Monchicourt	Rousselle.
Maroilles.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Berlaimont.	Davreux.	Desruelles.
Marpent.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Jouf.	Tilmant, François.	V. Jeumont.
Marquette.	L.	Lille-O.	Lille.	Salembier.	Leroy.	Héroguer.
Marquette.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Leroy.	Wignolle.	Lemaire.
Marquillies.	L.	La Bassée.	Fournes.	Chombart.	Brunet.	Millescamps.
Masnières.	C.	Marcoing.	Bureau.	Bail.	Crepin-Blas.	Pollet.
Masny.	D.	Douai-S.	Douai.	Fiévet.	Laurent.	Tavaux.
Mastaing.	V.	Bouchain.	Bouchain.	C. Coquelle.	Miens.	Coupé.
Maubeuge.	A.	Maubeuge.	Bureau.	Bottieau.	Deladrière, Marchant.	Babeur.
Maulde.	V.	St.-Amandr.-g.	Saint-Amand.	HornezWatteau	Bont.	Gonet.
Maurois.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Hutin.	Taine.	Vilain.
Mazinghien.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Dehon, Franç.	Minaux.	Wyart.
Mecquignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Gerin.	Prévost.	Loyez.

Digitized by Google

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
érignies.	L..	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Bruneau.	Desmons, Auguste.	Fromentel.
erkeghem.	Dk	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Robitaille.	Stevenoot.	Caulier.
erris.	H.	Bailleul-S.-O.	Bailleul.	Dezitter.	Staes.	Debaudt.
erville.	H.	Merville.	Bureau.	Verhaeghe, ✲.	Delassus, Sénelart-	Legrand.
éteren.	H.	Bailleul-S.-O.	Bailleul	Leurs.	Plouvier. (Fannier.	Plaetevoet.
illam.	Dk.	Bourbourg.	Watten.	Moreau.	Desmidt.	Scrleys.
illonfosse.	V.	St.-Amandr.g.	Saint-Amand.	Lecocq.	Duburque.	V. Hasnon.
œuvres.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Foulon.	Foulon.	Lecœuvre.
rneau-St.-W.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Mercier.	Berthout.	Binay.
onchaux.	V.	Valenciennn.-S.	Valenciennes.	Hallette-Hyolle	Tiétart.	Delsart.
oncheaux.	L.	Pont-à-Marcq.	Douai.	N...	Durieux père.	Dethoor.
onchecourt.	D.	Arleux.	Douai.	Momal.	Héroguez.	Danes.
ons-en-Bar.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Becquet.	Delemar.	Caron.
ons-en-Pév.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Vallois.	Boutry.	Deregnaucourt.
ontay.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Feret, Ferdin.	Mouton.	Gosselet.
ontigny.	C.	Clary.	Clary.	Millot.	Galiègue.	Legniez.
ontigny.	D.	Douai-S.	Douai.	Dovillers.	Brabant.	Wantiez.
ontrécourt.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Thomas.	Pamart.	V. Saulzoir.
orbecque.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Claudorez.	Deyne, Penin.	Markant.
orenchies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Bonuel.	Hecquet.	V. Tilloy.
ortagne.	V.	St.-Amandr.d.	Saint-Amand.	Baligand.	Morivalle-Wibaut.	Dewatine.
ouchin.	L.	Cysoing.	Orchies.	Nicolle.	Buttèau, Louis.	Deleporte.
oulins-Lille.	L.	Lille-S.-O.	Bureau.	Beriot, Philippe	Delepierre, Grégoire	Herlemont.
oustiers.	A.	Trélon.	Trélon.	Bertoux.	Warocquier.	Bultez.
ouveaux.	L.	Tourcoing-S.	Tourcoing.	Bourgois.	Mullier.	Deleruyelle.
aves.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Lemaire.	Lemaire.	Bury.
euf-Berquin.	H.	Merville.	Estaires.	Duretz.	Singer.	Cousin.
euf-Mesnil.	A.	Bavay.	Maubeuge.	Deharveng.	Broudehoux.	Dupont.
euville.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Bertoux.	Delannoy.	Delvigne.
uville-en-Ferr.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Ghestem.	Glorieux, Dervitte.	Prince.
uville-St.-Remy	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Ledoux.	J.-B. Pluvinage.	Boulongne.
uville-sur-l'Esc	V.	Bouchain.	Bouchain.	Leriche.	Fauville.	Willaye.
euvilly.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Toilliez.	Ledieu.	Davril.
ieppe.	H.	Bailleul-N.-E.	Armentières.	Beck.	Delbecque, Romon.	Cornette.
iergnies.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Pluvinage.	Pluvinage, Pierre.	Larsonneur.
ivelle.	V.	St.-Amandr.g.	Saint-Amand.	Monnier.	Dumez.	Maréchal.
omain.	D.	Orchies.	Orchies.	Quique.	Bailly.	Desmarescaux.
oordpeene.	H.	Cassel.	Cassel.	Leleu.	Heauw.	Devos.
oyelles.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Belot, Nicolas.	Belot, Clotaire.	Griffon.
oyelles.	C.	Marcoing.	Marcoing.	Bailliard.	Cureur.	Decaudain.
oyelles.	L.	Seclin.	Seclin.	Malfait.	Lhermitte.	Danjou.
oyelles-sur-Selle	V.	Bouchain.	Bachant.	Chatelain, Dés.	Chatelain, Ildeph.	Trupin.
bies.	A.	Bavai.	Bavai.	Hottelart.	Piérard.	Selliez.
brechies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Baudart.	Julien.	Bettiaux.
chtezeele.	H.	Cassel.	Cassel.	Piérens.	Vangrevelynghe.	Delautre.

Digitized by Google

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
Odomez.	V.	Condé.	Condé.	Delacoste.	Patoir.	V. Fresnes.
Ohain.	A.	Trélon.	Trélon.	Blaise.	Divry.	Dupont.
Oisy.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Pillion.	Miroux.	V. Hérin.
Onnaing.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	Deslinsel.	Lhotellerie, Bavay.	This.
Oost-Cappel.	Dk.	Hondschoote.	Hondschoote.	Geeraert.	Vandenameele.	Florisoone.
Orchies.	O.	Orchies.	Bureau.	GuilbertEstevez ✲	Cordonnier-Jacquart,	Charles.
Ors.	C.	Le Câteau.	Le Câteau	Bouchez.	Givry-Griot. Mouchon	Ghyselynck.
Orsinval.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Lequipart.	Denimal.	Marchand.
Ostricourt.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Deprez, Louis.	Levrain, François.	Dorchies.
Oudezeele.	H.	Steenvoorde.	Cassel.	Vandenberghe.	Verride, Louis.	Duverlée.
Oxelaëre.	H.	Cassel.	Cassel.	Faes.	Dutailly.	Judes.
Paillencourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Tétar.	Delmotte.	Basuyau.
Pecquencourt.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Caudrelier.	Poulain.	Jaclin.
Pérenchies.	L.	Quesnoy-s.-D.	Lille.	Fauquembergue	Delefortrie, Louis.	Maréchal.
Péronne.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Lefebvre.	Constant.	Segon.
Petite-Forêt-de-R.	V.	St.-Amand r. d.	Saint-Amand.	Lambert.	Pillion.	V. Aubry.
Petite-Synthe.	Dk.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	Maegherman.	Fonteyne.	Delaeter.
Phalempin.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Dillies.	Caillet.	Duthoit.
Pitgam.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Dewaele.	Decroocq.	Janssen.
Poix.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Willot, Zulm.d	Jouveneau.	Bultez.
Pommereuil.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Cloez.	Polvent.	Chauwin.
Pont-à-Marcq.	L.	Pont-à-Marcq.	Bureau.	Debruyn.	Dericq.	Dujardin.
Pont-sur-Sambre.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Grard.	Huriaux.	Wallez.
Potelles.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Carton.	Lecomte.	V. Villereau.
Pradelles.	H.	Hazebr.-Sud.	Hazebrouck.	L. Legillon.	Villette.	Gruson.
Premesques.	L.	Armentières.	Lille.	Roussel.	Delobel.	Gerin.
Préseau.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Dassonville.	Roland.	Brasselet.
Preux-au-Bois.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Naveaux.	Cauchy, Aimé.	Humez.
Preux-au-Sart.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Blaréan.	Dehove.	Malaquin.
Prisches.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Bloudeau.	Machelart.	Camberlang.
Prouvy.	V.	Valenc.-Sud.	Valenciennes.	Bosuaux.	Hubert.	Jaclin.
Proville.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Crépin.	Laude.	Dorchies.
Provin.	L.	Seclin.	Carvin.	Thobois.	Legrain.	Leroy.
Quaëdypre.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Debavelaere.	Janssen-Bennynck.	Lagatie.
Quaroube.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Cazin.	Carlier, Vincent.	Lambelin.
Querenaing.	V.	Valenc.-Sud.	Valenciennes.	Lecompt.	Danhiez.	V. Artres.
Quesnoy-s.-Deûle	L.	Quesnoy-s.-D.	Bureau.	Fretin Vrambout ✲	Berthe, Lelong.	Decottignies.
Quiévelon.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Hazard.	Boisse.	V. Aibes.
Quiévrechain	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Libert.	Bouvez.	Montaigne.
Quiévy.	C.	Carnières.	Caudry.	Villette.	Deledœuille, Méresse.	Libert.
Raches.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Denisse.	Montagne.	Gadenne.
Radinghem.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Brice.	Wattelle.	Delebarre.
Raillencourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Briffaut.	Normand.	V. Sailly.
Raimbeaucourt.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Debruille.	Guiselin.	Houcke.
Rainsars.	A.	Trélon.	Trélon.	Plotteau.	Wancher.	Cossart.

Digitized by Google

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
Raismes.	V.	St.-Amandr.d.	Valenciennes.	Leroy.	Monouvrier, Fréant.	Rogie.
Ramillies.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Vasseur.	Moreau.	Houssoy.
Ramousies.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Cuisset.	Moutier.	Roland.
Recquignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Deroisin.	Delforge	Dubuisset.
Renescure.	H.	Hazebrouck.	Hazebrouck.	Dupuis.	Bayon.	Kerkove.
Reumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Hocquet.	Méresse.	Blas.
Rexpoëde.	Dk.	Hondschoote.	Hondschoote.	Deprez.	Masselis.	Hopsomer.
Ribécourt.	C.	Marcoing.	Masnières.	Lenoir.	Debus.	Dubois
Rieulay.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Wilbaut.	Gambier.	Leclercq.
Rieux.	C.	Carnières.	Cambrai.	Doise.	Wuilmot.	Bresson.
Robersart.	A	Landrecies.	Landrecies.	Hallez.	Briastre.	Delebarre.
Rœulx.	V	Bouchain.	Bouchain.	J.-B. Risbourg.	Lecu.	Dercine.
Rombies et March	V	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Delcroix-Mallet	Alglave.	Bourlet.
Romeries.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Douay.	Dugimont.	Poretz.
Ronchin.	L.	Lille-Sud-Est.	Moulins-Lille.	Morelle.	Spriet.	Monchy.
Roncq.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing	N....	Catteau-Destombes.	Nanynck.
Rœst-Warendin.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	De Chatenay.	Bernard. (Dupont.	Hoost.
Rosult.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	Legrand.	Sauvage.	Petit.
Roubaix.	L.	Roubaix.	Bureau.	Delattre ✲.	Delerue, Motte, Duthoit.	Maës, Herrengt
Roucourt.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Flament.	Huin.	V. Englefontaine.
Roucourt.	D.	Douai-Sud.	Douai.	Becquet de Mégille.	Debève.	Lefebure.
Rousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Huvenort, Ph.rt	Laurent.	Delcambre.
Rouvignies.	V.	Valenc.-Sud.	Denain.	Landrieu.	Delille.	V. Prouvy.
Rubrouck.	H.	Cassel.	Cassel.	D'Hont.	Vandenbilcke, P.re	Dewaele.
Ruesnes.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Lobelle.	Jacquin.	Demont.
Rumegies.	V.	St.-Amandr.g.	Saint-Amand.	Liermain.	Masingue.	Lecoustre.
Rumilly.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Doffe.	Leriche.	Ségard.
Sailly.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lucas.	Laude.	Barenne.
Sailly.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Rouzé.	Brunin.	Delvallée.
Sainghin-en-Mél.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Dutemple.	Pollet.	Deleporte.
Sainghin-en-Wep.	L.	La Bassée.	Fournes.	Romon.	Lallemant.	Brassart.
Sains.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Maufroid.	Fosset.	Canonne.
St.-Amand.	V.	St.-Amand.	Bureau.	Nicolle.	Barbieux. Desbrosse	Joffrain.
St.-André	L.	Lille-Ouest.	Lille.	Gadenne.	Lesaffre.	Varlet.
St.-Aubert.	C.	Carnières.	Cambrai.	Vallez.	Mascaux.	Dupuis.
St.-Aubin.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Willot.	Lecomte.	Largillière.
St.-Aybert.	V.	Condé.	Condé.	Saintenois.	Joisse.	V. Crespin.
St.-Benin.	C.	Le Câteau.	Câteau.	Valet.	Corniques père.	Demarescaux.
St.-Georges.	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	Louf.	Wasca.	Fockenberghe.
St.-Hilaire.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Bronchart.	Bériot.	Berthier.
St.-Hilaire.	C.	Carnières.	Caudry.	Henaut.	Aublin.	Becart.
St.-Jans-Cappel.	H.	Bailleul-N.-E.	Bailleul.	L. Billiau.	Verbaere.	Plaetevoet.
Ste.-Marie-Cappel	H.	Cassel.	Cassel.	Baelen.	Dequidt.	Bernast.
St.-Martin.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Mirland.	Lecerf.	Lecuppre.
St.-Momelin.	Dk.	Bourbourg.	Watten.	Castier.	Degrave.	Cieren.

Digitized by Google

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes
St.-Pierre-Brouck	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Geerssen.	Dereudre.	Pruvot.
St.-Python.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Cardon.	Bisiaux.	Jeanleboeuf.
St. Remy-Chauss.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Guilbert.	Lapostolle.	Carlier.
St.-Remy-m.-bâti.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Fauvaux.	Juste.	Bucquoy.
St.-Saulve.	V.	Valenc.-Nord.	Valenciennes.	Moreau.	Durieux.	Carette.
St.-Souplet.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Fontaine.	Lacocute.	Barbier.
St.-Sylvestre-Cap.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Bolloy.	Lobbedez.	Marécaux.
St.-Vaast.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Lengrand.	Caillaux.	Chrétien.
St.-Waast.	A.	Bavai.	Bavai.	De Butrou, b. de la T	Decroué.	Delhaye.
Salesches.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Denis aîné.	Denis (Da).	Engels.
Salomé.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Lefebvre.	Lemaire.	Degruson.
Saméon.	D.	Orchies.	Orchies.	Robert.	Herbommez.	Lefebvre.
Sancourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Caude.	Delsaux.	V. Blécourt.
Santes.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Bernard.	Buisine.	Dassonville.
Sars et Rosières.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	Dubois-Delavigne.	Doby.	V. Brillon.
Sars-Poteries.	A.	Solre-le-Chât.	Avesnes.	Dupont, Victor	Beck.	Collet.
Sassegnies.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Flament.	Boulanger.	Druelle.
Saultain.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	Hamoir.	Remy.	Ducatteau.
Saulzoir.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Mériaux.	Duchâtel.	Thomas.
Sebourg.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	Delacoste, ✲.	Delcroix.	Decottignies.
Seclin.	L.	Seclin.	Bureau.	Duriez.	Duquesne, Delannoy	Sauvet.
Selvigny.	C.	Clary.	Clary.	Vilain, Joseph.	Claisse, Pierre.	Pique.
Semeries.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Gérard.	Dequesne.	Duquesne.
Semousies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Wagnier.	Deresmes.	Botteaux.
Sepmeries.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Bantheignies.	Bruyerre.	Deleau.
Sequedin.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Despatures.	Salomé.	Palliez.
Séranvillers.	C.	Carnières.	Cambrai.	De Valicourt.	Cattelain.	Wasson.
Sercus.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	Hanotte.	Mordacq.	Altuyt.
Sin.	D.	Douai-N.	Douai.	Goulois.	Anache Ch. Anache L.	Dumet.
Socx.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Vandamme.	Bousselaere.	Blomme.
Solesmes.	C.	Solesmes.	Bureau.	Guyot.	Ratte-Bera. Rappe-Lebry	Gourdin.
Solre-le-Château.	A.	Solre-le-Chât.	Bureau.	Rouez.	Bever. Bernard-Macaux.	Agache.
Solrinnes.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Planard.	Baudet.	Lemaire.
Somain.	D.	Marchiennes.	Douai.	Morelle.	Bataille, Helbecque.	Carpentier.
Sommaing.	C.	Solesmes.	Solesmes	Dupont.	Durlin.	Facon, Aug
Spycker.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Wemaere.	Depoers.	Monté.
Staple.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	Vambremersch	Vasseur.	Hidden.
Steenbecque.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Coubronne.	Devalckenaere.	Pauwels.
Steene.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Vanhaecke.	Debavelaere.	Vangraesschepp
Steenvoorde.	H.	Steenvoorde.	Bureau.	Beck.	Serlooten, Vangraeschepe.	Vandevelde.
Steenwerck.	H.	Bailleul-N.-E.	Bailleul.	Plouvier.	Charlet, Lotthé.	Lefrançois.
Strazeele.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Ruckebusch.	Rooses.	Desmedt.
Taisnières-en-T.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Michaux.	Wéry.	Minaux.
Taisnières-sur-H	A.	Bavai.	Bavai.	Wattier.	Auquier.	Millot.
	L.	Seclin.	Seclin.	Rose.	Watrelot.	Lefebvre.

Digitized by Google

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
Templeuve.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	Baratte ✲.	Ricourt, Debuchy.	Lancelle.
Terdeghem.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Deschodt.	Boone.	Merlyn.
Téteghem.	Dk.	Dunkerque-E.	Dunkerque.	Daullé.	Hilst, Muyls.	Descholdt.
Thiant.	V.	Valenciennn.-S.	Denain.	Bertrand.	Bertout.	Dutriex.
Thiennes.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Lobbedez.	Vicart.	Verhelle.
Thivencelles.	V.	Condé.	Condé.	Tricot.	Mayeur.	Gravelaine.
Thumeries.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Mannier.	Denneulin.	Dorlancourt.
Thun.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	Raviart.	Vendeville.	Lefranc.
Thun-Lévêque.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Charlet.	Douay.	Desmons.
Thun-St.-Martin.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Vilain.	Lagouge.	Despretz.
Tilloy.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Leleu.	Lefebvre.	V. Neuville-s.-E.
Tilloy.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Brocquet.	Broutin.	V. Brillon.
Toufflers.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Deleplanque.	Fin.	Dehay.
Tourcoing.	L.	Tourcoing.	Bureau.	Masurel, ✲.	Deroubaix, Vankaer	Simon, Deregnauc.
Tourmignies.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Moreau.	Havez.	Dumortier.
Trélon.	A.	Trélon.	Bureau.	Dorchies.	Stocquelet.	Larsonneur.
Tressin	L.	Lannoy.	Cysoing.	Delahaye.	Mullié.	V. Ascq.
Trith-St-Léger	V.	Valenciennn.-S.	Valenciennes.	Vallez.	Bassez.	Dupont.
Troisvilles.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Monfroy.	Martin.	Tilmant.
Uxem.	Dk.	Dunkerq.-E.	Dunkerque	Steen.	Duppuy, Josse.	Ducornetz.
Valenciennes.	V.	Valenciennes.	Bureau.	Carlier-Mathieu.	Dumont-Pluchart, (Claisse.	V. au chapitre des cultes.
Vendegies-au-Bois	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Doison.	Pavot.	Crepy.
Vendegies-sur-Ec.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Bistaux, Charles	Druesne, Pierre.	Pitoux.
Vendeville.	L.	Seclin.	Moulins-Lille.	Carré.	Dubray.	V. Lesquin.
Verchain et Maugr	V.	Valenciennn.-S.	Valenciennes.	Bailleux.	Quarez.	Dhainaut.
Verlinghem.	L.	Quesnoy-s.-D.	Quesnoy-s.-D.	Lambelin.	Ghestem.	Drumez.
Vertain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Dubois	Douay.	Delcroix.
Vieq.	V.	Condé.	Condé.	Richard.	Deleau.	Manouvrier.
Viesly.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Despreux.	Sommain, Villain.	Villiers.
Vieux-Berquin	H.	Bailleul-S.-O.	Estaires.	Wicart.	Thibaut. Beyrave-Ingelrans.	Acquart.
Vieux-Condé.	V.	Condé.	Condé.	Cattiau.	Decrouez. Michaux.	Musin.
Vieux-Mesnil.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Riche.	Minaire.	V. Boussières.
Vieux-Reng.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Girard, Pierre.	Bosquet, Jean.	Bonne.
Villereau.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Froment.	Haca.	Huart.
Villers-au-Tertre.	D.	Arleux.	Douai.	Grevillers, Ch.	Delval, Henri.	V. Monchecourt
Villers-Campeau.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Remy de Campeau	Grevillers.	V. Somain.
Villers-en-Cauch.	C.	Carnières.	Cambrai.	Cachera.	Denoyelle.	Rousseaux.
Villers-Guislain.	C.	Marcoing.	Masnières.	Bedu, Louis-J.	Delattre.	Broux.
Villers-Outréau.	C.	Clary.	Le Catelet.	Lalou-Bobeuf.	Lejeune ; Naves.	Quiquempoix.
Villers-Plouich	C.	Marcoing.	Masnières.	Farez.	Lobry.	Bécar.
Villers-Pol.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Monier.	N....	Coquelet.
Villers-sire-Nicole	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Delepoulle, Ch.	Math. Bonaventure.	Choquet.
Vred.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Lenoir.	Deregnaucourt	Vanreust.
Volkerinckhove.	Dk.	Wormhoudt.	Watten.	Vandenkerckhove.	Coloos.	Maerten.

Digitized by Google

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Adjoints.	Ministre des culte
St.-Pierre-Brouck	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Ge	
St.-Python.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Car	
St. Remy-Chauss.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Gui	
St.-Remy-m.-bâti.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Fau	
St.-Saulve.	V.	Valenc.-Nord.	Valenciennes.	Mo	
St.-Souplet.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Fon	
St.-Sylvestre-Cap.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Bol	
St.-Vaast.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Len	
St.-Waast.	A.	Bavai.	Bavai.	De B	
Salesches.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Den	
Salomé.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Lefe	
Saméon.	D.	Orchies.	Orchies.	Rol	
Sancourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Cau	
Santes.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Ber	
Sars et Rosières.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	Dub	
Sars-Poteries.	A.	Solre-le-Chât.	Avesnes.	Dup	
Sassegnies.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Fla	
Saultain.	V.	Valenciennn.-E.	Valenciennes.	Han	
Saulzoir.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Mér	
Sebourg.	V.	Valenciennn.-E.	Valenciennes.	Dela	
Seclin.	L.	Seclin.	Bureau.	Duri	
Selvigny.	C.	Clary.	Clary.	Vila	
Semeries.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Géra	
Semousies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Wag	
Sepmeries.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Bant	
Sequedin.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Desp	
Séranvillers.	C.	Carnières.	Cambrai.	De	
Sercus.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	Han	
Sin.	D.	Douai-N.	Douai.	Goul	
Socx.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Vand	
Solesmes.	C.	Solesmes.	Bureau.	Guyo	
Solre-le-Château.	A.	Solre-le-Chât.	Bureau.	Rous	
Solrinnes.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Plana	
Somain.	D.	Marchiennes.	Douai.	More	
Sommaing.	C.	Solesmes.	Solesmes	Dupo	
Spycker.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Weme	
Staple.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	Vamb	
Steenbecque.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Coub	
Steene.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Vanh	
Steenvoorde.	H.	Steenvoorde.	Bureau.	Beck	
Steenwerck.	H.	Bailleul-N.-E.	Bailleul.	Plouv	
Strazeele.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Ruck	
Taisnières-en-T.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Mich	
Taisnières-sur-H	A.	Bavai.	Bavai.	Watt	
Templemars.	L.	Seclin.	Seclin.	Rose	

Digitized by Google

TABILITÉ COMMUNALE.

unes dont les revenus excèdent 20,000 fr.,
ettes municipales sont confiées à des rece-

s.	Communes.	Receveurs.
	Roubaix,	Salembier.
	Tourcoing,	Debuigne.
anzo	Cambrai,	Delattre.
	Le Câteau,	Delhaye.
rre.	Maubeuge,	Levecque fils.
	Douai,	Courtrai.
	Condé,	Douchement.
	Saint-Amand,	Dumoulin.
	Valenciennes,	Deffaux.

OCTROIS.

où des octrois sont établis, et du
l des employés.

sés en chefs.	Receveurs centraux.
inck,	N...
»	Lemaire.
»	Cocquillier.
»	Broquet.
,	Dupays.
	Demarle-Hubert.
»	Debil.
	Leroy.
, Alfred,	Ballet.
,	Fenart-Desmons.
ne,	Itsweire.
	Beun.
,	Doroide.
	Castrique.
	Vanbambeke.
	Igelrans.
	Testelin.
	Panckoucke.
	Héron.
	Pollet.
	Marcotte.
	Duchastelle.
	Page.
	Ricouart.
	Loth fils.

Digitized by Google

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes
Wahagnies	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	E. Vallois	C. Vallois.	Delahaye.
Walincourt.	C.	Clary.	Bureau.	Begaint, Franç.	Mailliez, Joseph.	Portier.
Wallers.	A.	Trélon.	Trélon.	Basselard.	Paul.	Hannoteau.
Wallers.	V.	Valencienn.-N.	Valenciennes.	Meriaux.	Dumez, Bar.	Cambrelong.
Wallon-Cappel.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	Vermersch-Verstè-	Rauwel.	Mantel.
Wambaix.	C.	Carnières.	Cambrai.	Delacourt. (vel.	Lefebvre.	Pamart.
Wambrechies.	L.	Lille-O.	Lille.	Obert ✲.	Duquesnoy, Dillies.	Saint-Léger.
Wandignies et H.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Dumont.	Willez.	Rogié.
Wannehain.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Horrie.	Pollet.	Averlant.
Wargnies-le-Gr.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Dervaux.	Valin.	Carlier.
Wargnies-le-Petit	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Colmant, Ferd.	Coquelet, Célestin.	Dernoncourt.
Warhem.	Dk.	Hondschoote.	Bergues.	Bollengier.	Brygo. Verhulst.	Baudens.
Warnêton-Bas	L.	Quesnoy-s.-D.	Carnières.	Delbecq-Ghesquier	Cardon-Coutille.	V. Deûlémont
Warnêton-Sud	L.	Quesnoy-s.-D.	Carnières.	Ghestem.	E. Delebecque.	V. Deûlémont
Wasnes-au-Bac.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Dupont.	Tondeur.	Lavechin.
Wasquehal.	L.	Roubaix.	Lille.	Brulois.	Cocheteux.	Lambelin.
Watten.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	Landeau, Louis.	Deleflie.	Saumade.
Wattignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Legrand.	Cartignies.	V. Damousies.
Wattignies.	L.	Seclin.	Seclin.	Hocedez.	Waymel-Brume.	Gerraert.
Wattrelos.	L.	Roubaix.	Roubaix.	Duthoit.	Béghin, Dhallain.	N...
Wavrechain-s.-D.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Deslinsel.	Cheminais.	V. Denain.
Wavrechain-s.-F.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Lahure.	Tondeur.	V. Wasn.-au-
Wavrin.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Delporte.	Menu, Liénard.	Pollin.
Wazemmes.	L.	Lille-S.-O.	Bureau.	Mourmant ✲.	Loyer, Caloinne.	Gadenne.
Waziers.	D.	Douai-N.	Douai.	Dubus.	Pottiez.	Bonvarlet.
Wemaers-Cappel.	H.	Cassel.	Cassel.	Looten.	Reumaux.	Vanderbauwe
Wervick-Sud.	L.	Quesnoy-s.-D.	Comines.	Billard.	Vanelslande fils.	Roussel.
West-Cappel.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Duwel.	Dewaele.	Vanbever.
Wicres.	L.	La Bassée.	Fournes.	Louis.	Demorgny.	Caudrelier.
Wignehies.	A.	Trélon.	Fourmies.	Louis.	Jouniaux.	Lebon.
Willems.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Boutemy.	Mulliez.	Pluchart.
Willies.	A.	Trélon.	Trélon.	Cavrois, Emile	Cornu.	V. Liessies.
Winnezeele.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Wyckaert.	Bocket.	Hilst.
Wormhoudt.	Dk.	Wormhoudt.	Bureau.	Dehaene.	Debruyne, Bèle.	Caillie.
Wulverdinghe	Dk.	Bourbourg.	Watten.	Drieux.	Dedecker.	Bécue.
Wylder.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Desmyttère.	Verrièle.	Outtier.
Zeggers-Cappel.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Vandenbilcke.	Vandenbauwede.	Leurèle.
Zermezeele.	H.	Cassel.	Cassel.	Reumaux.	Dehaene.	Dupont.
Zuytcoote	Dk.	Dunkerque-E.	Dunkerque.	Wateraere.	Fonteyne.	V. Ghyvelde.
Zuytpeene.	H.	Cassel.	Cassel.	Franchois, Fidel	Devos.	Declerck.

Digitized by Google

COMPTABILITÉ COMMUNALE.

Etat nominatif des communes dont les revenus excèdent 20,000 fr., et dans lesquelles les recettes municipales sont confiées à des receveurs spéciaux.

Communes.	Receveurs.	Communes.	Receveurs.
Dunkerque,	Versmée.	Roubaix,	Salembier.
Bergues,	Deschamps.	Tourcoing,	Debuigne.
Gravelines,	Demarle-Dhanzo	Cambrai,	Delattre.
Hazebrouck,	Blondel.	Le Câteau,	Delhaye.
Bailleul,	Baelde, Pierre.	Maubeuge,	Levecque fils.
Estaires,	Bossu.	Douai,	Courtrai.
Merville,	Barizel.	Condé,	Douchement.
Lille,	Jouffroy.	Saint-Amand,	Dumoulin.
Armentières,	Boussemaer.	Valenciennes,	Deffaux.

OCTROIS.

Etat nominatif des communes où des octrois sont établis, et du personnel des employés.

Communes	Préposés en chefs.	Receveurs centraux.
Bergues,	Decooninck,	N...
Bourbourg-Ville,	»	Lemaire.
Bourbourg-Campagne,	»	Cocquillier.
Coudekerque-Branche,	»	Broquet.
Dunkerque,	Dalinval,	Dupays.
Gravelines,	Bouvier,	Demarle-Hubert.
Hondschoote,	»	Debil.
Bailleul,	Peroche,	Leroy.
Cassel,	Fontaine, Alfred,	Ballet.
Estaires,	Dambrin,	Fenart-Desmons.
Hazebrouck,	Champagne,	Itsweire.
La Gorgue,	»	Beun.
Merville,	Boudville,	Doroide.
Morbecque,	»	Castrique.
Steenvoorde,	»	Vanbambeke.
Vieux-Berquin,	»	Igelrans.
Allennes-les-Marais,	»	Testelin.
Annœullin,	»	Panckoucke.
Armentières,	Camblain,	Héron.
La Bassée,	»	Pollet.
Comines,	»	Marcotte.
Esquermes,	»	Duchastelle.
Lannoy,	»	Page.
Moulins-Lille,	Fémy,	Ricouart.
Lille,	Parvillez,	Loth fils.

Digitized by Google

Communes.	Préposés en chefs.	Receveurs centraux.
Quesnoy-sur-Deûle,	»	Devémy.
Roubaix,	A. Grimonprez,	Bredart.
Seclin,	Dhinne,	Olivier.
Tourcoing,	Lapersonne,	Lemaire.
Wazemmes,	Broudehoux,	Quef.
Cambrai,	Prevost,	Joliet.
Le Câteau,	Tasbille,	Chabé.
Avesnes,	Dubois, Achille,	Stève.
Bavai,	»	Pouillaude, fils.
Landrecies,	»	Laurent, chargé du contrôle administratif; — Lesne.
Maubeuge,	Alexandre,	Misonne et Manfroy.
Le Quesnoy,	Jan,	Tessier.
Solre-le-Château,	»	Gérard.
Douai,	Deberckem,	Vannacken.
Saint-Amand,	»	Makenne.
Anzin,	»	Gonez.
Condé,	»	Tournay.
Valenciennes,	Boizart,	Lengrand.
Vieux-Condé,	»	Decout.

GARDE NATIONALE.

Les seules parties de la garde nationale organisées dans le département sont les corps spéciaux d'artillerie existant à Lille et Valenciennes.

LILLE.

Bataillon d'artillerie réorganisé par arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 28 février 1853. L'origine de ce corps remonte à l'année 1483.

Commandant ; M. St-Léger, (O. ✻).

VALENCIENNES.

Compagnie aussi très ancienne [illegible]nisée par arrêté ministériel du 26 septembre 1853.

Commandant ; N....

Sapeu[illegible]ers.

La ville de Lille possè[illegible]n de Sapeurs Pom[illegible] municipaux soldés.

Commandant ; M. Jorez

Beaucoup de commun[illegible] divisions de Sapeurs P[illegible] 2.e partie de cet A[illegible] Corps.

Digitized by Google

COMMISSARIATS DE POLICE.

Liste du personnel des Commissariats de police cantonaux constitués conformément au décret du 28 Mars 1852.

Cantons.		
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.		
Bergues,	MM.	Davanne.
Bourbourg,		Lequay.
Dunkerque-Est,		Lenglet.
Dunkerque-Ouest.		Stevenodt.
Gravelines,		Breuzard.
Hondschoote,		Depoote.
Wormhoudt,		Bloeme.
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.		
Bailleul,	MM.	Coorens.
Cassel,		Van Bambeke.
Hazebrouck,		Corsin, ✲.
Merville,		Chevreuse, *à Merville ;* — Dreux, *à Estaires.*
Steenvoorde,		Deswarte.
ARRONDISSEMENT DE LILLE.		
Armentières,	MM.	Horrée.
Bassée (La),		Demazière.
Cysoing,		Regnard.
Haubourdin,		N...
Lannoy,		N...
Lille (5 cantons),		Samson, *Commissaire central.*
Lille, Nord-Est,		Laudet.
Lille, Centre,		Boulesteix.
Lille, Sud-Est,		Paccard.
Lille, Sud-Ouest,		Houzé, *à Lille ;* Legillon, *à Wazemmes ;* Dhaisne, *à Moulins-Lille.*
Lille, Ouest.		Delanneau.
Pont-à-Marcq,		Druelle.
Quesnoy-sur-Deûle,		Girard, *à Comines.*
Roubaix,		Coucy, *à Roubaix*, Constant, *à Wattrelos.*
Tourcoing-Sud,		Guerpillon.
Tourcoing-Nord,		Wernert, *à Halluin.*

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai,	MM.	Fore.
Carnières,		Bouyeta, *à Quievy*.
Clary,		Vaille.
Le Cateau,		Richard.
Masnières,		Gallon.
Solesmes,		Desachy.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes,	MM.	Minart.
Bavai,		Rassel.
Landrecies,		Manesse-Watteliez.
Maubeuge,		Thieffry.
Quesnoy (Le),		Robyn.
Solre-le-Château.		Mosnave.
Trelon,		Pettre *à Fourmies*.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai,	MM.	Moussieau.
Marchiennes,		Tavernier, *à Somain*.
Orchies,		Scelles.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Amand (St.),	MM.	Bury.
Bouchain,		Duvaux, *à Denain*.
Condé,		Borellay-Bonneville.
Valenciennes,		Wery, *à Valenciennes*; Aigoin, *à Anzin*.

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE BIENFAISANCE.

Une loi du 7 août 1851 a réglé l'organisation et l'administration des hospices. Nous transcrivons ci-après les dispositions de cette loi qui modifient ou complètent les règles antérieurement établies en cette matière et rappelées dans nos annuaires précédents :

1. Lorsqu'un individu privé de ressources tombe malade dans une commune, aucune condition de domicile ne peut être exigée pour son admission dans l'hôpital existant dans la commune.

3. Les malades et incurables indigents des communes privées d'établissements hospitaliers pourront être admis aux hospices et hôpitaux

Digitized by Google

du département désignés par le Conseil général sur la proposition du préfet, suivant un prix de journée fixé par le préfet d'accord avec la commission des hospices et hôpitaux.

4. Les communes qui voudront profiter du bénéfice de l'art. 3 supporteront la dépense nécessaire pour le traitement de leurs malades et incurables. Toutefois, le département, dans les cas et dans les proportions déterminées par le Conseil général, pourra venir en aide aux communes dont les ressources sont insuffisantes. — Dans le cas où les revenus d'un hospice ou hôpital le permettraient, les commissions administratives sont autorisées à admettre dans les lits vacants, les malades ou incurables des communes sans exiger d'elles le paiement du prix de journée.

14. La commission nomme son secrétaire, l'économe, les médecins et chirurgiens, mais elle ne peut les révoquer qu'avec l'approbation du préfet. — Les receveurs sont nommés par le Ministre de l'Intérieur, sur la proposition des commissions et l'avis des préfets.

15. La commission, d'accord avec le Conseil municipal et sous l'approbation du préfet, pourra traiter de gré à gré ou par voie d'abonnement, de la fourniture des aliments et objets de consommation nécessaires aux établissements hospitaliers.

16. Lorsque la commune ne possèdera pas d'hospices ou d'hôpitaux ou lorsqu'ils seront insuffisants, le Conseil municipal pourra traiter avec un établissement privé pour l'entretien des malades et des vieillards, après avoir consulté la commission des hospices et hôpitaux qui sera chargée de veiller à l'exécution du contrat passé avec l'établissement privé.

17. La commission des hospices et hôpitaux pourra, avec les mêmes approbations, convertir une partie des revenus attribués aux hospices, mais seulement jusqu'à concurrence d'un cinquième, en secours à domicile en faveur des vieillards ou infirmes placés dans leurs familles.

18. Les précédentes dispositions ne portent aucune atteinte aux droits des communes rurales sur les lits des hospices et hôpitaux d'une autre commune, ni aux droits quelconques résultant de fondations faites par les départements, les communes ou les particuliers, qui doivent toujours être respectées.

Le décret du 23 mars 1852 porte ce qui suit :

1. Les commissions administratives des hospices et hôpitaux sont composées de cinq membres nommés par le préfet et du maire de la commune. — La présidence appartient au maire ; il a voix prépondérante en cas de partage. — En cas d'absence du maire, la présidence appartient au plus ancien des membres présents, et à défaut d'ancienneté, au plus âgé.

2. Les commissions administratives sont renouvelées chaque année par cinquième. Le renouvellement est déterminé par le sort pendant les quatre premières années, et ensuite par l'ancienneté. Les membres sor-

Digitized by Google

tants sont rééligibles. — En cas de remplacement dans le cours d'une année, les fonctions du nouveau membre expirent à l'époque où auraient cessé celles du membre qu'il a remplacé.

3. Les commissions administratives peuvent être dissoutes par le Ministre de l'Intérieur, sur la proposition ou l'avis du préfet. Les membres de ces commissions peuvent être individuellement révoqués dans la même forme.

4. Le nombre des membres des commissions administratives peut, en raison de l'importance des établissements ou de circonstances locales, être porté à plus de cinq, par des décrets spéciaux rendus sur l'avis du conseil d'Etat.

Hospices et Hôpitaux.

Le nombre des établissements hospitaliers existant dans le département du Nord est de cinquante-deux, savoir : cinq hospices généraux ; huit hôpitaux de malades ; deux hospices pour les malades, les vieillards et les orphelins ; cinq hospices pour les malades et les vieillards ; treize hospices pour les vieillards et les orphelins ; treize hospices destinés spécialement aux vieillards, et six hospices pour les orphelins.

Bureaux de bienfaisance.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux indigents. La plupart de ces établissements possèdent des biens provenant d'anciennes fondations ; les revenus sont employés en distributions d'argent, d'aliments, de vêtements et d'effets de couchage, et en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

Personnel des Administrations des hospices et des bureaux de Bienfaisance (1).

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Dunkerque. *Hospices.* MM. Thélu, Alexandre ; — Quillacq, Louis ; — Beck, Philippe ; — Vendewalle, Louis ; — Pigalle, Jules ; = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Papillon, *receveur ;* — Vanthielt, *économe-comptable ;* — Verhaeghe, *secrétaire.*

Bergues. *Hospices.* MM. Joos, Louis ; — Pastoors, Alexandre ; — Delautre ; — Bollaert, Jules ; — Bertels, Jacques ; = *Bureau de bienfaisance.* MM. Verleye, Charles ; — Bastaert, Jacques ; — Pluvier, Winoc ; — Deblock, Louis ; — Delautre.

MM. Carpentier, Winoc, *receveur ;* — Vercamer, *économe-comptable ;* — Cousyn, Augustin, *secrétaire de l'hospice ;* — Guilbert, Amand, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureaux de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600 ; nous n'indiquerons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

Digitized by Google

Bourbourg. *Hospices.* MM. Blavoet, Jean-François; — Malot, Désiré; — Deschodt aîné; — Buret, Louis; — Bernard, Charles; = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Vendenbrouck, *receveur et secrétaire;* — N..., *économe.*

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck. *Hospices.* MM. Pouvillon, Charles; — Donckele, Louis; — Houvenaghel, Louis; — Sepieter, Joseph; — Caboche, Auguste; = *Bureau de bienfaisance.* MM. Scheercousse, Bruno; — Caboche, Auguste; = Cleenewerck-Dequidt; — Deschodt, Joseph; — Defoort, Joseph.

MM. Salomé, *receveur;* — Scheercousse, *secrétaire économe-comptable.*

Bailleul. *Hospices.* MM. Vandamme, Dominique; — Cortil, Louis; — Béhaghel, Henri; — Behaghel, Louis; — Baelde, Pierre; = *Bureau de bienfaisance.* MM. Colpaert-Vanlerberghe; — Poupaert, Jean; — De Coussemaker, Maximilien; — Leroy, Julien; — N...

MM. Behaghel, *receveur;* — Bubbe, *économe-comptable;* — Depup, *secrétaire-provisoire.*

Cassel. *Hospices.* MM. Wackernie, Désiré; — Pastoors, Joseph; — Dutroy, Louis; — Chevalier, Aimé; — Dehandschœwerker, Louis; = *Bureau de bienfaisance.* MM. Dehandschœwerker, Aimé; — Wackernie, Désiré; — Wyts, Charles; — Chevalier, Aimé; — Pastoors, Joseph.

MM. Dekytspotter, *receveur et secrétaire;* — Aernouts, *économe-comptable.*

Estaires. *Hospice.* MM. Hennion, Edouard; — Taffin, Zéphirin; — Deroy, Alexandre; — Degruson, Henri; — Hennion, Henri; = *Bureau de bienfaisance.* MM. Priem-Dequirez; — Fénart, Auguste; — Hennion-Duflos; — Degruson, Edouard; — Taffin, Alidor.

MM. Bossu, *receveur;* — Courdent, *secrétaire.*

Steenvoorde. *Hospice.* MM. Boone, Amate; — Klein, André; — Vanderlynden, François; — Serlooten, François; — Dejonghe, Benoît; = *Bureau de bienfaisance.* MM. Vangraeschêpe, François; — Leureele, Joseph; — Vanderlynden, François; — Haeu, Robert; — Parent, François.

MM. Saudo, *receveur;* — Bailleul, *économe-comptable et secrétaire.*

Merville. *Hospice.* MM. Degruson-Williot; — Léturgie, Mathieu; — Arnould, Etienne; — Mattelin, Philippe; — Bridelance, Eugène. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Hue, Maurice; — Boulliez-Verhague; — Clarisse-Piat; — Mattelin, Philippe; — Arnould, Henri.

Digitized by Google

BIBLIOTECA BODLEIANA

MM. Barizel, *receveur ;* — Mattelin, *secrétaire de l'hospice ;* — Clarisse-Piat, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Lille. *Hospices.* (1) MM. Barrois, François ; — Artaud, Adolphe ; — Bommart-Crépy ; — Brame, Louis ; — Bernard-Rouzé ; — Danel, Louis ; — vicomte de Melun. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Cazeneuve ; — Blocquel ; — Lardinois-Goudeman ; — Dujardin ; — Virnot-Delamissart ; — Bernard, Gustave ; — Lefebvre.

MM. Dumon, Edouard, *receveur ;* — Dubiez, *économe-comptable de l'hospice-général ;* — Duvochelle, *économe-comptable de l'hôpital Saint-Sauveur ;* — Dumoustier, *économe-comptable des hospices Ganthois, des Vieux-Hommes et de Stappaert ;* — Dür, *secrétaire de la commission des hospices ;* — Mortreux, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Armentières. *Hospices.* MM. Guilbert, Louis ; — Delebois, Antoine ; — Lesage, Auguste ; — Roussel-Baron ; — Woussen-Castrique. = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Marcotte, *receveur et secrétaire ;* — Musin-Lespagnol, *économe-comptable.*

Bondues. *Hospice.* MM. Laignel, Charles-Louis ; — Lebrun, Ignace ; — Destombe, Auguste ; — Dessaint, Amand ; — Bonte, Fidèle-César. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Dessaint, Amand ; — Lupart, Jean-Baptiste ; — Dupire, Denis ; — Bonte, Fidèle-César ; — Montagne, Louis.

La Bassée. *Hospice.* MM. Mannier, Augustin ; — Lefrancq, Désiré ; — Proost-Wallerand ; — Rose, Louis ; — Leleux-Duretz. — = *Bureau de bienfaisance.* MM. Lenglin, Jean-Baptiste ; — Bavière, François ; — Soille, Benjamin ; — Legrand, Augustin ; — Lesage-Wallart.

M. Denabrif, *receveur et économe-comptable.*

Comines. *Hospice.* MM. Catteau-Lauwick ; — Froidure-Lambin, — Goeman, Pierre ; — Ghesquière, Antoine ; — Desprez, Damase. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Dumortier, Louis ; — Devos, Jean-Baptiste ; — Flament, Jean-Constant ; — Gaudron-Cuvelier ; — Dillies, Jean-Baptiste.

MM. Messéan, *receveur de l'hospice et du bureau de bienfaisance ;* — Marcotte-Ghesquières, *économe de l'hospice ;* — Marcotte, Ed., *secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance.*

Halluin. *Hospice.* MM. Lemaître-Demeestère ; — Libert, Edouard. — Desmarchelier, Louis ; — Danset-Lemaitre ; — Phalempin,

(1) Par exception et en raison de l'importance des établissements, l'administration des hospices de Lille est composée de sept membres.

Digitized by Google

Louis. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Odon, Pierre-François ; — Delporte-Six ; — Dhalluin, Auguste ; — Delannoy, Jacques ; — Dassonville, Louis-François.

Haubourdin. *Hospice.* MM. Derbigny, Henri ; — Cordonnier, Jean-Baptiste ; — Auffray, Gilles ; — Leroy, Cyr ; — Rincheval, Clovis. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Auffray, Gilles ; — Testelin, Dieudonné ; — Rincheval, Clovis ; — Labbe, Louis ; — Derbigny, Henri.

MM. Lefebvre, *receveur ;* — N..., *économe-comptable.*

Quesnoy-sur-Deûle. *Hospice.* MM. Dhalluin, Louis ; — Poullier, Charles ; — Lesaffre, Jean-Baptiste ; — Delannoy, André ; — Decottignies. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Poullier, Charles ; — Lambelin, Jean-Baptiste ; — Delepierre, Charles ; — Delannoy, André ; — Poullier-Bramme.

Roubaix. *Hospice.* MM. Grimonprez-Bossut ; — Motte-Duthoit ; — Destombes, Louis ; — Delefosse, Aimé ; — Screpel, Louis ; = *Bureau de bienfaisance.* MM. Eeckman, Louis ; Deslombes, Louis ; — Prouvost, P.-C. ; — Lagache, Julien ; — Requillart-Dessaint.

MM. Lecomte fils, *receveur ;* — Jourdeuil et Bulteau, *économes-comptables ;* — Cottigny, *secrétaire.*

Seclin. *Hospice.* MM. Demeester, Jean-Baptiste ; — Duport, Charles ; — Decourtray, Guy ; — Cottignies, Paul ; — Garez, Joseph. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Descloquemant, François ; — Mollet, Séraphin ; — Descloquemant, Henri ; — Moreaux, Désiré ; — Dupire, Louis.

MM. Paix, *receveur ;* — Prache, *économe-comptable ;* — Mullier, *secrétaire de la commission de l'hospice.*

Tourcoing. *Hospice.* MM. Wattinne, Ch. ; — Wattel, Henri ; — Delobel-Wattinne ; — Wattinne, Louis ; — Jonglez-Wattel. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Duquesnoy-Wattel ; — Lorthiois-Debuigne ; — Desurmont, Marcelin ; — Grau-Lorthiois ; — N...

MM. Debuigne, *receveur et secrétaire ;* — Tranoy, *économe-comptable.*

Wattrelos. *Hospice.* MM. Dubrulle, Louis ; — Carrette-Desfontaine ; — Bayart, Louis ; — Beghin-Tierce ; — Hespel, Jean-Baptiste. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Picavet, Liévin ; — Crépel, Jean-Baptiste ; — Delecroix, Pierre-Franç. ; — Dupire-Selosse.

MM. Fourlinnie, *receveur et économe-comptable ;* — Bettremieux, *secrétaire.*

Wazemmes. *Hospice.* MM. Faure, Louis ; — Bériot, Nicolas ; — Dusart, Joseph ; — Decaudin, Jean ; — Fremeaux, Cyr-Louis. = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. *Hospices.* MM. Proyart, Augustin; — Déjardin, Adolphe; — Minangoy, Henri; — Delloye, Charles; — Corroyer, Albert. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Renard, Louis; — Toussaint-Lallier; — Boittelle, Edouard; — Tournier; — Desrousseaux.

MM. Bruyelle, *receveur;* — Croquefer, *économe-comptable;* — Wilbert, *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. *Hospices.* MM. Herbecq, Isidore; — George, Hector; — Evrard, Léopold; — Bevière, Dieudonné; — Beaumont, Charles. = *Bureau de bienfaisance.* MM. De la Gorce, Bernard; — Bevière, Louis; — Flament-Fleury; — Lefebure, Joseph; — Bernardon, Louis.

MM. Michaux aîné, *receveur;* — Postiau, *économe-comptable et secrétaire.*

Landrecies. *Hospice.* MM. Marie, Jean-François; — Béthune, Anselme; — Jeannet, Jean-Pierre; — N...; — N.... = *Bureau de bienfaisance.* MM. Boutteaux, Charles; — Merlin, Augustin; — Bonnaire, Jean-Baptiste; — Passefort, Georges; — N...

MM. Descamps, *receveur;* — Merlin, *économe-comptable;* — Madoulé, *secrétaire.*

Maubeuge. *Hospices.* MM. Walrand, Emilien; — Horrie, Hector; — Halgrin, Valéry; — De Carnières; — Biche-Déjardin. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Lengrand, André; — Comion, Louis; — Babeur, Arsène; — N...; — N...

MM. Lucq, *receveur;* — Bonnot, *secrétaire et économe-comptable.*

Le Quesnoy. *Hospices.* MM. Desquenne, Louis; — Carion, Cyprien; — Godde, Jean-Baptiste: — N...; — N...; = *Bureau de bienfaisance.* MM. Dupont, Réné; — Legrain-Piette; — Lutz, François, ✻; — Planiol, Louis, ✻; — N....

MM. Baillon, *receveur et économe de l'hospice;* — Vandamme, *secrétaire,*

Solre-le-Château. *Hospices.* MM. Leroy, Alphonse; — Delhaye-Humbert; — Michaux, Pierre; — Hanoteau, Louis; — Bever, Ignace. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Bever, Ignace; — Barthelemy, Cyprien; — Bernard, Macaire; — Delhaye-Humbert.

M. Georges, *receveur.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Hospices* MM. Remy de Rombault, ✻; — Danel, Paul, ✻; — Dumon; — Desfontaines-d'Azincourt, ✻; — Leboucq de Ternas, ✻. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Petit, ✻; — Tréca-

Digitized by Google

Leleu ; — Bommart, Anacharsis ; — Comte de Guerne ; — De Serval (O. ✱.)

MM. Lacombe, *receveur* ; — Dubois, *économe-comptable* ; — Brassart, *secrétaire*.

Lallaing. *Hospices*. MM. Lebon, Alphonse ; — D'Herbais, Auguste ; — Wacquez, Fidèle ; — Morelle, Charles ; — Boulaut, François. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Boulaut, David ; — Herbaut, François ; — Deregnaucourt, François.

Orchies. *Hospices*. MM. Josson, Gilbert ; — Houseaux, Jean-Baptiste ; — Williatte, Albert ; — Dubus, Hector ; — Lahaussois, Jean ; — Hégo-Bulteau ; — Cuvellier, Victor. = *Bureau de bienfaisance*. Les mêmes.

MM. Crombet, *secrétaire*, — Martin, *receveur et économe comptable*.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. *Hospices*. MM. Dumont, propriétaire ; — Delcourt-Dubois, directeur de la banque ; — Hamoir, Edouard, propriétaire ; — Desfontaines de Preux, propriétaire ; — Delaune-Lelièvre. = *Bureau de bienfaisance*. Les mêmes.

MM. Mariage, *receveur* ; — Leflan, *secrétaire* ; — Vassart, *économe comptable*.

Saint-Amand. *Hospices*. MM. Nicolle, Louis ; — Bazier, Casimir ; — Barbieux, Antoine ; — Davaine, François ; — Brasseur, Constant. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Plichon, Eloi ; — Hedon, Pierre ; — Roger, Emile ; — André, Emile ; — Bosquet, Jean-Baptiste.

MM. Mériaux, *receveur et secrétaire* ; — Waterloo, *économe-comptable*.

Condé. *Hospices*. MM. Mention-Bourgogne ; — Prousses, Gaspard ; — Petit, Guillaume ; — Waternau, Juvénal ; — Housez, Nicolas. = *Bureau de bienfaisance*. Les mêmes.

MM. Douchement, *receveur* ; — Noël, *économe-comptable et secrétaire*.

Asiles publics d'aliénés.

Un règlement d'administration publique en date du 18 décembre 1839, porté en exécution de la loi du 30 juin 1838, dispose que les établissements publics consacrés aux aliénés seront administrés par des directeurs responsables, sous la surveillance de commissions gratuites et sous l'autorité du Ministre de l'intérieur et des préfets.

Les commissions de surveillance sont composées de cinq membres nommés par les préfets et renouvelés chaque année par cinquième.

Les directeurs et les médecins sont nommés par le Ministre de l'intérieur.

Digitized by Google

Les commissions sont chargées de la surveillance générale de toutes les parties du service des établissements et sont appelées à donner leur avis sur le service intérieur, les budgets, les comptes, les projets de travaux, les procès à intenter, les transactions, acquisitions, aliénations, etc.,

Le directeur est chargé de l'administration intérieure et de la gestion des biens et revenus. Il est exclusivement chargé de pourvoir au bon ordre et à la police de l'établissement.

Le service médical, le régime physique et moral, ainsi que la police médicale et personnelle des aliénés, sont placés sous l'autorité du médecin.

ARMENTIÈRES.

L'asile d'Armentières est destiné au traitement des hommes atteints de démence.

Commission de surveillance. MM. Dansette, membre du Conseil général et maire d'Armentières ; — Delebois, adjoint au maire ; — Pouchain-Boutry ; — Cary ; — Boussemaer.

Directeur, M. Guilbert ; — *aumônier*, M. Blicq ; — *médecin*, M. Butin ; — *receveur*, M. Lemoyne ; — *économe*, M. Musin-Lespagnol.

LILLE.

L'asile de Lille est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Commission de surveillance, MM. Charles Verley, ✲, président ; — Meunier, notaire ; — Théodore-Rouzé ✲ ; — Lecomte, doyen curé de Saint-Maurice ; — Gentil fils, avocat.

Directeur, M. L'Herbon-de-Lussats ; — *médecin*, M. le docteur Gosselet ; — *aumônier*, M. Sapelier ; — *receveur-économe*, M. Usmar Longuespée.

LOMMELET.

Indépendamment des deux asiles publics de Lille et d'Armentières, il existe au hameau de Lommelet, commune de Marquette, près Lille, un asile privé destiné aux aliénés-hommes, desservi par les frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Directeur, M. Auvergniaud.
Médecin, M. Joire.

Monts-de-Piété.

Il existe cinq monts-de-piété dans le département, savoir : un à Bergues, un à Lille, un à Cambrai, un à Douai et un à Valenciennes.

Ces établissements sont placés sous la surveillance des commissions administratives des hospices.

L'intérêt des prêts est de 8 pour 100 à Bergues, de 12 à Lille, à Cambrai, à Valenciennes et à Douai.

Digitized by Google

Les monts-de-piété de Cambrai et Valenciennes ont été institués légalement par ordonnances des 8 septembre et 17 octobre 1817.

Directeurs et contrôleurs des monts-de-piété du département du Nord.

A Bergues, MM. Guilbert, Louis, *directeur*; Willeman, *contrôleur*.
A Lille, MM. Lalo, ✲, *directeur*; Masurel, *contrôleur*.
A Cambrai, MM. Sapelier, *directeur*; Wilbert, *contrôleur*
A Douai, M. Mouthon, *directeur*.
A Valenciennes, MM. Hourdequin, *directeur*; Caudron, *contrôleur*.

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du réglement du 7 messidor an IX, pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des comités consultatifs.

A Dunkerque, MM. Lemaire, Bouly de Lesdain, Willems fils.
A Hazebrouck, MM. Deschodt, Kien, Deberdt.
A Lille, MM. Delannoy, Théry, N....
A Cambrai, MM. Leroy, Dutemple, Lefranc, Victor.
A Avesnes, MM. Maurice (Bernard), Hannoye (Prosper), Vendois (Léon).
Membre adjoint, M. Lebeau, Auguste.
A Douai, MM. Dupont, Alfred; Pellieux, Talon.
A Valenciennes, MM. Dupont, Dubois, Didier.

Caisses d'épargne.

Il existe dans le département du Nord treize caisses d'épargne en activité, savoir : une à Douai, une à Dunkerque, une à Lille, une à Cambrai, une à Valenciennes, une à Maubeuge, une à Roubaix, une à Tourcoing, une à Avesnes, une à Hazebrouck, une à Armentières, une à Bailleul et une à Estaires.

Elles ont été autorisées par ordonnances des 25 septembre et 1.er novembre 1833, 11 mars 1834, 13 janvier et 25 février 1835, 1.er décembre 1841, 13 octobre 1842, 31 janvier et 17 avril 1843, et par décrets des 8 novembre 1850, 24 juillet 1851, 7 août 1852 et 8 septembre 1853.

Digitized by Google

Des succursales de la caisse de Valenciennes sont établies à Condé et Saint-Amand.

NOMS DES MEMBRES DES CONSEILS DE DIRECTION DES CAISSES D'ÉPARGNE.

DUNKERQUE. MM. Dupouy, Aug., *président*; Petyt, Aug.; *vice-président*; Hovelt, notaire, *secrétaire*; Carlier, négociant, *secrétaire-adjoint*; Morel-Agie, *idem*; Hector Féron, ✲; Caron, ✲, capitaine au long cours; Verleye, juge; Vandewalle, propriétaire; Monier, négociant; Lefebvre-Snaude, propriétaire; Bessat, inspecteur des douanes en retraite; Alisse, négociant; Beck, Ph., ancien notaire.

HAZEBROUCK. MM. Houcke, maire, *président*; Kien, adjoint, *vice-président*; Caboche, greffier du tribunal; Vanhoucke, père, Schmidt, contrôleur principal des contributions indirectes; Smagghe, percepteur; Vitse, propriétaire; Scheercousse, père; Bloeme, notaire; Deschodt, avocat; Donckele fils, propriétaire; Leleu, avoué; Vandewalle, Désiré, propriétaire; Loingeville, Justin, propriétaire; Vandewalle, Edouard, propriétaire.

BAILLEUL. MM. le maire, *président*; Dehaene, doyen de Saint-Amand; Bacquart, idem de Saint-Vaast; Béhaghel, Louis, conseiller municipal; Béhaghel, Henri, conseiller municipal; Bubbe, Charles, idem; Flahaut, Evariste; Bieswal, Henri; Béhaghel, P., receveur des hospices; Plichon, Ildephonse, négociant; De Coussemaker, Maximilien, propriétaire; Vanmerris, Henri, idem; Cortyl, Louis, propriétaire; Baelde, Pierre, receveur municipal; Lotthé, Léon, notaire.

LILLE. MM. le maire de Lille, *président*; Charvet-Barrois, *vice-président honoraire*; De Vogelsang, *vice-président*; Dumon, Ed., *secrétaire*; Morel; Tailliar-Desreumaux, Remy-Meurisse; Fiévet-Delemer; Jouffroy; Defontaine, François.

ARMENTIÈRES. MM. le maire d'Armentières, *président*; Castrique, notaire; Boussemaer; Bayart; Rouvier; Jeanson; Lemoine; Theetten; Clarisse; Cordonnier; Demazières; Dutilleul; Beghin; Pouchain; Woussen-Castrique; Marcotte-Butry, *secrétaire*.

ROUBAIX. MM. le maire de Roubaix, *président*; L. Lecomte, *vice-président*; A. Delefosse, *secrétaire*; L. Frasez, *vice-secrétaire*; J.-B. Dujardin; Grimonprez-Bossut; Réquillart-Screpel; Screpel, Louis; Ernoult-Bayart; Watine, Louis; Réquillart-Desaint; Renaux-Lemerre; Lepoutre-Parent; Duhamel-Lefebvre; Eeckman, L.; Wibaux, Achille.

Digitized by Google

Tourcoing. MM. Masurel, Carlos, ✲, maire, *président;* Hassebrouck, Victor, *vice-président;* Desurmont, Henri; Nollet, Lucien; Motte, Ph.; Leurent, Jules; Lemaire-Réquillart; Lorthiois-Leplat; Duvillier-Motte; Destombes-Wattine; Roussel de Livry fils; Jourdain-Defontaine; Desurmont-Motte; Mathon; Erasme-Nollet; Lorthiois-Desplanques.

Cambrai. MM. le maire de Cambrai, *président;* Wallerand, négociant; Taffin, propriétaire; Danquigny, cultivateur; Lallier, banquier; Queulain, adjoint; Brabant, Jules, négociant.

Avesnes. MM. Fauquet, maire, *président*; Evrard, juge-de-paix, *vice-président;* George, juge-de-paix; Beaumont aîné, banquier; Maillard, Eugène; Maurice, avocat; Delavefve, rentier; Bernadou, greffier de justice-de-paix; Lecuyer-Descamps, tanneur; Mailliet, banquier; Flament-Fleury, rentier; Delflache, conseiller municipal; Marchant, Notaire; Bevière aîné, propriétaire; Dubois-Viroux, libraire; Cottereau, négociant.

Maubeuge. MM. Bottieau, maire, *président;* Quivy, *vice-président*; Bayart, Adolphe, *secrétaire;* Froissart, *secrétaire-adjoint*; Sculfort; Autier, banquier; de Lagorce; Lucq, Emmanuel; Lamendin; Autier, Jules; Philippe; Autier, Emmanuel; Février.

Douai. MM. Danel, Paul, président de chambre à la Cour impériale, *président;* Leroy, Emile, avocat, *secrétaire;* Bois, Constant, propr.; Bommart, Anacharsis, propr.; Campion, propr.; Capon père, ancien notaire; Danniaux, juge d'instruction; De Baillencourt, notaire; Deguerne, conseiller à la cour impériale; Delorme, propriétaire; Escallier, docteur en médecine; Honoré, avocat, Leboucq de Ternas, administrateur des hospices; Lagarde, conseiller à la cour impériale; Minart, conseiller à la cour impériale; Nutly, juge-de-paix; De Warenghien, propriétaire; Preux, premier président, procureur-général honoraire à la cour impériale.

Valenciennes. MM. Deruesnes, *président;* Douay, ancien notaire, *vice-président;* Didiez, ayocat, *secrétaire;* Desfontaines de Preux; Boulan, Charles; Rousseau fils; Pesier, Emile; Libert; Viel, Edouard; Courtin, Charles; Lusardy, François; Dechertemps; Boulan, Ernest; Hourdequin.

Trésoriers.

Dunkerque. M. Gombert.
Hazebrouck. M. Deroo.
Lille. M. Kœguelin de Rozières.
Armentières. M. Hallot.
Roubaix. M. A. Laignel.

Digitized by Google

Tourcoing. M. Deherripon.
Cambrai. M. Delattre, Victor.
Avesnes. M. Colinet.
Maubeuge. M. Levecque.
Douai. M. Vadot.
Valenciennes. M. Verchain.

Caisse de retraites pour la vieillesse.

La loi du 18 juin 1850 a ordonné qu'il serait créé, sous la garantie de l'Etat, une caisse de retraites pour la vieillesse. Voici les principales dispositions de cette loi :

Art. 2. Les versements ne seront admis à la liquidation que lorsqu'ils s'élèveront à 5 fr., ou à des multiples de 5 fr.

3. Le montant de la rente viagère à servir sera fixé conformément à des tarifs tenant compte : 1.° de l'intérêt composé du capital à raison de 4 1/2 p. % par an (Loi du 28 mai 1853); 2.° des chances de mortalité en raison de l'âge des déposants et de l'âge auquel commence la retraite calculées d'après les tables dites de *Deparcieux;* 3.° du remboursement, au décès, du capital versé, si le déposant en a fait la demande au moment du versement.

4. Les versements peuvent être faits au profit de toute personne âgée de plus de trois ans.

5. Il ne pourra être inscrit sur la même tête une rente viagère supérieure à 600 fr.

6. L'entrée en jouissance de la pension sera fixée au choix du déposant, de 50 à 60 ans. Dans le cas cependant de blessures graves ou d'infirmités prématurées régulièrement constatées, entraînant incapacité absolue de travail, la pension pourra être liquidée même avant 50 ans, et en proportion des versements faits avant cette époque.

Un règlement d'administration publique en date du 27 mars 1851 a réglé le mode d'exécution de ces dispositions et a arrêté en outre que les tarifs dressés conformément à la loi seront calculés par trimestre.

La caisse de retraites pour la vieillesse a été ouverte dans le département le 15 juin 1851. Les versements sont reçus par le receveur général, à Lille, et par les receveurs particuliers des finances dans les arrondissements.

La situation des placements effectués dans le département du Nord est ndiquée dans la deuxième partie du présent Annuaire.

Digitized by Google

Sociétés de secours mutuels.

La loi du 15 juillet 1850 sur les sociétés de secours mutuels, contient les dispositions suivantes :

1. Elles pourront, sur leur demande, être déclarées établissements d'utilité publique aux conditions déterminées.

2. Ces sociétés ont pour but d'assurer des secours temporaires aux sociétaires malades, blessés ou infirmes, et de pourvoir aux frais funéraires des sociétaires. — Elles ne peuvent promettre de pensions de retraite.

3. Elles doivent compter au moins 100 membres et ne pas dépasser 2,000. — Toutefois, le ministre de l'agriculture et du commerce pourra, sur la demande du maire et du préfet, autoriser les sociétés à admettre plus de 2,000 membres. — Le nombre minimum de 100 pourra être réduit pour les communes rurales ou dans des cas exceptionnels.

4. Ces sociétés sont placées sous la protection et la surveillance de l'autorité municipale. Le maire ou un adjoint par lui délégué ont toujours le droit d'assister à toute séance ; lorsqu'ils y assistent, ils les président. = Les présidents et vice-présidents sont nommés par l'association, conformément aux règles établies par les statuts de la société. Ils peuvent être révoqués dans la même forme.

5. Les cotisations de chaque sociétaire seront fixées par les statuts d'après les tables de maladie et de mortalité approuvées par le Gouvernement.

Les sociétés de secours mutuels peuvent faire aux caisses d'épargne des dépôts de fonds égaux à la totalité de ceux qui seraient permis au profit de chaque sociétaire individuellement.

7. Les sociétés déclarées établissements d'utilité publique pourront recevoir des donations et legs ; après y avoir été autorisées par le Préfet s'il s'agit de sommes d'argent ou d'objets mobiliers d'une valeur non supérieure à 1,000 fr., et par le Gouvernement dans les autres cas.

Ces dispositions ne font pas obstacle à l'existence des sociétés de secours mutuels qui, sans réclamer le bénéfice de la loi, veulent continuer à s'administrer librement.

Un règlement d'administration publique en date du 14 juin 1851 détermine les conditions et garanties générales sous lesquelles les sociétés de secours mutuels seront reconnues comme établissements d'utilité publique ; le mode de surveillance de ces établissements par l'Etat ; les causes qui peuvent autoriser les préfets à prononcer la suspension temporaire de ces sociétés, et les formes et les conditions de leur dissolution.

La deuxième partie de l'Annuaire contient quelques renseignements statistiques sur la situation des sociétés existantes dans le département.

Digitized by Google

Les Sociétés instituées comme établissements publics dans le département, sont les suivantes :

Communes.	Date des autorisations.	Nombre de Membres. honoraires.	participants.	autorisés.	Noms des Présidents.
		Arrondissement de Lille.			MM.
Annappes	3 déc. 1852.	3	101	100	Delecourt.
Armentières	16 mars 1853.	113	80	500	Dansette, maire.
Avelin	31 déc. 1852.	6	24	500	Deleplanque.
Bondues	8 juin 1853.	28	89	500	Dubosquiel (O. ✲), maire.
Forest	20 janv. 1853.	4	35	500	Roman, maire.
Frelinghien (le Funquereau)	8 déc. 1852.	2	72	500	Blondeau.
Frelinghien (le Bourg)	9 août 1853.	6	66	500	Le Gourmand, maire.
Haubourdin	2 avril 1853.	43	104	500	Testelin.
Lambersart	15 sept. 1852.	3	74	500	Gallois.
Loos	1 octob. 1853.	5	100	500	Betmann.
Quesnoy-sur-Deûle	6 nov. 1852.	19	93	500	Vienne.
Wattrelos	4 sept. 1853.	30	72	500	Callens.
Wazemmes	10 févr. 1853.	69	209	1000	Mourmant, ✲, m.
		Arrondissement d'Hazebrouck.			
Hazebrouck	7 mars 1853.	125	»	500	Cleenewerck, ✲.
		Arrondissement de Douai.			
Douai	7 mars 1853.	360	1500	2000	Maurice, ✲, maire
		Arrondissement de Valenciennes.			
Saultain	7 mars 1853.	5	36	500	Hamoir.
Valenciennes (Union valencienn.)	29 août 1853.	16	102	1000	Feytand.
Valenciennes (Ouvriers peintres.)	7 sept. 1853.	»	138	1000	Fosse.

Société de charité maternelle.

LILLE.

La société de charité maternelle, instituée à Lille, a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours, les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant; celles qui, ayant au moins un enfant, ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfants vivants; toutes les grandes familles au moins de trois enfants vivants, dont l'aîné est en bas-âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires.

Voici le tableau des dames de l'association.

Digitized by Google

Présidente honoraire, Mme. Besson.
Présidente, Mme. Briansiaux-Bigo.
Vice-présidentes, Mmes De la Serre, Guilhem.
Secrétaire, Mme. Gentil-Muiron.
Trésorier, M.e Desmottes, notaire.
Dame pour la confection des vêtements, Mlle. Desjardins.

Dames administrantes.

1.er arrondissement. Mmes. Joseph Mathon, Henri Scrive, Briansiaux-Bigo, Lahousse, Mlle Dumon, Mmes. Masse-Lefebvre, Coquelle-Muiron, Droulers, de Genevières, Boutry-Van Isselsteyn. = Mmes. Lefebvre-Smet et Blondeau-Piat, *dames honoraires.*

2.e arrondissement. Mlle. Théry, Mmes. Lemoinier, Dehau-Deleruyelle, Vannière-Semet, Catoire-Richebé, De Melun, Théry-Leclercq, Desrousseaux-Lefebvre, Terwagne, Guilhem, Lallier, Charvet-Fockedey.

3.e arrondissement. Mmes Théodore-Cuvelier, Ch. Verley, Delebecque-Barrois, Huet, Bernard-Rouzé, Théry-Dumon, Rousselle, Mlle. Aubriot, Mmes. Rouzé-Duthoit, Dépret-Béghin. = Mme. Lepercq-Deledicque, *dame honoraire.*

4.e arrondissement. Mmes. Derode, Vanackère, Félix Dehau, Verley-Charvet.

5.e arrondissement. Mmes. veuve Lefebvre-Lebrun, Charvet-Barrois, De la Serre, De Ranst, Anatole de Norguet, Julie Flament, Jules Descamps, Morel-Sachon. = Mmes. Revoire et d'Assignies, *dames honoraires.*

VALENCIENNES.

Un arrêté du Ministre de l'Intérieur, en date du 15 novembre 1848, autorise l'établissement d'une société de charité maternelle à Valenciennes.

Présidente, Mme. Serret-Dewignes.
Secrétaire, Mme. Charbaut.
Conseillères, Mmes. Serret, S. De la Serre.
Trésorière, Mme. Waternau.

Société charitable de St.-François-Régis, à Lille.

Cette société, autorisée par arrêté du préfet du 15 octobre 1839, a pour but de faciliter le mariage des indigents de Lille et des environs et la légitimation des enfants naturels, en leur procurant gratuitement les pièces qui leur sont nécessaires.

Elle est administrée par un conseil composé de dix membres.

Elle tient ses séances les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois, dans le local de l'administration des hospices.

Elle reçoit les pauvres qui se présentent munis d'une lettre de recommandation et des pièces qui se trouvent en leur possession.

Digitized by Google

INSTRUCTION PUBLIQUE.

La loi du 15 mars 1850 a réorganisé les divers services de l'enseignement.

Une académie est établie dans chaque département.

Chaque académie est administrée par un recteur assisté, si le ministre le juge nécessaire, d'un ou de plusieurs inspecteurs et par un conseil académique.

L'article 10 de la loi précitée a déterminé la composition du conseil académique.

Ce conseil donne son avis ou statue sur toutes les matières qui intéressent le service de l'instruction dans le ressort de l'académie, conformément aux articles 13, 14 et 15 de la loi.

ACADÉMIE DU NORD.

ADMINISTRATION ACADÉMIQUE.

MM.

François, Ach., ✲, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Lyon, *recteur*.

Walras (O. I.), *inspecteur*.

Clochez (O. A.), *secrétaire*.

CONSEIL ACADÉMIQUE.

MM.

François, Ach., ✲, recteur, *président*.

Besson (G.-O. ✲), préfet du département.

Walras, inspecteur d'académie.

Mgr. l'archevêque de Cambrai, ✲.

Vallée, vicaire-général.

Dewismes, pasteur protestant.

Lesérurier (O. ✲), premier président de la Cour impériale.

Renaud d'Ubexi, ✲, procureur-général.

De Beaumont, membre du Conseil général.

Le comte de Montozon, ✲, idem.

Maurice, ✲, maire de Douai.

Preux (O. ✲), premier président honoraire.

Digitized by Google

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE,

Instituée dans la ville de Lille par décret du 12 *août* 1852.

Directeur, M. Cazeneuve, ✲, docteur en médecine, professeur de clinique.

Professeurs.

Chimie et pharmacie : M. Garreau, pharmacien-major à l'hôpital militaire de Lille.

Histoire naturelle médicale et matière médicale : M. Brigandat, ✲, docteur en médecine.

Anatomie et physiologie : M. Fabre, docteur en médecine.

Clinique interne : M. Cazeneuve, ✲, docteur en médecine.

Clinique externe : M. Parise, docteur en médecine.

Professeurs adjoints.

Accouchements, maladies des femmes et des enfants : M. Binaut, docteur en médecine.

Pathologie externe : M. Morisson, docteur en médecine.

Chef des travaux anatomiques : M. Chrestien, docteur en médecine.

Professeur suppléant.

Pathologie interne : M. Pilat, docteur en médecine.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

LYCÉE DE DOUAI.

(Les fonctions de commission administrative du lycée sont remplies par le conseil académique.)

MM. Fleury, ✲, (O. U.), *proviseur;* Ad. Braive (O. U.), *censeur;* Fournet, *aumônier;* Soulié, *économe;* Bedos de Celles, *commis d'économat.*

SCIENCES.

MM. Morelle, *professeur de logique;* Desdevises du Désert, *professeur d'histoire;* Vasse aîné, *professeur de sciences physiques;* David, *professeur de mathématiques supérieures;* Vasse jeune, *professeur de mathématiques élémentaires;* Ricourt, *professeur-répétiteur de mathématiques;* Moncourt, *idem;* Offret, *professeur-répétiteur de physique;* Bonnaire, *professeur de langue anglaise;* Koszutsky, *professeur de langue allemande;* Vallez, *professeur de dessin;* Chevalier, *suppléant;* Carrière, *maître d'écriture;* Noury, Charles, *maître de chant.*

Digitized by Google

LETTRES ET LANGUES ANCIENNES.

MM. Tachet, *professeur de rhétorique;* Sandras, *professeur de seconde;* Merlet, *professeur de troisième;* Piquet, *professeur de quatrième;* Raoult, *professeur de cinquième;* Plissonnaux, *professeur de sixième;* Lamarre, *maître élémentaire, professeur de troisième ordre;* Prétrel, *idem.*

MM. Cantin, *surveillant-général;* Bercq, *maître suppléant;* Chemet, Millet, Déjardin, Ansiaux, Pétain, Watticar, Vaille, Monier, Courtin, Lemaire, *maîtres d'études.*

Médecin, M. Maugin; *chirurgien-dentiste*, M. Gelez.

Nombre d'élèves : Internes, 230; externes, 78; total, 308.

LYCÉE DE LILLE.

Commission administrative. MM. le préfet, *président;* Richebé (O. ✲), maire; Delebecque, adjoint; Verley, ✲, directeur de la Banque; Kuhlmann, ✲, professeur de chimie, membre du Conseil général; Decroix, banquier; Bommart-Crépy, ✲, adjoint; Le Glay, ✲, archiviste du département; Delerue, juge-de-paix; Blondeau, avocat; Lefebvre, conseiller de préfecture.

MM. Petitbon, *proviseur;* Marpon, *censeur;* Gonthier, *aumônier;* Sicre, *économe;* Gaildraut, *commis d'économat.*

SCIENCES.

MM. Tissandier, *professeur de logique;* Chon, *professeur d'histoire;* Lamy, *professeur de sciences physiques;* Planes, *professeur de mathématiques;* Gostowski, *répétiteur de mathématiques;* Zanakowski, *professeur de langue allemande;* Levalleux, *professeur de langue anglaise;* Lemaire, *professeur de dessin;* Delarra, *maître d'écriture;* Leplus, *maître de chant.*

LETTRES ET LANGUES ANCIENNES.

MM. Durand, *professeur de rhétorique;* Malard, *professeur de seconde;* Jonette, *professeur de troisième;* Barrault, *professeur de quatrième;* Jaumard, *professeur de cinquième;* Thirion, *professeur de sixième;* Charlopin, *professeur de littérature au cours spécial;* Magniez, *maître élémentaire de septième;* Renard, *maître élémentaire de huitième.*

MM. Woiquier, Dautremer, Magnier, Renard, Calais, Latreille, Caron, Hacherez, Ausecache, Delavenne, Spanneut, Dumoutier, *maîtres d'études.*

Médecin, M. Bailly.

Nombre d'élèves : Internes, 175; externes, 139; total, 314.

Digitized by Google

COLLÉGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

Bureau d'administration. MM. Dansette, maire, *président;* Cateaux, curé; Castrique, notaire; Buttin, médecin; Deloince-Boutry, conseiller municipal.

M. Bouvart, *principal.*

Professeurs, MM. Legros, *régent de mathématiques;* Vercière, *régent de troisième et de quatrième;* Remant, *régent de cinquième et sixième;* Maignien, *régent de septième et de huitième, chargé de l'enseignement de la langue anglaise;* Berker, *maître de dessin linéaire et d'arithmétique;* Gouttière, *maître d'écriture.*

Maître d'études, M. Gorez.

COLLÉGE DE TOURCOING.

Bureau d'administration. MM. Motte (Ph.); Desurmont (Henri); Delobel-Dewitte, conseiller municipal; Vanlaer, docteur en médecine.

MM. l'abbé Lecomte, *principal et aumônier;* l'abbé Lescouf, *sous-principal.*

Professeurs. MM. Lescouf, *régent de logique;* Deschamps, *régent de rhétorique;* Godefring, *régent de seconde* suppléé par M. Bot; Piques, *chargé de la troisième;* Playoust, *régent de quatrième;* l'abbé Couvreur, *régent de cinquième;* Podvin, *régent de sixième;* Delsaux, *régent de septième;* Pagnoul, *régent de mathématiques supérieures;* Depasse, *régent de mathématiques élémentaires;* Buckley, *chargé de l'enseignement de la langue anglaise.*

Maîtres d'études, MM. Lasnes, *chargé de la huitième;* Askuaga, Desilve, Mouton.

Classe primaire supérieure annexée, N...., *chargé du cours.*
— *élémentaire,* — M. Frère.

COLLÉGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

Bureau d'administration. MM. Paillard, ✲, sous-préfet, *président;* Mollet, ✲, maire; Lemaire (Laurent), avocat; Carlier (Amand), négociant; Verleye, juge; Féron, ✲, négociant, Lebleu, médecin.

M. Boutoille, *principal.*

Professeurs. MM. Charles, *régent de logique;* Ansieaux, *régent de rhétorique;* Lemoigne, *régent de mathématiques supérieures;* Gali, *régent de mathématiques élémentaires;* Demonchy, *régent de seconde;* Duwez, *régent de troisième;* Bruyant, *régent de quatrième;* Ortille, *régent de cinquième;* Louise, *régent de sixième;* Remy, *régent de septième.*

Directeur de l'école primaire supérieure annexée, M. Quiquet.

Digitized by Google

COLLÉGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

Bureau d'administration. MM. Houcke, maire, *président;* Leclercq, ✻, président du tribunal; Thibaut (Pierre), propriétaire; Vandewalle (Ch.), propriétaire.

M. l'abbé Dehaene, *principal et régent de rhétorique.*

Professeurs. MM. Coache, *régent de seconde et de troisième;* Robert, *régent de quatrième;* Vallée, *régent de cinquième;* Lefebvre, *régent de sixième;* Scheercousse, *régent de septième;* Rousseau, *maître d'études chargé de la huitième;* Barnave, *régent de mathématiques;* Debusschere, *chargé de la classe primaire supérieure;* Gobrecth, *adjoint.*

Maîtres d'études, MM. Dekaistre, Scheercousse, Boidin, Guise.

COLLÉGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

Bureau d'administration. MM. Cortyl, Benoît, maire, *président;* Reumaux, curé; Plichon père, négociant; Colpaert-Vanlerberghe; Van Merris, Henri.

M. l'abbé Vitte, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de rhétorique et de seconde;* Gourmez, *régent de troisième et de quatrième;* Dorédenville, *régent de cinquième et de sixième;* Duquesne, *chargé de la septième et de la huitième;* Gourmez, *régent de mathématiques.*

Maîtres d'études, MM. Leblanc; Delanney; Duquesnes-Bernoux, *instituteur primaire supérieur.*

COLLÉGE COMMUNAL DE CASSEL.

Bureau d'administration. MM. Desmyttère, maire, *président;* Wyts, ancien juge-de-paix; Wackernie, propriétaire; Deschodt, médecin; Hadoux, propriétaire; Dutrois, capitaine en retraite.

M. Thumerel, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de troisième et de quatrième;* Antoine, *régent de cinquième et de sixième;* N...., *régent de septième et de huitième.*

COLLÉGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

Bureau d'administration. MM. Duflos-Doschodt, maire, *président;* Deroy, médecin; Courdent, médecin; Degruson (Henri), propriétaire; Hennion (Henri).

M. Clarck, *principal.*

Professeur, M. le principal, *régent de cinquième et de sixième.*

Maître d'études, N...,

Digitized by Google

COLLÉGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

Bureau d'administration. MM. Villemain (O. ✲), sous-préfet, *président;* Leroy, Louis, avocat; Dutemple, avocat; Defromery, bibliothécaire; Taffin, propriétaire.

M. Baisier, *principal.*

Professeurs, MM. Duflos, *suppléant de philosophie;* Niefs, *régent de physique;* Vanwtberghe (O. A.), *régent de mathématiques;* Cappelle, *régent de rhétorique;* Delesalle, *régent de seconde;* Gruel, *régent de troisième;* Vanderscher, *régent de quatrième;* Lefebvre, *chargé de la cinquième;* Cousin, *régent de sixième;* Davaine, *régent de septième;* Bonnière, *régent de huitième;* Duflos, *maître de langue française pour l'enseignement spécial communal.*

Maîtres d'études, MM. Lesne, Cousin.

COLLÉGE COMMUNAL DU CATEAU.

Bureau d'administration. MM. Seydoux, maire, ✲, *président;* Cousin-Humbert; Jovcneau; Ponsin-Bonnaire; Fiévet-Remy; Wauters, juge-de-paix.

M. Dufy, *principal.*

Professeurs, MM. Louvel, *régent de* 3.e *et de* 4.e; N..., *régent de* 5.e *et de* 6.e; Carton, *régent de* 7.e *et de* 8.e; Dubois, *directeur de l'école primaire supérieure annexée;* Wautier, *instituteur primaire élémentaire; maître d'études,* M. Vaille.

COLLÉGE COMMUNAL D'AVESNES.

Bureau d'administration. MM. Fauquet, maire, *président;* Mailliet aîné, Bevière, Couronne, Tordeux, Viroux.

M. Bloume, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de* 2.e *et de* 3.e; Vandepitte, *régent de* 4.e *et de* 5.e; Bourgeois, *régent de* 6.e *et de* 7.e; Boulanger, *régent de mathématiques et de* 8.e.

Maîtres d'études, MM. Bonnemaison; Fosset, *directeur de l'école primaire supérieure annexée.*

COLLÉGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

Bureau d'administration, MM. Bottieau, maire, *président;* Froissart; Hamoir; Février; De Rive; Lefranc, Jules.

M. Chemet, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de* 3.e *et de* 4.e; Duburcq, *régent de* 5.e *et de* 6.e; Chottin, *régent de* 7.e *et de* 8.e; Faure, *régent de mathématiques;* Becquet, chargé du cours de français.

Maître d'études, M. Bécourt.

Digitized by Google

COLLÉGE COMMUNAL DU QUESNOY.

Bureau d'administration. MM. Prevost, maire, *président*; Piette, avocat; Honoré, juge-de-paix; Vaniekant, médecin; Pluchart, Charles, propriétaire.

M. Blaringhem, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de* 2.e *et de* 3.e; Lefebvre, *régent de* 4.e *et de* 5.e; Dissaux, *régent de* 6.e *et de* 7.e; Vermeille, *régent de mathématiques.*

Surveillant-général, M. Delplanque.

Maîtres d'études, MM. Deheere, Courdain; Holbé; Quillot.

Directeur de l'école primaire supérieure annexée, M. Coquidé.

Cours d'études françaises. Maîtres, MM. Coquidé et Pesin.

COLLÉGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

Bureau d'administration. MM. le sous-préfet, *président*; Bonjour, Antoine; Alglave; Barbedieu; Wattel.

M. Crombak (O. U.), *principal.*

Professeurs, MM. Mathorez, *régent de philosophie*; Nicolet, *régent de mathématiques supérieures et de physique*; Charrée, *régent de mathématiques élémentaires*; Caffiaux, *régent de rhétorique*; Varembey, *régent d'histoire*; Gambart (O. A.), *régent de* 2.e; Bebin, *régent de* 3.e; Petit, *régent de* 4.e; Donat, *régent de* 5.e, suppléé par M. Leleu; Fiévet, *régent de* 6.e; Pruvot, *régent de* 7.e; Roger, *chargé de la* 8.e; Quiertaut, *langue anglaise*; Zaba, *langue allemande.*

Maîtres d'études, MM. Rogier, Tellier, Lancial, Bricout.

COLLÉGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

Bureau d'administration. MM. Nicolle, maire, *président*, Barbieux, notaire; Davaine, notaire; Baligand, notaire.

M. Bonnaire, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de* 2.e *et de* 3.e, faisant les classes de 4.e et de 5.e; Joffrain, *régent de* 6. *et de* 7.e, en congé, suppléé par M. Toulet.

M. Swinghedauw, *directeur de l'école primaire supérieure annexée*; — M. Baroux, *instituteur primaire élémentaire.*

COLLÉGE COMMUNAL DE CONDÉ.

Bureau d'administration. MM. Mention, maire, *président*; Croquey, curé; Martel, notaire; Caudron, médecin; Petit, secrétaire de la mairie.

M. Cointe, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de* 3.e *et de* 4.e; Vilon, *régent de* 5.e *et de* 6.e; Hacart, *chargé des cours de* 7.e *de et* 8.e.

Maîtres d'études, M. Rouzé fils.

M. Rouzé, *directeur de l'école primaire supérieure annexée.*

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

INSTITUTIONS ECCLÉSIASTIQUES.

MARCQ-EN-BAROEUL.

MM. Crevecœur, *supérieur*.
Lassé, *directeur*.
Duretz, *économe*.
Professeurs. MM. Lewalle, Fontaine, Delahodde, Wibaux, Polet, Binaut, Brande, Boissard, Lemaitre, Vandenbrouque, Hollebecque, Dancoisne, Lafourcade, Hélin, Poulet, Pannier, Lebat, Leleux, Vallez, Afchain, Fanien, Cambier, Herbette.

LILLE (Collége de Saint-Joseph).

M. Dennel, *directeur*.
Professeurs. MM. Sockeel, Meesemaeker, Deroubaix, Duthoit, Vandenbavière, Herbette, Deseille, Tarlier, Courquin, Richard. Cléty.

ROUBAIX (Collége de Notre-Dame-des-Victoires).

MM. Duvillers, *principal*.
Vandeville, *sous-principal*.
Professeurs. MM. Assemeine, Thieuleux, Boëdtz, Minez, Wallez, Cappliez, Dassonville, Heban, Masse.

DUNKERQUE (Pensionnat de Notre-Dame-des-Dunes).

M. Delelis, *directeur*.
Professeurs. MM. Ledien, Lootgiter, Bertein, Bernard, Garin, Dumont.

BERGUES (Collége de Saint-Winoc).

MM. Marin, *directeur*.
Planques, *id*.
Professeurs. MM. Hesse, Sagniez, Vandohé, Martel, Penel.

SOLESMES (Collége de Sainte-Marie).

MM. Destombes, *principal*.
Laurent, *sous-principal*.
Professeurs. MM. Dervaux, Dewez, Leclercq, Joveniaux, Dewasne.

BAVAI (Collége de l'Assomption).

M. Mortier, *principal*.
Professeurs. MM. Lesnes, Deraine, Miroux, Briolet.

Digitized by Google

DOUAI (Collége de Saint-Amé).

M. Blondel, *principal.*

Professeurs. MM. Huyser, Doutelingue, Dehaisne, Cardon, Mience, Arnold, Decorne.

AUCHY (Pensionnat).

M. Leleu, *directeur.*

Professeurs. MM. Delanghe, Chuffart, Dechy, Berthe, Lasselin, Lejeune, Lecq, Sinsoilliez, Duquesne, Descat, Beauvois, Waroux, Lahrez, Malaquin.

Saint-Amand (Collége de Notre-Dame-des-Anges).

M. Duriez, *principal.*

M. Mouton, *sous-principal.*

Professeurs. MM. Caillier, Corbier, Lenclus, Beny.

VALENCIENNES (Collége de Notre-Dame).

MM. Neuwe, *principal.*

Lasne, *sous-principal.*

Professeurs. MM. Desilve, Claisse, Charlet, Decottignies, Jacquet, Canonne, Leroy, Bolvin, Duvillers.

INSTITUTIONS LAÏQUES.

Arrondissement de Lille.

MM. Preys, à Lille.
Fourmariez, id.
Herreng, id.
Vanhende, id.
Duriez, à Wazemmes.
Mercier, à Esquermes.
Plouvier, à Roubaix.
Vanerdewegh, id.
Duchateau-Carlier, à La Bassée.

Arrondissement de Dunkerque.

MM. Ricquier, à Dunkerque.
Warin, à Gravelines.

Arrondissement de Cambrai.

MM. Dumont, à Cambrai.
Dupont, à Escaudœuvres.

Digitized by Google

Arrondissement d'Avesnes.

N. . . , à Landrecies.

Arrondissement de Douai.

MM. Faure, à Douai,
Géraulx, id.
Brare, id.
Bilbaut, id.

Arrondissement de Valenciennes.

MM. Gruson, à Valenciennes.
Nonclercq, id.

Commission d'examen des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement secondaire.

MM. De Beaumont, membre du Conseil général et du Conseil académique.
Danel, président de la cour impériale.
Fleury, proviseur du lycée.
David, professeur de mathématiques spéciales au lycée.
L'abbé Wybaut, professeur de rhétorique à l'institution de Marcq-en-Barœul.
L'abbé Prevost, professeur d'histoire et de philosophie au séminaire de Cambrai.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Commission d'examen des candidats aux fonctions d'inspecteur de l'instruction primaire.

MM. Preux, membre du conseil académique.
L'abbé Rara, ancien professeur au lycée de Douai.
Maugin, docteur en médecine.
Bourgeois, inspecteur de l'instruction primaire.

Commission d'examen des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire.

MM. Heroguet, archi-prêtre, doyen-curé de St.-Pierre à Douai, *président.*
Preux, premier président honoraire de la cour impériale.
Vasse aîné, professeur au lycée de Douai.
Maugin, docteur en médecine.
Lamarre, maître élémentaire au lycée de Douai.
L'abbé Huyser.
Dewismes, pasteur protestant à St.-Amand.

Digitized by Google

MM. Bourgeois, inspecteur des écoles primaires.
Noury, professeur de musique.
MM.es d'Azincourt, Renaud d'Ubexi, *dames adjointes*.

Inspecteurs de l'enseignement primaire.

MM. Flament; pour les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck.
Bernot, pour l'arrondissement de Lille.
Hilaire, — de Cambrai.
Chevalier, — d'Avesnes.
Bourgeois, — de Douai.
Dantec, — de Valenciennes.

Délégués cantonaux chargés de la surveillance de l'instruction primaire.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Canton de Bergues. MM. Delautre, doyen à Bergues; Delaroïère, ancien notaire, id.; Deblock, Louis, propriétaire, id.; Vernaelde, Henri, id.; Pluvier, Jean, id.; Pluvier, Winoc, id.; Mouveaux, Procope, adjoint.

Canton de Bourbourg. MM. Decarpentry, juge-de-paix à Bourbourg; Cadet, doyen, id.; Demeunynck, médecin, id.; Malo, receveur de l'enregistrement, id.; Bénard, propriétaire, id.; Massart, maire à Watten; Meesemaecker, Fidèle, cultivateur à Looberghe.

Canton de Dunkerque-Est. MM. Deschit, curé à Teteghem; Delaeter, doyen à Dunkerque; Bommart, propriétaire, id.; Dupouy, négociant, id.; Carlier, Amand, id., id.; Verleye, juge, id.

Canton de Dunkerque-Ouest. MM. Deconynck, doyen à Dunkerque, Hovelt, avoué, id.; Cavrois, propriétaire, id.

Canton de Gravelines. MM. Decarpentry, conseiller général à Gravelines, Butor, juge-de-paix, id.; Bollengin, doyen, id.

Canton d'Hondschoote. MM. Debrille, pharmacien à Hondschoote, Loets, juge-de-paix, Debreyne, doyen, id.; Vanbockstael, P., propriétaire à Rexpoëde; Moeneclaey, Bernard, id., à Hondschoote.

Canton de Wormhoudt. MM. Leys, juge-de-paix à Wormhoudt; Caillé, doyen, id.; Debreyne, Benoit, notaire, id.; Vandenkerckhove, propriétaire à Volkerinckhove; Vackernie, Josse, id. à Esquelbecq; Vandercolme, officier de santé à Volkerinckhove.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Canton de Bailleul-Nord-Est. MM. Béhaghel, Louis, conseiller général à Bailleul; De Bakaert, id.; Plouvier, maire à Steenwerck; De Messange, propriétaire à Nieppe.

Digitized by Google

Canton de Bailleul-Sud-Ouest MM. Plichon, ✲, conseiller général, à Bailleul ; Debaenne, doyen, id. ; Dusol, avocat à Hazebrouck ; Bieswal-Pouvillon, propriétaire à Bailleul ; Stoppelgast, notaire, id. ; Leurs, maire à Meteren.

Canton de Cassel. MM. Arnould, doyen à Cassel ; Desmyttère, maire, id. ; Pièrens, propriétaire à Ochtezeele ; Windriff, docteur en médecine à Cassel ; Dehandschœwercker, notaire, id. ; D'hont, maire à Rubrouck ; Hemart, id., à Zuydpeene.

Canton d'Hazebrouck-Nord. MM. Devulder, doyen à Hazebrouck ; Bieswal-Cleenewerck, propriétaire, id. ; Degroote, notaire à Wallon-Cappel ; Leleu, avoué à Hazebrouck ; Kien, adjoint, id. ; de la Serre, propriétaire à Renescure.

Canton d'Hazebrouck-Sud. MM. Drouard, procureur impérial à Hazebrouck ; Deschodt, conseiller général, id. ; Marckand, doyen à Morbecque ; Pouvillon-Vanmerris, propriétaire à Hazebrouck ; Bieswal-Cleenewerck, propriétaire, id. ; de la Grange, id., à Morbecque.

Canton de Merville. MM. Degruson, conseiller général à Merville, Legrand, doyen, id. ; Arnoud-Degruson, propriétaire, id. ; Leclercq, id., à Estaires ; Bouilliez-Verhaeghe, id., à Merville.

Canton de Steenvoorde. MM. Revel, conseiller général à Steenvoorde ; Vandewelde, doyen, id. ; Beck, maire, id. ; Dequeker, notaire. id. ; Vangraefschêpe, adjoint, id.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Canton d'Armentières. MM. Dansette, maire à Armentières ; Cateau, doyen, id. ; Woussen, manufacturier à Houplines ; Costrique, notaire à Armentières ; Boussemart, ancien notaire, id.

Canton de La Bassée. MM. Chombard, conseiller général à Herlies ; Gérin, doyen à La Bassée ; Rose, ancien juge-de-paix, id. ; Rouzé, Carlos, propriétaire à Fournes.

Canton de Cysoing. MM. Revel, juge-de-paix à Cysoing ; Lancelle, doyen à Templeuve ; Delinselle, notaire à Cysoing ; Demesmay, agronome à Templeuve ; Salembier, curé à Cysoing ; Roussel, receveur de l'enregistrement, id.

Canton d'Haubourdin. MM. Derbigny, propriétaire à Haubourdin ; Dhalluin, doyen, id. ; Menche, maire à Haubourdin ; Lelièvre, propriétaire à Loos ; de Garsignies, id., à Ligny ; Bernard, Félix maire à Santes.

Canton de Lannoy. MM. Petitbois, médecin à Lannoy ; Lefebvre, Julien, ✲, conseiller général à Hem ; Delahaye, doyen à Lannoy ; de la Girennerie, ✲, maire à Annappes ; Gahide, curé, id. ; Mas, Henri, propriétaire à Hem ; Delerue, propriétaire à Ascq.

Canton de Lille-Centre. MM. Bafaleur, doyen à Lille ; Le Glay, ✲, archiviste du département, id.

Digitized by Google

Canton de Lille-Nord-Est. MM. Delerue, juge-de-paix à Lille; Leconte, doyen, id; Dehau-Deleruyelle, propriétaire, id.

Canton de Lille-Ouest. MM. Reynard, propriétaire à Lille; Aernouts, doyen, id.; de Caulaincourt, propriétaire, id.; Delefils; Decroix, commerçant, id.

Canton de Lille-Sud-Est. MM. Honoré, doyen à Lille; Bernard, Gustave, négociant, id.; Th. Rouzé, ✲, banquier, id.

Canton de Lille-Sud-Ouest. MM. Lefebvre, doyen à Lille; Ch. Verley, ✲, directeur de la banque, id.; Verquin, propriétaire à Esquermes; Remy-Meurisse, avocat à Lille.

Canton de Pont-à-Marcq. MM. Desplanques, juge-de-paix à Pont-à-Marcq; Desmoutier, Ernest, conseiller général à Mons-en-Pévèle; Deregneaucourt, doyen, id.; des Rotours, ✲, maire à Avelin.

Canton de Quesnoy-sur-Deûle. MM. Reniez, curé à Comines; Fretin, ✲, maire à Quesnoy; Meurillon, notaire à Comines; Desreumaux-Cailleret, fabricant à Quesnoy.

Canton de Roubaix. MM. Maes, doyen à Roubaix; Grimonprez-Bossut, fabricant, id.; Motte-Bredart, négociant, id.

Canton de Seclin. MM. Collette, conseiller général à Seclin; Delespaul, juge-de-paix, id.; Plaetevoet, doyen, id.; Taffin-Peuvion, fabricant à Lesquin; Rose, maire à Templemars, Lefort, fabricant à Bauvin.

Canton de Tourcoing-Nord. MM. Truche, juge-de-paix à Tourcoing; Simon, doyen, id.; Delobel, fabricant, id.; Hennion, médecin à Roncq.

Canton de Tourcoing-Sud. MM. Masurel, Carlos, ✲, conseiller général à Tourcoing; Laurent, médecin, id.; Deregnaucourt, doyen, id.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Canton de Cambrai-Est. MM. Lestoquoy, juge-de-paix à Cambrai; Leleu, chanoine, id.; Flayelle, avocat, id,; Maréchal, percepteur, id.

Canton de Cambrai-Ouest. MM. Mallet, juge-de-paix à Cambrai; Desrousseaux, doyen, id.; Bonnel, maire à Morenchies; Tribou, id., à Hem-Lenglet; Rodriguez, propriétaire à Saucourt; Lévêque, imprimeur à Cambrai; Boucher, ancien régent, id.

Canton de Carnières. MM. Bouly, propriétaire à Carnières; Mascaux, brasseur à St.-Aubert; Bricout père, propriétaire à Carnières; Lemaire, maire à Bévillers; Larivière, Louis, propriétaire à Fontaine-au-Pire.

Canton du Câteau. MM. Wauters, juge-de-paix au Câteau; Vallez, doyen, id.; Flayelle, Henri, notaire, id.; Delafons, maire, id.; François, Eugène, propriétaire à Catillon; Flayelle-Ternaut, négociant au Câteau.

Canton de Clary. MM. Coulmont, doyen à Clary; Piettre, ancien

Digitized by Google

notaire à Caudry ; Bauchard, propriétaire à Ligny ; Legentil, Antoine, cultivateur à Montigny ; Marlier, Prosper, id., à Villers Outréaux ; Crépin, curé à Busigny ; Dessaussy, propriétaire à Ligny.

Canton de Marcoing. MM. Robert, curé à Crèvecœur ; Savary, juge-de-paix à Marcoing ; Foulon, percepteur à Mœuvres ; Sorlin, brasseur à Banteux ; Thiéry, cultivateur à Marcoing ; Leveillé, curé à Gonnelieu ; Solau-Royer, propriétaire à Masnières ;

Canton de Solesmes. MM. Decaux, juge-de-paix à Solesmes ; Gourdin, doyen, id. ; Thomas, curé à Saulzoir ; Millet, percepteur à St.-Vaast ; Depreux, maire à Viesly.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Canton d'Avesnes-Nord. MM. Georges, juge-de-paix à Avesnes ; Denis, doyen, id. ; Arnould, notaire, id. ; Demoulin, id., à Dourlers ; Evrard, juge-de-paix à Avesnes.

Canton d'Avesnes-Sud. MM. Mailliet, banquier à Avesnes ; Joffrain, propriétaire à Floyon ; Bosquet, propriétaire à Floyon ; Emond, ex-notaire à Marbaix.

Canton de Bavai. MM. Lemaire, doyen à Bavai ; De Molembaix, propriétaire à Bellignies ; Moreau, cultivateur à Feignies ; Hennet, propriétaire à Audignies ; Coulmont, notaire à Bavai ; Levent fils, cultivateur, id. ; Lepage, ancien directeur des contributions indirectes.

Canton de Berlaimont. MM. Lepage, à Bavai ; Legrand, doyen à Berlaimont ; Hennet, percepteur ; id. ; Tellier, propriétaire à Aulnoye ; Muller, directeur de hauts-fourneaux, id. ; Corbeau, fermier à Boussières.

Canton de Landrecies. MM. Béthune, juge-de-paix à Landrecies ; Desse, doyen, id. ; Cauderlier, ex-percepteur, id. ; Meurice, licencié en droit, id.

Canton de Maubeuge. MM. Babeur, doyen à Maubeuge ; Quivy, propriétaire, id. ; Hamoir, directeur de hauts-fourneaux, id. ; Legrand, curé à Ferrière-la-Grande ; Lauthier, ancien maire à Jeumont ; Lucq, Emm., négociant à Maubeuge ; De la Gorce, négociant, id.

Canton du Quesnoy-Est. MM. Honoré, juge-de-paix au Quesnoy ; Bouillon, doyen, id. ; Frémin du Sartel, propriétaire, id. ; Delavaux, officier retraité, id. ; N...

Canton du Quesnoy-Ouest. MM. Lambert, doyen à Gommegnies ; De l'Epine, propriétaire au Quesnoy ; Langlumé, propriétaire à Eth ; De l'Epine, Ferdinand, au Quesnoy.

Canton de Solre-le-Château. MM. Agache, doyen à Solre-le-Château ; Delecambre ; négociant, id. ; Magy-Magy, commerçant, id. ; Thieuleux père, cultivateur, id. ; Lhomme, Charles, id., à Liessies ; Georges, percepteur à Solre-le-Château.

Digitized by Google

Canton de Trélon. MM. Larsonneur, doyen à Trélon; Delloux, cultivateur à Anor; Hanoteau, ancien maire à Ohain; Lebègue, cultivateur à Fourmies; Malengros, Constant, cultivateur à Trélon

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Canton d'Arleux. MM. Luiset, juge-de-paix à Arleux; Quiquempoix, doyen à Arleux; Guilbert, maire à Cantin; Leclercq., id à Brunémont; Lolliot, ancien maire à Lecluse; Pennequin, notaire à Arleux.

Canton de Douai-Nord. MM. Héroguer, archiprêtre a Douai; Maurice, ✲, maire à Douai, Capon fils, notaire, id.; Lespagnol, propriétaire à Flines; Lequien, docteur en médecine à Douai; Maugin, id., id.

Canton de Douai-Ouest. MM. Duthillœul, juge-de-paix à Douai; Vrambout, doyen à Douai; Dubois, ✲, ancien sous-intendant, id., Bernard fils, propriétaire à Roost-Warendin.

Canton de Douai-Sud. MM. Lefebvre, doyen à Douai; De la Phalecque, propriétaire, id.; Fiévet, maire à Masny; Lefrançois, directeur des mines à Aniche.

Canton de Marchiennes. MM. Horrie, juge-de-paix à Marchiennes; Dupont, curé à Fenain; Baucq, propriétaire à Marchiennes; de Rocotteville fils, propriétaire à Hornaing; Tailliar, à Pecquencourt, Debonte, notaire à Marchiennes.

Canton d'Orchies. MM. Adam, juge-de-paix à Orchies; Lefebvre, curé à Saméon; Guilbert, ✲, maire à Orchies; Gamonet, notaire, id.; Dubus, id., id.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Canton de Saint-Amand (rive droite.) MM. Joffrain, doyen à Saint-Amand, Barbieux, notaire, id.; Basiez, cultivateur, id.; Denoyelles-Joly, rentier à Raismes; André, brasseur à Bruille.

Canton de Saint-Amand (rive gauche.) MM. Lestoquoy, juge-de-paix à Saint-Amand, Lahaye, doyen à Lecelles; Herbomez, cultivateur à Rosult; Courmaceul, juge-de-paix à Saint-Amand.

Canton de Bouchain. MM. Gouvion-Deroy, fabricant à Denain; Grau, doyen à Bouchain; Cartigny, négociant à Hélesmes; Cattelin, notaire à Bouchain; Bouchez, conseiller d'arrondissement, id.; De Maingoval, propriétaire, id.

Canton de Condé. MM. Bonnier, juge-de-paix à Condé; Crocquey, doyen, id.; Defontaine, Victor, rentier à Vieux-Condé; Waternau, docteur en médecine à Condé; Defernez, propriétaire à Hergnies.

Canton de Valenciennes-Est. MM. Pique, doyen à Valenciennes; Lefebvre, conseiller municipal, id.; Dugimont, juge-de paix; Hamoir, Alfred, propriétaire à Saultain; Delecroix, maire à Rombies; Sauvet, curé à Sebourg.

Digitized by Google

Canton de Valenciennes-Nord. MM. De Warenghien, procureur impérial à Valenciennes ; Dubois, Henri, négociant, id. ; de Kercadio, ✲, officier supérieur en retraite, à Aubry ; Lavechin, cultivateur à Wallers ; Hautecœur, Aug., id., à Bruay.

Canton de Valenciennes-Sud. MM. Defontaine, doyen à Valenciennes ; Douai, ex-notaire, id. ; Dumaret, rentier, id. ; Moreau de Bellaing, propriétaire à Haulchin ; Mette, cultivateur à Quérénaing.

ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE DU DÉPARTEMENT ÉTABLIE A DOUAI.

M. Juge, directeur, *économe*.

Le directeur enseigne les mathématiques, les sciences physiques, chimiques et naturelles.

Maîtres adjoints, MM. Descamps, Decousu.
Aumônier, M. l'abbé Leclercq.
Directeur à l'école annexe, M. Vasseur.

Le département entretient 27 bourses et 6 demi-bourses dans cette école.

INSTITUTION DES SOURDS-MUETS A LILLE.

Cet établissement forme deux maisons, l'une pour les garçons, à Fives ; l'autre pour les filles, à Lille. Des classes spéciales y sont ouvertes pour les jeunes aveugles.

Comité de surveillance. MM. Richebé, (O. ✲), maire, *président ;* Verley, ✲, conseiller municipal, *vice-président ;* Lefebvre, archiprêtre, doyen-curé de Saint-Etienne, *trésorier ;* Le Glay, ✲, archiviste du département ; Defontaine, ✲, membre du Conseil général ; Reust, négociant ; Mimerel (C. ✲), sénateur, membre du conseil général ; Oscar de Brigode.

Directeurs des sourds-muets, les Frères de Saint-Gabriel.
Directrices des sourdes-muettes, les Sœurs de la Sagesse.

Le Conseil général, dans sa dernière session, a voté en faveur de ces écoles une somme de 25,650 fr. pour l'entretien de 8 bourses et de 10 demi-bourses de jeunes aveugles, et de 26 bourses et 22 demi-bourses de sourds-muets.

Digitized by Google

CULTES.

Le culte le plus répandu dans le département du Nord est le culte catholique. Il existe dans quelques communes des arrondissements de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques israélites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Tournai, de Saint-Omer, d'Ypres et de Liége.

Le département du Nord forme seul aujourd'hui un diocèse dont le siége est à Cambrai.

Le siége de Cambrai, établi au commencement du VI.e siècle, fut érigé en archevêché en 1559.

En 1802, lors du Concordat, le siége de Cambrai fut rétabli, mais comme évêché seulement.

L'église de Cambrai a été rendue à son ancienne dignité de métropole par bulle apostolique du pape Grégoire XVI, avec l'évêché d'Arras pour suffragant.

Archevêque, MONSEIGNEUR RÉNÉ-FRANÇOIS RÉGNIER (O. ✻), né à Saint-Quentin (Maine-et-Loire), le 17 juillet 1794, précédemment évêque d'Angoulême, sacré le 25 septembre 1842, institué archevêque de Cambrai le 30 septembre 1850.

Vicaires-généraux, MM. Philippe, Henri-Joseph; Bernard, Charles; Vallée, Adrien, agréés par le gouvernement; Leleu, Jean-Baptiste; Bonce, Benoît-Félicien, *vicaires généraux honoraires*.

SECRÉTARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ.

MM. Duprez, Jean-Louis-Joseph, *secrétaire-général;* Delefortrie, Joseph-Séraphin, *secrétaire*.

Le secrétariat de l'archevêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine-sainte, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six heures.

Digitized by Google

OFFICIALITÉ DIOCÉSAINE.

MM. Philippe, vicaire-général, *official;* Leleu, vicaire-général, *vice-official;* Bury, chanoine honoraire, *promoteur;* Delefortrie, chanoine honoraire, *greffier.*

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

Chanoines d'honneur, Mgr. Wicart, évêque de Fréjus, précédemment vicaire-général de Cambrai; Mgr. de Bonnechose, évêque de Carcassonne.

Chanoines titulaires, MM. Bonce, Benoît-Félicien; Deswaene, Jean-Baptiste-Casimir; Dupont, Louis-Joseph; Duprez, Jean-Louis-Joseph; Piquet, Louis; Debord, Claude; Mallet, Napoléon-Joseph; Dallennes, Alexandre; Leleu, Jean-Baptiste; Bury, Emmanuel.

Chanoines honoraires, MM. Delautre, Athanase-Léon, ancien vicaire-général; Giraud, Pierre-Auguste, idem; Desrousseaux, Auguste-Aimé; Lagatie, ancien chanoine titulaire; Top, ✲, Charles-Joseph; Delefortrie, Joseph-Séraphin; Lefebvre, Augustin; Pique, Hyacinthe; Martin, Benoît; Denis, Pierre-Joseph; Aernout, Henri-Joseph; Héroguer, Jean-Baptiste; Dehaëne, Gervais; Deconynck, François-Louis; Lebrun, Louis-Joseph; Reumaux, Louis-Jacques; Reniey, Pierre; Wicart, César; Desitter, Pierre-Jean; Thénart, Pierre-Joseph; Deregnaucourt, Philippe; Maes, Jules-Philippe; Defontaine, Nicolas; Gobrecht, Pierre Jean; Bafaleur, Arsène; Serre, Louis; Lemahieu, Edouard; Larsonneur, Jean-Baptiste; Dourlez, André-Joseph; Cateaux, Jean-Baptiste; Simon, Auguste, Lefebvre, François; Lotte, Pierre-Joseph; Cailliau, Pierre-Benoît, Ravaux, François.

Diacre du chapitre, M. Lesage; *sous-diacre*, M. Boniface.

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN. — Bureau administratif.

Président, Mgr. l'archevêque.

Vice président, l'un de MM. les vicaires-généraux.

Membres, MM. Dupont, chanoine, *trésorier;* Duprez, chanoine, *secrétaire;* Leleu, vicaire-général, supérieur du grand séminaire; Monnier, supérieur du petit séminaire; Delemer, économe dugrand séminaire.

GRAND SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Leleu Jean-Baptiste.

Directeur, M. Lotte, Pierre-Joseph.

Professeurs, MM. Ravaux, François-Joseph; Cailliau, Pierre-

Digitized by Google

Benoît ; Dayez, Marcel-Joseph ; Cudot, Myrtil-Jules ; Lécuyer, Auguste ; Wenis, Jean-Joseph ; Prouvost, Gaspard.

Econome, M. Delemer, Jean-Baptiste.

PETIT SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Monnier, Henri.

Directeur, MM. Thuliez, Pierre-Joseph ; Destombes, Cyrille-Jean-Baptiste.

Professeurs et directeurs, MM. Pruvost, Henri ; Guillemot, Charles ; Bruniaux, Alcide ; D'Hérin, François ; Margerin, Jean-Baptiste ; Delcambre, Benoît ; Villers, Venant-Valentin ; Vocassin, Amédée ; Mazingue, François ; Lefebvre, Arsène ; Thobois, Henri ; Bernard, Henri ; Rousseau, Félix-Frédéric ; Hannoye, Constantin ; Delcroix, Cyr-Henri ; Rigaux, Jean-Baptiste ; Bécar, Henri ; Larrouy, Alfred.

ARCHITECTE DES ÉDIFICES DIOCÉSAINS.

M. De Baralle, à Cambrai.

Division du Diocèse.

Le diocèse est partagé en quatre archidiaconés qui sont :

L'archidiaconé de Cambrai, divisé en deux archiprêtrés, dont l'un comprend l'arrondissement de Cambrai, l'autre celui de Douai.

L'archidiaconé de Lille, divisé en deux grands archiprêtres, comprenant chacun une section de l'arrondissement de Lille.

L'archidiaconé de Dunkerque, divisé en deux grands archiprêtrés, dont un pour l'arrondissement de Dunkerque et l'autre pour l'arrondissement d'Hazebrouck.

L'archidiaconé de Valenciennes, qui comprend trois grands archiprêtrés, un pour l'arrondissement de Valenciennes et deux pour l'arrondissement d'Avesnes.

Les grands archiprêtrés sont subdivisés en autant de décanats ordinaires qu'il y a de cantons ou de justices-de-paix, à l'exception des cantons de Lille-Ouest et de Roubaix, qui ont chacun deux décanats.

Les décanats ont pour chefs-lieux ceux des cantons, excepté les six suivants :

Canton d'Hazebrouck-Sud,	chef-lieu de cure,	à	Morbecque.
» de Cysoing,	»		Templeuve.
» de Pont-à-Marcq,	»		Mons-en-Pévèle.
» de St.-Amand (rive gauche),	»		Lecelles.
» d'Avesnes-Sud,	»		Etrœungt.
» de Quesnoy-Ouest,	»		Gommegnies.

Digitized by Google

Ces soixante-trois décanats sont eux-mêmes divisés en cinq cent cinquante-une succursales, dont cinq sont situées en Belgique.

ARCHIDIACONÉ DE CAMBRAI.

M. Vallée, Adrien, vicaire-général, *archidiacre*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

M. Piquet, Louis, *archiprêtre*.

DÉCANATS.

Cambrai-Est (Notre-Dame). MM. Piquet, Louis, *doyen*; Ramon, curé d'Iwuy, *vice-doyen*.

Cambrai-Ouest (St.-Géry). MM. Desrousseaux, Auguste, *doyen*; Basuyau, curé de Paillencourt, *vice-doyen*.

Le Câteau. MM. Wallez, Hippolyte-André, *doyen*, N..., *vice-doyen*.

Carnières. MM. Bresson, Floris-Joseph, *doyen*; Bécar, curé de Saint-Hilaire, *vice-doyen*.

Clary, MM. Coulmont, Amand, *doyen*; Quiquempoix, curé de Villers-Outréaux, *vice-doyen*.

Marcoing. MM. Salez, Nicolas-Joseph, *doyen*; Lecerf, curé de Doignies, *vice-doyen*.

Solesmes. MM. Gourdin, Jean-Baptiste, *doyen*, N..., *vice-doyen*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

M. Héroguer, Jean-Baptiste, *archiprêtre*.

DÉCANATS.

Douai-Sud (Notre-Dame). MM. Lefebvre, François-Joseph, *doyen*, N..., *vice-doyen*,

Douai-Nord (Saint-Pierre). MM. Héroguer, Jean-Baptiste, *doyen*; N..., *vice-doyen*.

Douai-Ouest (Saint-Jacques). MM. Vrambout, Henri, *doyen*; Lamorisse, curé de Quincy, *vice-doyen*.

Arleux. MM. Quiquempoix, Philippe-Joseph, *doyen*; Lefebvre, curé de Fressain, *vice-doyen*.

Orchies MM. Charles, Martial-Aimé-Joseph, *doyen*; Lefebvre, curé de Saméon, *vice-doyen*.

Marchiennes. MM. Rousselle, Hippolyte, *doyen*; Carpentier, curé de Somain, *vice-doyen*.

ARCHIDIACONÉ DE LILLE.

M. Bernard, vicaire-général, *archidiacre*.

Digitized by Google

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1.re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Lefebvre, Augustin-Joseph, *archiprêtre*.

DÉCANATS.

Armentières. MM. Catteaux, Jean-Baptiste, *doyen*; Lefils, curé d'Erquinghem, *vice-doyen*.

La Bassée. MM. Gérin, Philippe-Hippolyte, *doyen*; Guermonprez, curé d'Illies, *vice-doyen*.

Haubourdin. MM. Dhalluin, Charles-Joseph, *doyen*; Lemahieu, curé de Loos, *vice-doyen*.

Lille-Ouest. (Sainte-Catherine). M. Aernout, Henri-Joseph, *doyen*.

Lille-Ouest (Saint-André). M. Gobrecht, Pierre-Jean-Joseph, *doyen*.

Lille-Sud-Ouest (Saint-Étienne). M. Lefebvre, Augustin-Joseph, *doyen*.

Pont-à-Marcq (Mons-en-Pévèle). MM. Deregnaucourt, Jean-François-Joseph, *doyen*; Dujardin, curé à Pont-à-Marcq, *vice-doyen*.

Seclin. MM. Plaetvoet, Charles-Louis-Joseph, *doyen*; Jaclin, curé de Gondecourt, *vice-doyen*.

Cysoing (Templeuve). MM. Lancelle, Hippolyte, *doyen*; Salembier, curé de Cysoing, *vice-doyen*.

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2.e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Bafaleur, Arsène-Albert-Joseph, *archiprêtre*.

DÉCANATS.

Comines. M. Renier, Pierre-Cornil, *doyen*.

Lannoy. MM. Delahaye, Auguste-Joseph, *doyen*; Gahide, curé d'Annappes, *vice-doyen*.

Lille-Nord-Est (Saint-Maurice). M. Leconte, André-Joseph, *doyen*.

Lille-Centre (La Madeleine). M. Bafaleur, Arsène-Albert-Joseph, *doyen*.

Lille-Sud-Est (Saint-Sauveur). M. Honoré, Louis-François-Joseph, *doyen*.

Quesnoy-sur-Deûle. M. Decottignies, Jean-Louis, *doyen*.

Roubaix (Saint-Martin). M. Maes, Jules-Philippe, *doyen*.

Idem (Notre-Dame). M. Herrengt, Albert-Charles *doyen*.

Tourcoing-Sud (Saint-Christophe). M. Deregnaucourt, Philippe-Joseph, *doyen*.

Tourcoing-Nord (Saint-Jacques). M. Simon, Auguste, *doyen*; M. Bliecq, curé d'Halluin, *vice-doyen*.

Digitized by Google

ARCHIDIACONÉ DE DUNKERQUE.

M. Leleu, Jean-Baptiste, vicaire-général, *archidiacre*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

M. Delautre, Athanase-Léon, *archiprêtre*.

DÉCANATS.

Dunkerque-Est (Saint-Eloi). M. Delaeter, Jacques-Charles, *doyen*.

Dunkerque-Ouest (Saint-Jean-Baptiste). M. Deconynck, François-Louis, *doyen*.

Bergues. MM. Delautre, Athanase-Léon, *doyen*; Vanbever, curé de West-Cappel, *vice-doyen*.

Gravelines. M. Vandenbussche, Charles-Louis, *doyen*.

Hondschoote. MM. Debreyne, Jacques-François, *doyen*; Hopsomer, curé de Rexpoëde, *vice-doyen*.

Wormhoudt. MM. Caillie, Antoine-Pascal, *doyen*; Leurèle, curé de Zeggers-Cappel, *vice-doyen*.

Bourbourg. MM. Cadet, Pierre-Alexandre, *doyen*; Lips, curé de Looberghe, *vice-doyen*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

M. Legrand, Alexandre-Norbert, *archiprêtre*.

DÉCANATS.

Hazebrouck-Nord (Hazebrouck). MM. Devulder, Jacques-César *doyen*; Verstavel, curé de Lynde, *vice-doyen*.

Hazebrouck-Sud (Morbecque). MM. Marckant, Vinoc, *doyen*; Verhille, curé de Thiennes, *vice-doyen*.

Bailleul-Nord-Est (Saint-Vaast). MM. Bacquart, Martin-Joseph, *doyen*; Plaetvoet, curé de Saint-Jans-Cappel, *vice-doyen*.

Bailleul-Sud-Ouest (Saint-Amand). MM. Dehaene, Gervais-Evrard-Balthazar, *doyen*; Deboudt, curé de Merris, *vice-doyen*.

Cassel. MM. Arnould, Charles-Louis, *doyen*; Vanderbauvede, curé de Wemaers-Cappel, *vice-doyen*.

Steenvoorde. MM. Vandevelde, Anselme-Dominique, *doyen*; Maes, curé d'Eecke, *vice-doyen*.

Merville. MM. Legrand, Alexandre-Norbert, *doyen*; Dourlez, curé d'Estaires, *vice-doyen*.

ARCHIDIACONÉ DE VALENCIENNES.

M. Philippe, vicaire-général, *archidiacre*.

Digitized by Google

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

M. Pique, Hyacinthe, *archiprêtre*.

DÉCANATS.

Bouchain. MM. Grau, Jean-Baptiste-Henri, *doyen*; N..., *vice-doyen*.

Valenciennes-Sud (Saint-Nicolas). MM. Defontaine, Nicolas-Désiré, *doyen*; Garçon, curé de Maing, *vice-doyen*.

Valenciennes-Est (Notre-Dame). MM. Pique, Hyacinthe, *doyen*; This, curé d'Onnaing, *vice-doyen*.

Valenciennes-Nord (Saint-Géry). MM. Lebrun, Louis-Joseph, *doyen*; Delattre, curé d'Anzin, *vice-doyen*.

Condé. MM. Croquey, Pierre-François, *doyen*; Taffin, curé de Fresnes, *vice-doyen*.

Saint-Amand, rive droite (Saint-Amand). MM. Joffrain, Louis-Joseph, *doyen*; N..., *vice-doyen*.

Saint-Amand, rive gauche (Lecelles). MM. Lahaye, Jean-Louis-Joseph, *doyen*; Petit; curé de Rosult, *vice-doyen*.

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1.re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, *archiprêtre*.

DÉCANATS.

Avesnes-Nord (Avesnes). MM. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, *doyen*; Desforges, curé de Felleries, *vice-doyen*.

Avesnes-Sud (Etrœungt). MM. Saudemont, Emmanuel-Joseph, *doyen*; Delattre, curé de Floyon, *vice-doyen*.

Landrecies. MM. Desse, Joseph-Célestin, *doyen*; Desruelles, curé de Maroilles, *vice-doyen*.

Solre-le-Château. MM. Agache, Jean-Baptiste, *doyen*; Lambotte, curé d'Erpion, *vice-doyen*.

Trélon. MM. Larsonneur, Jean-Baptiste, *doyen*; Charles, curé de Fourmies, *vice-doyen*.

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2.e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Babeur, Charles-François, *archiprêtre*.

DÉCANATS.

Bavai. MM. Lemaire, Pierre-Louis, *doyen*; Bury, curé de Feignies, *vice-doyen*.

Digitized by Google

Berlaimont. MM. Legrand, Joseph-Eugène, *doyen*; Vallez, curé de Pont-sur-Sambre, *vice-doyen*.

Maubeuge. MM. Babeur, Charles-François, *doyen*; Choquet, curé de Villers-Sire-Nicole, *vice-doyen*.

Le Quesnoy-Est (Le Quesnoy). MM. Bouillon, Nicolas-Ildephonse, *doyen*; Pierchon, curé d'Englefontaine, *vice-doyen*.

Le Quesnoy-Ouest (Gommegnies). MM. Lambert, Pierre-Louis, *doyen*; Lavechin, curé d'Eth et Bry, *vice-doyen*.

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

DE FEMMES.

1.re SECTION. — *Communautés à supérieure locale non dépendantes d'une supérieure générale*

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOM de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Bergues	Sœurs noires	Soin des malades à domicile
Bourbourg	Pénitentes capucines	Instruction des jeunes filles
Gravelines	Sœurs ursulines	Idem.
Bailleul	Sœurs noires	Soin des malades à domicile.
Estaires	Sœurs bénédictines	Instr. des jeunes filles pauvr
Lille	Filles de l'Enfant-Jésus	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Religieuses franciscaines	Idem.
Lille	Dames du Sacré-Cœur	Pensionnat de demoiselles.
Lille	Sœurs de N.-D. de la Treille.	Soin à domicile des malades de la classe ouvrière.
Esquermes	Dames bernardines	Pensionnat de demoiselles.
Tourcoing (hospice)	Sœurs de N.-D. des Anges	Soin des vieilles femmes.
Tourcoing	Idem	Instruction des jeunes filles.
Cambrai	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades. — Noviciat et maison mère.
Cambrai	Sœurs de Sainte-Claire	Instr. grat. des jeunes filles.
Le Câteau	Sœurs de la congr. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes (hospice)	Sœurs de la Pr. de S.te-Th.	Soin des malades.
Avesnes	Idem	Instruction des jeunes filles.
Douai	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai	Dames de Flines	Idem.
Douai	Dames de la Sainte-Union	Idem.
Douai	Sœurs carmélites	Idem.
Douai	Sœurs de Sainte-Marie	Soin des malades en ville.
Saint-Saulve	Sœurs ursulines	Instruction des jeunes filles

Digitized by Google

2.e SECTION, — *Communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Cambrai..	Cambrai, hôp. St.-Julien	Sœurs de l'O. de S-Aug	Soin des malades.
Paris....	Cambrai (Hosp. Gén.).	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Cambr.(h. Vanderburch)	Idem.....	Soin et inst. des j. filles.
St.-Laurent (Vendée).	Cambrai.....	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Esquermes	Cambrai.....	Dames Bernardines...	Pensionnat de demois.
Douai...	Briastre.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des Jeunes filles.
Avesnes..	Cagnoncles.....	Sœurs de la Providence	Salles d'asile.
Amiens..	Cantaing.....	Sœurs de la Ste-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Boursies.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Clary.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Amiens..	Doignies.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Amiens..	Fontaine-Notre-Dame..	Idem.....	Idem.
Amiens..	Escaudœuvres.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Amiens..	Gouzeaucourt.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Haussy.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Iwuy.....	Idem.....	Idem.
St-Laurent (Vendée).	Le Câteau.....	Filles de la Sagesse..	Salles-d'Asile.
Cambrai..	Le Câteau.....	Augustines.....	Soin des malades.
Cambrai..	Crèvecœur.....	Idem.....	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Marcoing.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Amiens..	Masnières.....	Idem.....	Idem.
St-Laurent (Vendée).	Raillencourt.....	Filles de la Sagesse .	Idem.
Douai...	Saint-Aubert.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Avesnes..	Saint-Souplet.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Saint-Waast.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Saulzoir.....	Idem.....	Idem.
Le Câteau.	Solesmes.....	Congrégation de N.-D.	Idem.
Amiens..	Troisvilles.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Paris....	Douai(Hospice-Général)	Filles de la Charité...	Soin des vieil. en enf.
Paris....	Douai.....	Idem.....	Secours à domicile.
Paris....	Aniche.....	Idem.....	Pensionnat, asile, soin des malades.
Douai...	Aniche.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Auchy.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Bouvignies.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Dechy.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Flines lez-Raches.....	Dames de Flines.....	Idem.
Douai...	Gœulzin.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Avesnes..	Lallaing.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Lambres.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Lauwin-Planque.....	Idem.....	Idem.
Amiens..	Lécluse.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.

Digitized by Google

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Douai . . .	Marchiennes	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Portieux .	Nomain	Sœurs de la Providence	Idem.
Portieux .	Orchies	Idem	Idem.
Lille	Orchies (hospice)	Filles de l'Enf.-Jésus .	Soin des mal. et vieill.
Douai . . .	Roost-Warendin	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai . . .	Sin	Idem	Idem.
Paris	Somain	Filles de la Charité . .	Idem.
Douai . . .	Vred	Dames de la Ste-Union	Idem.
S-Laurent (Vendée).	Warlaing	Filles de la Sagesse . .	Instruction des jeunes filles et s. des malades
Paris	Lille (h. des V.-H. et B.)	Filles de la Charité . . .	Soin des vieill et enf.
Paris	Lille (h. de Stappaert) .	Idem	Soin des enfants.
Paris	Lille (secours à domic.) .	Idem	Secours aux ind. mal.
Paris	Lille	Sœurs de Bon-Secours	Soin des mal. en ville.
Lille . . .	Lille (Hospice Général) .	Filles de l'Enf.-Jésus .	Soin des vieill. et enf.
Cambrai .	Lille (hôp. St.-Sauveur)	Augustines	Soin des malades.
Cambrai .	Lille (hosp. Ganthois) .	Idem	Soin des vieilles femm.
Lille	Lille (asile d'aliénées) . .	Idem	Soin des malades.
Angers . .	Lille	Dames du Bon-Pasteur	Peus. de filles repenties
St-Laurent	Lille	Filles de la Sagesse . . .	Inst. de sourdes-muett.
S-Laurent	Lille	Idem	Salles d'asiles.
Douai . . .	Annappes	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Paris . . .	Armentières	Filles de la Charité . .	Soin des vieillards et Instr. des jeunes filles.
Amiens . .	Aubers	Sœurs de la Ste.-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Douai . . .	Avelin	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai . . .	Baisieux	Idem	Idem.
Lille	Beaucamps	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Douai . . .	Bondues	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai . . .	Camphin	Idem	Idem.
Douai . . .	Capelle	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille . . .	Comines	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Cambrai .	Comines	Augustines	Soin des malades.
Douai . . .	Croix	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai . . .	Cysoing	Idem	Idem.
Lille	Deûlémont	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Douai . . .	Ennevelin	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai . . .	Faches	Idem	Idem.
Douai . . .	Fives	Idem	Idem.
Douai . . .	Flers	Idem	Idem.
Douai . . .	Fretin	Idem	Idem.
St-Laurent	Halluin	Filles de la Sagesse . .	Idem.
St Laurent	Haubourdin	Idem	Idem.
Lille	Hellemmes	Dames Franciscaines . .	Idem.
Douai . . .	Hem	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Lille	Herlies	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Douai . . .	La Bassée	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Lille	La Bassée (Hospice) . . .	Filles de l'Enf.-Jésus	Soin des vieillards.
Lille	Lambersart	Idem	Instr. des jeunes filles.

Digitized by Google

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Douai...	Lannoy.....	Dames de la Ste-Union.	Instr des Jeunes filles
Douai..	Leers.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Lesquin.....	Dames Franciscaines..	Idem.
Lille....	Linselles.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Amiens..	Lompret.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Argentan	Loos.....	Dames de l'éduc. chrét.	Idem.
Lille....	Loos.....	Dames du Bon-Pasteur.	Soin des orphelins
Paris....	Loos.....	Filles de la Charité..	Soin des malades.
Douai...	Marcq-en-Barœul.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Marcq-en-Barœul.....	Filles de l'Enf-Jésus.	Idem.
Douai...	Mons-en-Pévèle.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille....	Moulins-Lille.....	Dames Franciscaines.	Idem.
Douai...	Neuville-en-Férain....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Pont-à-Marcq.....	Idem.....	Idem.
Amiens..	Prémesques.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Paris....	Quesnoy-sur-Deûle.....	Filles de la Charité...	Idem.
Avesnes..	Roncq.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Lille....	Roubaix (Hospice)....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille....	Roubaix (Hôpital)....	Idem.....	Soin des malades.
St-Laurent	Roubaix.....	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
St-Laurent	Santes.....	Idem.....	Idem.
Cambrai..	Seclin (hospice).....	Augustines.....	Soin des malades.
Rouen...	Seclin.....	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Templeuve.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Tourmignies.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Paris....	Tourcoing.....	Filles de la Charité..	Secours à domicile.
Avesnes..	Tourcoing.....	Sœurs de la Providence	Instruction des jeunes filles et soin des vieill.
Lille....	Tourcoing (Collége)..	Filles de l'Enf.-Jésus.	Infirmerie.
Lille....	Tourcoing (hospice)...	Idem.....	Soin des vieillards.
Lille....	Verlinghem.....	Idem.....	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Wambrechies.....	Idem.....	Soin des vieillards.
Rouen...	Wambrechies.....	Sœurs de la Providence	Inst. des jeunes filles.
Douai...	Wavrin.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Portieux.	Wazemmes.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Lille....	Wazemmes.....	Sœurs de N. D. de la T.	Soin des malades.
Lille....	Dunkerque (Hospice).	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Lille....	Dunkerque (m.on de ch.)	Idem.....	Secours à domicile.
Amiens..	Dunkerque.....	Dames de Louvencourt	Inst. des jeunes filles.
Rouen..	Dunkerque.....	Sœurs de la Providence	Soin des malades.
Paris....	Bergues (hospice).....	Filles de la Charité...	Soin des vieillards, etc.
Lille....	Bourbourg (hospice)..	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem et instruction des jeunes filles.
Douai...	Esquelbecq.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Looberghe.....	Idem.....	Idem
Douai...	Hazebrouck.....	Idem.....	Idem.
Paris....	Hazebrouck (Hospice)..	Sœurs de St.-Vincent de Paule.....	Soin des vieillards.
Lille....	Bailleul (hospice).....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Paris....	Bailleul.....	Dames de St.-Maur..	Inst. des jeunes filles

Digitized by Google

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Douai...	Caëstre.....	Dames de la Ste.-Union.	Inst. des jeunes filles.
Lille....	Cassel.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Doulieu.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Paris....	Estaires.....	Filles de la Charité...	Soin des orphelins.
Douai...	Hondeghem.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Houtkerque.....	Idem.....	Idem.
Douai...	La Gorgue	Idem.....	Idem.
Lille...	Merville.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Douai...	Nieppe	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Renescure.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Amiens..	Morbecque (La Motte-au-Bois).....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Lille....	Steenbecque.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Lille....	Steenvoorde.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Steenwerck.....	Idem.....	Soin des vieillards.
Amiens..	Vieux-Berquin.....	Sœurs de la Ste-Famille	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Vieux-Berquin.....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Soin des vieillards.
Avesnes..	Valenciennes.....	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Paris....	Valenciennes.....	Filles de la Charité...	Secours à domicile et instr. des jeunes filles.
Avesnes..	Valenciennes.....	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
St-Laurent	Valenciennes.....	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Lille....	Abscon.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	In tr. es jeunes filles.
Avesnes..	Anzin.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Aubry.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Avesnes-le-Sec.....	Idem.....	Idem.
Amiens..	Bellaing.....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai...	Bouchain.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Brillon.....	Idem.....	Idem.
Douai ..	Bruay.....	Idem.....	Idem.
Lille ..	Bruille-Saint-Amand ..	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Lille....	Condé.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Denain.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Douchy.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Fresnes.....	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Amiens..		Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Hérin.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Lecelles.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Mastaing.....	Idem.....	Idem.
Fortieux.	Mortagne.....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Lille....	Quaroube.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Amiens..	Raismes.....	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Saint-Amand.....	Sœurs de la Providence	Idem
Douai...	Sebourg.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes.	Anor.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes..	Bavai.....	Idem.....	Idem.
Avesnes.	Bellignies.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Bousies.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Cousolre.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Engle-Fontaine.....	Idem.....	Idem.

Digitized by Google

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Douai...	Eppe-Sauvage.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Forest.....	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Avesnes..	Fourmies.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes..	Fresnoy.....	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Glageon	Idem.....	Idem.
Douai...	Gommegnies.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. .	Hargnies.....	Idem.....	Idem.
Avesnes .	Landrecies.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes .	Le Quesnoy.....	Idem.....	Idem.
Avesnes .	Le Quesnoy.....	Idem.....	Soin des vieill et orph.
Lille....	Maresches.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles.
Avesnes .	Maubeuge.....	Sœurs de la Providence	Soin des vieill. et instr.
Avesnes .	Ohain.....	Idem.....	Instr. des jeunes filles.
Douai....	Pont-sur-Sambre.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes..	Sains.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Solre-le-Château.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes..	Trélon.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai. .	Wargnies-le-Petit.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes..	Wignehies.....	Sœurs de la Providence	Idem.

CULTE PROTESTANT.

Le nombre des personnes qui professent la religion protestante est de 4,309 dans le département. Il existe une église consistoriale à Lille et cinq oratoires, à Lille, Quiévy, Walincourt, Inchy et Saint-Amand.

Pasteurs. MM. Frossard, Paul Lafon, à Lille; Levavasseur, dit Durelle, à Quiévy; Valloton, à Walincourt; Levasseur, à Inchy; Devisme, Casimir, à Saint-Amand.

CULTE HÉBRAIQUE.

Les juifs existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, à Dunkerque et Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Ministre officiant, M. Lœvensohn.

Digitized by Google

ORGANISATION JUDICIAIRE.

COUR IMPÉRIALE DE DOUAI.

Les audiences ordinaires de la cour s'ouvrent à dix heures du matin et sont de trois heures au moins.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, et la deuxième chambre civile, les jeudi, vendredi et samedi.

La chambre des mises en accusation siége ordinairement le jeudi de chaque semaine, et en outre, sur la convocation de son président, toutes les fois que des affaires sont en état.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences le lundi et jours suivants, tant pour le jugement des affaires dont elle a l'attribution que pour celui des affaires civiles qui lui sont renvoyées par le premier président.

La cour d'assises siége au moins une fois par trimestre, pendant les mois de février, mai, août et novembre.

Le greffe est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir sans interruption.

COMPOSITION DE LA COUR IMPÉRIALE.

Premier président, M. Lesérurier Louis-Henri-Félix (O. ✻),.

Premier président honoraire, M. Preux, Auguste-François (O. ✻).

Présidents, MM. Petit, Pierre-Féligissime, ✻ ; Leroy de Falvy ; Louis-Amand, ✻ ; Danel, Paul, ✻ ; Liévin, Joseph, ✻ ; Bigant, François-Constant, ✻.

Président honoraire, M. Maurice, Noël-Auguste-Louis-Jos. (O. ✻)

Conseillers, MM. Duhrulle, Jacques-Chrétien ✻ ; Tailliar, Eugène-François-Joseph, ✻ ; De Warenghien, Charles-Florimond, ✻ ; Benoist, François-Joseph ; Vanderwallen, Nap.-Ch.-Th.-F., ✻ ; Pillot, Gabriel-Maximilien-Louis, ✻ ; Cahier, Auguste-Louis-Jean ; Souquet, François ; Lenglet, Lucien-Thrasybule ; Francoville, Ovide-Aimable-Romain ; Minart, Pierre Désiré ; Lagarde fils ; Constant-Louis ; Buffin, Camille-Hyacinthe ; Binet, Camille ; Grimbert, Alexandre-Charles-Marie ; Devinck, Paul ; Lebihan, Charles ; Marie-Casimir ; Cotteau, Charles-Louis-Victor-Joseph ; Marilhat,

Digitized by Google

Georges-Antoine, ✲ ; De Guerne, Romain ; Dupont, Edmond-Ernest-Joseph, ✲ ; Farez, Fénélon-Maximilien-Lycurgue ; Daman, Augustin-Victor-Antoine ; Courtin, Albert, ✲ ; Bottin, Jean-François-Michel.

Conseillers honoraires, MM. Durand-D'Élecourt, Georges-Louis-Joseph, ✲ ; Couture, Louis-Jean-Baptiste-Mathurin, ✲.

PARQUET.

Procureur-général-impérial, M. Renault d'Ubexi, ✲.

Premier avocat-général, M. de Meyer, Benoît-Louis-Désiré ; MM. Paul, Charles ; Blondel, *avocats généraux*.

Substituts pour le service du Parquet, MM. Carpentier, Charles ; Fiévet.

GREFFE.

Greffier en chef, M. Lagarde père, Ambroise-Julien-Joseph.

Commis-greffiers assermentés, MM. Danel, Debonte, Dupuis, Lenglin, Broutin.

Liste de service et composition des chambres pendant l'année judiciaire commencée au 1.er novembre 1853.

PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE.

Premier président, M. Lesérurier (O. ✲) ; *président*, M. Leroy de Falvy ; *conseillers*, MM. Dubrulle, Vanderwallen, Lagarde, Devinck, Marilhat, Dupont, Daman, Bottin.

DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE.

Président, M. Danel ✲ ; *conseillers*, MM. Tailliar, Dewarenghien, Benoist, Pillot, Cahier, Souquet, Lenglet, Binet, Courtin, ✲.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Président, M. Petit ; *conseillers*, MM. Lagarde, Buffin, Le Bihan, Bottin.

CHAMBRE DES APPELS DE POLICE CORRECTIONNELLE.

Président, M. Bigant ; *conseillers*, MM. Francoville, Minart, Buffin, Grimbert, Le Bihan, Cotteau, De Guerne, Farez.

Avocats à la cour impériale, MM. Honoré, Adrien ; Talon, Charles-Emile ; Dumon, Jean-Baptiste-Auguste-Joseph ; Pellieux, Joseph-Antoine-Auguste-Salvador ; Dupont, Alf.-Math.-Ch.-Joseph ; Dubus, Ulric-Théod.-Jos. ; d'Esclaibes, Léon-Ch.-Ant. ; Laloux, Th.-F.-V.-Léon ; Imbert de la Phalecque, Eugène ; Duhem, Henri-J.-B. ; Chombart, Marie-Louis-Jos. ; Flamant, Edm.-Fid.-Em. ; Kien,

Digitized by Google

Benj.-Pierre-Guill.; Leroy, Jules; Gaspard, Pierre-François; Dubois, Augustin-Louis-Joseph; Dumont, Aug.-L.; Clavon, Jules-Aug.; Waché, Séraphin-Charles-Jos.; Lequien, Félix-Augustin, ✲; Delebecque, Marie-Pierre-Alphonse; Nepveur, Alexandre-Albert; Merlin, Charles-Auguste; Manesse, Charles-Edouard-Félix-Désiré; Demarquette, Désiré-Albert; Lavoix, Félix-Jean-Baptiste-Désiré; Waché, Jules-Célestin-Joseph; Lemaire, Edmond-Léon-Ernest; Legrand, Louis-Hubert-Joseph.

Avocats admis au stage, MM. Cardon, Charles-Amand; Lebihan, Paul-Emile-Casimir-Auguste; Poncelet, Louis-Achille-Floribert; Herreng, Victor-Edouard; Delaby, Edouard-Alexandre; Dumon, Alfred-Jean-Baptiste; de Guemy, Victor-Louis-François; Dussalian, Joseph-Paul-Amé; Martinet, Auguste-Antoine; Depreux, Théophile-Charles-Auguste; Josson, Augustin-André; Plichon, Louis-Albert-Hippolyte; Vernier, Valery-Lucien-François; Verley, Ernest-Auguste.

Avoués près la cour, MM. Debeaumont, Romain-Joseph; Cuvelle, Franç.; Jos, Ch.; Estabel, Aimé-Marie-Jean; Huret, Flor.-Vinc.-Jos.; Rolland, Benoît-François-Alf.; Denis, Victor; Lavoix fils, Rodolphe-Ch.-Fél.; Legrand, Charles-Joseph; Delevallé, Jean-Bapt.-Joseph; Villette, Alph.-Ad.-Alex.; Bonnaire, Hubert-Pierre.

Huissiers audienciers, MM. Bracq, Pierre-Aimé; Biancourt fils, François-Alexis-Joseph; Montagne; Vaillant, Louis-Joseph; Leclercq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures. Les jeudis et les vendredis sont consacrés aux affaires civiles, et les mardis et les samedis aux affaires correctionnelles. Les rapports en chambre du conseil ont lieu les mercredis, à trois heures de relevée; les référés devant le président, les mercredis, à onze heures du matin, et les criées, les samedis à midi.

Président, M. Bouly de Lesdain.
Juges, MM. Verley, juge d'instruction; de Coussemaker, ✲; Delye.
Juges suppléants, MM. Delattre; Hovelt, Edouard; N....
Procureur impérial, M. Gardin.
Substitut, M. Honoré.
Greffier, M. Dejeaghère.
Commis-greffier, M. Atteleyn.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure, et de deux heures jusqu'à six heures du soir.

Digitized by Google

Avocats, MM. Kien, bâtonnier; Delattre; Lemaire; de Clebsattel; Cousin; de Lesdain fils; Willems; Lefebvre; Bogaert; Schadet; Gaspard, Charles; Lemaire.

Avocats stagiaires, MM. Choquet; Ducateau; Gieven; Lebleu; Lesur.

Avoués, MM. Carpentier; Robyn; Hovelt, Ernest; Marlière; Adam; Paulmier; Monteunis.

Huissiers, MM. Vollaeys, Barbier, Dumont, Delahaye, Vianne, à Dunkerque; Marcant, Isoré, Ryngaert-Sterkemon, à Bergues; Baron, Dewinter-Vanderlemps, à Bourbourg; Duchâtel, à Gravelines; Ryngaert, à Hondschoote; Marchand, à Rexpoëde; Casella, à Watten; Dedryver, à Wormhoudt.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — DUNKERQUE-EST.

Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Tresca. *Suppléants*, MM. Carpentier et Kien. *Greffier*, M. Demaegt. *Huissier audiencier*, M. Delahaye.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2.e CANTON. — DUNKERQUE-OUEST.

Il réunit quatre communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Choussy. *Suppléants*, MM. De Clebsattel et Beck; *Greffier*, M. Claeys. *Huissier audiencier*, M. Barbier.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque, MM. Ed. Hovelt, Dufour, B. Villette, Caboche, Debaëque, Darras.

Commissaires-priseurs, MM. Sagot et Naghel fils.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les mardis, à dix heures, il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Les commissaires de police y remplissent aussi alternativement les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Nosten.

4.e CANTON. — BERGUES.

Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. David. *Suppléants*, MM. Gontier et Pluvier. *Greffier*, M. Kieken. *Huissier audiencier*, M. Marcant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à dix heures.

Digitized by Google

Notaires du canton, MM. Delport, Guilbert, Dequeker, à Bergues.

Commissaire-priseur, M. Bellinck.

4.e CANTON. — BOURBOURG.

Il réunit treize communes. *Juge-de-paix*, M. Décarpentry. *Suppléants*, MM. Dubois et Deschodt. *Greffier*, M. Piequart. *Huissier-audiencier*, M. Baron.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Warin, Vandenbroucque, à Bourbourg.

5.e CANTON. — GRAVELINES.

Il réunit quatre communes. *Juge-de-paix*, M. Vanwormhoudt. *Suppléant*, M. Daullé. *Greffier*, M. Bellon. *Huissier-audiencier*, M. Duchâtel.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Salomé et Loosdreglit, à Gravelines.

6.e CANTON. — HONDSCHOOTE.

Il est composé de huit communes. *Juge-de-paix*, M. Duvet. *Suppléants*, MM. Outters et Goudaert. *Greffier*, M. Haemaers. *Huissier-audiencier*, M. Ringaert.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Goudaert, Verley, à Hondschoote; Deprez, à Rexpoëde.

7.e CANTON. — WORMHOUDT.

Il est composé de dix communes. *Juge-de-paix*, M. Leys. *Suppléants*, MM. Hems, à Herzeele; Villette, à Bollezeele. *Greffier*, M. Leys. *Huissier-audiencier*, M. Dedryver.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Debreyne, à Wormhoudt; Villette, à Bollezeele; Devey, à Esquelbecq.

Digitized by Google

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les vendredis et samedis sont destinés aux affaires civiles. Les jeudis sont consacrés aux affaires correctionnelles, des douanes, des contributions indirectes et forestières. Les lundis sont réservés pour les criées, les mardis pour les audiences de référés, et les mercredis pour les rapports du juge d'instruction et les délibérés en la chambre du conseil.

Président, M. Leclercq, ✻.
Juges, MM. Leclercq, juge d'instruction; Queson, Gobert.
Juges suppléants, MM. Deschodt, Kien, Ruyssen.
Procureur impérial, M. Drouart.
Substitut, M. Lespagnol.
Greffier, M. Caboche.
Commis-greffier, M. Vanderputte.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Deschodt, Smagghe, Deberdt, Massiet, Kien.
Avocat stagiaire, M. Deblock.
Avoués, MM. Monet, Ruyssen, Kien, Leleu, Taverne.
Huissiers, MM. Bruneel, Fernagut, Degrendel, Fryson, Deberdt, à Hazebrouck; Stove, à Arneeke; Treutenaere, Herry, à Bailleul; Lynde, Vernière, Hamelin, à Cassel; Jourdain, Cordier, à Steenvoorde; Bodchon, à Merville.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — HAZEBROUCK-NORD.

Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bieswal. *Suppléant*, M. Leleu. *Greffier*, M. Legrand. *Huissiers-audienciers*, tous les huissiers d'Hazebrouck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2.e CANTON. — HAZEBROUCK-SUD.

Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Massiet. *Suppléants*, MM. Justin Loingeville et Cleenewerck. *Greffier*, M. Cauwel. *Huissier-audiencier*, M. Bruneel.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Digitized by Google

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck, MM. Bogaert, Smagghe, Bloeme, à Hazebrouck; Roussel, à Renescure; Decool, à Wallon-Cappel; Lamps, à Caestre; Thoor, à Steenbecque.
Commissaires-priseurs, MM. Devos et Deroo.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges-de-paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après-midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Gobrecht.

3.e CANTON. — BAILLEUL-NORD-EST.

Il est composé de trois communes, plus d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dathis. *Suppléants*, MM. Cortyl, Benoît et Declercq. *Greffier*, M. Depüidt. *Huissier audiencier*, M. Treutenaere.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4.e CANTON. — BAILLEUL-SUD-OUEST.

Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Vandeper. *Suppléants*, MM. Lotthé et Bubbe. *Greffier*, M. Loviny. *Huissier-audiencier*, M. Treutenaere.

Jours d'audience les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul, MM. Decherf, Lothée-Vande, Declercq, a Bailleul; Gokelaere, à Nieppe; Plouvier, à Steenwerck; Taffin, à Vieux-Berquin.
Commissaires-priseurs, MM. Sénéchal et Debaeker.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures. Il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Flahaud-Hubert.

5.e CANTON. — CASSEL.

Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Bollaert. *Suppléants*, MM. Dehandschoewerker et D'hondt. *Greffier*, M. Aernouts. *Huissier-audiencier*, N...

Digitized by Google

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures.

Notaires du canton de Cassel, MM. Dehandschoewerker ; Baert, à Cassel ; D'hondt, à Rubrouck.

6.e CANTON. — MERVILLE.

Il est composé de cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Henri Arnould, à Merville. *Suppléants*, MM. Duquesne et Verhaeghe. *Greffier*, M. Delouf, à Merville. *Huissier audiencier*, M. Bodchon.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville. MM. Verhaeghe fils, Leturgie fils, à Merville ; Hennion, Lahousse, à Estaires.

Commissaires-priseurs, MM. Arnould, à Merville ; Menche, à Estaires.

7.e CANTON. — STEENVOORDE.

Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Haeu. *Suppléants*, MM. Beck et N...., *Greffier*, M. Legrand. *Huissier audiencier*, M. Jourdain.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde, MM. Dequeker, à Steenvoorde; Stoffaes, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure après-midi; les lundis, mardis et mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles; les jeudis, vendredis et samedis, aux affaires civiles.

Président, M. Dufresne (✲).
Vice-président, M. Lallier.
Juges, MM. Boutry, Bourdon, Loy, Desmoutiers.
Juges d'instruction, MM. Loingeville, ✲ ; Artaud, ✲.
Juges suppléants, MM. L. Defontaine, ✲ ; Desrousseaux, ✲ ; Brielman, Telliez.
Procureur impérial, M. E. Prestat, ✲.
Substituts, MM. Conelly ; Bottieau.
Secrétaire du parquet, M. Raviart, Henri.

Digitized by Google

Greffier, M. Cresson.
Commis-greffiers, MM. Lutun, Landas, Doutreligne, Lelièvre.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Brielman, Blondeau, Gennevoise, Legrand, ✻; Delannoy, Théry, Ladureau, Mourcou, Dupuis, Dubus, Quecq, Houzé de l'Aulnois, Compagnon, Delefosse, Gentil.
Avocats stagiaires, MM. Boniface, Gruloy, V. Delefosse, Baratte, Werquin, Lepoutre, Flamen, Masnou, Desmottes, Grillet.
Avoués, MM. Hurtrel, Ad. Cousin, Lemoine, Samain, Ed. Desrousseaux, Frémont, Delefortrie.
Huissiers, MM. Mas, Agache, Lecutier, Doutreligne, Desante, Dubreucq, Leplat, Huard, Pannier, Broutin, Lefebvre, Desante jeune, Carbonnier, D'hennin, à Lille; Doutreligne, à Lannoy; Fruchart, à Armentières; Lis, à Haubourdin; Heaulme, à Pont-à-Marcq; Delory, à Quesnoy; Bonnaire, à la Bassée; Fontaine, Tiberghien, à Roubaix; Sailly fils, à Seclin; Loiseau, à Cysoing; Ruffelet, à Tourcoing.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — LILLE-NORD-EST.

Il est composé de trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Delerue. *Suppléants*, MM. Félix Dehau et Pajot. *Greffier*, M. Dusart fils. *Huissier audiencier*, M. Huard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à trois heures.

2.e CANTON. — LILLE-CENTRE.

Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Blondin. *Suppléants*, MM. Carlier et Sénéchal. *Greffier*, M. Duretz. *Huissier audiencier*, M. Pannier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin.

3.e CANTON. — LILLE-SUD-EST.

Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bougenier. *Suppléants*, MM. Deledicque et Flamen. *Greffier*, M. Delerue. *Huissier audiencier*, M. D'Hennin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

Digitized by Google

4.e CANTON. — LILLE-SUD-OUEST.

Il comprend trois communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lejosne. *Suppléants*, MM. Mas et Cousin. *Greffier*, M. Tison. *Huissier audiencier*, M. Carbonnier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures et demie du matin.

5.e CANTON. — LILLE-OUEST.

Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dancoisne. *Suppléants*, MM. Blondeau et Hurtrel. *Greffier*, M. Wallerand. *Huissier audiencier*, M. Dubreucq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures du matin.

Notaires des cinq cantons de Lille. MM. Carlier, Desmottes, Mas, L. Desrousseaux, ✻ ; Pajot, Coustenoble fils, Defontaine, Desrousseaux (J.), Danel, Courmont, Gruloy, Lebigre, Meunier, Lefebvre, Herlin, Deledicque, Saint-Léger, Leclercq, à Lille ; Cochez, à Ronchin ; Guérin, à Wambrechies.

Commissaires-priseurs, MM. Binauld, Pajot, Delfosse, Masclef, Lairez, à Lille.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences les lundis, à dix heures. Le chef du bureau central de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Dumont.

6.e CANTON. — ARMENTIÈRES.

Il est composé de sept communes. *Juge-de-paix*, M. Lesage. *Suppléants*, MM. Butin et Dansette. *Greffier*, M. Liénard. *Huissier audiencier*, M. Fruchart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à deux heures.

Notaires du canton d'Armentières. MM. Castrique, Desmazières, à Armentières ; Dancoisne, à Frelinghien.

Commissaire priseur, M. Duretz, à Armentières.

7.e CANTON. — CYSOING.

Il réunit quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Revel. *Suppléants*, MM. Delannoy et Delinselle, à Cysoing. *Greffier*, M. Damide. *Huissier audiencier*, M. Loiseau.

Digitized by Google

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

Notaires du canton de Cysoing, MM. Delinselle, à Cysoing ; Baratte, ✻, à Templeuve.

8.e CANTON. — HAUBOURDIN.

Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Tierce. *Suppléants*, MM. Duverdyn et Menche. *Greffier*, M. Fleurquin. *Huissier audiencier*, M. Lis.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton d'Haubourdin. MM. Béghin, à Haubourdin ; Josson, à Lomme ; Brice, à Radinghem ; Menu, à Wavrin.

9.e CANTON. — LA BASSÉE.

Il réunit onze communes. *Juge-de-paix*, M. Barras. *Suppléants*, MM. Dutilleul et N.... *Greffier*, M. Leleux. *Huissier audiencier*, M. Bonnaire.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée. MM. Cousin, Serrurier, à La Bassée ; Deron, à Aubers ; Dutilleul, à Fournes.

10.e CANTON. — LANNOY.

Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Courboulis, à Ascq. *Suppléants*, MM. Parent et Pille. *Greffier*, M. Truffaut. *Huissier audiencier*, M. Lezies.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Lannoy, MM. Catteau, à Lannoy ; Reuflet, à Ascq.

11.e CANTON. — PONT-A-MARCQ.

Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Desplanques. *Suppléants*, MM. Baudoux et Bruneau. *Greffier*, M. Desmazières. *Huissier audiencier*, M. Héaulme.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq, MM. Debruyn, à Pont-à Marcq ; Baudoux, à Phalempin.

12.e CANTON. — QUESNOY-SUR-DEULE.

Il se compose de neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Bazin. *Sup-*

Digitized by Google

pléants, MM. Lelong et Fauvarque. *Greffier*, M. Gervoson. *Huissier audiencier*, M. Delory.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle. MM. Dhalluin, à Quesnoy ;. Lambin, Meurillon, à Comines.

Commissaire-priseur, M. Catteau-Lauwick, à Comines.

13.e CANTON. — ROUBAIX.

Il est composé de quatre communes. *Juge-de-paix*, M. Parel. *Suppléants*, MM. Cottigny et Lanvin. *Greffier*, M. Bocquet. *Huissiers audienciers*, MM. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Roubaix, MM. Lanvin, Cottigny, Garez, à Roubaix.

Commissaire-priseur, M. Loridan.

14.e CANTON. — SECLIN.

Il réunit seize communes. *Juge-de-paix*, M. Delespaul. *Suppléants*, MM. Collette fils et Cottignies. *Greffier*, M. Cornillot. *Huissier audiencier*, M. Sailly.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Seclin. MM. Collette, Cottignies, à Seclin.

15.e CANTON. — TOURCOING-NORD.

Il est composé de cinq communes, plus une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Truche. *Suppléants*, MM. Bernard et Deroubaix. *Greffier*, M. Meurisse. *Huissier audiencier*, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin, et aux samedis, à deux heures du soir.

16.e CANTON. — TOURCOING-SUD.

Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lebeuffe, ✲. *Suppléants*, MM. Roussel-Caulliez et Jourdain-Defontaine. *Greffier*, M. Destombes. *Huissier audiencier*, M. Ruffelet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing. MM. Hassebrouck, Delahaye, Bernard, à Tourcoing ; Cochez, à Linselles ; Labbe, à Roncq ; Ducrocq, à Marcq-en-Barœul.

Commissaire-priseur, M. Delahaye.

Digitized by Google

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, à deux heures ; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Mathon.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine. Elles s'ouvrent à dix heures, depuis la rentrée jusqu'au 1.er mai, et finissent à une heure ; depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire, elles commencent à neuf heures et demie et se terminent à midi et demi.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi : elles commencent à neuf heures et demie, depuis la rentrée jusqu'au 1.er mai, et à neuf heures, depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire.

Les causes qui intéressent les administrations sont portées aux audiences des premier et troisième samedis de chaque mois, celles intentées par les parties civiles, aux audiences des deuxième et quatrième samedis.

Le lundi et le mardi sont réservés pour les rapports du juge d'instruction, les affaires en délibéré, en instruction par écrit et à bureau ouvert.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le vendredi, à trois heures de relevée.

Président, M. Proyart, ✲.
Juges, MM. Tournier, juge d'instruction ; Quecq, Asselin.
Juges suppléants, MM. Leroy, Renard, Dutemple.
Procureur impérial, M. Dhoudain.
Substitut, M. Jorel.
Greffier, M. Dourlez.
Commis-greffiers, MM. Bélot et Rivière.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM Leroy, Henri, bâtonnier ; Pley, ✲ ; Leroy, Jean Louis ; Vitrant ; D'Esclaibes, Ed. ; de Sars ; Dutemple ; Cirier ; Flayelle, Aug. ; Lefranc ; Bruneau.

Avocats stagiaires, MM. Bruneau, Félix ; Desse, Duchange, Ouvrard.

Avoués, MM. Buzin, Bouchez, Foulon, Farez, Eug. ; Hourie, Lancelle, Waxin, Rondeau.

Digitized by Google

Huissiers, MM. Demarquez, Daigremont, Boudry dit Daniau, Hulot, Doucedame, Margerin, Herlin, Bommier fils, Malesieux, Bertin, Decupère, à Cambrai; Picart, à Carnières; Fontaine, Picart fils, au Câteau; Marchandise, Pruvot, à Clary; N...., à Marcoing; Blanchard, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — CAMBRAI-EST.

Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de paix*, M. Lestoquoy. *Suppléants*, MM. Defremery et De la Brunière. *Greffier*, M. Finiaux. *Huissier-audiencier*, M. Hulot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

2.e CANTON. — CAMBRAI-OUEST.

Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lancelle. *Suppléants*, MM. Déjardin et Renoud (Jules-Pierre Joseph). *Greffier*, M. Masson, *Huissier-audiencier*, M. Decampère.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures, à l'Hôtel-de-Ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai, MM. Leroy, Foulon, Piettre, Déjardin, Duchange, Leroy-Lallier, Brulley de Labrunière, Dollez, Savary, à Cambrai.

Commissaires-priseurs, MM. Montay et Vallers, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences tous les vendredis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, N...

3.e CANTON. — CARNIÈRES.

Il comprend seize communes. *Juge-de-paix*, M. Bouly. *Suppléants*, MM. Huet et Vaillant. *Greffier*, M. Lansiaux. *Huissier-audiencier*, M. Picart, à Carnières.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au jeudi de chaque semaine, à neuf heures; elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières, MM. Carrez, à Avesnes-lez-Aubert; Tabary, à Quiévy.

Digitized by Google

4.e CANTON. — LE CATEAU.

Il comprend la ville du Câteau, le bourg de Catillon et quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Wauters. *Suppléant*, M. Toilliez. *Greffier*, M. Deveau. *Huissiers-audienciers*, MM. Fontaine et Picart fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton du Câteau. MM. Henri Flayelle, Basquin, Carlier, Hector Flayelle, au Câteau ; Basquin, à Catillon.

5.e CANTON. — CLARY.

Il contient dix-sept communes. *Juge-de-paix*, M. Delfosse-Boudinier. *Suppléants*, MM. Bauchart et Figmer. *Greffier*, M. Galièque. *Huissier-audiencier*, M. Marchandise.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary, MM. Dutemple, à Walincourt ; Bobeuf, à Clary, Grimbert, à Caudry.

6.e CANTON. — MARCOING.

Il comprend vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Savary. *Suppléants*, MM. Trocmez et Daillard-Bris. *Greffier*, M. Ringeval. *Huissier-audiencier*, M. Bultez.

Jours d'audience : tous les mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing, MM. Bommier, à Flesquières ; Dupouich, à Gouzeaucourt.

7.e CANTON. — SOLESMES.

Il contient le bourg de ce nom et seize communes. *Juge-de-paix*, M. Decaux. *Suppléants*, MM. Lempereur et Mesnard-Payen. *Greffier*, M. Taisne. *Huissier-audiencier*, M. Blanchard.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes, MM. Lempereur et Mallet, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à deux heures. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregis-

Digitized by Google

trement et des domaines, en bureau ouvert ; les mardis et mercredis, aux affaires correctionnelles ; les jeudis aux affaires commerciales, expropriations, interdictions, déclarations d'absence, partages, licitations, etc. ; les vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. de la Gorce.
Juge, M. Lucas. *Juge d'instruction*, M. Boistel.
Juges suppléants, MM. Maurice, Prosper Hannoye, Parenty.
Procureur impérial, M. de Beaumont.
Substitut, M. Bourgois.
Greffier, M. Carniaux.
Commis-greffiers, MM. Lemire et Hamont.
Expéditionnaire, M. Cardon.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Maurice, Prosper Hannoye, Delaville, Mary, Auguste Lebeau, Léon Vendois, Pillion.
Avocats stagiaires, MM. Guillemin et Delaville fils.
Avoués, MM. Jules Hannoye, Pecart, Paul, Jules Davoine, Caffieri, Couronne, Gauchet.
Huissiers, MM. Pourrier, Dineux, Colinet, Lebeau, Parisot, à Avesnes ; Friard, à Berlaimont ; Ringuet, Martin, à Landrecies ; Deghaye, Lermuzeaux, Tellier, à Maubeuge ; Duchâteau, Lenclut, Bocquet, Dugimont, au Quesnoy ; Bouvier, à Solre-le-Château ; Passage, Mercier, à Trélon ; Guilain et Biziaux, à Bavai.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — AVESNES-NORD.

Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. George. *Suppléants*, MM. Lavice et Arnould (Jules). *Greffier*, M. Farce. *Huissier-audiencier*, M. Pourrier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

2.e CANTON. — AVESNES-SUD.

Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Evrard. *Suppléants*, MM. Couronne et Marchand. *Greffier*, M. Bernadou. *Huissiers-audienciers*, MM. Colinet et Parisot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes. MM. Ducarne, Fauquet,

Digitized by Google

Davoine, Arnoult, Marchant, à Avesnes; Desmoulins, à Doulers; Antoine, à Etrœungt; Lambret, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Passage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Renau.

3.e CANTON. — BAVAI.

Il est composé de vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Dumont. *Suppléants*, MM. Coulmont et Crapet. *Greffier*, M. Erouart. *Huissiers-audienciers*, MM. Guilain et Bisiaux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Marchal, Coulmon, Gravis.

4.e CANTON. — BERLAIMONT.

Il est composé de quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Delcroix. *Suppléants*, MM. Paul et Emond. *Greffier*, M. Taulet. *Huissier-audiencier*, M. Friard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Emond et Eliez, à Berlaimont.

5.e CANTON. — LANDRECIES.

Il est composé de dix communes. *Juge-de-paix*, M. Bethune. *Suppléants*, MM. Ancelet et Bonnaire. *Greffier*, M. Madoulé-Lavice. *Huissiers-audienciers*, MM. Ringuet et Martin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Deruez, Stievez, Dubois, à Landrecies; Azambre, à Maroilles.

6.e CANTON. — LE QUESNOY-EST.

Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Beauvais-Baillon. *Suppléants*, MM. Piette et Vaniekant. *Greffier*, M. Carion. *Huissiers-audienciers*, MM. Duchâteau, Bocquet, Lendut, Dugimont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à neuf heures.

Digitized by Google

7.e CANTON. — LE QUESNOY-OUEST.

Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Honoré. *Suppléants*, MM. Rigolet et N... *Greffier*, M. Masson. *Huissiers-audienciers*, MM. Bocquet, Duchâteau, Dugimont, Lenclut.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à neuf heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy, MM. Beauvais, Lefranc et Gambart, au Quesnoy; Lustremant, à Jenlain; Desenfant, à Gommegnies.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, à dix heures; il est présidé alternativement pendant un trimestre par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Spital, Léopold.

8.e CANTON. — MAUBEUGE.

Il est composé de trente-une communes. *Juge-de-paix*, M. Horrie. *Suppléants*, MM. Froissart et De Lagorce. *Greffier*, M. Lesne. *Huissiers-audienciers*, MM. Deghaye, Lermuzeaux et Tellier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Walrand, Froissard, Ouverlaux, Bottiau, à Maubeuge.
Commissaire-priseur, M. Bayart.

9.e CANTON. — SOLRE-LE-CHATEAU.

Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Lebeau. *Suppléants*, MM. Bever et Leroy, *Greffier*, M. Baligant. *Huissier-audiencier*, M. Bouvier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Bever, Grimblot, à Solre-le-Château.

10.e CANTON. — TRÉLON.

Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Rogier. *Suppléants*, MM. Macaigne et Stocquelet. *Greffier*, M. Méhaut. *Huissiers-audienciers*, MM. Passage et Mercier.

Digitized by Google

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Macaigne, à Trélon; Divry, à Fourmies; Stocquelet, à Wignehies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et de commerce; les samedis aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. Rossignol.
Juges, MM. Dorlencourt, Deusy, Danniaux, juge d'instruction.
Juges-suppléants, MM. Dumon, Honoré, Maurice, ✱.
Procureur impérial, M. Mastrik.
Substitut, M. Doé de Maindreville.
Greffier, M. Dubron.
Commis-Greffiers, MM. Wantiez et Vallez.
Expéditionnaire, M. Dujardin.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Avocats, les mêmes que ceux de la Cour impériale.

Avoués, MM. Vigneron, Boutique, Lefebvre, Desplanque, Barbedienne.

Huissiers, MM. Biancourt fils, Bracq, Tilliez, Delahaye, Campion, Carnin, Montaigne, Dellefolly, Vaillant, Gaudefroy, Quarez, Leclercq, à Douai; Sénéchal, à Arleux; Delannoy, Deffontaine, à Marchiennes; Lemaire père et Lemaire-Deroubaix, à Orchies.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — DOUAI-NORD.

Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Théry, Al.-Aug.te. *Suppléants*, MM. Duclerfays et Capon. *Greffier*, M. Duhen. *Huissier-audiencier*, M. Vaillant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

Digitized by Google

2.e CANTON. — DOUAI-SUD.

Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Deprés. *Suppléants*, MM. Cuvelle et Dénis, Victor. *Greffier*, M. Deregnaucourt. *Huissiers-audienciers*, MM. Vaillant et Leclercq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

3.e CANTON. — DOUAI-OUEST.

Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Nutly. *Suppléants*, MM. Huret et Duhem. *Greffier*, M. Jovinet. *Huissier-audiencier*, M. Gaudefroy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai, MM. Allard, Duclerfays, Stiévenard, Druon, Proyart, Capon fils, Demon, Moreau, Boutet, de Baillencourt dit Courcol, Paul fils, Bruneau.

Commissaires-priseurs, MM. Milot, Cottignies, Piettre, à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Milliot, à Douai.

4.e CANTON. — ARLEUX.

Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Luiset, à Arleux. *Suppléants*, MM. Guilbert et Leclercq, Jean-Baptiste-Louis-Joseph. *Greffier*, M. Peugniez, à Arleux. *Huissier-audiencier*, M. Sénéchal, à Arleux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Lepeuple fils, Pennequin, à Arleux.

5.e CANTON. — MARCHIENNES.

Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Horrie. *Suppléants*, MM. Thery et Debonte. *Greffier*, M. Thellier. *Huissier-audiencier*, M. Delannoy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Digitized by Google

Notaires du canton, MM. Théry et Debonte, à Marchiennes.

6.e CANTON. — ORCHIES.

Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Adam. *Suppléants*, MM. Josson et Gamonet. *Greffier*, M. Depret. *Huissier-audiencier*, M. Lemaire-Deroubaix.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, a neuf heures.

Notaires du canton, MM. Warocquier, Gamonet, Dubus, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires civiles ; les vendredis et samedis, aux affaires correctionnelles ; néanmoins, l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts ; aux audiences du mardi sont portées les affaires relatives aux expropriations forcées, aux licitations et à toutes les ventes judiciaires, et après celles-ci, le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureau ouvert.

Les lundis, à neuf heures et demie, ont lieu les rapports du juge d'instruction, en chambre du conseil ; les affaires civiles de nature à être jugées sur requêtes sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. Lecuyer, ✲.
Juges, MM. Maniez, juge d'instruction ; Boulanger, Dupont.
Juge honoraire, M. Girard, ✲.
Juges suppléants, MM. Tabary, N...
Procureur impérial, M. de Warenghien, ✲.
Substitut, M. Bultot.
Greffier, M. Malicorne.
Commis-greffier, M. Hécart.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir sans interruption.

Avocats, MM. Dubus, bâtonnier ; Dubois, Regnard, Deruesne, Girard, Thellier, Louis, St.-Ouen, Waternau, Mangeart, Thellier jeune, Foucart, Didiez, Collet, Dupont fils.
Avocat stagiaire, M. Puvrez.

Digitized by Google

Avoués, MM. Le Barbier, Delsart, Devillers, Aldais, Libert, Podevin.

Huissiers, MM. Tournay, syndic; Leflan, Pillion, Berquer, Cochinart, Bouilliez, Bruyère, Léchelle, Loth, Bisiaux, Bourse, à Valenciennes; Avis, Leclercq, à Bouchain; Dubois, Taquet, à Condé; Horrie, Desmons, Saucourt, à Saint-Amand.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — VALENCIENNES-NORD.

Il est composé de sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Charamond. *Suppléants*, MM. Gamblou et Boulon. *Greffier*, M. Baboma. *Huissier-audiencier*, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

2.e CANTON. — VALENCIENNES-EST.

Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dugimont. *Suppléants*, MM. Guislain et Deruesne. *Greffier*, M. Godon. *Huissier-audiencier*, M. Cochinart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

3.e CANTON. — VALENCIENNES-SUD.

Il réunit quatorze communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Paillard. *Suppléants*, MM. Tamboise et Cavrois. *Greffier*, M. Squalard. *Huissier-audiencier*, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes. MM. Guislain, Beauvois, Dupire, Boduin, Mabille, Gamblon, Alglave, Lefebvre, Dubois, Paillard, Bultot, à Valenciennes.

Commissaires-priseurs, MM. Laplace, Dusart, Dayez, à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dufour.

Digitized by Google

4.e CANTON. — BOUCHAIN.

Il est composé de vingt-une communes. *Juge-de-paix*, M. Hindré, à Bouchain. *Suppléants*, MM. Lahure, Oscar et Dupont. *Greffier*, M. Dupont, à Bouchain. *Huissier-audiencier*, N...

Notaires du canton, MM. Bouchez fils, Cogé, Cattelin, à Bouchain.

5.e CANTON. — CONDÉ.

Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Bonnier. *Suppléants*, MM. Bracq-Miroir, Waternau, à Condé. *Greffier*, M. Noël fils. *Huissier-audiencier*, M. Dubois.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Martel, Carlier, Mention, à Condé.
Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé, à Condé.

6.e CANTON. — SAINT-AMAND (rive droite de la Scarpe).

Il est composé de sept communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. de Courmaceul. *Suppléants*, MM. Debettignies et Desbrosses. *Greffier*, M. Guislain. *Huissier-audiencier*, N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

7.e CANTON. — SAINT-AMAND (rive gauche de la Scarpe).

Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bailliart, ✻. *Suppléants*, MM. Hédon et Lavoix. *Greffier*, M. Joly. *Huissier-audiencier*, M. Horrie.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand, MM. Loiseau, à Mortagne; Herbert, Baligand, Desbrosses, Davaine, Barbieux, à Saint-Amand.
Commissaires priseurs, MM. Legrand, Tournoy, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les premier et troisième trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les deuxième et quatrième trimestres.

Il est alternativement présidé par MM. les juges-de-paix; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Digitized by Google

Greffier du tribunal, M. Goûtier.
Commis-greffier, M. Duhem.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Un décret du 2 mars 1852 a abrogé celui du 28 août 1848 relatif à l'organisation des tribunaux de commerce. Conformément aux articles 618, 619, 620, 621 et 629 du Code de commerce, au décret du 6 octobre 1809 et à la loi du 3 mars 1840, les membres de ces tribunaux sont élus par une assemblée composée de citoyens français, commerçants patentés depuis cinq ans, des capitaines au long cours et des maîtres au cabotage ayant commandé des bâtiments depuis cinq ans et domiciliés depuis deux au moins dans le ressort du tribunal.

Les tribunaux de commerce existant dans le département sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes. Ils sont composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. Feron (Hector), ✲.
Juges, MM. Petit, Auguste; Alisse, Jacques; Bertheloot, Benoît-Louis; Morel-Agie, Jean-Benjamin.
Juges suppléants, MM. Choquet, Zozine, Dewulf-Cailleret; Constant, Philippe; Cocquelin, Constant.
Greffier, M. Caboche.
Commis-greffier, M. Demilleville.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. Th. Rouzé, ✲.
Juges, MM. Masse-Lefebvre; Decoster-Agache; Cuvelier, Théodore; Descamps, Alfred.
Juges-suppléants, MM. Scrive-Bigo; Delesalle, Emile; Crespel-Tilloy; Mas, Victor.
Greffier, M. Blondeau, Alphonse.
Commis-greffier, N...

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Delloye.
Juges, MM. Lallier, Alphonse; Cornaille-Leroy; Levêque, Pierre; Crepin, Alexis.
Juges-suppléants, MM. Dehollain; Crassiez, Norbert; Boone, Jules; Duchange, Louis.
Greffier, M. Pellereau.

Digitized by Google

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. Emile Lefebvre.
Juges, MM. Delame-Lelièvre; Dupont; Giard, Amédée; Ledieu-Debaive.
Juges-suppléants, MM. Hamoir, Edouard; Manesse, Alfred; Gellé, Charles; Dutemple.
Greffier, M. F. Déclé.

CONSEILS DES PRUD'HOMMES.

Une loi du 1.er juin 1853 a ordonné qu'il serait procédé au renouvellement intégral des conseils de prud'hommes. Voici les principales dispositions de cette loi:

Art. 1.er Les conseils de prud'hommes sont établis par décret, rendu dans la forme des règlements d'administration publique, après avis des chambres de commerce ou des chambres consultatives des arts et manufactures.

Art. 2. Les membres des conseils de prud'hommes sont élus par les patrons, chefs d'atelier, contre-maîtres et ouvriers, appartenant aux industries dénommées dans les décrets d'institution, suivant les conditions déterminées par les articles ci-après.

Art. 3. Les présidents et les vice-présidents des conseils de prud'hommes sont nommés par l'Empereur. Ils peuvent être pris en dehors des éligibles. Leurs fonctions durent trois années. Ils peuvent être nommés de nouveau.

Les secrétaires des mêmes conseils, sont nommés et révoqués par le Préfet, sur la proposition du président.

Art. 4. Sont électeurs :

1.° Les patrons âgés de vingt-cinq ans accomplis, et patentés depuis cinq années au moins, et depuis trois ans dans la circonscription du conseil.

2.° Les chefs d'atelier, contre-maîtres et ouvriers, âgés de vingt-cinq ans accomplis, exerçant leur industrie depuis cinq ans au moins et domiciliés depuis trois ans dans la circonscription du conseil.

Art. 5. Sont éligibles, les électeurs âgés de trente ans accomplis et sachant lire et écrire.

Art. 6. Ne peuvent être éligibles ni électeurs, les étrangers, ni aucun des individus désignés dans l'article 15 de la loi du 2 février 1852.

Digitized by Google

Art. 9. Les patrons, réunis en assemblée particulière, nomment directement les prud'hommes patrons.

Les contre-maîtres, chefs d'atelier et les ouvriers, également réunis en assemblée particulière, nomment les prud'hommes ouvriers en nombre égal à celui des patrons.

Au premier tour de scrutin, la majorité absolue des suffrages est nécessaire, la majorité rélative suffit au second tour.

Art. 10. Les conseils de prud'hommes sont renouvelés par moitié tous les trois ans. Le sort désigne ceux des prud'hommes qui sont remplacés la première fois.

Les prud'hommes sont rééligibles.

Lorsque par un motif quelconque, il y a lieu de procéder au remplacement d'un ou plusieurs membres d'un conseil de prud'hommes, le Préfet convoque les électeurs.

Tout membre élu en remplacement d'un autre, ne demeure en fonctions que pendant la durée du mandat confié à son prédécesseur.

Art. 16. Les conseils de prud'hommes peuvent être dissous par un décret de l'Empereur, sur la proposition du ministre compétent.

Il a été procédé en décembre 1853, au renouvellement intégral des conseils de prud'hommes. Nous ne pouvons, toutefois, donner les résultats de cette opération, attendu que les présidents, vice-présidents et secrétaires n'ont point encore été désignés.

Digitized by Google

ORGANISATION MILITAIRE.

3.e DIVISION.

D'après les dispositions du décret du 26 décembre 1851, la division militaire ayant pour chef-lieu Lille, prend le N.° 3, et comprend les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

COMMANDEMENT DE LA DIVISION.

M. Grand, (C. ✲), *général commandant la division.*
M. Marquerie, capitaine, *aide-de-camp.*
M. Merle de Labrugière de Lavaucoupet (C. ✲), colonel, *chef de l'état-major* de la 3.e division.

MM.
N... chef d'escadron,
Péchin, capitaine d'état-major,
Altmayer, idem.
Deshorties, idem.
} *attachés à l'état-major.*

Gouttière, ✲, *capitaine secrétaire-archiviste de la division.*

Première Subdivision.

MM.
Baron Fririon (O. ✲), général de brigade, *commandant le département* du Nord.
Parmentier, capitaine, *aide-de-camp.*

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

LILLE.

MM.
Drouets (C. ✲), colonel, *commandant de place.*
Lachalmelle, ✲,
Ricard, ✲,
Tayrac,
} capitaines, *adjudants de place.*

Picard,
Nouguiez,
Guesnu, ✲,
} lieutenants, *adjudants de place.*

Digitized by Google

CITADELLE DE LILLE.

MM.

O'Héron (O. ✲), chef de bataillon, *commandant de place.*
Lepage, lieutenant, *adjudant de place.*

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.

De Smidt (C. ✲), colonel, *commandant de place.*
Poulet-Clavel, ✲, capitaine, } *adjudants de place.*
Wahart, ✲, capitaine, }
Cailleux, ✲, lieutenant, }

PLACE DE DUNKERQUE ET FORT LOUIS.

MM.

Léon (C. ✲), colonel, *commandant de place.*
Cordier, ✲, capitaine, } *adjudants de place.*
Roussillon, lieutenant, }

PLACE DE DOUAI ET FORT DE SCARPE.

MM.

Marroniez (C. ✲), colonel, *commandant de place.*
Macon, ✲, capitaine, } *adjudants de place.*
Dal, ✲, lieutenant, }
Molette de Morangies, ✲, capitaine, *commandant le fort de Scarpe.*

PLACE DE CAMBRAI.

MM.

Morcrette (O. ✲), lieutenant-colonel, *commandant de place.*
Nadaliac, capitaine, } *adjudants de place.*
Chabalet, lieutenant, }

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.

Boulabert (O. ✲), lieutenant-colonel, *commandant de place.*
Claude, capitaine, *adjudant de place.*

PLACE DE CONDÉ.

MM.

Ponsart (O. ✲), chef de bataillon, *commandant de place.*
Raspi, ✲, lieutenant, *adjudant de place.*

PLACE DU QUESNOY.

M. Perreimond (O. ✲), chef d'escadron, *commandant de place.*

Digitized by Google

PLACE D'AVESNES.

M. Guion, (O. ✲), chef d'escadron, *commandant de place*.

PLACE DE LANDRECIES.

M. de Montolieu, ✲, chef d'escadron, *commandant de place*.

PLACE DE BOUCHAIN.

M. Haune (O. ✲), chef d'escadron, *commandant de place*.

PLACE DE BERGUES ET FORT FRANÇAIS.

M. Derombies (O. ✲), chef de bataillon, *commandant de place*.

PLACE DE GRAVELINES.

M. Gauthier de Rougemont, (O. ✲), chef d'escadron, *commandant de place*.

ARTILLERIE.

MM. Barbier (O. ✲), général de brigade, *commandant l'artillerie dans la* 3.e *division militaire*.
Jouffray, capitaine de 1.re classe, aide-de-camp.

ÉCOLE D'ARTILLERIE DE DOUAI.

MM.
Desmazières, ✲, lieutenant-colonel, *directeur de l'école*.
Mercklein, ✲, *professeur de sciences appliquées*.
Malet, ✲, *professeur de dessin et de fortifications*.
Lanty, lieutenant d'artillerie, *adjoint aux professeurs*.
Gagnard, ✲, *garde d'artillerie* de 1.re classe.
Baron, ✲, id. de 2.e classe.
Parisot, *maître artificier*.

FONDERIE DE DOUAI.

MM.
David (O. ✲), lieutenant-colonel, *directeur*.
Martin, Eugène, ✲, capitaine de première classe, *sous-directeur*.
Huot, Boitel, Jullien, capitaines de deuxième classe, *adjoints*.
Himmelspach, *garde d'artillerie* de deuxième classe.
Renard, ✲, idem idem.
Chevalier, *contrôleur de la fonderie*.
Cartier, *contrôleur adjoint*.
Desforges, *ouvrier d'État*.

Digitized by Google

DIRECTION DE L'ARTILLERIE DE DOUAI.

MM.

Gaudin, ✲, colonel, *directeur*, à Douai.
Boué, ✲, chef d'escadron, *sous-directeur*, à Douai.
Persy (O. ✲), lieutenant-colonel, *commandant l'artillerie*, à Lille.
Lavaytte, ✲, chef d'escadron, id. à Valenciennes.
Dodeman, ✲, id. id. à Cambrai.
Ponsard, Dubois de Hoves de Fosseux, } capitaines en 2.e, *adjoints à la direction*, à Douai.
Hourlet, ✲ capitaine en résidence fixe, *adjoint au commandant de l'artillerie*, à Valenciennes.
Doucet, ✲, capitaine en résidence fixe, *adjoint au commandant de l'artillerie*, à Douai.
Darde, ✲, capitaine en résidence fixe, *adjoint au commandant de l'artillerie*, à Lille.
Cluhr, capitaine en résidence fixe, *commandant de l'artillerie*, à Condé.
Margot, ✲, capitaine en résidence fixe, *commandant de l'artillerie*, à Maubeuge.

GÉNIE.

4.e DIRECTION. — LILLE.

M. De Monfort (O. ✲), colonel, *directeur des fortifications*.

PLACE DE LILLE.

MM.

Frémont (O. ✲), lieutenant-colonel, *ingénieur en chef*.
Teissier, ✲, capitaine de première classe.
Anfrie, idem.
Fontaine, ✲, capitaine de deuxième classe.

PLACE DE DOUAI

MM.

Thomas, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef*.
Demont, capitaine de première classe.
Saint-Quentin, capitaine de deuxième classe.

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.

Schœlcher, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef*,
Lefebvre, ✲, capitaine de deuxième classe.

PLACE DE CONDÉ.

M. Dubreton, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef*.

Digitized by Google

PLACE DE BOUCHAIN.

M. Charle., capitaine de première classe, *ingénieur en chef.*

PLACE DE DUNKERQUE.

MM.
Lebleu, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef.*
Dupont, capitaine de première classe.
Follie, capitaine de deuxième classe.

PLACE DE BERGUES.

M. Bailleul, chef de bataillon, *ingénieur en chef.*

PLACE DE GRAVELINES.

M. Guyard, capitaine de première classe, *ingénieur en chef.*

PLACE DE CAMBRAI.

MM.
Ribot, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef.*
Bovet, capitaine de deuxième classe.

PLACE DE MAUBEUGE.

M. Abinal, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef.*

PLACE D'AVESNES.

M. Tezénas, ✲, capitaine de première classe, *ingénieur en chef.*

PLACE DE LANDRECIES.

M. Lejeune, ✲, capitaine de première classe, *ingénieur en chef.*

PLACE DU QUESNOY.

M. Duchemin, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef.*

POUDRES ET SALPÊTRES.

RAFFINERIE DE LILLE.

MM.
De Beaulaincourt, ✲, chef d'escadron d'artillerie, *inspecteur.*
Violette, ✲, *commissaire des poudres de première classe.*
Bonnier, Louis, *maître raffineur.*

Digitized by Google

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

MM.

Orville (C. ✲), *intendant de la 3.e division militaire.*
Lemonnier, ✲, *sous-intendant de première classe.*
De Mallet, ✲, — *de deuxième classe.* } à Lille.
Sequineaude-Preval, *adjoint de 2.e classe*, à l'intendance militaire.

Picot de Moras, ✲, *sous-intendant de 2.e classe*, à Douai.
Barbier-Duquily (O. ✲), *id.* *id.* à Cambrai.
Domergue (O. ✲), *id.* *1.re classe*, à Valenciennes.
Cicille (O. ✲), *id.* *id.* à Dunkerque.
Milson, *adjoint de 2.e classe*, à l'intendance, à Maubeuge.
Dufay, *officier principal d'administration*, chef des bureaux de l'intendance de la 3.e division milit., à Lille.
Deneker, adjudant en premier, à Dunkerque.
Ackermann, id. en deuxième, à Valenciennes.
Mure, id. en premier, à Maubeuge.
Broquet, id. en premier, à Lille.
Gravelle, id. en premier, à Douai.
Bert, id. en premier, à Lille.
Labillois, id. en deuxième, à Cambrai.
Paternotte, id. en deuxième, à Lille.
Barre, id. en deuxième, idem.
Hourdaux, id. en deuxième, idem.

PLACE DE LILLE, Hôpital-Militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM

Murville (O. ✲), *médecin principal de 1.re classe*,
Germain, *médecin major de première classe*,
Gandérax, *idem de deuxième classe*,
Berthemond, *médecin aide-major de première classe*,
Ladureau, *idem.* —
Fronssart, *idem.* —
Bidié, *idem.* *de deuxième classe.* } à Lille.
Dauthier, *idem.* —
Gaspard, *idem.* —
Brunet, *chirurgien sous-aide.*
Marroucle, *idem.*
Cuvarez, *idem.*
Garreau, *pharmacien major de deuxième classe.*
Musart, *pharmacien aide-major de première classe.*
Melge, *idem.* *de deuxième classe.*

Digitized by Google

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.
Rouard, ✲, *officier d'administration comptable* de première classe.
Fremery, *adjudant d'administration en premier.*
Léo, *id.* *id.*
Leclerc, ✲, *id.* *id.*
Buffet, *adjudant en deuxième.*
Clarisse, *aumônier.*

MAGASIN DE CAMPEMENT ET D'HABILLEMENT.

MM.
Boyé, *officier d'administration comptable*,
Fichu, *adjudant d'administration en deuxième*, } à Lille.
Roze, *adjudant en deuxième*,

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

MM.
Champy, officier d'administration comptable, *chef de bureau de centralisation*, à Lille.
Lheureux, officier d'administration principal, *comptable du service des vivres*, à Lille.
Sevin, adjudant d'administration en deuxième, *attaché au bureau de centralisation.*
Devèze, adjudant en second, *attaché au magasin des vivres*, à Lille.

SERVICE DU CHAUFFAGE.

MM.
Leconte-Dufour, *entrepreneur de la* 3.e *division.*
Richard, *agent en chef.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

MM.
Chaumont, *chef de service.*
Costé, *préposé.*

SERVICE DES TRANSPORTS DE LA GUERRE.

M. Delgutte, *agent principal et préposé.*

SERVICE DES CONVOIS MILITAIRES.

M. Bourlon, *entrepreneur général*, à Paris.

PLACE DE DUNKERQUE. — Hôpital-Militaire.

MM.
Pingrenon, *médecin principal de* 1.re *classe*,
Carion, *médecin aide-major* *id.* } à Dunkerque.
Gleizes, *id.* 2.e *classe*,
Brouwers, *pharmacien major* *id.*

Digitized by Google

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.

Stephen, *officier d'administ. comptable de 1re classe*,
Malaret, *adjudant d'administration en 1.er*,
Dessiter, *aumônier*,
} à Dunkerque.

SERVICE DES SUBSISTANCES.

M. Niobey, *adjudant d'administration en premier chargé du service des vivres et des fourrages*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Playe, *préposé*.

PLACE DE CAMBRAI. — Hôpital-Militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.

Fenin, *médecin principal de 2.e classe*,
Pontier, *id.* *id.*
Combes et Windif, *médecins aides-majors de 2.e classe*,
Carron, *pharmacien major de 1.re classe*,
} à Cambrai.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.

Bourdin, *officier comptable de 1.re classe*,
Couvez et Guedin, *adjudants d'administration en second*,
Thenard, *aumônier*,
} à Cambrai.

SERVICE DES VIVRES-PAIN.

M. Rinaldi, *officier d'administration comptable de 1.re classe*.

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Raoult, *préposé*.

SERVICE DES CONVOIS MILITAIRES.

M. Beck, *préposé*.

PLACE DE VALENCIENNES. — Hôpital-Militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.

Briau, *médecin principal de 2.e classe*,
Varlet, *médecin-major de 1.re classe*,
Mathelin, *médecin aide-major id.*
Bachelet, *pharmacien aide-major id.*
} à Valenciennes.

Digitized by Google

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM
Rambaud, *officier d'administration comptable de 2e. classe*,
Monscadet, *adjudant d'administration en 1.er*,
N..., *id.* *id.*
Royer, *aumônier*,
à Valenciennes.

SERVICE DES VIVRES.

M. Houchard, *officier d'administration, comptable de 1.re classe.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES,

M. Avit, *préposé.*

PLACE DE DOUAI.

SERVICE DES VIVRES-PAIN.

M. Estassin, *officier d'administration, comptable de 2.e classe.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Demarquette, *préposé.*

PLACE DE MAUBEUGE. — Hôpital-Militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.
Catteloup, *médecin-major de première classe*,
Lamarque, *médecin aide-major de deuxième classe*,
Lefebvre, *chirurgien sous-aide*,
Dupuis, *pharmacien major de deuxième classe*,
à Maubeuge.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.
Topein, *officier comptable*,
Denis, *adjudant d'administration en second*,
Fatré, *aumônier*,
à Maubeuge.

SERVICE DES VIVRES-PAIN.

M. Prévost de Bord, *adjudant d'administration en 1.er, comptable.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Mereaux, *préposé.*

PLACE D'AVESNES.

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Legroy, *préposé.*

SERVICE DES FOURRAGES.

M. Luc-Rosa, *entrepreneur.*

Digitized by Google

GENDARMERIE IMPÉRIALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 21.e légion.
Les officiers de cette arme employés dans le département sont :

MM.

Blocaille, (O ✲), *chef d'escadron commandant*,
Ghiens, *capitaine*,
Polliot, *sous-lieutenant-trésorier*, } à Lille.
Geille *capitaine*, à Douai.
Frappier, ✲, *id.* à Dunkerque.
Reibel, ✲, *lieutenant*, à Hazebrouck.
Naudier, ✲, *capitaine*, à Cambrai.
Faivre, *lieutenant*, à Avesnes.
Robbe, ✲, *capitaine*, à Valenciennes.
Blanchart, *maréchal-des-logis adjoint au trésorier*, à Lille.

La compagnie du département du Nord est composée de 42 brigades, dont 34 à cheval et 8 à pied. Ces brigades, fortes de cinq à six hommes, sont placées dans les localités ci-après désignées :

	COMMANDANTS.
Une à cheval à Dunkerque.....	M. Thiéry, ✲, *maréchal-d.-logis*
Une id. à Bergues.....	M. Coplo, *brigadier*.
Une id. à Gravelines.....	M. N..., *id.*
Une à pied à Hondschoote.....	M. N..., *id.*
Une à cheval à Watten.....	M. Planque, *id.*
Une id. à Hazebrouck.....	M. Divry, *maréchal-des logis*
Une id. à Bailleul.....	M. Bataille, *brigadier*.
Une id. à Cassel.....	M. Lemaire, *maréchal-des-logis*.
Une à pied à Merville.....	M. N..., *brigadier*,
Une id. à Steenvoorde.....	M. Flament, *id.*
Trois à cheval à Lille.....	MM. Thion, ✲, *maréchal-des-logis-chef*. Hivet, *brigadier*, Vantilcke, *id.*
Une id. à Seclin.....	M. Antoine, *brigadier*.
Une à pied à Wazemmes.....	M. Chaveheid, *maréchal-d.-logis*
Une à cheval à Roubaix.....	M. Pruvot, *maréchal-des-logis*.
Une id. à Pont-à-Marcq...	M. Quinard, *id.*
Une id. à Armentières....	M. Schouller, *brigadier*.
Une à pied à Fournes.....	M. Legrand, *id.*
Une à pied à Tourcoing.....	M. Cornilus, *maréchal-d.-logis*.
Une à cheval à Quesnoy-sur-D..	M. Blin, *brigadier*.
Une id. à Cambrai.....	M. Pecqueur, *maréchal-des-logis*
Une id. au Câteau.....	M. Moucheront, *id.*

Digitized by Google

COMMANDANTS.

Une à cheval à Clary	M. Delrocq, *brigadier*.
Une id. à Solesmes	M. Chrétien, *id.*
Une id. à Masnières	M. Huchart, *id.*
Une id. à Avesnes	M. Wallerand, ✲, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Berlaimont	M. Piard, *brigadier*.
Une id. à Maubeuge	M. Brunet, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Trélon	M. Rudeaux, *brigadier*.
Une id. à Landrecies.....	M. Renouard, *id.*
Une id. au Quesnoy	M. Mangavelle, *id.*
Une id. à Bavai	M. Martin, *id.*
Une à pied à Solre-le-Château...	M. Lebrun, *maréchal-des-logis.*
Deux à cheval à Douai.....	MM. Honoré, *id.* Duquesnoy, ✲, *brigadier*.
Une à pied à Douai.....	M. Galopin, *brigadier*. (1)
Une à cheval à Orchies	M. Colard, *brigadier*.
Une à pied à Marchiennes.....	M. Demory, *brigadier*.
Une à cheval à Aubigny-au-Bac .	M. Gosset, *brigadier*.
Une à cheval à Valenciennes . . .	M. Lohé, *maréchal-des-logis*.
Une à pied à Valenciennes.	M. Gamait, *brigadier*. (2)
Une à pied à Denain.....	M. Gavel, *maréchal-des-logis*.
Une à cheval à Bouchain.....	M. Canat, ✲, *brigadier*.
Une id. à Condé.....	M. Lannoi, *brigadier*.
Une id. à Saint-Amand....	M. Deregnaucourt, *maréchal-des-logis.*
Un poste à pied à Cysoing.....	M. Galopin, *brigadier*. (3)

(1) Détaché à Cysoing.
(2) Détaché à Anzin.
(3) Un brigadier et deux gendarmes de diverses brigades.

Digitized by Google

MARINE ET COLONIES.

1.er ARRONDISSEMENT MARITIME.

État nominatif des officiers civils et militaires de l'administration de la marine, employés dans les ports de Dunkerque et de Gravelines.

ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM.

Quéru, ✲, commissaire de la marine de 1.re classe, *chef du service de la marine au port et sous-arrondissement* de Dunkerque.
Gleizes, sous-commissaire de 2.me classe, *chargé de l'inscription maritime.*
Joly, *aide-commissaire*, chargé des détails administratifs.
Laurent, *aide-commissaire*, chargé du bureau central des invalides.
Wood, *commis de la marine.*
Salomez, *idem.*
Decreus, *idem.*
Blanquet, *trésorier des invalides de la marine.*
Terquem, *professeur d'hydrographie.*
Menneboo, *médecin civil, chargé du service de santé de la marine.*
Demaison, *piqueur surveillant des travaux.*
Rouillé, *syndic des gens de mer.*

ADMINISTRATION DU SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

MM.

Gosselin, *aide-commissaire, chargé de l'inscription maritime.*
Torris, *préposé du trésorier des invalides.*
Bateman, *syndic des gens de mer.*
Debaecker, *inspecteur des pêches.*

Digitized by Google

ORGANISATION FINANCIÈRE.

TRÉSOR PUBLIC.

Receveur général du département du Nord, M. Guilhem, (O. ✱), à Lille.
Fondé de pouvoirs, M. V. Crouan.
Receveurs particuliers dans les arrondissements, MM. Peterinck, à Dunkerque ; —De Querangal, à Hazebrouck ; —Berard, à Cambrai ; —Cabaret, à Avesnes ; —Guilmot, ✱, à Douai ; —Lafaurie, à Valenciennes.
Payeur du trésor impérial, M. Faure, à Lille.

PERCEPTEURS.

Tableau des circonscriptions de perception

DU DÉPARTEMENT DU NORD,

constituées conformément à la décision ministérielle du 23 mai 1850.

COMMUNES composant chaque réunion. — Noms. (1)	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. — Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. — Noms.	NOMS des titulaires.
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.				
Bergues. (2) Armbouts-Cappel Bierne Hoymille	N... (3)	4	Bourbourg-Ville Bourbourg-camp. Brouckerque Spycker	N...
Bollezeele Broxeele Lederzeele Merckeghem Volckerinckove	Lancel, Jules.	1	Dunkerque	N...
		4	Gravelines Craywick St.-Georges Loon	Demarle, L.s-Aug.

(1) Le montant des contributions de chaque commune est porté au tableau statistique qui se trouve au commencement de la deuxième partie de l'Annuaire.
(2) La commune qui se trouve en tête de chaque groupe est celle du chef-lieu de perception.
(3) Pour les groupes non pourvus de titulaires, voir à la suite du présent tableau l'état des perceptions provisoires.

Digitized by Google

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
3	Hondschoote Killem Moëres (les)	N...
4	Looberghe Capelle-Broucq Dringham S.-Pierre-Broucq	Leclercq, Gustave.
4	Petite-Synthe Armbouts-Capelle-Capelle ou seulement Capelle Mardyck Grande Synthe	Cuvelier, Pierre.
5	Pitgam Bissezeele Crochte Eringhem Steene	N...
4	Quaedypre Socx West-Cappel Wylder	N...
4	Rexpoede Bambecque Oost-Cappel Warhem	N...
7	Teteghem Coudekerque-Br. Coudekerque-Vil. Leffrinckoucke Uxem Zuydcoote Ghyvelde	N...
5	Watten Holque Millam St.-Momelin Wulverdinghe	Savary, Jean.
5	Wormhoudt Esquelbecq Herzeele Ledringham Zeggers-Cappel	N...

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
6	Arnèke Buyscheure Noordpeene Ochtezeele Rubrouck Zermezeele	Campagnie.
2	Bailleul Saint-Jans-Cappel	N...
7	Cassel Bavinchove Hardifort Ste.-Marie Cappel Oxelaëre Wemaers-Cappel Zuytpeene	Merchier.
7	Eblinghem Renescure Blaringhem Lynde Wallon-Cappel Sercus Staple	N...
2	Estaires La Gorgue	Vermersch, Aug
5	Godewaersvelde Boeschépe Eecke St.-Sylvestre-Capp. Terteghem	N...

Digitized by Google

COMMUNES composant chaque réunion. — Noms.	NOMS des titulaires.
HAZEBROUCK, Caëstre, Hondeghem, Strazeele, Pradelles, Borre	N...
MÉTEREN, Berthen, Flêtre, Merris, Vieux-Berquin	N...
MERVILLE, Haverskerque, Neuf-Berquin (3)	N...
MORBECQUE, Boeseghem, Steenbecque, Thiennes (4)	N...
NIEPPE, Steenwerck (2)	Rouzé-Duflos.
STEENVOORDE, Winnezeele, Houtkerque, Oudezeele (4)	N...

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

COMMUNES composant chaque réunion. — Noms.	NOMS des titulaires.
ANNAPPES, Ascq, Flers, Forest	Cuvelier, J.-Bap.
ANNŒULLIN, Allennes-lez-Marais, Bauvin, Camphin-en-Carembault, Carnin, Chemy, Chéreng, Provin	N...
ARMENTIÈRES, Chapelle-d'Ar. (la), Equinghem-Lys	Cerf, Jules.
BAISIEUX, Anstaing, Chéreng, Gruson, Tressin, Willems	N...
BASSÉE (LA), Hantay, Illies, Marquillies, Salomé (5)	Denabrif, Ch.-Jos.
COMINES, Deûlémont, Warnêton-Bas, Warnêton Sud, Wervick-Sud (5)	Messean, J.-Bap.
CROIX, Wasquehal, Wattrelos (3)	N...
CYSOING, Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Pévèle, Pésonne, Sainghin-en-Mélantois, Wannehain (7)	N...

Digitized by Google

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
6	Enquières-en-Weppes Englos Erquinghem-le-Sec Escobecques Maisnil (le) Radinghem	Ferru, Alphonse.
7	Fives Faches Hellemmes Lezennes Madeleine (la) Mons-en-Barœul Ronchin	Delcourt, Charles.
6	Fournes Aubers Fromelles Herlies Sainghin-en-Weppes Wicres	Delegrange, P.-Jos.
5	Haubourdin Hallennes lez-Haubourdin Lomme Loos Sequedin	Lefebvre, Bernard.
4	Houplines Capinghem Frelinghien Prémesques	Mantoulet, Hipp.
6	Lannoy Hem Leers Lys Sailly Toufflers	Delsart-Beauvais.
1	Lille 1.re division Lille 2.e division	N...

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires
3	Marcq-en-Barœul Bondues Mouveaux	Folet, Joseph-Félix
8	Mons-en-Pévèle Bersée La Neuville Moncheaux Ostricourt Phalempin Thumeries Wahagnies	N...
7	Pont-a-Marcq Attiches Avelin Ennevelin Fretin Mérignies Tourmignies	Accard, Pierre.
4	Quesnoy-sur-D. Lompret Pérenchies Verlinghem	Devemy, Théodore
5	Roncq Bousbecques Halluin Linselles Neuville-en-Ferrain	Fievet, Waldemar.
1	Roubaix	N...
4	Saint-André Lambersart Marquette Wambrechies	Hochart, Alexandre
5	Santes Beaucamps Emmerin Ligny Wavrin	Pivion, Louis.

Digitized by Google

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
3	Seclin Gondecourt Houplin	N...
7	Templeuve Bachy Cappelle Cobrieux Genech Louvil Mouchin	Delannoy, Charles.
1	Tourcoing	Nepveur, Hipp.
5	Wattignies Lesquin Noyelles Templemars Vendeville	Bonnet, J.-B.-Alph
3	Wazemmes Esquermes Moulins-Lille	Bonnet père.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
9	Abancourt Blécourt Aubencheul-au-Bac Cuvillers Bantigny Fressies Hem-Lenglet Paillancourt Sancourt	Derquenne, Albert.
7	Anneux Boursies Cantaing Doignies Mœuvres Noyelle-sur-l'Escaut	N...
7	Avesnes-lez-Aub. Quiévy Rieux Saint-Aubert Saint-Hilaire Villers-en-Cauchies	Millet-Tellier.
5	Beauvois Bethencourt Bevillers Boussières Fontaine-au-Pire	Brachelet, Louis.
1	Cambrai	N...
5	Carnières Cattenières Estourmel Seranvillers Wambaix	François.
5	Cateau (le) Montay Saint Benin Saint-Souplet Pommereuil	N...
5	Catillon Basuel La Groise Mazinghien Ors	N...
6	Cauroir Awoingt Cagnoncles Forenville Naves Niergnies	Maréchal, Henri.
5	Clary Bertry Busigny Marest Montigny	Chevassus, Antoine

Digitized by Google

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
7	Gouzeaucourt Banteux Bantouzelle Gonnelieu Honnecourt Villers-Guislain Villers-Plouich	Legrand, Joseph.
5	Haussy Montrecourt Saulzoir Saint-Waast Vertain	Copin, Charles.
7	Iwuy Escaudœuvres Estrun Eswars Ramillies Thun-Lévêque Thun-St.-Martin	Bonnay, Théodore.
6	Ligny Audencourt Caudry Caullery Esnes Haucourt	Maubec, Pierre.
7	Masnières Crevecœur Flesquières Lesdain Marcoing Ribecourt Rumilly	Dumotiez, Théod.
8	Neuville-St.-Remy Fontaine-N.-D. Haynecourt Morenchies Proville Raillancourt Sailly Tilloy.	N...
6	Solesmes Beaurain Briastre Saint-Pithon Romeries Viesly	Gaffet, Benoît
7	Troisvilles Beaumont Honnechy Inchy Maurois Neuvilly Reumont	Joveneau, Jules.
6	Vendegies-sur-Ecaillon Bermerain Capelle Escarmain Saint-Martin Sommaing	Debailliencourt.
6	Walincourt Deheries Elincourt Malincourt Selvigny Villers-Outréaux	Libert, Emile.

Digitized by Google

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. — Noms.	NOMS des titulaires.
7	AVESNES Avesnelles Bas-Lieu Dompierre Flaumont-Waudrechies Haut-Lieu Saint-Hilaire	Lambert, Henri.
7	BAVAI Audignies Houdain Honbergies Louvignies-Bavai Mecquignies Obies	N...
8	BEAUFORT Damousies Eclaibes Ferrière-la-Petite Limont-Fontaine Obrechies Saint-Remy-Mal-Bâti Wattignies	N...
8	BERLAIMONT Aulnoye Aymeries Leval Monceau-S.-Waast Noyelle St-Remy-Chaussée Sassegnies	Hennet, Florent.
6	CARTIGNIES Beaurepaire Boulogne Fayt-le-Grand Fayt-le-Petit Marbaix	Estassin, Marcel.
7	COLLERET Cerfontaine Jeumont Marpent Quiévelon Recquignies Rousies	Pavot, Jacq.-Jos.
5	COUSOLRE Aibes Berelles Bousignies Estrud	Trentesaux, Julien.
5	DOURLERS Beugnies Floursies Saint-Aubin Semousies	Hovelt, Hipp.
8	ENGLE-FONTAINE Hecq Locquignol Neuville Poix Raucourt Salesches Vendegies-au-Bois	Riquet, Hipp.
6	EPPE-SAUVAGE Baives Liessies Moustiers Wallers Willies	Delannoy, Victor.
3	ETRŒUNGT Floyon Larouillies	Bonnay, Clovis.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Digitized by Google

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
4	FOURMIES Anor Feron Wignehies	Lion, Léopold.
7	GOMMEGNIES Bry Eth Frasnoy Preux-au-Sart Wargnies-le-Grand Wargnies-le-Petit	François, Xavier.
4	LA LONGUEVILLE Feignies Neuf-Mesnil Taisnières-sur-Hon	N...
7	LANDRECIES Bousies Croix Fontaine-au-Bois Forest Preux-au-Bois Robersart	Descamps, August.
7	LE QUESNOY Baudignies Ghissignies Jolimetz ouvignies-Quesnoy Potelle Villereau	N...
4	MAROILLES Favril Prisches Taisnières-en-Thierache	Cantel, Victor.
6	MAUBEUGE Assevent Boussois rrière-la-Grande mont roil	N...

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
6	PONT-SUR-SAMBRE Bachant Boussières Ecuelin Hargnies Vieux-Mesnil	Daullé, Constantin.
5	SAINS Felleries Ramousies Sepmeries Rainsars	Salomé, Mélici.
7	SAINT-WAAST Amfroipret Bellignies Bermeries Bettrechies Flamengrie (la) Gussignies	Carton, Célestin.
10	SOLRE-LE-CHATEAU Beaurieux Choisies Clerfayts Dimechaux Dimont Eccles Lez-Fontaines Sars-Poteries Solrinnes	N...
3	TRÉLON Glageon Ohain	Renau, François.
6	VILLERS-PÓL Jenlain Maresches Orsinval Ruesnes Sepmeries	N...
7	VILLERS-SIRE-NIC. Bersillies Bettignies Elesmes Gognies-Chaussée Mairieux Vieux-Rengt	Delpature, Hec.-J.

Digitized by Google

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI.	
7	ARLEUX, Gœulzin, Cantin, Estrées, Lécluse, Hamel, Brunémont	Foult, Jean.
8	BUGNICOURT, Erchin, Villers-au-Tertre, Monchecourt, Fressin, Marcq, Aubigny-au-Bac, Féchain	Perret(✲) Edouard
7	CUINCY, Auby, Flers, Lauwin-Planque, Esquerchin, Courchelettes, Lambres	Locoge, Edmond.
1	DOUAI	N...
5	LANDAS, Nomain, Aix, Beuvry, Saméon	Delannoy, Alexis.
7	LEWARDE, Loffre, Masny, Ecaillon, Auberchicourt, Aniche, Montigny	Desuède, Castille.
5	MARCHIENNES-VILLE, Bouvignies, Tilloy, Alnes, Wandignies	Delacoste, Louis.
4	ORCHIES, Auchy, Faumont, Coutiches	Leroy, Louis.
5	PECQUENCOURT, Vred, Marchiennes-Campagne, Rieulay, Bruille	Facon, Eugène.
6	RACHES, Raimbeaucourt, Roost-Warendin, Anhiers, Flines, Lallaing	Dislère, Augustin.
6	SIN, Waziers, Dechy, Guesnain, Férin, Roucourt	Deligny.
5	SOMAIN, Fenain, Villers-Campeau, Erre, Hornaing	Denabrif, Charles.

Digitized by Google

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.	
7	ANZIN, Aubry, Bellaing, Beuvrages, Bruay, Saint-Saulve, Wallers	Guillerand, Franç.
7	BOUCHAIN, Emerchicourt, Hordain, Marquette, Mastaing, Wasnes-au-Bac, Wavrechain-sous-Faulx	Minne, Amaury.
5	CONDÉ, Hergnies, Vieux-Condé, Saint-Aybert, Thivencelles	Parent.
7	DENAIN, Abscon, Escaudain, Haveluy, Hélesmes, Rœulx, Wavrechain-sous-Denain	Fievet, Henri.
7	DOUCHY, Avesnes-le-Sec, Haspres, Lieu-Saint-Amand, Lourches, Neuville, Noyelles	Fromont.
7	FAMARS, Artres, Aulnoy, Maing, [illegible]chaux, [illegible]naing, [illegible]ain-Maugré	Dumelz, Louis.
5	FRESNES, Crespin, Escaupont, Vicq, Odomez	Bruneau, Thierry.
6	LECELLES, Maulde, Nivelles, Rumegies, Rosult, Thun	Baligand, Martin.
5	MARLY, Curgies, Préseau, Saultain, Sebourg	Rennuit, Carton.
5	ONNAING, Etrœux, Quaroube, Quiévrechain, Rombies	Brasselet, Désiré.
7	RAISMES, Bruille St-Amand, Château-l'Abbaye, Flines-lez-Mortagne, Hasnon, Mortagne, Petite forêt de Raismes	De Chertemps, Al.
7	ROUVIGNIES, Haulchin, Hérin, Oisy, Prouvy, Thiant, Trith-Saint-Léger	Chalenton, Gabriel.
5	SAINT-AMAND, Bousignies, Brillon, Millonfosse, Sars-et-Rosières	Fleury, François.
1	VALENCIENNES	N...

Google

État des Perceptions restées provisoires.

NOMS DES Communes composant chaque réunion.	Titulaires.
Arrondissement de Dunkerque.	
ARMBOUTS-CAP. Spycker. Stenne.	Faveau, Philip.
BERGUES. Bierne.	Herwyn, J.-Ph.
BOURBOURG-VILLE. Bourbourg-Camp. Brouckerque.	Bevenot, Ben.
COUDEKERQUE-BR. Coudekerque-Vil. Téteghem.	Houzé, Emman.
DUNKERQUE 1re div. Id. 2.e div.	Lemaire, Louis. De Montépin, J.
ESQUELBECQ. Ledringhem. Zeggers-Cappel.	Fleurynke, J.
GHYVELDE. Leffreinckoucke. Moëres (les). Uxem. Zuydcoote.	Annibert, Mart.
HERZEELE. Bambecque.	Dubus, Célestin.
HONDSCHOOTE. Killem.	Deroubaix, Eug.
HOYMILLE. Warhem.	Demasur, Louis
PITGAM. Bissezelle. Crochte. Eringhem.	Royau, Aug.
QUAEDYPRE. Socx. Wylder.	Legrand, Jacq.
REXPOEDE. Oost-Cappel. West-Cappel.	Deroubaix, Ed.
WORMHOUDT.	De Bavay, Al.
Arrondissement d'Hazebrouck.	
BERTHEN. Boeschêpe. Jans-Cappel (St.-).	Lecœuche.
BLARINGHEM. Lynde. Sercus.	Alavoine, Hect.
EECKE. Godewaersvelde.	Debrock.
HAZEBROUCK.	Smagghe.
HONDEGHEM. Staple. Wallers-Cappel.	Deberdt, César.
MERVILLE.	De Gruson, Jul.
METEREN. Fletre.	Lecœuche, Ch.
MORBECQUE. Steenbecque.	Iserby, Louis.
RENESCURE. Ebblinghem.	Bourgois, Dés.
STEENVOORDE.	Saudo, Franç.
STRAZEELE. Borre. Merris. Pradelles.	Leclercq, Gust.
SYLVESTRE-C. (St-) Caestre. Terdeghem.	Boidin.

Digitized by Google

NOMS DES Communes composant chaque réunion.	Titulaires.
Thiennes. Boeseghem. Haverskerque.	De St.-Mar s, H.
Vieux-Berquin. Neuf-Berquin.	Leroy, Pierre.
Winnezeele. Hardifort. Houtkerque. Oudezeele.	Duvet, Aimé.
Arrondissement de Lille.	
Annœullin. Bauvin. Camphin-en-Car. Carnin. Phalempin. Provin.	Panckoucke, L.
Baisieux. Anstaing. Camphin-en-Pévèle Chéreng. Gruson. Tressin. Willems.	Dumesnil, Luc.
Bersée. Moncheaux. Mons-en-Pévèle. Neuville (la). Ostricourt. Thumeries. Wahagnies.	Chardot, père.
Croix. Wasquehal.	Chardot, Louis.
Lille { 1.re division 2.e division. 3.e division.	De Coupigny, E. Dibos, Vict. ✲ De Rossolin. ✲
Roubaix. Wattrelos.	Leconte.

NOMS DES Communes composant chaque réunion.	Titulaires.
Seclin. Allennes-lez-Marais Chemy. Gondecourt. Herrin. Houplin.	Paix, Antoine.
Arrondissement de Cambrai.	
Boursies. Doignies. Mœuvres. Noyelles-sur-l'Esc.	Foulon, Benj.
Cambrai { 1.re div. 2.e div.	Du Kermont, E. Delesalle, Ant.
Cateau (le). Montay. St.-Benin. St.-Souplet.	Louchet, Alfred.
Catillon. La Groise. Mazinghien.	Le Blond.
Fontaine-N.-Dame. Anneux. Cantaing. Proville.	Moland, Aug.
Neuville-St.-Rémy. Haynecourt. Raillencourt. Sailly. Morenchies. Tilloy.	Midy, Emile.
Ors. Basuel. Pommereuil.	Lempereur.
Arrondissement d'Avesnes.	
Bavai. Audignies. Houdain. Louvignies-Bavai. Hon-Hergies.	Crapez, Nicolas.

Digitized by Google

NOMS DES Communes composant chaque réunion.	Titulaires.
Beaufort. Choisies. Damousies. Obrechies. Sars-Poteries: Ferrière-la-Petite. Wattignies.	François, Dés.
Colleret. Aibes. Bousignies. Cousolre. Ostergnies. Quiévelon.	Pavot, Jacques.
Hautmont. Eclaibes. Limont-Fontaine. Mecquignies. Neuf-Mesnil. Obies. St.-Rémy-Mal-Bâti	Dhaisne, Jules.
La Longueville. Feignies. Taisnières-s.-Hon.	Lebrun, Casim.
Maubeuge. Assevent. Boussois. Ferrière-la-Grande Louvroil.	Quivy, Étienne.
Poix. Hecq. Neuville. Salesches. Vendegies-au-Bois.	Pavot, fils.

NOMS DES Communes composant chaque réunion.	Titulaires.
Le Quesnoy. Ghissignies. Jolimetz. Louvignies-Quesn. Potelle. Villereau.	Dupont, Louis.
Solre-le-Chateau. Beaurieux. Clairfayts. Dimont. Dimechaux. Eccles. Limont-Fontaine. Solrinnes.	George, Xavier.
Villers-Pol. Baudignies. Jenlain. Maresches. Orsinval. Ruesnes. Sepmeries.	Pierart.

Arrondissement de Douai.

Douai	1.re div.	Cavrois.
	2.e div.	De Gouve.

Arrondissement de Valenciennes.

Valeng.	1.re div.	Quecq, Aug.
	2.e div.	Courtin, Philip.

Digitized by Google

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

L'administration de l'enregistrement et des domaines est la plus ancienne des régies financières. Son origine remonte à plusieurs siècles. Elle est importante non pas seulement par l'abondance de ses produits (plus de 260,000,000), mais encore par les nombreux services qu'elle rend à la société. Elle fut reconstituée sur de nouvelles bases par la loi du 27 mai 1791.

La direction des domaines de ce département est une des dix directions de première classe : elle produit de 7 millions 1/2 à 8 millions. Son personnel est composé ainsi qu'il suit !

Directeur de 1.re *classe*, M. Vieillard d'Estrées, ✲, à Lille, rue des Arts, 20.

Premier commis de la direction de 1.re *classe*, M. Roux.

Inspecteur de 2.e *classe*, M. Poissonnier, à Lille.

Vérificateurs, MM. Honoré, de 2.e classe, à Cambrai ; Asse, de 3.e classe, à Lille ; Duponchel, de 2.e classe, à Lille ; Liegeard, de 1.re classe, à Douai ; Lambert de 1.re classe, à Dunkerque ; Gentil, de 3.e classe, à Avesnes ; Beuvel, de 3.e classe, à Hazebrouck.

Garde-magasin, contrôleur du timbre, M. Charpin
Receveur du timbre extraordinaire, M. Ferot,
Timbreur, M. Trinquecoste,
Tourne-feuilles, Mlle. Beaudoin,
} à la direction.

Nota. — Chaque receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est point indiquée.

Il existe, indépendamment, deux débits spéciaux de timbre, ouverts à toute heure, l'un Grand'Place, N.° 58 ; l'autre rue de Paris, N.° 104, à Lille ; un autre à Dunkerque et nombre d'autres chez des percepteurs et des receveurs de douanes, placés dans les communes rurales du département.

	BUREAUX.		Receveurs.
Arrondissement de Dunkerque.	Bergues	MM.	Demool.
	Bourbourg		Malot.
	Dunkerque.	Enregistrement	Delamarre
		Domaines et actes judiciaires.	Houillon.
		Hypothèques	Follet.
	Gravelines		Lesage.
	Hondschoote		Wallet.
	Wormhoudt		Duché.
Arrondissement d'Hazebrouck.	Bailleul		Delesalle.
	Cassel		Pustel.
	Hazebrouck.	Enregistrement.	Gratian.
		Domaines et hypothèques.	Lefebvre.
	Merville		Barizel.
	Steenvoorde		Desbordes.

Digitized by Google

		Receveurs.
Arrondissement de Lille.	Armentières	MM. Calonne.
	Cysoing	Roussel.
	Haubourdin	Dary-Lamerye
	La Bassée	Ballard.
	Lannoy	Rossert.
	Lille. Enregistrement	Duhamel.
	Lille. Successions et timbre	Devienne.
	Lille. Domaines, actes judiciaires et timb.	Monnoyeur.
	Lille. Hypothèques	Colin.
	Pont-à-Marcq	Bonneau.
	Quesnoy-sur-Deûle	Lemoine.
	Roubaix	Sy.
	Seclin	Destenave.
	Tourcoing (pour les deux cantons)	Destelle.
Arrondissement de Cambrai.	Cambrai. Enregistrement	Audran.
	Cambrai. Actes judiciaires et domaines	Mayaud.
	Cambrai. Hypothèques	Belland.
	Carnières	Picart.
	Clary	Crotey de Bonval.
	Le Câteau	A. Deschamps
	Marcoing	Pallu.
	Solesmes	Jacquot.
Arrondissement d'Avesnes.	Avesnes. Enregistrement	Jobert.
	Avesnes. Hypothèques et domaines	Samin.
	Bavai	Menot.
	Berlaimont	Carton.
	Landrecies	Jaffus.
	Le Quesnoy	Dupont.
	Maubeuge	Pouillaude de Carnières.
	Solre-le-Château	Declemy.
	Trélon	Bonnière.
Arrondissement de Douai.	Arleux	Chauvin des Orières.
	Douai. Enregistrement	Sauger.
	Douai. Domaines et actes judiciaires	Wavrin.
	Douai. Hypothèques	Leconte.
	Marchiennes	Bacaud.
	Orchies	Lahaussois.

Digitized by Google

		Receveurs.
Arrondissement de Valenciennes.	Bouchain..... MM.	Martinot.
	Condé.....	Cornet.
	Saint-Amand (pour les deux cantons).....	Reynier.
	Valenciennes. Enregistrement.....	Piérart.
	Domaines et actes judiciair.	Bralez.
	Hypothèques.....	Drioton.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

La direction des contributions directes du Nord est une des treize directions de première classe ; elle se compose ainsi :

Directeur, M. H. Renard, ✻, à Lille.
Inspecteur, M. Delaunay, à Lille.
Premier commis de direction, M. Boucher, à Lille.
Contrôleur principal, M. Cretin, à Lille.
Contrôleurs hors classe, MM. Pannerot, à Roubaix ; Bonnet, à Valenciennes ; Petyst de Morcourt, à Dunkerque.
Contrôleurs de première classe, MM. Bigot, à Maubeuge ; De Monchaux, à Saint-Amand ; Lefebure, à Wazemmes ; Vion, à Douai ; Mary, au Quesnoy.
Contrôleurs de deuxième classe, MM. Muset, à Cambrai ; Duchastelet, à Hazebrouck ; Pradel, à Avesnes.
Contrôleurs de troisième classe, MM. Claveris, à Cambrai ; Peignon, à Douai ; Lelièvre, à Lille ; Vince, à Cassel ; Ott, Lepy, à Lille.
Surnuméraires, MM. Behaghel, Menu et Léopold Cornée, à Lille.

CADASTRE.

M. Heurley, *géomètre en chef*, à Wazemmes.
M. Ricard, *géomètre triangulateur*.
MM. Vigreux, Durand, Ponsot, Couteaux, Leblanc, Laborier, Desroches, Dupuis, *géomètres de première classe*.

SERVICES DES DOUANES, DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET DES TABACS.

Par décret en date du 27 décembre 1851, le service des contributions indirectes a été réuni à l'administration des douanes.

Il a été créé une troisième direction dont le siége est à Lille.

Le département du Nord est donc divisé en trois directions ; la direction de Lille comprend l'inspection d'Armentières, celle de Lille et celle d'Orchies ; la direction de Dunkerque comprend la côte depuis Gravelines

Digitized by Google

jusqu'à Zuydcoote, et là ligne de terre depuis ce dernier endroit jusqu'à Berthof; la direction de Valenciennes occupe les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes (1) et une partie de celui de Douai. Elle touche sur une étendue de 18 myriamètres aux frontières de la Belgique, et se trouve bornée d'un côté par la direction de Lille, et de l'autre par celle de Charleville.

Toutes les communes qui se trouvent placées dans les deux myriamètres des frontières de terre sont assujetties au régime des douanes, sans préjudice de la recherche à faire dans toute l'étendue de l'Empire, des cotons filés, tissus et tricots de coton et de laine, et tous autres tissus de fabrique étrangère prohibés d'après les dispositions du titre 6 de la loi du 28 avril 1816.

La direction de Lille comprend trois inspections de ligne, trois principalités et neuf capitaineries.

La direction de Dunkerque est divisée en deux inspections de ligne, deux principalités et six capitaineries.

La direction de Valenciennes se compose de trois inspections de ligne, d'une sous-inspection, de cinq principalités et de douze capitaineries.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE LILLE.

SERVICE DES DOUANES.

M. Leroy, ✲, *directeur*, à Lille.

Commis de la direction.

Douanes, MM. De Salve, 1.er *commis*; Vautier, 2.e *commis*; Cassan, Hugon, Deborde, *commis attachés*. — MM. Christians, Gilbert, Sanguet, Lefer de Lamotte, Barthélemy, *surnuméraires*.

Contributions indirectes, MM. Pottier, 1.er *commis*; Brion, 2.e *commis*; Debudt, 3.e *commis*.

INSPECTION D'ARMENTIÈRES.

M. Lemor, *inspecteur*.

Service des Bureaux.

MM. Dutrembley, *receveur principal*.
Petit-Clere, *commis principal de* 1.re *classe*.
Lenoir d'Espinasse, *commis principal de* 2.e *classe*.
Malingre, *commis de* 1.re *classe*.
Dugard, id.
Cardock, id.

(1) Sauf les communes d'Anor, Fourmies et Wignehies, qui appartiennent à la direction de Charleville.

Digitized by Google

Bureaux particuliers de la principalité d'Armentières.

Seau,	MM. Minon,	*receveur ;*	Deliome, *visiteur.*
Pont-de-Nieppe,	Henrion,	d.°	Mundtveiller, *visiteur.*
Houplines,	Noailles,	d.°	
Bizet,	Boucher,	d.°	
Pont-Rouge,	Deberdt,	d.°	Michel, *visiteur.*
Deûlémont.	Derudder,	d.°	Cary, *visiteur.*
Pont-de-Warnêton,	Defontaine,	d.°	
Quesnoy-sur-Deûle,	Maillard,	d.°	
Comines,	Chouffe,	d.°	Baranger, *visiteur.*
Wervick,	De Lamustière	d.°	Martel, *visiteur.*
Rue de la Lys,	Verron,	d.°	
Steenwerck,	Bouché,	d.°	
Wez-Macquart.	Doyelle,	d.°	Chrétien-Montreuil, *vis.*
Pérenchies,	Collin,	d.°	
La Chapelle-Grenier,	Demametz,	d.°	

Service actif.

CAPITAINERIE D'ARMENTIÈRES.

MM. Vernet, *capitaine*, à Armentières.
Dubois, *lieutenant*, à Houplines.
Colombier, *id.*, à Nieppe

Cette capitainerie comprend les brigades de Seau, Nieppe, Pont-de-Nieppe, Steenwerck, Armentières, Houplines et Frelinghien.

CAPITAINERIE DE COMINES.

MM. Challier, *capitaine*, à Comines.
Désorier, *lieutenant*, à Wervicq.
Panier, *id.*, à Deûlémont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Pont-Rouge, Deûlémont, Pont-de-Warnêton, Quesnoy, Comines, Wervicq, Bousbecques et Linselles.

CAPITAINERIE DE LA CHAPELLE-GRENIER.

MM. Dardenne, *capitaine*, à la Chapelle-Grenier.
Dufeutrel, *lieutenant*, à Wez-Macquart.
Landon, *id.*, à la Croix-de-Boc.

Cette capitainerie comprend les brigades des Verriers, Croix-de-Boc, Rue-de-la-Lys, Sailly, Chapelle-Grenier, l'Armée, Wez-Macquart et Pérenchies.

INSPECTION DE LILLE.

MM. Collet, *inspecteur principal.*
De Meaux, *inspecteur sédentaire.*

Digitized by Google

Service des Bureaux.

PRINCIPALITÉ DE LILLE.

MM. Boucher-Précourt, *receveur principal.*
Thomas, *sous-inspecteur sédentaire.*
Laveuve, *contrôleur.*
Vérificateurs : MM. Jamin de Cormette, Hébert, Lebrun, Lenir, Smet, Jamar.
Commis principaux de première classe : MM. Voirhaye, Glenisson, Guericy.
Commis principaux de deuxième classe : MM. Baeler, Sinsoilliez, N....
Commis de première classe : MM. Demeaux, Saint-Quentin, Quignon, Millet, Monnier, Vessillier, Lecomte, De Bonne, Lacauchy, Chellonneix.
Surnuméraire : M. Beaupré-Maurichean.
Garde-magasin : M. Parsy.

Bureaux particuliers de la principalité de Lille.

Halluin, MM. Bouchez, *receveur*; Cornemont, Lasesencas-Lépine. Theubet, *visiteurs.*
Riscontout, MM. Delaporte, *receveur* ; Delavaivre, *visiteur.*
La Marlière, M. Leroy, *receveur.*
Le Touquet, M. Clarel, *receveur.*
Tourcoing, MM. Macgneron, *sous-inspecteur ;* Vandeville, *receveur*; Delannoy, Hinet, Vanderpol, Saint-Amour, Tardé, Lefrançois, *visiteurs.*
Roubaix, MM. Parsy, *receveur ;* Copin, Perret, Penaud, Vandaele, Limarola, *visiteurs.*
Wattrelos, MM. Vandeville, Louis, *receveur ;* Lemoine, Prevost, *visiteurs.*
Leers, M. Legaigneur, *receveur.*
Toufflers, MM. Morin de la Pillière, *receveur ;* Arné, *visiteur.*
Lannoy, M. Nortier, *receveur.*
Baisieux, MM. Luère, *receveur ;* Bigault de Casanove, Mulier, Bruneri de Rivarossa, *visiteurs.*
Saint-André, MM. Six, *receveur ;* Duhem, *visiteur.*
Marcq-en-Barœul, MM. Magnin, *receveur ;* Henricy, *visiteur.*
Mons-en-Barœul, MM. Mundtweiler, *receveur*, Obron, *visiteur.*
Fives, MM. Leleu, *receveur*, Fecheraille, *visiteur.*

Service actif.

CAPITAINERIE DE TOURCOING.

MM. Blutel, *capitaine*, à Tourcoing (ville).
Deneuville, *lieutenant*, idem.

Digitized by Google

MM. Lafontaine, *lieutenant*, à Tourcoing (station).
Corsin, *idem*, à Roncq.
Pauche, *idem*, à Roubaix.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Halluin, Neuville, Roncq, Riscontout, La Marlière, Touquet, Tourcoing (ville), Tourcoing (station), Lamartinoire, Wattrelos, Grimonpont et Roubaix.

CAPITAINERIE DE CHÉRENG.

MM. Grandjean, *capitaine*, à Chéreng.
Hibon, *lieutenant*, à Baisieux.
Gelon, *idem*, à Lannoy.

Cette capitainerie comprend les brigades de Leers, Toufflers, Lannoy, Sailly, Chéreng, Willems, Camphin et Baisieux.

CAPITAINERIE DE LILLE.

MM. Leroy, *capitaine*, à Lille.
Desoriez, *lieutenant*, à St.-André.
Collart, *idem*, à Fives.

Cette capitainerie comprend les brigades du Corbeau, Marcq-en Barœul, Saint-André, Lille, Mons-en-Barœul, Fives et Flers.

INSPECTION D'ORCHIES.

M. Bonard, *inspecteur*.

Service des Bureaux.

Principalité d'Orchies.

MM. Maupin, *receveur principal*.
Farez, *contrôleur* (détaché à Douai).
Guilbert, *vérificateur*.
Dany, Pierrot, *commis de première classe*.

Bureaux particuliers de la principalité d'Orchies.

Pont-à-Marcq, MM. Langevin, *receveur*; Milani, *visiteur*.
Cysoing, M. Rogier, *receveur*.
Bourghelles, M. Fresson, *receveur*.
Mouchin, MM. Tesmoingt, *receveur*; Gautier, *visiteur*.
Bouvignies, M. Durand, *receveur*.
Flines, M. Dourlez, *receveur*.

Service actif.

CAPITAINERIE D'ENNETIÈRES.

MM. Navel, *capitaine*, à Ennetières.
Degency, *lieutenant*, à Sainghin.
Delobel, *idem*, à Pont-à-Marcq.

Digitized by Google

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ascq, Sainghin, Péronne, Lesquin, Ennetières, Ennevelin, Pont-à-Marcq.

CAPITAINERIE DE MOUCHIN.

MM. Bruyère, *capitaine*, à Mouchin.
Ruaut, *lieutenant*, à Cysoing.
Gréterin, *idem*, à Nomain.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bourghelles, Bachy, Cysoing, Genech, Mouchin, Nomain et Aix.

CAPITAINERIE D'ORCHIES.

MM. Geisweiller, *capitaine*, à Orchies.
Landousy, *lieutenant*, à Capelle.
Salmon, *idem*, à Bouvignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Capelle, Auchy, Bersée, Orchies, Beuvry, Court-au-Bois, Coutiches et Bouvignies.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

INSPECTION DE LILLE.

Inspecteur, M. Jardin, à Lille.
Receveur principal, M. Boulon, à Lille.
Commis de la recette principale, MM. Bonnin, 1er *commis*; Du Bois de Jancigny, 2e *commis*; Pin, 3e *commis*; Lejosne, *surnuméraire*.
Entreposeur des tabacs, M. De Renty, à Lille.
Sous-inspecteur sédentaire, M. Martin, idem.
Contrôleurs de ville, MM. Doffet et Bilbocq, idem.
Receveur particulier, M. Petau-Grandcour, idem.
Contrôleur de la garantie, M. Dufey, idem.

Résidence d'Armentières.

Contrôleur de ville, M. Dubois.
Receveur particulier sédentaire, M. Reboulleau.

Résidence de Roubaix.

Contrôleur de ville, M. Durand.
Receveur particulier sédentaire, M. De Cornemont.

Résidence de La Bassée.

Receveur particulier sédentaire, M. Guynet.

Résidence de Pont-à-Marcq.

Receveur particulier sédentaire, M. Mercadier.

Digitized by Google

Résidence de Seclin.

Receveur particulier sédentaire, M. Colombier.

Résidence de Tourcoing.

Contrôleur de ville, M. Petit-Mengin.
Receveur particulier sédentaire, M. Ruyssen.

INSPECTION DE DOUAI.

Inspecteur, M. Perron, à Douai.
Receveur principal entreposeur, M. Spyckel, idem.
Commis de la recette principale, MM. Angammars, 1.er *commis;* Quérout. 2.e *commis;* Cormon, *surnuméraire.*
Contrôleur de ville, M. Guillaume.
Receveurs particuliers sédentaires, M. Lenglet, à Raches; M. Joly, à Marchiennes; M. Lamiot, à Arleux.

Service des Sucres.

INSPECTION DE LILLE.

Inspecteur, M. Régimbart, à Lille.
Contrôleurs, MM. Le Bargy, à Lille; Lucas, à Bondues; Flamant, à Bauvin; Lecossois, à Pont-à-Marcq.

INSPECTION DE DOUAI.

Inspecteur, M. Rogier, à Douai.
Contrôleurs, MM. Liébert, à Douai; Clerbout, à Marchiennes; Bufquin, à Cantin, Lecocq, à Phalempin.

ENTREPOT DES SUCRES DE LILLE.

Contrôleur, M. Lejosne.
Receveur particulier buraliste, M. Goirand.

ENTREPÔT DES SUCRES DE DOUAI.

Chef de service, M. Lanctin.
Receveur buraliste, M. Dujardin.

Service des Tabacs.

(Par arrêté du Gouvernement, en date du 5 avril 1848, l'administration des tabacs a été réunie à celle des contributions indirectes.)

Le département du Nord est autorisé, pour 1854, à planter en tabac, pour l'approvisionnement des manufactures de l'État, neuf cent soixante-seize hectares (976) de terre, non compris le cinquième

Digitized by Google

en excédant toléré par l'article 193 de la loi du 26 avril 1816, soit cent quatre-vingt-quinze hectares (195) et au total onze cent soixante-onze hectares (1171), répartis par arrondissement comme suit :

Lille.	900	hectares	en principal,
	180	id.	cinquième d'excédant.
Hazebrouck.	76	id.	en principal,
	15	id.	cinquième d'excédant.

Ces 1171 hectares devront procurer une quantité de 3,200,000 kil. de tabac, savoir :

Pour l'arrondissement de Lille.	3,000,000	3,200,000
— d'Hazebrouck. .	200,000	

MANUFACTURE.

Personnel de l'établissement.

Régisseur, M. Ambert, à Lille.
Contrôleur de comptabilité, M. Mazurel aîné.
Contrôleur de fabrication, M. Chenou.
Garde-magasin, M. Rocaz.

Bureaux.

MM. Jehl, *premier commis.*
Perney, *deuxième commis.*
Duchesne, *commis de première classe.*
Lecharpentier, *commis de première classe.*
De Brossard, *commis de troisième classe.*
Duchesne, *commis de quatrième classe.*
Lenglet, *surnuméraire.*

CULTURE.

Inspecteur, M. Anglas, à Lille.

Magasin N.° 1.

Garde-magasin, M. Zambeaux, à Lille.
Contrôleur de magasin, M. Armant.
Commis aux écritures, M. Koch.

Magasin N.° 2.

Garde-magasin, M. L'Ecuyer, à Lille.
Contrôleur de magasin, M. Heron, à Lille.
Commis aux écritures, M. Lesueur.

Magasin de transit à Dunkerque.

Garde-magasin, M. Cor.
Contrôleur de magasin, M. Boullenot.

Digitized by Google

Bureaux particuliers de la principalité d'Hazebrouck.

Houtkerque. M. Samsón, *receveur*.
Steenvoorde. MM. Leclerc, *receveur;* Huet, Caire, *visiteurs*.
Boeschêpe. M. Verriez, *receveur*.
Schaexhen. M. Renouard, *receveur*.
L'Hazewinde. M. Tortel, *receveur*.
Bailleul. MM. Bonnafous, *receveur;* Doué, Angois, Dufaur et Verlingue, *visiteurs*.
La Cornette. M. Morin, *receveur*.
Outtersteene. M. Lefebvre, *receveur*.

Service actif.

CAPITAINERIE DE STEENVOORDE.

MM. Duval, *capitaine*, à Steenvoorde.
Suvelier, *lieutenant*, à Godewaersvelde.
Venet, *idem*, à Houtkerque.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Houtkerque, Saint-Laurent, Herzeele, Terdeghem, Steenvoorde et Godsfeld.

CAPITAINERIE DE MÉTEREN.

MM. Coquille, *capitaine*, à Méteren.
Heine, *lieutenant*, à Berthen.
Bouchez, *idem*, à Bailleul.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mont-des-Cats, Berthen, Schaexhen, Méteren, Bailleul et Nouveau-Monde.

CAPITAINERIE D'HAZEBROUCK.

MM. Fautrier, *capitaine*, à Hazebrouck.
Gouble, *lieutenant*, à Strazeele.
Choteau, *idem*, à Bavinchove.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hardifort, La Cornette, L'Hazewinde, Bavinchove, Hazebrouck, Caestre, Strazeele, Outtersteene et la Verte-Rue.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Inspecteur, M. Allotte, à Dunkerque.
Sous-inspecteur sédentaire, M. Seugé, à Dunkerque.
Premier commis de direction, M. Letocart; *deuxième commis*, M. Verquere, à Dunkerque.
Contrôleurs de ville, MM. Chasles, Guinot, à Dunkerque; Langin des Noyers, à Bergues.

Digitized by Google

Receveur principal, entreposeur des tabacs, M. Moulin, à Dunkerque.

Commis, MM. Borel, Réant, à Dunkerque.

Contrôleur de la garantie, M. Vallée, à Dunkerque.

Receveurs particuliers sédentaires, MM. Vallin, à Bergues; Jeanson, à Bourbourg; Bernier, à Watten.

Contrôleur des tabacs, M. Boullenot, à Dunkerque.

Garde-magasin des tabacs, M. Cor, à Dunkerque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Inspecteur, M. Schmit Van Dorselaer, à Hazebrouck.

Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Spycket, à Hazebrouck.

Commis, M. Le Bouchez-Duvigny, à Hazebrouck.

Contrôleur de ville, MM. Champagne, à Hazebrouck; Péroche, à Bailleul.

Receveur particulier sédentaire, M. Michel, à Bailleul.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE VALENCIENNES.

SERVICE DES DOUANES.

M. Gréterin, ✻, *directeur*.

Bureaux de la direction.

MM. Masseron, *premier commis*; Vandal, *deuxième idem*; Charligny, *troisième idem*. *Commis attachés*, MM. Ponchau, Gréterin, Duthillœul. *Surnuméraires*, MM. Laigle, Tournay, Schillinger, de Beffroy, Landal, Saint-Quentin.

SOUS-INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Sous-inspecteur, M. Mathorez.

Saint-Amand. MM. Lesage, *receveur*; Lecomte, Willems, *visiteurs*.

Rumegies. MM. Gobin, *receveur*; Mineur, *visiteur*.

Maulde. MM. Necquillet, *receveur*; Laverain, *visiteur*.

Raismes. M. Mathieu, *receveur*.

Hasnon. M. Drapier, *idem*.

Brillon. M. Bouchez, *idem*.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont à Condé et à Valenciennes.

M. Tests, *inspecteur*.

Digitized by Google

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ.

MM. Serval, *receveur principal*, à Condé.
Fournier, *sous-inspecteur*, idem.
Dorigny, Lelièvre, Georges, Weyer, *vérificateurs*.
Honoré, *commis principal de deuxième classe*.
Van Banbecke, Courtois, St.-Martin de Beyrie, *commis de première classe*.
Fresnes. M. Dineux, *receveur*.
Mortagne. MM. Genez, *receveur*; Vinchon, Cordon, *visiteurs*.
Hergnies. M. Tricot, *receveur*.
Vieux-Condé. M. Sapin, *receveur*.
Le Coq. MM. Fontaine, *receveur*; Moucheront, *visiteur*.
Crespin. M. Bouchez, *receveur*.

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES.

MM. Duval-Ramerie, *receveur principal*.
Duverger, *sous-inspecteur*.
Mineur, *contrôleur*.
Teinturier, Adolphe; Kerst, Blouet, Vanwormhoudt, *vérificateurs de première classe*.
Lelièvre, Auguste, *commis principal de première classe*.
Feret, *commis principal de deuxième classe*.
Nortier, Royer, Cornille, Teinturier, Camille et Lancel, *commis de première classe*.
Blanc-Misseron. MM. Sautteau, *receveur*; Lay, Delcroix, Cocquelet, *visiteurs*.
Marchipont. M. Billiet, *receveur*.
Sebourg. MM. Nicollet, *receveur*; Letourneur, *visiteur*.
Bruay (route). MM. Venet, *receveur*; Roussel-Galle, *visiteur*.
Bruay (canal). M. Rousselle, *receveur*.
Saint-Saulve. M. Jourdan, *receveur*.
Marly. MM. Malet, *receveur*; Guiomar, *visiteur*.

INSPECTION DE BAVAI.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Bavai.

M. Matis, *inspecteur*.

PRINCIPALITÉ DE BAVAI.

MM. Picot, *receveur principal*.
Perin, *vérificateur de troisième classe*.
Millevoix, *commis de première classe*.
Lécuyer, *idem de deuxième classe*.

Digitized by Google

Bellignies. MM. Lemoine, *receveur;* Mercier, *visiteur.*
St.-Vaast. M. Fauconnier, *receveur.*
Hergies. M. Bourelly, *receveur.*
Hon. M. Lefebvre, *receveur.*
Malplaquet. MM. Courteville, *receveur;* Pichoir, *visiteur.*
Gognies-Chaussée. M. Fournier, *receveur.*
Baudignies. M. Buissart, *receveur.*
Le Quesnoy. M. de Valensart, *receveur.*
Berlaimont. M. Morin de la Pillière, *receveur.*
Quatre-Bras. M. Descamps, *receveur.*

INSPECTION D'AVESNES.

M. Bersot, *inspecteur.*

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont à Maubeuge et à Avesnes.

PRINCIPALITÉ DE MAUBEUGE.

MM. Rochez, *receveur principal.*
Rosot, *sous-inspecteur.*
Huin, *vérificateur de première classe.*
Lacour, *vérificateur de deuxième classe.*
Boutté, *commis principal;* Harrenyn, Meurisse, *commis de première classe.*

Bettignies. MM. Direy, *receveur;* Lainé, Housquains, *visiteurs.*
Villers-Sire-Nicole. M. Fournier, *receveur.*
Vieux-Reng. M. L'hôte, *receveur.*
Jeumont. MM. Nortier, *receveur;* Lançon, d'Audiffret, Marrier de Chanteloup, *visiteurs.*
Cousolre. MM. Vanderhaeghe, *receveur;* Lecerf, *visiteur.*

PRINCIPALITÉ D'AVESNES.

MM. Hun, *receveur principal.*
Hencart, *vérificateur de troisième classe.*
Buhot, Beuzard, *commis de première classe.*

Hestrud. M. Jeaugeon, *receveur.*
Solre-le-Château. MM. Foigne, *receveur;* Défontaine, *visiteur.*
Clairfayts. M. Bouché, *receveur.*
Eppe-Sauvage. M. Rognion, *receveur.*
Wallers. M. Dumont, *receveur.*
Trélon. M. Ledez, *receveur.*
Ohain. M. Bernard, *receveur.*
Avesnelles. M. Lefebvre, *receveur.*

Digitized by Google

Service actif.

INSPECTION D'ORCHIES.

CAPITAINERIE DE LECELLES.

MM. Dineur, *capitaine*, à Lecelles.
Mouy, *lieutenant*, à Saméon.
Mineur, *lieutenant*, à Saint-Amand.

Cette capitainerie comprend les brigades de Planard, Rumegies, Saméon, Lecelles, Maulde, Saint-Amand, Landas et Rue-de-Chorette.

CAPITAINERIE D'HASNON.

MM. Vinchon, *capitaine*, à Hasnon.
Lefevre, *lieutenant*, à Tilloy.
Chassaing, *lieutenant*, à Vicoigne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Brillon, Hasnon, Tilloy, Grand-Bray, Vicoigne et Raismes.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

CAPITAINERIE DE NOTRE-DAME-AUX-BOIS.

MM. N...., *capitaine*, à Notre-Dame-aux-Bois.
Loménil, *lieutenant*, à Bruille.
Robert, *lieutenant*, à Condé.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mortagne, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-aux-Bois, Vieux-Condé, Condé, Thivencelles, Fresnes, la Croisette et du Coq.

CAPITAINERIE D'ONNAING.

MM. Dromaux, *capitaine*, à Onnaing
Bouchez, *lieutenant*, à Blanc-Misseron.
Brihiez, *lieutenant*, à Curgies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron Marchipont, Onnaing, Sebourquiaux, Sebourg, Curgies et Préseau.

CAPITAINERIE DE VALENCIENNES.

MM. Lefèvre, *capitaine*, à Valenciennes.
Bras, *lieutenant*, à Valenciennes (station).
Coquelet, *lieutenant*, à Anzin.
Derbecq, *lieutenant*, à Vendegies-sur-Écaillon,

Cette capitainerie comprend les brigades de Bruay, Saint-Saulve, Anzin, Marly, Sepmeries, Vendegies-sur-Ecaillon, Valenciennes (station), Famars.

Digitized by Google

INSPECTION DE BAVAI.

CAPITAINERIE DE WARGNIES-LE-PETIT.

MM. Huart, *capitaine*, à Wargnies le-Petit.
Ledo, *lieutenant*, à Jenlain.
Mathieu, *lieutenant*, à Amfroipret.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bry, la Bocrette, Jenlain, Quatre-Vents, Saint-Waast, Bettrechies, Amfroipret, Bermeries et Wargnies-le-Petit.

CAPITAINERIE DE LA LONGUEVILLE.

MM. Choffez, *capitaine*, à La Longueville.
Gérard, *lieutenant*, à Bavai.
Rousse, *lieutenant*, à Feignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bellignies, Hon-Hergies, Bavai, Malplaquet, Gognies-Chaussée, Feignies et La Longueville.

CAPITAINERIE DE JOLIMETZ.

MM. Delafargue, *capitaine*, à Jolimetz.
Baheux, *lieutenant*, à Berlaimont.
Fouquet, *lieutenant*, à Baudignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ruesnes, Le Quesnoy, Baudignies, Jolimetz, Locquignol et Berlaimont.

INSPECTION D'AVESNES.

CAPITAINERIE DE MAUBEUGE.

MM. Warin, *capitaine*, à Maubeuge.
Bouteleux, *lieutenant*, à Villers-Sire-Nicole.
Vallette, *lieutenant*, à Colleret.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bettignies, Villers-Sire-Nicole, Vieux-Reng, Jeumont, Colleret, Maubeuge et Cerfontaine.

CAPITAINERIE DE SOLRE-LE-CHATEAU.

MM. Jourdain, *capitaine*, à Solre-le-Château.
Abraham, *lieutenant*, à Beaurieux.
Bertholet, *lieutenant*, à Solrinnes.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hestrud, Beaurieux, Clairfayts, Solrinnes, Solre-le-Château, Cousolre, Ferrière-la-Petite et Felleries.

Digitized by Google

CAPITAINERIE DE TRÉLON.

MM. Sant, *capitaine*, à Trélon.
Gallichet, *lieutenant*, à Trélon.
Arnoult, *lieutenant*, à Eppe-Sauvage.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Eppe-Sauvage, Moustier, Wallers, Ohain, Trélon, Liessies et Glageon.

CAPITAINERIE D'AVESNELLES.

MM. Pourcelot, *capitaine*, à Avesnelles.
Labe, *lieutenant*, à Dompierre.
Baclet, *lieutenant*, à Etrœungt.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Avesnes, Saint-Remy-Chaussée, Dompierre, Avesnelles, Haut-Lieu, Etrœugnt, Larouillies et Saint-Hilaire.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

BUREAUX DE LA DIRECTION.

MM. Monard, *premier commis*; Courtois, *deuxième idem*; Génin, *troisième idem*; Martin, *quatrième idem*.

SERVICE SPÉCIAL DES SUCRES.

MM. de Chabert, *inspecteur*, à Valenciennes.
Cadran, *sous-inspecteur divisionnaire*, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Inspecteur, M. Sorbier.
Sous-Inspecteur, M. Derely, à Valenciennes.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Nozerines.
Premier commis de la recette principale, M. Devos; *deuxième idem*, M. Tanton; *troisième idem*, M. Parisel.
Contrôleurs de ville, MM. de Trémandan, Foudrignier, à Valenciennes.
Receveur de navigation, M. Demogne, à Valenciennes.
Contrôleur de la garantie, M. Clinckaert, à Valenciennes.

Résidence d'Anzin.

Contrôleur de ville, M. Gongé.
Receveur particulier sédentaire, M. Cornillot.

Résidence de St.-Amand.

Contrôleur de ville, M. Gorval.
Receveur particulier sédentaire, M. Lernoult.

Digitized by Google

Résidence de Condé.

Contrôleur de ville, M. Garenaux.
Receveur particulier sédentaire, M. Grosdemange.
Receveur de navigation, M. Dupont.

Résidence de Denain.

Contrôleurs de ville, MM. Prugue, Bertrand.
Receveur particulier sédentaire, M. Delvallée.

Résidence d'Onnaing.

Contrôleur de ville; M. Aubin.
Receveur particulier sédentaire, M. Pinart.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Inspecteur, M. Lecouturier, à Avesnes.
Sous-inspecteur, M. Mayr, idem.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Boichegrin, idem.
Premier commis, M. Deberckem; *deuxième idem*, M. Bevière.
Contrôleurs de ville, MM. Duquesne, à Maubeuge, Dehaëne, à Wargnies-le-Grand.
Receveurs particuliers sédentaires, MM. Mailliart, à Maubeuge; Bazenerie, à Landrecies.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Inspecteur, M. Simonin, à Cambrai.
Sous-inspecteur, M. Dupuich.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Renault, à Cambrai.
Premier commis, M. Hérou; *deuxième idem*, M. Lefebvre.
Contrôleurs de ville, MM. Saussay, Carlier, à Cambrai; Jérôme, à Solesmes.
Receveur de navigation, M. Dequevauvillers, à Cambrai.

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,145 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,422 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,556 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins, il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,145 hectares de bois, 19,650 hectares appartiennent à l'État, 2,000 hectares aux communes et aux établissements publics, le reste aux particuliers.

Digitized by Google

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont : la belle forêt de Mormal, de la contenance de 9,200 hectares; la forêt de Nieppe, de 2,500 hectares; la forêt de Saint-Amand, de 3,400 hectares; la forêt de Phalempin, de 900 hectares; le grand bois l'Evêque, de 900 hectares; la forêt de Fourmies, de 900 hectares; la forêt du bois l'Abbé, de 1,100 hectares; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares; la forêt de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares; la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES FORÊTS.

Par décret du Président de la République, en date du 19 avril 1849, la France est divisée en trente conservations forestières.

La septième conservation est celle de Douai, composée des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. Thiéry, à Douai.

MM. Millet, *sous-inspecteur sédentaire, secrétaire de la conservation.*
De Fromont, *brigadier sédentaire, attaché à la conservation.*
Bertin, *sédentaire, brigadier attaché à la conservation.*
Charié, *garde sédentaire, idem.*
Cocû, *commis chargé de la comptabilité.*

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et Le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM. le baron d'Hastrel, *inspecteur*, chef de service, à Lille.
Castel, *brigadier sédentaire attaché à l'inspection.*
Camus, *sous-inspecteur*, à Valenciennes.
Clauset, *garde général*, à Hazebrouck.
Daras, *garde à cheval*, à l'Ermitage-de-Phalempin.

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

MM. de Raismes, *inspecteur, chef de service*, au Quesnoy.
Patras, *garde général*, au Quesnoy.
Duchaufour, *garde général*, à Trélon.
A. Lambert, *idem*, à Landrecies.
H. Lambert, *garde général stagiaire*, au Quesnoy.

Digitized by Google

POSTES AUX LETTRES.

Un décret en date du 24 août 1848, de l'Assemblée nationale, contient les dispositions suivantes :

A dater du 1.er juillet 1850, toute lettre du poids de sept grammes et demi et au-dessous, circulant à l'intérieur, de bureau à bureau, sera taxée à vingt-cinq centimes. — Les lettres *de* et *pour* la Corse et l'Algérie seront soumises à la même taxe. — Les lettres dont le poids excèdera sept grammes et demi, et qui ne pèseront pas plus de quinze grammes, seront taxées à cinquante centimes. — Les lettres et paquets de papiers d'un poids excédant quinze grammes et n'excédant pas cent grammes, seront taxés à un franc. — Les lettres ou paquets dont le poids dépassera cent grammes seront taxés à un franc par chaque cent grammes ou fractions de cent grammes excédant. — Les lettres *recommandées* et les lettres *chargées* seront soumises au double port. L'affranchissement de ces lettres sera obligatoire. — L'administration des postes est autorisée à faire vendre, au prix de vingt-cinq centimes, cinquante centimes et un franc, des timbres ou cachets dont l'apposition sur une lettre suffira pour en opérer l'affranchissement. — Les lettres adressées aux sous-officiers et soldats sous les drapeaux, acquittent vingt centimes pour lettre simple et quarante centimes pour lettre pesant plus de sept grammes et demi.

M. Aubourg de Boury, ✲, *inspecteur des postes et relais* du département, à Lille.

Directeur du département, M. Ségoing-d'Augis, ✲.

Premier sous-inspecteur, M. Dussouchet.

Deuxième sous-inspecteur, M. d'Abbes.

Il y a dans le département du Nord cinquante-trois bureaux de postes aux lettres; l'état suivant indique les communes où ils sont placés et présente le nom du directeur de chaque bureau.

Aniches, M. Mortelette; Anzin, Mlle. Aubertin; Armentières, Mme. Houde; Avesnes, M. Adam; Bailleul, Mlle. Perret; La Bassée, M. Rojare; Bavai, M. Dekeyser; Bergues, Mme. François; Berlaimont, Mme. Geslin; Bouchain, Mme. Rieumes; Bourbourg, Mlle. Desjardins; Cambrai, M. Ducamp; Cassel, Mme Desmidt; Le Cateau, M. Campion; Caudry, Mlle. Nuits; Clary, Mlle. Prevost; Comines, Mme. Hanguillard; Condé, Mlle. Bossel; Cysoing, Mme. Legentil; Denain, Mlle. Prothais; Douai, M. de Loë; Dunkerque, M. Boulenger; Estaires, Mme. Ve. Dehaisnes; Fourmies, M. Josset; Gravelines, Mme. Ve. Doublet; Haubourdin, Mme. Ve. Lamor; Hazebrouck, M. Piettre; Hondschoote, M. Duverchin; Landrecies, Mme. Barthelemy; Lannoy, M. Semet; Marchiennes,

Digitized by Google

M. Poiteau ; Masnières, Mme. Daval ; Maubeuge, Mlle. Loïff ; Merville, Mme. Margantin ; Moulins-Lille, Mlle. Lambert ; Orchies, M. Bisez ; Pont-à-Marcq, Mlle. Carpentier ; Quesnoy-sur-Deûle, Mlle. Cornillos ; Le Quesnoy, Mme. Serré ; Roubaix, Mme. Trousseau ; Saint-Amand, M. Musson ; Seclin, Mlle. Barry ; Solre-le-Château, M. Grard ; Solesmes, Mme. Decaux ; Steenvoorde, M.me Duvet ; Tourcoing, M. Renouard ; Trélon, Mme. Balasse ; Valenciennes, M. Voisin ; sous-inspecteur, M. Brieremur ; Walincourt, Mme. Letulle ; Watten, Mme. Letu ; Wormhoudt, Mlle. Jean-Bart ; Wazemmes, Mme. Azebroucq.

BUREAUX DE DISTRIBUTION.

Fournes, Mme. Ducroquet ; Halluin, M. Dubois ; Anzin, M. Lesage ; Templeuve, Mlle. Cuisinier ; Iwuy, M. Desjardins ; Gouzeaucourt, M. Devaux ; Etrœungt, Mlle Rocquemont ; Onnaing, Mme. Ve Dintroux ; Somain, M. Mio.

Brigadiers facteurs ruraux. — Lille, Wanthier ; Valenciennes, Lefebvre.

FRANCHISES POSTALES.

Jouissent de la franchise illimitée par lettres fermées pour toute l'étendue de l'Empire :

Le grand chancelier de la Légion-d'Honneur ;
Les ministres secrétaires-d'Etat, ayant portefeuille ;
Les sous-secrétaires d'Etat ;
Le président du contentieux du Conseil-d'Etat ;
Le premier président et le procureur-général de la Cour de Cassation ;
Le premier président et le procureur-général de la Cour des Comptes ;
Le commandant supérieur des gardes nationales du département de la Seine ;
Le commandant de la 1.re division militaire ;
Le commandant de Paris et du département de la Seine ;
Le préfet de police.
Le directeur de l'administration de l'enregistrement et des domaines ;
Le directeur du personnel au ministère de la guerre ;
Le directeur de l'administration des forêts ;
Le directeur de l'administration des contributions directes ;
Le directeur de l'administration des douanes ;
Le directeur de l'administration des contributions indirectes ;
Le directeur de l'administration des tabacs ;

Digitized by Google

Le directeur de l'administration des postes ;
Le directeur de l'administration de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations.

POIDS ET MESURES.

PERSONNEL.

MM. Caux, *vérificateur ;* Henry, *premier vérificateur adjoint ;* Boone, *deuxième vérificateur adjoint ;* Dewint, *vérificateur*, à Dunkerque ; Deblock, *idem*, à Hazebrouck ; Boucher, *idem*, à Cambrai ; Girod, *idem*, à Avesnes ; Wautier, *idem*, à Douai ; Loriaux, *idem*, à Valenciennes.

MONNAIE DE LILLE.

La circonscription de la Monnaie de Lille comprend, pour la refonte des monnaies de cuivre, les départements du Nord, du Pas-de-Calais, des Ardennes, de l'Aisne, de la Somme et de l'Oise.

Contrôle administratif.

MM. Durand-Morange, *commissaire du gouvernement.*
Frosté, *contrôleur au change.*
Lestrade, *contrôleur au monnayage.*

Fabrication.

MM. Kuhlmann, ✻, *directeur.*
Eugène Kiener, *fondé de pouvoirs.*

La marque distinctive de la Monnaie de Lille est un W.
Le différent du Directeur est une lampe antique.

Digitized by Google

SCIENCES ET ARTS.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

COMMISSION HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette commission, instituée par arrêté de M. le préfet du 14 novembre 1839, est chargée de veiller à la conservation des monuments et édifices historiques du département, et de se livrer à toutes les recherches qui peuvent intéresser les diverses branches de l'archéologie nationale.

Elle est composée de vingt-deux membres, et a des correspondants dans chaque arrondissement du département.

Membres honoraires.

MM. De Saint-Aignan (O. ✲), ancien préfet du Nord, à Paris.
De Contencin (O. ✲), directeur général de l'administration des cultes, ancien président de la commission, à Paris.

Bureau.

MM. Legrand, ✲, avocat, député, *président*.
Le Glay, ✲, archiviste du département, correspondant de l'Institut, *vice-président*.
Bruneel, ✲, homme de lettres, à Lille, *secrétaire*.
Ch. Vincent, chef de bureau à la Préfecture, *secrétaire-adjoint, trésorier*.

Membres résidants.

MM. V. Balson, conseiller de préfecture.
Benvignat, architecte, membre de la Société des Sciences de Lille.
Bernard, Henri, négociant.
Blanquart-Evrard, ✲, propriétaire, imprimeur photographe.
Bollaert, ✲, ingénieur des Ponts-et-Chaussées.
Caloine, architecte.
Chon, professeur d'histoire au lycée impérial.
De Caulaincourt, propriétaire, ancien officier d'état-major.
Deligne, Jules, professeur.

Digitized by Google

MM. De Melun, propriétaire.
De la Phalecque, propriétaire.
Gentil-Descamps, ✲, propriétaire, adjoint à la mairie.
Lecreux, Alfred, négociant.
Le Glay, Jules, employé à la section historique des archives départementales.
N...,

Membres correspondants.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. Cabaret, receveur particulier des finances à Avesnes.
Fiévet, architecte du département à Avesnes.
Michaux, chef de bureau à la sous-préfecture.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. De Baralle, architecte du département, à Cambrai.
De Beaumont, docteur en médecine. idem.
Bouly, Eugène, avocat, homme de lettres, à Cambrai.
Bruyelle, propriétaire à Cambrai.
Wilbert, président de la Société d'émulation, idem.
De la Frémoire, ingénieur des ponts-et-chaussées, idem.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. Bigant, ✲, président à la cour impériale.
Brassart, secrétaire des hospices de Douai.
Cahier, conseiller à la cour impériale.
Duthillœul, ✲, bibliothécaire à Douai.
Tailliar, ✲, conseiller à la cour impériale, à Douai.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. Chamonin, Pierre, à Dunkerque.
Debaecker, ancien juge-de-paix, propriétaire à Bergues.
De Coussemaker, ✲, juge à Dunkerque.
Derode, négociant à Dunkerque, ancien membre résidant.
Develle, architecte à Dunkerque.
Raymond de Bertrand, propriétaire, idem.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

N....

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

MM. Brun-Lavaine, professeur, à Tourcoing, ancien membre résidant.
Derbigny, propriétaire, à Haubourdin, idem.

Digitized by Google

MM. Dinaux, Arthur, ✲, homme de lettres, membre de la Société des Antiquaires de France, à Valenciennes.
Grar, Edouard, ✲, à Valenciennes.
Grimault, architecte du département à Valenciennes.
Lelièvre, ✲, ancien capitaine du génie, idem.

Correspondants hors du département.

MM.

Beaussire, professeur au lycée de Tournon, ancien membre résidant.
Boca Louis, archiviste à Amiens.
Bra, ✲, statuaire, à Paris.
Cauvain, Henri, ✲, avocat, homme de lettres, à Paris.
Dancoisne, notaire, à Hénin-Liétard.
De Bry (O. ✲), ancien président de la commission, préfet de la Côte-d'Or.
De Fontenay, président de la société éduenne, à Autun.
De Girardot, ✲, sous-préfet, à Montargis.
De Godefroy, ✲, propriétaire, à Paris.
De Linas, propriétaire, à Arras.
De Reume, ✲, capitaine d'artillerie, à Bruxelles.
De Roisin, propriétaire, à Bonn (Allemagne).
De Rosny, Lucien, membre de la société des antiquaires de France, à Paris.
De Saulcy (O. ✲), membre de l'Institut, conservateur du musée d'artillerie, à Paris.
Desmyttère, médecin en chef de l'asile d'aliénés de Saint-Yon, à Rouen.
Ducas, ancien membre résidant, à Paris.
Failly, ✲, idem, idem.
Gachet, Émile, chef du bureau de paléographie, à Bruxelles.
Janssens, chef de bureau au ministère des affaires étrangères, à Bruxelles.
Lamarle, ✲, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Calais.
Le Glay, Edward, ✲, sous-préfet de Moissac, ancien membre résidant.
Malet, ✲, ancien architecte du département, à Paris.
Mille, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Paris, ancien membre résidant.
Petit, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Tours.
Randouin, (C. ✲), préfet de l'Oise, ancien président de la commission.

Digitized by Google

MM.

Robert, ✲, sous-intendant militaire, à Metz, ancien membre résidant.

Vanackere, Désiré, chef du cabinet du préfet de la Loire-Inférieure, à Nantes, ancien membre résidant.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT, ÉTABLIE A DOUAI.

La société d'agriculture a été formée le 19 avril 1799; le 22 mars 1805, elle s'est réunie à celle des sciences et des arts établie le 12 février 1800, et elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du 1.er octobre 1819 et reconnue par le Gouvernement le 11 juillet 1829; les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

Mgr. l'archevêque de Cambrai.
M. le premier président de la cour impériale.
M. le procureur-général impérial.
M. le préfet du département du Nord.
M. le sous-préfet de l'arrondissement de Douai.
M. le maire de la ville de Douai.
M. le général commandant la division.
M. le général commandant le département.
M. le général commandant l'école d'artillerie.
M. le colonel commandant la place de Douai.
M. le président du tribunal de première instance.
M. le procureur impérial.
M. le recteur de l'académie de Douai.

Membres honoraires nommés par la société.

MM. De Warenghien, ✲, ancien maire de Douai.
Reytier, docteur en médecine.
D'Haubersaert, ✲, ancien pair
Lagarde, greffier en chef de la cour impériale.
Daix-Deshayes, propriétaire.
Durand-d'Elecourt, ✲, conseiller honoraire à la cour impér.
Quenson, ✲, président du tribunal de Saint-Omer.
De Bailliencourt, ancien notaire.
Preux (O. ✲), premier président honoraire de la cour impériale.
Lamarle, ✲, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.
Bagneris père, docteur en médecine.
Maugin, idem.

Digitized by Google

MM. De Montozon, ✻, membre du Conseil général.
Bommart-Dequersonnière, propriétaire.
Danel, ✻, membre du Conseil général et président de chambre à la cour impériale.
Duthillœul, ✻, bibliothécaire.
Escalier, ✻, docteur en médecine.
Honoré père, avocat à la cour impériale.
Plazanet, ✻, colonel du génie en retraite.
De Lagrange, Amaury, ✻, colonel d'artillerie en retraite, député.
Bommart, Amédée, ✻, ancien député.
Lagarde fils, conseiller à la cour impériale.
Tailliar, ✻, idem.
Leroy (de Béthune), avocat à la cour impériale.
Lequien, docteur en médecine.
Dubois, ✻, ancien sous-intendant militaire.
Bigant, ✻, président à la cour impériale.
Corne, ancien représentant.
Bra, ✻, statuaire.
Foucques de Wagnouville, propriétaire.
Bourlet, aumônier.

Fonctionnaires de la Société.

MM. Mangin, *président;* — Petit, *premier vice-président;* — Dupont, Alfred, *deuxième vice-président;* — Cahier, *secrétaire-général;* — Mercklein, ✻, *premier secrétaire-adjoint;* — Martin, *deuxième secrétaire-adjoint;* — Paix, *économe;* — Potiez, *trésorier;* = M. Brassart, *conservateur des jardins et archiviste.*

Membres résidants.

MM. Desfontaine-d'Azincourt (O. ✻), propriétaire.
Minart, conseiller à la cour impériale.
Pilate, secrétaire de la mairie.
Potiez, Valéry, propriétaire.
Bommart, Anacharsis, propriétaire.
Nutly, Léon, juge-de-paix.
Jouggla, médecin-vétérinaire.
Vasse, professeur de physique au lycée.
Cahier, conseiller à la cour impériale.
Thomassin, Amédée, propriétaire.
Fiévet, substitut du procureur impérial.
David, professeur de mathématiques spéciales au lycée de Douai.
Desplanque, médecin-vétérinaire.
Pillot, conseiller à la cour impériale.

Digitized by Google

MM. Bourlet, aumônier.
Bagneris fils, docteur en médecine.
Paix, Edmond, négociant.
De Maingoval, propriétaire.
De Guerne, Romain, conseiller à la cour impériale.
Dupont, Alfred, avocat à la cour impériale.
Petit, ✲, président à la cour impériale.
Mercklein, ✲, professeur de sciences à l'école d'artillerie.
Talon, avocat à la cour impériale.
Meurant, architecte de la ville de Douai.
Deligny fils, cultivateur.
Thurin, agent-voyer principal.
Robaut, Félix, dessinateur.
De Guerne, Frédéric, propriétaire.
Lermuseaux, médecin-vétérinaire.
Copineau, ✲, officier supérieur en retraite.
Martin, ✲, capitaine d'artillerie.
Cambier, cultivateur.
Kien, avocat à la cour impériale.
Asselin, idem.
Leroy, Emile, idem.
Lemaire de Marne, propriétaire.
Fleury, proviseur au lycée.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS DE LILLE.

Cette société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811.

Bureau pour 1854.

MM. Macquart, ✲, *président.*
Violette, ✲, *vice-président.*
Delerue, *secrétaire-général.*
Chon, *secrétaire de correspondance.*
Corenwinder, *secrétaire de la commission d'agriculture.*
Bachy, *trésorier.*
Chrestien, *bibliothécaire.*

Membres honoraires.

MM. Le Préfet du département du Nord.
Le Maire de Lille.
Desmazières, propriétaire.

Digitized by Google

Membres résidants.

MM. Delezenne, ✲, professeur de physique; — Degland, ✲, docteur en médecine; — Lestiboudois, Thémistocle, professeur de botanique; — Loiset, médecin-vétérinaire; — Verly, architecte; — Kuhlmann, ✲, professeur de chimie; — Bailly, docteur en médecine; — Heegmann, négociant; — Le Glay, ✲, archiviste du département, correspondant de l'Institut; — De Courcelles, propriétaire; — Danel, propriétaire; — Moulas, littérateur; — Legrand, Pierre, ✲, avocat; — Benvignat, architecte; — Lefebvre, Julien, ✲, propriétaire; — Cazeneuve, ✲, docteur en médecine; — Bollaert, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées; — Corenwinder, professeur de physique; — Caloine, architecte; — Lavaine, professeur de musique; — Dupuis, avocat; — Parise, professeur à l'hôpital militaire d'instruction; — Deligne, Jules, homme de lettres; — Lamy, professeur au lycée; — Blanquard-Evrard, ✲, imprimeur-photographe; — Colas, peintre; — Dureau, conseiller de préfecture; — Browers, pharmacien; — Bruneel, ✲, littérateur; — Charié, ✲, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; — Garreau, pharmacien; — Gosselet, docteur en médecine; — Meurein, pharmacien; — Tissandier, professeur au lycée.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE ET NUMISMATIQUE.

MM. Le Glay, ✲, archiviste du département; — Caloine, architecte; — Verly, architecte; — Legrand, ✲, avocat; — Chon, professeur d'histoire au lycée.

COMMISSION D'AGRICULTURE.

MM. Cazeneuve, ✲; — Loiset; — Lefebvre-Heegmann, ✲; — Bachy, à Fives; — Corenwinder; — Macquart, ✲; — Kuhlmann, ✲; — Chrestien; — De Courcelles.

SOCIÉTÉ CENTRALE DE MÉDECINE DU DÉPARTEMENT, A LILLE.

Cette société a été établie en vertu d'une autorisation du Ministre de l'intérieur, en date du 24 mai 1846.

Elle a pour but : 1.° de favoriser l'étude des sciences médicales et de concourir à leur progrès; 2.° de veiller au maintien de la dignité de la profession; 3.° de faciliter la formation et le développement d'associations médicales dans le département, et de leur servir de lien commun. — Elle pourvoit à ses dépenses à l'aide d'une cotisation que s'imposent ses membres. — Elle publie un bulletin, à la collaboration duquel sont appelés tous les praticiens du Nord. — Elle donne des consultations gratuites en faveur de la classe ouvrière.

Digitized by Google

Bureau pour 1854.

MM. Loiset, médecin-vétérinaire, *président*.
Castelain, docteur en médecine, *vice-président*.
Pilat, médecin-vétérinaire, *secrétaire-général*.
Dewaele, *secrétaire des consultations gratuites*.
Simon, *bibliothécaire*
Despinoy, pharmacien, *trésorier*.

Membre honoraire.

M. Th. Lestiboudois.

Membres titulaires résidants.

MM. Bailly; — Brequin; — Cannissié; — Castelain; — Charles; — Chrestien; — Coustenoble; — Daubresse; — Degland, ✲; — Delezenne; — Despinoy; — Dewaele; — Dujardin; — Godefroy; — Gosselet; — Loiset; — Meurein; — Pilat; — Pommeret; — Pucelle; — Simon; — Six; — Staes; — Vanderhaeghen.

Membres titulaires non résidants.

MM. Dupont, ✲; — Bourgeois; — Legentil.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI.

Cette société, formée le 16 novembre 1804, et autorisée par décision de M. le Ministre de l'intérieur, transmise par M. le Préfet le 8 nivôse an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, et les progrès de l'agriculture, le tout principalement considéré dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

Bureau.

MM. Wilbert, Alcibiade, *président*.
Tordeux, *vice-président*.
Lefrancq, *secrétaire*.
Ad. Bruyelle, *bibliothécaire-archiviste*.
Lefebvre, Aimé, *trésorier*.

Membres honoraires.

Mgr. l'archevêque de Cambrai; — MM. Petit-Courtin, maire de Cambrai; — Cacheux, ancien magistrat; — François-Deloffre, ✲, propriétaire; — Leroy, Henri, avocat; — Tordeux, pharmacien.

Membres résidants.

M. Berger, directeur de l'école de dessin; — Boucher, sous-bibliothécaire de la ville; — Bruyelle, Adolphe, receveur des

Digitized by Google

hospices ; — Cambrai, docteur en médecine ; — Crépin, agriculteur ; — De Baralle, architecte ; — De Beaumont, docteur-médecin ; — D'Esclaibes, avocat ; — Dowa, peintre ; — Dutemple, avocat ; — Evrard, Cléomède, ingénieur ; — Facon, médecin-vétérinaire ; — Hardy, docteur-médecin ; — Lefebvre, Aimé, régent au collége ; — Lefrancq, professeur de littérature ; — Leleu, Prosper, agriculteur ; — Lenglet, docteur-médecin ; — Levêque, imprimeur ; — Ruelle, docteur-médecin ; — Saudeur, artiste lithographe ; — Stiévenard, propriétaire ; — Tordeux, pharmacien ; — Wilbert, avocat, secrétaire des hospices.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS, A DOUAI.

Cette société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation, d'encourager les talents et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM. le maire, *président ;* — de Warenghien, ✲, propriétaire, *vice-président ;* — Duthilloeul, ancien juge-de-paix, *secrétaire ;* — Desmaret, Emile, avocat, *trésorier ;* — Bigant, ✲, conseiller à la cour impériale ; — Pilate-Prévost, secrétaire de la mairie ; — de Guerne, conseiller à la cour impériale ; — Laloux, avocat ; — baron de Lagrange, député au Corps législatif ; — Lequien, docteur en médecine ; — de Baillencourt, notaire honoraire.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'INDUSTRIE, A DOUAI.

La société des Amis de l'Industrie a été fondée par arrêté de M. le maire de Douai, du 7 février 1829, approuvé par M. le Préfet le 19 du même mois.

MM. Maurice, Jules, maire, *président ;* — Lequien, *vice-président ;* — Thorez-Corbit, *secrétaire ;* — Pilate-Prévost, secrétaire de la mairie ; — Piquet, *adjoint-trésorier ;* — Bommart, Anacharsis, conseiller municipal ; — de Guerne, conseiller à la cour impériale ; — Dubrulle-Chevalier, plombier ; — Petit, ✲, président à la cour impériale ; — Robaux, Félix, lithographe.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE, A DOUAI.

Cette société, instituée par arrêté du 2 septembre 1804, est régie par un règlement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances les premier et troisième lundis de chaque mois.

MM. Maugin, docteur en médecine, *président ;* — Faucheux,

Digitized by Google

idem, *secrétaire;* — Bagneris père, docteur en médecine, *trésorier;* — Burgeat, pharmacien, *économe;* — Duhem, docteur en médecine, *archiviste;* — Escallier; — Gelez; — Fontaine; — Tesse; — Wattelle; — Gelez fils, docteur en médecine; — Delplanque, vétérinaire; — Bagneris fils, docteur en médecine.

Membres honoraires.

MM. Gronnier, Reytier, Lequien, docteurs en médecine.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES ET DES ARTS DE VALENCIENNES.

Cette société a été organisée au commencement de 1831 et a été installée le 3 mars de la même année; son règlement actuel a été approuvé par M. le préfet le 27 décembre 1851, conformément au décret qui la reconnaît comme établissement d'utilité publique.

Bureau.

MM.
Grar, Edouard, ✲, *président.*
Defontaine, *premier vice-président.*
Boudousquié, ✲, *deuxième idem.*
Martin, Adolphe, *secrétaire-général.*
Caffiaux, Henri, *secrétaire-adjoint.*
Feytaud, *secrétaire-archiviste, rapporteur-général.*
Grar, Numa, ✲, *trésorier.*

Membres honoraires résidants.

MM.
Le sous-préfet de l'arrondissement.
Le maire de Valenciennes.
Boulanger, juge au tribunal civil.
Deffaux, receveur municipal, à Valenciennes.
Lefebvre, arpenteur-géomètre, idem.
Bernard, professeur d'architecture, idem.

Membres titulaires composant la section centrale.

MM.
Grar, Edouard, ✲, avocat, à Valenciennes.
Grar, Numa, ✲, raffineur de sucre, idem.
Pétiaux, Casimir, architecte de la ville, à Valenciennes.
Pesier, Edmond, pharmacien, professeur du cours public de chimie, à Valenciennes.
Dutemple, médecin, horticulteur, à Valenciennes.
Huart, médecin-vétérinaire, idem.

Digitized by Google

MM.
Cheval, Bonaventure, cultivateur, à Etrœux.
Delanoue, membre de la société géologique, à Vicoigne.
Delgrange, cultivateur, à Saint-Saulve.
Lewille, ✲, manufacturier, ancien capitaine d'artillerie.
Martin, Adolphe, homme de lettres, à Valenciennes.
Stiévenart, Abel, docteur en médecine, correspondant de l'Académie de médecine de Paris.
Meurice fils, peintre décorateur, à Valenciennes.
Bouton, négociant, à Valenciennes.
Defontaine, doyen-curé de Saint-Nicolas, à Valenciennes.
Cromback, principal du collége, à Valenciennes.
Caffiaux, professeur de rhétorique au collége, à Valenciennes.
Boudousquié, ✲, ingénieur en chef des mines, à Valenciennes.
Feytaud, rédacteur du *Courrier du Nord*, à Valenciennes.
Collet, avocat, à Valenciennes.
De Bracquemont, ingénieur-directeur des mines de houille de Vicoigne.
Hamoir, Gustave, cultivateur, fabricant de sucre, à Saultain.
Manouvrier, ✲, docteur en médecine, à Valenciennes.
Courtin, percepteur, à Valenciennes.
Courtin, médecin, à Valenciennes.
Didiez, avocat, à Valenciennes.
Bailliez, sous-directeur des travaux du jour des mines d'Anzin.
Monchicourt, Achille, chimiste, à Marly.
Charamond, juge-de-paix, à Valenciennes.
Debettignies, fabricant de porcelaines, à Saint-Amand.

ASSOCIATION LILLOISE.

POUR L'ENCOURAGEMENT DES LETTRES ET DES ARTS DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette association, autorisée par un arrêté du préfet, du 17 septembre 1836, compte plus de 500 membres. Elle a pour objet de fournir aux personnes, et surtout aux jeunes gens du pays qui cultivent les lettres et les arts, des moyens de réunion et d'études, de bonnes et sages inspirations, de généreux encouragements, de leur créer un public et des occasions de se produire; de leur offrir des ressources pour publier leurs écrits, placer leurs ouvrages d'art, faire exécuter leurs compositions musicales, autant que le permettent les moyens de l'association; de les aider dans leurs travaux, de leur donner elle-même ou de leur procurer un patronage bienveillant et désintéressé.

Elle consacre à une exposition permanente des ouvrages de ses membres, son salon, où les principales revues religieuses, littéraires et artistiques sont données en lecture. Elle fait tous les ans, à l'époque de la

Digitized by Google

fête de Lille, une exposition d'ouvrages d'arts dans tous les genres, provenant soit de ses membres, soit des artistes nés dans le département, soit des artistes habitant le département; elle décerne, d'après les annonces qu'elle publie, des récompenses aux auteurs des meilleurs ouvrages de littérature ou d'art adressés à l'association. Elle s'occupe de la propagation du chant dans les écoles.

MEMBRES DU CONSEIL ADMINISTRATIF DE L'ASSOCIATION.

MM. Le Glay, ✲, archiviste du département, *président*.
Kolb-Bernard, ✲, *vice-président*.
Dumon, Edouard, *secrétaire-général*.
Rouzière-Cavalier, *trésorier*.
Lejosne, propriétaire.
Paillart, idem.
De Vogelsang, idem.
De Melun, idem.
De La Chaussée, idem.
De Favières, idem.
Vanackère, fils aîné.
Chon, professeur d'histoire.
Bourdon, juge.

SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE

POUR L'ENCOURAGEMENT DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

Cette société, fondée en février 1851, a été autorisée par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, le 19 août suivant.

Bureau pour 1854.

MM. De Coussemaker, ✲, juge, *président*.
Derode, Victor, négociant, *vice-président*.
Charles, *secrétaire*.
Ortille, professeur au collége, *secrétaire-archiviste*.
Alard, négociant, *trésorier*.

Membres honoraires.

MM. Besson (G.-O. ✲), préfet du Nord.
De Caumont, à Paris.
Le Glay, ✲, archiviste du département, à Lille.
Paillard, ✲, sous-préfet de Dunkerque.
Quetelet, directeur de l'observatoire de Bruxelles
Taylor (le baron), membre de l'institut.
Vincent, idem.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ.

Membres titulaires résidants.

MM. Alard, négociant.
Alisse, négociant.
Ansieaux, professeur de rhétorique au collége.
Bernaert, négociant.
Bobilier, docteur en médecine.
Boutoille, principal du collége.
Carlier, Am., négociant.
Chamonin, négociant.
Charles, professeur de philosophie.
Conseil, capitaine du port.
Cousin, Louis, avocat.
Cuel (O. ✲), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, en retraite.
Dagneau fils, négociant.
De Bertrand, Raymond, propriétaire.
Decharme, ✲, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.
De Clebsattel, Alfred, avocat, député.
De Coussemaker, ✲, juge au tribunal civil.
Derode, Victor, négociant.
Desmit, professeur de peinture.
Develle, architecte de la ville.
Everhaert, propriétaire.
Flament, architecte, adjoint de la ville.
Fontemoing, avocat.
Hovelt, notaire.
Lebleu, chef de bataillon, commandant du génie.
Lebleu, docteur en médecine.
Louise, professeur au collége.
Meneboo, docteur en médecine.
Mollet, ✲, maire de la ville (président honoraire).
Ortille, professeur au collége.
Perot, négociant.
Philippe, négociant.
Quiquet, directeur du cours professionnel, etc.
Terquem, professeur d'hydrographie.
Thelu, médecin.

Membres titulaires non résidants.

MM. Bergerot, à Esquelbecq.
Herwyn, propriétaire à Bergues.
Morael, docteur en médecine à Wormhoudt.

Digitized by Google

COMITÉ FLAMAND DE FRANCE.

Le Comité flamand de France, fondé à Dunkerque le 10 avril 1853, a pour but principal la recherche, la conservation et l'étude des documents en langue flamande relatifs à l'histoire et à la littérature des Flamands de France. Par arrêté en date du 24 août 1853, M. le Ministre de l'Instruction publique a autorisé le Comité à se constituer et a approuvé ses statuts.

Le Comité flamand de France a une séance par mois.

Bureau pour 1854.

MM. De Coussemaker, ✻, *président*.
De Baecker, *vice-président*.
De Bertrand, *secrétaire-trésorier*.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette société a pour but le perfectionnement de l'agriculture et de l'économie rurale, surtout d'encourager la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

MM. le Préfet, *président d'honneur*.
Lemoinier, *président*.
Tripiez-Jonglez, *vice-président*.
Doyen, docteur en médecine, *secrétaire-général*.
Dumoutier, *secrétaire-adjoint*.
Rouzière-Cavalier, *archiviste*.
Mathieu, *trésorier*.

Conseil d'administration.

MM. Aldebert, Amand, horticulteur; — Bernard, Paul, propriétaire; — Cousin, idem; — Danel, idem; — Delespaul-Descamps, idem; — Delespaul, Edmond, idem; — De Vogelsang, ✻, idem; — Dibos, ✻, idem; — Dubus, négociant; — Gabriels, horticulteur; — Grodée, secrétaire en chef de la mairie; — Groulois, propriétaire; — Legentil, idem; — Nys-Meurein, idem; — Miellez, horticulteur; — Paillart, propriétaire; — Schlactère, horticulteur; — Seulin père, idem; — Vanderhelle, propriétaire.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Le nombre en est de onze dans le département.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Ce dépôt est riche de plus de 22,000 volumes imprimés et de 357 volumes manuscrits. Il est placé dans un vaste et beau local; un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du quinzième siècle, les Albe, les Plantin, les Elzevir et les gravures les plus précieuses.

La bibliothèque est ouverte tous les jours de la semaine sans exception et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi.

MM. Paéile, *bibliothécaire.*
Martin-Delahaye, *sous-bibliothécaire.*
Gailliez, *aide-bibliothécaire.*

Commission de surveillance.

MM. Blondeau, avocat; — Hebbelynck, chef d'institution; — Blocquel, conseiller municipal; — H. Jouffroy, receveur municipal; — Paillart, propriétaire; — Delattre-Guichard; — Lefebvre, ✻, ancien principal du collége; — Paéile, *bibliothécaire.*

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

C'est aujourd'hui la plus riche du département. Le nombre des volumes imprimés est de 32,550 environ; les manuscrits forment un total de 1,246 volumes. Le bâtiment dans lequel elle est placée a été restauré ou plutôt réédifié par M. l'architecte Debaralle.

Bibliothécaire, M. Defrémery; — *sous-bibliothécaire*, M. Bouchez.

Ouverture : tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de deux à quatre heures du soir.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

Etablie dans un magnifique local dépendant du Muséum, cette bibliothèque renferme environ 31,000 volumes, dont 989 manuscrits. Parmi ces derniers, il en est de fort précieux, et au nombre des imprimés on remarque quelques éditions très-anciennes.

Les jours d'ouverture sont le mardi, le jeudi et le samedi de chaque semaine, de trois heures de l'après-midi jusqu'à six, dans le printemps et l'été, et depuis deux heures jusqu'à cinq pendant l'automne et l'hiver.

Bibliothécaire, M. Duthillœul, ✻.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, fondée par les Jésuites, enrichie par des dons particuliers et par les débris des communautés religieuses supprimées par la révolution de 1789, est établie dans les bâtiments du collége communal; elle est ouverte tous les jours, le matin de dix heures à une heure, et le soir de cinq à huit heures, les dimanches et fêtes exceptés; elle renferme 15,300 volumes et près de 600 manuscrits, formant 900 volumes.

Pour que cette bibliothèque, déjà si riche en ouvrages précieux, ne reste pas au-dessous des connaissances actuelles, la ville vote chaque année une somme fixe pour achat de livres nouveaux.

Bibliothécaire, M. Mangeart; — ***bibliothécaire-adjoint***, M. Dufour.

Bibliothèque et musée Bénezech annexée à la bibliothèque communale.

Cette collection, qui contient 4,045 volumes, dont plusieurs d'une grande valeur, plus de 100 tableaux et un grand nombre d'objets d'histoire naturelle et d'antiquité, est à la disposition du public, selon les intentions du donateur.

Les jours d'ouverture sont les mêmes que ceux fixés pour la bibliothèque publique.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, contient environ 5,000 volumes. Il ne possède pas de manuscrits.

Il est ouvert les lundis, mercredis et vendredis, de six à neuf heures du soir.

Commission de surveillance.

MM. le maire, *président;* — Fontemoing, avocat; — Gouchon, propriétaire; — A. Philippe, idem; — Caux, secrétaire de la mairie.

Bibliothécaire, M. L. Caux.

BIBLIOTHÈQUE DU CATEAU.

La bibliothèque du Câteau n'existe que depuis quelques années. Elle a été formée à l'aide d'un petit fonds de livres qui étaient abandonnés dans les greniers du collége, et au moyen d'acquisitions, de dons du gouvernement et d'offrandes des particuliers. Le nombre actuel des volumes est de 2,097. Cette bibliothèque est ouverte les dimanches et les jeudis.

Conservateur, M. Dubois.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE MAUBEUGE.

Une petite bibliothèque, composée de 866 volumes, a été établie dans cette ville par les soins de l'autorité municipale. Elle est ouverte les mardis et jeudis, de deux à cinq heures du soir.

Conservateur, M. Cobert, secrétaire de la mairie.

BIBLIOTHÈQUE D'AVESNES.

Le zèle éclairé de l'autorité municipale a créé tout nouvellement ce dépôt, qui s'élève, suivant les derniers renseignements, à 2,300 volumes. La bibliothèque d'Avesnes est ouverte les mardi et jeudi de chaque semaine, de cinq à huit heures du soir.

Conservateurs, MM. Bourgeois (Adolphe) et Fosset.

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND.

630 volumes imprimés et 7 manuscrits, provenant pour la plupart de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, forment le fonds actuel de cette petite bibliothèque, qui ne peut manquer de s'accroître. Elle est ouverte tous les jours, de neuf heures à midi et de deux heures à quatre.

BIBLIOTHÈQUE DE BERGUES.

Il existe en cette ville un dépôt de 5,109 volumes, dont 35 manuscrits, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Winoc.

Ce dépôt a cessé d'être ouvert au public.

BIBLIOTHÈQUE DE BAILLEUL.

Un très-petit nombre d'ouvrages modernes existent à l'Hôtel-de-Ville de Bailleul et forment le noyau d'une bibliothèque que l'autorité pourra établir plus tard.

BIBLIOTHÈQUE DE BOURBOURG.

Cette bibliothèque, établie dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, n'existe que depuis peu d'années. Elle contient 2,500 volumes, dont 10 manuscrits. Elle est ouverte tous les jours, de dix heures à midi et de deux à quatre heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Conservateur, M. Parfait, Joos.

BIBLIOTHÈQUES DE PRÊT.

Indépendamment de ces bibliothèques publiques, il existe à Lille, à Cambrai, à Valenciennes et dans d'autres localités du département, des bibliothèques formées au moyen de souscriptions particulières et ayant pour but d'offrir gratuitement des lectures instructives, amusantes et surtout morales aux personnes de la classe moyenne et ouvrière. Les

Digitized by Google

ouvrages dont se composent ces dépôts sont des romans religieux, des voyages, des histoires générales et particulières, des biographies, des livres de sciences telles que physique, chimie, etc., mises à la portée des ouvriers; la littérature classique, etc., etc. Les livres sont prêtés à domicile sous la garantie de personnes connues; on en prête aussi aux hospices, aux hôpitaux, aux prisons, aux curés et aux maires des communes voisines. Ces institutions rendent d'éminents services à la société en occupant utilement les loisirs d'un grand nombre de personnes et en inspirant à celles-ci, par de bonnes lectures, des idées d'ordre et de moralité.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Dunkerque, Douai et Valenciennes.

LILLE. — MUSÉE DE PEINTURE.

Ce musée, établi en l'année 1795, contient plusieurs morceaux d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus à plusieurs époques de la munificence du Gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Ed. Reynart.

Commission de surveillance.

MM. Reynart, Ed.; — Devémy; — Grodée; — H. Jouffroy; — Herlin, Auguste; — Souchon, professeur de peinture; — Benvignat, architecte.

MUSÉE-WICAR.

Une riche collection d'objets d'art a été léguée à la ville de Lille par le chevalier Wicar, peintre natif de Lille, décédé à Rome. L'administration de ces objets a été confiée à une commission prise dans le sein de la société des sciences, et dont voici la composition :

MM. Benvignat, architecte; — Verly; — Legrand, ✻, avocat; — Caloine, architecte; — Chon.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des

Digitized by Google

poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes, et une belle suite de médailles.

Ce musée est placé sous la surveillance de la société des sciences, de l'agriculture et des arts, et dirigé par une commission choisie parmi ses membres.

Membres de la commission.

MM. Macquart, ✲, *président ;* — Degland, ✲ ; — Verly ; — Parise ; — Lamy.

MUSÉE MOILLET.

Ce musée se compose d'armes, de costumes, de meubles et d'ustensiles recueillis par M. Moillet, dans ses voyages, et qu'il a légués à la ville de Lille. Il est surveillé par une commission spéciale, composée comme suit :

MM. Gentil-Descamps, ✲, adjoint au maire, *délégué pour la présidence ;* — Legrand, ✲, avocat ; — Chrestien, docteur en médecine ; — Bachy, propriétaire.

DUNKERQUE.

Le musée de Dunkerque renferme des objets d'art et d'histoire naturelle. Les efforts tentés pour le créer remontent à l'année 1829 ; mais sa formation a surtout été déterminée, en 1835, par un don considérable de M. Benoit Gernart, consul de France à Canton, auquel sont venues s'ajouter les offrandes des habitants et les acquisitions de la mairie. On remarque dans cet établissement près de 80 tableaux, la plupart de l'école flamande, dont quelques-uns ont une grande valeur. Le musée de Dunkerque a été inauguré le 27 juin 1841 ; il est ouvert les dimanches et fêtes, de deux à six heures de relevée, et les jeudis, de deux à quatre.

Commission du musée.

MM. Benj. Morel, *président ;* — A. Philippe, *vice-président ;* — E. Forcade, *trésorier ;* — A. Gaspard, *secrétaire ;* — Darras, médecin ; — Verquelle ; — Schoutheer fils ; — Develle ; — Forcade père ; — Forcade fils ; — Cuel (O. ✲) ; — Duthoit fils ; — Ponchez fils ; — Fr. Darras ; — Lambert ; — A. Cauchois.

DOUAI.

Le musée de Douai est un des plus riches établissements de ce genre. Il se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au Jardin-des-Plantes de Paris. Il existe en outre une

Digitized by Google

grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Conservateur, M. Potiez, Louis.

Commission du musée.

Section de la bibliothèque et des médailles. — MM. de Warenghien père, *membre honoraire ;* — Bigant, ✲, président à la Cour impériale ; — Duhem, docteur-médecin ; — Duthillœul, ✲, bibliothécaire ; — Estabel, avoué ; — Minart, conseiller ; — Pilate-Prévot, secrétaire de la mairie ; — Rossignol, président du tribunal ; — Tailliar, ✲, conseiller ; — de Warenghien, ✲, idem.

Section d'archéologie et des beaux-arts. — MM. Cahier, conseiller ; — Desmaret, Emile, avocat ; — Delannoy, pharmacien ; — Dupont, peintre ; — Escallier, docteur ; — Fache, statuaire ; — Raoult, professeur au lycée ; — Imbert de la Phalecque, avocat.

Section d'histoire naturelle. — MM. Balthazar, propriétaire ; — Deguerne, Fréd., propriétaire ; — Delplanque, vétérinaire ; — Farez, contrôleur des douanes ; — Gelez, docteur ; — Maugin, id. ; — Potiez-Valery, propriétaire ; — Tesse, docteur ; — Vasse, professeur de physique ; — Watelle, docteur ; — Reytier, docteur en médecine, *membre honoraire.*

VALENCIENNES.

Le musée de Valenciennes possède de nombreuses collections de minéralogie, de conchyliologie et d'ornithologie.

Cet établissement est placé sous la direction d'une commission permanente. Les membres de cette commission sont :

MM. Delanoue, géologue, *vice-président ;* — Ed. Pesier, chimiste, *secrétaire ;* — Ch. Courtin, naturaliste ; — Dutemple, chirurgien ; — Delgrange, naturaliste ; — Alfred Lusardy, idem ; — de Bracmont, ingénieur civil.

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable. Un bâtiment qui y est annexé sert aux leçons données par le professeur.

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est dans le meilleur état, et les

Digitized by Google

leçons données par un professeur instruit, sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du jardin des plantes à Paris, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de 5,000 plantes indigènes et exotiques.

Conservateur, M. Brassart.

THÉATRES.

Il en existe dans les cinq grandes villes du département et dans quelques villes secondaires.

Lille a un théâtre desservi par une troupe sédentaire qui joue l'opéra-comique, le vaudeville, la comédie et le drame.

Directeur, M. Saint-Ange.

Douai a une troupe sédentaire dirigée par N...

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes, Avesnes et Maubeuge, sont desservis alternativement par les troupes ambulantes de MM. Berteché et René.

ÉCOLES SPÉCIALES COMMUNALES.

LILLE.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MUSIQUE, SUCCURSALE DE L'ÉCOLE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION DE PARIS.

Cette école a été fondée en 1816, d'après le vœu émis par le conseil municipal et l'autorisation du ministre de l'intérieur. Cent élèves, des deux sexes y reçoivent l'instruction gratuite de la musique.

L'académie de musique de Lille a produit plusieurs sujets distingués.

Tous les ans, la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Cet établissement est dirigé par une commission administrative placée sous la surveillance de l'autorité municipale, et dont les membres sont à la nomination de M. le Préfet.

ADMINISTRATION.

Commission de patronage et de surveillance.

MM. le maire, *président;* — Danel, *vice-président;* — Tilloy-

Digitized by Google

Casteleyn, *trésorier ;* — Bécu ; — Cousin ; — F. Crespel ; — H. Cuvelier ; — Ed. Desrousseaux ; — A. Théry ; = *Secrétaire-archiviste*, M. Ed. Winter.

ENSEIGNEMENT.

Directeur, M. Henri Cohen.

Professeurs. — Chant. — Classe de chant et de vocalisation, Mlle. Florin ; = Solfége. — Pour les demoiselles, M. Ed. Français ; — pour les garçons, M. Leplus. = Classes élémentaires de solfége. — Pour les demoiselles, Mlles. E. Franke, Bovart, Cotteignies et Delplace ; — pour les hommes, MM. Cérède et Bar ; = Piano, M. Lavainne ; = Classes élémentaires, Mlles. E. Francke et Fouquier ; = Violon, M. Muller ; = Violoncelle, basson et clarinette, M. Baumann ; = Classe de solfége et de chœurs pour adultes, M. Leplus.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Commission administrative. MM. le maire, *président ;* — Reynart, propriétaire, *vice-président ;* — Grodée, secrétaire en chef de la mairie ; — Barrois, négociant ; —Verly, architecte ; — Jouffroy, receveur municipal ; — Bollaert, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées ; — Caloine, architecte.

Peinture.

M. Souchon, *professeur.*

Dessin de la figure et modèle.

MM. Souchon, *professeur-directeur.* — Cadet de Beaupré, *professeur en second.*

École d'architecture.

M. Benvignat, *professeur.*

Cours de perspective linéaire.

M. Lemaire-Dequersonnière, *professeur.*

Géométrie et mécanique appliquées aux arts.

M. Granofski, *professeur.*

Coupe des pierres, application de la géométrie descriptive.

M. Granofski, *professeur.*

Digitized by Google

Dessin géométrique.

M. Granofski, *professeur*.

Dessin linéaire.

M. Lemaire-Dequersonnière, *professeur*.

COURS DE PHYSIQUE.

M. Lamy, *professeur*.

COURS DE CHIMIE APPLIQUÉE AUX ARTS ET AUX MANUFACTURES.

M. Kuhlmann, ✻, *professeur*.

DUNKERQUE.

ECOLE DE MATHÉMATHIQUES ET D'HYDROGRAPHIE ÉTABLIE DANS LES BATIMENTS DU COLLÉGE ET ENTRETENUE PAR LA MARINE.

M. Terquem, *professeur*.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Commission de surveillance des écoles d'architecture et de dessin. MM. le maire, *président;* C. Bourdon, négociant; Dagneau fils, négociant; A. Descroix, propriétaire; A. Philippe, négociant; A. Verquelle, propriétaire.

Professeurs, MM. Flament, professeur d'architecture; Dubuisson et Desmit, professeur de dessin et de peinture.

CAMBRAI.

ÉCOLE DE MUSIQUE.

Commission de surveillance. MM. Bouly, Eugène, *président;* Evrard, capitaine des sapeurs-pompiers; Robert, ancien directeur des postes.

Professeurs, MM. Détry, professeur de violoncelle; Tingry, professeur de violon; Duez, professeur de violon et violoncelle; Crême, professeur de clarinette; Bonnay, professeur d'instruments de cuivre; Dienne, professeur de solfége; Duez, chargé du cours des adultes.

ACADÉMIE DE DESSIN.

Commission de surveillance. MM. Queulain, adjoint, *président;* Maréchal, *vice-président;* Bouly, Eugène, *idem;* Foulon, rentier; Dufrenois, directeur du comptoir national; Flayelle, négociant;

Digitized by Google

De Baralle, architecte; Crespin, Célestin, rentier; Dumont, pharmacien; De Baralle fils, architecte.

MM. Berger, *directeur;* Grohain, *professeur*.

MAUBEUGE.

COURS DE DESSIN ET DE PEINTURE.

M. Bailiant, *directeur*.

DOUAI.

Commission des écoles académiques. Section des arts du dessin. MM. Carrière, professeur de dessin; David, professeur de mathématiques sp.; Dupont, peintre; Cahier, conseiller à la cour impériale; Meurant, architecte; Rossignol, président du tribunal; Watelle, docteur.

Section de la musique. MM. Boulanger, négociant; Choulet, compositeur; Delannoy, pharmacien; Estabel, avoué; Luce-Varlet, propriétaire; Mastrick, procureur impérial; Midy, pharmacien; Nutly, Léon, juge-de-paix.

COURS D'ANATOMIE.

M. Tesse, docteur en médecine, *professeur*.

COURS DE GÉOMÉTRIE ET DE MÉCANIQUE APPLIQUÉS AUX ARTS.

M. Malet fils, *professeur*.

ÉCOLE D'ARCHITECTURE.

M. Malet fils, *professeur*.

ÉCOLE DE DESSIN.

MM. Wallet, *professeur honoraire;* Chevalier-Dubrulle, *professeur;* Druelle, Érasme, *professeur adjoint*.

ÉCOLE DE MODELURE.

M. Fache, *professeur*.

ÉCOLE DE MUSIQUE.

MM. Heisser, professeur de vocalisation; Nourrit aîné, professeur de cor; François, professeur de violoncelle; Nourit aîné, professeur de solfége; Hellebecque, professeur de flûte; Heisser père, professeur de basson et hautbois; Lefranc, professeur de violon; Hochet, professeur adjoint; Devred, professeur de clarinette; Chanponnier, professeur de chant; Heisser, Charles, professeur de piano.

Digitized by Google

VALENCIENNES.

ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, AFFILIÉE A L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES BEAUX-ARTS DE PARIS.

Membres administrateurs, MM. le maire, *président;* Dinaux, Arthur, ✲, *vice-président;* Ewbanck, Edouard, *secrétaire;* Pierard, Rousseau; Dubois; Dupire; Baisier, artiste-peintre; De Warenghien, Jules; Hamoir, Edouard; Courtin, Charles; De St.-Ouen, Alphonse; De Vendegies.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins des écoles, d'après les rapports des membres surveillants.

Professeurs, MM. Potier, professeur de dessin et de peinture; Grandfils, professeur de sculpture, modelure et ornements; Bernard, professeur d'architecture.

ÉCOLE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE.

MM. Nicolet, *professeur de physique;* Pesier, *professeur de chimie.*

ACADÉMIE DE MUSIQUE.

Membres administrateurs, MM. le maire, *président;* Bertherand, *vice-président;* Girard fils, *secrétaire;* Teinturier, Adolphe; Gilard; Lefebvre fils; Grar, Numa; Durieux, Emile.

Professeurs, MM. Perriquet (solfége et violon); Mohr (clarinette); Milario (flûte et hautbois); Duez (violoncelle); Lagrange (cor et cornet à pistons); Seigne, Albert (vocalisation et classe d'ensemble.)

LISTES DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

BREVETÉS DANS LE DÉPARTEMENT.

Imprimeurs-libraires.

A Lille. — MM. Blocquel, Cailleaux-Lecocq, Danel, Leleux, Reboux (Edouard), Vanackere, Lefort fils, Corne, dit Duquesne, Delprat, Guermonprez, Levy-Alcan.

A Roubaix. — M. Reboux (J.-B.)

Digitized by Google

A Tourcoing. — M. Mathon.
A Wazemmes. — M. Horemans.
A Dunkerque. — MM. Lorenzo, Vanderest.
A Cassel. — M. Dhubert.
A Hazebrouck. — MM. Debaecker fils ; Réant fils ; Guermonprez.
A Cambrai. — M. Deligne.
A Avesnes. — M. Carton.
A Maubeuge. — MM. Leveque, De Caussenne.
Au Quesnoy. — M. Préseau.
A Douai. — MM. Deregnaucourt, Vinois, Obez.
A Saint-Amand. — M. Raviart.
A Anzin. — M. Boucher.

Imprimeurs.

A Lille. — M. Lefebvre (Édouard).
A Armentières. — N...
A Roubaix. — Mme. V.e Béghin, M. Vandenbossche (François).
A Dunkerque. — MM. Drouillard fils, Udron, Vandalle.
A Bergues. — MM. Barbez, Fockeur-Huyche.
A Bailleul. — M. Vanneufville.
A Hazebrouck. — M. Taverne.
A Cambrai. — Mme. Hurez (veuve), née Lefer ; Levêque ; Carion.
Au Câteau. — M. Dumesnil.
A Avesnes. — M. Viroux.
A Valenciennes. — MM. Prignet, Henry.

Imprimeurs-lithographes.

A Lille. — MM. Blocquel, Danel, Parvillez, Salomé, Zévort, Mayeur, Serleys, Corne, dit Duquesne, Reboux (Gustave), Vermez, Vanackere, Monnier, Bauchet, Leterme, Decagny, Jouvenel (Dlle. Anne-Marie), veuve Bohem-Bayart, Bracke (François), Reboux (Edouard), Leclercq, Lefebvre, Lecomte, Collier, Rollez, Choquet, Ducatteau, Guermonprez, Dubois, Boldoduc.
A Roubaix. — Mme. V.e Béghin-Defrenne, MM. Burlinchon, Reboux (J.-B.)
A Wazemmes. — MM. Fourment, Horemans
A Tourcoing. — MM. Pruvost, Mathon.
A Bergues. — M. Sfantus-Maes
A Dunkerque. — MM. Thoris, Pieters, Schoutter, Vanderest, Brasseur, Drouillard, Leys.
A Cassel. — MM. Dhubert, Wackernie.
A Cambrai. — MM. Simon, Adoul (Auguste), Saudeur (Jules), Bonnier.

Digitized by Google

Au Câteau. — M. Dumesnil.
A Avesnes. — MM. Viroux, Regnaudin.
A Landrecies. — M. Deloffre.
A Maubeuge. — M. Decaussenne.
A Trélon. — M. Tricot.
A Douai. — MM. Robaut, Adam, Laporte, Desilva, Mortreux, Boniface, Dangu, Obez, Millescamps.
A Saint-Amand. — M. Raviart.
A Condé. — M. Boquet.
A Valenciennes. — MM. Prignet, Giart, Bécart, Henri, Torrez.

Imprimeurs en taille douce.

A Lille. — MM. Lecomte, Hutin.
A Dunkerque. — M. Torris.

Libraires.

A Lille. — MM. Blocquel-Castiaux, Martin-Delahaye, Laurent fils, Castiaux père, Castiaux fils, Leleu, Mlle. Fremaux, Petitot, Reboux (Gustave), Elisa Petitot, femme Cufay, Laurent (Justine), Bauchet (Charles), Druart (Louis), Béghin (Emile), Puissaye (J.-B.), Sebert (Auguste), Dufour (Carlos), Minart (Joseph), Dlle. Vandenbossche, Labbe-Hattez, Couzon, Govaert, Chassin, Bla, Dlle. Zévort, Labitte, Rousselle, Billaux, Dubois.
A Armentières. — Dlle. Joire, M. Cadot, Dlle. Adelaïde Legrand.
A La Bassée. — Mme veuve Bailly. M. Cambier.
A Haubourdin. — Mme. Schoutter.
A Moulins-Lille. — M. Wilmot.
A Roubaix. — Mlle. Mazure, Mme. Béghin, MM. Caboche, Burlinchon, Dlle. Catteau.
A Tourcoing. — MM. Pruvost, Catteau, Lepers, Mathon.
A Wazemmes. — M. Carpentier.
A Dunkerque. — MM. Olivier, Lachèvre, Gillet, veuve Lemonnier, veuve Vernières, Mlle. Lalou, Vancauwemberghe, Maillard, Lecocq, Leys, Pierre, dame Théry, Vandaelle, André, Brasseur, Villiers.
A Bergues. — M. Debever, veuve Coudeville.
A Bollezeele. — M. Devulder.
A Bourbourg. — M. Vandenbroucq fils.
A Gravelines. — MM. Dauchel, Lebon.
A Rexpoëde. — M. Marchand.
A Bailleul. — MM. Schercousse, Féron, Dehaene, Baelde, Vanneufville.

Digitized by Google

A Cassel. — MM. Bachelet, Lion, veuve Dominicus, Dlle. Vandamme.

A Estaires. — MM. Dehaisne, Nicaisse.

A Hazebrouck. — Mme. veuve Degrave, Mlle. Delassue, M. Debuschère, Mme. Bellinck, MM. Schercousse, Bruno, Réant, Louis.

A Merville. — MM. Singer-Cambrine, Lemine-Delepierre.

A Steenwerck. — MM. Walle, Plouvier.

A Cambrai — MM. Lecocq, Tofflin, Hattu, Simon, Sellier, Giart (Auguste), Saudeur (Jules), Bonnier (Henri), Caron.

Au Câteau. — MM. Terrin, Dumesnil, Drubay, Pilloy-Millot.

A Solesmes. — MM. Bisiau, Tramblin.

A Avesnes. — MM. Bourgeois, Michaux, Dme. Vandepitte, Dubois.

A Bavai. — MM. Bouchet, Jonglez.

A Berlaimont. — M. Gomez.

A Fourmies. — MM. Buissart, Legrand.

A Gommegnies. — Mlle. Orélie Jouglet.

A Landrecies. — MM. Deloffre, Capilliez, Rousseaux.

A Maubeuge. — Dlle. Virlet, M. Wallerand, femme Courtin.

Au Quesnoy. — Dlle. Caroline Navez, MM. Dupont, Wibaille, Dlle. Beaugrand.

A Trélon. — MM. Rousseau, Tricot.

A Douai. — MM. Foucart, Vinois, Thorez, Robaut, Jacquart, Lafoscade, Madoux.

A Orchies. — MM. Dubois, Carpentier.

A Condé. — MM. Descamps, Montuelle.

A Saint-Amand. — MM. Raviart, Alker, Dlle Druon.

A Anzin. — M. Boucher fils.

A Denain. — M. Grenier (Eleuthère).

A Valenciennes. — MM. Lemaître, Giart, Marlière, Binois, Hourdequin, Caullet, Boucher, Descamps, Ségard, Désert.

Digitized by Google

ECRITS PÉRIODIQUES

Publiés dans le département du Nord.

JOURNAUX POLITIQUES;

VILLES où paraissent les Journaux.	TITRES ET SOUS-TITRES des JOURNAUX.	NOMS du Propriétaire.	du Rédacteur en chef.	de l'Imprimeur.
ARRONDISSEMENT DE LILLE.				
Lille.....	L'Echo du Nord.....	Leleux.....	Leleux.....	Leleux.
Idem.....	La Gazette de Flandre et d'Artois.....	Arnold.....	De Carrière.	Cailleaux.
Idem.....	La Liberté, Journal du Nord de la France.....	Dayez.....	Dayez.....	Reboux.
Idem.....	Le Nord, Journal de Lille, Affiches et Annonces, Moniteur des départements du Nord et du Pas-de-Calais..	Delamarre, pr. Lomon, g. res.	Cousilhac..	Lefebvre-Ducroq.
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.				
Valenciennes.	Le Courrier du Nord.....	Benoît Henry.	Feytaud....	Benoît Henry.
Idem.....	L'Echo de la Frontière.....	Dinaux.....	Dinaux.....	Prignet.
Idem.....	L'Impartial du Nord.....	Prignet.....	Prignet....	Idem.
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.				
Dunkerque..	Le Vingt-Un Novembre, ancien Commerce de Dunkerq.	Vanderest....	Vanderest..	Vanderest.
Idem.....	La Dunkerquoise.....	Drouillard....	Drouillard..	Drouillard.
Idem.....	Le Journal de Dunkerque...	Vandalle.....	Vandalle...	Vandalle.
ARRONDISSEMENT DE DOUAI.				
Douai.....	L'Indépendant.....	Scrive.....	Adam.....	Adam.
Idem.....	L'Indicateur du Nord et du Pas-de-Calais.....	Ober.....	Veuve Céret.	Veuve Céret
Idem.....	Le Réformiste.....	Veuve Céret, Lacquement..	De Marne..	Veuve Céret.
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.				
Cambrai....	L'Émancipateur.....	Carion.....	Carion.....	Carion.
Idem.....	La Gazette de Cambrai.....	Lévêque.....	Lévêque....	Lévêque.
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.				
Hazebrouck..	L'Indicateur d'Hazebrouck..	Guermonprez.	Bernast....	Guermonprez.
Cassel.....	L'Observateur du Nord, Journal de Cassel.....	D'Hubert....	D'Hubert...	D'Hubert.
ARRONDISSEMENT D'AVESNES.				
Avesnes....	L'observateur des arrondissements d'Avesnes, Cambrai et Valenciennes.....	Viroux.....	Dubois.....	Viroux.

Digitized by Google

JOURNAUX NON-POLITIQUES.

Arrondissem.ts	Villes.	Titres et Sous-Titres.	NOMS des Propr.-Gérant.	NOMS des Imprimeurs.
Lille.....	Lille.....	L'Écho de Lille.....	Levy.....	Levy.
Idem.....	Wazemmes..	Le Moulin à Vent.....	Horemans....	Horemans.
Idem.....	Lille.....	Le Prix courant légal des marchandises en gros.....	Le syndicat des court. de com.	Vanackère.
Idem.....	Idem.....	Journal d'annonces des notaires, etc.	Reboux.....	Reboux.....
Valenciennes.	Valenciennes	La Revue agricole, industrielle et littéraire.....	Feytaud.....	Henry.
Dunkerque..	Bergues....	Le Journal de Bergues, Moniteur du commerce.....	Lepreux	Focqueur.
Dunkerque..	Bergues....	Écho de la mercuriale du marché de Bergues et des marchés des départements.	Focqueur. ...	Focqueur. ...
Douai.....	Douai.....	L'instituteur du Nord et du Pas-de-Calais.....	Adam.....	Adam.
Idem.....	Idem.....	Jurisprudence de la Cour impériale.....	Delebecque...	Ober.
Cambrai....	Le Câteau..	Le Journal du Câteau et du département du Nord.....	Dumesnil.....	Dumesnil
Idem.....	Cambrai....	L'Industriel.....	Morerette....	Simon.
Hazebrouck..	Hazebrouck.	Le Courrier de l'arrondissement d'Hazebrouck.....	Taverne.....	Taverne.
Avesnes....	Avesnes....	Le Glaneur, Feuille d'affiches de l'arrrondis. d'Avesnes..	Carton.....	Carton.

AGRICULTURE.

CHAMBRES CONSULTATIVES.

La loi du 20 mars 1851 sur l'organisation des chambres d'agriculture a été modifiée par un décret du 25 mars 1852 portant qu'il sera établi, dans chaque arrondissement, une chambre consultative d'agriculture dont les membres seront nommés par le Préfet.

Les chambres consultatives d'agriculture sont composées d'un nombre de membres égal à celui des cantons de l'arrondissement. Elles sont présidées dans l'arrondissement chef-lieu du département par le préfet, et dans les autres arrondissements par le sous-préfet. Elles nomment au scrutin un vice-président et un secrétaire.

Digitized by Google

Conformément aux dispositions du décret précité, M. le Préfet a, par un arrêté du 14 mai 1852, procédé à l'organisation des chambres consultatives du département.

Voici la composition de ces chambres.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM.

N...., *vice-président*.

Vercoustre, Frédéric, propriétaire et cultivateur à Bourbourg; *secrétaire*.

Dambricourt, cultivateur et fabricant de sucre à Steene.

Délaetre (Joseph), propriétaire et secrétaire de la société d'agriculture, à Dunkerque.

Mahieu (Louis), propriétaire, cultivateur et maire, à Cappel.

Dufour (Louis), cultivateur, à Broukerque.

Vandercolme, propriétaire et agriculteur, à Dunkerque.

Cardock, cultivateur, à Petite-Synthe.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM.

Cortyl (Benoît) agriculteur et maire à Bailleul, *vice-président*.

Deberdt, propriétaire, *secrétaire*.

Stoppelgast, ancien président de la société d'agriculture de Bailleul.

Dequidt (Réginald), cultivateur et propriétaire à Sainte-Marie-Cappel.

Vandewalle (Justin), idem à Hazebrouck.

Claudorez (Dominique), idem, idem.

Senellart-Pannier, cultivateur et adjoint, à Merville.

Beck, maire, à Steenvoorde.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

MM.

Lefebvre, Julien, ✲, propriétaire et agriculteur, à Hem, *vice-président*.

Des Rotours, ✲, propriétaire et agriculteur, à Avelin, *secrétaire*.

Dansette, propriétaire et cultivateur, à Houplines.

Leroy-Dubois, cultivateur et maire, à Illies.

Demesmay, cultivateur, à Templeuve.

Lallemant, cultivateur et maire, à Erquinghem-le-Sec.

Kuhlmann, ✲, fabricant de produits chimiques à La Madeleine, correspondant de l'Institut, section d'économie rurale.

Desquiens, cultivateur à Fives.

Digitized by Google

MM.

Brame (Jules), membre du Conseil général du département.
Lefebvre (Alexis), cultivateur, à Lezennes.
Bigo-Tilloy, cultivateur et fabricant de sucre, à Esquermes.
Defontaine (Louis), ✲, propriétaire, à Lille.
Bonduelle fils, cultivateur, à Bousbecque.
Lecat-Butin, idem, à Bondues.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM.

Monier, Alexandre, cultivateur, à Aubencheul-au-Bac, *vice-président*.
Boulanger, Edouard, cultivateur, à Doignies, *secrétaire*.
Moulcourt, cultivateur et maire, à Eswars.
Leleu, cultivateur, maire et membre du Conseil général, à Tilloy.
Tilloy, cultivateur et fabricant de sucre, à Boistrancourt, commune de Carnières.
Seydoux, ✲, député au Corps législatif, agriculteur, à Montay.
Leroy (Alfred), agriculteur, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM.

Godard-Desmarets, propriétaire et député, à Trélon, *vice-président*.
Bevenot, secrétaire de la sous-préfecture, *secrétaire*.
De Colnet, conseiller général, à Dompierre.
Baudry, cultivateur et maire, à Boulogne.
Delhaye, propriétaire et ancien notaire, à Bavai.
Blondeau, cultivateur et maire, à Prisches.
Trempont, idem, à Beaufort.
Douai-Macarez, propriétaire et cultivateur, à Ghissignies.
Boy (Casimir), agriculteur, à Baudignies.
Bever, cultivateur, à Lez-Fontaine.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM.

N....., *vice-président*.
Vasse, président de la société d'agriculture de Douai, *secrétaire*.
Billet, cultivateur et fabricant de sucre, à Cantin.
Bernard fils, cultivateur, à Roost-Warendin.
Fiévet (Constant), cultivateur et maire, à Masny.
Morelle, cultivateur et maire, à Somain.
Dubus, cultivateur et maire, à Waziers.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Grar (Edouard), raffineur de sucre, président de la société d'agriculture de Valencieunes, *vice-président*.

Digitized by Google

MM.

Courmaceul, juge-de-paix et agriculteur, à Saint-Amand, *secrétaire*.
Devaine-Nicole, propriétaire et agriculteur, à St.-Amand.
Gouvion-Deroy, agriculteur à Denain.
Mention, propriétaire, agriculteur et maire à Condé.
Hamoir, (Gustave), cultivateur à Saultain.
Blanquet (Désiré), cultivateur et raffineur de sucre, à Famars.

COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Créé par arrêté de M. le Préfet, du 22 *août* 1853.

Ce comice est composé de 5 membres honoraires, de 74 membres titulaires et de 4 membres correspondants.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. Le Préfet du Nord, président;
Le général commandant la division;
Le secrétaire-général, sous-préfet de l'arrondissement;
Le maire de Lille;
Desmazières, botaniste à Lambersart.

BUREAU POUR 1854.

MM. Lefebvre, J., ✲ propriétaire, *président;*
Defontaine, L., ✲, propriétaire, *vice-président;*
Loiset, médecin-vétérinaire, *secrétaire-général;*
Charles, idem, *secrétaire-adjoint;*
Defontaine, François, propriétaire, *bibliothécaire-archiviste;*
Tripiez-Durieux, pharmacien, *trésorier*.

HARAS.

Le service des haras a été organisé en vertu d'une ordonnance du 10 décembre 1833.

Il existe actuellement dans le département du Nord sept stations d'étalons où le public est admis à faire saillir depuis le 1.er février jusqu'au 28 juin de chaque année.

Ces stations sont établies à Lille, Maubeuge, Valenciennes, Le Câteau, Avesnes, Bavai et Bourbourg. Ces stations dépendent des dépôts de Braisne et d'Avesnes et se composent de 17 étalons. Les deux premières dépendent du dépôt d'Abbeville; les deux autres du dépôt de Braisne.

Outre les étalons des stations ci-dessus désignées, il existe dans le département du Nord neuf étalons approuvés et vingt-cinq étalons autorisés, qui, comme les premiers, font le service de la monte dans les divers arrondissements.

Digitized by Google

Des fonds sont affectés dans le budget départemental à l'amélioration de la race chevaline. Le Conseil général a voté pour cet objet, dans sa dernière session, une somme de 4,000 fr. pour, avec d'autres fonds disponibles, être affectée à l'achat de cinq étalons.

ART VÉTÉRINAIRE.

Le nombre des vétérinaires brevetés exerçant dans le département est de 60, savoir :

Dans l'arrondissement	de Dunkerque....	4
—	d'Hazebrouck....	4
—	de Lille.....	9
—	de Cambrai.....	15
—	d'Avesnes.....	15
—	de Douai.....	4
—	de Valenciennes..	9
		60

ASSOCIATION VÉTÉRINAIRE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS,

Autorisée par décision ministérielle du 14 octobre 1844.

Président, M. Pommeret, médecin vétérinaire à Lille.
Secrétaire, M. Delplanque, idem à Arras.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Ces chambres ont été renouvelées en 1852, par voie d'élection, conformément aux dispositions des décrets des 3 septembre 1851 et 30 août 1852. — Elles sont composées ainsi qu'il suit :

LILLE.

MM. le Préfet, *président d'honneur;* — Kuhlmann, ✲, *président;* — Julien Lefebvre, ✲; — Charles Verley, ✲; — Henri Bernard; — Scrive-Bigo, ✲; — Adrien Bonte; — Th. Rouzé, ✲; — Lelièvre, à Loos; — Tilloy-Casteleyn; — A. Delesalle; — Descat-Leleux; — J. Decroix; — H. Loyer; — V. Mas; — Descamps, Alfred.

Secrétaire de la Chambre, M. Blondeau.

Digitized by Google

DUNKERQUE.

MM. Feron, ✲; — Malo; — Beck père; — Boys-Pieters; — Charles Carlier; — Constant Bourdon; — Morel-Agie, ✲; — Petyt, Auguste; — Choquet, Zozime.

VALENCIENNES.

MM. Renard, Louis, à Fresnes; — Blanquart, Désiré, à Famars; — Bracq-Dabancourt; — Emile Lefebvre; — Carlier, Mathieu, ✲; — De Bailliencourt; — Hamoir, Amédée; — Delame-Lelièvre; — Dubois-Charvet, à Valenciennes; — Gossart, ✲, *délégué de l'arrondissement d'Avesnes.*

Secrétaire de la Chambre, M. Alcide Boca.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS.

Trois chambres consultatives sont établies dans ce département, à Tourcoing, à Roubaix et à Cambrai. Voici la nomenclature des membres qui les composent :

TOURCOING.

MM. Henri Desurmont; — Jonglez-Wattel; — Timal fils; — Lamourette; — Jourdain; — Defontaine; — Destombes, Pierre; — Duvillier-Duriez; — Desurmont-Desurmont; — Leloir; — Ph. Motte; — Carlos Masurel, ✲; — Lorthioir-Desplanque.

ROUBAIX.

MM. A. Mimerel (C. ✲); — Wattine-Bossut; — Paul Defresne; — Descat; — Grimonprez-Bossut; — Rousselle-Dazin; — Louis Screpel; — Joseph Pollet; — Delfosse, Aimé; — Boissière, Achille; — Requillart-Screpel; — N...

CAMBRAI.

MM. Delloye; — Petit-Courtin; — Feneuille; — Chapellier; — Cornaille Leroy; — Lallier, Alphonse; — Brabant, Jules; — Bertrant-Milant; — Happe-Letrillard; — Wallerant; — N... — N...

COMMISSION D'INSPECTION DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MANUFACTURES.

MM. le Préfet (G.-O. ✲), *président;* — Kolb-Bernard, ✲, membre de la chambre de commerce, *vice-président;* — Mourcou,

Digitized by Google

avocat, *vice-président;* — Thouvenin, docteur en médecine, *secrétaire;* — Martin-Muiron, fabricant de papiers; — Descamps père, ancien fabricant; — Cordonnier, négociant; — Fiévet-Delemer, propriétaire; — Tailliar père, idem; — Dumont, Edouard, receveur des hospices; — François Gihoul, propriétaire; — Delaune-Ledoux, idem; — Cuvelier, Auguste, idem; — Jouffroy, receveur municipal; — De Melun, propriétaire et membre du conseil général; — Binaut, docteur en médecine; — Dehau-Deleruyelle, propriétaire; — Malfait, Séraphin, idem; — Caux, vérificateur des poids et mesures; — Remy-Meurisse, propriétaire; — Brielman-Duriez, ancien fabricant; — Ed. Defontaine, ✻, ancien président du tribunal civil; — Delattre-Guichard, propriétaire; — Nys-Meurein, ancien manufacturier; — Raux, propriétaire; — Vandenbogaert, idem; — Félix Dehau, ancien notaire; — Carlos Mas, négociant; — Félix Crespel, ancien negociant; — Defontaine, François, marchand de laine; — De Caulaincourt, propriétaire; — De Germiny, idem; — Rouzière-Cavalier, ancien négociant; — Jonglez-Deligne, propriétaire; — Jombart fils, négociant; — Bommart-Crépy, ✻, propriétaire; — Ed. Remy, idem; — Scrive-Labbe, ancien manufacturier; — Louis Vandercruyssen fils, propriétaire; — Durieux-Forret, idem; — Morrisson, docteur en médecine; — Bayard, Charles, conseiller municipal à Armentières; — Boussemart, ancien notaire, idem; — Lorthiois, Lucien, fabricant à Tourcoing; — Leroux-Lorthiois, négociant, idem; — Fretin, ✻, maire à Quesnoy-sur-Deûle; — Dubuisset, docteur en médecine, idem; — Odoux-Duthoit, marchand à Tourcoing; — Cottignies, Paul, notaire à Seclin; — Bulteau, brasseur à Pont-à-Marcq; — Dupont, François, fabricant de savon, idem; — Six, A., tanneur, idem; — Delannoy, J.-B., conseiller municipal à Templeuve; — Paquet, propriétaire à Cysoing; — Parent, maire à Lannoy; — Brame, Jean-Baptiste, propriétaire, idem; — Decottignies, Henri, commerçant, idem; — Briffault, cultivateur à Flers; — Binault, propriétaire à Haubourdin; — Deledeuille, officier de santé; idem; — Bonte, Auguste, négociant à Moulins-Lille; — Delecroix, idem, ancien fabricant à Fives; — Leclercq-Grandel, propriétaire à Wazemmes; — Fays, Isidore, propriétaire; idem; — Duthoit, à la Madeleine; — Dumoutiers, économe des hospices particuliers, idem; — Liénard, Vincent, brasseur à Haubourdin; — Brasme, Augustin, rentier, idem; — Auffray, capitaine en retraite, idem; — Lecomte, Xavier, propriétaire à Moulins-Lille; — Denniel, Bartholomé, propriétaire, idem; — Jeanson, pharmacien à Armentières; — Prevot, Jean-Baptiste, conseiller municipal à Templeuve; — Menche, propriétaire à Haubourdin; — Gahide, officier en retraite à Haubourdin; — Debiscop, marchand à Tourcoing; — Pruvost, professeur en retraite, idem;

Digitized by Google

Delas, Cyriaque, négociant, idem, — Duquennoy-Wattel, négociant, idem; — Mutuel, commissionnaire, idem; — Duquennoy, Adolphe, négociant, idem; — Bouillez, Jean-Baptiste, négociant, idem; — Lefebvre-Crombez, négociant, idem; — Célarier, ancien commissaire priseur à Loos; — Billon, docteur en médecine, idem; — Billet, Jean-Baptiste, marchand à Halluin; — Jules Demeester, propriétaire, idem; — L. Bigo, propriétaire à Esquermes; — Dujardin, Alexandre, propriétaire à Ronchin; — Pruvost, Pierre, propriétaire, idem; — Pennel, Alexandre, propriétaire à Ronchin; — Flipo, Louis, propriétaire idem; — Dubar-Delespaul, négociant, idem; — Wicart, clerc de notaire à Fives; — Hambis, propriétaire à Fives; — Liagre, Edouard, docteur en médecine à Roubaix; — Delahaye, Eugène, pharmacien à Seclin.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. Tordeux, docteur en médecine à Avesnes; — Flagey, docteur en médecine à Trélon; — Herbecq, officier de santé à Ferrière-la-Grande; — Legrain, docteur en médecine au Quesnoy; — Aubry, négociant à Avesnes; — Moustardier, vérificateur des poids et mesures à Avesnes; — Bochart, marchand de lin à Bavai; — Azambe, propriétaire à Noyelles-sur-Sambre; — Bayart, propriétaire à Maubeuge; — Rouez, adjoint à Solre-le-Château; — Stocquelet, conseiller municipal à Trélon; — Beaumont-Lobez, banquier à Avesnes; — Marsy, Adolphe, pharmacien à Landrecies; — N....; — N....

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. Defremery, membre du conseil d'arrondissement à Cambrai; — Toussaint-Lallier, négociant à Cambrai; — Cousin-Humbert, propriétaire au Câteau; — Eraux-Chantreuil, marchand de draps au Câteau; — Jules Sartiaux, propriétaire au Câteau.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. Wautiez, vérificateur des poids et mesures à Douai; — Demarquette, inspecteur des enfants de l'hospice de Paris, à Douai; — Boutique, Ladislas, avoué près le tribunal civil, à Douai; — Tréca-Leleu, propriétaire à Douai; — Imbert de la Phalecque, avocat à Douai; — Théron, propriétaire à Douai.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. Delaetre, curé-doyen de Saint-Eloi à Dunkerque; — B. Morel, conseiller municipal à Dunkerque; — Lemaire, Jules, membre du bureau de bienfaisance à Dunkerque; — Menneboo, docteur en mé-

Digitized by Google

decine à Dunkerque ; — Demennynck, docteur en médecine à Bourbourg ;—Lebleu, Adolphe, docteur en médecine, conseiller municipal à Dunkerque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. Béhaghel, Louis, membre du conseil général à Bailleul ;— de Gruson, Benjamin, membre du conseil général à Merville ; — Yon-Hadou, ancien négociant ; — de Block, vérificateur des poids et mesures à Hazebrouck.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. Lemer, maire à Bruille-Saint-Amand ; — Deslinsel, maire à Denain ;—Loriaux, vérificateur des poids et mesures à Valenciennes ; —Collet, avocat à Valenciennes ; — Paillard père, ancien notaire à Valenciennes ;— Dugimont, ancien juge-de-paix à Valenciennes ;— Mention, maire à Condé ; — Renard, membre du conseil général à Fresnes ; — Baligand, percepteur à Leulles ; — Didier, avocat à Valenciennes ; — Desespringalle, membre du conseil général à St.-Amand ; — Bouchez, conseiller d'arrondissement à Bouchain ; — Bruneau, percepteur à Fresnes ; — Mocq, ancien maire à Lourches ; — Collet, propriétaire à Haspres ; —Caudron, médecin à Condé ;— Cavrois, propriétaire à Valenciennes ; — Deslinsel, propriétaire à Onnaing ; — Cheval, propriétaire à Etreux.

BANQUE DE FRANCE. — SUCCURSALE DE LILLE.

Un décret du Gouvernement provisoire, en date du 27 avril 1848. a réuni la Banque de Lille à la Banque de France.

Directeur, M. Ch. Verley, ✻.

Administrateurs, MM. Bernard, Henri ; — Champon-Dubois ; — Cordonnier, Fidèle ;— Cuvelier, Henri ;— Heurté, Victor ;— Huet-Colombier ; — Rouzé, Th,, ✻ ; — Verstraete, Emile ;—Descamps Alfred.

Censeurs, MM. Charvet-Barrois ; — Decroix, Jules ; — Pollet, Louis.

SUCCURSALE DE VALENCIENNES.

Directeur, N...

Administrateurs, MM. Delame-Lelièvre ; — Dupont, Louis ; — Lefebvre, Emile ; — Dècle, Julien ; — Hollande, Théophile ; — Ewbanck, Edouard ; — Carlier-Mathieu, ✻ ; — Bracq-Dubois ; — Hamoir, Edouard.

Censeurs, MM. Canonne, Théodore ; — Lebret ; — Blanquet.

Caissier, M. Grad ; — *Contrôleur*, M. Véron ; — *Comptable*, M. Honoré, Ch.

Digitized by Google

COMPTOIRS NATIONAUX D'ESCOMPTE.

LILLE.

Un décret du 7 mars 1848 a autorisé l'établissement d'un comptoir national d'escompte dans la ville de Lille.

Directeur, M. Th. Rouzé, ✻.
Sous-directeur, M. Th. Kiener.
Caissier, M. Ph. Dathis.
Administrateurs, MM. H. Bernard, — Bigo, ✻, délégué du conseil municipal de Lille; — Groulois, négociant; — Carpentier-Danniaux; — Champon-Dubois; — Catel-Beghin; — Jules Decroix; — Descat-Leleux; — Mionnet; — Grandel-Parvillez; — Hazard; — Th. Herlin; — Huet-Colombier; — Honnorat; — Fréd. Kuhlmann, ✻; — Noyelle.

DUNKERQUE.

L'établissement de ce comptoir a été autorisé par arrêté ministériel du 10 juillet 1848.

Directeur, M. Petyt Aug.te.
Sous-Directeur, N...
Caissier, M. Huyssens-Pauwels.
Conseil d'Administration, MM. Dumoulin, — Morel-Agie, ✻, Huret, fils; Vanosten.

BOURSES DE COMMERCE.

Quatre bourses de commerce existent dans le département du Nord, elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE.

Douze agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce et de courtiers d'assurance.

MM. Vandercolme, *syndic*; — Sergent, *premier adjoint*; — Plaideau, Numa, *deuxième adjoint secrétaire*; — Debaecker; — Cauwin fils; — Sapelier, Symphorien; — Leroy; — Cailliez; — Salomez; — Souville-Vital; — Waguet; — Sapelier, Henri.

BOURSE DE LILLE.

MM. Durieux, *syndic*; — C.e Verbiest, *premier adjoint*; — Duquesnoy, *deuxième adjoint*; — Dupuis; — Emile Liagre.

Il y a en outre dix courtiers de commerce.

MM. Cocural-Dorcy, *syndic*; — Salembier, *premier adjoint*; — Helley, *deuxième adjoint*; — L. Roland; — Degeuser; — Colle; — Ch. Blancho; — Brocvelle; — Desmyttère; — B. Calmels.

Digitized by Google

BOURSE DE DOUAI.

Trois agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce.

MM. Choquet ; — Barré-Bris ; — N....

BOURSE DE VALENCIENNES.

Il doit y avoir six agents de change et quinze courtiers de commerce ; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

AGENTS CONSULAIRES ÉTRANGERS EN RÉSIDANCE DANS LE DÉPARTEMENT.

DUNKERQUE.

MM.

A. Bonvarlet, consul de Danemarck.
C. Bourdon, consul de Prusse.
Allard, Ph. consul des Pays-Bas.
Cousin, vice-consul des Pays-Bas.
Morel-Agie, consul de Hambourg, de Brême, de Lubeck, des Etats-Unis d'Amérique et du Mexique.
Thierry, consul de Suède et de Norwège.
B. Morel, ✲, vice-consul de Portugal.
Dewulf, consul de Belgique.
C. Debaecque, vice-consul de Russie.
Morel, Alfred, vice consul du Mexique, agent consulaire d'Autriche et de Toscane.
P. Debaecque, consul de Costa-Rica.
Ch. Carlier, consul de Mecklembourg.
Chamonin, vice-consul de Sardaigne et vice-consul d'Espagne.
Darras, Emile, vice-consul des Deux-Siciles.
Féron, Gustave, vice-consul du Brésil.
Campbell, Robert, consul d'Angleterre.
Messier de St.-James, consul de la république du Pérou.

LILLE.

MM.

Philippe Decoock, consul de Belgique.
Decoock fils, vice-consul, idem.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS STATISTIQUES.

NOTICE TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE.

TOPOGRAPHIE.

Le département du Nord, ainsi nommé à cause de sa position géographique, qui est la plus septentrionale de la France, est situé entre les 0° 13' à l'ouest et 2° 3' à l'est du méridien de l'Observatoire de Paris, entre les 49° 58' et 51° 5' de latitude.

Il est formé de la réunion des anciennes provinces ci-après, savoir : la Flandre française en entier; le Cambrésis, sauf quatre communes, et le Hainaut français, presque en totalité. Il comprend en outre quelques communes de l'Artois, dans les arrondissements de Lille, Douai et Cambrai, et dans ce dernier, cinq communes du Vermandois.

Les limites du département sont : au nord-ouest, la Manche, au nord-est, la Belgique; au sud-est, le département de l'Aisne, et au sud-ouest, les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

Il s'étend du nord-ouest au sud-est, et sa longueur prise de Dunkerque jusqu'à Baives, commune située au-delà du bourg de Trélon, à l'extrémité de l'arrondissement d'Avesnes, est d'environ 200 kilomètres. Sa largeur est très-variable dans les diverses parties qui le composent : prise à Gouzeaucourt jusqu'à Condé, elle est de 64 kilomètres, tandis que vers Armentières, où le territoire est très-resserré, elle est de 4 kilomètres seulement. Sa surface totale est de de 568,087 hectares.

ASPECT.

Éminences. Le département du Nord est un pays de plaine. Il y existe cependant quelques éminences, dont les plus remarquables sont, dans l'arrondissement de Dunkerque : celle de Watten, coteau peu élevé et dont le noyau est composé de sable et de gravier mêlé de terres glaiseuses; dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les monts

Digitized by Google

Cassel, des Récollets, des Cats, de Boeschêpe, le Mont-Noir, le Mont-de-Lille, qui tous ont un noyau de sable jaune tirant sur le rouge, mêlé d'une faible partie de grès fort tendre; dans l'arrondissement de Lille, le Mont-en-Pévèle, qui a pour noyau un sable mêlé de pierres meulières, le Mont-Écouvé et le Mont-de-Wervicq; dans l'arrondissement de Cambrai, les coteaux de la Terrière, de Marcoing, du Bois-de-Bourlon, du Camp-de-César et quelques autres créés par les rivières dont le cours a formé la vallée de la hauteur de Bonavis, toutes éminences dont la pente est peu sensible et qui sont cependant les points les plus élevés du département; la sommité de Bonavis est à 145 mètres au-dessus du niveau de la mer, 35 mètres de plus que le mont Cassel; dans l'arrondissement d'Avesnes, les nombreux coteaux des vallées dont le territoire est sillonné en tous sens, notamment ceux voisins de la Sambre et ceux qui avoisinent les deux Helpes, dans les arrondissements de Douai et Valenciennes, quelques coteaux peu élevés qui s'étendent entre ces deux villes pénètrent dans l'arrondissement de Cambrai, et dont la plupart renferment des carrières de grès.

Vallées. Il existe plusieurs vallées dans les arrondissements de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes, mais elles sont peu profondes et peu remarquables; les principales sont :

La vallée de la Scarpe, qui s'étend depuis Douai jusqu'à Mortagne dans l'arrondissement de Valenciennes, et n'ayant que 7 mètres 14 centimètres de pente sur une largeur inégale.

La vallée de la Sensée, ayant 4 mètres 79 centimètres de pente, sur une largeur moyenne de 400 mètres et un développement de 10,500.

La vallée de l'Escaut, depuis l'entrée de cette rivière dans le département jusqu'à sa sortie, d'une largeur qui s'accroît insensiblement de 200 à 400 et 500 mètres, avec 63 mètres de pente.

La vallée de l'Hogneau, d'une longueur de 26,000 mètres, sur une largeur de 1,200 mètres et sur une pente de 55 mètres.

La vallée de la Selle, longue de 37,000 mètres, sur 300 à 800 mètres de largeur; sa pente est de 55 mètres.

La vallée de la Rhonelle, ayant 26,000 mètres de longueur, 400 à 1,000 mètres de largeur et 30 mètres de pente.

La principale vallée de l'Ecaillon : longueur, 24,000 mètres; largeur, 400 à 1,000 mètres; pente, 28 mètres.

La vallée de la Sambre, longue dans le département de 5 myriamètres, 5,176 mètres de largeur réduite, avec 30 mètres de pente.

La vallée de l'Helpe-Majeure, ayant 4 myriamètres environ de longueur, sur une largeur qui s'accroît de 400 à 2,000 mètres, avec pente de 50 mètres.

La vallée de l'Helpe-Mineure, longue de 4 myriamètres sur 500 à 1,200 mètres de largeur, avec 70 mètres de pente.

Digitized by Google

Il existe dans le département quelques autres vallées de moindre importance : de ce nombre sont les trois petites vallées des sources de l'Hogneau, les trois vallées des sources de l'Ecaillon, etc.

Rivières. Les rivières qui arrosent le département sont au nombre de vingt-sept (1).

L'Aa, qui prend sa source un peu au-dessus du village de Bourth, dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à Saint-Momelin, et se dirige en droite ligne sur Gravelines, où ses eaux vont se jeter dans la mer.

La Colme, branche de l'Aa, qui s'en sépare au-dessus de Watten et se porte sur Bergues, où elle se jette dans le canal de Dunkerque.

L'Yser, petite rivière qui prend sa source au territoire de Rubrouck, arrondissement d'Hazebrouck, et va grossir les eaux de l'Hyperlé, dans la province belge de la Flandre-Orientale.

La Peene, très-petite rivière qui naît dans les coteaux de Cassel et va se jeter dans l'Yser, près de Wylder.

La Lys, dont la source est à Louisbourg (Pas-de-Calais), qui sépare les territoires des deux départements, depuis Thiennes jusqu'à Erquinghem, qui traverse une partie de l'arrondissement de Lille, aux confins de l'arrondissement d'Hazebrouck, et depuis Armentières jusqu'à près de Menin, sert de limite entre le département du Nord et la Belgique.

La Lawe, formée par trois petits ruisseaux dans le département du Pas-de-Calais, et qui vont se jeter dans la Lys, au-dessous de La Gorgue.

La Bourre, petite rivière qui naît à Borre, arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit au canal de Préavin, au Grand-Dam.

La Marque, petite rivière qui prend sa source dans la forêt de Phalempin, arrondissement de Lille, traverse plusieurs marais auxquels elle sert de décharge, et se jette dans la Deûle, à Marquette.

La Deûle, dont la source est à Carency (Pas-de-Calais), entre dans le département du Nord à environ 4 kilomètres au nord de la ville de Douai, et se jette dans la Lys à Deûlémont.

La Scarpe, qui naît de plusieurs sources dans le département du Pas-de-Calais, vient d'Arras, traverse Douai, Marchiennes, Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne.

La Sensée, qui prend sa source à Eaucourt, département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à Lécluse, parcourt les arrondissements de Douai, Cambrai et Valenciennes, et va se jeter dans l'Escaut à Bouchain.

La Gache, petite rivière dont l'origine est à Norœuil (Pas-de-Ca-

(1) Parmi ces rivières, celles qui sont navigables sont indiquées, ainsi que les canaux, dans la section des travaux publics.

Digitized by Google

lais), et qui vient se mêler à la Sensée, au territoire d'Aubencheul-au-Bac.

L'Escaut, fleuve qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse Cambrai, Bouchain, Denain, Valenciennes, Condé, sort du département à Mortagne, parcourt plusieurs provinces de la Belgique, et parvient à Anvers, où il se jette dans la mer.

La Hayne, qui naît à Binche (Hainaut), et se réunit à l'Escaut, à Condé.

La Trouille, qui a son origine dans l'arrondissement d'Avesnes, sort du département et va se jeter dans la Hayne, près de Mons.

L'Hogneau, dont la source est dans la forêt de Mormal, arrondissement d'Avesnes; cette rivière quitte le département du Nord à Sebourg, le rejoint à Crespin, et se jette dans la Hayne, près Condé.

La Selle, qui prend sa source à Moulin, département de l'Aisne, entre dans celui du Nord par Saint-Souplet, passe au Câteau, à Haspres, à Douchy, et va se jeter dans l'Escaut à Denain.

La Rhonelle, qui naît dans la forêt de Mormal et se jette dans l'Escaut, à Valenciennes.

L'Ecaillon, qui sort d'un étang à l'entrée de la même forêt, et se jette aussi dans l'Escaut, au-dessus de Valenciennes.

La Sambre, qui a sa source dans le bois de Cartignies, sur la limite des départements du Nord et de l'Aisne, passe à Landrecies et à Maubeuge, en longeant la forêt de Mormal, sort du département à Jeumont, et va jusqu'à Namur, où elle se réunit à la Meuse.

Le Bassuyau, petite rivière qui doit son origine à des sources jaillissantes dans l'arrondissement de Cambrai, et qui se joint à la Selle, au-dessous du premier moulin de Montay.

L'Esdain, très-petite rivière venant de Lesdain, qui traverse le torrent d'Esnes dans une auge de bois et se précipite ensuite dans le torrent.

Le Bayart, petite rivière dont la naissance est au sud de Solesmes et qui se jette dans la Selle.

L'Herclain, petite rivière qui tire ses eaux de plusieurs petites sources à Iwuy, et se jette dans l'Escaut, à la hauteur du Camp-de-César.

La Solre, dont la source est près d'Aibes, arrondissement d'Avesnes, et qui se jette dans la Sambre, à Assevent.

L'Helpe-Majeure, qui prend sa source près de la commune d'Eppe-Sauvage, arrondissement d'Avesnes, et se réunit à la Sambre, à Noyelles.

La Petite-Helpe, qui prend son origine dans les étangs de Trélon, et se jette aussi dans la Sambre, près de Maroilles.

Ruisseaux. On compte dans le département plusieurs ruisseaux, dont les principaux sont :

La Becque de Vieux-Berquin, qui naît à Strazeele et se jette dans la Bourre, près de Merville.

Digitized by Google

La Metterbeck, qui a sa source au Mont-des-Cats et se jette dans la Lys, au-dessous du pont d'Estaires.

Le ruisseau de *Steenwerck*, becque dont les sources sont au mont de Boeschêpe et au Mont-Noir ; il se jette dans la Lys, au-dessous de Sailly, dans le département du Pas-de-Calais.

La becque de *Nieppe*, qui tire ses eaux du Mont-de-Lille, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit aussi à la Lys au-dessus d'Erquinghem.

La Vieille-Rivière, qui naît dans les marais du Clair-Marais et se jette dans l'Aa, au-dessous de Saint-Omer.

Des ruisseaux, des fontaines, des courants, coulants et becques se jettent en assez grand nombre dans ces rivières et dans les canaux. Dans les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai particulièrement, où le sol est entrecoupé de ravins, des torrents plus ou moins considérables, selon la saison, y portent également leurs eaux.

Marais. Le territoire du département du Nord est, comme nous l'avons dit, plat et peu élevé au-dessus du niveau de la mer, ce qui fait que les eaux tendent à rester stationnaires ; le nombre considérable de rivières, ruisseaux et canaux dont il est partout entrecoupé, contribue, avec les pluies abondantes qui y tombent souvent en hiver, à en faire une région humide et à rendre marécageuses les terres les plus exposées à l'invasion des eaux. Il est à croire que les plaines de l'ancienne Flandre, aujourd'hui si bien cultivées et si productives, furent autrefois de vastes marais successivement soustraits à l'empire des eaux par les travaux les plus opiniâtres ; cette observation s'applique plus particulièrement à l'arrondissement de Dunkerque, dont le sol ne se conserve en état de culture que par d'immenses travaux de desséchement renouvelés et entretenus chaque année.

Les principaux marais existant dans le département sont :

Dans le grand bassin de l'arrondissement de Dunkerque, les Moëres, grande et petite, d'une contenance de 3,310 hectares et dont il a été parlé plus haut, à l'article des desséchements, section des travaux publics ;

Sur les bords des canaux de Bergues à Dunkerque, de Furnes et de la Colme, aux environs de Watten, les terres avoisinantes en grande partie marécageuses ;

Entre Cassel, Hazebrouck et Saint-Omer, le Clair-Marais, de 58 hectares 33 ares d'étendue ;

Les terres marécageuses des bords de la Lys et de la Nieppe ;

Les marais des bords de la Deûle et de la Marque, et dont une grande partie est en eaux ;

Les marais de la vallée de la Scarpe, de la rive gauche du vallon de la Sensée et de la rive droite de l'Escaut, depuis Cambrai jusqu'à Condé ;

Digitized by Google

Enfin quelques parties marécageuses sur les points les plus bas de quelques vallées des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

On rencontre aussi des flaques dans le Clair-Marais et dans une partie des arrondissements de Lille, de Douai et de Cambrai, où on extrait de la tourbe;

Et un assez grand nombre d'étangs, dont la plupart sont dans l'arrondissement d'Avesnes, et le reste dans ceux de Lille et de Cambrai.

MÉTÉOROLOGIE.

Climat. Le climat du département du Nord est froid, ce qui est un effet de sa situation vers les 49.° et 51.° degrés de latitude septentrionale.

Le voisinage de la mer qui en fait la limite au nord-ouest, le peu d'élévation du sol, les marais, les rivières, les canaux et les ruisseaux nombreux qui le parcourent, entretiennent dans l'atmosphère une grande humidité. Les hivers, dont la durée est de plus de six mois, y sont souvent pluvieux, brumeux, et la neige y est moins abondante que dans les départements qui l'avoisinent au sud. Le printemps y est tardif et conséquemment très-court; mais aussitôt qu'il a fait sentir son influence, la terre commence à se couvrir des plus riches productions, et la végétation acquiert la plus grande vigueur. L'automne, dans ces contrées, est ordinairement belle et soutenue.

Température. D'après les observations faites, le terme moyen du froid dans le département est d'environ 8 degrés, et la moyenne de la chaleur de 17 degrés.

L'époque du maximum du froid est en décembre et janvier; celle des plus grandes chaleurs en août.

Météores. Les orages, sans être multipliés dans le département, y sont quelquefois assez fréquents au commencement de la belle saison. Les ouragans y sont rares. La moyenne annuelle du nombre de jours de pluies est d'environ 160.

Vents dominants. Les vents dominants sont ouest, sud-ouest, nord-ouest, et amènent ordinairement des pluies.

DIVISION DU TERRITOIRE.

Le département se compose de 662 communes réparties en sept arrondissements, dont les chefs-lieux sont, Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Le tableau statistique de ces communes, par canton et par arrondissement, est ci-après

Digitized by Google

Parmi les 662 communes du département, on compte 34 villes que nous désignons ci-après dans l'ordre de leur importance.

Lille. Chef-lieu du département, de la 3.e division militaire et d'un tribunal de première instance ; place forte, avec citadelle ; ville d'industrie et de commerce. — Population : 75,795 habitants. — Distance de Paris : 236 kilomètres.

Roubaix. Chef-lieu de canton, à 11 kilomètres de Lille ; ville de grande industrie. — Population : 34,698 âmes.

Dunkerque. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place fortifiée et port de mer ; ville de commerce.— Population : 29,080 habitants. — Distance de Lille : 78 kilomètres.

Tourcoing. Chef-lieu de deux cantons, à 13 kilomètres de Lille, ville d'industrie. — Population : 27,615 âmes.

Valenciennes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place fortifiée ; avec citadelle. — Distance de Lille, 51 kilomètres. — Population : 23,263 habitants.

Cambrai. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place forte avec citadelle. — Distance de Lille 59 kilom. —Population : 21,344 âmes.

Douai. Chef-lieu de sous-préfecture, siége de la cour impériale et d'une académie universitaire; place fortifiée.—Population; 20,528 habitants. — Distance de Lille : 33 kilomètres.

Bailleul. Chef-lieu de deux cantons ; ville ouverte.—Population: 10,078 habitants. — Distance de Lille : 29 kilomètres.

Saint-Amand. Chef-lieu de deux cantons ; à 38 kilomètres de Lille; ville ouverte. — Population : 9,527 habitants.

Armentières. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 16 kilomètres de Lille. — Population : 8,840 habitants.

Le Cateau. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 83 kilomètres de Lille. — Population : 8,233 habitants.

Hazebrouck. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; ville ouverte ; à 47 kilomètres de Lille. — Population : 7,953 habitants.

Maubeuge. Chef-lieu de canton, place fortifiée, avec camp retranché. — Population : 7,719 âmes. — Distance de Lille : 84 kilomètres.

Estaires. Ville ouverte ; à 30 kilomètres de Lille. — Population : 6,863 âmes.

Merville. Ville ouverte ; 5,954 habitants. — Distance de Lille : 36 kilomètres.

Bergues. Chef-lieu de canton ; à 69 kilomètres de Lille, place fortifiée. — Population : 5,968 habitants.

Gravelines. Chef-lieu de canton ; place fortifiée et port de mer.— Population : 5,678 âmes. Distance de Lille : 97 kilomètres.

Digitized by Google

Comines. Ville ouverte ; à 17 kilomètres de Lille. — Population : 5,298 âmes.

Condé. Chef-lieu de canton ; place fortifiée ; à 50 kilomètres de Lille. — Population : 5,110 habitants.

Cassel. Chef-lieu de canton ; ville ouverte, de 4,334 habitants. — Distance de Lille : 49 kilomètres.

Landrecies. Chef-lieu de canton, place fortifiée ; à 84 kilomètres de Lille. — Population : 3,984 habitants.

Hondschoote. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 82 kilomètres de Lille. — Population : 3,800 habitants.

Avesnes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place forte. — Population : 3,776 âmes. — Distance de Lille : 102 kilomètres.

Le Quesnoy. Chef-lieu de deux cantons ; place fortifiée. — Population : 3,531 habitants. — Distance de Lille : 68 kilomètres.

Orchies. Chef-lieu de canton ; à 26 kilomètres de Lille. — Population : 3,508 habitants.

La Gorgue. Ville ouverte ; à 31 kilomètres de Lille. — Population : 3,293 âmes.

Seclin. Ville ouverte ; de 3,240 habitants . — 11 kilomètres de Lille.

Marchiennes. Ville ouverte ; chef.lieu de canton ; à 33 kilomètres de Lille. — Population :3,047 habitants.

La Bassée. Chef-lieu de canton ; ville ouverte. — Population : 2,755 habitants. — Distance de Lille : 23 kilomètres.

Bourbourg. Chef-lieu de canton ; ville ouverte. — Distance de Lille : 97 kilomètres. — Population : 2,528 âmes.

Bavai. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 70 kilomètres de Lille. — Population : 1,635.

Lannoy. Chef-lieu de canton : ville ouverte ; à 12 kilomètres de Lille. — Population : 1,535 habitants.

Bouchain. Place fortifiée ; chef-lieu de canton ; de 1,577 âmes de population. — Distance de Lille : 49 kilomètres.

Mortagne. Ville ouverte, à 45 kilomètres de Lille. —Population : 1,152 habitants.

ÉTAT DES DIVERS SOLS DU DÉPARTEMENT

Pays de montagnes.....	»	hect.
de collines.....	158,087	
de plaines et de vallons.....	410,000	
	568,087	

Digitized by Google

Sol riche de terreau	57,000	hect.
Pays de bruyères ou de landes	7,800	
Sol de craie ou calcaire	84,136	
de gravier	1,550	
pierreux	55,600	
sablonneux	28,600	
argileux	299,120	
limoneux ou marécageux	34,281	
de différentes sortes	»	
	568,087	

Le territoire du département se divise, par nature de propriétés, comme suit :

Terres à labour	359,793	hect.
Prés	95,833	
Bois	35,827	
Vergers, pépinières et jardins	16,335	
Oseraies, aulnaies, saussaies	109	
Etangs, abreuvoirs, mares et canaux d'irrigation	1,096	
Landes, pâtis, bruyères, etc	7,568	
Canaux de navigation	361	
Cultures diverses	3,731	
Superficie des propriétés bâties	4,652	
Routes, chemins ; places publiques, rues, etc.	15,832	
Rivières, lacs, ruisseaux	3,084	
Forêts domaniales, terrains improductifs appartenant à l'Etat	23,257	
Cimetières, églises, presbytères, bâtiments publics	609	
Total	568,087	

Digitized by Google

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Sous-Préf.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1858.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1853 (1).	COMPARAISON du principal de la contribution foncière (2). 1839.	COMPARAISON du principal de la contribution foncière (2). 1853.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE, 7 cantons, 59 communes.									
Canton de Bergues.									
Armbouts-Cappel.	7	8	76	850	7348	1749	11541 60	5203	5437
Bergues.	»	10	69	5968	48734	8575	73486 90	13838	14252
Bierne.	2	12	70	505	8247	1407	12452 97	7193	7239
Bissezeele.	7	17	66	441	2736	2363	6141 26	2179	2173
Crochte.	6	16	70	774	5983	2351	10456 57	4735	4763
Éringhem.	13	23	70	704	6540	1974	10798 12	5440	5476
Hoymille.	1	11	70	521	5192	8087	9085 18	4060	4052
Pitgam.	11	20	76	1652	6842	3525	25241 10	13384	5133
Quaëdypre.	5	15	67	1849	15577	3194	24158 60	12371	12314
Socx.	5	14	67	771	6781	3766	12998 89	5317	5336
Steene.	5	14	73	893	8253	774	11771 05	6795	6704
West-Cappel.	9	19	66	923	5892	1824	9791 60	4542	4555
Wylder.	8	19	63	349	2088	1108	3953 10	1560	1545
		Totaux....		16200	130213	34497	221876 94	86617	78979
Canton de Bourbourg.									
Bourbourg-Ville.	»	20	97	2528	17380	5332	28518 66	5254	5427
Bourbourg Camp.	1	20	98	2336	22990	4420	35196 16	19306	18999
Brouckerque.	7	15	80	937	6673	1790	10763 44	5073	5131
Cappelle-Brouck.	6	25	83	1153	10810	1848	16348 61	8886	8999
Éringham.	10	23	74	288	2636	1078	4639 46	2178	2194
Holcque.	12	31	77	469	2902	765	4675 96	2162	2193
Looberghe.	6	19	78	1585	11925	4431	20554 07	9958	10022
Millam.	12	26	79	894	8574	3586	15222 68	7009	7008
Momelin (St.-)	20	39	72	287	2854	1057	4918 80	2452	2319
Pierre-Bouck (St.-)	6	25	84	508	5618	1901	9467 48	4736	4752
Spycker.	6	52	78	631	5238	1711	8796 34	4319	4343
Watten.	4	34	75	1268	8443	3512	14854 80	4760	4856
Wulverdinghe.	8	34	71	386	1978	803	3505 18	1458	1441
		Totaux....		13270	108021	32243	177461 64	77551	77686
Canton de Dunkerque-Est.									
Dunkerque.	6	6	73	497	7457	1500	11516 05	6790	6784
Dunkerque-Br.	1	1	79	1448	13213	875	18271 72	7929	8671
Dunkerque-Est.	»	»	78	29080	240103	23508	337150 53	51378	55618
Grinckoucke.	6	6	79	286	2373	1529	4770 53	2013	2015
Leughem.	5	5	76	2369	15042	4139	24444 97	11851	11780
Rosendaël.	9	9	79	461	4403	422	6831 28	3893	3721
Rydtcoote.	10	10	83	305	995	249	1605 02	665	667
		Totaux....		34446	283586	32222	404090 10	84319	89256

Dans cette colonne sont compris, outre le principal et les centimes communaux, les centimes généraux et départementaux dont nous croyons inutile d'indiquer séparément le produit.

Aux termes de l'article 2 de la loi de finances du 17 août 1838, le principal de la contribution foncière ne s'accroît ou diminue en raison des constructions ou des démolitions de maisons et usines. Les colonnes font connaître le résultat des augmentations ou des diminutions survenues dans le nombre des propriétés bâties depuis la mise à exécution de cette loi.

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton	Distance en kilom. au chef-lieu de la Sous-Préf.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1853	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1853.	COMPARAISON du principal de la contribution foncière 1839.	COMPARAISON du principal de la contribution foncière 1853.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Canton de Dunkerque-Ouest.									
Cappelle.	5	5	77	291	3751	585	5615 75	3372	3366
Dunkerque-Ouest.	»	»	78	Voir Dunkerque-Est.					
Mardyck.	10	10	87	413	3074	1380	5554 14	2584	2605
Synthe-Grande.	8	8	84	1292	7949	3726	14553 50	6376	6403
Synthe-Petite.	5	5	82	1871	10670	3399	17807 94	8112	8186
	Totaux....			3867	25444	9090	43531 33	20444	20560
Canton de Gravelines.									
Craywick	9	15	83	315	3754	1076	6144 26	3392	3415
Georges (St.-).	3	18	95	307	3679	1437	6420 04	3374	3385
Gravelines.	»	20	97	5678	29773	2430	41754 59	14293	14512
Loón.	8	14	89	1836	14964	3380	23562 82	12484	12558
	Totaux....			8136	52170	8323	77881 71	33543	33870
Canton d'Hondschoote.									
Bambecque.	11	24	67	1126	8891	3255	15276 11	6858	6880
Ghyvelde.	11	12	84	1858	9258	3891	16441 37	7028	7165
Hondschoote.	»	23	82	3800	26478	7224	43004 42	16082	16221
Killem.	3	22	81	1271	8693	4406	16252 57	6844	6850
Moëres (Les).	6	14	75	927	7317	3605	13520 62	6315	6399
Oost-Cappel.	7	23	82	506	3156	1736	6017 83	2108	2138
Rexpoëde.	6	19	78	2001	12618	3247	20224 86	8386	8483
Warhem.	7	15	74	2547	19226	840	26588 47	15177	15247
	Totaux....			14036	95637	28204	157326 25	68798	69383
Canton de Wormhoudt.									
Bollezeele.	12	25	65	1769	13953	5745	24613 53	10018	10120
Broxeele.	17	30	65	350	2918	2106	6104 64	2241	2231
Esquelbecq.	5	18	63	2015	12154	5609	22081 31	8220	8268
Herzeele.	6	26	64	1838	12859	4490	21870 64	9420	9495
Lederzeele.	19	32	66	1527	10787	5633	20284 64	8317	8314
Ledringhem.	4	24	57	689	5265	1506	8623 56	4260	4271
Merckeghem.	14	28	68	791	5415	2972	10337 98	4168	4190
Volckerinckhove.	15	29	66	929	7726	3520	13998 03	5785	5794
Wormhoudt.	4	20	58	3869	26834	5670	41631 48	17966	18130
Zeggers-Cappel.	12	20	66	1709	12810	4938	22250 47	9643	9749
	Totaux....			15486	110720	42189	191805 28	80038	80545

Digitized by Google

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton.	de la Sous-Préf.	de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1853.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1853 (1).	COMPARAISON du principal de la contribution foncière (2). 1839.	1853.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK, 7 cantons, 53 communes.									
Canton de Bailleul Nord-Est.									
Bailleul-Nord-Est.	•	19	29	10078	64742	23519	111279 21	32798	32989
Bans-Cappel (St.-).	3	19	32	1100	5700	3628	11429 27	4151	4172
Dieppe.	8	27	21	3582	19778	19256	46446 58	11672	11829
Steenwerck.	5	24	26	4800	24389	23745	57454 58	15155	15217
	Totaux....			19560	114609	70148	226609 64	63776	64207
Canton de Bailleul-Sud-Ouest.									
Bailleul-Sud-Ouest.	»	19	29	Voir Bailleul Nord-Est.					
Berthen.	6	19	35	589	3630	2428	7426 94	2597	2608
Blêtre.	6	12	35	1127	7296	4556	14499 15	5081	5089
Merris.	6	11	35	1236	6956	5491	15040 17	4980	4989
Meteren.	3	15	32	2639	15774	7109	28546 48	10772	10797
Vieux-Berquin.	9	9	38	3364	16601	22097	35960 42	11285	11210
	Totaux....			8955	50257	41681	101473 16	34655	34693
Canton de Cassel.									
Arnêke.	8	20	57	1428	10528	4802	19055 37	7902	7937
Bavinckhove.	4	12	53	970	6348	3039	11666 01	4592	4613
Buysscheure.	11	23	60	844	5383	3346	10702 40	3921	3926
Cassel.	»	14	49	4334	26037	2955	38242 26	11917	12043
Hardifort.	4	17	52	515	4201	1845	7563 22	3347	3367
Marie-Cappel (Ste.-).	3	11	47	894	6242	2099	10539 38	4766	4783
Noordpeene.	7	20	57	1431	9896	4739	18203 18	7644	7683
Ochtezeele.	6	19	55	509	4399	2718	8716 37	3584	3517
Oxelaëre.	2	12	49	540	3612	1502	6404 72	2811	2831
Rubrouck.	2	23	61	1512	12345	4803	21479 07	9476	9483
Vemaers-Cappel.	3	17	52	505	3121	2760	7068 33	2383	2391
Zermezeele.	4	17	53	409	3323	1717	6242 29	2734	2746
Zuydpeene.	7	16	55	867	7809	4790	15434 55	6311	6321
	Totaux....			14758	103844	41115	181317 15	71328	71641
Canton d'Hazebrouck-Nord.									
Blaringhem.	12	11	59	1737	12003	4767	20908 54	9651	9643
Caëstre.	8	8	39	1710	10535	6641	20973 55	6984	7078
Eblinghem.	10	10	57	720	5416	2641	9082 06	4346	4371
Hazebrouck-Nord.	»	»	47	7953	51642	22519	92353 62	24993	25339
Londeghem.	5	5	44	1345	10282	3832	17770 81	8135	8108
Lynde.	10	10	57	785	6440	2129	10851 40	5060	5061
Lenescure	15	15	60	1727	11708	5021	20918 88	8965	9036
Mercus.	6	6	54	514	3831	2072	7303 04	2955	2958
Staple.	8	8	75	1032	7885	2435	13090 23	6124	6126
Vallon-Cappel.	5	5	53	637	4595	1788	8017 74	3450	3474
	Totaux....			18160	124337	53645	221369 87	80663	81194

Digitized by Google

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton	de la Sous-Préf.	de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1853	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1853.	COMPARAISON du principal de la contribution foncière 1839.	1853.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Canton d'Hazebrouck-Sud.									
Boeseghem.	11	11	59	986	6072	2830	11092 21	4415	4433
Borre.	4	4	41	770	4878	3421	10108 92	3578	3585
Hazebrouck-Sud.	»	»	47	Voir Hazebrouck-Nord.					
Morbecque.	4	4	51	3816	18752	2785	29543 88	12870	13003
Pradelles.	6	6	39	377	2510	1775	5218 20	1887	1889
Steenbecque.	7	7	55	1941	10602	4852	19343 60	7562	7556
Strazeele.	8	8	37	558	3613	3565	8551 01	2749	2751
Thiennes.	11	11	58	1082	6352	2355	10960 12	4359	4383
Totaux....				9530	52779	21583	94817 94	37420	37599
Canton de Merville.									
Estaires.	6	19	30	6863	38668	11250	63147 52	18511	18647
Haverskerque.	8	13	44	1563	7542	3130	13417 01	5100	5129
La Gorgue.	5	18	31	3293	16680	5356	28158 70	9982	10061
Merville.	»	14	36	5954	36717	13669	63318 66	20278	20468
Neuf-Berquin.	3	15	34	1430	5669	3693	11498 76	3452	3484
Totaux....				19103	105276	37098	179540 65	57323	57789
Canton de Steenvoorde.									
Boëschepe.	8	15	38	1985	8728	5356	17317 30	6185	6195
Eecke.	5	9	42	1188	8425	2586	13915 52	6406	6410
Godewaersvelde.	6	12	40	1776	8921	4089	16294 08	6395	6406
Houtkerque.	9	20	55	1353	8997	2343	14475 08	6871	6895
Oudezeele.	6	16	53	1015	5904	2348	10360 05	4451	4456
Steenwoorde.	»	11	46	3966	26104	11483	46895 18	17413	17510
Sylvestre-Cap. (St.-)	5	6	43	1060	6867	3096	12447 51	4965	4983
Terdeghem.	4	10	46	604	6038	2232	10407 05	5148	5143
Winnezeele.	7	15	51	1502	9199	5439	18003 »	7262	7278
Totaux....				14443	89183	38972	160104 77	67396	65276
ARRONDISSEMENT DE LILLE, 16 cantons, 132 communes.									
Canton d'Armentières.									
Armentières.	»	16	16	8840	54587	7496	88605 84	16500	17955
Capinghem.	9	8	8	255	2179	1732	4715 74	1535	1544
Chapelle-d'Arment.	1	16	16	2039	13785	6001	24686 42	9987	10030
Erquinghem-Lys.	3	19	19	2194	14085	5100	24198 35	9663	9725
Frelinghien.	5	14	14	2084	14186	6496	25723 59	9009	9123
Houplines.	2	17	17	2244	14589	8721	28518 88	9395	9583
Prémesques.	8	10	10	1008	5383	3846	11213 85	3584	3605
Totaux....				18664	118794	39392	207662 67	59673	61565

Digitized by Google

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Sous-Préf.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1853.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1853.	COMPARAISON du principal de la contribution foncière. 1839.	COMPARAISON du principal de la contribution foncière. 1853.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Canton de La Bassée.									
ubers.	10	21	21	1766	8140	4681	15763 08	5223	5257
ournes.	9	15	15	1488	10854	2513	14990 16	6258	6392
romelles	10	25	25	1290	6218	3276	11797 56	4223	4237
antay.	5	21	21	417	1883	1014	3578 24	1345	1341
erlies.	7	17	17	999	6366	4491	13239 30	4723	4745
lies.	4	19	19	1468	9178	4780	17203 06	6397	6605
a Bassée.	»	23	23	2755	18648	1987	26526 57	6412	6619
larquillies.	6	18	18	1137	5987	1016	9051 68	4047	4091
ainghin-en-Weppes	11	18	18	2032	7892	7162	17009 53	5160	5123
alomé.	3	24	24	860	6042	1446	9392 07	3094	3246
Vicres.	9	17	17	248	2181	1809	4805 65	1819	1814
		Totaux....		14450	83389	37175	143356 90	48701	49470
Canton de Cysoing.									
achy.	4	19	19	1000	4983	1715	8454 44	3230	3294
ourghelles.	3	17	17	1213	6160	3074	11391 40	3954	4042
ouvincs.	3	13	13	575	3009	1865	5948 75	1952	1987
amphin-en-Pévèle.	5	16	16	1459	7005	2104	11511 41	4579	4616
appelle.	8	20	20	1511	8546	3742	15280 21	5653	5798
obrieux.	4	18	18	471	2022	1360	4121 87	1231	1247
ysoing.	»	15	15	2876	16193	1881	23472 92	9710	9838
enech.	5	22	22	1157	5032	3082	9040 57	3341	3373
ouvil.	3	14	14	716	2679	1774	5449 55	1784	1799
louchin.	9	24	24	1456	7226	4235	14056 22	5062	5105
éronne.	4	13	14	618	2009	1187	3927 91	932	970
ainghin-en-Mélant.	5	11	11	1751	10327	4466	18428 53	7385	7492
empleuve.	6	18	18	1143	19638	9899	36497 14	11920	12219
Vannehain.	4	19	19	495	2397	1683	4963 53	1916	1936
		Totaux....		18441	97226	41867	173444 45	62650	63716
Canton d'Haubourdin.									
eaucamps.	5	12	12	762	4467	1779	7837 21	3181	3230
mmerin.	3	5	5	1400	5222	363	7357 60	3425	3474
nglos.	2	9	9	331	1518	1088	3160 20	1006	1011
nnetières-en-Wep.	4	11	11	1658	10191	3024	16748 17	7245	7209
rquinghem-le-Sec.	3	10	10	224	1560	1625	3789 44	1227	1233
scobecques.	4	11	11	253	1696	996	3302 01	1317	1323
lallennes-lez-Haub.	2	9	9	568	4437	4599	10709 85	3334	3341
laubourdin.	»	7	7	3210	24465	10342	42549 25	7680	9457
.e Maisnil.	11	19	19	509	2748	1831	5584 45	1966	1956
ligny.	5	12	12	124	855	263	1414 74	642	648
omme.	10	6	6	2421	13469	5493	23671 48	8275	8401
		A reporter....		11470	70628	31423	137124 40	39298	41283

Digitized by Google

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Sous-Préf.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Préfecture.	Population,	Principal des quatre contributions directes pour 1853.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1853.	COMPARAISON du principal de la contribution foncière. 1839.	1853.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Report....				11470	70628	31423	127124 40	39298	41283
Loos.	3	5	5	4082	16313	8018	29032 34	6816	7730
Radinghem.	6	13	13	1251	6707	4964	14162 32	4467	4458
Santes.	3	10	10	1614	9064	7461	19848 72	5339	5685
Sequedin.	2	9	9	578	4007	3604	9116 11	3078	3090
Wavrin.	3	14	14	1818	13661	2113	21588 69	9131	9187
Totaux....				21803	120380	57463	220472 58	68129	71433
Canton de Lannoy.									
Annappes.	8	8	8	1962	12802	4034	21249 05	8886	9153
Anstaing.	9	11	11	496	2509	1253	4649 59	1663	1688
Ascq.	8	8	8	1790	9744	3059	16082 92	5271	5514
Baisieux.	9	14	14	1943	10453	5481	19662 05	6670	6788
Chereng.	7	12	12	1312	5780	2642	10464 71	3422	3409
Flers.	7	6	6	2363	14286	3869	22738 96	7614	8121
Forest.	6	10	10	745	2049	658	3404 27	810	849
Gruson.	10	12	12	397	2494	1546	4950 23	1929	1935
Hem.	4	10	10	2289	13152	3857	21416 36	7655	8022
Lannoy.	»	12	12	1535	7617	1928	11899 77	1427	1586
Leers.	3	15	15	2540	8140	4775	15732 56	4126	4264
Lys-lez-Lannoy.	1	13	13	1349	5784	2951	10673 02	2633	2892
Sailly.	3	12	12	971	5054	3493	10361 72	3252	3338
Toufflers.	1	13	13	817	3286	2075	6519 74	1796	1896
Tressin.	7	11	11	474	2304	1614	4749 29	1369	1398
Willems.	7	15	15	1982	7640	4455	14763 84	4184	4273
Totaux....				22965	113094	47690	199318 08	62707	65193
Canton de Lille Nord-Est.									
Fives.	2	2	2	3618	27948	11992	48825 53	10047	12493
Hellemmes.	4	4	4	1095	5635	2039	9631 97	3231	3163
Lille Nord-Est.	»	»	»	75795	1062814	97566	1477071 62	270721	287466
Mons-en-Barœul.	3	3	3	1120	5643	3737	11411 96	3373	3601
Totaux....				81628	1102040	115334	1546941 08	287372	307016
Canton de Lille-Centre.									
Lille-Centre.	»	»	»				Voir Lille Nord-Est.		
Madeleine (La).	2	2	2	1974	13425	8554	26583 06	4506	6103
Totaux....				1974	13425	8554	26583 06	4506	6103
Canton de Lille Sud-Est.									
Faches.	6	6	6	2316	9050	6197	18610 82	5244	5021
Lezennes.	6	6	6	1267	3552	2637	7512 76	1957	2011
Lille Sud-Est.	»	»	»				Voir Lille Nord-Est.		
Ronchin.	6	6	6	1634	8363	2004	13179 79	5635	5291
Totaux....				5217	20965	10838	39303 37	12836	12331

Digitized by Google

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Sous-Préf.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Préfecture	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1853.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1853.	COMPARAISON du principal de la contribution foncière. 1839.	1853.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Canton de Lille Sud-Ouest.									
squermes.	3	3	3	3127	27164	1558	36866 03	10675	12274
ille Sud-Ouest.	»	»	»			Voir Lille Nord-Est.			
loulins-Lille.	2	2	2	4875	43059	3556	58673 51	12912	15461
Vazemmes.	2	2	2	13086	105103	5507	141765 51	22352	35673
Totaux....				21088	175386	10621	237305 05	45939	63408
Canton de Lille-Ouest.									
ndré (St.-).	5	5	5	940	6713	3645	12629 90	3864	4054
ambersart.	3	3	3	1219	10964	4114	18887 80	7377	7734
ille-Ouest.	»	»	»			Voir Lille Nord-Est.			
larquette.	5	5	5	1887	10217	5454	19160 57	5205	5707
Vambrechies.	6	6	6	3571	25069	11737	45560 70	15501	15895
Totaux....				7617	52963	24950	96238 97	32007	33390
Canton de Pont-à-Marcq.									
ttiches.	4	18	18	916	5981	3641	11811 87	3988	4060
velin.	4	14	14	1764	14202	4117	23174 52	10292	10531
ersée.	6	20	20	1752	10552	3967	18229 09	7228	7349
nnevelin.	3	13	13	1646	9957	7078	20718 58	7388	7427
retin.	5	12	12	2072	12962	3577	21043 50	9534	9658
a Neuville.	6	20	20	383	2212	602	3621 26	1509	1522
lérignies.	2	16	16	918	7260	3838	13643 84	5071	5228
loncheaux.	12	26	26	1002	5287	2908	10047 14	3111	3241
lons-en-Pévèle.	6	20	20	1801	12956	6107	23754 11	8612	8800
stricourt.	10	24	24	828	4625	3690	10120 37	3276	3300
halempin.	9	15	15	1361	9605	3419	16224 61	4763	4989
ont-à-Marcq.	»	14	14	869	6793	2038	10900 86	2183	2629
humeries.	7	21	21	833	5537	1705	9104 55	3117	3294
ourmignies.	5	17	17	501	2173	2068	5075 48	1364	1367
Vahagnies.	9	21	21	779	4668	2441	8718 08	2911	3016
Totaux....				17515	114770	51196	206187 86	76347	76411
Canton de Quesnoy-sur-Deûle.									
omines.	6	17	17	5298	32842	4714	48251 03	16532	16947
eûlémont.	6	17	17	2060	13026	6533	24158 91	8595	8729
ompret.	5	7	7	640	3757	1637	6744 51	2623	2639
érenchies.	5	10	10	940	6109	3141	11269 73	2615	3042
uesnoy-sur-Deûle.	»	11	11	4238	28785	11355	49924 71	14801	15200
erlinghem.	3	8	8	1703	10850	7887	22731 58	7844	7843
Varnéton-Bas.	8	19	19	265	2727	970	4694 81	2306	2308
Varnéton-Sud.	8	19	19	98	1397	387	2262 91	1221	1223
Vervick-Sud.	9	20	20	1872	11350	2617	17521 24	4818	4975
Totaux....				17114	110843	39241	187559 43	61355	62906

Digitized by Google

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Sous-Préf.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1853.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1853.	COMPARAISON du principal de la contribution foncière. 1839.	1853.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Canton de Roubaix.									
Croix.	3	8	8	1776	8325	4037	15880 02	4759	5077
Roubaix.	»	11	11	34698	275205	105664	463426 80	55949	82054
Wasquehal.	1	7	7	2040	11126	5285	20277 94	6687	6891
Wattrelos.	3	14	14	9432	28157	13398	51260 69	13319	14306
	Totaux....			47946	322813	138984	550845 45	80714	108328
Canton de Seclin.									
Allennes-les-Marais.	6	17	17	911	5372	3035	10294 63	3551	3632
Annœullin.	7	18	18	3405	16322	4382	26042 64	8313	8712
Bauvin.	11	21	21	1233	6682	712	9390 51	2840	2976
Camphin-en-Carem.	6	17	17	928	7687	2371	12781 95	5851	5905
Carnin.	7	18	18	391	2645	1731	5326 46	1876	1882
Chemy.	3	16	16	401	3502	1190	5929 93	2772	2788
Gondecourt.	4	14	14	1742	9310	4969	17653 46	6096	6161
Herrin.	5	16	16	352	2355	2098	5315 06	1357	1440
Houplin.	2	13	13	1455	6699	2748	11834 27	4602	4682
Lesquin.	7	8	8	1274	9816	6183	19490 10	6584	6541
Noyelles.	3	9	9	404	2728	405	4036 99	1747	1838
Provin.	10	21	21	1202	4608	1898	8110 42	2544	2584
Seclin.	»	11	11	3341	29579	1701	40571 63	15497	16284
Templemars.	4	8	8	886	4768	2351	8834 97	3240	3271
Vendeville.	3	8	8	461	2304	2098	5270 25	1685	1685
Wattignies.	4	7	7	2236	9470	2309	15004 60	5741	5678
	Totaux....			20682	123847	41181	205887 57	74296	76059
Canton de Tourcoing-Nord.									
Bousbecques.	10	18	18	1860	9454	3870	16650 73	5342	5439
Halluin.	8	18	18	5408	25789	11085	45246 75	10454	11390
Linselles.	10	15	15	3638	18703	10383	35827 61	10227	10415
Neuville-en-Ferrain.	5	18	18	2644	9254	4840	17347 23	4746	5075
Roncq.	6	15	15	3637	18448	9535	34389 11	9095	9570
Tourcoing-Nord.	»	13	13	27615	202440	61342	325455 12	53365	67350
	Totaux....			44802	284088	101055	474916 55	93229	109220
Canton de Tourcoing-Sud.									
Bondues.	7	7	7	3028	18057	8653	33067 36	10828	11292
Marcq-en-Barœul.	10	4	4	3989	25458	7659	41739 10	14507	15575
Mouveaux.	5	8	8	2233	9200	3609	15999 38	4363	4702
Tourcoing-Sud.	»	13	13				Voir Tourcoing-Nord.		
	Totaux....			9250	52715	19921	90805 84	29788	31569

Digitized by Google

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef lieu du Canton.	de la Sous-Préf.	de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1853.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1853.	COMPARAISON du principal de la contribution foncière 1839.	1853.
1	2.	3	4	5	6	7	8	9	10
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI, 7 cantons, 118 communes.									
Canton de Cambrai-Est.									
woingt.	4	4	63	476	4631	1728	7991 24	3857	3865
ignoncles.	7	7	66	805	5810	2803	10738 52	4529	4552
ambrai-Est.	»	»	59	21344	199069	4906	264487 40	57225	62136
auroir.	6	6	64	684	5113	3305	10327 67	4002	4028
scaudœuvres.	4	4	63	1677	8019	943	11654 76	4956	5163
strun.	12	12	58	599	2366	1844	5114 30	1603	1603
swars.	7	7	66	533	2629	2234	5892 84	1797	1800
orenville.	6	6	64	58	2172	460	3368 87	1985	1993
vuy.	9	9	60	3663	16450	1902	23819 34	9536	9572
aves.	7	7	64	814	5276	1857	9029 36	3829	3847
iergnies.	3	3	62	560	3407	1725	6371 63	2742	2750
amillies.	4	4	65	552	5231	2518	9597 47	4096	4139
hun-Lévêque.	8	8	64	782	4905	1860	8489 76	3457	3571
hun St.-Martin.	8	8	64	870	6685	1275	10126 34	4139	4262
	Totaux....			33417	271763	29360	387009 50	107747	113301
Canton de Cambrai-Ouest.									
bancourt.	7	7	53	622	5163	3043	10084 56	4086	4071
ubencheul-au-Bacq	18	18	51	439	3376	375	4794 59	1707	1790
antigny.	7	7	54	520	2861	1865	5790 76	2145	2148
lecourt.	6	6	55	445	3346	2548	7210 85	2666	2641
ambrai-Ouest.	»	»	59				Voir Cambrai-Est.		
uvillers.	4	4	57	400	2261	1579	4696 22	1697	1704
ontaine-Notre-D.	6	6	65	1713	9369	4942	17707 24	6431	6505
ressies.	11	11	50	715	3753	1092	6168 51	2549	2556
aynecourt.	7	7	53	480	5213	2338	9411 15	4335	4270
em-Lenglet.	11	11	51	704	3775	958	6063 82	2665	2666
lorenchies.	2	2	61	106	1239	117	1787 63	958	977
euville-St.-Rémy.	2	2	57	884	4934	554	7031 94	2679	2759
aillencourt.	11	11	60	1152	5714	3947	11822 14	4033	4033
roville.	2	2	61	491	5632	2947	10528 20	4143	4193
aillencourt.	5	5	57	965	7555	2581	12629 91	4773	5033
illy.	5	5	57	588	3171	1653	5956 53	2370	2340
ancourt.	6	6	55	422	3548	1797	6620 59	2842	2851
illoy.	3	3	56	389	2774	1435	5209 91	2311	2326
	Totaux....			11035	73684	33771	133514 55	52390	52863
Canton de Carnières.									
ubert (St-).	7	16	66	2373	8087	6608	17748 97	5067	5129
vesnes-lez-Aubert.	4	13	66	2785	7676	6025	16684 28	4357	4388
eauvois.	5	12	70	1051	4146	1703	7240 18	2095	2138
	A reporter....			6809	19909	14336	41673 43	11519	11655

Digitized by Google

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton	Distance en kilom. au chef-lieu de la Sous-Préf.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1853.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1853.	COMPARAISON du principal de la contribution foncière. 1839.	1853.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		Report....		6809	19909	14336	41673 43	11519	11655
Béthencourt.	9	17	74	1236	5177	3763	10883 15	3423	3463
Bevillers.	4	12	71	1073	4264	2885	8765 89	3051	3079
Boussières.	2	10	69	856	3785	3742	8982 81	2561	2583
Carnières.	»	8	67	1495	8461	5073	16553 14	5474	5561
Cattenières.	5	9	68	955	3978	3014	8473 44	2831	2865
Estourmel.	4	7	66	667	3634	3437	8402 20	2540	2562
Fontaine-au-Pire.	5	14	71	1174	5292	2915	10132 71	3703	3731
Hilaire (St.-).	5	15	74	1956	6856	2447	11779 56	4457	4509
Quiévy.	6	18	75	2785	9402	6729	19611 42	5201	5251
Rieux.	4	10	69	1778	7923	2477	13215 62	5613	5649
Séranvillers.	7	9	68	442	3058	1995	6198 14	2396	2391
Villers-en-Cauchies.	9	15	63	1364	6852	3715	13079 91	5113	5184
Wambaix.	5	9	68	690	4223	2525	8303 34	3346	3345
		Totaux....		22680	92814	59053	186054 76	61228	61761
				Canton du Câteau.					
Bazuel.	4	28	86	1299	7799	3646	14251 07	6167	6232
Beaumont.	7	17	76	800	3054	1317	5458 04	1962	1996
Benin (St.-).	3	27	85	656	3478	2380	7100 94	2354	2427
Câteau (Le).	»	25	83	8233	53015	11806	81158 71	23527	24955
Catillon.	8	34	91	2640	18385	7899	32729 38	17930	12348
Honnechy.	7	27	87	1343	4092	4778	10468 54	2444	2426
Inchy.	7	17	76	1589	5973	3716	11790 88	3034	3073
La Groise.	10	34	93	1069	7896	5221	16024 35	(1)	5992
Maurois.	7	27	86	816	2536	1602	5020 37	1028	1058
Mazinghien.	8	34	90	1124	4928	2036	8741 19	2678	3713
Montay.	3	26	83	595	4125	658	6156 87	2895	3180
Neuvilly.	5	23	80	2091	10158	1245	14916 49	7292	7496
Ors.	7	32	89	1312	8618	3525	15250 99	6935	6977
Pommereuil.	4	31	87	1344	5585	1676	9251 63	3648	3798
Reumont.	5	24	79	960	2502	1742	5191 80	1350	1360
Souplet (St.-).	6	29	86	2453	8038	2761	13617 43	4784	4889
Trois-Villes.	5	22	79	1893	7467	4610	14857 04	5184	4943
		Totaux		30017	157639	60618	271985 72	93012	96756
				Canton de Clary.					
Audencourt.	7	18	75	252	1399	374	4794 59	1125	1099
Bertry.	4	21	78	2331	5919	4803	12921 36	2827	2917
Busigny.	7	26	83	2788	10159	9522	23547 44	6554	6560
Caudry.	7	14	73	3685	12887	8204	24981 98	6182	6336
Caullery.	2	16	74	735	1684	2034	4394 35	962	965
Clary.	»	17	76	2406	7350	6327	16530 90	3746	3789
Deheries.	4	20	75	65	678	363	1284 52	559	559
Elincourt.	4	22	77	1626	5038	5050	12064 26	2868	2880
		Report...		14888	49914	36676	100519 40	24823	25105

(1) Voir Catillon.

Digitized by Google

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef lieu du Canton.	Distance en kilom. au chef lieu de la Sous-Préf.	Distance en kilom. au chef lieu de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1853.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1853.	COMPARAISON du principal de la contribution foncière 1839.	COMPARAISON du principal de la contribution foncière 1853.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Report....				14888	49914	36676	100519 40	24823	25105
Esnes.	9	11	70	1449	8255	3221	14443 85	6328	6364
Haucourt.	5	12	71	536	2274	1247	4344 37	1534	1538
Ligny.	3	15	72	1767	6597	4407	13491 58	4082	4108
Malincourt.	7	20	76	980	4679	4153	10614 30	6318	3631
Maretz.	4	23	80	2595	8739	6042	17930 73	4772	4879
Montigny.	2	18	75	1043	3612	2641	7641 61	2458	2506
Selvigny.	3	16	74	718	2900	2210	6223 06	1995	2014
Villers-Outreau.	9	18	77	2624	7059	5046	14718 14	3284	3316
Walincourt.	5	17	74	2127	7867	6039	16773 24	3689	3781
Totaux....				27727	97096	71682	206700 28	59283	57242
Canton de Marcoing.									
Anneux.	5	8	67	453	4312	1820	7528 13	3347	3357
Banteux.	7	13	72	808	3566	2072	6893 63	2184	2219
Bantouzel.	8	13	72	976	4685	1913	8234 86	2848	2900
Boursies.	11	15	74	818	6572	3433	12345 05	4880	4925
Cantaing.	3	7	66	685	6248	3457	11932 75	4282	4470
Crévecœur.	8	7	68	2195	19119	7962	33834 15	14351	14586
Doignies.	11	17	75	814	6557	2492	11311 76	4818	4847
Flesquières.	5	12	70	746	4814	2746	9309 53	3220	3234
Gonnelieu.	7	17	75	915	3795	1446	6581 29	2345	2342
Gouzaucourt.	9	19	77	2354	11016	6462	21298 38	5825	6003
Honnecourt.	9	15	74	1553	8923	2767	14811 69	5900	5978
Lesdain.	8	10	69	769	4546	1422	7638 53	3172	3173
Marcoing.	»	8	67	1608	9865	1175	14337 06	6695	6738
Masnières.	3	7	66	1713	10827	2235	16421 10	5561	6068
Nœuvres.	8	16	67	848	5210	2762	9877 40	4055	4057
Noyelles.	3	6	65	597	5585	2613	10099 66	3604	3590
Tilloy.	3	11	70	673	5472	1270	8643 67	4051	4089
Tumilly.	4	6	64	1815	7360	2342	12325 86	4750	4846
Villers-Ghislain.	9	18	77	2025	8759	1809	13518 48	4682	4762
Villers-Plouich.	5	15	74	1012	6193	2846	11246 03	4570	4612
Totaux....				23577	143124	55044	248189 01	95140	96796
Canton de Solesmes.									
Beaurain.	4	25	81	430	1188	1318	3973 10	600	614
Bermerain.	8	27	82	1261	5678	1449	9123 84	3863	3896
Briastre.	3	22	79	843	6134	2989	11262 18	4127	4180
Cappelle.	7	28	84	341	3322	1064	5504 68	2523	2520
Escarmain.	6	26	83	1159	5354	2639	9942 81	3615	3771
Haussy.	4	20	78	2960	12840	6705	24260 38	8588	8650
Martin (St.-).	7	27	83	696	3853	1521	6759 46	2788	2865
Montrécourt.	7	19	77	300	2150	1793	4760 42	1718	1719
Python (St.-)	1	19	77	1709	8470	4588	16126 73	5580	5673
A reporter....				9699	48989	24066	91713 60	33402	33888

Digitized by Google

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton	Distance en kilom. au chef-lieu de la Sous-Préf.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1853.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1853.	COMPARAISON du principal de la contribution foncière. 1839.	1853.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		Report....		9699	48989	24066	91713 60	33402	33888
Romeries.	3	23	83	903	5180	3143	10306 07	3689	3531
Saulzoir	8	20	76	2213	10168	3202	16968 31	6416	6607
Solesmes.	»	21	78	5579	31807	17042	59891 77	16719	17303
Sommaing.	10	26	82	548	2768	1471	5240 04	2076	2049
Vendegies-sur-Ecail.	9	27	82	1275	5973	1047	8997 41	3739	3791
Vertain.	4	23	82	1262	5298	2557	9761 86	3556	3589
Viesly.	4	18	77	2608	9836	5309	18732 59	6323	6412
Vaast (St.-).	6	15	72	1505	5487	4834	12399 92	3060	3117
		Totaux....		25792	125506	62671	234011 57	78980	80287
ARRONDISSEMENT D'AVESNES, 10 cantons, 153 communes.									
Canton d'Avesnes-Nord.									
Aubin (St.-).	6	6	90	596	5620	1985	9613 06	4281	4314
Avesnes-Nord.	»	»	102	3776	26768	1485	36524 31	8577	8841
Bas-Lieu.	4	4	100	377	4782	1496	7922 44	3745	3806
Beugnies.	8	8	100	534	4836	1322	7764 10	3331	3390
Dompierre.	5	5	92	1037	8561	1707	13230 30	6385	6433
Dourlers.	7	7	93	940	6833	1645	10102 99	3589	3681
Fellerie.	7	7	104	1752	11023	1305	15995 66	7141	7223
Flaumont et Waud.	2	2	101	402	3173	1369	5666 15	2233	2253
Floursies.	7	7	90	231	2119	1207	4100 97	1666	1686
Hilaire (St -).	2	2	90	874	7498	1218	11276 52	5584	5686
Ramousies.	8	8	98	604	3434	2098	6783 72	2455	2504
Semeries.	5	5	96	770	5840	2056	9925 14	4157	4249
Semousies.	6	6	90	309	1939	629	3254 69	1321	1341
Taisnières-en-Thiér.	9	9	94	885	6942	3345	12796 77	4966	5047
		Totaux....		13087	98868	22867	154956 82	59431	60454
Canton d'Avesnes-Sud.									
Avesnelles.	1	1	103	1024	8607	1879	13338 19	5339	5632
Avesnes-Sud.	»	»	102			Voir Avesnes-Nord.			
Beaurepaire.	11	11	94	565	3626	1489	6426 15	2773	2792
Boulogne.	5	5	101	430	5396	2375	9628 65	4490	4514
Cartignies.	7	7	97	1856	14069	4538	23581 08	10710	10824
Etrœungt.	7	7	109	2290	20173	11871	39228 71	13257	13476
Fayt-le-Grand.	9	9	93	615	5962	2499	10587 03	8473	4864
Fayt-le-Petit.	9	9	93	450	4412	2349	8360 21		3665
Floyon	10	10	101	1341	10411	3059	17138 17	7461	7542
Haut-Lieu.	2	9	10	404	4112	814	6360 98	3370	3389
La Roullies.	9	9	111	544	3924	1124	6413 79	2402	2452
Marbaix.	7	7	95	979	5667	1415	9021 37	3285	3324
Sains.	7	7	109	1552	9946	3335	16545 93	5676	5811
		Totaux....		13050	96305	36747	166630 26	67236	68324

Digitized by Google

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu			Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1853.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1853.	COMPARAISON du principal de la contribution foncière.	
	du Canton.	de la Sous-Préf.	de la Préfecture.					1839.	1853.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Canton de Bavai.									
nfroipret.	5	29	66	337	1425	663	2592 96	807	831
ıdignies.	2	23	72	177	1800	405	2829 46	1491	1497
ıvai.	»	25	70	1635	12100	1439	17369 61	4624	4838
illignies.	5	29	70	777	4923	1841	8439 16	2912	3118
rmeries.	3	28	66	411	3225	1204	5579 27	2620	2637
ttrechies.	4	29	68	337	2453	1102	4429 61	1908	1914
ignies.	8	23	78	1857	12192	2506	18927 15	9571	9677
amengrie (La)	6	31	64	340	1533	613	2695 38	1040	1039
ıssignies.	6	31	64	461	2497	948	4319 50	1597	1616
onhergies.	4	19	76	1048	9480	2651	15382 26	6974	7037
oudain.	2	27	69	908	8356	3008	14299 51	6526	6596
ongueville (La)	5	28	74	1255	11143	2571	17584 28	8613	8634
ouvignies-Bavai.	1	24	71	703	5249	2172	9242 11	3679	3787
ecquignies.	3	22	73	1032	3972	1635	7031 01	2392	2431
euf-Mesnil.	9	16	79	245	952	355	1656 50	605	616
bies.	4	21	71	1187	4682	1660	8041 56	3101	3154
aisnières-sur-Hon.	3	29	74	1282	12038	3439	19655 50	9437	9527
aast (St.-)	3	28	67	627	5410	1987	9221 34	3597	3681
	Totaux....			14619	103430	27899	169296 17	71494	72630
Canton de Berlaimont.									
ulnoye.	1	15	80	322	4553	938	6892 23	2235	2887
ymeries.	2	16	81	245	2814	825	4624 77	2344	2359
ıchant.	4	18	83	824	5662	1567	9202 54	4146	4232
erlaimont.	»	14	79	2353	15855	6691	27947 09	9118	9306
oussières.	7	18	82	251	2035	1069	3841 83	1674	1696
uelin.	8	9	87	172	1489	1002	3041 42	1143	1166
argnies.	8	20	76	572	3501	1411	6127 79	2277	2342
eval.	3	18	82	654	4467	1443	7462 60	3246	3302
onceau-St.-Waast.	5	8	85	615	4036	1187	6668 43	2897	2889
oyelles.	8	12	82	507	6280	791	9223 20	5358	5385
ont-sur-Sambre.	4	15	80	1310	9233	1798	14173 18	6190	6445
émy-Chaussée(St.-)	6	8	85	750	3739	991	4667 46	2413	2457
issegnies.	3	14	80	406	3511	1656	6433 91	2798	2829
ieux-Mesnil.	8	19	78	390	2721	1271	4974 90	2118	2138
	Totaux...			9371	69896	22640	115281 35	47957	49433
Canton de Landrecies.									
usies.	6	24	82	1839	7851	4001	14732 32	5661	5644
oix.	9	29	83	527	2714	1061	4736 54	2005	2003
vril.	3	18	87	787	5997	2498	10557 09	4782	4797
ontaine-au-Bois.	4	21	80	1081	6515	2293	11312 35	4702	4758
rest.	9	29	84	1673	7243	1155	10889 95	5058	5103
	A reporter....			5907	30320	10918	52328 25	22208	22305

Digitized by Google

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Sous-Préf.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1853	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1853.	COMPARAISON du principal de la contribution foncière. 1839.	1853.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		Report...		5907	30320	10918	52328 25	22208	22305
Landrecies.	»	17	84	3984	31993	2758	45089 60	19719	19905
Maroilles.	6	12	90	2171	26190	6292	41630 23	19647	19751
Preux-au-Bois.	5	22	80	1617	4596	1495	7754 80	2744	2773
Prisches.	7	12	91	1541	11268	1383	16546 19	8284	8337
Robersart.	5	23	80	255	1801	1520	3996 52	1352	1341
		Totaux....		15475	106168	24366	167245 68	73954	74415
		Canton de Maubeuge.							
Assevent.	3	22	87	152	1288	704	2457 22	1011	986
Beaufort.	7	12	93	1232	6640	1402	10321 82	4303	4399
Bersillies.	6	24	89	194	1626	638	2842 86	1294	1301
Bettignies.	6	25	84	205	2366	1323	4523 36	1980	1979
Boussois.	6	25	90	426	3465	1308	6006 90	2856	2874
Cerfontaine.	5	23	90	402	1808	1343	3824 47	1162	1200
Colleret.	8	26	93	1102	7958	1377	12080 08	5978	6039
Damousies.	7	15	94	293	1459	826	2827 40	992	1004
Eclaibes.	9	10	87	331	1988	944	3636 10	1309	1328
Ellesmes.	5	23	88	527	3889	1181	6431 40	3041	3064
Ferrière-la-Grande.	3	18	88	1493	10381	821	14359 83	4648	5021
Ferrière-la-Petite.	5	18	91	780	3835	1031	6134 37	1960	2013
Gognies-Chaussées.	6	24	83	837	4602	1665	7894 05	3151	3266
Hautmont.	5	16	90	1428	12779	3561	20260 56	4836	7238
Jeumont.	10	28	94	978	6598	569	9281 48	3931	4201
Limont-Fontaine.	9	10	86	541	2988	360	4374 93	2010	2031
Louvroil.	2	16	86	822	4636	1519	7703 38	2706	2781
Mairieux.	5	24	89	514	3715	459	5444 38	2927	2974
Marpent.	7	26	91	609	3153	1160	5389 81	1796	2019
Maubeuge.	»	18	84	7719	52099	4086	72886 63	18304	20137
Obrechies.	7	16	95	303	1750	458	2814 85	1142	1149
Quiévelon.	8	19	95	286	1128	136	1671 83	695	700
Recquignies.	5	24	89	404	2428	594	3861 99	1724	1745
Rémy-Mal-Bâti (St.-)	7	14	92	407	2714	991	4667 46	1832	1846
Rousies.	3	21	87	450	3805	1089	6226 88	2674	2779
Vieux-Reng.	9	27	92	961	7034	651	10052 29	5446	5489
Villers-Sire-Nicole.	8	26	91	1373	8479	2451	13977 19	4983	5067
Wattignies.	9	13	94	228	1484	750	2767 56	1053	1067
		Totaux....		42997	166805	33397	254712 08	89744	85763
		Canton du Quesnoy-Est.							
Beaudignies.	4	33	71	1151	5951	1269	9263 82	4257	4311
Engle-Fontaine.	7	27	75	1685	7166	2629	12198 67	3626	3637
Ghissignies.	3	33	71	487	4170	1490	7003 46	2498	2557
Hecq.	8	27	76	567	1700	971	3305 54	1012	1018
Jolimetz.	3	33	71	1028	5515	1318	8758 61	3291	3351
		A reporter....		4918	24442	7677	40530 10	14684	13869

Digitized by Google

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton.	de la Sous-Préf.	de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1853.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1853.	COMPARAISON du principal de la contribution foncière. 1839.	1853.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		Report....		4918	24442	7677	40530 10	14684	13869
)cquignol.	7	35	75	615	5423	2821	11702 56	4441	4482
)uvignies-Quesnoy.	3	31	71	1119	7030	1995	11496 »	5107	5180
euville.	7	31	76	705	2713	1099	4785 41	1783	1801
)ix.	8	29	77	1995	8697	4036	15775 28	5218	5313
)telle.	2	36	70	256	2652	951	4528 52	2182	2191
iesnoy-Est.	»	34	68	3531	24602	2741	35240 60	12093	12199
)ucourt.	4	30	72	281	1199	856	2507 29	701	817
iesnes.	4	38	68	532	4338	1052	6918 91	3511	3526
lesches.	7	31	75	648	3567	1257	6073 05	2529	2588
endegies-au-Bois.	5	31	78	1162	6448	1856	10582 37	4634	4654
		Totaux....		15762	91171	26341	151139 39	56973	57620
		Canton du Quesnoy-Ouest							
'y.	10	30	63	385	2055	851	3640 37	1516	1538
h.	11	31	63	321	2926	729	4593 37	1585	1629
asnoy.	4	38	69	505	5214	593	7430 28	3130	3139
)mmegies.	5	38	71	3093	16109	3577	25110 69	9667	9808
nlain.	7	33	60	998	6468	2256	10959 84	3978	4016
aresches.	8	34	58	874	4690	562	6858 73	2998	3185
sinval.	3	37	65	526	3656	1025	5911 71	2214	2267
eux-au-Sart.	6	39	69	434	3519	728	5451 05	2606	2608
iesnoy-Ouest.	»	34	68		Voir Quesnoy-Est.				
pmeries.	8	34	60	873	4689	1472	7834 98	3326	3402
illereau.	»	36	68	943	5727	2722	10363 95	3827	3868
illerspol.	5	39	63	1485	10281	1351	15108 57	7518	7537
argnies-le-Grand.	9	36	64	825	5341	1458	8580 74	3128	3242
argnies-le-Petit.	7	35	65	797	4806	2022	8514 16	3107	3166
		Totaux....		12059	75481	19346	120558 44	48590	49405
		Canton de Solre-le-Château.							
bes.	8	26	96	378	2500	1631	5046 90	1894	1916
aurieux.	1	15	101	337	1961	1297	3992 55	1441	1468
relles.	5	18	98	210	1456	1077	3080 06	1052	1059
usignies.	13	24	99	591	4067	980	6440 88	2717	2779
oisies.	6	16	95	90	629	420	1280 55	477	478
airfayt.	3	16	103	440	2749	1807	5562 19	1885	1919
usolre.	10	21	96	1633	9883	1126	14190 86	5119	5600
mechaux.	4	12	97	268	1594	685	2846 26	1009	1018
mont.	5	10	97	416	2594	1115	4641 69	1798	1839
cles.	4	17	99	184	805	670	1803 34	559	569
ntaines (lez).	2	11	98	396	1657	532	2792 61	1023	1052
		A reporter....		4343	29875	11346	51677 89	18974	18977

Digitized by Google

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Sous-Préf.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1853	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1853.	COMPARAISON du principal de la contribution foncière. 1839.	1853.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Report....				4343	29875	11346	51677 89	18974	18977
Hestrud.	7	18	105	446	2140	671	3540 19	1258	1303
Liessies.	6	10	112	1173	4496	1469	7641 77	2360	2436
Sars-Poteries.	4	9	96	1113	5602	2715	10214 90	2697	2972
Solre-le-Château.	»	13	100	2758	16582	6133	28207 44	7560	7987
Solrinnes.	4	14	101	246	1467	653	2640 63	1014	1070
Totaux....				10679	60182	22987	103922 82	33763	35381
Canton de Trélon.									
Anor.	8	20	130	3066	13393	490	18308 24	7572	7843
Baives.	7	21	131	318	2120	271	3135 17	1541	1547
Eppe-Sauvage.	9	17	119	903	7375	694	10572 39	5776	5903
Féron.	6	10	112	630	5839	1233	9106 13	4422	4446
Fourmies.	7	14	117	3360	20208	1241	28068 75	6943	7945
Glageon.	2	12	116	1313	7600	582	10691 80	4364	4593
Moustier.	7	18	120	260	2007	865	3614 51	1706	1713
Ohain.	2	16	119	1086	4912	432	6997 75	2995	3061
Rainsars.	8	7	108	307	2296	620	3726 40	1732	1760
Trélon.	»	14	117	2212	18257	2135	26868 76	11676	12011
Wallers.	5	19	129	529	2749	530	4237 26	1806	1828
Wignehies.	7	13	116	2415	11342	1283	16362 01	5292	5693
Willies.	7	13	115	542	1959	665	3340 72	1353	1391
Totaux....				16941	100057	11041	144425 79	56978	59737
ARRONDISSEMENT DE DOUAI, 6 cantons, 66 communes.									
Canton d'Arleux.									
Arleux.	»	11	44	1557	13576	4133	22371 26	9150	9783
Aubigny-au-Bac.	5	14	47	1066	4721	556	6871 »	2881	3068
Brunemont.	3	13	46	561	2303	273	3371 01	1421	1437
Bugnicourt.	4	11	44	770	6561	997	9738 89	4365	5053
Cantin.	4	8	41	864	11809	3838	19624 89	7816	8949
Erchin.	6	10	43	500	4555	2188	8390 45	3336	3744
Estrées.	4	8	41	985	5973	732	8756 32	4148	4588
Fechain.	8	16	49	1147	4830	928	7416 39	2991	3293
Fressain.	6	13	46	741	6509	2366	11150 78	4251	5008
Gœulzin.	4	6	39	930	6139	744	8963 83	3834	4488
Hamel.	3	11	44	484	3533	1706	6506 87	2491	2793
Lecluse.	5	11	44	1672	7094	1784	11238 12	3606	3922
Marcq.	10	15	48	477	5641	1117	8716 32	4256	4997
Moncheca[illegible]		13	46	620	7597	2684	12874 25	5128	6044
Villers-		12	45	402	3989	1406	6815 77	2883	3441
[illegible]aux....				12776	94830	25452	152806 15	62557	70661

Digitized by Google

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Sous-Préf.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1853.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1853.	COMPARAISON du principal de la contribution foncière. 1839.	1853.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Canton de Douai-Nord.									
ahiers.	7	7	27	421	2008	436	3144 84	1225	1503
ouai-Nord.	»	»	33	20528	221738	15141	308109 51	83985	81003
lines-lez-Raches.	10	10	26	3660	22633	2611	32478 02	14559	14133
illaing.	6	6	28	1831	7214	872	10621 92	4892	4775
n.	3	3	35	3048	17124	1512	24298 39	11756	11325
'aziers.	3	3	30	1026	6476	789	9499 15	5014	4942
	Totaux....			30514	277193	21361	388151 83	121432	117681
Canton de Douai-Sud.									
iche.	13	13	46	3057	13558	3919	21792 86	6028	7080
iberchicourt.	12	12	45	1476	9731	2910	15955 94	5834	6763
chy.	4	4	37	1392	9878	423	13612 88	7913	7637
ouai-Sud.	»	»	33	Voir Douai-Nord.					
aillon.	10	10	43	683	4613	2202	8485 81	3261	3543
fin.	5	5	38	653	7579	889	10897 59	5051	5272
esnain.	5	5	38	427	4774	2086	8575 25	3646	3980
warde.	7	7	40	1120	6079	3183	11425 87	3582	3907
ffre.	6	6	39	181	2435	1178	4490 44	1684	2110
sny.	9	9	42	829	8046	3255	14115 02	5931	6393
ntigny.	8	8	41	733	5660	702	8328 42	3977	4422
acourt.	7	7	40	309	3448	970	5627 78	2625	2967
	Totaux....			10860	75801	21717	123307 86	49532	54074
Canton de Douai-Ouest.									
by.	6	6	30	1092	8776	609	12271 08	6342	6149
rchelettes.	3	3	36	192	2951	597	4518 50	2652	2171
acy.	2	2	33	883	10012	2057	15365 24	7002	7307
ai Ouest.	»	»	33	Voir Douai-Nord.					
uerchin.	5	5	38	576	5560	1076	8560 84	4224	4508
s.	4	4	31	958	7389	1674	11681 26	6000	6149
ibres.	2	2	35	811	11853	1576	17247 55	9675	8926
win-Planque.	3	3	32	619	4986	1310	7941 91	3297	3389
hes.	7	7	26	1305	7521	942	10827 15	3841	4023
nbeaucourt.	10	10	25	2058	13619	3670	22044 41	9615	10333
t-Warendin.	8	8	27	1373	7312	664	10450 64	5536	5181
	Totaux....			9867	79989	14175	190908 38	58184	58136
Canton de Marchiennes.									
s.	2	20	36	620	2899	1354	5308 60	2101	2099
ignies.	4	15	28	1976	9311	3926	16578 11	6574	6641
le-lez-March.	6	13	42	762	4431	2466	8510 73	3311	3305
	6	19	39	1097	5214	375	7372 05	3897	3808
	A reporter....			4455	21855	8061	37769 49	15883	15858

Digitized by Google

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des communes.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton	de la Sous-Préf.	de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1853.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1853.	COMPARAISON du principal de la contribution foncière. 1839.	1853
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Report....				4455	21855	8061	37769 49	15883	1583
Fenain.	5	18	38	1990	8748	331	12048 56	5389	544
Hornaing.	6	20	40	1088	7858	562	11030 72	5775	595
Marchiennes-Ville.	»	18	33	3047	20594	672	27772 25	12503	1137
Marchiennes-Camp.	2	17	33	393	3287	1271	5729 64	3373	278
Pecquencourt.	6	12	33	1350	9791	1754	73726 83	6740	655
Rieulay.	4	15	33	416	1608	1188	3473 38	1095	106
Somain.	6	17	40	3065	17656	3300	25794 83	9152	878
Tilloy.	4	21	35	496	3315	2199	6767 81	3247	269
Villers-Campeau.	7	14	40	158	2221	229	3218 67	1897	201
Vred.	4	14	35	1345	3467	342	5025 52	2219	203
Wandignies et Ham.	3	20	37	893	4885	1079	7512 20	3198	276
Totaux....				18696	104675	20048	160869 90	70471	6730
Canton d'Orchies.									
Aix.	4	22	30	996	6469	3066	11926 33	4916	504
Auchy.	3	18	23	1654	9122	2476	14754 17	6220	643
Beuvry.	3	21	29	1972	11123	4136	19293 08	7656	778
Coutiches.	4	14	26	2183	13506	1666	19798 89	10240	1056
Faumont.	4	14	26	1569	9489	1145	13822 07	6193	687
Landas.	4	22	30	2346	13257	6131	24164 09	8831	919
Nomain.	3	21	25	2421	18305	6568	31280 99	13205	1469
Orchies.	»	18	26	3508	27317	1501	37151 51	12057	1253
Saméon.	6	24	32	1747	9076	4734	17163 11	6138	650
Totaux....				18396	117664	31513	189354 24	75456	7906

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES, 7 cantons, 81 communes.

Canton de Saint-Amand (rive droite).

Amand (St.-) rive dr.	»	12	38	9527	63389	1993	85712 59	29335	3073
Bruille-St.-Amand.	6	18	44	2240	10156	3893	17563 04	6143	644
Chateau-L'Abbaye.	6	18	44	817	4843	2004	8624 31	3796	378
Flines-lez-Mortagne.	8	20	45	1860	10481	1890	16052 »	7732	782
Hasnon.	4	13	37	3000	13130	437	17976 08	6527	686
Mortagne.	7	19	45	1852	6920	577	9746 35	3562	371
Petite-Forest-de-R.	8	4	44	805	4210	1396	7053 97	3035	318
Raismes.	7	5	46	3678	25900	1450	35681 43	13249	1448
Totaux....				23679	139029	13640	198409 77	73379	7696

Canton de Saint-Amand (rive gauche).

Amand (St.-) rive-g.	»	12	38	Voir St.-Amand rive-droite.					
Bousignies.	5	17	29	283	2618	331	3865 12	2231	232
Brillon.	7	19	35	702	4302	1340	7075 39	2402	245
Lecelles.	2	14	29	2185	16842	3250	25049 23	12686	1286
A reporter....				3170	23762	4921	36389 74	17319	1763

Digitized by Google

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton	de la Sous-Préf.	de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1853.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1853.	COMPARAISON du principal de la contribution foncière. 1839.	1853.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Report. . .			3170	23762	4921	36°89 74	17319	17474
aulde.	7	19	44	1221	5537	1065	8600 11	3686	3922
illonfosse.	3	15	35	603	3974	437	17976 08	2844	2876
velle.	3	15	31	1237	6155	768	9168 31	4633	4663
sult.	6	18	33	1426	9355	4534	17270 15	6650	6727
megies.	8	20	36	1710	8581	4924	16654 08	5921	5948
rs et Rosières.	7	19	31	547	2967	1168	5206 »	2126	2153
un.	5	17	33	709	3603	454	5416 12	2842	2852
	Totaux....			10623	63934	18271	117180 59	46021	46615
	Canton de Bouchain.								
oscon.	8	17	42	1464	9421	819	13081 38	6120	6478
vesnes-le-Sec.	5	17	54	1611	9314	3766	16441 85	6788	6789
ouchain.	»	18	49	1577	18197	1551	25539 42	10566	11292
enain.	10	9	52	8691	40744	7941	61169 03	14141	19081
ouchy.	6	12	55	1700	11599	4517	20141 33	6469	7751
nerchicourt.	7	25	46	86	3943	311	5604 37	3807	3813
caudain.	6	13	48	2028	12102	3978	20177 69	8544	8716
aspres.	7	15	56	3059	13224	1153	18775 30	8185	8307
aveluy.	10	9	56	732	3321	1298	6754 39	3018	2356
ellesmes.	11	13	53	2073	5502	489	7836 14	3681	3766
ordain.	2	20	57	1277	7343	2564	12445 39	5021	5051
eu-St.-Amand.	2	17	51	621	4554	2091	8263 84	3389	3432
ourches.	5	12	51	2798	7568	577	10401 63	2267	3187
arquette.	4	22	49	1829	9190	1513	13842 37	5983	6145
astaing.	3	21	47	809	6013	2949	11121 77	4759	4819
euville-sur-l'Esc.	3	15	54	806	6262	723	8955 57	3908	3992
oyelle-sur-Selle.	5	13	54	687	4998	1203	7912 37	3451	3624
œulx.	3	15	52	1195	5215	1334	8362 50	3731	3774
asnes-au-Bac.	5	23	50	698	4228	2166	7893 97	2852	2868
avrechain-s.-Den.	10	8	58	243	2451	761	25519 »	1601	1630
avrechain-s.-Faulx	3	21	50	638	3936	829	6128 90	2790	2822
	Totaux....			33622	189125	42533	316370 21	111071	119693
	Canton de Condé.								
ybert (St.-)	5	18	58	402	4817	610	7080 »	4228	4231
ondé.	»	12	50	5110	41089	3914	58794 76	21512	21860
respin.	7	13	57	1400	15963	1044	21980 50	9002	10168
scaupont.	4	8	51	897	6017	245	8308 87	3260	4223
resnes.	2	10	49	4914	27942	964	37773 74	15762	16290
ergnies.	6	18	55	3113	11285	450	15545 77	7314	7582
domez.	4	15	46	421	2053	661	3441 47	1621	1678
hivencelle.	4	16	54	650	4894	607	7172 43	3870	3945
lcq.	5	10	53	812	4462	286	6309 68	3352	3361
ieux-Condé.	2	14	52	4720	17325	632	23718 30	9326	10066
	Totaux....			22439	135847	9413	190125 52	79257	83404

Digitized by Google

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Sous-Préf.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1853	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1853.	COMPARAISON du principal de la contribution foncière. 1839.	1853.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Canton de Valenciennes-Est.									
Curgies.	6	6	57	1048	7799	1716	12031 »	4816	4976
Etrœux.	5	5	55	551	6160	2865	11076 07	4200	4241
Marly.	2	2	53	1337	15972	6267	27350 10	8772	9887
Onnaing.	6	6	57	3427	21944	5515	34657 60	12739	13364
Préseau.	6	6	57	1712	8826	3219	15028 73	5093	5412
Quarouble.	7	7	58	2197	13638	3403	21793 24	10154	10106
Quiévrechain.	10	10	61	888	4516	1748	10400 01	3803	4037
Rombies.	9	9	63	531	4379	2871	8837 73	3705	3593
Saultain.	4	4	55	953	8081	3856	14675 61	5511	5703
Sebourg.	9	9	60	1814	13004	4168	21708 78	9954	10030
Valenciennes-Est.	»	»	51	23263	254244	20662	359856 12	74032	78785
	Totaux....			37719	360563	60290	537414 99	142779	150235
Canton de Valenciennes-Nord.									
Anzin.	2	2	49	5006	30958	813	41061 63	9830	12579
Aubry.	4	4	47	950	4777	2478	8074 23	3260	3266
Bellaing.	8	8	46	426	3267	644	5017 13	2328	2368
Beuvrages.	4	4	48	1128	5689	2243	9932 04	3484	3617
Bruay.	5	5	51	2463	12523	3235	20057 49	8068	8292
Saulve (St.-)	2	2	53	1936	19489	4721	30392 35	11286	11736
Valenciennes-Nord.	»	»	51	Voir Valenciennes-Est.					
Wallers.	10	10	45	3303	18522	761	25519 »	12730	13199
	Totaux....			15212	95225	14895	140953 87	50986	55157
Canton de Valenciennes-Sud.									
Artres.	8	8	59	804	6671	3377	12806 69	4695	4769
Aulnoy.	2	2	59	1500	8530	5560	17118 93	5342	5512
Famars.	5	5	56	677	6812	2882	11903 79	4047	4354
Haulchain.	8	8	59	666	6438	1549	10076 67	3870	4181
Hérin.	6	6	51	1027	6043	724	8773 04	3664	3893
Maing.	7	7	58	1730	12447	1258	17877 54	8873	9041
Monchaux.	9	9	60	484	3839	2344	7623 37	3090	3114
Oisy.	7	7	49	214	2010	1049	3790 01	1694	1736
Prouvy.	8	8	58	760	4437	545	6510 29	3274	3308
Quérenaing.	9	9	59	540	3683	1060	6036 40	2931	2995
Rouvignies.	7	7	54	260	2450	235	3519 13	2139	2147
Thiant.	9	9	60	1062	8847	1586	13375 97	6035	6318
Trith-St.-Léger.	5	5	56	2495	17615	2006	25173 19	10493	10377
Valenciennes-Sud.	»	»	51	Voir Valenciennes-Est.					
Verchain et Maugré.	12	12	62	1766	8994	2393	14301 69	6532	6613
	Totaux....			13485	98816	26568	158586 64	66679	68351

Digitized by Google

Récapitulation par Canton.

NOMS DES ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1853.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1853.	COMPARAISON du principal de la contribution foncière. 1839.	1853.
1	2	5	6	7	8	9	10
Dunkerque.	Bergues.	16200	120213	34497	221876 94	86617	78979
	Bourbourg.	13270	108021	32243	177461 64	77551	77686
	Dunkerque-Est.	3446	283586	32222	404090 10	84319	89256
	Dunkerque-Ouest.	3867	25444	9090	43531 33	20444	20560
	Gravelines.	8136	52170	8323	77881 71	33543	33070
	Hondschoote.	14036	95037	28 04	157326 25	68798	69383
	Wormhoudt.	15486	110721	42189	191805 28	80038	80545
		105441	805792	186768	1273973 25	451310	450279
Hazebrouck.	Bailleul. Nord-Est.	19560	114609	70148	226609 64	63776	64207
	Bailleul. Sud-Ouest	8955	50257	41681	101473 16	34655	34693
	Cassel.	14758	103844	41115	181317 15	71328	71641
	Hazebr. Nord.	18160	124337	53645	221269 87	80663	81194
	Hazebr. Sud.	9530	52779	21583	94817 94	37420	37599
	Merville.	19103	105276	37098	179540 65	57323	57789
	Steenvoorde.	14443	89183	38972	160104 77	67396	65276
		104509	640285	304242	1165133 18	412561	412399
Lille.	Armentières.	18664	118794	39392	207662 67	59673	61565
	Bassée (La).	14450	83389	37175	143356 90	48701	49470
	Cysoing.	18441	97226	41867	173444 45	62659	63716
	Haubourdin.	21803	120380	57463	220472 58	68129	71433
	Lannoy.	22965	113094	47690	199318 08	62707	65195
	Lille. Nord-Est.	81628	1102040	115334	1546941 08	287372	307016
	Lille. Centre.	1974	13425	8554	26583 06	4506	6103
	Lille. Sud-Est.	5217	20965	10838	39303 37	12836	12335
	Lille. Sud-Ouest	21088	175386	10621	237305 05	45939	63408
	Lille. Ouest.	7617	52963	24950	96238 97	32007	33390
	Pont-à-Marcq.	17515	114770	51196	206187 86	76347	76411
	Quesnoy-sur-Deûle.	17114	110843	39241	187559 43	61355	12906
	Roubaix.	47946	322813	138984	550845 45	80714	108328
	Seclin.	20682	123847	41181	205887 57	74296	76059
	Tourcoing Nord.	44802	284088	101055	474916 55	93229	109220
	Tourcoing Sud.	9250	52715	19921	90805 84	29788	31569
		371156	2906738	785462	4606828 91	1100249	1198124
Cambrai.	Cambrai. Est.	33417	271763	29360	387009 50	107747	113301
	Cambrai. Ouest.	11035	73684	33771	133514 55	52390	52863
	Carnières.	22680	92814	59053	186054 76	61228	61761
	Cateau (Le).	30017	157639	60618	271985 72	93012	96756
	Clary.	27727	97096	71682	206700 28	59283	57242
	Marcoing.	23577	143424	55044	248189 01	95140	96796
	Solesmes.	25792	125506	62071	234011 57	78980	80287
		174245	961926	372199	1637465 39	547790	559006

Digitized by Google

Récapitulation par Canton (SUITE).

ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1853	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1853.	COMPARAISON du principal de la contribution foncière 1839.	1853.
1	2	3	4	5	6	7	8
Avesnes.	Avesnes. Nord.	13087	98868	22867	154956 82	59431	60454
	Avesnes. Sud.	12050	96305	36747	166630 26	67236	68333
	Bavai.	14619	103430	27899	169296 17	71494	72630
	Berlaimont.	9371	69896	22640	115281 35	47957	49433
	Landrecies.	15475	106168	24366	167245 68	73954	74415
	Maubeuge.	24997	166895	33397	254712 08	89744	85763
	Quesnoy. Est.	15762	91171	26341	151139 39	56973	57629
	Quesnoy. Ouest.	12059	75481	19346	120558 44	48590	49405
	Solre-le-Château.	10679	60182	22987	103922 82	33763	35381
	Trélon.	16941	100057	11041	144425 79	56978	59727
		145040	968453	247631	1548168 80	606120	613162
Douai.	Arleux.	12776	94830	25452	152806 15	62557	70661
	Douai. Nord.	30514	277193	21361	388151 83	121432	117681
	Douai. Sud.	10860	75801	21717	123307 86	49532	54074
	Douai. Ouest.	9867	79989	14175	120908 38	58184	58136
	Marchiennes.	18696	104675	29048	160869 90	70471	67308
	Orchies.	18396	117664	31513	189354 24	73456	79603
		101109	750152	143266	1135398 36	437632	447463
Valenciennes	Amand St. Rive g.	23679	139029	13640	198409 77	73379	76964
	Amand St. Rive dr.	10623	63934	18271	117180 59	46021	46615
	Bouchain.	33622	189125	42533	316370 21	111071	119693
	Condé.	22439	135847	9413	190125 52	79257	83404
	Valenc. Est.	37719	360563	60290	537414 99	142779	150235
	Valenc. Nord.	15212	95225	14895	140953 87	50986	55157
	Valenc. Sud.	13485	98816	26568	158586 64	66679	68351
		156779	1082539	185610	1659041 59	570172	605419

Récapitulation par arrondissement.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE DE Cantons.	NOMBRE DE Communes	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1853.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1853.	COMPARAISON du principal de la contribution foncière. 1839.	1853.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Dunkerque.	7	59	105441	805792	186768	1273973 25	451310	450371
Hazebrouck.	7	53	104509	640285	304242	1165133 18	412561	412396
Lille.	16	132	371156	2906738	785462	4606828 91	1100249	1198128
Cambrai.	7	118	174245	961926	379199	1637465 39	547780	550006
Avesnes.	10	153	145040	968453	247631	1548168 80	606120	613162
Douai.	6	66	101109	750152	143266	1135398 36	437632	447463
Valenciennes.	7	81	156779	1082539	185610	1659041 59	570172	605419
	60	662	1158279	8115885	2225178	13026009 49	4125824	4285884

Digitized by Google

POPULATION.

MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1852.

Naissances. — 1852.

ARRONDISSEM.	Enfants légitimes.		Enfants naturels reconnus.		Enfants naturels non reconnus.		TOTAL.
	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	
Dunkerque. . .	1713	1643	17	21	78	88	3560
Hazebrouck . .	1645	1530	15	9	93	104	3396
Lille.	6005	5721	190	186	497	469	13068
Cambrai. . . .	2874	2791	77	82	155	179	6158
Avesnes. . . .	1745	1680	44	34	103	106	3712
Douai	1505	1424	52	43	72	96	3192
Valenciennes. .	2629	2392	66	91	155	132	5445
Total. . .	18116	17181	461	466	1133	1174	38531

Récapitulation des naissances :

Enfants légitimes..	Garçons.....	18,116	35,297
	Filles.....	17,181	
Enfants naturels...	Garçons.....	1,594	3,234
	Filles.....	1,640	
			38,531

Digitized by Google

Mariages. — 1852.

ARRONDISSEMENTS.	MARIAGES				TOTAL.
	entre garçons et filles.	entre garçons et veuves.	entre veufs et filles.	entre veufs et veuves.	
Dunkerque	641	49	93	38	821
Hazebrouck	662	37	81	34	814
Lille	2516	127	275	85	3003
Cambrai	1234	55	132	74	1495
Avesnes	1047	37	101	28	1213
Douai	662	40	74	35	811
Valenciennes	1004	64	125	44	1237
Total.	7766	409	881	338	9394

Enfants morts-nés. — 1852.

ARRONDISSEMENTS.	Enfants légitimes.		Enfants naturels.		TOTAL.
	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	
Dunkerque	56	55	5	4	120
Hazebrouck	70	51	3	6	130
Lille	312	229	47	61	649
Cambrai	118	101	14	14	247
Avesnes	64	48	7	4	123
Douai	62	40	6	5	113
Valenciennes	102	71	6	7	188
Total.	784	595	90	101	1570

Ces 1570 enfants ne sont compris ni dans les naissances ni dans les décès.

Digitized by Google

Décès. — 1852.

ARROND.ts	Au-dessous d'un an.	D'un à 15 ans.	De 15 à 50 ans.	De 50 à 80 ans.	De 80 à 90 ans.	De 90 à 100 ans	Au-dessus de 100 ans.	TOTAL
Dunkerque. .	939	789	514	690	115	11	»	3058
Hazebrouck .	747	525	496	879	144	16	1	2808
Lille	2614	2528	2411	2399	392	42	1	10387
Cambrai. . .	1034	1131	903	774	113	20	»	3975
Avesnes. . .	550	627	495	380	237	30	»	2819
Douai. . . .	483	599	496	648	128	25	»	2379
Valenciennes	810	976	727	823	176	27	»	3539
Total. . .	7276	7099	6044	7095	1307	172	2	28965

Le nombre des naissances ayant été de..... 38,531
Et celui des décès de..... 28,965

Il en résulte un excédant de population de..... 9,566

L'examen de ces divers tableaux donne lieu aux observations suivantes :

Les naissances de 1852 présentent des résultats presque égaux à ceux de l'année 1851, pendant laquelle elles avaient atteint un chiffre exceptionnellement élevé. Elles ne sont inférieures que de 426 à celles de cette dernière année, et cette faible diminution se divise entre les diverses classes d'enfants. Il n'y a aucune induction à tirer de ces différences.

Les mariages ont diminué de 393, ou de 1/25e ; les arrondissements de Dunkerque et de Valenciennes sont ceux où le nombre des unions légitimes a le plus faibli.

Les enfants morts-nés présentent un chiffre un peu inférieur à celui de l'année 1851 ; cette différence est la conséquence de la faible diminution du nombre des naissances.

Les décès donnent matière à quelques observations. Les résultats de 1851 offraient déjà une différence en plus de 1,640 sur les extinctions de l'année précédente ; ceux de 1852 signalent une nouvelle augmentation de décès de 2,163. Cette augmentation se répartit

Digitized by Google

comme suit entre les divers arrondissements : Dunkerque et Lille 13 p°/₀ ; Douai, 12, 66 p°/₀ ; Valenciennes, 8,62 p°/₀ ; Hazebrouck, 8,23 p°/₀ ; Avesnes, 3,33 p°/₀.

Elle a frappé tous les âges jusqu'à 50 ans, mais plus particulièrement la classe des enfants de 1 à 15 ans qui, seule, présente une augmentation de 1252 décès.

A la différence des autres parties du département, l'arrondissement de Cambrai se fait remarquer par une diminution dans le nombre des décès.

Voici la comparaison des naissances et des décès des douze mois de l'année 1852 avec ceux de l'année précédente :

	Naissances.		Décès.	
	1851	1852	1851	1852
Janvier.....	3,389	3,308	2,419	2,604
Février.....	3,455	3,219	2,302	2,374
Mars.....	3,912	3,700	2,714	2,797
Avril.....	3,629	3,562	2,597	2,618
Mai.....	3,410	3,465	2,494	2,529
Juin.....	3,166	3,146	2,132	2,299
Juillet.....	2,962	3,023	1,988	2,244
Août.....	3,057	3,132	1,918	2,383
Septembre.....	3,006	3,041	1,955	2,332
Octobre.....	2,958	2,968	1,887	2,223
Novembre.....	2,881	2,883	2,122	2,134
Décembre.....	3,132	3,084	2,274	2,427

La production, comparée à celle de 1851, a diminué pendant les six premiers mois ; elle a augmenté dans tous les autres, excepté dans le mois de décembre.

Les mois pendant lesquels les décès ont le plus augmenté sont ceux de juillet, août, septembre et octobre.

Le classement des décès selon l'état civil des personnes, présente les résultats suivants :

MALES.		FEMELLES.	
Garçons.....	9,625	Filles.....	8,747
Hommes mariés...	3,409	Femmes mariées...	3,048
Veufs.....	1,607	Veuves.....	2,528
	14,641		14,323

Digitized by Google

Les décès se divisent encore de la manière suivante :

	ARRONDISSEMENTS.							Total.
	Dunke.	Hazebr.	Lille.	Cambr.	Avesnes	Douai.	Valenc.	
Individus appartenant à la population du département.....	2977	2752	8526	3850	2690	2315	3422	26532
Français étrangers au département.	41	25	1005	113	78	45	56	1363
Individus non Français.....	40	30	856	12	51	19	61	1069
	3058	2807	10387	3975	2819	2379	3539	28964

Parmi ces extinctions on compte :

Individus morts de la variole.....	14	1	66	10	»	1	1	93
Id. par suite d'épidémies.....	»	3	169	3	20	5	24	224
Suicides.....	7	6	36	22	9	12	13	105
Meurtres.....	»	4	3	»	1	»	»	8
Exécutions.....	»	»	2	»	»	»	»	2
Morts accidentelles.....	28	22	80	60	160	51	53	454
	49	36	356	95	190	69	91	886

Villes et communes ayant plus de 6,000 *habitants.*

Lille.....	75;795	Douai.....	20,528	Denain....	8,691
Roubaix.....	34,698	Wazemmes.	13,086	Le Câteau..	8,233
Dunkerque...	29,080	Bailleul....	10,078	Hazebrouck	7,953
Tourcoing	27,615	St.-Amand .	9,527	Maubeuge .	7,719
Valenciennes..	23,263	Wattrelos..	9,432	Estaires ...	6,863
Cambrai	21,344	Armentières	8,849		

LONGÉVITÉ.

Marie Monet.

Un rare exemple de longévité s'est produit dans la ville de Cassel.

Marie-Anne-Cécile-Folquine Monet, fille de Ferdinand Monet, partageur (arpenteur) de la ville et chatellenie de Cassel et de dame Anne Taquet, née à Cassel le 2 février 1750, est décédée dans la même ville le 22 février 1853.

Digitized by Google

La vie de Mlle. Monet a été remplie par des actes de désintéressement et de dévouement. Recherchée en mariage, elle a refusé les partis qui se présentaient pour rester attachée à sa mère.

A l'époque de notre première révolution, deux de ses frères quittèrent le sol natal et leur sœur fut seule chargée des soins à rendre à une mère vieille et infirme. Mlle. Monet accepta avec courage le poste que la Providence lui assignait ; sa mère devint l'objet constant de sa sollicitude jusqu'au moment où elle eut la douleur de la perdre ; cette dernière mourut en 1815, âgée de 95 ans. Pour couronner ce noble dévouement, la digne fille, dont nous retraçons la modeste existence, adressait des secours à ses frères et à un oncle exilés et servait de mère aux enfants d'un frère et d'une sœur décédés.

Mlle. Monet a survécu à sa famille comme pour rester un témoignage vivant d'attachement et de fidélité, comme pour donner à ses neveux un rare exemple d'abnégation.

A l'âge de 75 ans, n'ayant plus à pourvoir qu'à ses propres besoins et ne voulant se réserver que le strict nécessaire, elle réunit ses héritiers. Elle leur déclara qu'elle venait de vendre une propriété moyennant une rente viagère de 600 fr., et qu'elle leur abandonnait le surplus de ses biens, sauf 3,000 fr. qu'elle conservait pour ses besoins imprévus. Malheureusement, arrivée à l'âge de 98 ans, son petit capital était épuisé, et cette digne femme fut obligée de quitter son habitation particulière pour se retirer chez une de ses nièces.

Mlle. Monet, chargée d'années et de bénédictions, possédant jusqu'à sa dernière heure toutes ses facultés, a vécu entourée de l'attachement de tous ses parents et de l'estime de tous ses concitoyens.

Digitized by Google

STATISTIQUE ÉLECTORALE.

Les listes électorales pour 1853 ont été arrêtées conformément aux nombres ci-après :

CANTONS.	NOMBRE d'inscrits, militaires compris.
Arrondissement de Dunkerque.	
Bergues	4418
Bourbourg	3599
Dunkerque-Est	4219
Dunkerque-Ouest	4125
Gravelines	2060
Hondschoote	3475
Wormhoudt	4550
Arrondissement d'Hazebrouck.	
Bailleul-Nord-Est	3586
Bailleul-Sud-Ouest	3707
Cassel	4136
Hazebrouck-Nord	4042
Hazebrouck-Sud	3847
Merville	5531
Steenvoorde	3695
Arrondissement de Lille.	
Armentières	4522
La Bassée	4137
Cysoing	4844
Haubourdin	5479
Lannoy	5211
Lille-Centre	5251
Lille-Nord-Est	4653
Lille-Ouest	4377
Lille-Sud-Est	4725
Lille-Sud-Ouest	5893
Pont-à-Marcq	5133
Quesnoy-sur-Deûle	4368
Roubaix	7847
Seclin	5873
Tourcoing-Nord	5375
Tourcoing-Sud	5746
Arrondissement de Cambrai.	
Cambrai-Est	5587
Cambrai-Ouest	5816
Carnières	6357
Le Câteau	7093
Clary	7625
Marcoing	6768
Solesmes	7111
Arrondissement d'Avesnes.	
Avesnes-Nord	3627
Avesnes-Sud	3650
Bavai	4043
Berlaimont	2708
Landrecies	4392
Maubeuge	5814
Le Quesnoy-Est	4353
Le Quesnoy-Ouest	3526
Solre-le-Château	2739
Trélon	4614
Arrondissement de Douai.	
Arleux	3689

Digitized by Google

CANTONS.	NOMBRE d'inscrits, militaires compris.
Douai-Nord	4288
Douai-Ouest	4332
Douai-Sud	4256
Marchiennes	5371
Orchies	5125
Arrondissement de Valenciennes.	
Bouchain	8641
Condé	5036
Saint-Amand (rive-droite)	6384
Saint-Amand (rive-gauche)	3395
Valenciennes-Est	5452
Valenciennes-Nord	5465
Valenciennes-Sud	4924
Récapitulation par arrondissement.	
Dunkerque	26444
Hazebrouck	28546
Lille	83434
Cambrai	47257
Avesnes	39466
Douai	27061
Valenciennes	39297
	291505

ÉLECTION.

Les électeurs de l'arrondissement d'Avesnes ont été convoqués pour le 4 septembre 1853, à l'effet d'élire un député au corps législatif, en remplacement de M. le comte de Mérode. Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre d'électeurs inscrits	38,499
de votants	15,142

Les voix se sont divisées comme suit :

M. Godard-Desmarest	12,634
M. De la Torre	2,307
Voix perdues	201

En conséquence, M. Godard-Desmarest a été proclamé député.

Digitized by Google

JURY.

La loi du 4 juin 1853 porte que la liste annuelle du jury est composée de 500 jurés dans les départements dont la population excède 300,000 habitants, et que ce nombre de jurés est réparti par arrondissement et par canton, proportionnellement au tableau officiel de la population.

Par arrêté en conseil de préfecture du 10 octobre 1853, M. le Préfet a procédé à cette répartition comme suit :

Arrondissements.	CANTONS.	Nombre de jurés pour chaque canton.
Avesnes.	Avesnes-Nord	5
	Avesnes-Sud	6
	Bavai	6
	Berlaimont	4
	Landrecies	7
	Le Quesnoy-Est	11
	Le Quesnoy-Ouest	6
	Maubeuge	6
	Solre-le-Château	5
	Trélon	7
Cambrai.	Cambrai-Est	9
	Cambrai-Ouest	10
	Carnières	10
	Clary	13
	Le Cateau	12
	Marcoing	10
	Solesmes	11
Douai.	Arleux	6
	Douai-Nord	8
	Douai-Ouest	7
	Douai-Sud	7
	Marchiennes	8
	Orchies	8
	A reporter	182

Digitized by Google

Arrondissements.	CANTONS.	Nombre de jurés pour chaque canton.
	Report.	182
Dunkerque. . . .	Bergues.	7
	Bourbourg.	6
	Dunkerque-Est.	9
	Dunkerque-Ouest.	8
	Gravelines.	4
	Hondschoote.	6
	Wormhoudt.	7
Hazebrouck . . .	Bailleul-Nord-Est.	6
	Bailleul-Sud-Ouest	6
	Cassel.	6
	Hazebrouck-Nord.	6
	Hazebrouck-Sud.	6
	Merville.	8
	Steenvoorde.	6
Lille.	Armentières.	8
	Cysoing.	6
	Haubourdin.	8
	La Bassée.	9
	Lannoy.	10
	Lille-Centre.	9
	Lille-Nord-Est.	10
	Lille-Ouest.	10
	Lille-Sud-Est.	9
	Lille-Sud-Ouest.	13
	Pont-à-Marcq.	8
	Quesnoy-sur-Deûle	7
	Roubaix.	21
	Seclin.	9
	Tourcoing-Nord.	11
	Tourcoing-Sud.	12
Valenciennes. . .	Bouchain.	14
	Condé.	10
	St.-Amand rive gauche	8
	St.-Amand rive droite.	7
	Valenciennes-Est.	9
	Valenciennes-Nord.	10
	Valenciennes-Sud.	9
		500

Digitized by Google

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

ANALYSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1853.

SÉANCE DU 22 AOUT.

Le Conseil général s'est réuni le 22 août 1853 dans le lieu ordinaire de ses séances, à la Préfecture. — Le Préfet entre en séance et donne lecture du décret impérial du 2 juillet, qui convoque les Conseils généraux et fixe la durée de leurs sessions. Il donne, en outre, lecture d'un second décret impérial, en date du 8 août, qui nomme aux fonctions de président du Conseil général pour la présente session, M. *Marchant*, sénateur; aux fonctions de vice-président, M. *Danel*, président de chambre à la Cour impériale de Douai; et à celles de secrétaire, M. *De Clebsattel*, avocat, membre du Corps législatif. — Le Préfet invite MM. *Marchant et De Clebsattel* à prendre place au bureau. = Le Président reçoit le serment de M. *Guilbert* (de Cantin), élu membre du Conseil général en remplacement de M. D'Heursel, démissionnaire, en ces termes: «Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur.» — Le Président donne lecture de lettres écrites par MM. *P. Legrand*, *Mourmant*, *Maillet et Rouez*, qui s'excusent de ne pouvoir assister aux premières séances. Il donne ensuite la parole à M. le Préfet, qui lit un exposé de la situation du département. Le Président donne acte à M. le Préfet de la communication qu'il vient de faire et du dépôt des pièces concernant toutes les affaires sur lesquelles le Conseil est appelé à délibérer. = Le Président communique au Conseil: 1.° Une lettre de M. Derbigny, directeur de la Société du crédit foncier dans le département, en envoi de brochures relatives à cette institution; 2.° Une lettre du maire de Grignan (Drôme), provoquant des souscriptions pour l'érection d'une statue à la mémoire de Mme. de Sévigné; 3.° Une lettre de la Société d'émulation de Cambrai, réclamant

Digitized by Google

une part dans les fonds affectés aux sociétés d'agriculture ; 4° Une lettre de la commission administrative du Cercle du Nord, conviant les membres du Conseil à fréquenter les salons de cette réunion. Les trois premières lettres sont renvoyées aux divers bureaux compétents. Pour la quatrième, le Conseil vote des remercîments et la mention au procès-verbal. Le Président mentionne en outre diverses brochures déposées sur le bureau. — Le Préfet donne lecture d'une lettre qui lui a été écrite par Mgr. l'archevêque de Cambrai, le 2 septembre 1852, et dans laquelle ce prélat exprime ses remercîments pour les allocations faites au budget départemental. — Le Président informe le Conseil que M. le Préfet, voulant faire droit aux observations qui lui ont été soumises, convoquera, à partir de la session prochaine pour la première séance, les membres du Conseil pour deux heures au lieu de midi. — Le Président consulte l'assemblée sur l'organisation qu'elle entend donner à ses bureaux. Il rappelle la division qui a été faite entre eux, l'année dernière, du travail dont le Conseil doit s'occuper. Il demande si quelque membre a des objections à présenter contre le maintien de cette division. Aucune réclamation ne s'étant élevée, l'organisation actuelle est maintenue. Après quelques observations échangées entre plusieurs membres, au sujet des inconvénients que semble offrir la permanence des mêmes membres dans la composition des bureaux, le Conseil décide que la composition actuelle des bureaux est maintenue pour la présente session, et que M. Guilbert (de Cantin) remplacera dans le 4.e bureau M. D'Heursel, démissionnaire. = Un membre demande si la question relative au chemin de fer de Cambrai, sera purement et simplement renvoyée au 5.e bureau, ou si elle sera confiée à une commission spéciale choisie parles bureaux, comme on l'a fait lors de la session extraordinaire, ou si, enfin, la commission nommée à cette époque sera maintenue. L'assemblée consultée décide que l'affaire sera traitée par une commission de six membres, désignés par les bureaux. = Le Président invite les présidents des bureaux à faire afficher dans la salle, suivant l'usage, le rélevé des affaires à traiter avec les noms des rapporteurs. Il les invite à lui remettre, à l'ouverture de chaque séance, la note des rapports préparés. = Un membre dépose une proposition relative aux cours d'eau. Le renvoi à l'examen du 5.e bureau est ordonné. — Un autre membre exprime le vœu que, en présence des accidents qui se multiplient dans les fabriques, le Gouvernement introduise dans la législation des dispositions propres à prévenir les dangers qui menacent la santé et la vie même des populations ouvrières. Ce vœu est renvoyé à l'examen du 4.e bureau. — Le Président décide, après avoir pris l'avis du Conseil, que la séance générale s'ouvrira le lendemain, à trois heures. Il invite les bureaux à se réunir immédiatement pour la distribution des dossiers et la désignation des membres de la commission spéciale du chemin de de fer Cambrai.

Digitized by Google

SÉANCE DU 23 AOUT.

Le procès-verbal de la séance du 22 août est lu par le secrétaire et adopté. Le président dépose sur le bureau un exemplaire de *l'annuaire de l'arrondissement de Lille*, dont l'auteur fait hommage au Conseil. — Le président donne lecture des notes remises par les bureaux et indiquant les rapports préparés. Il fait connaître que les bureaux ont formé comme il suit la commission chargée de l'examen de l'affaire relative au chemin de fer de Cambrai, savoir : MM. *Plichon, de Melun, d'Hespel, Deschodt, Marchand et Paul.* — Sur la proposition du premier bureau, le Conseil alloue les crédits suivants au sous-chapitre VII du budget de 1854 : menues dépenses et frais de parquet de la cour d'assises et des tribunaux, 17,370 fr.; traitement du concierge conservateur du palais-de-justice de Lille, 800 fr.; traitement du concierge du palais-de-justice de Valenciennes, 250 fr. — Vote, suivant la demande de M. le Préfet, l'inscription au sous-chapitre VII du crédit ordinaire de 4,980 fr., pour les menues dépenses des justices-de-paix. — Alloue au sous-chapitre XVIII les crédits suivants, pour subventions accordées à diverses communes, en vertu de décisions antérieures, pour construction ou reconstruction d'églises, savoir : Willems, solde, 1,000 fr.; Clary, idem, 1,000 fr.; Ors, idem, 1,000 fr.; Lesquin, deuxième tiers, 1,000 fr.; Bantouzelle, idem, 1,000 fr.; Vieux-Mesnil, idem, 1,000 fr. — Vote l'inscription au sous-chapitre XXIII du budget de 1854, d'un crédit de 2,830 fr. 92 cent., pour solder la dépense de publication du procès-verbal du Conseil général en 1852. — Alloue au sous-chapitre XII les crédits suivants, conformes aux fixations des années précédentes : frais d'impression des comptes et budgets départementaux, 900 fr.; impressions relatives aux listes électorales et aux listes du jury, 2,000 fr. — Alloue, d'accord avec M. le Préfet, au profit de la commune de Mons-en-Barœul, pour subvenir aux frais d'achèvement de son église, une subvention de 3,000 fr., dont le premier tiers sera inscrit au sous-chapitre XVIII du budget de 1854. — Vote l'inscription au sous-chapitre IV du crédit ordinaire de 350 fr., affecté à l'entretien du mobilier des bureaux des sous-préfectures, et une somme éventuelle de 20 fr. pour frais de vente de mobilier. — Un membre du deuxième bureau rend compte d'une proposition de M. le Préfet, concernant l'allocation du crédit nécessaire au paiement des loyers des sous-préfectures de Dunkerque et d'Hazebrouck. Il fait connaître que le conseil municipal d'Hazebrouck a renouvelé sa demande en augmentation du loyer payé à la ville, en s'engageant à faire exécuter dans l'hôtel de la sous-préfecture divers travaux de réparation et d'amélioration, mais qu'avant de prendre un parti à cet égard, il convient de faire constater par une expertise contradictoire la valeur locative de l'immeuble et de faire produire le devis des travaux à

Digitized by Google

exécuter. Sur la proposition du bureau, qui regrette que ces formes n'aient pas été remplies, et dans l'état où sont les choses, le Conseil vote l'ajournement de la demande en augmentation du loyer de la sous-préfecture d'Hazebrouck. — Il alloue un crédit de 3,600 fr. au sous-chapitre IV du budget de 1854, pour les loyers des sous-préfectures de Dunkerque et d'Hazebrouck, et prie M. le Préfet de provoquer avant la session prochaine, une estimation contradictoire et de réclamer la production d'un devis. — Sur la proposition de M. le Préfet, le Conseil élève à 6,000 fr. pour 1854 le crédit affecté à l'entretien des bâtiments de la Préfecture, en raison des dépenses supplémentaires que doit occasionner l'arrivée de l'Empereur à Lille. — Sur la proposition du deuxième bureau, l'assemblée fixe à 10,600 fr. le mobilier de M. le sous-préfet de l'arrondissement de Lille, pour ses appartements, et à 1,200 fr. celui de ses bureaux. — Vote l'inscription au sous-chapitre III du budget, d'une somme de 3,300 fr., pour le loyer de l'hôtel, et au sous-chapitre IV une somme de 5,000 francs à valoir sur le mobilier; enfin autorise M. le Préfet à prélever sur les fonds qui pourront rester libres à la première section du budget de 1853, une somme de 1,200 fr. pour les frais du bail à passer et pour quatre mois de loyer à partir du premier septembre prochain. — Alloue un crédit de 14,000 fr. au sous-chapitre IV du budget de 1854, pour une fourniture extraordinaire de mobilier dans les appartements de l'hôtel de la Préfecture, à l'occasion du voyage de Sa Majesté l'Empereur. — Alloue au sous-chapitre I.er du budget un crédit de 33 fr. pour les frais de remplacement du drapeau placé au-dessus de la grand'porte de la préfecture. — Vote l'inscription au sous-chapitre IV du crédit ordinaire de 3,850 fr. affecté à l'entretien du mobilier de la préfecture; désigne MM. *Dansette* et *de Beaumont* pour assister au récolement de l'inventaire qui doit avoir lieu dans le cours de la session. — Le Conseil donne acte à M. le Préfet d'une communication de laquelle il résulte : 1.° que par décrets des 12 et 23 avril dernier, conformes aux avis du Conseil général, les communes de Wazemmes et de Cartignies ont été autorisées à établir, la première six foires et la seconde quatre foires chaque année; et 2.° que, par arrêtés en date des 2 et 26 novembre 1852 et 4 mars 1853, les communes de Denain, Cappellebrouck et Pitgam ont été autorisées à établir des marchés. — D'accord avec le conseil d'arrondissement d'Avesnes, le Conseil appuie la demande de la commune d'Anor, tendant à obtenir l'autorisation d'établir des foires aux bestiaux le premier lundi de chaque mois. — Sur l'avis favorable du conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, le Conseil appuie la demande de la commune de Steenwerck, tendant à faire transférer au troisième vendredi du mois d'avril la foire annuelle qui se tient le premier vendredi du même mois. — L'assemblée s'associe au vœu favorable émis par le conseil d'arrondissement de Cambrai, sur la

Digitized by Google

demande de la commune de Caudry, tendant à obtenir la création d'un marché hebdomadaire à tenir le vendredi.—Appuie la demande de la commune d'Avesnes lez-Aubert, pour obtenir l'établissement d'un marché hebdomadaire le vendredi. — Alloue au sous-chapitre I.er du budget le crédit ordinaire de 2,500 fr., affecté à l'entretien des casernes de gendarmerie. — Alloue au sous-chapitre XXII le crédit de 50 fr., affecté au traitement du gardien de la pyramide de Cysoing. — Alloue au sous-chapitre I.er un crédit de 62 fr. pour l'exécution de quelques réparations au toit du logement du gardien de la pyramide de Denain. — Donne acte à M. le Préfet de sa communication portant que le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur la contestation existant entre le département et le sieur Dehez, entrepreneur du palais-de-justice de Lille, relativement à l'allocation d'une indemnité. — L'assemblée approuve une dépense de 102 fr. 50 c., pour acquisition de mobilier au profit du tribunal de Lille, à laquelle il sera pourvu par le virement de l'article 2 du sous-chapitre VII du budget de 1852, applicable à l'entretien du mobilier des tribunaux, en opérant en conséquence le report au budget de 1853 de la somme à payer de 102 fr. 50 cent. — Appuie le vœu du conseil d'arrondissement de Valenciennes, tendant à obtenir de M. le Ministre de l'Intérieur la reprise des travaux de consolidation de la tour de Saint-Amand, qui est classée parmi les monuments historiques. — Donne acte à M. le Préfet de sa communication portant que le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur le pourvoi formé par le sieur Bouvelle contre l'arrêté du Conseil de préfecture, qui a prononcé la résiliation du bail de l'établissement de St.-Amand. — Alloue au sous-chapitre XXII du budget le crédit ordinaire de 800 fr. affecté au traitement du médecin des Thermes de St.-Amand. — Alloue au sous-chapitre XIV le crédit ordinaire de 600 fr. pour le service des épidémies dans le département. — Alloue au même sous-chapitre le crédit ordinaire de 1,000 fr. pour les besoins éventuels du service des épizooties. — Vote l'inscription au sous-chapitre VII du budget, du crédit ordinaire de 8,000 fr. pour les loyers des tribunaux qui n'appartiennent pas au département.—Donne acte au Préfet de sa communication portant que, par suite de la contestation existant entre la ville de Dunkerque et le département pour la fixation du loyer du tribunal, le conseil municipal a exprimé l'intention de reprendre pour l'usage de la ville les locaux occupés par ce siége, en consentant toutefois à ce que l'occupation continuât pendant trois années encore, au loyer de 1,700 fr. offert par le Conseil général; prie ce magistrat d'aviser en temps utile aux moyens de loger convenablement le tribunal de Dunkerque.—Conformément à la demande de M. le Préfet, le Conseil alloue au sous-chapitre VII du budget les crédits dont le détail suit : entretien ordinaire du mobilier des tribunaux, 1,000 fr.; et pour achat et renouvellement d'objets mobiliers, divers crédits montant

Digitized by Google

ensemble à 956 fr. — Alloue au sous-chapitre I.er le crédit ordinaire de 2,500 fr., affecté à l'entretien des bâtiments des tribunaux. — Alloue au même sous-chapitre un crédit de 450 fr. pour la réparation des frontons et des plates-formes en zinc du tribunal d'Avesnes. — Le président donne lecture : 1.° d'une lettre de Mgr. l'archevêque de Cambrai, concernant les indemnités proposées pour le clergé diocésain ; 2.° d'un rapport de M. le Préfet, concernant les sociétés de secours mutuels ; 3.° d'un autre rapport concernant l'appropriation des prisons départementales ; 4.° d'un troisième rapport concernant le personnel des prisons. Ces diverses pièces sont renvoyées aux bureaux compétents. — Le président invite la commission spéciale du chemin de fer de Cambrai à se réunir immédiatement.

SÉANCE DU 24 AOUT.

Le président donne lecture 1.° d'une lettre de M. De Metz, directeur de la colonie agricole et pénitentiaire de Mettray, exprimant ses remercîments pour l'intérêt que porte le Conseil général à cette institution ; 2.° d'une lettre de M. Delecroix, président de la Commission syndicale du faubourg Saint-Maurice, tendant à obtenir l'autorisation d'être entendu dans le sixième bureau, au sujet de la demande en érection de ce hameau comme localité particulière. Le renvoi de ces deux lettres au troisième et sixième bureau est ordonnée. — Le Conseil général, sur la proposition de M. le Préfet, alloue au sous-chapitre I.er du budget de 1854, un crédit de 800 fr. pour le traitement du concierge de la préfecture. — Vote l'inscription au sous-chapitre XIX des crédits suivants qui sont accordés chaque année : 1.° secours à la dame Delhay, veuve d'un employé de la préfecture, 150 fr. ; 2.° secours à la veuve Dehau, 100 fr. ; 3.° secours à la veuve Carez, 200 fr. ; 4.° secours au sieur Epvre, ancien employé de la sous-préture de Dunkerque, 200 fr. — Rejette la demande de la commune d'Annœullin tendant à obtenir une réduction sur le contingent assigné à cette commune dans la contribution personnelle et mobilière. — Alloue au sous-chapitre XXII du budget, un crédit de 6,440 fr., pour les frais de division entre les fermiers des cotes de contribution foncière et des portes et fenêtres. — Approuve le compte du fonds de non-valeur et de réimposition pour 1852, présenté par M. le directeur des contributions directes, et arrête que les résultats seront inscrits au registre de ses délibérations. — Vote l'inscripton au sous-chapitre XIX du budget, du crédit ordinaire de 500 fr. accordé à la colonie agricole et pénitentiaire de Mettray. — Alloue au même sous-chapitre le subside ordinaire de 250 fr. accordé à la colonie de Mesnil-Saint-Firmin ouverte aux enfants trouvés. — Alloue au même sous-chapitre le secours de 500 fr. affecté aux frais d'éducation des enfants de M. Massieu, ancien directeur de l'institution des sourds-

Digitized by Google

muets du département. — Alloue au sous-chapitre XV une somme de 112 fr. 86 c., restant due pour frais de transport de condamnés libérés en 1852, suivant des états produits après la clôture de l'exercice. — Vote l'inscription au sous-chapitre XIV des crédits suivants : 1.° frais de translation des détenus libérés, 3,500 ; 2.° secours de route aux indigents voyageurs, 2,500 fr. — Alloue au sous-chapitre XX les crédits suivants : 1.° indemnité à Mgr. l'archevêque, 5,000 fr. ; 2.° suppléments aux trois vicaires-généraux à raison de 1,200 fr. chacun, 3,600 fr. ; 3.° supplément aux dix chanoines à raison de 1,000 fr., 10,000 fr. ; 4.° secours en faveur du culte protestant, 1,000 fr. ; 5.° secours pour le culte israélite, 300 fr. — Vote l'inscription au sous-chapitre XV du budget, d'une somme de 1,464 fr. 92 c., restant due à divers départements pour frais d'entretien d'enfants trouvés appartenant au département du Nord. — Donne acte à M. le Préfet de la communication qu'il a faite d'un exemplaire du compte-rendu de la réunion du congrès des agriculteurs du Nord de la France, tenu à Valenciennes en septembre 1852 ; déclare s'associer au témoignage de satisfaction exprimé par ce magistrat au sujet de cette solennité qui a répondu aux vœux du Conseil général. — Un membre du quatrième bureau présente quelques observations au Conseil au sujet du concours régional et départemental de bestiaux. L'utilité du concours paraissant bien démontré, et en l'absence de l'avis du jury du concours qui n'a pu être donné, le Conseil alloue une somme de 1,500 fr. pour subvenir au frais du concours qui aurait lieu à Lille en 1854, et renvoie les questions soulevées à la décision du Conseil, après que l'instruction aura été complétée par l'avis du jury. — Sur la proposition de M. le Préfet, tendant à faire désigner par le Conseil général ceux de ses membres qui devront, aux termes de l'article 2 de la loi du 12 février 1835, faire partie des commissions d'arrondissement chargées de la délivrance des permissions de cultiver le tabac en 1854, l'assemblée, sur la proposition du président, désigne M. *J. Lefebvre* pour l'arrondissement de Lille, et M. *Cleeneweck* pour l'arrondissement d'Hazebrouck. — Le Conseil vote l'inscription au sous-chapitre XIX du budget, du crédit de 1,400 fr. annuellement voté pour l'entretien de deux bourses et de trois demi-bourses à l'école vétérinaire d'Alfort. — Invite M. le Préfet à prescrire la plus grande rigueur dans l'exécution trop négligée des arrêtés pris annuellement pour ordonner l'échenillage des plantations et des haies vives. — Invite également ce magistrat à maintenir les salutaires dispositions de son arrêté du 11 avril dernier, pour ordonner l'échardonnage dans toutes les propriétés, à partir du 1.er mai, et autant de fois qu'il peut être nécessaire pour empêcher les chardons d'arriver à la floraison, et à compléter ledit arrêté en prescrivant par un article supplémentaire que les infractions constatées après le 20 juin donneront seules lieu

Digitized by Google

à des poursuites judiciaires. — Déclare s'associer aux vœux exprimés par les Conseils d'arrondissement de Lille et d'Avesnes, en faveur de l'établissement d'un impôt sur les chiens, et émet l'avis que l'impôt qui serait établi sur la race canine soit attribué aux communes. — S'associe au vœu du Conseil d'arrondissement de Valenciennes pour que les pièces de cinquante centimes des premières années de l'Empire soient retirées de la circulation, attendu qu'elles sont effacées et que l'obligation où se trouvent les employés des postes de les refuser, donne lieu à des contestations fréquentes. — S'associe comme il l'a fait, l'année dernière, aux vœux formulés par les Conseils d'arrondissements d'Avesnes et d'Hazebrouck, pour que les sous-préfectures de ces deux arrondissements soient élevées de la troisième classe à la seconde. — Rejette une réclamation d'honoraires formée par M. Frévet, architecte du département, à Avesnes, pour la rédaction de deux projets de travaux d'appropriation au palais-de-justice de cette ville. — Le Conseil alloue au sous-chapitre I.er du budget le crédit ordinaire de 5,000 fr. affecté aux traitements des architectes départementaux. Un membre du sixième bureau rend compte de la communication faite par M. le Préfet d'une lettre ministérielle qui a pour but de provoquer un vote de fonds, afin de donner à MM. les ingénieurs des mines les moyens d'analyser les engrais livrés au commerce. Le Conseil, considérant que cette vérification ne peut se faire d'une manière générale et utile, décide qu'il n'y a pas lieu d'admettre cette demande. — Alloue une somme de 3,000 fr. payable en trois annuités, dont la première sera imputée sur les fonds du budget de 1854, destinée à contribuer aux frais d'érection d'une statue à la mémoire de l'empereur Napoléon I.er dans le local de la Bourse de Lille. — Alloue sur l'exercice 1854 un nouveau crédit de 500 fr. pour le monument que la ville de Valenciennes fait ériger à la mémoire de Froissart. — Rejette la demande du hameau de Sebourquiaux, dépendant de la commune de Sebourg, à l'effet d'être érigé en commune; en même temps, exprime l'opinion que la commune de Sebourg doit établir, dans le plus bref délai possible, un pont entre les deux sections, et doter d'une école celle de Sebourquiaux. — Donne acte à M. le Préfet de sa communication portant qu'aucune décision n'est intervenue jusqu'à ce jour sur le vœu exprimé dans sa dernière session, par le Conseil général, pour que le canton de Bouchain fût divisé en deux justices-de-paix, dont l'une aurait son siége à Denain, et émet le vœu que cette affaire si intéressante, reçoive, sous peu, une solution favorable et définitive. — Donne acte à M. le Préfet de sa communication, de laquelle il résulte qu'il a réclamé près de M. le Ministre des finances, pour obtenir l'exécution du vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Lille, pour l'entrée en franchise des pierres cassées de Belgique, servant au pavage des chemins, mais qu'aucune décision officielle

Digitized by Google

n'est encore intervenue. — Appuie le vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Valenciennes pour qu'il intervienne une loi qui prescrive l'amodiation par petites parcelles, et la mise en culture des biens communaux. — Appuie également le vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Lille, pour la révision de la loi du 6 octobre 1791, sur le parcours et la vaine pâture, tout en ménageant néanmoins les intérêts des propriétaires de troupeaux, qui sont aussi d'une grande utilité pour l'agriculture.

SÉANCE DU 25 AOUT.

Le président donne lecture : 1.° d'une lettre du secrétaire-général de l'Association musicale de Lille, invitant les membres du Conseil général à une soirée qui doit avoir lieu le 27 août. — Mention au procès-verbal et remerciements ; — 2.° d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique provoquant l'allocation d'un crédit pour abonnement de MM. les Sous-Préfets au journal de l'Instruction publique ; — 3.° d'un rapport de M. le Préfet en envoi d'une délibération du Conseil municipal de Lille, demandant l'appui du Conseil général à un projet d'établissement d'un chemin de fer direct de Lille à Tournai. Le renvoi de ces deux pièces au troisième et au cinquième bureau est ordonné. — Sur la proposition du premier bureau, le Conseil général ajourne à l'année prochaine la décision à prendre sur une demande de secours formée par la commune de Bissezeele, pour la reconstruction de son église. — Alloue à la commune de Faches, pour contribuer à solder les dépenses faites pour la construction d'une église au hameau de Thumesnil érigé en succursale, un secours de 3,000 fr., payable en trois années à partir de 1854. — Donne acte à M. le Préfet de sa communication du compte d'emploi pour l'année 1852, de la portion des frais d'administration, affectée au traitement des employés et gens de service de la préfecture. — Alloue au sous-chapitre II du budget la somme de 155 fr. représentant l'impôt de main-morte de l'établissement thermal de Saint-Amand. — Alloue au sous-chapitre XVI la somme de 649 francs 04 centimes, montant des primes d'assurance des bâtiments départementaux d'après les traités existants. — Accorde au sieur Foulon, Alexandre-Joseph, ancien employé de la préfecture, mis à la réforme par suppression d'emploi, après 13 ans et 11 mois de service, une pension annuelle et viagère de 208 fr. payable sur les fonds de retraite des employés de la préfecture, à partir du 1.er mai 1851, époque de sa mise à la réforme. — Accorde au sieur Masquelier, Louis-Désiré-Joseph, huissier de la préfecture, admis, par arrêté du 1.er août 1853, à faire valoir ses droits à la retraite, après 35 ans et 7 mois de service, une pension annuelle et viagère de 575 fr., payable à partir du 1.er août 1853, sur les fonds de

Digitized by Google

retraite des employés de la préfecture. — Le Conseil, partageant l'avis de M. le Préfet, estime qu'il n'y a pas lieu de voter le crédit supplémentaire de 811 fr. 25 c. demandé par le tribunal d'Avesnes, pour payer des menues dépenses arriérées provenant d'acquisition d'ouvrages de droit et de tableaux ou formules imprimées, etc.; que ce déficit doit être supporté par le magistrat qui l'a causé par ses dépenses imprudentes, sauf à ce dernier à revendiquer comme sa propriété, les livres et autres objets qui ont été achetés. — Rejette la demande du tribunal de Lille, tendant à obtenir un crédit de 570 fr. 15 c. pour payer un arriéré de menues dépenses. — Déclare qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande du tribunal de Dunkerque, tendant à obtenir un crédit de 732 fr. pour payer des dépenses arriérées; cette demande n'ayant pas reçu l'assentiment de M. le Garde-des-sceaux. — Alloue au sous-chapitre VII une somme de 300 fr. comme complément des fonds d'abonnement du tribunal de Dunkerque. — Vote l'inscription au sous-chapitre IV du budget d'une somme de 30,000 fr. pour solde des achats de mobiliers destinés aux sous-préfectures. — Alloue au sous-chapitre VIII le crédit ordinaire de 500 fr. pour l'entretien du corps-de-garde de la préfecture. — Alloue au sous-chapitre XV du budget, conformément à la demande de M. le Préfet, les crédits suivants pour dépenses arriérées du service des aliénés indigents, savoir : exercice 1852, 11,918 fr. 52 c.; exercices antérieurs, 796 fr. 27 c. — Alloue au sous-chapitre XIX le crédit ordinaire de 4,500 fr. pour l'entretien de trente bourses dans la maison de refuge du Bon-Pasteur, et exprime le regret que la situation du budget ne permette pas d'augmenter dès-à-présent le nombre des bourses. — Maintient au sous-chapitre VII du budget le crédit de 1,700 fr. affecté aux frais annuels des chambres consultatives d'agriculture. — Un membre du quatrième bureau rend compte d'un vœu exprimé par la société d'agriculture et par le Conseil d'arrondissement de Valenciennes, pour l'introduction en franchise des tôles employées à la fabrication des clous à froid destinés à l'exportation, à charge pour les fabricants de réexporter dans le délai de six années une quantité égale de clous mécaniques, moins un déchet de fabrication de 5 pour cent. Le Conseil refuse de s'associer à ce vœu qui, d'une part, n'est justifié par aucun motif appréciable, et qui, d'autre part, nuirait à l'industrie des tôles qui a fait en France de grands progrès. — S'associe au vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Valenciennes, pour que le droit d'entrée en Belgique des charbons français soit réduit au droit d'entrée en France des charbons belges. — Exprime le regret de ne pas être parvenu à faire admettre par l'administration supérieure les réclamations qu'il a faites depuis plusieurs années sur la culture du tabac, réclamations qu'aujourd'hui encore il persiste à regarder comme justes et fondées. — Exprime le vœu

Digitized by Google

que l'administration des contributions indirectes fasse remplacer désormais, autant que possible, dans la consommation, le tabac américain par le tabac africain, ce dernier possédant par son principe, sa nature et ses bienfaits climatériques, les avantages que présente le tabac exotique livré aujourd'hui aux consommateurs. — Un membre autorisé par le cinquième bureau lit les développements du vœu qu'il a déposé dans le but de faire assimiler les cours d'eau non navigables aux chemins vicinaux. Ces développements sont renvoyés à l'examen du cinquième bureau.—Le Conseil vote l'inscription au sous-chapitre XIX du budget de 1854 du crédit ordinaire de 5,500 fr., affecté à l'entretien de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie établie à Lille, et comprenant 1,500 fr. pour le traitement du professeur d'accouchement. — Donne acte à M. le Préfet de sa communication portant qu'il n'a pas encore été statué par le gouvernement sur la demande de la ville de Dunkerque tendant à faire distraire du canton-est de cette ville et à faire rattacher au canton-ouest, une portion du territoire de Coudekerque-Branche qui a été réunie au territoire de la ville par une loi du 22 février 1850; prie ce magistrat d'activer autant que possible la solution de cette affaire. — Alloue au sous-chapitre XIV du budget le crédit ordinaire de 100 fr. affecté aux primes décernées pour la destruction des animaux nuisibles. — Vote l'inscription au sous-chapitre XIX de l'allocation ordinaire de 300 fr. en faveur de la Société Humaine de Dunkerque, qui continue à rendre d'utiles services. — S'associe au vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Dunkerque pour qu'il soit fait accueil à une demande formée par 37 communes, propriétaires des dunes et garennes situées à l'est de Dunkerque, à l'effet d'obtenir que le gouvernement se charge de la plantation de ces dunes, conformément à un décret impérial du 14 décembre 1810, sous la condition de l'abandon par les communes de leur droit de propriété sur la moitié des terrains qui auront été plantés.

SÉANCE DU 26 AOUT.

Le président donne lecture d'un rapport de M. le Préfet, en envoi d'une lettre de M. Tripier, avocat à Paris, tendant à obtenir une souscription du Conseil général pour la nouvelle édition des Codes qu'il vient de publier. — Renvoyé au sixième bureau. — Le Conseil alloue, sur la demande de M. le Préfet, au sous-chapitre XIV du budget de 1854, un crédit de 6,000 fr. à titre de second à-compte sur les frais de timbre et d'expédition des tables décennales des registres de l'état-civil de 1843 à 1852, destinées aux archives départementales. — Alloue au sous-chapitre XXII du budget les crédits suivants : frais de publication du procès-verbal des délibérations du Conseil général, 4,300 fr.; frais d'illumination des édifices dépar-

Digitized by Google

tementaux, 200 fr. ; réserve pour dépenses imprévues, 1,237 fr. ; traitement du gardien de la pyramide de Denain, 200 fr. — Rejette la demande de la commune d'Estrun, tendant à obtenir un dégrèvement sur la contribution personnelle et mobilière. — Alloue au sous-chapitre I.er du budget le crédit ordinaire de 3,200 fr. pour l'entretien des prisons départementales, en exprimant toutefois le regret de ce qu'aucun devis, même approximatif, n'accompagne la demande; qu'il devrait être au moins facile d'indiquer la somme attribuée à chaque prison, d'autant mieux que dans le chapitre des réparations, qui donnera lieu à un rapport spécial, une partie assez notable des travaux devrait rentrer dans la catégorie des dépenses d'entretien. — Le Conseil, conformément aux propositions de M. le Préfet, fixe la dépense des prisons départementales pour l'année 1854, à 245,804 fr. ; renouvelle les vœux émis dans ses précédentes sessions, afin d'obtenir : 1.° que le prix de journée des délinquants recommandés par les administrations financières soit à la charge de l'Etat, dont ils sont débiteurs, et non à la charge du département, dont les finances sont ainsi remises sans conteste à l'arbitraire de ces administrations ; 2.° que par une nouvelle loi sur le système pénitentiaire, nos maisons d'arrêt corrigent au lieu d'endurcir, et soient plutôt un objet d'effroi qu'un attrait pour le criminel. — Vote l'inscription au sous-chapitre XXIII du budget, d'un crédit de 150 fr. destiné à couvrir un excédant de dépenses constaté en 1850 sur le service des sourds-muets, et que le Conseil général avait approuvé à cette époque sans en faire l'objet d'une allocation spéciale. — Alloue au sous-chapitre XIX le crédit ordinaire de 25,650 fr. en faveur des deux institutions de sourds-muets et de jeunes aveugles, placées à Fives et à Lille ; prie M. le Préfet de continuer à solliciter en leur faveur les secours du Gouvernement, et exprime le vœu que les secours soient partagés également entre les deux institutions, — Tout en appréciant les avantages de la maison des aveugles travailleurs établie à Paris par M. Pélicier, et recommandée par M. le Ministre de l'Intérieur, le Conseil regrette de ne pouvoir, quant à présent, y fonder des bourses ; — Prie M. le Préfet de prendre les mesures nécessaires pour assurer le prompt paiement des sommes restant dues par diverses communes à l'institution des sourds-muets de Fives. — Alloue au sous-chapitre XXI du budget le crédit de 1,000 fr. affecté depuis quelques années à la distribution de secours en cas d'extrême misère. — Alloue au sous-chapitre XVIII un crédit de 1,000 fr. destiné à accorder des subventions aux communes pauvres qui voudraient faire admettre leurs malades ou incurables dans un hôpital voisin. — Alloue au sous-chapitre XIX du budget le crédit de 1,000 fr. demandé par M. le Préfet pour subvenir éventuellement aux dépenses d'installation des sociétés de secours mutuels approuvées, auxquelles, aux termes du décret du 26 mars

Digitized by Google

1852, les communes, et à leur défaut le département, sont tenues de fournir les locaux, le mobilier et les imprimés nécessaires. — Vote l'inscription au sous-chapitre I.er du budget d'un crédit de 4,048 fr. pour les réparations à exécuter aux casernes de gendarmerie de Lille, Hazebrouck et Douai. — Alloue au sous-chapitre XIX un crédit de 300 fr. nécessaire à la Commission historique pour la publication de ses travaux. — Ouvre au sous-chapitre XVIII un crédit de 2,500 fr. à titre de subvention aux communes pour achat de pompes à incendies. — Donne acte à M. le Préfet de sa communication portant qu'il a été statué, par une loi du 9 juin dernier, en faveur de la demande du hameau des Ruelles, tendant à être séparé de la commune d'Ors et réuni à celle de Pommereuil. — Approuve la séparation du hameau de Saint-Olle d'avec la commune de Raillencourt et son érection en commune particulière. — Donne acte à M. le Préfet de sa communication attestant la négligence apportée par les vaccinateurs qu'aucun lien ne rattache au Gouvernement, dans la remise du relevé exact de leurs opérations et alloue au sous-chapitre XIX du budget le crédit ordinaire de 2,400 fr. pour le service de la vaccine. — Donne acte à M. le Préfet de sa communication constatant que MM. les Membres du jury médical se sont conformés aux vœux que le Conseil général avait souvent exprimés, en exonérant des frais de visite les détaillants dont la patente est inférieure à huit francs; approuve l'inscription en recette au budget de la somme de 13,186 fr., et alloue au sous-chapitre XXII une somme de 6,800 fr. pour être répartie suivant la proposition de M. le Préfet. — Alloue au sous-chapitre XXIII un crédit de 63 fr. 16 cent., destiné à compléter le paiement des dépenses du jury médical en 1852, réglées par décision ministérielle à la somme de 6,863 fr. 16 cent.

SÉANCE DU 27 AOUT.

Le Conseil renvoie au sixième bureau un rapport de M. le Préfet, en envoi d'un vœu du conseil d'arrondissement d'Avesnes, tendant à faire autoriser la chasse aux oiseaux de passage en temps de neige. — Après avoir entendu le rapport fait au nom du quatrième bureau sur l'exécution des lois qui régissent le travail dans les manufactures, le Conseil général vote 3,000 fr. à l'inspecteur spécial des manufactures pour traitement et frais de tournées, 200 fr. pour les impressions pour le travail des enfants. — Emet le vœu que M. le Ministre du Commerce fasse étudier les moyens les plus propres à garantir la sécurité des ouvriers dans les ateliers, et à les préserver des accidents causés par les mouvements mécaniques, en sauvegardant toutefois la liberté nécessaire aux progrès de l'industrie; qu'une loi confie aux seules commissions d'inspection du travail des enfants et à l'inspecteur salarié la surveillance utile pour arriver à l'exécution

Digitized by Google

de toutes les lois relatives aux manufactures ; remercie M. le Préfet de la sollicitude avec laquelle il a dirigé et secondé l'inspecteur général ; recommande à son zèle l'examen et la mise en pratique des moyens d'amélioration indiqués dans le rapport ; adresse des remerciements à la commission de Lille et espère tout de son zèle et de sa persévérance, puisse cette persévérance et ce zèle animer toutes les commissions nommées pour le même but dans le département. = Un membre du quatrième bureau fait un rapport sur les questions qui se sont élevées au sujet des droits d'entrée sur les bestiaux, questions sur lesquelles M. le Ministre de l'Agriculture a demandé l'opinion de M. le Préfet. Le Conseil, s'associant au vœu exprimé par la Chambre consultative d'Agriculture de Lille, émet l'avis : 1.° que le droit par tête soit transformé en droit au poids ; 2.° que les droits sur les bœufs soient fixés à 8 cent. le kilog. ; 3.° que le droit sur les taureaux, bouvillons, vaches, taurillons, génisses et veaux, soit fixé à 5 cent. par kilog. ; 4.° qu'il soit loisible aux importateurs d'introduire les bouvillons, génisses, taurillons et veaux par les bureaux non munis de ponts-à-bascule, en payant les droits anciens, c'est-à-dire : 13 fr. pour les taurillons et bouvillons ; 12 fr. 50 cent. pour les génisses, et 3 francs pour les veaux. — L'assemblée alloue au sous-chapitre XIX du budget de 1854, le crédit ordinaire de 1,500 fr. pour le paiement des trois bourses entretenues par le département à l'école impériale d'arts-et-métiers de Châlons. — Après avoir entendu la lecture d'un rapport fait au nom du quatrième bureau sur un vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement et la Société d'Agriculture de Valenciennes, pour que la législation sur les brevets d'invention soit modifiée, le Conseil général prie M. le Préfet de transmettre à MM. les Ministres de la Justice, et de l'Agriculture et du Commerce, le vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Valenciennes, accompagné des observations auxquelles il a donné lieu au sein du Conseil général, avec prière de saisir le Conseil-d'État de l'examen des modifications dont la loi du 5 juillet 1844 peut paraître susceptible en présence des faits que son expérimentation durant une dizaine d'années à permis de constater. — Un membre du quatrième bureau fait un rapport sur l'amélioration de la race chevaline ; il propose au Conseil de remercier l'administration des haras de ce qu'elle consent à se charger de l'entretien des étalons départementaux et de lui demander de vouloir bien se charger de nouveau des acquisitions ; enfin, d'inviter M. le Préfet de se mettre immédiatement en mesure de faire faire par l'administration des haras d'abord, et par tout autre moyen ensuite, l'emploi des 16,000 fr. votés et laissés en caisse depuis deux ans, pour satisfaire aux nécessités de ce service. Après l'échange de quelques observations, le Conseil renvoie à l'examen du bureau la question du meilleur mode de placement des étalons chez les cultivateurs. — Au nom

Digitized by Google

du cinquième bureau, un membre fait un rapport sur diverses questions posées dans une circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur et relatives aux mesures à prendre pour entretenir et améliorer les chemins ruraux. Le rapporteur n'ayant pu lire son rapport au cinquième bureau et quelques membres de ce bureau ayant des observations à présenter sur diverses parties du travail dont il n'avait pas été question lors de la discussion dans le bureau, le renvoi au cinquième bureau est prononcé. — Le Conseil renouvelle le vœu déjà émis l'année dernière, tendant à faire établir un bureau de distribution de lettres à Esquelbecq. —Rappelle à l'attention de l'autorité supérieure la demande du Conseil municipal d'Etrœungt qui sollicite la conversion en direction de poste du bureau de distribution établi dans cette commune. — Appuie de nouveau le vœu émis par le Conseil d'arrondissement d'Avesnes, tendant à ce qu'il soit établi une distribution plus prompte, dans cet arrondissement, des dépêches venant de Paris et de Lille, qui séjournent 18 et 20 heures à Valenciennes; reconnaît que satisfaction a été donnée aux cantons de Maubeuge, Bavai et Avesnes, et réclame aujourd'hui en faveur de ceux du Quesnoy, de Berlaimont et de Landrecies qui continuent à être desservis comme par le passé. — Un membre du cinquième bureau fait un rapport sur la situation des routes impériales et sur la suite donnée aux différents vœux qui ont été exprimés à leur sujet. Il propose au Conseil général d'appuyer de nouveau auprès de l'administration supérieure, bien que jusqu'ici ils n'aient pas été suivis d'effet, les vœux exprimés par les Conseils d'arrondissements pour le rétablissement du chiffre normal du crédit d'entretien tel qu'il était en 1849 et pour que des allocations plus considérables soient accordées pour l'exécution des projets d'amélioration. Il propose également au Conseil de renouveler les différents vœux auxquels il n'a pas encore été satisfait et de prier M. le Préfet de les appuyer auprès de M. le Ministre. Les conclusions du rapport sont adoptées. — Le Conseil, suivant la demande de M. le Préfet, alloue à la commune d'Ecuelin un secours de 3,000 fr., payable en trois ans, pour subvenir aux dépenses de reconstruction de son église; vote l'inscription de la première annuité au sous-chapitre XVIII du budget de 1854, et recommande en outre cette commune à la bienveillance de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes. — Sur la proposition du premier bureau, le Conseil approuve le tableau présentant l'ensemble de l'opération du répartement pour 1854, entre les arrondissements, des contributions foncière, personnelle-mobilière et des portes et fenêtres. — Alloue au budget de 1854 le crédit demandé de 13,211 fr. pour les opérations de renouvellement du cadastre; donne un avis favorable à la demande de la commune d'Hergnies, tendant à ce qu'il soit procédé au renouvellement immédiat de son cadastre qui remonte à plus de trente ans, et

Digitized by Google

dont elle s'engage à supporter tous les frais ; décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite, quant à présent, à la demande des communes de Steenwerck et de Vieux-Berquin qui sollicitent également le renouvellement de leur cadastre, mais sous la réserve que le département paiera la dépense. — Alloue au sous-chapitre 1.er divers crédits montant ensemble à 3,524 fr. pour l'entretien des bâtiments des sous-préfectures de Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes. — Vote l'inscription au sous-chapitre XXII d'un crédit de 1,400 fr. à affecter pour les belles actions. — Un membre du troisième bureau rend compte des vœux émis par les Conseils d'arrondissement d'Hazebrouck et de Valenciennes en faveur de l'établissement et du développement des caisses d'épargne. Le Conseil général émet l'avis que l'autorité ne peut aider par des moyens matériels et directs à l'ouverture de nouvelles caisses d'épargne non plus qu'à leur prospérité ; que M. le Préfet peut arriver au but demandé par un moyen indirect, il est vrai, qui consiste dans la réduction successive du nombre des cabarets, bien entendu avec tous les ménagements que réclament les intérêts particuliers. — S'associe au vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Lille pour la révision de la loi du 24 vendémiaire an II, en ce qui concerne le domicile de secours. — Sur la proposition du troisième bureau, le Conseil général donne son approbation au compte présenté par M. le Préfet des dépenses concernant les aliénés indigents, pour l'exercice de 1852, présentant un déficit de 15,513 fr. 69 c.; par suite de cette approbation alloue sur les fonds de report de 1852 sur 1853, un crédit de 3,639 fr. 22 c., et un crédit au chapitre de l'arriéré du budget de 1854 de 11,874 fr. 47 c.; fixe à 10, comme les années précédentes, le nombre de places réservées dans chacun des asiles de Lille et d'Armentières pour les aliénés non dangereux ; décide que le concours des communes du domicile des aliénés restera fixé aussi comme les années précédentes ; prie M. le Préfet d'examiner si, pour les communes ayant plus de 20,000 fr. de revenus, il n'y aurait pas lieu à augmenter, pour l'avenir, leur part contributive dans le paiement de la pension de leurs aliénés indigents, et de faire à cet égard les propositions qu'il trouvera convenables, au Conseil général, dans sa prochaine session ; le prie d'examiner également si pour les aliénés employés comme ouvriers à la culture des terres, il ne doit pas être fait déduction sur leur pension, du prix de leur travail ; persiste dans le vœu qu'il a émis et renouvelé, que les deux asiles d'aliénés de Lille et d'Armentières, soient déclarés départementaux, et prie M. le Préfet de continuer ses instances à cette fin auprès de M. le Ministre ; persiste aussi et fortement dans son vœu de la translation, réclamée depuis tant d'années et avec tant d'instances, de l'asile de Lille hors de la ville ; émet le vœu que le prix de journée pour Lille et Armentières, soit autant que possible abaissé ; remercie M. le

Digitized by Google

Préfet des renseignements statistiques qu'il a mis sous ses yeux et enfin ajourne la fixation du chiffre du crédit à allouer pour le service des aliénés indigents en 1854, jusqu'à ce qu'il ait été prononcé sur le budget de la race chevaline. — Le président donne lecture d'une lettre des héritiers De Girard, tendant à faire inscrire le nom de cet inventeur de la filature de lin, sur le piédestal de la statue de Napoléon, qui doit être érigée dans la Bourse de Lille, et demandant une souscription pour la statue de M. De Girard dans le département de Vaucluse. — Renvoyé au sixième bureau.

SÉANCE DU 29 AOUT.

Le président donne lecture de différents vœux déposés sur le bureau et qui sont renvoyés à l'examen des bureaux qui doivent en connaître. — Un membre du 6.e bureau fait un rapport sur la situation et les progrès de neuf élèves artistes auxquels le département accorde des encouragements. En présence des résultats obtenus, le Conseil alloue au budget de 1854, sous-chapitre XIX, les encouragements suivants : au sieur Deconinck, peintre, 1,000 fr. ; aux sieurs Gauthier, Martin, Boulanger, Colin, Moyau, Lédé, chacun 600 fr. ; au sieur Lobbedez, 800 fr.—Accorde au jeune Caron, chanteur, une pension de 600 fr., pour l'aider à poursuivre ses études, et au jeune Delettrez, élève modeleur, un nouveau secours de 500 fr. — Exprime le regret que l'état du budget affecté aux beaux-arts ne lui permette pas d'examiner le mérite du vœu formulé par le conseil d'arrondissement de Valenciennes, pour qu'il soit alloué des fonds destinés à être répartis à titre d'encouragement, entre les sociétés qui s'occupent des arts. — Emet un avis favorable à l'érection en commune du hameau du Bois-Grenier, dépendant des deux communes d'Erquinghem Lys et de la Chapelle d'Armentières, et prie M. le Préfet de hâter de tout son pouvoir la solution de cette affaire. — Le Conseil général ne souscrivant à aucune publication, déclare ne pouvoir répondre au vœu de M. Tripier, avocat à Paris, à l'effet d'obtenir une souscription du Conseil pour une nouvelle édition des codes dont il est l'auteur. —Le Conseil appuie auprès du Gouvernement la demande de la ville de Wazemmes, tendant à obtenir son érection en chef-lieu de canton, pour faire étudier le projet de remaniement des cinq cantons de Lille, en vue d'établir quatre justices-de-paix urbaines et une cinquième rurale, dont le chef-lieu serait à Wazemmes.=Alloue les crédits suivants au sous-chapitre XVI du budget de 1854 : 1.° travaux d'appropriation aux bâtiments de la sous-préfecture de Valenciennes, 10, 714 fr. ; 2.° travaux du palais-de-justice d'Avesnes, 3,000 fr. ; 3.° travaux de la caserne de gendarmerie de St.-Amand, 3,000 fr. — Vote l'inscription, au sous-chapitre I.er du budget, du crédit ordinaire de 650 fr., pour l'entretien des bâtiments et du mobilier des

Digitized by Google

archives départementales ; — Alloue au sous-chapitre XIII un crédit de 9,500 fr., destiné au service des archives départementales, comme suit : traitement de l'archiviste, 5,000 fr. ; traitement des employés sous ses ordres, 3,000 fr. ; dépenses du matériel, 1,500 fr. — Ajourne, jusqu'à l'année prochaine, son vote sur la demande formée par le faubourg St.-Maurice, dans le but d'être séparé de la commune de Fives et érigé en commune particulière. — Donne acte à M. le Préfet de sa communication portant que, après avoir pris l'avis du conseil de salubrité et de la chambre consultative de l'arrondissement de Lille, il vient, avec l'agrément de M. le Ministre, d'arrêter un questionnaire sur tout ce qui est relatif au rouissage du lin, qui sera adressé à toutes les commissions cantonales de statistique ; remercie ce magistrat de l'activité avec laquelle il poursuit l'étude, au point de vue administratif, de cette importante question qui intéresse au même degré la salubrité publique et l'industrie agricole. — Le Conseil vote la perception, en 1854, d'un centime et demi additionnel aux quatre contributions directes, pour le service de l'instruction primaire ; arrête à 151,258 fr. 43 c. le budget des recettes de ce service, à 68,379 fr. 43 c. le budget des dépenses ordinaires, et à 82,879 fr. celui des dépenses extraordinaires ; — accorde un crédit de 1,800 fr., à titre d'indemnités de frais de bureau, à partager entre les six inspecteurs des écoles ; — décide qu'il n'y a pas lieu de s'associer au vœu du conseil d'arrondissement de Dunkerque, qui demande le rétablissement des comités supérieurs ; — Appuie le vœu du même conseil qui sollicite l'institution des inspecteurs pour chacun des arrondissements de Dunkerque et Hazebrouck ; — Renvoie à M. le Préfet différents vœux émis par les conseils d'arrondissement, dont la plupart se résument en recommandations qui sont du ressort de l'administration. = Le Conseil maintient, au taux des années précédentes, la fixation du prix de la journée de travail destiné à servir de base à la contribution personnelle. — Un membre du 1.er bureau fait un rapport sur une demande formée par la commune de Berlaimont à l'effet d'obtenir un secours pour des réparations à faire dans l'intérieur de son église. Le Conseil général, sans examiner le mérite de la demande et sans s'engager pour l'avenir, prie M. le Préfet de faire connaître au conseil municipal de Berlaimont que le département ne pourrait, dans aucun cas, accorder un secours qu'après que le conseil municipal aurait justifié de l'épuisement de toutes ses ressources.

SÉANCE DU 30 AOUT.

Le Conseil renvoie à l'examen du 6.e bureau un vœu tendant à faire provoquer de nouvelles dispositions législatives concernant la police des cabarets. — Renvoie à l'examen du 5.e bureau les déve-

Digitized by Google

loppements d'un vœu tendant à ce que le Gouvernement ne prenne aucune résolution concernant l'achèvement du canal de Roubaix jusqu'à ce que l'on connaisse le résultat des études commencées concernant la possibilité d'exécution d'une déviation vers Tourcoing. — Renouvelle le vœu qu'il a émis en 1852, pour provoquer de la part du Gouvernement l'achèvement du canal de l'Aisne à la Marne. — Un membre du 5.e bureau lit un rapport sur le service des chemins vicinaux de grande communication. Ce rapport donne lieu à diverses observations, à la suite desquelles les résolutions suivantes sont adoptées : Le Conseil, au sujet de la section des Ewis du chemin N.° 39 dont la chaussée a été détruite pendant l'hiver de 1852-1853, décide en principe, — qu'après le classement d'un chemin, les communes devront continuer à pourvoir à son entretien jusqu'à ce que les travaux de restauration aient pu être adjugés. — Désigne les communes de Méteren et de Merris comme intéressées au chemin N.° 57, de Cantin à Vieux-Berquin. — Désigne les communes de Sains et Eppe-Sauvage comme intéressées au chemin N.° 20, de Solre à Rond-Buisson et Hirson. — Recommande le système d'abonnement comme le meilleur à suivre pour le règlement des subventions industrielles. Appelle les soins de M. le Préfet pour prévenir les retards des communes dans le versement de leur contingent dans les dépenses des chemins. — Ajourne le classement demandé par le conseil d'arrondissement de Dunkerque du chemin de St.-Nicolas, comme annexe du chemin N.° 1. — Déclare ne point accueillir le vœu du même conseil pour le classement du chemin de Bourbourg au pont d'Abeele comme prolongement du chemin N.° 46. — Classe de grande communication, sous le N.° 18, le chemin de Bailleul à Ypres et désigne la commune de Bailleul comme seule intéressée à ce chemin. — Classe sous le N.° 12 le chemin de Quesnoy-sur-Deûle à Linselles. Les communes de Quesnoy, Linselles, Armentières, Houplines, Frelinghien, Bousbecques, Halluin, Roncq, Tourcoing, Roubaix, Wambrechies et Bondues contribueront à sa construction et à son entretien. — Classe sous le N.° 69 le chemin d'Armentières à Halluin et désigne les communes d'Armentières, Frelinghien, Houplines, Deûlemont, Warnêton-Bas, Warnêton-Sud, Comines, Werwicq, Bousbecques, Halluin, Roubaix, Tourcoing et Roncq comme intéressées à sa construction et à son entretien. — Emet le vœu que le chemin d'Avesnes à Liessies soit déclaré d'intérêt commun. — Classe de grande communication sous le N.° 71 le chemin de Maubeuge à Erquelines; déclare les communes de Maubeuge, Assevent, Boussois, Marpent et Jeumont, intéressées à la construction et à l'entretien de ce chemin. — Classe de grande communication, sous le N.° 72, le chemin de Prisches au Nouvion; déclare intéressées à la construction et à l'entretien de ce chemin les communes de Prisches, Favril et Landrecies, en priant M. le Préfet d'avoir égard à l'intérêt restreint de cette dernière com-

Digitized by Google

mune dans la fixation de son contingent. — Prie M. le Préfet de faire tous ses efforts pour pouvoir être en mesure de proposer le classement du chemin du Quesnoy au Cateau à l'ouverture de la session prochaine. — Recommande à M. le Préfet les moyens à employer pour compléter l'instruction du chemin de Wargnies à la frontière. — Classe de grande communication sous le N.° 73, le chemin de La Capelle à Trélon, et déclare intéressées à ce chemin les communes de Trélon, Glageon, Féron et Wignehies. — Emet le vœu que l'instruction du chemin de Bavai à la frontière vers Dour soit promptement terminée. — Classe de grande communication, sous le N.° 74, le chemin de Solre-le-Château à Sivry; désigne comme intéressées à la construction et à l'entretien de ce chemin les communes de Solre-le-Château, Beaurieux et Clerfayts, et prie M. le Préfet, dans le cas où la dépense réelle d'exécution ne s'élèverait pas au chiffre de 19,000 fr., égal au montant de l'état estimatif, d'avoir égard à l'intérêt restreint des deux dernières communes, en réduisant en conséquence leur cotisation. — Le Conseil s'occupe ensuite des chemins de ceinture et exprime l'opinion qu'il y aurait lieu de classer plusieurs d'entre eux comme annexes des routes départementales ou impériales qu'ils relient. — Classe de grande communication sous le N.° 75, le chemin de ceinture de Cambrai et désigne comme intéressées les communes de Cambrai et Neuville-St.-Remi. — Vote, pour l'exercice 1854, cinq centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, pour l'exécution et l'entretien, par voie de subvention, des chemins de grande communication du département. — Fixe pour l'exercice 1854, sur le produit des cinq centimes spéciaux des chemins de grande communication, à 16,000 fr. le traitement de MM. les ingénieurs des ponts-et-chaussées; à 37,000 fr., celui des agents-voyers et à 38,000 fr., la subvention à la petite vicinalité. — Ordonne l'impression, à la suite du procès-verbal de ses délibérations, du rapport du cinquième bureau sur le service des chemins vicinaux de grande communication, du rapport de M. l'ingénieur en chef et de divers états relatifs à ce service. — Le rapporteur des questions concernant les chemins ruraux présente les nouvelles conclusions qui ont été arrêtées par le bureau à la suite du rapport dont il a donné lecture dans une séance précédente. Le Conseil général, reconnaissant l'utilité des chemins ruraux et la nécessité de pourvoir, dans la limite du possible, à leur conservation et à leur entretien; considérant que la nature secondaire de ces voies locales prescrit de simplifier les formes nécessaires pour atteindre ce double but; émet l'avis que les dispositions à adopter pour base de la législation à intervenir doivent être circonscrites dans les limites ci-après: 1.° bornage et délimitation des chemins ruraux; 2.° imprescriptibilité de ces chemins; 3.° règlementation de la voirie rurale par la municipalité locale, sous l'approbation du Préfet; 4.° attribution à l'entretien des chemins ruraux

Digitized by Google

par l'autorité municipale, sur l'avis des agents-voyers, de la partie des prestations et des centimes communaux restée libre après les besoins de la voirie vicinale; 5.° juridiction des tribunaux de paix pour la répression des contraventions en matière de chemins ruraux. — Le même membre fait un rapport sur le service des chemins vicinaux ordinaires. D'après ce compte-rendu, le Conseil général constate avec satisfaction l'impulsion active et progressive que M. le Préfet donne à la meilleure administration des chemins vicinaux. Il prie ce magistat d'aviser aussi promptement que possible à l'institution des syndicats cantonaux; d'encourager la conversion des prestations en tâches; d'examiner s'il ne serait pas utile, même nécessaire, de rendre le bornage des chemins vicinaux obligatoire; de provoquer la révision des classements des chemins vicinaux; prie M. le Préfet, malgré l'inutilité des représentations faites jusqu'à présent pour obtenir la révision de la loi sur la police du roulage, de 1851, de continuer ses démarches auprès du Gouvernement pour réclamer la modification de cette loi, ces instances ayant pour objet un des intérêts les plus importants du département du Nord; applaudit à l'intention exprimée par ce magistrat pour la réglementation des cours d'eau, dont la nécessité est de plus en plus reconnue. — Inscrit à l'article 2 du chapitre XXVI de son budget de 1854, une somme de 37,600 fr. pour le traitement et le service des agents-voyers. — Un membre du cinquième bureau expose que le conseil d'arrondissement d'Avesnes a pris en considération une demande de plusieurs communes du canton de Maubeuge, tendant à obtenir l'établissement d'une petite station du chemin de fer de St.-Quentin à la frontière, au village de Recquignies, situé sur les bords de la Sambre, en aval de Maubeuge. Le Conseil général, pour éviter la réunion de la commission d'enquête, rendue nécessaire par une modification non soumise à son examen dans l'emplacement de la gare de Jeumont, croit devoir prier instamment Son Excellence M. le Ministre des Travaux publics, de prescrire qu'une station secondaire sera établie sur le chemin de fer de St.-Quentin à Erquelines, au village de Recquignies, pour permettre à la ville de Maubeuge et aux communes de Boussois, Recquignies, Marpent, Colleret, Ostergnies, Vieux-Reng, Assevent et Rousies de profiter, dans leurs relations entre elles, de cette voie ferrée, qui leur serait inutile sans l'établissement de cette station; prie M. le président du Conseil général de transmettre directement et sans délai la présente délibération et le rapport qui la motive à Son Excellence M. le Ministre des Travaux publics. — Le même membre fait un rapport sur le projet d'établissement d'un chemin de fer de Mons à Maubeuge. Il soumet au Conseil le projet suivant de résolution : Le Conseil général du département du Nord insiste de la manière la plus pressante auprès de M. le Ministre des Travaux publics, pour que le chemin de fer soumissionné de Mons

Digitized by Google

vers la frontière soit dirigé à l'aval de Maubeuge, de manière à aboutir directement à la gare de cette ville, à l'exclusion absolue de tout tracé qui tendrait à l'éviter en se détournant vers Hautmont ou tout autre point en amont. Le Conseil charge son président de transmettre immédiatement à M. le Ministre des Travaux publics la présente résolution et le rapport qui la motive, en le recommandant à toute l'attention de Son Excellence. Ces conclusions sont adoptées. — Au nom du cinquième bureau, un membre fait un rapport sur le service de la navigation intérieure. Il entretient le Conseil des souffrances de la batellerie; examine plusieurs points principaux des rapports de MM. les ingénieurs qui contiennent, sur toutes les questions relatives à la navigation, des renseignements et des travaux très-complets; rend compte des différents vœux émis sur ce service par les conseils d'arrondissement et propose au Conseil général une série de résolutions. — Le président décide que la discussion sur les diverses conclusions du rapport aura lieu le lendemain.

SÉANCE DU 31 AOUT.

Le président donne lecture d'une lettre de MM. Mahon frères, dans laquelle ils offrent de guérir, moyennant un forfait, les habitants du département atteints de la teigne. — Renvoyé au sixième bureau.— Le rapporteur des vœux concernant la navigation intérieure, donne lecture des diverses conclusions du rapport qu'il a lu dans la séance d'hier. Le conseil général émet les vœux suivants : 1.° que l'administration fasse tous ses efforts pour introduire une nouvelle organisation du halage; 2.° pour perfectionner les voies navigables; 3.° pour obtenir une réduction des droits de navigation. — S'associe au vœu du conseil d'arrondissement de Cambrai, qui sollicite la construction d'un pont à Proville; le Ministre, qui avait refusé en 1852 sous prétexte du défaut de concours de la commune, n'ayant plus d'objections à faire, aujourd'hui que le conseil municipal a voté 3,000 fr. et qu'on a réuni des souscriptions montant à 2,000 fr. — Appuie le vœu du conseil d'arrondissement de Cambrai, tendant à ce que le pont tournant de la porte de Cantimpré, à Cambrai, soit remplacé par un pont fixe. — Appuie le vœu du conseil d'arrondissement de Dunkerque, demandant que le chemin de halage du canal de Bourbourg, maintenant à la charge des Watteringues, soit mis au compte de l'Etat. — Appuie le vœu du conseil d'arrondissement d'Avesnes, qui réclame le curage de l'Helpe-Majeure et la constitution d'un syndicat. — Prie M. le Préfet de renouveler ses démarches pour que les crédits alloués pour l'entretien des travaux de la Scarpe soient augmentés. — Prie ce magistrat de faire rechercher les moyens de donner satisfaction aux plaintes qui ont été faites au sujet de la surélévation des eaux du canal d'Hazebrouck, après avoir

Digitized by Google

fait vérifier l'importance des abus signalés. — Émet le vœu que le barrage projeté à l'aval de Mortagne, au confluent de la Scarpe et de l'Escaut, soit définitivement rejeté; que le projet présenté par la commission de desséchement de la Scarpe, consistant à approfondir les biefs inférieurs de la Scarpe et de l'Escaut, et à abaisser en même temps le radier de l'écluse de Saint-Amand, lui soit substitué subsidiairement; que si le Gouvernement, nonobstant les vives réclamations que le barrage a soulevées, persistait dans son projet d'exécution, l'administration fût tenue de prolonger les canaux de desséchement qui ont leur embouchure en amont jusqu'en aval du barrage projeté, afin de maintenir les débouchés dans leur position actuelle. — S'associe au vœu émis par le conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, pour que la commune de Sailly soit obligée de construire des aqueducs lors de l'établissement de la chaussée qui doit relier le pont de Sailly avec le territoire de Steenwerck, et qu'à l'avenir, aucun pont ou levée ne puisse être établi en travers de la vallée sans une enquête préalable. — Appuie les vœux des conseils d'arrondissement de Lille et d'Hazebrouck, qui demandent l'achèvement du canal de Roubaix. — S'associe au vœu du conseil d'arrondissement de Lille, qui demande qu'une dérivation du canal de Roubaix soit accordée à la ville de Tourcoing; recommande cette affaire à M. le Préfet, et décide que l'étude de la dérivation du canal de Roubaix vers Tourcoing implique l'ajournement de toute résolution sur l'achèvement de ce canal. — Donne acte à M. le Préfet de ses communications sur les suites données aux vœux de la précédente session et le remercie de la sollicitude qu'il a mise à les faire exécuter. — Ordonne l'impression du rapport de M. l'ingénieur en chef chargé du service de la navigation intérieure, à la suite du procès-verbal de ses délibérations. = Le Conseil remercie M. le Préfet de sa communication relative aux mesures prises dans le département pour l'exécution de la loi sur les logements insalubres et aux résultats qui ont été obtenus; invite ce magistrat à continuer de suivre avec sollicitude les travaux des commissions chargées de pourvoir à l'assainissement des logements insalubres. — Rejette le vœu émis par le conseil d'arrondissement d'Avesnes pour l'allocation de traitements en faveur de médecins cantonaux. — Vote l'inscription au sous-chapitre XIX du budget de 1854, à titre de subvention à l'agriculture, d'une somme de 14,700 fr., à répartir comme suit : au comice de Lille, 2,500 fr.; à la société de Douai, 2,500 fr.; à celle de Valenciennes, 2,300 fr.; à chacune des sociétés de Maubeuge, Bourbourg et Hazebrouck, 1,900 fr.; au comice de Cambrai, 1,700 fr.—Prie M. le Préfet de vouloir bien, lors de la formation du budget de 1855, faire une plus large part aux encouragements à donner à l'agriculture. = Un membre demande où en est le travail de la commission pour le chemin de fer de Cambrai. Le président

Digitized by Google

réplique que l'absence de divers renseignements a dû faire renvoyer le dossier à M. le Préfet, et que le travail n'a été remis qu'aujourd'hui à la commission. Il déclare que le rapport sera présenté demain à l'ouverture de la séance. — Un membre du premier bureau donne lecture d'un rapport sur le budget départemental de 1854. Il propose au Conseil le projet de résolution suivant : « Le Conseil général déclare se plaindre hautement de la part injuste qui lui est faite depuis plusieurs années dans la répartition du fonds commun, et pour solenniser autant qu'il est en lui cette déclaration, usant du bénéfice de l'article 7 de la loi du 10 mai 1838, donne charge et mandat à son président de la transmettre directement à M. le Ministre de l'Intérieur, avec les éclaircissements susceptibles d'édifier la justice de Son Excellence ; il renouvelle le vœu plusieurs fois émis que l'institution du fonds commun soit réformée par la réunion aux centimes départementaux ordinaires de plusieurs centimes à supprimer dans le fonds subventionnel, et vote pour les besoins de l'exercice 1854, 2.e section du budget, 7 centimes 6/10 additionnels aux contributions foncière, personnelle et mobilière. » Les conclusions du rapport sont adoptées. — Le Conseil renvoie à l'examen du premier bureau la question indiquée par le rapporteur du budget, de nommer, au début de la session, un bureau de contrôle qui présente des vues d'ensemble sur le budget. = Donne acte à M. le Préfet de sa communication de deux circulaires de M. le Ministre de l'Intérieur, concernant la reconstruction et l'appropriation des prisons départementales ; engage ce magistrat, dans l'intérêt de l'avenir, à prescrire aux architectes de se préoccuper des changements possibles qu'une autre décision pourra plus tard exiger dans les prisons, et de chercher à se ménager la facilité d'une transformation qui n'est peut-être qu'ajournée ; invite également chacun de ses membres à étudier dans les localités où de grands travaux sont nécessaires le meilleur mode de les utiliser, afin d'apporter dans la discussion une opinion éclairée sur des projets qu'il est difficile d'apprécier sur des plans et des devis qui manquent souvent de clarté. — Le Conseil alloue une somme de 1,400 fr. à compte sur les travaux à exécuter à la prison de Dunkerque ; — alloue une somme de 550 fr. restant due pour les travaux autorisés dans la même prison lors de la dernière session ; — alloue une somme de 800 fr. restant à solder pour la prison de Valenciennes, à raison de travaux divers autorisés en 1852 ; — rejette un premier crédit de 1,200 fr. porté au budget de 1853, pour la construction d'un logement de jeunes détenus dans la prison d'Avesnes. — Un membre du troisième bureau fait un rapport sur le budget des enfants trouvés et abandonnés pour 1854. Le vote sur les conclusions de ce rapport est remis à la séance prochaine.

Digitized by Google

SÉANCE DU 1.er SEPTEMBRE.

Le rapporteur du budget des enfants trouvés donne lecture des conclusions du bureau, présentées dans la séance précédente. Le Conseil général approuve le compte qui lui a été présenté par M. le Préfet, pour le service en 1852 des enfants trouvés et abandonnés ainsi que des orphelins pauvres; lequel compte offre un reliquat de 11,382 fr. 48 cent., demeuré libre sur le crédit qui avait été alloué; adopte le projet de budget présenté pour 1854, montant à 25,266 fr., et vote l'inscription de cette somme au sous-chapitre X; émet le vœu que M. le Préfet veuille bien ordonner que les enfants à la charge du département soient visités deux fois au moins par an par l'inspecteur, et prescrive les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de cette disposition. = Décide qu'il n'y a pas lieu d'appuyer la réclamation du conseil d'arrondissement de Cambrai, concernant l'industrie des batistes. — Donne acte à M. le Préfet de la communication qu'il a faite de la réponse de M. le Ministre de l'Intérieur au vœu émis l'an dernier en faveur de la sucrerie indigène; remercie ce magistrat de l'appui bienveillant qu'il prête à cette industrie si intimement liée à la prospérité de l'agriculture, et attendu que l'expérience a démontré l'insuffisance de la protection accordée au sucre indigène, le Conseil réitère avec les plus vives instances auprès du Gouvernement le vœu de l'an dernier en faveur de la sucrerie indigène. — Le Conseil, ayant entendu les plaintes des raffineurs de sucre dont les établissements sont situés en-dehors des villes fermées, et considérant que, par l'exercice permanent et par les mesures adoptées dans les fabriques de sucre par l'administration, la fraude est devenue fort difficile, émet le vœu que les raffineurs de sucre ne soient assujettis qu'aux mêmes obligations, et que l'article 3 du décret du 27 mars 1852 soit applicable seulement dans le cas où une contravention serait constatée à la charge d'un raffineur. — Alloue un crédit de 4,000 fr. pour l'exposition centrale et départementale d'agriculture qui, d'après la résolution du Conseil général, doit se tenir à Lille en 1854. — Donne acte à M. le Préfet de sa communication concernant la situation des travaux de statistique générale entrepris par les commissions cantonales qui ont été créées en vertu d'un décret du 1.er juillet 1852. Appuie les vœux exprimés par les conseils d'arrondissement de Dunkerque, Cambrai, Avesnes et Valenciennes, en faveur de l'embrigadement des gardes-champêtres; prie M. le Préfet d'insister près du Gouvernement pour qu'une loi vienne promptement réaliser l'institution réclamée depuis si longtemps de l'embrigadement des gardes-champêtres, de manière à assurer l'indépendance, le bon choix et la discipline de ces utiles agents et à compléter leurs attributions. — Donne acte à M. le Préfet de sa communication relative à l'enquête ouverte par M. le

Digitized by Google

Ministre de l'agriculture et du commerce sur la situation actuelle de la culture du lin en France; prie ce magistrat de mettre l'an prochain sous les yeux du Conseil général les documents recueillis sur cette importante question, par M. le Ministre. — Un membre rend compte des résultats du nouvel examen qui a été fait par le bureau, des propositions relatives à l'amélioration de la race chevaline. Le Conseil prie M. le Ministre de consentir à ce que l'acquisition des étalons départementaux soit faite par MM. les agents de l'administration des haras; demande que ces mêmes étalons soient reçus et entretenus dans le haras de Braisne, aux conditions arrêtées il y a trois ans entre l'administration et M. le Préfet; que si l'administration se refuse à subvenir à l'achat et à l'entretien des étalons départementaux, M. le Préfet s'entende avec les membres du comice agricole de l'arrondissement de Lille pour opérer cette acquisition; que ces étalons soient placés par M. le Préfet chez des cultivateurs qui lui auront été désignés par les comices ou sociétés d'agriculture des arrondissements du département. — S'associe au vœu exprimé par le conseil d'arrondissement d'Avesnes, pour que la chasse des oiseaux de passage soit permise en temps de neige et dans les prairies qui avoisinent les rivières, et prie M. le Préfet d'y faire droit; prie ce magistrat de vouloir bien réviser et modifier les dispositions de l'arrêté du 26 janvier 1849, qui régit aujourd'hui la chasse des oiseaux de passage. — Vote l'inscription au sous-chapitre V du budget, d'un crédit de 29,600 fr. pour le service de la gendarmerie en 1854. — Un membre du sixième bureau lit un rapport de M. le Préfet concernant la suite donnée à une délibération prise en 1852 par le Conseil général, relativement à la demande formée par le hameau de Petit-Poix, à l'effet d'être séparé de la commune de Poix et réuni à celle d'Englefontaine. Le Conseil, considérant que la compensation proposée par M. le Préfet, suivant le vœu exprimé l'an dernier, lui paraît équitable, vote la réunion des 113 hectares dont il est question à la commune de Poix; toutefois, il pense qu'il devra être établi comme condition que cette commune devra entretenir en bon état de viabilité le chemin dit des Tuileries, qui se trouve appartenir à son territoire, afin que les fabricants puissent, comme par le passé, continuer l'exploitation de leurs établissements qui se trouvent placés sur ce chemin. — Passe à l'ordre du jour sur la demande de MM. Mahon frères, chargés du traitement de la teigne et des affections du cuir chevelu dans les hôpitaux de Paris et de Rouen, et dans laquelle ils offrent de guérir, au moyen d'un forfait, tous les teigneux dans les hôpitaux. — Au nom du deuxième bureau, un membre fait un rapport sur le compte départemental de 1852. Le Conseil général approuve le compte départemental de l'exercice 1852, et en fixe le résultat comme suit : *Recettes*, 1,937,874 fr. 87 c.; *Dépenses*, 1,776,843 fr. 52 c.; reste en caisse 161,131 fr.

Digitized by Google

35 c. — Le rapporteur de la commission chargée de l'examen de l'affaire relative à l'établissement du chemin de fer de Cambrai donne lecture d'un rapport très-détaillé sur cette question. Après une discussion longue et approfondie, ouverte immédiatement sur les conclusions du rapport, le Conseil général du Nord, vu la convention du 19 février 1852, le décret du 20 juillet 1853 et sa délibération du 25 décembre 1852, décide qu'une subvention d'une somme fixe d'un million est accordée par le département pour l'exécution de l'embranchement du chemin de fer de Busigny à Somain par Cambrai, à la condition que la compagnie du Nord exonèrera le transport des marchandises de l'excédant de parcours entre cette voie et celle projetée par la vallée de la Selle ; émet le vœu que cette exonération s'étende aussi en tout ou en partie aux voyageurs sur cette nouvelle ligne ; décide qu'il sera pourvu au paiement de ce million au moyen d'une imposition extraordinaire de trois centimes additionnels au principal des quatre contributions directes pendant quatre ans, et que la compagnie ayant des études et des dispositions préalables à faire, le premier terme de l'imposition extraordinaire ne sera perçu qu'en 1855 par addition aux rôles généraux.

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE.

Le Conseil général renouvelle un vœu qu'il a exprimé dans la session de 1851, lequel est ainsi conçu : Le Conseil général émet le vœu que le Gouvernement s'occupe le plus tôt possible du règlement d'administration publique promis par l'article 21 de la loi du 5 août 1850, principalement en ce qui concerne le mode de patronage des jeunes détenus après leur libération, et que le Gouvernement provoque, par tous les moyens en son pouvoir, les sociétés charitables qui auraient pour but le patronage. — S'associe aux vœux des conseils d'arrondissement de Dunkerque et d'Hazebrouck, qui repoussent le projet d'une compagnie formée dans le Pas-de-Calais, et dont l'intention serait de modifier le tracé primitif du chemin de fer de Fampoux, en faisant aboutir le chemin à St.-Omer, dans le but de favoriser la ville d'Aire. = Déclare partager l'opinion du conseil d'arrondissement de Valenciennes, qui, appelé à donner son avis sur le projet d'un chemin de fer de Valenciennes à Metz, qu'une compagnie française se propose d'entreprendre, appuie ce projet, en invoquant des considérations sérieuses. — Appuie la demande du conseil municipal de Lille, en faveur d'un chemin de fer direct de Lille à Tournai. — Appuie le vœu du conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, qui demande que le Gouvernement impose à la Compagnie du Nord l'obligation d'ajouter aux trains de grande vitesse des wagons de 3.e classe ; soumet cette demande à l'appréciation du Gouvernement. — S'associe au vœu exprimé par le même

Digitized by Google

conseil, pour que les wagons de 3.e classe soient fermés et vitrés. — Ajourne sa délibération sur une nouvelle demande formulée par le conseil d'arrondissement d'Avesnes, pour obtenir un dégrèvement de contribution foncière. — Un membre du 5.e bureau fait un rapport sur la situation des ports maritimes du département. Le Conseil général émet les vœux suivants, qu'il charge son président de soumettre sans délai à M. le Ministre des travaux publics : 1.° qu'il soit immédiatement procédé au dévasement partiel du port de Dunkerque, afin de permettre aux navires l'accès des quais dans le présent, et jusqu'à l'époque où l'achèvement des écluses permettra le dévasement total ; 2.° que les crédits des travaux soient augmentés cette année de 100,000 fr. et portés à 600,000 fr. pour l'année prochaine, afin de permettre de terminer l'écluse de barrage dans le courant de 1855 ; 3.° que le crédit affecté à l'entretien soit augmenté d'au moins 5,000 fr. — Emet les vœux suivants à l'égard du port de Gravelines : 1.° que des fonds soient accordés pour la réparation des jetées basses et la construction des quais en pierre ; 2.° que le travail des estacades sur la jetée *est* soit mis à l'étude ; 3.° qu'un fonds spécial soit alloué par l'Etat pour cette amélioration. — Un membre rend compte d'une demande faite par les héritiers de Philippe de Girard, pour que le nom de cet inventeur de la filature de lin à la mécanique soit inscrit sur le piédestal de la statue de Napoléon dans la Bourse de Lille, et que le département contribue par une souscription à l'érection d'une statue à de Girard, dans le département de Vaucluse. Le Conseil, tout en regrettant que la situation financière du département ne lui permette pas de souscrire au monument projeté, émet le vœu que, pour perpétuer le souvenir de Philippe de Girard, M. Lemaire le comprenne au nombre des inventeurs dans les médaillons qui doivent escorter la statue que le département inaugure dans les bâtiments de la Bourse de Lille. — Donne acte à M. le Préfet de la communication du travail d'une haute commission chargée, par ordre de S. M. l'Empereur, d'examiner si les servitudes militaires autour des places fortes seraient susceptibles d'allégement. — Le Conseil général, appréciant l'utilité de l'institution du crédit foncier, et voulant faciliter autant que possible ses opérations, émet le vœu que le gouvernement permette aux comptables des deniers publics de concourir aux recouvrements des indemnités dues par les emprunteurs. — Donne acte du dépôt de la liste arrêtée par le Conseil général des personnes susceptibles d'être appelées, en exécution de l'article 29 de la loi du 3 mai 1841, à remplir les fonctions de jurés en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique. — Invite M. le Préfet à transmettre à M. le Ministre de l'agriculture et du commerce les renseignements recueillis pour apprécier si la récolte de 1853 doit être considérée comme égale, supérieure ou inférieure à celle d'une année moyenne, etc. — Renouvelle le vœu émis dans

Digitized by Google

la dernière session en faveur du maintien du régime protecteur appliqué aux céréales. — Émet le vœu que l'on applique aux pommes de terre l'échelle mobile d'après laquelle l'exportation des blés est permise ou interdite ; que dans ce cas, comme aucune mercuriale n'indique le prix des pommes de terre, ce serait par assimilation que la sortie serait interdite, c'est-à-dire que quand l'importation des blés ne pourrait avoir lieu, celle des pommes de terre cesserait également. — Un membre du cinquième bureau fait un rapport sur le budget des routes départementales pour 1854. Le Conseil ordonne l'impression de ce rapport à la suite des procès verbaux et alloue pour les travaux d'entretien des routes départementales, travaux d'amélioration, traitements des conducteurs, indemnités aux ingénieurs et à des agents secondaires, différents crédits s'élevant ensemble à la somme de 266,813 francs. — Autorise M. le Préfet à vendre deux parcelles de terrains délaissées par suite du redressement de la route départementale N.° 4, aux prix d'estimation, soit aux riverains, soit, sur leur refus, aux enchères publiques. — Autorise M. le Préfet à poursuivre le sieur Florin Ribeaucourt, au paiement d'une somme de 275 fr. 45 c. qu'il doit au département, pour prix d'un terrain qui lui a été cédé, sis à Roubaix, et provenant d'un excédant de la route départementale N.° 14 de Lille à Courtrai. — Autorise ce magistrat : 1.° à acquérir par voie d'échange un terrain contenant 750 mètres 75 centimètres appartenant à M.me veuve Rémy de Guerne, à Douai, lequel est nécessaire au redressement de la route départementale N.° 19 ; 2.° à céder en contre-échange à ladite dame deux parcelles inutiles au service, d'une superficie totale de 916 mètres 42 centimètres et évaluées 522 fr. 35 c. — Le Conseil général, pénétré de l'importance du libre écoulement des eaux au point de vue de la salubrité publique et de l'agriculture, appelle l'attention de M. le Préfet sur la question des cours d'eau non navigables, ruisseaux et becques, sous le rapport du curage, de la rectification de ces cours d'eau ; émet de plus le vœu instant que le Gouvernement propose, dans le cours de la prochaine session du Corps législatif, une loi qui facilite l'emploi des moyens d'écoulement des eaux superficielles et intérieures du sol, soit par des fossés et rigoles, soit surtout par les divers systèmes de drainage, en obligeant, à l'égard de ce dernier moyen, les propriétaires de terrains inférieurs à permettre les travaux nécessaires sur leurs propriétés rurales, avec les précautions que commande le respect du droit et avec l'entière indemnité des frais de toute nature résultant des travaux. — Sur la proposition du président, le Conseil général alloue au sous-chapitre XIX du budget de 1854, une somme de 2,000 fr. à titre d'indemnité pour les travaux de la session, laquelle sera répartie ainsi qu'il suit : 1.° à M. Mallebrancq, pour soins donnés à la rédaction des procès-verbaux, 1,200 f. ; 2.° aux expéditionnaires, 550 fr. ; 3.° à l'huissier du Conseil, 100 fr. ;

Digitized by Google

4.° aux trois garçons de bureau, 150 fr. — Au nom du cinquième bureau, un membre fait un rapport sur la situation du service hydraulique, tel qu'il résulte du compte-rendu par M. l'Ingénieur. Le Conseil général recommande à M. le Préfet de vouloir bien prendre des mesures pour faciliter les irrigations, conformément au vœu de la loi. — Considérant que le desséchement des marais de la Haute-Deûle est menacé d'ajournement indéfini par les conditions auxquelles M. le Ministre de la Guerre en a subordonné l'exécution; qu'il n'est pas au pouvoir des riverains de la Deûle de remplir ces conditions, dont la satisfaction préalable doit être exigée des concessionnaires du canal d'Aire à La Bassée; que les travaux réclamés desdits concessionnaires par le Ministre de la guerre sont la suite de conditions anciennes, antérieures au projet de desséchement des marais de la Haute-Deûle et indépendantes de ce desséchement; qu'il n'est pas juste que les riverains de la Deûle soient plus longtemps victimes de la résistance opiniâtre d'une compagnie puissante; considérant d'ailleurs que le gouvernement a en mains les moyens de vaincre cette résistance, le Conseil général émet le vœu que S. E. le Ministre de la Guerre veuille bien autoriser le desséchement immédiat des marais de la Deûle, sous les seules conditions invoquées par la commission mixte. = Emet le vœu que M. le Préfet prenne toutes les mesures nécessaires pour vaincre la résistance de certains propriétaires et l'indécision des autres, afin d'opérer le desséchement complet de la vallée de la Marque. — Prie M. le Préfet de vouloir bien donner au curage de la rivière des Laies une solution réclamée par tous les intéressés et surtout par MM. les Ingénieurs, meilleurs juges que tous autres de la nécessité. — Prie ce magistrat de provoquer de la part du gouvernement les démarches nécessaires pour obtenir de la Belgique les travaux d'améliorations demandés de la Lys belge, ainsi que pour préserver les riverains de la Scarpe des inondations causées par le barrage d'Antoing. — Adhère au vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Valenciennes pour que le cours d'eau de Bruille soit endigué jusqu'à l'Escaut. — Prie M. le Préfet de prendre en considération les demandes de la commission de desséchement des prairies de Flines-lez-Mortagne, qui se plaint des inondations causées par l'endiguement du Jard et le défaut de creusement de la Vergne et de la Vergnette. — Renvoie à M. le Préfet différents vœux émis par le Conseil d'arrondissement de Dunkerque, pour qu'il examine les griefs présentés et les moyens d'y remédier. — Emet les vœux suivants : 1.° que le niveau des eaux ne soit relevé dans aucune rivière par des barrages, qu'après un mûr examen, et après avoir demandé l'avis motivé de MM. les Ingénieurs du service hydraulique et des commissions de desséchement; 2.° qu'en tout état de cause, l'augmentation du tirant d'eau, lorsqu'elle est possible, soit produite par l'approfondissement du lit des canaux, et non par des surélévations toujours nuisibles à l'agri-

Digitized by Google

culture, lorsqu'elles ne sont pas la source de désastres complets. — Donne acte à M. le Préfet des diverses communications qu'il a faites sur la situation du service hydraulique et alloue au sous-chapitre XIX du budget de 1854 le crédit de 1,000 fr. demandé pour donner aux études d'irrigation et de desséchement le développement désirable. = Le Conseil alloue au budget de 1854 un crédit de 3,520 fr. pour les dépenses des conseils d'hygiène et de salubrité. — M. le Préfet, en faisant remarquer qu'il a été statué sur tous les crédits proposés, demande l'imputation du déficit restant dans le budget sur le crédit affecté aux aliénés indigents. Ce déficit étant de 3,273 fr., le crédit d'abord proposé pour 149,210 fr. 45 c. sera réduit à 145,937 fr. 45 c. M. le Préfet s'engage à rechercher les moyens de faire sur les dépenses de ce chapitre toutes les économies compatibles avec les besoins du service. Cette proposition est mise aux voix et adoptée. — Un membre du sixième bureau fait un rapport sur une proposition présentée par un de ses collègues et qui tendrait à provoquer un projet de loi : 1.° qui rangerait l'ivresse au nombre des contraventions punissables; 2.° qui rendrait les cabaretiers responsables des cas d'ivresse constatés; 3.° qui rangerait les dettes de cabaret dans la catégorie des dettes de jeu, quand les cabaretiers auraient donné à boire à crédit. Il propose au Conseil général d'émettre le vœu qu'une loi intervienne pour régler la police des cabarets. Quelques membres trouvent qu'une loi est peu possible en pareille matière; ils demandent l'ajournement, afin que chacun puisse à loisir étudier la question. L'ajournement est mis aux voix et adopté. — L'ajournement est également prononcé sur une proposition de crédit pour l'achat de bibliothèques administratives. — Un membre au nom du quatrième bureau fait un rapport concernant l'examen des canaux et des chemins de fer au point de vue des intérêts de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Il conclut en proposant au Conseil général d'émettre les vœux suivants : 1.° que le gouvernement conserve la libre disposition et la direction de nos voies navigables; 2.° que des réductions immédiates et notables soient apportées à nos tarifs si dès aujourd'hui l'affranchissement total des péages ne peut être consenti en présence des besoins du Trésor, que ces tarifs soient calculés de manière à ne présenter jamais que le remboursement des frais d'entretien, ce calcul s'appliquant à chaque voie navigable, en particulier, avec fixation d'un maximum le plus modéré possible; 3.° qu'en ce qui regarde en particulier les lignes de navigation du Nord, les améliorations commencées par l'approfondissement du lit des rivières et canaux soient complétées pour qu'un mouillage uniforme de 2 mètres soit établi sur tout le développement des lignes; 4.° que partout les chemins de halage soient empierrés et que des mesures soient prises par l'administration pour l'établissement d'un service accéléré de halage sur toutes les lignes; 5.° que

Digitized by Google

si des concessions nouvelles ou des prolongations de concession ayant rapport à notre navigation intérieure devaient être consenties, des garanties soient prises pour éviter le fusionnement des compagnies concessionnaires avec les compagnies concurrentes des chemins de fer; 6.° qu'en cas de prolongation de la concession du canal de la Sambre, les concessionnaires soient chargés de tous les travaux d'amélioration nécessaires et en particulier du canal de dérivation dont il a été question, pour éviter les interruptions fréquentes de la navigation par suite des crues d'eau trop considérables; 7.° que tous les ans un résumé des mouvements de toutes nos rivières navigables et de nos chemins de fer soit publié par les soins du gouvernement, comme cela a lieu pour les transports maritimes et les mouvements des exportations et des importations. Le Conseil général adopte les conclusions du rapport. Il décide, sur la proposition du président, que le rapport sera imprimé à la suite des procès-verbaux avec le rapport de l'ingénieur. = Aucune affaire n'étant plus à l'ordre du jour et aucun membre ne demandant la parole, le président déclare la session close, et lève la séance à quatre heures.

Digitized by Google

BUDGET DÉPARTEMENTAL

DES DÉPENSES ET DES RECETTES ORDINAIRES, FACULTATIVES, EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.

EXERCICE 1854.

Première Section.

Dépenses ordinaires imputables sur le chapitre , savoir : art. 1.er Centimes additionnels ordinaires laissés à la disposition du département, et part allouée dans le fonds commun affecté aux dépenses ordinaires; art. 2. Produits éventuels énoncés aux numéros 6, 7 et 8 de l'article 10 de la loi du 10 mai 1838.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE I.er	
Travaux ordinaires des bâtiments départementaux.	
Grosses réparations des bâtiments de la préfecture, des sous-préfectures, tribunaux, prisons, casernes de gendarmerie et de la maison départementale d'aliénés.	
ART. 1.er Préfecture. — Remplacement des drapeaux.....	33 »
2. Tribunal d'Avesnes.....	450 »
3. Maison d'arrêt de Dunkerque.....	1,950 »
4. — d'Avesnes.....	» »
5. — de Valenciennes.....	800 »
6. Caserne de gendarmerie de Lille.....	2,380 »
7. — d'Hazebrouck.....	768 »
8. — de Douai.....	900 »
9. Logement du gardien de la pyramide de Denain.....	» »
Entretien.	
ART. 10. Hôtel et bureaux de la Préfecture.....	6,000 »
11. Archives départementales.....	650 »
12. Hôtels des sous-préfectures, savoir :	
Arrondissement de Douai..... 452 »	
Idem d'Avesnes..... 250 »	3,524 »
Idem de Cambrai..... 374 »	
Idem de Valenciennes..... 2,448 »	
A reporter.....	17,455 »

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		SOMMES ALLOUÉES.
Report.....		17,455 »
ART. 13. Tribunaux, savoir :		
Tribunal de Lille.....	1,500 »	
Idem d'Avesnes.....	250 »	
Idem de Douai.....	250 »	2,500 »
Idem de Dunkerque.....	250 »	
Idem de Valenciennes.....	250 »	
14. Prisons, savoir :		
Maison de correction de Lille.....	800 »	
Maison de justice de Douai.....	600 »	
Idem d'arrêt de Dunkerque.....	400 »	
Idem idem d'Hazebrouck.....	400 »	3,200 »
Idem idem de Cambrai.....	500 »	
Idem idem d'Avesnes.....	400 »	
Idem idem de Valenciennes.....	400 »	
15. Casernes de gendarmerie appartenant au département et placées dans les villes et communes ci-après, savoir :		
Lille.....	500	
Roubaix.....	150	
Gravelines.....	250	
Cassel.....	150	
Bailleul.....	250	
Hazebrouck.....	150	
Orchies.....	150	2,500 »
Douai.....	300	
Bouchain.....	150	
Cambrai.....	150	
Le Quesnoy.....	150	
Pont-à-Marcq.....	150	
16. Traitement fixe alloué par décision ministérielle en date du 19 juin 1833 aux architectes du département.....		5,000 »
17. Traitement du concierge de la préfecture.....		800 »
TOTAL du sous-chapitre I.er.....		31,455 »
SOUS-CHAPITRE II.		
Contributions.		
ART. UNIQUE. Contributions dues par les propriétés du département, consistant en l'établissement thermal de Saint-Amand..		155 »
TOTAL du sous-chapitre II.....		155 »

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE III.	
Loyers des hôtels de préfecture et de sous-préfectures.	
ART. 1.er NÉANT.....	» »
2. Loyers des sous-préfectures qui n'occupent pas un bâtiment public, savoir :	
Sous-préfectures. de Dunkerque, bail de 9 ans, de 1848, au prix de	2,400 »
d'Hazebrouck.....	1,200 »
de Lille.....	3,300 »
TOTAL du sous-chapitre III.	6,900 »
SOUS-CHAPITRE IV.	
Mobiliers de l'hôtel de préfecture et des bureaux de sous-préfectures, et du local affecté au service académique.	
ART. 1.er Allocation en 1853, pour renouvellement.....	» »
2. Entretien ordinaire du mobilier de la préfecture.....	3,850 »
3. Achat du mobilier des bureaux des sous-préfectures...	35,000 »
4. Entretien du mobilier des bureaux des sous-préfectures :	
De l'arrondissement de Dunkerque..... 60 »	
d'Hazebrouck..... 60 »	
de Cambrai..... 60 »	350 »
d'Avesnes..... 55 »	
de Douai..... 55 »	
de Valenciennes..... 60 »	
5. NÉANT.	
6. NÉANT.	
7. Frais de vente de mobilier.....	20 »
TOTAL du sous-chapitre IV.....	39,220 »
SOUS-CHAPITRE V.	
Casernement de la gendarmerie.	
ART. 1.er Éclairage des casernes et remplacement des drapeaux placés sur les bâtiments.....	650 »
2. Loyers et frais des baux des casernes qui n'appartiennent pas au département.....	27,750 »
3. Indemnités de literie aux gendarmes extraits de la ligne ou admis dans les six mois de leur congé.....	1,200 »
TOTAL du sous-chapitre V.....	29,600 »

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.				SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE VI.				
Prisons départementales				
ART. 1.er *Administration.*	Traitements sujets à retenue.	Traitements non sujets à retenue.	Frais de greffe.	
Maison de correction de Douai.	5,950	3,500	50	
Maison de justice de Lille.	7,025	5,200	50	
Maisons d'arrêt de Dunkerque	1,650	900	25	
Maisons d'arrêt d'Hazebrouck.	2,850	1,000	25	
Maisons d'arrêt de Cambrai.	1,650	950	25	
Maisons d'arrêt d'Avesnes.	1,600	850	25	
Maisons d'arrêt de Valenciennes. . .	1,750	975	25	
TOTAUX.	22,475	13,375	225	36,075 »
ART. 2. *Régime économique.*	Nourriture et entretien.	Chauffage et éclairage.	Dépenses d'infirmerie ou journées d'hôpital.	
Maison de correction de Douai, (Pour une pop. moyenne de 200 dét.).	35,770	»	1,000 »	
Maison de justice de Lille, (Pour une pop. moyenne de 320 dét.).	57,232	4,000	1,500 »	
Maison d'arrêt de Dunkerque, (Pour une pop. moyenne de 110 dét.).	19,673	»	600 »	
Maison d'arrêt d'Hazebrouck, (Pour une pop. moyenne de 140 dét.).	25,039	»	300 »	
Maison d'arrêt de Cambrai, (Pour une pop. moyenne de 80 dét.).	14,308	»	300 »	
Maison d'arrêt d'Avesnes, (Pour une pop. moyenne de 90 dét.).	16,097	»	400 »	
Maison d'arrêt de Valenciennes, (Pour une pop. moyenne de 110 dét.).	19,673	»	900 »	
TOTAUX.	187,792	4,000	5,000 »	196,792 »
			A reporter. . . .	232,867 »

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.
Report.....			232,867 »
ART. 3. *Dépenses diverses.*	Service de la chapelle.	Service de l'école.	
Maison de correction de Douai.....	210 »	330	
— de justice de Lille.....	160 »	750	
— d'arrêt de Dunkerque.....	50 »	»	
— — d'Hazebrouck.....	25 »	20	
— — de Cambrai.....	100 »	192	
— — d'Avesnes.....	50 »	»	
— — de Valenciennes.....	50 »	»	
TOTAUX.....	645 »	1,292	1,937 »
ART. 4. *Dépenses des chambres ou dépôts de sûreté.*	Traitements des employés.	Fournitures faites dans le dépôt	
Dépôts de sûreté de Bailleul.....	250	700	
de Landrecies.....	250	450	
de Cassel.....	250	500	
du Câteau.....	250	100	
de Condé.....	250	150	
de Gravelines.....	250	300	
de Maubeuge.....	250	250	
d'Orchies.....	250	1,050	
du Quesnoy.....	250	250	
TOTAUX.....	2,250	3,750	6,000 »
ART. 5. *Dépenses communes aux diverses prisons du département.*			
Frais de tournées de l'inspecteur.....		600	
Frais d'impressions.....		1,000	
Frais des maisons de police municipale.....		2,400	5,000 »
Achats de livres pour les détenus.....		400	
Frais de bureau des commissions de surveillance.....		600	
TOTAL du sous-chapitre VI.....			245,804 »

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE VII.	
Cour d'assises et tribunaux.	
ART. 1.er NÉANT.	
2. Loyers et frais de baux de bâtiments qui n'appartiennent pas au département	8,000 »
3. Frais d'entretien du mobilier de la cour d'assises et des tribunaux (non compris le greffe et ses accessoires)	1,000 »
4. Achat ou renouvellement de mobilier :	
Pour le tribunal de Douai	553 »
Pour le tribunal de Cambrai	211 »
Pour le tribunal de Valenciennes	10 0»
Pour la Cour d'assises	92 »
5. NÉANT.	
6. Menues dépenses et frais de parquet de la cour d'assises et des tribunaux	17,670 »
7. Menues dépenses des justices de paix	4,980 »
8. NÉANT.	
9. Dépenses des chambres d'agriculture	1,700 »
10. Traitem. du concierge-conserv. du palais-de-justice de Lille.	800 »
11. Traitem. du concierge du palais-de-justice de Valenciennes	250 »
TOTAL du sous-chapitre VII....	35,356 »
SOUS-CHAPITRE VIII.	
Corps-de-garde de la préfecture.	
ART. UNIQUE. Chauffage et éclairage	500 »
TOTAL du sous-chapitre VIII...	500 »
SOUS-CHAPITRE IX.	
Entretien des routes départementales et stratégiques.	
La longueur totale des routes départementales classées par décrets ou ordonnances est de	412,995 mètres.
La longueur des routes départementales arrivées à l'état d'entretien au 31 décembre 1852 était de	409,995
Il a été ou sera construit dans la campagne de 1853, en routes neuves	3,000
La longueur des routes départementales qui seront arrivées à l'état d'entretien au 1.er janvier 1853 sera de	412,995
Il est demandé pour l'entretien de cette longueur de routes, en 1854, y compris la somme portée à la page 338 pour réserve et celles allouées au sous-chapitre XVII, ci	197,800 »

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.
ce qui fait ressortir le taux de l'entretien, par mètre courant, à 45 centimes.			
Partant, le crédit total nécessaire à l'entretien des routes départementales, en 1854, sera de.....	197,800	»	
Si l'on distrait de cette somme, comme ne pouvant être inscrite au sous-chapitre IX, et qui, dès lors sera portée au sous-chapitre XVII, celle de.....	»	»	
Reste à inscrire au sous-chapitre IX la somme de.	197,800	»	
laquelle est répartie conformément au cadre ci-après:			
ART. 1.er Route N.o 1, de Lille à Valenciennes (1).....			6,040 66
TOTAL du sous-chapitre IX.....			6,040 66
SOUS-CHAPITRE X.			
Enfants trouvés, abandonnés et orphelins pauvres.			
ART. UNIQUE. On évalue ces dépenses d'après un nombre moyen de 520 enfants, savoir : 280 enfants trouvés ; 300 enfants abandonnés ; 10 orphelins pauvres ; » enfants de mères indigentes ou temporairement secourues, et à raison d'un prix moyen de 72 fr. 30 c., calculé :			
1.o Pour mois de nourrices et pensions, secours, indemnités et autres dépenses du service extérieur, à la somme de.	30,766	»	
2.o Pour traitement de l'inspecteur de ce service (circulaire du 12 mars 1839), à.....	2,800	»	
TOTAL.....	33,566	»	
A DÉDUIRE :			
1.o Le produit présumé des amendes et confiscations affecté à cette dépense... 2,000 »			
2.o NÉANT.			
3.o Ce que le conseil général propose de mettre, d'après la loi, à la charge des communes, déduction faite des ressources prévues aux n.os 1 et 2..... 6,300 »	8,300	»	
RESTE à la charge de la 1.re section...	25,266	»	25,266 »
TOTAL du sous-chapitre X.....			25,266 »
SOUS-CHAPITRE XI.			
Aliénés.			
ART. 1.er On évalue la dépense des aliénés à la charge du dépar-			

(1) Voir le Sous-Chapitre XVII.

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		SOMMES ALLOUÉES.
tement (qu'ils soient placés dans le département ou dans un département voisin), d'après un nombre moyen de 480 aliénés des deux sexes, et à raison de 365 fr. pour la pension annuelle de chaque aliéné, à une somme totale, pour l'année 1854, de.....	189,800 »	
A DÉDUIRE :		
1.° Ce que les aliénés ou leurs familles peuvent fournir à l'aide de leurs propres ressources..... 4,000 »		
2.° NÉANT.	42,800 »	
3.° NÉANT.		
4.° Le produit présumé du concours des communes du domicile des aliénés..... 38,800 »		
RESTE à la charge de la 1.re section.....	147,000 »	139,937 79
ART. 2. Frais de transport et de nourriture en route des aliénés indigents qui appartiennent au département, par aperçu.		6,000 »
TOTAL du sous-chapitre XI.....		145,937 79
SOUS-CHAPITRE XII. — *Impressions.*		
ART. 1.er Frais d'impression des budgets et des comptes des recettes et des dépenses départementales.....		900 »
2. Frais d'impression et de publication des listes électorales pour les juges des tribunaux de commerce.....		» »
3. Frais d'impressions des cadres pour la formation des listes électorales et des listes du jury et des cartes d'électeurs.		2,000 »
TOTAL du sous-chapitre XII.....		2,900 »
SOUS-CHAPITRE XIII. ***Archives du département.***		
ART. 1.er Appointements du conservateur des archives, des employés et gens de service.....		8,000 »
2. Frais de bureau, chauffage, éclairage, entretien et achat de cartons et établissement de tablettes.....		1,500 »
TOTAL du sous-chapitre XIII.....		9,500 »
SOUS-CHAPITRE XIV. ***Frais de translation (et de nourriture en route) des détenus, et autres dépenses ordinaires réunies en un seul chapitre.***		
ART. 1.er Frais de translation (et de nourriture en route) de détenus d'une prison à une autre ou d'une prison départementale à celle du chef-lieu de la cour d'appel, lorsqu'il y a appel, ou d'une prison départementale, après condamnation		

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
dans le département, jusqu'à leur admission aux voitures cellulaires ou à la maison centrale de détention. ..... Frais de translation des condamnés âgés de moins de 16 ans qui ont été déclarés avoir agi sans discernement, et qui sont envoyés dans une maison de correction..... Frais de conduite, pour la lecture de leurs lettres de grâce, des détenus dans les prisons départementales, dont la condamnation a eu lieu dans le département..... Frais de translation des condamnés aux travaux forcés, jusqu'au jour où ils sont livrés aux voitures cellulaires de transport..... Secours de route de 15 cent. par 5 kilom., et, au besoin, frais de transport pour les forçats, les vagabonds et autres condamnés libérés des bagnes et des maisons centrales.	3,500 »
2. Secours de route de 15 cent. par 5 kilom., et, au besoin, frais de transport pour les voyageurs indigents.....	2,500 »
3. Portion à la charge du département dans les frais de confection des tables décennales de l'état-civil.....	6,000 »
4. Mesures contre les épidémies.....	600 »
5. Idem contre les épizooties.....	1,000 »
6. Primes fixées par les règlements d'administration publique pour la destruction des animaux nuisibles.....	100 »
TOTAL du sous-chapitre XIV.....	13,700 »
SOUS-CHAPITRE XV.	
Dettes départementales ordinaires, complément de dépenses ordinaires appartenant aux exercices 1852 et antérieurs.	
§ I.er Déficit de 1852 résultant d'augmentation imprévue dans les dépenses que n'ont pu couvrir les économies faites sur d'autres articles de crédit de la 1.re section seulement, savoir :	
ART. 1.er Dépenses arriérées des aliénés indigents pour 1852.....	11,918 52
2. Frais de transport des condamnés libérés.....	112 84
3. Fourniture extraordinaire de meubles à l'occasion du séjour de l'Empereur à Lille, en 1853.....	14,000 »
§ II. Déficit de 1851 et des exercices antérieurs :	
ART. 1.er Dépenses arriérées des aliénés en 1851 et exercices antérieurs.....	796 27
2. Dépenses arriérées des enfants trouvés dans les départements étrangers.....	1,464 92
TOTAL du sous-chapitre XV.....	28,292 55

Digitized by Google

Deuxième section.

Dépenses départementales facultatives imputables sur le chapitre , savoir : 1.° centimes facultatifs imposés en vertu de la loi de finances; 2.° produit des propriétés du département non affectées à un service départemental; 3.° subventions communales ou particulières pour travaux des routes ou autres d'intérêt départemental et autres recettes qui, par leur destination, sont afférentes aux dépenses de la 2.e section.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XVI.	
Travaux neufs des bâtiments de la préfecture, des sous-préfectures, tribunaux, prisons et casernes de gendarmerie. Constructions ou grosses réparations de l'hospice départemental. Réparations des propriétés départementales. Acquisitions, échanges, dépossessions, etc., relatifs à ces travaux.	
Constructions.	
Art. 1.er Appropriation de la sous-préfecture de Valenciennes....	10,714 »
2. Travaux d'appropriation du palais-de-justice d'Avesnes..	3,000 »
3. Caserne de gendarmerie de Saint-Amand.....	3,000 »
3 bis. Réparation au logement du gardien de la pyramide de Denain.....	62 »
4. Assurance des bâtiments départementaux contre les risques de l'incendie.....	649 04
TOTAL du sous-chapitre XVI...	17,425 04
SOUS-CHAPITRE XVII.	
Travaux des routes départementales et ouvrages d'art qui en font partie.	
§ I.er	
Supplément aux fonds portés au sous-chapitre IX de la première section pour entretien des routes départementales et des ouvrages d'art qui en dépendent:	
ART. 1.er Route N.o 1, de Lille à Valenciennes.....	2,959 34
2. Route N.o 2, de Lille à Ypres.....	7,000 »
3. Route N.o 3, de Douai à Tournai.....	6,000 »
4. Route N.o 4, de Cambrai à Tournai.....	7,000 »
5. Route N.o 5, d'Avesnes à Philippeville.....	7,000 »
6. Route N.o 6, de Landrecies à Chimay.....	20,500 »
A reporter.....	50,459 34

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
Report.....	50,459 34
ART. 7. Route N.° 7, de Condé à Mons.....	4,000 »
8. Route N.° 8, de Condé à St.-Amand.....	4,000 »
9. Route N.° 9, de Lille à St.-Omer.....	20,100 »
10. Route N.° 10, de Valenciennes à Bohain.....	21,100 »
11. Route N.° 11, de Cambrai à Guise.....	8,600 »
12. Route N.° 12, d'Avesnes au Quesnoy.....	20,000 »
13. Route N.° 13, de Maubeuge à Maroilles.....	12,000 »
14. Route N.° 14, de Lille à Courtrai.....	12,000 »
15. Route N.° 15, de Dunkerque à Furnes.....	3,900 »
16. Route N.° 16, de La Bassée à Estaires.....	3,600 »
17. Route N.° 17, d'Aire à Hazebrouck.....	4,500 »
18. Route N.° 18, d'Armentières à Béthune.....	5,000 »
19. Route N.° 19, de Roubaix à Saint-Amand.....	16,500 »
20. Route N.° 20, de Cassel à la frontière.....	6,000 »
§ II.	
Travaux de grosses réparations ou de construction de lacunes sur les routes départementales ; construction d'ouvrages d'art dépendant des routes départementales ; indemnités pour dépossession d'immeubles ; indemnités aux ingénieurs et conducteurs ; personnel des conducteurs et piqueurs.	
ART. 1. Route N.° 2, de Lille à Ypres. Amélioration des passages militaires.....	5,000 »
2. Route N.° 4, de Cambrai à Tournai. Travaux de remaniement et d'élargissement.....	1,500 »
3. Route N.° 7, de Condé à Mons. { Solde des travaux d'amélior. 1,893 » ; Reman. à la sortie de Crespin. 2,500 » }	4,393 »
4. Route N.° 10, de Valenciennes à Bohain. { Remaniement entre Vendegie et Solesmes..... 3,400 » ; Trav. de la porte de Famars. 6,600 » }	10,000 »
5. Route N.° 14, de Lille à Courtrai. Amélioration des passages militaires.....	3,500 »
6. Route N.° 17, d'Aire à Hazebrouck. Amélioration de la rampe de Boeseghem.....	» »
7. Route N.° 19, de Roubaix à Saint-Amand. Construction de trottoirs.....	4,000 »
8. Route N.° 18, d'Armentières à Béthune. Solde de la constr.	920 »
9. Route N.° 6 de Landrecies à Chimay. Chemin de ceinture d'Avesnes.....	» »
10. Plantation sur les routes départementales.....	» »
11. Levée des plans.....	500 »
12. Traitement des conducteurs, piqueurs, chefs, ouvriers, etc.	35,500 »
13. Indemnit. proportionn. aux ingénieurs des ponts-et-chauss.	3,476 13
14. Indemnit. extraord. pour les ingénieurs et les conducteurs.	223 87
TOTAL du sous-chapitre XVII.....	260,772 34

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XVIII.	
Subventions aux communes.	
ART. 1.er Primes pour l'établissement des pompes à incendie.	2,500 »
2. Subventions pour travaux et réparations d'églises ou autres édifices, acquisitions, etc. :	
A la commune de Willems (solde).	1,000 »
A la commune de Clary, id.	1,000 »
A la commune d'Ors, id.	1,000 »
A la commune de Lesquin, deuxième tiers.	1,000 »
A la commune de Bantouzelle, id.	1,000 »
A la commune de Vieux-Mesnil, id.	1,000 »
A la commune de Saint-Benin, solde.	1,000 »
A la commune de Faches, premier tiers.	1,000 »
A la commune de Marcq-en-Barœul, premier tiers.	1,000 »
A la commune d'Écuelin, id.	1,000 »
3. Primes pour entretien de malades ou d'incurables dans les hospices.	1,000 »
TOTAL du sous-chapitre XVIII. . . .	12,500 »
SOUS-CHAPITRE XIX.	
Encouragements et secours.	
ART. 1.er Encouragements.	» »
2. Secours à d'anciens employés de la préfecture. — A la veuve Delhaye	150 »
2. Secours à d'anciens employés de la préfecture. — A la veuve Dehau.	100 »
2. Secours à d'anciens employés de la préfecture. — A la veuve Carez.	200 »
2. Secours à d'anciens employés de la préfecture. — Au sieur Evre.	200 »
3. Indemnité aux employés de la préfecture pour travaux extraordinaires pendant la session du conseil général. .	2,000 »
4. Sociétés d'agriculture.	14,700 »
5. Encouragement à l'agriculture. — Exposition centrale.	4,000 »
5. Encouragement à l'agriculture. — Associations des agriculteurs.	» »
5. Encouragement à l'agriculture. — Concours de bestiaux.	1,500 »
6. Entretien d'élèves aux écoles vétérinaires d'Alfort, de Lyon ou de Toulouse.	1,400 »
7. Dépenses du cours d'accouchement dans le départem.t. . .	4,000 »
8. Traitement du professeur de ce cours.	1,500 »
9. Indemnité pour la propagat. ou la conservation de la vaccine.	2,400 »
10. Subventions aux sociétés de secours mutuels.	1,000 »
11. Secours pour les dépenses du Conseil de salubrité. . .	3,520 »
12. Entretien d'élèves à l'école des arts et métiers de Châlons. .	1,500 »
Report.	38,170 »

Digitized by Google

DESIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
A reporter.....	38,170 »
13. Entretien des sourds-muets dans les institutions spéciales à Paris ou à Lille et Fives.....	25,650 »
14. Conservation des monuments historiques.....	300 »
15. Souscription pour le monument de Napoléon I.er.....	1,000 »
15 bis. Souscript. pour le monument à la mémoire de Froissard	500 »
16. Souscription en faveur de la colonie de Mettray.....	500 »
17. Souscription pour la colonie de Mesnil-Saint-Firmin....	250 »
18. Subvention à la maison de refuge du Bon-Pasteur.....	4,500 »
19. Id. à la société humaine de Dunkerque.....	300 »
20. Secours aux enfants Massieu.....	500 »
21. Encouragement au jeune Deconnynck, peintre.....	1,000 »
22. Id. Gauthier, élève peintre.....	600 »
23. Pension du jeune Martin, musicien.....	600 »
24. Id. Boulanger, id.....	600 »
25. Encouragement au jeune Lobedez, élève peintre.....	800 »
26. Id. Colin, violoniste.....	600 »
27. Pension du jeune Moyaux, architecte.....	600 »
28. Id. Ledé, clarinettiste.....	600 »
29. Encouragement au jeune Caron, élève chanteur.....	600 »
30. Subvention pour frais d'étude du service hydraulique ...	1,000 »
31. Encouragement au jeune Delettrez, modeleur.....	500 »
TOTAL du sous-chapitre XIX.....	79,170 »
SOUS-CHAPITRE XX.	
Cultes.	
Culte catholique.	
ART. 1.er Indemnités à Mgr. l'archevêque et autres membres du clergé.....	5,000 »
Indemnités aux trois vicaires-généraux.....	3,600 »
Indemnités aux dix chanoines.....	10,000 »
Cultes non catholiques.	
2. Secours pour concourir aux frais du culte protestant ou réformé.....	1,000 »
3. Secours pour le culte israélite.....	300 »
TOTAL du sous-chapitre XX.....	19,900 »
SOUS-CHAPITRE XXI.	
Secours pour remédier à la mendicité.	
ARTICLE UNIQUE. Secours effectif en aliments dans le cas d'extrême misère ou de disette locale.....	1,000 »
TOTAL du sous-chapitre XXI.....	1,000 »

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XXII.	
Dépenses diverses.	
ART. 1.er Frais de publication de tout ou partie des délibérations du conseil général ou procès-verbaux de ses séances..	4,300 »
2. Gratifications pour belles actions	1,400 »
3. Frais d'inspection des pharmacies, des boutiques et magasins des droguistes et épiciers-herboristes, pour la portion représentant le montant des droits à recouvrer.	6,800 »
4. Établissement thermal de St.-Amand, appartenant au département	800 »
5. Frais d'illumination des édifices départementaux les jours de fêtes publiques.....	200 »
6. Réserve pour dépenses diverses ou imprévues, sauf à ne l'employer qu'après approbation du ministre de l'intérieur.....	1,237 »
7. Imprimés pour le travail des enfants.....	200 »
8. Traitement du gardien de la pyramide de Denain..	200 »
9. Traitement du gardien de la pyramide de Cysoing.....	50 »
10. Frais de division des cotes foncières entre les fermiers..	6,440 »
11. Frais d'inspection du travail des enfants.....	3,000 »
12. Subvention pour le renouvellement du cadastre du canton de Clary.....	12,211 »
TOTAL du sous-chapitre XXII.....	36,838 »
SOUS-CHAPITRE XXIII.	
Dettes départementales pour dépenses autres que les dépenses ordinaires, et appartenant aux exercices 1852 et antérieurs.	
ART. 1.er Solde des frais d'impression des procès-verbaux de la session du Conseil général de 1852.....	2,830 92
2. Arriéré du service des sourd-muets en 1850.....	150 »
3. Idem du jury médical en 1852.....	63 16
4. Paiement d'un terrain acquis des enfants Delaporte pour la route départementale N.° 10.....	80 76
TOTAL du sous-chapitre XXIII.....	3,124 84

Digitized by Google

Troisième section.

Dépenses extraordinaires imputables sur le chapitre

NÉANT.

Quatrième section.

Dépenses spéciales des chemins vicinaux, imputables sur le chapitre , savoir : 1.° sur les centimes spéciaux imposés en vertu de la loi de finances pour les chemins vicinaux ; 2.° sur les contingents communaux et souscriptions particulières affectés aux chemins vicinaux de grande communication.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XXVI.	
Imposition spéciale de 5 centimes votés par le conseil général, en vertu de la loi du 21 mai 1836.	
Fonds de subvention pour les chemins vicinaux à répartir par le Préfet, eu égard aux ressources, aux sacrifices et aux besoins des communes.	
ART. 1.er Subvention pour travaux.....	365,485 29
2. Traitement des agents-voyers.....	53,600 »
TOTAL du sous-chapitre XXVI.....	419,085 29
SOUS-CHAPITRE XXVII.	
Dépenses des chemins vicinaux de grande communication imputables sur contingents communaux, souscriptions particulières et prestations converties en argent.	
Fonds de subvention à répartir par le préfet, par ligne vicinale, selon les ressources qui y sont affectées.....	280,000 »
TOTAL du sous-chapitre XXVII.....	280,000 »

Digitized by Google

Cinquième Section.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Dépenses de l'instruction primaire, mises par la loi du 15 *mars* 1850 *à la charge du département, exercice* 1854.

DÉSIGNATION DES RESSOURCES.	Nombre de centimes.	MONTANT.
***Reste disponible de* 1852.**		
Centimes établis en exécution de la loi du 15 mars 1850..	»	29,371 43
***Fonds de* 1854.**		
Centimes votés en exécution de la loi du 15 mars 1850 et de la loi du budget des recettes..	1 1/2	121,887 »
Centimes imposés d'office		» »
Produits éventuels réalisés		» »
TOTAL des ressources	—	151,258 43

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT.
CHAPITRE I.er	
Dépenses ordinaires et obligatoires	68,379 43
CHAPITRE II.	
Dépenses extraordinaires	82,879 »
CHAPITRE III.	
Allocation pour dépenses ordinaires des années antérieures	» »
TOTAL des dépenses	151,258 43
Les ressources s'élèvent à	151,258 43

Digitized by Google

SERVICES PUBLICS ET DÉPARTEMENTAUX.

STATISTIQUE DES VOIES DE COMMUNICATION.

Les détails contenus dans le tableau ci-après résument par arrondissement la statistique des voies de communication du département, et indiquent le rapport du développement à la population et à la superficie du territoire.

	ARRONDISSEMENTS.							TOTAL.
	Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes	
	m	m	m	m	m	m	m	m
Longueur des routes impériales	59780	66570	110740	102770	110420	52390	82210	584880
Longueur des routes départementales	13630	57786	91733	51793	103943	43805	51809	444499
Total	73410	124356	202473	154563	214363	96195	134019	999379
Longueur des chemins vicinaux de grande communicat	157544	105379	186375	122369	193873	81870	84988	932598
Longueur des chemins vicinaux ordinaires pavés ou empierrés	150846	138392	293142	93463	686362	143093	137116	1642414
Longueur des chemins vicinaux ordinaires en sol naturel	480386	878926	960146	878578	483709	402871	633387	4718003
Total	788776	1122897	1439663	1094410	1363944	627834	855491	7293015
Longueur totale des routes et des chemins pavés ou empierrés	381800	368327	681990	370395	1194598	321158	356123	3574391
Longueur totale de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel	862186	1247253	1642136	1248973	1578307	724029	989510	8292394
	h	h	h	h	h	h	h	h
Superficie territoriale de chaque arrondissement	72160	69320	87439	89260	139728	47206	62978	568087
Population de chaque arrondissement	105441	104515	371156	174245	145040	101109	156779	1158285

Digitized by Google

		ARRONDISSEMENTS.							TOTAL.
		Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes	
Rapport à la superficie territoriale de la longueur.	des routes impériales..	»,83	»,96	1,29	1,15	»,79	1,11	1,30	1,0
	des routes départementales	»,19	»,23	1,04	»,58	»,74	»,93	»,82	»,7
	des chemins de grande communication.. .	2,15	1,52	2,13	1,37	1,40	1,73	1,35	1,4
	des chemins vicinaux pavés ou empierrés	2,09	2, »	3,35	1,05	4,92	3,03	2,17	2,3
	de toutes les voies construites.	5,29	5,30	7,81	4,15	7,85	6,80	5,64	6,0
	de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel . . .	12,03	17,92	18,78	13,99	11,29	15,34	13,71	14,5
Rapport à la population de la longueur.	des routes impériales..	»,59	»,64	»,30	»,58	»,76	»,52	»,53	»,5
	des routes départementales	»,13	»,55	»,25	»,29	»,72	»,42	»,33	»,3
	des chemins de grande communication. .	1,49	1,01	»,50	»,70	1,34	»,81	»,54	»,9
	des chemins vicinaux pavés ou empierrés	1,43	1,32	»,79	»,54	4,73	1,41	»,39	1,1
	de toutes les voies construites.	3,64	3,52	1,84	2,11	7,85	3,16	2,29	3,0
	de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel . . .	8,18	11,88	4,42	7,16	10,88	7,16	6,21	7,1
Nombre des communes.	qui contribuent aux chemins de grande communication.	30	20	98	36	33	43	38	30
	qui ne contribuent pas à ces chemins. . . .	29	33	34	82	70	23	43	31
	traversés par des routes impériales ou départementales ou des chemins de grande communication. .	25	27	64	42	57	28	42	28
	rattachées aux routes et chemins.	30	16	62	53	81	36	28	30
	isolées des voies de communications. .	4	10	9	23	15	2	11	7

Digitized by Google

STATISTIQUE

Les relevés statistiques, formés pour la période de 1847 à 1851 inclusivement, contiennent les renseignements suivants :

Les chemins vicinaux sont au nombre de 4,626. Ils ont ensemble une longueur de 7,460 kilomètres, et comprennent environ 6,138 hectares, représentant la 76.e partie de la superficie du département. La moyenne pour chaque commune est de sept chemins et de onze kilomètres.

Les chemins vicinaux sont entretenus conformément à la loi, au moyen soit des ressources des communes, soit de prestations en nature, soit de centimes spéciaux additionnels.

Pendant les cinq années de la période, les communes ont voté sur leurs revenus ordinaires des allocations montant ensemble à 271,680 fr., et sur leurs ressources extraordinaires une somme totale de 196,118 fr. Les crédits ouverts d'office sur leurs fonds libres se sont élevés à 15,339 fr.

Le relevé des bases imposables à la prestation en nature, d'après les états matrices existant dans 644 communes, a donné les résultats suivants :

Nombre recensé	d'hommes	120,743
	de chevaux	60,720
	d'ânes et mulets	3,026
	de bœufs et vaches	1,153
	de voitures à deux roues	15,355
	de voitures à quatre roues	17,474

Le nombre d'articles portés aux états matrices est de 115,762. La valeur d'une journée de prestation, dans toutes les communes qui ont des chemins vicinaux, est de 282,862 fr.

D'après les rôles spéciaux des mêmes cinq années, le nombre total des journées votées ou imposées d'office a été, savoir :

Journées	d'hommes	1,149,790
—	d'animaux	628,932
—	de voitures	298,932

lesquelles ont représenté, d'après le tarif de conversion, une valeur totale de 2,641,385 fr., dont :

Pour journées	votées	2,452,333
—	imposées d'office	189,052

Digitized by Google

Chaque chef de famille, assujetti à la prestation, a supporté une charge évaluée à 7 fr. 15 c.

Le relevé des impositions, établies en argent pour les cinq années, 1847 à 1851, a donné les résultats ci-après :

Centimes spéciaux votés, à.....	1,070,807
Impositions extraordinaires, à.....	959,362
Centimes spéciaux imposées d'office, à.....	124,513
Total.....	20,154,682

D'autres ressources ont été réalisées. Les voici :

Ressources éventuelles.	Impositions sur les propriétés de l'Etat		15,754
	Cotisations d'établissements industriels		72,839
	Souscriptions particulières.....		151,805
	Allocation de l'Etat sur le fonds de 6 millions créé par décret du 22 sept. 1848		136,998
			375,396
Fonds votés par le Conseil général.	Cinq centimes spéciaux..	2,020,161	2,256,201
	Fonds créés par des lois spéciales.....	236,040	
Total.....			2,631,597

Résumé général des ressources.

Allocations sur les revenus des communes.....	483,137
Montant des rôles de prestations évalués en argent.	2,641,385
Centimes spéciaux et impositions extraordinaires..	2,154,682
Produits éventuels	375,396
Fonds votés par le Conseil général	2,256,201
Total.....	7,910,801

Ces ressources ont été appliquées jusqu'à concurrence de 3,965,861 fr. au service des chemins vicinaux de grande communica-

Digitized by Google

tion, et de 3,944,941 fr. aux dépenses des chemins vicinaux ordinaires.

La partie des fonds affectée aux travaux des chemins de grande communication s'est élevée à 3,851,244 fr.; on y a réuni le reliquat de 227,790 fr. provenant des exercices antérieurs, ce qui a formé un total de 4,113,650 fr.

La dépense faite de 1847 à 1851, pour les travaux de ces chemins se sont élevés, savoir :

Dépenses diverses, frais d'études et d'expertise, indemnités de terrains	160,187
Travaux de construction	1,553,693
— d'entretien	1,515,612
Total	3,229,492

Les dépenses des travaux exécutés depuis 1837, jusques et y compris 1851, se sont élevés à 9,131,469

Celles restant à faire pour amener tous les chemins de grande communication classés à l'état d'entretien, étaient, au 31 décembre 1851, évaluées à..... 748,338 et quatre années étaient présumées nécessaires pour leur achèvement.

Le nombre des chemins de grande communication classés, était, au 31 décembre 1851, de 65, présentant un développement total de 866 kilomètres. Voici dans quel état ils se trouvaient à la même époque :

	Kilomètres.
En sol naturel	50
En simple terrassement	27
En premier empierrement	52
En complet entretien	737
Total	866

Les dépenses faites pour le service des chemins vicinaux ordinaires, pendant la période quinquennale de 1847 à 1851, se résument de la manière suivante :

Digitized by Google

Travaux neufs.

Construction de 488 k. de chaussées (1)	1,118,684	1,296,512
Ouverture de 1,300 kilomètres de fossés	128,323	
Construction de 719 ponceaux et aqued.	49,505	

Entretien.

Réparation de 3,880 kilomètres de chemins pavés ou empierrés	1,017,152	2,428,431
Curage de 5,720 kilomètres de fossés	312,319	
Réparation de 1,198 ponceaux et aqued.	84,116	
Réparation des chemins en sol naturel	1,014,844	
Total		3,472,943

STATISTIQUE DES TRAVAUX.

TRAVAUX DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Exercice 1852.

ROUTES IMPÉRIALES.

1.re catégorie. — Entretien	412,180 23	450,125 23	
2.e idem. — Amélioration et travaux d'art.	37,945 00		

RIVIÈRES.

1.re catégorie. — Entretien	119,899 91	231,129 29	
2.e idem. — Amélioration et travaux neufs	111,229 38		

CANAUX.

1.re catégorie	67,084 77	136,141 04	
2.e idem	69,056 27		

ÉTUDES DE DESSÉCHEMENTS.

Dépenses		2,191 63

PORTS.

1.re catégorie	65,000 00	704,356 25	
2.e idem	639,356 25		
Total		1,523,943 44	

(1) Cette construction a coûté beaucoup plus, mais une partie des dépenses a été reportée sur les exercices suivants.

Digitized by Google

TRAVAUX DÉPARTEMENTAUX.

Exercice 1852.

—

Bâtiments des	préfectures et sous-préfectures....	16,448 02
idem	tribunaux.....	2,998 09
idem	maisons d'arrêt	15,195 78
idem	casernes de gendarmerie.....	3,075 99
idem	dépôts de sûreté.....	403 47
idem	archives départementales.....	2,815 06
Construct.s et réparat.s	des routes départementales..	299,763 86
idem	des chemins vicinaux de grande communication...	684,405 40
	Total.....	1,025,105 61

—

TRAVAUX COMMUNAUX.

Les travaux communaux autorisés pendant l'année 1852, ont donné lieu à une dépense de 2,174,355 fr., savoir :

Arrondissement	de Dunkerque.....	155,555 »
—	d'Hazebrouck.....	132,652 »
—	de Lille.....	853,258 »
—	de Cambrai.....	281,869 »
—	d'Avesnes.....	97,943 »
—	de Douai.....	416,523 »
—	de Valenciennes.....	236,555 »
	Total.....	2,174,355 »

Dans cette dépense est comprise celle relative aux constructions neuves d'édifices communaux dont le détail suit :

Digitized by Google

Arrondissements.	Ecoles.	Eglises.	Hôpital.	Mairies.	Presbyt.res	Salles d'asile.
Dunkerque.....	»	»	»	»	»	»
Hazebrouck.....	4	4	1	»	1	1
Lille.....	3	1	»	»	»	»
Cambrai.....	3	»	»	2	1	1
Avesnes.....	3	1	»	2	1	1
Douai.....	6	1	»	1	»	»
Valenciennes...	3	1	»	1	2	»
Totaux..	24	9	1	6	5	3

TRAVAUX D'HOSPICES.

Les travaux à la charge des administrations charitables autorisés en 1852, s'élèvent à 161,682 fr., suivant le détail ci-après :

Arrondissement	de Dunkerque.....	220	»
—	d'Hazebrouck.....	900	»
—	de Lille.....	129,465	»
—	de Cambrai.....	»	»
—	d'Avesnes.....	»	»
—	de Douai.....	»	»
—	de Valenciennes.....	31,097	»
	Total.....	161,682	»

—

RÉCAPITULATION.

Travaux	des ponts et chaussées.....	1,523,943	44
—	départementaux.....	1,025,105	61
—	communaux.....	2,174,355	»
—	d'hospices.....	161,682	»
	Total.....	4,885,086	05

Digitized by Google

NAVIGATION.

TABLEAU du mouvement de la navigation sur les rivières et canaux du département du Nord en 1852.

CANAUX OU RIVIÈRES.	Nombre de bateaux		Tonnage des bateaux chargés.	Bois flottés. — Stères.	Bateaux à vapeur		
	à charge	à vide.			Nombre.	Force de chevaux.	Nombre de passagers.
CANAUX CONCÉDÉS.							
La Sensée	2512	473	259386	»	»	»	»
La Deûle et la Lys	18211	10858	1916053	18984	»	»	»
Canal de Dunkerque à Furnes	1178	381	84702	300	»	»	»
La Scarpe inférieure	5791	5844	681553	1164	»	»	»
La Sambre canalisée	4840	4509	713227	»	»	»	»
Canal de la Sambre à l'Oise	3181	2692	502820	1120	»	»	»
Canal de Roubaix	841	22	233416	»	»	»	»
RIVIÈRES ET CANAUX NON CONCÉDÉS.							
Canal de Bergues	220	2210	1593	58	2	2	625
Canal de Bourbourg	2464	2399	135068	451	2	2	820
Canal de la Colme	1621	891	50867	237	2	2	1000
Rivière de l'Aa	3195	3016	89995	1077	1	2	60
Canaux dits d'Hazebrouck	896	990	22685	4015	»	»	»
Rivière de la Bourre	215	325	4469	1816	»	»	»
Rivière de la Lawe	605	677	16368	178	»	»	»
Rivière de la Lys	804	857	20972	1222	»	»	»
Rivière de la Scarpe	2606	548	240306	498	»	»	»
Canal de Saint-Quentin	9375	6464	1590663	2038	»	»	»
Escaut	15908	11993	2177879	»	»	»	»
Canal de Mons	6490	5008	1126075	»	»	»	»

Digitized by Google

PORTS MARITIMES.

Il existe deux ports dans le département. Les détails ci-après en feront connaître l'importance.

DUNKERQUE.

Dunkerque est à la fois port militaire et port de commerce. La marine de l'État y possède un bassin à flot et de vastes établissements.

L'entrée du port est bonne ; les navires peuvent arriver dans les faibles marées avec 13 pieds de tirant d'eau et dans les grandes marées avec 16 à 17 pieds.

Dunkerque, principal port du nord de la France, fait le commerce des colonies, reçoit des marchandises de tous les pays et fait surtout un cabotage considérable. Dans l'année 1852, il y est entré 2,006 navires, et il en est sorti 2,031.

Les droits de douane perçus dans la même année se sont élevés à 7,324,500 fr.

Le nombre des navires armés annuellement pour la pêche de la morue dépasse 100.

La pêche au poisson frais y a pris un développement considérable depuis l'ouverture du chemin de fer.

GRAVELINES.

Ce port, situé à l'embouchure de la rivière d'Aa, est de troisième ordre.

Les navires y entrent facilement dans la marée ordinaire avec 9 à 10 pieds d'eau, et dans les fortes marées avec 13 à 14 pieds.

Gravelines fait un commerce considérable pour l'exportation en Angleterre des œufs et des fruits. La pêche au hareng y est faite sur une grande échelle. Ce port arme aussi pour la pêche à la morue et reçoit de forts approvisionnements de bois du Nord. Il y est entré, en 1852, 295 navires ; il en est sorti 297.

La douane y a perçu un impôt de 111,734 fr.

Digitized by Google

MINES.

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs le tableau ci-après présentant la statistique des mines de houille et de fer concédées dans le département du Nord. — Exploitation de 1852.

NOMS des mines.	Étendue de la surface concédée (hectares)	NOMS des exploitants.	Nombre des ouvriers.	Nombre des chevaux.	Nombre des machines.	Quantité du produit brut (Quintaux métriques.)
MINES DE HOUILLE.						
Mine de Fresnes. . .	2073	Compagnie d'Anzin. .	504	35	5	270621
— de Vieux-Condé	3962	Id.	879	76	7	972859
— de Raismes. . .	4819	Id.	1279	98	7	1178803
— d'Anzin. . . .	11851	Id.	2858	133	30	3263040
— de St.-Saulve. .	2200	Id.	»	»	»	»
— de Denain. . .	1344	Id.	625	31	2	490229
— d'Odomez. . . .	316	Id.	107	12	1	113648
— d'Aniche. . . .	11850	Comp. d'Aniches. . .	1395	61	10	1512121
— de Douchy. . .	3419	— de Douchy. . .	1131	28	7	1476379
— de Bruille. . .	403	de Bruille. . .	»	»	»	»
— de Château-l'Ab.	916	— de Vicoigne. .	12	»	2	12634
— de Crespin. . .	2842	Libert et consors. . .	19	»	»	»
— de Marly. . . .	3313	Comp. de Marly. . .	»	»	»	»
— d'Hasnon. . .	1488	— d'Anzin et cons.	»	»	»	»
— d'Azincourt. .	870	— d'Azincourt. . .	431	16	3	334546
— d'Escaupont. .	110	— de Fresnes-midi	208	1	5	208260
— de Thivencelles.	981	— id. . . .	»	»	»	»
— de Saint-Aybert	453	— id. . . .	»	»	»	»
— de Vicoigne . .	1320	Comp. de Vicoigne. . .	412	84	5	684102
— de l'Escarpelle. .	4721	— de la Scarpe.	332	4	3	251715
Totaux. . . .	59253		10192	580	87	10728458
MINES DE FER.						
Mines de Trélon et Ohain. . . .	1600	Mérode-Westerloo. .	»	»	1	»
— de Glageon. . .	275	Beuret et compagnie. .	10	»	2	28000
— de Féron. . . .	250	Id.	»	»	»	»
— de Fourmies. .	275	Id.	»	»	»	»
— des Pizons. . .	126	Hamoir-Serret et Cie .	»	»	»	»
Totaux. . . .	2526		10	»	3	28000

Digitized by Google

SANTÉ PUBLIQUE.

D'après la liste générale arrêtée par M. le Préfet, le 17 janvier 1853, le nombre des personnes autorisées à exercer l'art de guérir dans le département était, à cette époque, de 833, dont :

Réception dans les formes anciennes.

Docteurs en médecine	3
Officiers de santé	7
Maître en pharmacie	1

Réception d'après les formes nouvelles.

Docteurs en médecine	194
Docteur en chirurgie	1
Officiers de santé	305
Sages-femmes élèves de la Maternité de Paris	64
Sages-femmes reçues par le jury médical	66
Pharmaciens reçus par les écoles spéciales	44
Pharmaciens reçus par le jury médical	151
Herboriste	»
Total	836

Le jury médical du département a reçu, dans sa session de 1851, 13 officiers de santé, 4 pharmaciens et 3 sages-femmes.

VACCINE.

Le service des vaccinations pendant l'année 1852 a donné les résultats consignés dans le tableau ci-après :

Digitized by Google

ARROND.s	Nombre de naissances en 1852.	NOMBRE DE					Rapport des vaccinations aux naissances — p. %
		vaccinations opérées avec succès.	sujets atteints de la variole		sujets		
			après avoir été vaccinés.	n'ayant pas été vaccinés.	morts de la variole.	Défigurés ou restés infirmes.	
Dunkerque..	3560	2080	»	11	11	»	58
Hazebrouck.	3396	1689	1	8	1	»	49
Lille.....	12986	7505	1	4	4	»	59
Cambrai....	6158	4310	379	324	20	21	70
Avesnes... .	3712	1767	9	»	»	»	48
Douai.....	3232	2222	»	1	»	»	69
Valenciennes.	5416	3308	5	41	1	»	61
TOTAUX..	38460	22971	395	389	37	21	59

Le nombre des enfants vaccinés avec succès en 1852 est de près des trois cinquièmes des naissances. Ce sont les arrondissements de Cambrai et Douai qui ont fourni le plus, et ceux d'Avesnes et Hazebrouck qui ont fourni le moins de vaccinations proportionnellement au nombre des enfants.

Des indemnités montant ensemble à 950 fr. ont été accordées aux médecins, chirurgiens, etc., pour le service des vaccinations en 1852. Des médailles ont, en outre, été accordées comme suit, aux vaccinateurs qui ont montré le plus de zèle dans ce service pendant ladite année.

Médaille en or.

M. Colmon, officier de santé, à Carnières.

Médailles en argent.

MM. Brécourt, officier de santé, à Herzeele; Binaut, docteur en médecine, à Merville; Jacquet, officier de santé, à Sercus; Dame Deseumaux, sage-femme, à Roubaix; Fiévet, docteur en médecine, à Lille; Mathias, officier de santé, à Fretin; Staes, id., à Camphin-en-Pévèle; Dame Druesnes, sage-femme, à Solesmes; Dame Druon, id., au Câteau; Dame Largillière, id., à Villers-Outréau; Dame Messager, id., à Caudry; Robert, docteur en médecine, à Ligny; Dame Flers, sage-femme à Saint-Amand; Leriche, docteur en médecine, à Marquette; Dame Montuelle, sage-femme, à Wallers.

Digitized by Google

ALIÉNÉS.

Mouvement de la population des asiles pendant l'année 1852.

DÉSIGNATION des ASILES.	Nombre d'aliénés existant au 1er janvier 1852.	Admis pendant l'année.	Sortis par guérison ou autrement.	Décédés.	Restant au 31 décembre 1852.	Dépenses effectuées pendant l'année.	
Armentières (hommes).	494	108	45	65	492	214546	»
Lille (femmes).....	346	98	43	27	374	154448	»
Lommelet (hommes)..	228	56	24	14	246	108450	»
TOTAUX...	1068	262	112	106	1112	477444	»

La population des asiles au 31 décembre 1852 se divise ainsi qu'il suit : hommes, 738 ; femmes, 374.

La dépense moyenne de chaque aliéné est de 1 franc 20 centimes par journée. Les frais d'entretien sont couverts au moyen du prix des pensions payées, soit par les familles, soit par les caisses publiques.

Le nombre des aliénés qui ont séjourné dans les maisons spéciales pendant l'année 1852, est de 1,330 (voir les deux premières colonnes du tableau ci-dessus), et se répartit comme suit :

Idiots.....	170
Fous.....	1,160

Ces 1,330 aliénés appartenaient dans les proportions suivantes aux départements ci-après : Nord, 765 ; — Seine, 162 ; — Pas-de-Calais, 201 ; — Somme, 59 ; — Aisne, 49 ; — Ardennes, 45 ; — Seine-et-Marne, 3 ; — Manche, 2 ; — Doubs, 1 ; — Gers, 1 ; — Jura, 1 ; — Morbihan, 1 ; — Moselle, 1 ; — Rhône, 1 ; — Seine-et-Oise, 1 ; — Intérieur, 2 ; — Guerre, 7 ; — Marine, 1 ; — Belgique, 16 ; — Angleterre, 2 ; — Italie, 1 ; — Russie, 1 ; — Inconnus, 7.

Nous transcrivons ici les renseignements recueillis sur les causes de l'état de démence des 1,330 aliénés qui ont existé, en 1852, dans les établissements spéciaux.

Digitized by Google

		Hommes.	Femmes.	TOTAL.
Causes physiques.	Effets de l'âge	10	29	39
	Idiotisme	136	21	157
	Irritabilité excessive	13	28	41
	Excès de travail	7	»	7
	Dénuement	7	51	58
	Onanisme	10	9	19
	Maladie de la peau	»	1	1
	Coups, blessures	11	6	17
	Syphilis	3	»	3
	Hydrocéphale	2	»	2
	Epilepsie, convulsions	40	20	60
	Fièvre, phthisie, maladie du cœur	11	34	45
	Abus du vin et des liqueurs	46	14	60
Causes morales.	Amour et jalousie	22	27	49
	Chagrins	57	72	129
	Evénements politiques	16	2	18
	Ambition	14	24	38
	Orgueil	3	8	11
	Religion mal entendue	7	30	37
Hérédité		11	»	11
Causes inconnues		460	68	528
		886	444	1330

Ces 1,330 aliénés appartenaient aux professions ci-après :

Professions libérales : Culte, droit, médecine, belles-lettres, employés, 50 ; — rentiers, propriétaires, 86 ; — militaires, 27 ; — artistes, 11 ; — négociants, commerçants, 32 ; — marchands, en détail, 67. = Total, 266, dont 203 hommes et 63 femmes.

Professions mécaniques : Ouvriers en bois, 27 ; — en fer, 26 ; — en or et en argent, 5 ; — en autres métaux, 16 ; — en filature et tissus, 64 ; — en bâtiments, 20 ; — en cuirs et peaux, 23 ; — en teinture, 42 ; — en comestibles, boissons et objets de bouche, 34 ; — en objets et d'habillements de luxe, 84. = Total, 341, dont 246 hommes et 95 femmes.

Autres professions : Gens occupés des travaux aratoires, 174 ; — gens de peine, 173 ; — domestiques, 44. = Total, 391, dont 256 hommes et 135 femmes.

Professions inconnues : 116, dont 65 hommes et 51 femmes

Sans profession : 216, dont 116 hommes et 100 femmes.

Digitized by Google

LOGEMENTS INSALUBRES.

La loi du 13 avril 1850 porte :

Art. 1.er. Dans toute commune où le conseil municipal l'aura déclaré nécessaire par une délibération spéciale, il nommera une commission chargée de rechercher et indiquer les mesures indispensables d'assainissement des logements et dépendances insalubres mis en location ou occupés par d'autres que le propriétaire, l'usufruitier ou l'usager.

Sont réputés insalubres les logements qui se trouvent dans des conditions de nature à porter atteinte à la vie ou à la santé de leurs habitants.

3. La Commission visitera les lieux signalés comme insalubres. Elle déterminera l'état d'insalubrité et en indiquera la cause ainsi que les moyens d'y remédier. Elle désignera les logements qui ne seraient pas susceptibles d'assainissement.

4. Les rapports de la Commission seront déposés au secrétariat de la mairie, et les parties intéressées mises en demeure d'en prendre communication et de produire leurs observations dans le délai d'un mois.

5. A l'expiration de ce délai, les rapports et observations seront soumis au conseil municipal qui déterminera : 1.° les travaux d'assainissement et les lieux où ils devront être entièrement ou partiellement exécutés ainsi que les délais de leur achèvement; 2.° les habitations qui ne sont pas susceptibles d'assainissement.

6. Un recours est ouvert aux intéressés contre ces décisions devant le Conseil de Préfecture, dans le délai d'un mois, à dater de la notification de l'arrêté municipal. Ce recours sera suspensif.

7. En vertu de la décision du Conseil municipal ou de celle du Conseil de Préfecture, en cas de recours, s'il a été reconnu que les causes d'insalubrité sont dépendantes du fait du propriétaire ou de l'usufruitier, l'autorité municipale lui enjoindra par mesure d'ordre et de police, d'exécuter les travaux jugés nécessaires.

9. En cas d'inexécution, dans les délais déterminés, des travaux jugés nécessaires, et si le logement continue d'être occupé par un tiers, le propriétaire ou l'usufruitier sera passible d'une amende de 16 fr. à

Digitized by Google

100 fr. Si les travaux n'ont pas été exécutés dans l'année et si le logement a continué d'être occupé par un tiers, le propriétaire sera passible d'une amende égale à la valeur des travaux et pouvant être portée au double.

10. S'il est reconnu que le logement n'est pas susceptible d'assainissement et que les causes d'insalubrité sont dépendantes de l'habitation elle-même, l'autorité municipale pourra, dans le délai qu'elle fixera, en interdire provisoirement la location à titre d'habitation. — L'interdiction absolue ne pourra être prononcée que par le Conseil de Préfecture et, dans ce cas, il y aura recours de sa décision devant le Conseil d'Etat.

Le propriétaire ou l'usufruitier, qui aura contrevenu à l'interdiction prononcée, sera condamné à une amende de 16 à 100 fr. et, en cas de récidive dans l'année, à une amende égale au double de la valeur locative du logement interdit.

Des mesures ont été prises par l'administration pour assurer l'exécution de ces dispositions. Voici quel en a été le résultat dans le département du Nord.

Des commissions d'assainissement ont été formées dans 446 communes qui se répartissent par arrondissement comme suit :

Dunkerque.....	28	Avesnes.....	91
Hazebrouck.....	52	Douai.....	21
Lille.....	105	Valenciennes....	82
Cambrai.....	67		

Un certain nombre de communes dont l'état de salubrité ne laisse rien à désirer n'ont pas jugé utile d'exécuter sous ce rapport les dispositions de la loi.

Dans d'autres, l'administration municipale s'est bornée à visiter elle-même les lieux qui pouvaient présenter des causes d'insalubrité et, en présence du bon vouloir des propriétaires pour l'exécution des améliorations nécessaires, la création d'une commission spéciale a été également reconnue sans objet.

Quelques localités seulement se sont abstenues de prendre des mesures, mais l'administration espère que, stimulées par l'exemple des avantages obtenus dans les communes voisines, elles ne tarderont pas à assurer de leur côté l'exécution de la loi.

Dans le plus grand nombre des communes rurales, les commissions ont procédé par voie de persuasion sans qu'il ait été nécessaire de mettre le Conseil municipal en demeure de rendre une décision. Cette manière d'agir présentait d'autant moins d'inconvénients que, en général, les mesures prescrites consistaient uniquement dans l'obligation de blanchir, de percer des jours, de réparer des toitures,

Digitized by Google

de nettoyer et purger les habitations des dépôts d'immondices et d'animaux domestiques tels que chèvres, lapins, volailles, etc.

Les Conseils municipaux n'ont eu à statuer que dans les localités importantes, notamment à Lille, Dunkerque, Valenciennes, etc.

Les commissions instituées à Lille et dans les chefs-lieux d'arrondissement accomplissent leur mission avec intelligence et fermeté. De concert avec les administrations municipales, elles dirigent particulièrement leurs efforts vers la suppression complète des logements dans les caves. Il y a nécessité, en effet, de faire disparaître ces logements souterrains où l'humidité, le défaut d'aération et de lumière sont un danger permanent pour la santé et la vie des personnes qui les habitent.

Pour atteindre ce but, quelques administrations charitables prêtent à l'autorité locale un concours efficace. Leur intervention consiste à retirer une partie des secours aux indigents logés dans les caves et à distribuer les ressources qui deviennent ainsi disponibles aux familles qui abandonnent ces logements malsains pour se retirer dans d'autres plus salubres.

Sur la recommandation de M. le Préfet, plusieurs bureaux de bienfaisance ont accordé des primes aux indigents pour la bonne tenue de leurs logements. Cette mesure, qui sera renouvelée chaque année et qui, en se propageant, prendra plus de développements, paraît aussi devoir produire d'heureux résultats. La classe nécessiteuse trouve, en effet, dans les encouragements de cette nature et dans la publicité qui s'y attache un puissant stimulant pour contracter des habitudes d'ordre et de propreté qui profitent autant à leur état physique qu'à leur état moral.

GARDE NATIONALE.

Les deux corps d'artillerie organisés dans le département, se composent :

	Effectif légal.
A Lille, d'un bataillon de.....	500 hommes.
A Valenciennes, de trois compagnies de.	323
Total.....	823

Digitized by Google

SAPEURS-POMPIERS MUNICIPAUX.

Voici l'état des corps de sapeurs-pompiers établis dans les divers arrondissements.

Arrondissements.	Nombre de bataillons, compagnies ou subdivisions.	Effectif.
Dunkerque.....	4	320
Hazebrouck.....	11	603
Lille.....	37	1,984
Cambrai.....	16	630
Avesnes	12	465
Douai.....	8	566
Valenciennes.....	27	1,141
Totaux.....	115	5,709

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

La classe de 1852 levée en 1853 a dû fournir 80,000 hommes à l'armée.

Le contingent du département dans cette levée a été de 2,332 hommes sur 8,693 inscrits aux listes de tirage, savoir :

	Inscrits.	Contingents.
Arrondissement de Dunkerque.....	908	243
— d'Hazebrouck.....	877	236
— de Lille.....	2,322	627
— de Cambrai.....	1,473	398
— d'Avesnes.....	1,114	291
— de Douai.....	830	222
— de Valenciennes...	1,169	315
Totaux.....	8,693	2,332

57 jeunes gens ont été rayés des tableaux de recensement et des listes de tirage par le conseil de révision.

Digitized by Google

Le conseil a statué pour former le contingent sur 3,904 jeunes gens dont :

Se sont présentés	3,574
Se sont fait représenter	240
Ont été examinés au lieu de leur résidence	40
Absents, ne se sont pas fait représenter	50
Ensemble	3,904

Ont été exemptés :

Pour infirmités ou défaut de taille	962
Pour autres causes spécifiées dans l'art. 13 de la loi du 21 mars 1832	609
Total	1,571

Jeunes gens du contingent :

Déduits en vertu de l'art. 14 de la loi précitée et de l'art. 75 de la loi du 15 mars 1850			246
Déclarés bons pour le service			2,086
Nombre égal au contingent			2,332

Les 246 jeunes gens désignés ci-dessus comme déduits du contingent, se divisent comme suit :

Déjà liés au service en vertu	d'un engagement volontaire	171	171
	d'un brevet	»	
	d'une commission	»	
Inscrits maritimes, charpentiers de navires, etc			47
Elèves de l'Ecole polytechnique			»
Instituteurs adjoints des écoles publiques			10
Jeunes gens qui se préparent à l'enseignement primaire			2
Membres ou novices des associations religieuses voués à l'enseignement			4
Elèves de l'Ecole normale supérieure			»
Maîtres d'étude, régents ou professeurs des colléges et lycées			1
Elèves des grands séminaires			11
Total			246

Digitized by Google

Détails sur l'instruction des jeunes gens maintenus sur les listes de tirage :

ARRONDISSEMENTS.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire seulement.	Ne sachant ni lire ni écrire.	Douteux.
Dunkerque.	612	11	278	»
Hazebrouck.	538	23	314	»
Lille.	1334	44	896	45
Cambrai.	874	31	528	40
Avesnes.	311	1	244	21
Douai.	496	20	306	»
Valenciennes.	672	7	488	2
	5751	150	3154	223

Enumération des différents degrés de la taille des jeunes gens inscrits sur la liste du contingent et du nombre des jeunes gens compris dans chacun de ces degrés :

JEUNES GENS :	ARRONDISSEMENT DE							TOTAL.
	Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valencien.	
De 1m560 à 1m569. . . .	»	1	9	14	4	7	7	42
De 1.570 à 1.597. . . .	22	22	50	45	16	22	30	207
De 1.598 à 1.624. . . .	21	23	95	80	34	22	51	526
De 1.625 à 1.651. . . .	43	45	132	78	53	45	55	446
De 1.652 à 1.678. . . .	25	31	85	55	47	34	47	324
De 1.679 à 1.705. . . .	23	28	77	50	55	37	44	314
De 1.706 à 1.732. . . .	18	24	73	25	27	19	38	224
De 1.733 à 1.760. . . .	12	16	34	20	16	10	12	120
De 1.761 à 1.787. . . .	9	4	6	9	7	8	5	48
De 1.788 à 1.814. . . .	5	»	5	3	3	1	3	20
De 1.815 à 1.841. . . .	»	2	4	»	1	»	»	7
De 1.842 à 1.868. . . .	»	»	»	»	»	1	»	1
De 1.869 à 1.895. . . .	»	»	»	»	1	»	»	1
De 1.896 à 1.922. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Dont on n'a pu connaître la taille.	65	40	57	24	28	16	23	253
	243	236	627	398	292	223	315	2333

Digitized by Google

Indication des différentes professions des jeunes gens inscrits sur la liste définitive.

	OUVRIERS	ARRONDISSEMENT DE Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenc.	TOTAL.
en travaux pierres agricoles.	Laboureurs	69	87	105	47	43	54	54	459
	Herbagers, bergers, etc.	»	»	»	2	2	»	»	4
	Jardiniers, maraîchers	4	»	3	1	»	»	»	12
	Terrassiers, journaliers, manœuvres, charretiers ou domestiques de ferme	35	41	108	79	62	72	76	473
	Carriers, mineurs	1	»	»	»	10	9	50	70
	Maçons, tailleurs de pierres, marbriers, paveurs	9	3	17	6	16	7	3	61
en bois.	Bucherons, scieurs de long	4	3	1	1	8	»	3	20
	Charpentiers, constructeurs de bâteaux	4	3	6	2	1	1	9	26
	Charrons	1	1	2	2	5	3	4	18
	Tonneliers	»	1	1	4	3	1	1	11
	Menuisiers, ébénistes	2	3	11	6	7	4	8	41
	Vanniers, boisseliers, sabotiers, tourneurs en bois	1	2	2	7	19	1	1	33
en métaux.	Forgerons, maréchaux-ferrants	3	2	6	11	9	5	6	42
	Serruriers	1	»	10	4	»	5	»	20
	Couteliers, taillandiers	»	»	»	»	»	»	1	1
	Chaudronniers, poëliers, fumistes, cloutiers, tôliers, ferblantiers, lampistes	»	1	5	3	»	»	5	14
	Fondeurs, plombiers, pompiers, fontainiers, potiers d'étain, zingueurs	1	»	»	»	»	»	»	1
	Armuriers, mécaniciens, tourneurs sur métaux, etc.	1	»	16	»	7	1	4	29
en manufactures cuir.	Tanneurs, corroyeurs	»	»	1	1	3	1	»	6
	Cordonniers, bottiers	4	9	11	8	9	5	5	51
	Selliers, carossiers, bourrel.	»	1	5	1	2	»	2	11
des	Tisseurs, fileurs, etc. en lin, laine, coton et soie	1	31	179	142	24	8	9	394
	Imprimeurs sur étoffes, teinturiers, apprêteurs	»	»	6	3	1	»	»	10
	Ouvriers des usines à gaz, manufactures de produits chimiques	1	1	»	»	»	»	»	2

Digitized by Google

PROFESSIONS DIVERSES.	ARRONDISSEMENTS							TOTAL.
	Dunkerque.	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenc.	
Meûniers.	5	2	2	8	4	»	1	22
Boulangers.	1	7	7	4	3	1	»	23
Bouchers, charcutiers. . .	2	4	4	3	1	2	2	18
Cuisiniers, patissiers, traiteurs.	1	1	1	»	»	»	»	3
Cafetiers, limonadiers, aubergistes, logeurs, cabaretiers.	»	»	»	1	»	»	»	1
Tailleurs d'habits.	5	3	4	2	4	2	4	24
Chapeliers.	»	»	»	»	1	»	1	2
Perruquiers, barbiers, coiffeurs.	1	2	3	1	»	1	»	8
Blanchisseurs.	»	»	3	1	»	»	»	4
Bateliers, mariniers, calfats, pêcheurs, debardeurs de bateaux, cordiers.	54	»	»	»	»	3	15	72
Roulieis, voituriers, postillons, cochers. palefreniers.	»	»	1	1	5	3	3	13
Chaufourniers, briquetiers, tuiliers.	»	»	»	»	»	»	»	»
Potiers de terre, fayenciers, verriers.	»	1	»	1	8	3	1	14
Couvreurs.	1	»	5	5	»	»	1	12
Peintres en bâtiments, en voitures, décorateurs, etc.	»	1	5	2	1	»	2	12
Imprimeurs - typographes, lithographes, libraires, relieurs, papetiers, cartonniers.	»	»	5	1	»	»	»	6
Horlogers, bijoutiers, orfèvres, etc.	»	1	1	»	1	»	1	4
Commerçants, courtiers, colporteurs, commis marchands ou voyageurs. . .	6	2	32	15	13	5	7	80
Artistes peintres, sculpteurs, dessinateurs, graveurs, musiciens, comédiens. . .	»	»	5	2	»	»	1	8
Employés de bureau, étudiants et clercs.	9	7	29	11	8	9	19	92
Professions diverses.	2	3	16	6	7	3	9	46
Propriétaires et rentiers. . .	3	1	1	»	2	2	1	10
Sans profession.	11	10	8	4	3	8	6	50
	243	236	627	398	299	222	315	2333

Digitized by Google

Enumération des maladies et infirmités qui ont donné lieu à l'exemption prévue par la loi.		ARRONDISSEMENTS							TOTAL.
		Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenc.	
Système cutané.	Dartres	2	»	1	2	2	1	1	9
	Teigne	3	2	3	3	»	2	3	16
	Calvitie	»	»	2	1	»	1	1	6
	Lèpre et éléphantiasis	»	»	»	»	»	1	»	1
	Autres maladies	»	»	»	»	»	»	»	»
Appareil de la vue.	Aveugles	»	»	»	»	»	»	»	»
	Perte d'un œil	1	1	6	1	1	2	2	14
	Strabisme	»	1	1	1	»	»	2	5
	Myopie	1	1	1	1	»	»	1	5
	Autres maladies	4	1	16	5	4	6	5	41
Appareil de l'ouïe.	Surdimutité	»	1	»	2	»	»	1	4
	Surdité	1	»	2	»	3	3	»	9
	Maladies de l'appareil auditif	»	»	»	»	1	1	1	3
Appareil de la mastication.	Perte des dents	»	»	1	6	1	»	1	9
	Division des lèvres, etc	»	»	1	»	»	»	»	1
	Maladies des gencives et de la bouche	»	»	»	»	»	»	»	»
Organes de la voix.	Bégaiement	8	1	3	2	2	1	»	17
	Aphonie	»	»	»	»	»	»	»	»
Appareil de l'odorat.	Ozène	»	»	»	»	»	»	»	»
	Maladies du nez, etc.	»	»	»	»	»	»	»	»
Région du cou.	Goître	»	»	»	»	2	»	»	2
	Scrofules	5	6	22	9	3	5	13	63
Organes de la poitrine.	Maladie du cœur	»	»	1	2	»	»	»	3
	Phthisie	»	2	»	1	1	»	»	4
	Maladies des organes respiratoires	1	»	5	1	2	»	5	14
Organes du bas-ventr.	Tumeurs et engorgements	»	»	»	»	1	»	»	1
	Hernies	»	1	15	9	9	6	3	43
Organes genito-urinaires.	Vice de conformation	»	»	1	»	»	»	»	1
	Varicocèle	2	»	11	3	2	»	1	19
	Hydrocèle	»	»	2	»	1	»	»	5
	Maladies des voies urinaires	1	5	11	6	3	4	6	36
Membres.	perte de l'usage des membr. Supérieurs	»	»	1	»	»	»	»	1
	perte de l'usage des membr. Inférieurs	»	»	4	»	»	»	1	5
	mutilation de doigts	1	4	8	1	5	1	9	29
	Varices	»	3	7	7	6	2	3	28

Digitized by Google

		ARRONDISSEMENTS							TOTAL.
		Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenc.	
Membres.	Amaigrissement et contractures.	2	2	10	1	1	2	3	21
	Pieds plats.	1	»	»	1	1	»	»	3
Système osseux.	Pieds-bots.	4	3	16	7	3	3	1	37
	Gibbosité.	5	4	9	8	3	4	1	33
Système nerveux et encéphale.	Epilepsie.	»	»	»	1	»	2	1	4
	Convulsions.	»	»	»	»	»	»	»	»
	Idiotisme.	1	1	3	»	3	2	»	10
	Aliénation mentale.	»	»	»	»	»	»	»	»
	Paralysie.	3	2	5	»	1	2	1	15
Faiblesse de constitution.	Enfants légitimes.	29	13	42	23	20	15	22	162
	Enfants naturels.	1	1	»	»	»	»	»	2
	Elèves des Hospices.	»	»	1	1	»	1	»	3
Infirmités diverses.		7	3	19	12	8	10	9	68
Défaut de taille.	Enfants légitimes.	20	19	47	43	12	13	34	188
	Enfants naturels.	»	1	1	1	2	1	2	8
	Elèves des hospices.	»	»	4	6	»	»	4	14
Nature et nombre des exemptions légales.		99	77	282	167	103	94	140	962
Aînés d'orphelins.		4	9	10	16	3	6	7	55
Fils de veuves.		31	26	60	51	26	19	18	231
Petits-fils de veuves.		»	»	»	»	»	»	»	»
Fils	d'aveugles.	»	»	»	»	»	1	»	1
	de septuagénaires.	4	2	5	2	5	»	3	21
Puinés de frères	aveugles.	»	»	»	»	»	»	»	»
	impotents.	1	1	»	»	»	»	»	2
Aînés de deux frères du même tirage.		»	»	1	»	»	2	»	3
Frères de militaires sous les drapeaux		24	32	64	55	21	25	39	265
Frères de militaires	morts en activité.	4	3	5	6	7	4	1	30
	réformés. p. blessures.	»	»	»	»	»	»	»	»
	réformés. p. infirmités.	»	»	»	»	»	1	»	1
	admis à la retraite. p. blessures.	»	»	»	»	»	»	»	»
	admis à la retraite. p. infirmités.	»	»	»	»	»	»	»	»
		68	69	145	130	62	58	68	600

Digitized by Google

PRISONS.

MAISON CENTRALE DE DÉTENTION DE LOOS.

La maison centrale de Loos, établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, possède d'immenses et magnifiques locaux; elle est divisée en trois quartiers parfaitement distincts et renferme les hommes ainsi que les enfants détenus en vertu des articles 66, 67 et 69 du code pénal.

Les femmes qui y existaient ont été transférées en 1850 sur d'autres établissements.

Les hommes sont surveillés par des gardiens, tous anciens militaires; et les enfants, par des frères de Saint-Joseph.

Le silence est obligatoire partout et toujours.

Les détenus ont, toute l'année, quand le temps le permet, deux heures de promenade; cette promenade a lieu sur trois rangs et en silence. Les enfants peuvent causer et se livrer à des jeux qui développent leurs forces physiques. Des classes élémentaires sont établies dans les trois quartiers. Tous les jeunes détenus y sont admis; pour les hommes, l'admission est la récompense de la bonne conduite dans la maison (1).

Le régime de la maison de Loos, comme celui de toutes les autres maisons centrales, a été réglé par des arrêtés en date des 10 mai 1839 et 28 mars 1844.

Chaque détenu a son lit, un matelas, un traversin, un drap-sac, et deux couvertures, dont une en laine et l'autre en coton (2).

Une colonie agricole a été annexée à la maison centrale; 200 à 300 jeunes détenus sont appliqués à l'exploitation des terrains loués par le gouvernement dans l'enclos de l'abbaye. Cet établissement produit d'excellents résultats. Les enfants qui y sont admis apprennent à la fois l'agriculture et l'horticulture, et peuvent en quittant la colonie, être utilement employés dans les fermes et dans les jardins. Ils vivront ainsi loin des villes, où ils seraient exposés à de nouvelles rechutes. Nous faisons des vœux pour que la société

(1) Deux aumôniers sont attachés à l'établissement et font aux condamnés des instructions religieuses, les dimanches et jours de fêtes.

(2) Le régime alimentaire des détenus se compose, pour chaque jour et pour chacun d'eux : 1.° d'un pain de 750 grammes; 2.° d'une ration de soupe, le matin, à neuf heures; 3.° d'une ration de légumes, à trois heures de l'après-midi.

Tous les détenus peuvent, en outre, avec le produit de leur travail, se procurer un supplément de vivres.

En cas de maladie, les condamnés sont admis à l'infirmerie, où ils reçoivent tous les soins que réclame leur état.

Digitized by Google

seconde le gouvernement dans cette œuvre de moralisation en accueillant les jeunes colons qui viendront lui demander du travail à l'époque de leur libération.

Les prisons civiles existant dans le département, renfermaient au 1.er juillet 1853, une population totale de 2,357 individus dont voici le détail :

MAISON DE LOOS.

Condamnés à la réclusion et à une année et plus d'emprisonnement.	Criminels		289	1802
	Correctionnels		1154	
	Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans, au moment de leur condamnation		359	

MAISON DE JUSTICE DE DOUAI.

Détenus pour dettes, ou pour amendes	hommes	39	43	181
	femmes	4		
Prévenus et accusés	hommes	25	31	
	femmes	6		
Condamnés criminels	hommes	12	15	
	femmes	3		
Condamnés correctionnels à moins d'un an et à un an d'emprisonnement	hommes	65	75	
	femmes	10		
Idem, à plus d'un an d'emprisonnement	hommes	3	9	
	femmes	6		
Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans.	garçons		8	

MAISON D'ARRÊT DE DUNKERQUE.

Prévenus et accusés	hommes	8	12	127
	femmes	4		
Condamnés correctionnels à moins d'un an et à un an d'emprisonnement	hommes	79	103	
	femmes	24		
Idem à plus d'un an	hommes	2	6	
	femmes	4		
Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans.	garçons		6	

MAISON D'ARRÊT D'HAZEBROUCK.

Détenus pour dettes envers l'Etat ou retenus pour amendes	hommes	36	53	149
	femmes	17		
Prévenus et accusés	hommes	8	9	
	femmes	1		
Condamnés à un an et à moins d'un an d'emprisonnement	hommes	35	56	
	femmes	21		
Condamnés à plus d'un an d'emprisonnemen t.	hommes		2	
Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans.	garçons	28	29	
	filles	1		
		A reporter		2350

Digitized by Google

			Report. . . .	2250
MAISON D'ARRÊT DE LILLE.				
Détenus pour dettes ou retenus pour amendes.	hommes . .	70	84	
	femmes. . . .	14		
Détenus par mesure administrative. . .	hommes. . . .	16	17	
	femmes. . . .	1		
Prévenus et accusés.	hommes . . .	55	72	341
	femmes. . . .	17		
Condamnés correctionnels à moins d'un an ou à un an d'emprisonnement. . .	hommes . . .	99	146	
	femmes. . . .	47		
Condamnés à plus d'un an.	hommes . . .	»	15	
	femmes. . . .	15		
Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans.	garçons		8	
MAISON D'ARRÊT DE CAMBRAI.				
Prévenus et accusés.	hommes . . .	15	20	
	femmes. . . .	5		
Condamnés correctionnels à un an et à moins d'un an d'emprisonnement. .	hommes . . .	29	35	59
	femmes. . . .	6		
Condamnés à plus d'un an	hommes.		1	
Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans. .	garçons.		3	
MAISON D'ARRÊT D'AVESNES.				
Détenus pour dettes	hommes		2	
Prévenus et accusés	hommes . . .	19	24	
	femmes . . .	5		
Condamnés correctionnels à un an ou à moins d'un an d'emprisonnement. . .	hommes . . .	50	55	82
	femmes. . . .	5		
Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans	fille.		1	
MAISON D'ARRÊT DE VALENCIENNES.				
Détenus pour dettes ou recommandés pour amendes	hommes. . . .	4	6	
	femmes . . .	2		
Prévenus et accusés.	hommes. . . .	10	13	
	femmes. . . .	3		
Condamnés correctionnels à un an et à moins d'un an d'emprisonnement. . .	hommes. . . .	42	50	74
	femmes. . . .	8		
Condamnés à plus d'un an.	hommes.		3	
Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans. .	garçons		2	
DÉPÔTS DE SURETÉ.				
Bailleul. — Prévenus ou accusés. . . .	homme. . .	1	2	
	femme. . . .	1		
Cassel — Idem.	hommes.		1	
Le Cateau. — Idem.	hommes.		3	10
Maubeuge. — Idem.	hommes.		2	
Orchies. — Idem	homme	1	2	
	femme. . . .	1		
			Total.	2,936

Digitized by Google

ADMINISTRATION COMMUNALE

Nous avons indiqué au commencement de la seconde partie de l'Annuaire le nombre des communes du département et la population de chacune d'elles, et nous avons aussi récapitulé leurs chiffres de population par arrondissement. Nous allons maintenant entrer dans quelques détails sur leurs ressources.

Voici le relevé des recettes et des dépenses des communes, d'après les budgets de 1853.

Arrondissem.ᵉ	RECETTES			DÉPENSES		
	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.
Dunkerque.	618045 09	254753 25	872798 34	546776 05	203203 50	749979 65
Hazebrouck.	436227 41	69625 17	505852 58	432795 94	71151 23	503947 17
Lille.	2457774 30	1269806 52	3727580 82	1933499 83	1517734 38	3451234 21
Cambrai.	648529 26	50150 23	698679 49	601316 84	57308 66	658625 50
Avesnes.	501123 17	99150 95	600274 12	499155 73	103684 21	602839 94
Douai.	525344 67	45099 55	570444 22	511917 76	121529 55	633447 31
Valenciennes.	712341 05	105480 07	817821 12	557453 53	90547 54	648001 07
	5899384 95	1894065 74	7793450 69	5082915 78	2165159 07	7248074 85

Nous croyons utile d'indiquer en outre, et d'une manière spéciale, celles des communes dont les recettes excèdent 100,000 francs.

Communes.	RECETTES			DÉPENSES		
	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.
ambrai.	237708 06	»	237708 06	186793 56	50350 »	237143 56
ouai.	316239 »	8862 »	325101 »	229022 15	88420 »	317442 15
unkerque.	332796 »	198463 »	531259 »	258770 »	271628 »	530398 »
lle.	1124989 61	424370 43	1549360 04	835127 46	668825 36	1503952 82
oubaix.	355941 »	85000 »	440941 »	262496 88	168461 70	430958 58
urcoing.	207163 »	76736 »	283899 »	172732 »	96799 25	269531 25
alenciennes.	242967 49	54700 »	297667 49	242967 49	54700 »	297667 49

Digitized by Google

Liste des communes dont les revenus excèdent 30,000 *francs.*

Bergues, Dunkerque, Gravelines, Bailleul, Cassel, Estaires, Hazebrouck, Merville, Armentières, Lille, Moulins-Lille, Roubaix, Tourcoing, Wazemmes, Cambrai, Le Câteau, Avesnes, Maubeuge, Douai, Saint-Amand, Condé, Denain, Valenciennes.

Liste des communes ayant de 10,000 *à* 30,000 *francs de revenus.*

Bourbourg (ville), Bourbourg (campagne), Hondschoote, Warhem, Wormhoudt, La Gorgue, Morbecque, Nieppe, Steenvoorde, Steenwerck, Vieux-Berquin, La Bassée, Bondues, Comines, Esquermes, Haubourdin, Linselles, Quesnoy-sur-Deûle, Seclin, Wambrechies, Wattrelos, Solesmes, Anor, Bavai, Fourmies, Landrecies, Le Quesnoy, Solre-le-Château, Trélon, Flines-lez-Raches, Marchiennes (ville), Orchies, Sin, Anzin, Fresnes, Hasnon, Hergnies, Trith-Saint-Léger, Wallers.

OCTROIS.

Les recettes énoncées dans les tableaux ci-dessus, comprennent les produits des octrois.

Les détails qui suivent indiquent les communes où des octrois sont établis, et le montant du revenu fourni par cette nature d'impôt sur les consommations de toute espèce afférentes à l'année 1852.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues	40,745	95
Bourbourg-Ville	9,831	06
Bourbourg-Camp.	6,173	22
Coudekerque-Br.	2,181	43
Dunkerque	241,806	64
Gravelines	34,715	16
Hondschoote	9,728	96

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul	46,205	01
Cassel	19,580	37
Estaires	24,764	55
Hazebrouck	42,115	98
La Gorgue	8,179	51
Merville	22,636	13
Morbecque	6,417	35
Steenvoorde	9,600	20
Vieux-Berquin	6,412	95

Arrondissement de Lille.

Allennes-lez-Marais.	»	»
Annœullin	6,878	63
Armentières	60,468	15
La Bassée	5,634	17
Comines	9,238	76
Croix	»	»
Esquermes	47,899	78
Lannoy	6,046	25
Lille	934,060	97
Moulins-Lille	27,475	54
Quesnoy-sur-Deûle.	9,02)	59
Roubaix	314,310	35
Seclin	16,219	47
Tourcoing	222,860	40
Wazemmes	102,626	01

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai	193,396	88
Le Câteau	43,467	78

Digitized by Google

Arrondissement d'Avesnes.		*Arrondissement de Valenciennes.*	
Avesnes.....	21,885 34	Amand (Saint)....	39,471 06
Bavai.....	6,612 26	Anzin.....	24,200 »
Landrecies.....	17,788 49	Condé.....	22,886 92
Maubeuge.....	51,624 75	Denain.....	42,419 63
Quesnoy (Le).....	21,373 73	Valenciennes.....	222,480 88
Solre-le-Château...	4,589 24	Vieux-Condé.....	3,839 50
Arrondissement de Douai.			
Douai.....	246,021 97		

Résumé par arrondissement.

Arrondissement de Dunkerque....	245,182	42
— d'Hazebrouck	135,922	05
— de Lille.....	1,732,715	97
— de Cambrai.....	236,864	66
— d'Avesnes.....	123,873	81
— de Douai.....	246,021	97
— de Valenciennes...	355,297	99
Total.....	3,225,878	87

Impositions extraordinaires communales.

Des 662 communes dont se compose le département, 642 manquant de ressources suffisantes, ont été obligées de recourir à des impositions extraordinaires pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire de l'exercice 1852, et pour faire face à des travaux urgents ou d'autres objets d'intérêt local.

De ces 642 communes, 58 appartiennent à l'arrondissement de Dunkerque, 53 à celui d'Hazebrouck, 131 à celui de Lille, 116 à celui de Cambrai, 149 à celui d'Avesnes, 62 à celui de Douai et 73 à celui de Valenciennes.

Les impositions extraordinaires qui ont été autorisées et perçues pendant ledit exercice, se sont élevées, savoir :

1.° Pour le traitement des gardes-champêtres.	201,121	»
2.° Pour le service des dépenses municipales ordinaires.....	458,448	»
3.° Pour le service ordinaire du culte paroissial.	90,352	»
4.° Pour le service ordinaire de l'instruction publique.....	194,340	»
5.° Pour le service de la garde nationale....	11,325	»
6.° Pour les chemins vicinaux.....	266,047	»
7.° Pour travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal.....	762,478	»
Total.....	1,984,111	»

Digitized by Google

Ces impositions se divisent encore comme suit :

	Impositions destinées à couvrir l'insuffisance des ressources ordinaires.	Impositions destinées à couvrir les dépenses extraordinaires	TOTAL.
Arrondiss.t de Dunkerque.....	110765 »	42528 »	153293 »
——— d'Hazebrouck.....	161624 »	79997 »	241621 »
——— de Lille.....	416083 »	329223 »	745306 »
——— de Cambrai.....	213817 »	145864 »	359681 »
——— d'Avesnes.....	145552 »	85615 »	231167 »
——— de Douai.....	57388 »	51819 »	109207 »
——— de Valenciennes...	116464 »	27432 »	143836 »
	1221693 »	762478 »	1984111 »

Cette somme de 1,984,111 francs, comparée à la masse des contributions de toutes les communes sur lesquelles les impositions ont été levées et qui se montent à 7,301,412 francs, présente un taux moyen de 27 centimes additionnels.

SECOURS PUBLICS.

HOSPICES.

Nous avons dit dans la première partie de cet Annuaire, que les hospices existant dans le département sont au nombre de cinquante-deux. (Voir page 98.)

Voici la nomenclature de ces établissements, avec indication de leur population et de leurs ressources.

Digitized by Google

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS.	Population au 1.er octobre 1853. Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Total.	BUDGETS DE 1855. Recettes ordinaires. Revenus dotaux.	Allocations municipales	Total.	Dépenses ordinaires
Arr. de Dunkerque.								
Bergues (hosp. civil).	11	40	40	91	29003 47	»	29003 47	28991 23
Bourbourg (id.).....	»	37	23	60	13917 92	»	13917 92	13850 30
Dunkerque (h. gén.)..	21	127	172	320	43758 16	40000	83758 16	85925 75
Arr. d'Hazebrouck.								
Bailleul (hosp. civil).	16	82	16	114	18719 20	3000 »	21719 20	21380 80
Cassel (id.).....	2	27	»	27	7189 85	2000 »	9189 85	8946 32
Idem (pauvre école)..	»	»	30	30				
Estaires (hospice)....	»	14	»	14	184 »	1500 »	1684 »	1547 »
Hazebrouck (h. civil).	»	87	»	87	10030 44	6000 »	16030 44	15113 08
Idem (maison de mal.)	27	»	»	27				
Merville.....	»	12	1	13	62 »	4000 »	4062 »	4062 »
Steenvoorde (h. civ.).	2	37	»	39	6880 05	»	6880 05	6533 »
Vieux-Berquin.....	»	12	»	12	2118 »	500 »	2618 »	2655 »
Arrond. de Lille.								
Armentières (h. civ.)..	10	85	47	142	29814 51	3000 »	32814 51	30102 60
Bassée (La) (id.)..	»	29	9	38	9605 25	»	9605 25	8680 »
Comines (id.).....	12	23	»	35	12663 76	»	12663 76	12353 65
Haubourdin (id.)..	5	39	3	53	9825 19	»	9825 19	8705 85
Lille (hosp. général).	»	1135	159	1294				
Id. (hôp. St.-Sauv.)..	262	»	»	256				
Id. (Vieux-H. et Bl.).	»	79	52	131	546101 »	85000 »	631101 »	653340 »
Id. (hospice Ganthois)	»	140	»	140				
Id. (hosp. Stappaert.)	»	»	58	58				
Id. (Béguinage).....	»	5	»	5	»	»	»	»
Quesnoy-s.-D. (hosp.)	»	16	»	16	3777 »	»	3777 »	3377 50
Roubaix (hosp. civil.)	48	106	112	266	45976 27	30000 »	75976 27	70878 10
Seclin (hôp. de mal.).	41	37	»	78	40841 08	»	40841 08	34585 40
Tourcoing (vieilles femmes et orphelins)	»	60	22	82				
Id. (vieux h. et orph.)	»	22	15	37	19177 73	23200 »	42377 73	42358 60
Idem (hôpital).....	35	»	»	35				
Wattrelos (hosp. civ.)	»	31	»	31	9696 32	»	9696 32	8783 65
Wazemmes.....	10	»	»	10	300 »	4000 »	4300 »	4290 »
Arr. de Cambrai.								
Cambrai (hosp. gén.).	»	141	69	210	172440 42	»	172440 42	159374 64
Id. (hôp. de malades) .	66	40	»	106				
Id. (hosp. Vanderb.)..	»	»	98	98	46685 99	»	46685 99	45339 59
A REPORTER...	566	2446	900	3912	1078767 61	202200 »	1280967 61	1270864 06

Digitized by Google

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS.	Population au 1.er octobre 1853. Malades.	Vieillards	Orphelins.	Total.	BUDGETS DE 1853. Recettes ordinaires. Revenus dotaux.	Allocations municipales	Total.	Dépenses ordinaires.
Report....	566	2446	900	3912	1078767 61	202200	1280967 61	1270884 06
Arrond. d'Avesnes.								
Avesnes (hosp. civil)..	21	17	22	60	20267 27	»	20267 27	19850 »
Landrecies (idem)...	5	33	»	38	7686 54	»	7686 54	7026 54
Maubeuge (hosp. civil)	5	76	37	118	27137 21	»	27137 21	26826 48
Id. (fondon Gippus)..	»	22	»	22				
Le Quesnoy (hosp. c.)	6	51	17	74	23523 96	»	23523 96	21425 65
Solre-le-Château (id.)	»	9	1	10	573 70	»	573 70	350 »
Arrond. de Douai.								
Douai (hosp. général)	»	412	62	474	245584 »	»	245584 »	244044 83
Idem (Hôtel-Dieu)...	69	»	»	69				
Lallaing.....	»	»	»	»	1972 38	»	1972 38	1946 79
Orchies (vieillards)..	»	28	»	30	16868 80	»	16868 80	16485 »
Idem (orphelines)....	»	»	15	15				
Arr. de Valenciennes.								
Amand (St.) (hosp. c.)	»	70	12	82	2324 29	»	2324 29	22209 »
Idem (orphelines)...	»	»	20	20				
Condé (h. des veuves).	»	12	»	12	2197 »	400 »	2597 »	2590 »
Valenciennes (h. gén.)	»	257	88	345				
Idem (Hôtel-Dieu)...	50	»	»	50				
Idem (orphelins).....	»	»	30	30	257565 66	»	257565 66	249745 70
Idem (chartriers)....	»	60	»	60				
Idem (Hôtellerie)....	»	260	»	260				
Total.....	724	3753	1204	5681	1705468 42	202600 »	1908068 42	1883334 25

La dépense totale de 1,883,334 fr. 25 c., répartie sur les 5,681 individus entretenus dans les hospices, donne pour chacun, et pour l'année, 331 fr. 51 c., et par journée, 90 c. 80 dix-millièmes.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Le service des bureaux de bienfaisance du département se résume comme suit :

Digitized by Google

Arrondissements.	Nombre de bureaux de bienfaisance.	Nombre d'indigents admis aux secours.	Revenus dotaux.	Subsides municipaux, quêtes, dons etc.	Total des ressources.
Dunkerque.....	59	23812	127623 »	38290 »	165913 »
Hazebrouck....	53	27926	108432 »	76011 »	184443 »
Lille.....	131	53840	345592 »	189611 »	535203 »
Cambrai.....	102	19853	288049 »	24071 »	312120 »
Avesnes.....	136	18195	201233 »	48675 »	249908 »
Douai.....	61	6385	104897 »	35047 »	139944 »
Valenciennes...	77	34237	293195 »	22490 »	315694 »
Totaux....	619	184249	1469021 »	434204 »	1903225 »

Les revenus des hospices étant de 1,908,068 42
et ceux des bureaux de bienfaisance de..... 1,903,225 »

Les ressources affectées aux services de charité dans le département s'élèvent à..... 3,811,293 42

ENFANTS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.

Aux ressources récapitulées ci-dessus viennent s'ajouter les sommes allouées sur les fonds départementaux et sur ceux des communes pour le paiement des dépenses de mois de nourrice et pensions des enfants trouvés et abandonnés. Ces sommes se sont élevées, pour 1852, à 32,617 fr. 06 c., ainsi que le constatent les détails consignés dans le tableau suivant :

VILLES ou les hospices sont situés.	Existant au 1.er janvier 1852.	Admis.	Sortis.	Morts.	Restant au 31 décembre.	Dépenses des mois de nourrice et pensions pendant 1852.
Dunkerque.....	32	17	11	»	38	1985 54
Lille.....	290	72	109	17	236	22936 57
Cambrai.....	62	10	16	»	56	3903 54
Douai.....	19	11	7	1	22	1425 52
Valenciennes.....	29	3	4	1	27	2365 89
Totaux....	432	113	147	19	379	32617 06

Digitized by Google

Les dépenses ci-dessus comprennent 297 fr. 80 c. payés pour l'entretien de 51 enfants naturels secourus dans leurs familles.

Les tours d'exposition qui existaient dans le département ont été fermés, savoir : ceux de Douai et Valenciennes, le 1.er janvier 1840 ; celui de Lille, le 1.er janvier 1842, et ceux de Dunkerque et Cambrai, le 1.er juin 1843.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Voici le tableau des opérations de ces établissements pendant l'année 1852 :

VILLES.	NOMBRE de gages reçus pendant l'année.	SOMMES prêtées sur ces gages.	Valeur moyenne de chaque article.	NOMBRE de gages retirés ou vendus.	SOMMES recouvrées par les dégagemens et les ventes.	NOMBRE de gages en magasin au 31 décembre 1852.	SOMME prêtée représentée par ce nombre de gages.
Bergues....	89958	458174 »	5,08	87137	430973 »	33992	276101 »
Lille.....	169760	1005314 50	5,92	166915	985677 50	48337	365186 »
Cambrai..	31874	151803 »	4,76	32081	153500 »	9824	59245 »
Douai.....	34908	147791 »	4,24	34157	145683 »	12916	70194 »
Valenciennes	60654	357714 »	5,90	60557	357488 »	19956	134943 »
TOTAUX..	387154	2120796 50	5,05	380847	2073360 50	125025	905669 »

CAISSES D'ÉPARGNE.

Le mouvement des onze caisses d'épargne ouvertes dans le département a donné, pendant l'année 1852, les résultats suivants :

Digitized by Google

VILLES où sont établies les caisses d'épargne.	NOMBRE DE LIVRETS existant au 1.er janvier.	ouverts Pendant l'année.	soldés Pendant l'année.	restant au 31 déc.	SOMMES dues aux déposants le 1.er janvier.	VERSEMENTS effectués pendant l'année.	REMBOURSEMENTS effectués pendant l'année.	INTÉRÊTS alloués par le trésor.	SOLDE restant dû aux déposants le 31 déc.
Dunkerque..	3397	783	274	3906	913392 48	654642 79	397887 86	44017 04	1304164 45
Hazebrouck.	140	161	16	285	37639 22	72404 88	8989 17	2941 41	103996 34
Lille.....	9111	3208	1421	10898	2839908 42	2162507 63	1085796 47	135930 39	4052569 97
Armentières.	»	395	21	374	»	120604 12	9701 47	3157 36	114060 11
Roubaix....	1229	599	161	1667	501965 68	419360 01	147539 88	27525 50	801291 86
Tourcoing...	648	350	89	909	268401 19	225413 67	57942 39	13297 97	451170 44
Cambrai....	1722	756	389	2089	407153 46	367279 42	204159 80	18860 47	589133 55
Avesnes.....	456	308	128	636	172514 47	205228 03	85608 37	8469 93	300604 06
Maubeuge...	661	307	93	875	217055 61	213311 03	90559 67	11158 94	350965 91
Douai.....	2947	1424	470	3901	1100868 26	957272 70	443015 49	61850 10	1676975 57
Valenciennes.	2925	1206	561	3570	759630 34	637238 04	304912 25	36755 65	1128711 78
Totaux...	23236	9497	3623	29110	7218529 13	6035262 32	2746132 27	365984 76	10873643 94

Le solde dû aux déposants s'est augmenté pendant l'année de 3,655,114 fr. 81 c.

Digitized by Google

CAISSE DES RETRAITES POUR LA VIEILLESSE.

ARRONDISSEMENTS.	MONTANT DES SOMMES VERSÉES du 1er. juillet 1851 au 1er. octobre 1852. — CAPITAUX		du 1er. octobre 1852 au 1er. octobre 1853. — CAPITAUX	
	aliénés.	réservés.	aliénés	réservés.
Dunkerque.	2105	10020	19700	27760
Hazebrouck.	2075	»	125	4200
Lille.	49200	44680	29320	46700
Cambrai	520	8040	3430	510
Avesnes	5660	3100	440	4490
Douai	60	2600	160	5400
Valenciennes	5715	12730	925	18910
	65335	81170	54100	107970
	146505		162070	
	308575			

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

Situation et service des sociétés libres ou instituées existant dans le département pendant l'année 1852.

ARRONDISSEMENTS	NOMBRE des		RECETTES	NOMBRE des associés secourus.	SECOURS alloués et autres dépenses.	CAPITAL restant au 31 décembre
	sociétés.	associés.				
Dunkerque . . .	8	462	6419	84	3232	3197
Hazebrouck . . .	9	1102	8243	201	6002	2241
Lille.	195	13167	180823	4592	130399	50424
Cambrai	6	257	4896	28	2733	2167
Avesnes	»	»	»	»	»	»
Douai.	5	1504	42061	241	11407	30654
Valenciennes. .	4	155	7798	42	1130	6668
	227	16727	250240	5188	154893	95347

Digitized by Google

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Extrait du Rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

Par le Conseil académique du Nord, le 28 *juillet* 1853.

1.° ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

L'année scolaire 1852-53 a été marquée dans notre belle Académie du Nord par d'importantes améliorations.

Nous placerons au premier rang l'établissement d'une école préparatoire de médecine, à Lille. Le département du Nord, si riche d'ailleurs et si prospère à d'autres points de vue, ne comptait encore aucune institution qui pût se rattacher à l'enseignement supérieur. Le décret du 12 août 1852 a comblé cette lacune.

43 élèves se sont fait inscrire pour suivre les cours de l'école préparatoire. Placée sous la direction habile et dévouée de M. le docteur Cazeneure, cette institution ne pouvait manquer de s'engager dans une bonne voie, et d'indiquer, dès son début, qu'elle aspirait à un long et heureux avenir. Les professeurs attachés à cet établissement ont dignement rempli leur tâche, en s'occupant avec zèle et assiduité de l'enseignement qui leur était confié. Nous avons eu à déplorer, dès le commencement de l'année 1853, la mort de l'honorable M. Lestiboudois. Cette perte a été vivement sentie au sein de l'école, ainsi que dans la ville de Lille.

Il ne serait peut-être pas malséant, Monsieur le Ministre, que de nouveaux établissements vinssent développer dans le département du Nord le goût et les avantages de l'enseignement supérieur. Il est difficile de supposer qu'une faculté des sciences et une faculté des lettres ne puissent pas s'établir avec quelque profit dans un département qui compte un si grand nombre de villes importantes, et un million cent cinquante-huit mille habitants.

2.° ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Lycées et colléges communaux.

L'enseignement secondaire a éprouvé cette année une grande transformation, et nous pouvons ajouter qu'il a reçu une impulsion puissante et salutaire par suite de l'application du nouveau plan d'études, et de la bifurcation des classes pour les élèves de la section supérieure. Le département du Nord figure sans doute au premier rang de ceux qui devaient accueillir avec empressement une innovation si longuement mûrie et aussi sagement conçue. Nous osons croire qu'il se-

Digitized by Google

place également au nombre des Académies qui ont déployé le plus d'intelligence et de zèle pour la mettre à profit, et pour réaliser les avantages qu'on peut s'en promettre. Dans les deux lycées de Douai et de Lille, les nouveaux plans ont été adoptés avec une véritable reconnaissance, les nouveaux programmes ont été suivis avec une scrupuleuse exactitude. Grâce au zèle de MM. les proviseurs et de MM. les censeurs des études, les intentions de l'autorité supérieure ont été comprises et religieusement interprétées.

Ce qui prouve que la réforme de l'enseignement secondaire répondait à un besoin réel, c'est qu'elle a été accueillie dans les établissements mêmes où rien ne faisait une loi de l'adopter. Parmi les 15 colléges communaux qui existent dans le département du Nord, il y en a six qui peuvent être considérés comme des colléges de plein exercice. Par le nombre des élèves qui les fréquentent, par le nombre et par la valeur des maîtres qui y sont attachés, ces colléges se rapprochent autant que possible des lycées impériaux. Ils se sont toujours fait un honneur et un devoir de conformer leur enseignement à toutes les prescriptions de l'autorité supérieure. Dès le mois d'octobre 1852, plusieurs de ces établissements ont adopté, pour toutes les classes, les nouveaux programmes d'études ; ils ont pratiqué la bifurcation parmi les élèves de la section supérieure. L'enseignement scientifique s'y est donc organisé à côté de l'enseignement littéraire. Ce n'est pas sans un grand dévouement de la part de tous les fonctionnaires attachés à ces colléges que des résultats aussi importants ont été obtenus ; mais personne n'a reculé devant le besoin de répondre à l'appel de l'autorité supérieure, et de s'acquérir de nouveaux titres à la confiance des familles et à celle des jeunes gens studieux qui se préoccupent de leur avenir.

Dans les colléges de second ordre, il était impossible de penser à une semblable organisation. Ni le nombre des élèves ni le nombre des maîtres ne pouvait se prêter au dédoublement de l'enseignement supérieur. Cet enseignement n'existe pas pour le plus grand nombre d'entre eux. Mais on s'est occupé d'organiser les classes de grammaire et les classes élémentaires conformément aux nouveaux programmes, de telle manière que les établissements de ce genre puissent devenir de véritables pépinières pour les colléges de plein exercice et pour les lycées impériaux. Ainsi l'enseignement secondaire pourra se développer dans tous les établissements publics d'après un système homogène et harmonique, et continuera, il faut l'espérer, à produire des résultats satisfaisants.

Enseignement libre.

L'enseignement libre est représenté dans le département du Nord par une trentaine de pensionnats, dont le plus grand nombre est dirigé par des laïques, dont sept à huit sont placés sous la direction de chefs et de professeurs ecclésiastiques. Quelques maîtres de pen-

Digitized by Google

sion, dans les grandes villes, envoient leurs élèves suivre les classes des lycées et des colléges communaux. Les jeunes gens profitent ainsi de tous les avantages que présente l'enseignement public; mais dans un grand nombre de pensionnats, les jeunes gens restent constamment sous la direction de leurs maîtres particuliers. Rien n'indique que dans les établissements de ce genre les nouveaux programmes d'études aient été sérieusement consultés et mis à profit. Dans les établissements libres, même les plus considérables, il serait difficile d'opérer la bifurcation des études parmi les élèves les plus avancés. Pour obtenir une pareille amélioration, il faudrait un personnel enseignant plus nombreux et sans doute aussi mieux éprouvé que celui qui se rencontre dans les établissements libres.

3.° INSTRUCTION PRIMAIRE.

Statistique. — Il y avait l'an dernier 948 écoles publiques. Cette année on en compte 969 ainsi réparties :

Arrondissements.	ÉCOLES PUBLIQUES			
	de garçons.	de filles.	des 2 sexes.	Totaux par arrondissement.
Avesnes	57	44	100	201
Cambrai	56	45	65	166
Douai	42	29	24	95
Dunkerque	16	13	44	73
Hazebrouck	31	21	34	86
Lille	104	75	39	218
Valenciennes	58	47	25	130
Totaux	364	274	331	969

C'est une augmentation sur l'année dernière de 21 écoles publiques, dont 19 de filles. Les écoles mixtes ou des deux sexes ont donc été réduites d'autant.

Voici par arrondissement la population des écoles publiques dans l'hiver et dans l'été.

Arrondissements.	Hiver.	Été.
Avesnes	14,546	10,580
Cambrai	13,833	10,372
Douai	8,309	4,502
Dunkerque	8,752	5,840
Hazebrouck	8,299	6,636
Lille	24,726	18,849
Valenciennes	14,626	11,594
Totaux	93,091	68,273

Digitized by Google

Population dans les écoles libres.

Arrondissements.	Nombre des écoles de garçons.	Nombre des écoles de filles.	Hiver.	Eté.
Avesnes	23	31	2,795	2,312
Cambrai	18	27	3,912	3,505
Douai	13	43	3,481	3,074
Dunkerque	21	23	1,891	1,833
Hazebrouck	8	15	1,223	1,023
Lille	30	82	7,723	6,048
Valenciennes	25	43	3,726	3,342
Totaux	138	264	24,751	21,137
	403			

	En hiver.	En été.
Elèves dans les écoles communales	93,091	68,273
— libres	24,751	21,137
	117,842	89,410

Comparés à l'an dernier, ces deux tableaux présentent une différence en plus de 2,154 élèves pour l'hiver et de 3,949 pour l'été ; et si l'on tient compte de la diminution des écoles libres qui se trouvent réduites de 425 à 402, l'on verra que l'accroissement notable que nous constatons est tout entier, et même au delà, en faveur des écoles publiques.

Le progrès que le Conseil signale ne s'arrêtera pas là. L'adoption du taux unique pour la rétribution scolaire, en dérangeant tout d'un coup les vieilles habitudes, a pu éloigner des écoles un certain nombre de petits enfants ; mais l'immense majorité des communes a accueilli avec reconnaissance une mesure que le Conseil académique a adoptée après un long et mûr examen, dans l'intérêt bien entendu des écoles et des instituteurs, et à laquelle on ne peut reprocher que d'être nouvelle ; et déjà c'est à peine si l'on découvre dans les délibérations de cette année quelques rares conseils municipaux demeurés par routine fidèles au vieux système des trois catégories, qui réunit tous les inconvénients sans offrir un seul avantage.

Les supputations approximatives auxquelles se sont livrés MM. les inspecteurs établissent que 39,000 enfants des deux sexes sont privés de toute instruction.

Digitized by Google

Gratuité. — Sur les 93,091 enfants des deux sexes admis dans les écoles publiques, 50,071 reçoivent l'instruction gratuite.

Arrondissements.	Élèves gratuits.
Avesnes	5,585
Cambrai	6,686
Douai	4,456
Dunkerque	5,286
Hazebrouck	4,076
Lille	15,556
Valenciennns	8,435
Total	50,071

Salles d'asile. — Le tableau suivant complétera la statistique des établissements d'instruction primaire.

Arrondissements.	Nombre d'asiles.	Nombre des enfants reçus dans les asiles.
Avesnes	36	1,233
Cambrai	23	3,264
Douai	15	1,553
Dunkerque	10	480
Hazebrouck	13	720
Lille	29	4,288
Valenciennes	36	2,537
Totaux	162	14,074

Le rapport de l'an dernier constatait l'existence de 191 asiles, mais on avait confondu un certain nombre de garderies d'enfants avec les asiles proprement dits. Espérons que la multiplication des asiles fera disparaître peu à peu ces misérables garderies qui retardent l'établissement d'asiles réguliers, et où le plus souvent l'air même manque aux enfants : une dizaine de nouveaux asiles sont en projet.

Si nous ajoutons aux chiffres cités plus haut 4,041 jeunes gens qui fréquentent les écoles d'adultes, dont le nombre décroîtra chaque jour avec les progrès de l'instruction, 1,222 jeunes filles reçues dans des ouvroirs, 7,229 enfants bien ou mal instruits dans les écoles de fabriques, nous aurons le chiffre total des enfants qui reçoivent, à différents degrés, l'instruction élémentaire dans le département du Nord.

Digitized by Google

CLASSIFICATION INTELLECTUELLE DES ÉCOLES.

Ecoles communales de garçons.

Arrondissements.	Bonnes.	Assez bonnes.	Médiocres.	Mauvaises.
Avesnes	30	12	10	5
Cambrai	12	18	10	2
Douai	17	23	13	3
Dunkerque	9	5	2	»
Hazebrouck	12	14	5	»
Lille	20	47	25	12
Valenciennes	20	22	14	2
Totaux	120	141	79	24

Ecoles communales de filles.

Arrondissements.	Bonnes.	Assez bonnes.	Médiocres.	Mauvaises.
Avesnes	15	14	10	5
Cambrai	18	18	6	3
Douai	10	14	5	»
Dunkerque	8	4	1	»
Hazebrouck	7	11	3	»
Lille	13	23	27	1
Valenciennes	21	14	11	8
Totaux	92	98	63	17

Ecoles communes des deux sexes.

Arrondissements.	Bonnes.	Assez bonnes.	Médiocres.	Mauvaises.
Avesnes	20	38	28	14
Cambrai	14	26	19	6
Douai	7	9	7	1
Dunkerque	8	19	12	5
Hazebrouck	4	16	13	1
Lille	10	12	8	9
Valenciennes	6	9	9	1
Totaux	69	129	96	37

A la rigueur, il n'y a que de bonnes ou de mauvaises écoles, car on ne fait pas son devoir à demi. — Les mesures sont prises pour réduire considérablement, dans le délai le plus prochain, le chiffre

Digitized by Google

des écoles mal dirigées, et le Conseil a la ferme confiance que, grâce à la surveillance chaque jour plus active, aux félicitations distribuées à propos, aux mesures disciplinaires et surtout au bon esprit des maîtres qu'il ne faut qu'encourager et éclairer, le rapport de l'an prochain présentera des résultats beaucoup plus satisfaisants.

Dans les écoles mixtes, l'instruction des filles est presque toujours sacrifiée à celle des garçons. — Nous ne disons rien de l'éducation qu'un instituteur ne peut guère donner à de jeunes filles. — Ne serait-il pas à désirer que la femme ou la fille de l'instituteur, ou toute autre personne désignée par l'autorité locale et agréée par le Recteur fût chargée, moyennant une légère indemnité, d'exercer, une heure chaque jour, au moins, les jeunes filles sur les travaux à l'aiguille ? Le Conseil estime aussi que conformément aux dispositions de la loi de 1841 sur le travail dans les ateliers, aucune fille ne doit être admise à l'apprentissage de la dentelle ou de la broderie avant l'âge de 8 ans accomplis, et il demande que, passé cet âge, elle soit obligée de suivre chaque jour, pendant un temps donné, les leçons de l'école du lieu.

Situation morale.

Depuis le 1.er octobre dernier, 33 instituteurs ont été réprimandés ; 10 instituteurs ont subi la peine de la suspension ; 11, dont 1 institutrice ont été révoqués par le Recteur. Le Conseil a prononcé l'interdiction absolue de quatre instituteurs privés, et la censure contre un seul.

A côté de ces rigueurs nécessaires et peut-être trop longtemps différées, le Conseil se plaît à rendre justice à la conduite régulière de nos instituteurs et à l'excellent esprit qui les anime. On avait trop exalté jadis la mission sociale des instituteurs primaires ; aujourd'hui il faut éviter d'humilier et de décourager ces utiles fonctionnaires appelés à rendre de si précieux services ; ce serait leur enlever cette confiance en eux-mêmes, ce sentiment raisonnable de leur dignité personnelle, sans lequel ils ne pourraient plus faire le bien.

Un arrêté de M. le Recteur, en date du 28 janvier, a interdit aux instituteurs la fréquentation des cabarets. Les prescriptions de cette circulaire ont pu paraître pénibles d'abord ; on ne s'arrache pas sans regret à des habitudes prises de longue date et qui s'accordent si bien avec celles du pays. Quoi qu'il en soit, accueillie avec reconnaissance par les uns, reçue non sans quelque contrariété par les autres, cette mesure devra être observée dans toute sa rigueur; en contribuant à honorer leur conduite, à les élever aux yeux de l'opinion publique, elle aura pour effet de les rapprocher davantage des personnes dont la vie est sage et réglée. Ce que le cabaret perdra, le maître d'école le gagnera en considération, la famille en bien-être, la jeunesse en bons exemples, et le corps enseignant en bonne renommée.

Digitized by Google

Pensionnats primaires. — Les 192 pensionnats primaires annexés à des écoles communales ou libres sont généralement dans de bonnes conditions de salubrité. Aucune maladie n'a régné dans ces nombreux établissements. La surveillance y est exercée, jour et nuit, de telle sorte que la moralité des élèves soit à l'abri de toute atteinte. Les inspecteurs s'accordent à donner de bons témoignages sur la conduite des aides et des gens de service.

2.e PARTIE. — SITUATION MATÉRIELLE.

ARRONDISSEMENTS.	ÉCOLES DE GARÇONS.				ÉCOLES DE FILLES.				ÉCOLES POUR LES DEUX SEXES			
	Propriétés communales		En location.	En construction	Propriétés communales		En location.	En construction	Propriétés communales		En location.	En construction
	bien disposées.	mal disposées.			bien disposées.	mal disposées.			bien disposées.	mal disposées.		
Avesnes.....	36	13	4	2	17	3	17	3	59	35	13	»
Cambrai.....	43	6	7	2	13	4	29	»	48	4	13	2
Douai.....	20	8	14	6	11	1	17	11	17	1	6	»
Dunkerque..	11	»	3	1	5	»	8	»	32	10	2	2
Hazebrouck.	25	4	1	»	13	1	8	»	22	10	2	»
Lille.....	89	5	10	4	24	»	57	10	28	2	9	3
Valencienn..	42	1	15	2	19	»	28	2	19	»	6	1
Totaux..	266	37	54	17	101	9	164	26	225	62	51	8

Digitized by Google

En résumé :

	ÉCOLES			
	bien disposées.	mal disposées.	En location.	En construction.
Écoles de garçons	266	37	54	17
Écoles de filles.....	101	9	164	26
Écoles pour les deux sexes...	225	62	51	8
Totaux.....	592	108	269	51

Total égal au nombre des écoles..... 969

Il résulte de ce tableau : 1.° que 105 maisons d'écoles de garçons et écoles mixtes sont encore en location, et 2.° que sur 274 écoles communales de filles 164 maisons ne sont pas encore la propriété des communes, et répondent mal, pour la plupart, à leur destination. Au reste, il faut se hâter de reconaître que chaque année apporte sa part toujours croissante de constructions ou d'acquisitions, et cette louable émulation, puissamment stimulée par l'initiative éclairée de M. le Préfet, activement entretenue par les agents de l'inspection, encouragée par les subventions du département et de l'Etat, nous permet d'espérer pour un avenir prochain l'innappéciable bienfait d'une bonne installation de toutes les écoles primaires dans le département du Nord.

PRODUITS FINANCIERS DU DÉPARTEMENT.

Les revenus publics du département pour l'année 1851 se sont élevés à la somme de 67,180,395 fr., suivant le détail ci-après :

Contributions directes.....		13,048,679
Enregistrement.....		7,454,080
Produits des forêts et de la pêche.....		1,272,674
Douanes et sels.....		17,922,875
Contributions indirectes.....		25,217,250
Postes.....		1,214,447
Taxe annuelle sur les biens de main-morte		110,938
Produits	universitaires.....	5,525
	éventuels.....	518,388
	divers.....	415,539
	Total.....	67,180,395
Les mêmes produits pour l'année 1850 ont été de.....		67,945,862
La diminution des revenus en 1851 est donc de.....		765,467

Digitized by Google

Développement des recettes relatives à chacune des administrations financières.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Les rôles des contributions directes de l'exercice 1851, dans le département du Nord, se sont élevés en totalité à 13,048,679 fr., savoir :

Contribution foncière	7,252,787
Personnelle et mobilière	1,836,110
Portes et fenêtres	1,612,172
Patentes	2,327,585
Taxe de premier avertissement aux contribuables	20,025
Total	13,048,679
Le montant des contributions directes a été, en 1850, de	13,234,157
Différence en moins en 1851	186,000

ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.

Enregistrement, greffes, hypothèques, etc.	Enregistrement, y compris le décime pour franc	5,743,125
	Greffes, idem	79,497
	Hypothèques, idem	49,828
	Amendes de toute nature idem	96,978
	Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe	2,005
	Passe-ports et permis de chasse	73,057
	Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	10,778
	Recouvrements des frais de justice	94,929
	Idem de poursuites et d'instances	2,245
Timbre		1,010,109
Produits des domaines.	Revenus des domaines	13,688
	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	125,979
	Dommages-intérêts adjugés à l'Etat, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	157
	Rentes (arrérages et rachats)	233
	Prix de vente du mobilier et créances exigibles	699
	Epaves, déshérences et biens vacants	2,493
	Domaines et bois engagés ou échangés	»
	Biens vendus en exécution des lois du 5 ventôse an XII et antérieures	3,788
	Produits de l'ancien domaine extraordinaire	»
	Produits des biens de l'ancienne dotation de la couronne	»
	Recettes de diverses origines, y compris les reliquats sur les biens des communes	3,284
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères		141,208
Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'Etat		»
	Total	7,454,080
Les produits de 1850 se sont élevés à		8,051,015
Différence, en moins, en 1851		596,935

Digitized by Google

PRODUITS DES EAUX ET FORÊTS.

Ventes de coupes de bois de l'ordinaire 1851 *effectuées par les agents forestiers.*

1022 hectares de coupes de bois et 254 arbres ont été adjugés pour une somme de	1,067,505
Ce produit, en 1850, s'est élevé à	937,520
Différence, en plus, en 1851	129,985

Développement des recouvrements effectués sur les produits des forêts et de la pêche pendant l'exercice 1851.

Produits des coupes de bois.	Prix principal		1,067,505
	Charges additionnelles.	Décime pour franc	106,750
		3 p. % pour travaux d'entretien et de réparations	32,025
		1 1/2 p. % pour frais d'adjudication	16,016
	Prix des coupes de bois vendues en détail		»
Produits divers et droit de pêche.	Menus produits des forêts.	Chablis, plants, sur-mesures, etc	15,845
		Fruits, semences et herbes	9,792
		Minerai, terres, pierres et sables	1,862
		Redevances et indemnités	1,710
		Recettes diverses et imprévues	168
		Location de la chasse	6,649
	Location de la pêche dans les fleuves, rivières, et canaux navigables et flottables		20
	Produits d'amendes et de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (y compris le décime pour franc)		2,663
	Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'Etat, etc.		1,469
	Recouvrements sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche		4,545
	Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abattage et de façon, des coupes exploitables par économie, des produits des bois nationaux, de la chasse, de la pêche, etc		1,387
	Taxes sur les concessions de défrichements de bois. (Décret du 2 mai 1848)		»
Contributions des communes et établissements publics, pour frais de régie de leurs bois			4,275
		Total	1,273,674

DOUANES ET SELS.

Développement, par nature de droits et par bureaux principaux, des recouvrements effectués sur les douanes et sels, pendant l'année 1851.

Droits de douanes.	à l'importation.	Marchandises diverses	15,308,525
		Sucres des colonies françaises	388,912
		— étrangers	103,999
	à l'exportation		485,081
		A reporter	16,286,517

Digitized by Google

	Report.....	16,286,517
Droits de navigation.	Francisation des navires.....	276
	à l'entrée des navires. Droit et demi-droit de tonnage des bâtiments français et étrangers.....	83,504
	à l'entrée des navires. Droit spécial sur les navires américains.	»
	Expéditions pour entrée et sortie des navires; congés et passe-ports des bâtiments; acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons.....	10,797
	Taxes locales pour l'entretien de certains ports.....	11,280
Recettes accessoires.	Quart et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexportation des voitures de voyageurs	969
	Droits sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger.....	339
	Droit de timbre.....	60,991
	Indemnités reçues des fabricants de soude.....	5,000
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires; valeur des objets réformés pris en paiement par les fournisseurs.....	16
	Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France. — Droit de magasinage et de dépôt. — Recettes accidentelles.....	1,490
	Produit des amendes et confiscations.....	301,892
	Taxes de plombage et d'estampillage.....	73,052
	Taxe de consommation des sels.....	136,716
	Total.....	17,922,875

Ces produits appartiennent : 1.° à la direction de Dunkerque, pour 12,034,786 francs, et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Dunkerque.....	6,817,110
———— d'Hazebrouck.....	130,041
———— d'Armentières.....	237,161
———— de Lille.....	4,800,474
Total.....	12,034,786

2.° A la direction de Valenciennes, pour 5,888,089 francs, et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité d'Orchies.....	76,144	
———— de Condé.....	2,028,953	
———— de Valenciennes.....	2,262,553	
———— de Bavai.....	90,733	
———— de Maubeuge.....	1,374,048	
———— d'Avesnes.....	55,662	
	5,888,089	5,888,089
Total.....		17,922,875
Les douanes ont produit en 1850.....		18,990,226
Différence en moins en 1851.....		1,067,351

Digitized by Google

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Développement des recouvrements effectués sur les contributions indirectes (boissons, sucre indigène, droits divers, tabacs et poudres), pendant l'année 1851.

Boissons.	Droits sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	2,306,244
	Droit de fabrication sur les bières	3,883,897
Sucre indigène		12,550,286
Droits divers et recettes à différents titres.	Licences de toute espèce	240,700
	Navigation sur les rivières et canaux	878,421
	Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès et ustensiles	16,515
	Voitures publiques, estampilles, et dixième des prix de transport des marchandises	104,101
	Garantie des matières d'or et d'argent et argues nationales	10,231
	Timbre des expéditions et quittances délivrées	144,435
	Cartes à jouer	17,463
	Dixième du produit net des octrois	296,254
	Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	77,215
	Portion du trésor dans la répartition du prix des tabacs et des poudres saisies	813
	Droits de dénaturation sur l'alcool	88
	Recettes extraordinaires	4,032
	Produit des amendes et confiscations	32,917
	Prix des plombs apposés pour les sels et les sucres	46,203
	Recouvrements sur avances pour divers services	86,614
Tabacs		4,377,636
Poudres		143,187
	Total	25,217,250
Les produits de 1850 se sont élevés à		24,525,213
Différence en plus en 1851		692,037

POSTES.

Recouvrements effectués sur les produits des postes, pendant l'année 1851.

Produit de la taxe des lettres	1,186,361
Droit de 2 p. % sur les envois d'argent	26,183
Recettes accidentelles	1,903
Total	1,214,447
Les produits de 1850 ont été de	1,137,059
Différence en plus en 1851	77,388

Digitized by Google

Taxe annuelle des biens de main-morte.

(Loi du 20 février 1849).

Produit de la taxe	110,747
Frais d'avertissement	191
TOTAL	110,938
Ce produit a été, en 1850, de	109,388
Différence en moins en 1851	1,550

PRODUITS UNIVERSITAIRES (1).

Montant des droits	d'examen	3,648
	de diplôme	1,877
	Total	5,525
Les produits de 1850 ont été de		11,208
Différence en moins en 1851		5,723

PRODUITS ÉVENTUELS.

Développement des produits éventuels du service départemental recouvrés pendant l'exercice 1851.

Produits éventuels ordinaires.	Produits d'expéditions d'actes de préfecture	»
	Revenus particuliers des prisons départementales	18,476
	Produits d'arbres abattus ou élagués sur les routes départementales	531
	Vente de matériaux provenant des routes départementales et d'établissements publics des départements	75
	Ventes de mobiliers de préfecture ou des bureaux de sous-préfectures reconnus hors de service	2
Produits éventuels extraordinaires.	Produits des propriétés des départements non affectées aux services départementaux	1
	Subventions pour travaux neufs des routes départementales et autres constructions	62,345
	A reporter	81,431

(1) Le droit annuel d'exercice, dû par les chefs d'institution et par les maîtres de pension, a été remplacé, depuis le 1.er janvier 1851, en vertu de la loi du 18 mai 1850, par un droit de patente, qui est perçu, comme les autres contributions, par les agents de l'administration des finances.

Digitized by Google

Report.....	81,431
Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication.....	279,129
Produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838. — Droits d'examen et de reception payés par les candidats qui se présentent devant les jurys médicaux pour obtenir le titre d'officiers de santé, de pharmaciens ou d'herboristes.....	1,341
Produits des rétributions payées par les pharmaciens, les épiciers, les droguistes et les herboristes, pour la visite de leurs établissements....	12,198
Recouvrements pour trop payé sur les ordonnances du Ministre de l'intérieur, applicables aux fonds départementaux.....	9,127
Produits divers.....	97
Total.....	383,323

PRODUITS DIVERS.

Développement des recouvrements effectués sur les produits divers du budget pendant l'année 1851.

Produits des mines.....	143,631
Droits de la vérification des poids et mesures.....	64,378
Produit de la taxe des brevets d'invention.....	11,760
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires.....	6,301
Recettes applicables aux dépenses de l'hôtel des invalides de la guerre.....	34,392
Recettes de divers établissements spéciaux.....	6,440
Recettes de diverses natures attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838.....	56,182
Recettes par divers débets de comptables et créances litigieuses non comprises dans l'actif de l'administration des finances.....	2,438
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales de force et de correction.....	72,915
Produits de retenues sur traitements pour cause de cumul (décret du 12 août 1848).....	2,437
Divers produits.....	14,665
Total.....	415,539

Digitized by Google

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 1853.

Nous croyons utile d'indiquer ici le principal de chacune des quatre contributions par arrondissement :

Arrondissements.	CONTRIBUTIONS				TOTAL.
	Foncière.	des portes et fenêtres.	personnelle et mobilière.	des patentes.	
Dunkerque	450279	107399	105098	143016	805792
Hazebrouck	412399	82236	79511	66139	640285
Lille	1198124	373670	496099	838845	2906738
Cambrai	559006	125618	117857	159445	961926
Avesnes	613162	105158	109548	140585	968453
Douai	447463	93618	91433	117638	750152
Valenciennes	605419	135073	124040	218007	1082539
TOTAUX	4285852	1022772	1123586	1683675	8115885

COMPARAISON DU PRINCIPAL DE LA CONTRIBUTION FONCIÈRE *en 1839 et en 1853.*

(Récapitulation des chiffres portés dans les colonnes 9.e et 10.e du tableau statistique par canton.)

Arrondissements.	CONTRIBUTION FONCIÈRE — Principal.		DIFFÉRENCE	
	1839.	1853.	en plus.	en moins.
Dunkerque	451310	450279	»	1031
Hazebrouck	412561	412399	»	162
Lille	1100249	1198124	97875	»
Cambrai	547780	559006	11226	»
Avesnes	606120	613162	7042	»
Douai	437639	447463	9831	»
Valenciennes	570172	605419	35247	»
TOTAUX	4125824	4285252	161221	1193

Digitized by Google

AGRICULTURE.

Le département du Nord est un pays où l'économie rurale est portée à un très-haut degré. Sur une superficie totale de 567,864 hectares, il fournit à la culture une quantité de 475,557 hectares, dont 359,570 en terres labourables.

Voici l'état du produit des récoltes faites pendant l'année qui vient d'expirer.

Récoltes en grains faites en 1853 *dans le département du Nord.*

NATURE des grains récoltés.	Nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains.	Quantité moyenne de semences par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1853.	Produit par hectare en 1853.	Produit total de chaque espèce de grains en 1853	Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1853.
		Hect.			Hect.	Hect.	Kilog.
Froment.....	125505	1,90	11,79	8,66	16,55	2073258	77 »
Méteil.....	7380	1,83	10,94	9,31	15,01	140020	72 »
Seigle.....	9740	2,01	10,65	9,54	18,08	187316	70 »
Orge.....	13926	2 »	18,66	17,05	33,52	516230	58 »
Epeautre.....	3450	2,82	13,80	11,57	30,55	109119	53 »
Sarrazin.....	101	1,55	18,75	17 »	24,45	2016	59
Maïs et millet....	»	» »	» »	» »	» »	»	»
Avoine.....	37442	2,76	16,19	17,57	47,12	1827297	42 »
Légumes secs....	16927	2,68	10,40	10,74	28,82	446610	85 »
Autres menus grains.....	11032	2,37	18,68	18,44	25,15	260281	76 »
Totaux....	225503					5562127	

Voici maintenant le tableau approximatif des consommations annuelles de grains dans le département.

Digitized by Google

NATURE des grains.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE D'HECTOLITRES DE GRAINS ANNUELLEM.T NÉCESSAIRE pour la nourriture des habitants.	pour la nourriture des animaux domestiques	pour les semences.	pour les distilleries, brasseries et autres usages.	TOTAL des besoins annuels.
Froment ...	2700334	12949	237877	14696	2965876
Meteil.....	178732	2060	14096	10	194898
Seigle.....	61383	78172	18587	95609	253751
Orge.....	506	22697	27328	612432	662923
Epeautre....	11857	1888	11078	16540	42343
Sarras n.....	196	8481	115	40	8832
Maïs et millet .	»	»	»	»	»
Avoine.....	»	1694035	106030	11755	1811820
Légumes ecs.	105349	205595	40132	414	351490
Autres menus grains	7973	265130	21122	2852	197077
TOTAUX...	3066410	2190987	477365	754348	6489110

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1853 ayant donné un nombre d'hectolitres de..... 5,562,127
Et les consommations étant de..... 6,489,110

Il en résulte un déficit de..... 926,983

Équivalent au sixième des produits.

Les pluies continuelles de l'hiver et du printemps ont considérablement nui à la germination et à la bonne venue des céréales. La température favorable de l'été n'a pu réparer le dommage causé par les intempéries ; aussi, la récolte a-t-elle présenté de faibles résultats. La différence en moins sur celle de 1852 est de 823,573 hectolitres.

L'espèce qui a le plus souffert est le froment dont le produit est resté inférieur de 27 p.% à celui d'une année ordinaire. Les autres grains offrent des déficits moins considérables qui se réduisent ainsi : seigle, 20 p. % ; méteil, 15 p. % ; orge, 9 p. %.

Mais la qualité des grains est généralement meilleure qu'en 1852 : le froment présente un excédant de poids de 6 p. % et le méteil de 3 p. %.

Digitized by Google

Les avoines qui se sèment en mars n'ont pas subi les mêmes causes d'altération que les autres céréales. La récolte en a été de 2 p. % supérieure à celle d'une année moyenne et a produit environ 50,000 hectolitres de plus que l'année précédente, bien que la quantité d'hectares ensemencés ait été inférieure de 3,500.

La presque totalité des produits récoltés se consomme dans le département.

Pour combler le déficit que présente le chiffre des produits comparé à l'importance de la consommation, le département reçoit, au port de Dunkerque, de nombreux navires chargés de grains venant d'Angleterre et de la Russie par la Baltique.

Les arrivages sont très-multipliés et fournissent des excédants qui sont dirigés par le chemin de fer ou les canaux sur les moulins à farine situés dans les départements du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise, pour servir ensuite à l'approvisionnement de Paris.

Pommes de terre.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1853, un nombre d'hectares de..... 11,659

qui ont produit pour chacun, nombre moyen, 108 hectolitres 20 litres, ce qui fait pour la totalité.. 1,256,998

La consommation de ce tubercule dans le département du Nord est évaluée de la manière suivante :

Pour la nourriture des habitants.	1,288,129 h.	
Pour la nourriture des animaux domestiques.....	214,880	
Pour les semences.....	184,444	
Pour les distilleries, brasseries, etc.	3,998	
	1,691,451 ci.	1,691,451

Les produits de 1853 présentent conséquemment un déficit de..... 434,453

Les pommes de terre n'ont éprouvé, en 1853, que de faibles et rares atteintes de la maladie dont elles ont été précédemment affectées. Elles sont néanmoins médiocres, mais de meilleure qualité que les années précédentes. Le produit en a été également supérieur en quantité.

La consommation des grains et farineux pour la nourriture des habitants est calculée dans les proportions suivantes : froment, 2 hectolitres 33 litres ; méteil, 154 décilitres ; seigle, 54 décilitres ; épeautre, 91 décilitres ; légumes secs, 154 décilitres ; pommes de terre, 1 hectolitre 12 décilitres. Total par individu et par année : 3 hectolitres 754 décilitres.

Digitized by Google

FOIRES ET FRANCS MARCHÉS.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Bergues. — Le lundi après le dimanche des Rameaux, trois jours, — le lundi après le dimanche de Quasimodo, trois jours ; — le lundi après le dimanche de la Trinité, trois jours ; —le lundi après la St. Luc, ou le même jour, si c'est un lundi, trois jours ; — le lundi après la Toussaint, ou ce jour si c'est un lundi, trois jours.

Bourbourg. — Le 25 juin, trois jours ; — le lundi après le troisième dimanche de septembre, trois jours ; — franc marché le premier mardi de chaque mois.

Dunkerque. — Le 1.er janvier, quinze jours ; — le dimanche le plus près du 24 juin, dix jours.

Esquelbecq. — Le dernier mercredi des mois d'avril et de juillet, un jour.

Gravelines. — Le 15 août, neuf jours.

Herzeele. — Le 15 août, un jour.

Hondschoote. — Le vendredi après la Pentecôte, un jour ; — le deuxième dimanche de juillet, cinq jours.

Warhem. — Le dernier dimanche de juin et les quatre jours suivants.

Wormhoudt. — Le mercredi avant la Pentecôte, un jour ; — le mercredi après le Saint-Jean-Baptiste, un jour ; —le mercredi après le 8 septembre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul. — Le deuxième mercredi de mai, le premier mercredi après le jour de la Fête-Dieu ; — le 30 juin, le 27 juillet et le 30 août.

Caestre. — Le premier dimanche qui précède le premier jeudi de novembre, un jour.

Cassel. — Les 1.er, 3.e, 5.e, 7.e, 9.e et 11.e jeudis de l'année, un jour ; — le Jeudi-Saint, un jour ; — le jeudi après la Trinité, huit jours ; — le premier jeudi d'août, un jour ; — le jeudi après le troi-

Digitized by Google

sième dimanche de septembre, un jour; — le dernier jeudi d'octobre, un jour; — le dernier jeudi de novembre, un jour.

Estaires. — Le quatrième jeudi de juillet, deux jours; — le premier jeudi d'octobre, deux jours.

La Gorgue. — Le premier mardi de mai, deux jours; — le premier mercredi d'octobre, deux jours.

Hazebrouck. — Le premier lundi de février, un jour; — le lundi de la mi-carême, un jour; — le troisième lundi d'avril, un jour; — le premier lundi de mai, un jour; — le lundi après le 12 juin, un jour; — le premier lundi d'août, un jour; — le premier dimanche après l'Assomption, neuf jours; — le premier lundi d'octobre, un jour; — le lundi après la Toussaint, un jour.

Merville. — Le deuxième mercredi de septembre, deux jours; — franc marché le deuxième mercredi de chaque mois.

Morbecque. — Le mardi qui suit le premier lundi de mai, un jour; — le mardi qui suit le premier lundi d'août, un jour; — le troisième dimanche de septembre, un jour; — le mardi qui suit le premier lundi de novembre, un jour.

Steenvoorde. — Le premier samedi de mai, un jour; — le premier samedi d'octobre, un jour; — le deuxième samedi de novembre, un jour.

Steenwerck. — Le premier vendredi d'avril, un jour; — le 24 juin, quatre jours; — le 1.er juillet, un jour; — le 20 novembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières. — Le deuxième lundi d'avril, un jour; — le deuxième lundi de juillet, un jour; — le deuxième lundi de septembre, un jour; — le premier lundi de novembre, un jour; — franc marché le premier lundi de chaque mois.

La Bassée. — Le 19 janvier, deux jours; — le 19 avril, deux jours; — le 19 juillet, deux jours; — le 19 octobre, deux jours; — franc marché le deuxième mardi de chaque mois.

Comines. — Le premier jour de marché après la Saint-Denis, un jour.

Cysoing. — Le mardi après l'Ascension, neuf jours; — franc marché le deuxième jeudi de chaque mois, un jour.

Haubourdin. — Le 21 janvier, un jour; — le 21 avril, un jour; — le 21 juillet, un jour; — le 21 octobre, un jour.

Lannoy. — Le deuxième dimanche d'octobre, quatre jours.

Lille. — Le 26 août, quinze jours.

Roubaix. — Le mardi après le premier dimanche de septembre, deux jours; — franc marché le samedi, de quinze en quinze jours.

Digitized by Google

Seclin. — Le troisième lundi de mai, un jour; — le troisième lundi de novembre, un jour; — franc marché le troisième lundi de chaque mois, un jour.

Templeuve. — Le troisième mardi de mars et le troisième mardi d'octobre.

Tourcoing. — Le dimanche qui suit le 25 juillet, ou le 25 juillet, s'il tombe un dimanche, dix jours; — franc marché le premier lundi des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour.

Wazemmes. — Le deuxième lundi des mois de mars, avril, juin, septembre, octobre et décembre.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. — 1.er mai, neuf jours; — le 28 octobre, neuf jours; — franc marché le 24 de chaque mois, un jour.

Le Câteau. — Le 22 septembre, neuf jours; — franc marché le 22 de chaque mois, un jour.

Catillon. — Franc marché, le 10 de chaque mois.

Crèvecœur. — Le 25 juin, un jour.

Gouzeaucourt. — Le 8 de chaque mois, un jour.

Solesmes. — Franc marché le 4 de chaque mois.

Walincourt. — Le 12 avril, un jour; — le 12 octobre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. — Le mercredi après le Quasimido, un jour; — le premier dimanche d'août, neuf jours; — le 1.er septembre, un jour; — franc marché le 8 de chaque mois.

Bavai. — Le 15 août, quatre jours; franc marché le 9 de chaque mois, un jour.

Berlaimont. — Le 17 de chaque mois, un jour.

Cousolre. — Le 18 de chaque mois, un jour.

Etrœungt. — Franc marché le dernier lundi de chaque mois, un jour.

Felleries. — Le premier mercredi de chacun des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre.

Fourmies. — Le premier lundi de chaque mois, un jour.

Gommegnies. — Le 15 de chacun des mois de mars, mai, septembre et octobre.

Landrecies. — Le 4.e jeudi de carême, un jour; — le jour de Saint-Luc (18 octobre), un jour; — le 3.e mardi de chaque mois, un jour.

Digitized by Google

Maroilles. — Franc marché le 1.er jeudi de chaque mois, un jour.
Maubeuge. — Le dimanche après la Saint-Barnabé, neuf jours ; — franc marché le 18 de chaque mois, un jour.
Prisches. — Le 3 février, un jour ; — le 12 mai, un jour ; — le 26 novembre, un jour.
Le Quesnoy. — Le 25 novembre, huit jours ; — franc marché les 12 et 29 de chaque mois, un jour.
Solre-le-Château. — Le 1.er mars, un jour ; — le 1.er octobre, un jour ; — le premier mardi de chaque mois, un jour.
Trélon; — Le dernier lundi de chaque mois, un jour.
Wignehies. — Le dernier mardi de chaque mois, un jour.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. — Le 1.er juin, cinq jours ; — le 1.er octobre, quinze jours ; —franc marché le dernier mercredi de chaque mois, un jour.
Marchiennes. — Le dernier samedi des mois de janvier, avril, juillet et octobre, un jour.
Orchies. — Le lendemain de la Trinité, un jour ; — le dimanche après la Nativité, un jour ; — le lundi qui précède le dernier mercredi de janvier, un jour ; — le 1.er lundi de chaque mois, un jour.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand. — Le lundi de la Pentecôte, dix jours.
Bouchain — Franc marché le 1er vendredi de chaque mois, un jour.
Condé. — Le premier octobre, neuf jours.
Valenciennes. — Le 15 septembre, huit jours ; — franc marché les 10, 20 et 30 de chaque mois.

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Armbouts-Cappel. — Dimanche et jours de fête.
Bergues. — Lundi et vendredi ; lundi pour les grains.
Bollezeele. — Mercredi.

Digitized by Google

Bourbourg. — Mardi et vendredi ; mardi pour les grains.
Brouckerque. — Dimanche.
Cappel-Brouck. — Dimanche.
Dunkerque — Mercredi et samedi ; samedi pour les grains.
Esquelbecq. — Dimanche, mercredi et vendredi.
Ghyvelde. — Jeudi.
Gravelines. — Mercredi et vendredi.
Herzeele. — Dimanche.
Hondschoote. — Mardi et vendredi.
Les Moëres. — Dimanche et mercredi.
Looberghe. — Jeudi.
Loon, — Jeudi.
Pitgam. — Dimanche.
Rexpoëde. — Jeudi et dimanche.
Volckerinckhove. — Jeudi.
Warhem. — Dimanche.
Wormhoudt. — Mercredi.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul. — Mardi ; mardi pour les grains.
Caestre. — Dimanche pour les légumes.
Cassel. — Jeudi ; jeudi pour les grains.
Estaires. — Mercredi et jeudi ; jeudi pour les grains.
Hazebrouck. — Lundi et vendredi ; lundi pour les grains.
Merville. — Tous les jours ; mercredi pour les grains.
Steenvoorde. — Samedi ; samedi pour les grains.
Steenwerck. — Vendredi pour les menues denrées et grains.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières. — Lundi, vendredi et samedi ; lundi pour les grains.
La Bassée. — Mardi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains,
Comines. — Lundi et jeudi.
Cysoing. — Mardi et samedi.
Fournes. — Vendredi.
Haubourdin. — Mardi et samedi.
Lannoy. — Mardi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains.
Lille. — Mercredi et samedi ; mercredi pour les grains.
Linselles. — Vendredi.
Pont-à-Marcq, — Vendredi.
Quesnoy-sur-Deûle. — Jeudi.
Roubaix. — Mardi, jeudi, samedi et dimanche.
Seclin. — Samedi.
Tourcoing. — Lundi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains.

Digitized by Google

Wattrelos. — Dimanche et jeudi.
Wazemmes. — Mardi et vendredi.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. — Tous les jours ; mercredi et samedi pour les grains.
Clary. — Vendredi.
Le Câteau. — Mardi, jeudi et samedi, les mêmes jours pour les grains.
Masnières. — Vendredi.
Solesmes. — Samedi.
Walincourt. — Vendredi.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. — Lundi, mercredi et vendredi.
Bavai. — Mardi et vendredi.
Berlaimont. — Mardi et samedi.
Etrœungt. — Jeudi.
Fourmies. — Mercredi et samedi.
Landrecies. — Lundi, jeudi et samedi ; lundi et jeudi pour les grains.
Maroilles. — Mardi et vendredi.
Maubeuge. — Tous les jours ; mercredi et samedi pour les grains.
Le Quesnoy. — Mardi et vendredi.
Solre-le-Château. — Mardi et vendredi.
Trélon. — Lundi.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Aniche. — Vendredi.
Douai. — Tous les jours ; mardi, jeudi et samedi pour les grains.
Marchiennes. — Samedi.
Orchies. — Lundi et vendredi ; lundi pour les grains.
Somain. — Jeudi.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand. — Le 1er mardi de chaque mois pour les bestiaux ; les mardi et vendredi de chaque semaine pour les menues denrées.
Bouchain. — Mardi et vendredi.
Condé. — Mercredi et samedi.

Digitized by Google

Denain. — Mardi, jeudi, samedi.
Valenciennes. — Mercredi et samedi pour les grains et fourrages.

Les marchés du département qui sont le mieux approvisionnés en grains sont ceux de Bergues, Lille, Douai, Cambrai et Valenciennes.

PRIX DES DENRÉES.

Voici l'indication du prix des denrées vendues dans le département pendant la seconde quinzaine de décembre 1853

GRAINS ET FARINEUX.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Froment nouveau.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.	Haricots.	Pois.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bergues	36 05	»	21 54	17 27	9 »	24 79	»
Bourbourg	34 35	»	22 23	16 03	7 98	»	15 53
Dunkerque	31 40	»	»	»	9 20	»	»
Bailleul	36 50	»	»	»	9 25	»	»
Cassel	35 44	»	»	»	8 75	»	»
Estaires	35 75	»	»	»	»	25 25	»
Hazebrouck	35 »	»	»	»	8 50	»	»
Merville	38 82	»	»	»	»	25 30	»
Steenvoorde	36 80	»	»	»	8 75	»	»
Armentières	37 33	»	17 50	12 »	9 50	25 05	88 »
La Bassée	36 »	31 20	»	15 50	8 50	29 »	16 »
Cysoing	36 »	»	»	»	»	»	»
Lannoy	38 33	»	»	»	»	»	»
Lille	37 83	»	22 50	»	9 25	26 50	27 50
Roubaix	»	»	»	»	»	21 »	24 »
Tourcoing	37 52	»	»	»	»	»	»
Cambrai	33 92	»	20 52	16 12	8 79	»	»
Le Câteau	34 92	34 80	20 »	18 »	8 50	28 »	24 »
Avesnes	»	»	»	»	9 50	»	»
Landrecies	35 11	»	»	»	8 50	»	»
Le Quesnoy	»	»	»	»	»	»	»
Maubeuge	31 »	27 »	18 75	15 25	7 50	35 »	33 »
Douai	35 26	»	20 62	15 80	8 42	»	»
Orchies	37 50	»	21 »	»	8 »	»	»
Marchiennes	38 »	»	»	»	7 75	»	»
Somain	35 75	»	»	»	»	»	»
Saint-Amand	37 83	»	»	»	8 50	»	»
Valenciennes	36 25	»	21 »	16 50	8 60	25 50	26 50

Digitized by Google

COMESTIBLES DIVERS.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Farines de froment. (Les 100 kil.)	Pain. (Le kil.) Blanc.	Bis-blanc.	Bis.	Pommes de terre. (L'hect.)	Viande. (Le kilog.) Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.
Bergues	»	» 71	» 57	» 43	»	1 35	1 35	1 35	1 35	1 60
Bourbourg	46 71	» 75	» 64	» 42	7 54	1 30	1 30	1 30	1 30	1 80
Dunkerque	»	»	» 60	» 45	7 »	1 30	1 20	1 30	1 30	1 50
Bailleul	»	»	»	» 39	8 »	1 20	1 20	1 20	1 20	1 50
Cassel	»	» 70	» 48	» 40	»	1 30	1 30	1 30	1 30	1 50
Estaires	»	» 43	» 38	» 31	7 25	1 20	1 20	1 20	1 20	1 80
Hazebrouck	»	» 70	» 56	» 40	»	1 15	1 15	1 15	1 15	2 25
Merville	»	» 48	» 43	» 41	»	1 20	1 20	1 20	1 20	1 30
Steenvoorde	»	» 71	» 49	» 41	»	1 20	1 20	1 20	1 20	1 40
Armentières	»	» 68	» 59	» 46	5 »	1 30	1 30	1 30	1 30	1 60
La Bassée	»	»	» 58	» 44	9 »	1 10	1 10	1 10	1 10	1 30
Cysoing	»	» 59	»	» 46	7 »	1 10	1 »	1 10	1 10	1 60
Lannoy	»	» 68	» 59	» 46	10 »	1 15	» 90	1 15	1 15	1 20
Lille	62 45	» 68	» 59	» 46	7 50	1 30	1 10	1 30	1 50	1 40
Roubaix	»	» 58	» 51	» 45	8 »	1 40	1 30	1 40	1 40	1 30
Tourcoing	»	» 59	» 53	» 46	6 67	1 30	1 30	1 30	1 30	1 30
Cambrai	»	» 56	»	» 48	»	1 30	1 »	1 20	1 20	1 20
Le Câteau	67 »	» 53	»	» 46	8 »	1 »	» 90	1 20	1 »	1 20
Avesnes	»	» 53	» 50	» 46	»	1 20	1 10	1 »	1 50	1 40
Landrecies	»	»	» 46	»	9 »	»	1 »	» 90	1 20	1 80
Le Quesnoy	»	»	» 54	» 47	»	1 10	1 »	1 »	1 20	1 40
Maubeuge	66 »	» 51	» 48	» 43	6 »	1 10	1 »	1 40	1 60	1 30
Douai	63 »	» 55	» 51	» 47	»	1 20	1 10	1 20	1 20	1 60
Marchiennes	»	» 54	» 51	» 48	7 »	1 10	1 »	1 20	1 20	1 40
Orchies	»	» 55	» 51	» 47	»	1 10	1 10	1 10	1 10	1 40
Somain	»	»	» 51	»	»	1 10	1 »	1 20	1 20	1 50
Saint-Amand	»	56	»	» 44	9 »	1 20	1 »	1 30	1 30	1 50
Valenciennes	66 »	» 56	»	» 44	7 »	1 20	1 10	1 30	1 30	1 40

Digitized by Google

FOURRAGES ET COMBUSTIBLES.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Fourrages. (Le quintal métrique.)		Combustibles. Bois. (Le stère.)			Charbon. (l'hectolitre)	
	Foin.	Paille.	Chêne.	Hêtre.	Blanc.	de bois.	fossile.
Bergues	5 50	3 75	7 75	5 80	6 25	3 15	2 85
Bourbourg	5 60	2 80	»	»	6 »	2 50	2 25
Dunkerque	6 50	4 94	8 »	»	»	5 »	2 50
Bailleul	6 »	5 »	10 »	8 »	7 »	1 50	2 50
Cassel	6 20	4 80	7 »	»	5 50	»	2 45
Estaires	8 »	3 75	18 »	»	6 »	3 50	2 50
Hazebrouck	8 »	3 »	6 »	6 »	7 »	2 50	2 40
Merville	5 25	2 75	7 »	7 50	7 »	2 »	1 70
Armentières	7 33	5 06	10 »	9 »	8 »	3 15	1 75
La Bassée	4 »	3 20	»	»	9 »	2 »	1 40
Cysoing	8 »	5 »	10 »	8 »	8 »	2 75	2 »
Lille	8 43	4 70	»	»	»	1 75	2 »
Roubaix	»	»	»	»	»	4 »	1 60
Tourcoing	»	»	»	»	»	3 20	2 25
Cambrai	6 10	3 60	9 »	11 »	8 »	2 10	1 70
Le Câteau	6 »	3 66	7 »	12 50	6 »	2 »	2 »
Avesnes	5 25	4 25	4 »	7 »	4 »	1 60	2 50
Landrecies	5 50	3 62	7 »	9 »	5 50	2 »	2 20
Le Quesnoy	»	»	6 »	7 »	6 »	2 40	2 10
Maubeuge	5 33	3 73	6 »	8 »	6 »	1 55	1 50
Douai	7 91	4 54	10 »	14 »	10 »	2 45	1 60
Marchiennes	2 25	2 05	6 05	6 75	4 75	1 75	1 40
Orchies	8 »	4 80	8 »	8 »	8 »	2 »	2 »
Somain	»	» »	»	»	»	»	1 20
Saint-Amand	7 67	4 53	8 »	7 20	7 »	3 50	1 50
Valenciennes	6 93	4 66	10 »	11 »	9 »	2 50	1 65

CONSOMMATIONS DIVERSES.

Voici le tableau des consommations principales qui ont eu lieu dans les chefs-lieux d'arrondissement et dans les villes de plus de 10,000 âmes pendant l'année 1853.

Digitized by Google

Quantités.

NATURE des OBJETS.	Dunkerque.	Haze-brouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valen-ciennes.	Roubaix.	Tourcoing.	Wazemmes.
s..... hectol.	3631	626	14600	4895	374	4681	4739	3123	2080	1605
ux-de-vie.. id.	1636	258	4194	2722	187	1732	2823	1643	1365	666
re et poiré. id.	59	42	326	88	551	113	175	45	15	88
aigre..... id.	639	167	1056	345	35	435	1281	811	53	108
re..... hectol.	23251	8428	117708	71974	6727	47312	43357	35853	23426	25296
sins... 1/2 hectol.	65	»	»	645	»	1000	»	360	580	»
ufs..... kil.	118275	72605	1508864	72100	48300	199500	356307	60000	57751	233340
ches..... id.	995634	»	1663280	510175	32240	597000	368500	346706	495194	295400
ux..... id.	273800	35226	992654	120200	32200	407400	196400	185650	78800	94800
utons..... id.	258800	13195	971700	112650	16560	439120	136680	77100	37860	89400
cs et sangliers id.	235300	92277	670500	208880	26975	96700	125130	171880	76249	59172
nde à la main id.	42515	39950	604400	121877	2236	2636	39986	410000	123160	49000
its et issues.. id.	13400	»	270650	37388	4234	15080	102200	15000	32000	57000
mages secs.. id.	11990	1500	95000	10000	428	7780	32000	15500	30000	12000
rée..... Valeur	131476	4500	350700	75394	959	27190	81599	22000	17500	8500
sson d'eau douce id.	»	600	52736	24000	2340	2300	22000	11500	11960	1500
itres..... id.	16300	1000	68000	9700	170	11200	21236	5000	7750	350
laille et gibier. id.	58000	4500	428000	255750	1693	87300	22000	27000	13500	2400
urre..... id.	380000	80000	1700000	57000	48700	99100	301132	182000	66500	55000
ufs..... id.	140000	10000	210000	36000	1382	28700	300100	38000	81000	35000
n.... 100 bottes.	253500	75000	316000	301500	27750	191016	324880	238000	87560	42500
lle.... id.	278700	30000	540700	293785	14080	193000	190200	375000	41300	25500
ine..... hectol.	7870	13000	77000	50340	2848	40300	28000	23000	22400	9500

Prix moyens.

NATURE des OBJETS.	Dunkerque.	Haze-brouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valen-ciennes.	Roubaix.	Tourcoing	Wazemmes.
ns..... hectol.	65 »	90 »	90 »	50 »	100 »	65 »	57 »	75 »	100 »	100 »
ux-de-vie... litre.	» 75	» 80	» 90	» 60	1 »	» 90	» 75	1 20	1 10	» 90
re et poiré. id.	» 40	» 20	» »	» 25	» 10	» »	» »	» 40	1 25	» 30
naigre..... id.	» 40	» 30	» 35	» 18	» 50	» 30	» 30	» 50	» 45	» 50
re..... hectol.	18 »	25 »	20 »	12 »	15 »	15 »	16 30	14 »	20 »	20 »
isins..... kil.	» 90	» »	» »	1 »	» »	1 60	1 20	1 »	1 20	» »
mages secs.. id.	1 20	1 60	1 50	1 25	1 80	1 70	1 20	» 85	1 60	» »
rée..... id.	» 60	» »	1 20	» 60	1 50	1 »	2 »	» 80	2 20	» »
isson d'eau douce id	1 »	» 90	1 »	» 50	1 »	1 50	1 50	1 20	2 »	» »
itres.... le cent.	2 50	3 »	2 50	3 »	4 80	3 75	4 60	4 75	4 »	3 50
laille et gibier kil.	2 20	1 »	1 60	1 50	1 30	1 80	3 »	2 »	3 »	» »
urre..... id.	2 10	1 90	1 80	1 50	1 90	2 »	2 »	2 05	1 75	2 20
ufs.... douzaine	» 65	» 65	» 60	» 60	» 50	» 60	» 60	» 65	» 60	» 55

Digitized by Google

Prix du froment sur les quatre marchés principaux du département, pendant toute l'année 1853.

Désignation des époques.	MARCHÉS DE				Quantités vendues sur tous les marchés du départem.
	Bergues.	Lille.	Douai.	Cambrai.	
Janvier. 1.re quinz.	19 91	20 38	18 42	17 34	34,275
— 2.e »...	19 17	19 52	17 99	17 27	41,343
Février. 1.re »...	18 81	19 89	18 05	17 30	26,928
— 2.e »...	19 03	20 46	19 09	17 98	19,959
Mars. 1.re »...	18 68	19 96	20 »	17 54	36,477
— 2.e »...	18 51	19 73	17 61	17 47	28,667
Avril. 1.re »...	19 »	19 37	17 17	17 66	29,526
— 2.e »...	18 65	19 73	17 14	17 70	31,067
Mai. 1.re »...	19 01	19 70	17 67	17 90	26,474
— 2.e »...	19 93	20 36	18 62	17 83	34,491
Juin. 1.re »...	20 05	20 74	18 63	19 18	30,887
— 2.e »...	22 13	23 85	21 91	21 64	31,321
Juillet. 1.re »...	23 80	23 85	23 39	23 56	28,566
— 2.e »...	24 04	24 93	23 20	23 88	32,323
Août. 1.re »...	24 33	24 88	23 54	24 97	24,159
— 2.e »...	27 31	28 89	26 81	28 42	19,073
Septemb. 1.re »...	28 30	28 87	28 86	27 42	15,980
— 2.e »...	33 14	33 60	32 »	29 82	16,249
Octobre. 1.re »...	32 40	33 49	32 65	30 68	22,441
— 2.e »...	33 84	36 91	33 93	32 12	21,691
Novemb. 1.re »...	36 46	37 38	35 27	33 46	14,939
— 2.e »...	33 25	34 82	33 04	31 47	20,241
Décemb. 1.re »...	35 57	37 95	35 17	32 71	26,528
— 2.e »...	36 05	27 83	35 26	33 92	20,249
					633,854

Digitized by Google

COMMERCE. — INDUSTRIE.

Nomenclature des établissements dangereux, incommodes ou insalubres,

AUTORISÉS DANS CE DÉPARTEMENT PENDANT L'ANNÉE 1853.

14 *établissements de première classe.*

1 abattoir public; 2 amidonneries; 1 extraction d'huile de foies de morues (atelier d'); 4 citernes aux engrais; 1 distillation des goudrons du gaz (atelier pour la); 1 vernis (fabrique de); 4 verreries.

633 *établissements et appareils de deuxième classe.*

44 appareils à vapeur; 8 blanchisseries de fils et de toiles; 25 briqueteries permanentes; 3 chandelles (fab. de); 1 chapeaux (fab. de); 316 chaudières à vapeur; 2 corroieries; 1 dépôt d'os et de chiffons; 1 épuration d'huile; 1 distillerie de jus de betteraves; 2 distilleries de genièvre; 2 distilleries de mélasse; 1 fab. de fécule; 7 fonderies de fer; 1 fonderie de fer et de cuivre; 3 fonderies de suif; 9 fours à chaux; 1 four à émailler la poterie de fonte; 2 fours à revivifier le noir-animal; 1 galvanisation (atelier de); 19 gazomètres; 166 machines à vapeur; 1 machine locomobile; 2 machines locomotives; 1 moulin à farine; 1 orge perlée (fab. d'); 1 pipes (fab. de); 1 poteries (fab. de); 2 salaisons de poisson (ateliers de); 2 sucre (fab. de); 2 sucre (raffineries de); 6 tanneries; 4 tuileries.

256 *établissements de troisième classe.*

6 brasseries; 1 blanchisserie de toiles; 219 briqueteries temporaires; 10 chicorée (fab. de); 1 colle gélatine (fab. de); 2 cuivre (fonderies de); 2 fromages (dépôts de); 2 fours à chaux temporaires; 1 lavage et battage de déchets de lin (atelier de); 2 savon blanc (fab. de); 2 savonneries; 2 sel (raffineries de); 1 teinturerie; 1 touraille à sécher la chicorée; 4 vacheries.

Digitized by Google

CONSEILS DES PRUD'HOMMES.

Résultat des travaux des Conseils des Prud'hommes pendant l'année **1852.**

SIÉGES des CONSEILS.	Bureau particulier. Nombre des affaires portées devant le bureau.	Bureau particulier. Nombre des affaires conciliées par le bureau.	Bureau particulier. Nombre des affaires retirées par les parties.	Bureau particulier. Nombre des affaires non conciliées par le bureau.	Bureau général. Nombre des affaires retirées.	Bureau général. Nombre des jugements en dernier ressort.	Bureau général. Nombre des jugements susceptibles d'appel.	Bureau général. Nombre des jugements dont il a été interjeté appel.	Police intérieure des ateliers. Affaires portées devant le Conseil. Nombre de jugements.	Acquittées.	Condamnées.
Armentières	164	109	33	22	19	3	1	1	4	»	»
Cambrai	300	262	20	18	13	5	1	1	»	»	»
Le Câteau	285	115	79	91	69	22	»	»	»	»	»
Lille	447(1)	339	85	23	15	8	»	»	»	»	»
Roubaix	675	401	204	70	63	7	»	»	»	»	»
Tourcoing	327	81	222	24	21	3	1	1	»	»	»
Valenciennes	30	24	4	2	1	1	»	»	»	»	»
TOTAUX	2228	1331	647	250	201	49	3	3	4	»	»

(1) Dans cinq affaires, le bureau s'est déclaré incompétent. — Reste en résultat, 442 affaires

Digitized by Google

FAILLITES.

Tableau des faillites qui ont été déclarées dans le ressort des tribunaux de commerce du département du Nord, pendant l'année 1852.

DÉSIGNATION des TRIBUNAUX de commerce.	Nombre des faillites déclarées par chacune des classes ci-après.				Montant du passif que représentaient à leur ouverture les faillites des				Montant approximatif de la portion du passif non recouvrée dans les faillites des				Nombre de banqueroutes accusées de fraude.
	Banquiers, courtiers et spéculateurs.	Marchands.	Industriels.	TOTAL.	Banquiers, courtiers et spéculateurs	Marchands.	Industriels.	TOTAL.	Banquiers, courtiers et spéculateurs.	Marchands	Industriels.	TOTAL.	
Cambrai...	»	4	1	5	»	22684 24	35830 25	58514 49	»	16971 29	29333 »	46304 29	2
Dunkerque	»	9	1	10	»	94882 63	7416 »	102298 63	»	56775 79	7416 »	64191 79	»
Lille.....	»	19	2	21	»	311179 10	185335 12	496514 22	»	248957 42	144719 14	393676 56	»
Valenciennn.	»	11	1	12	»	131379 69	297079 45	428459 14	»	113066 28	247323 65	360389 93	1
TOTAUX..	»	43	5	48	»	560125 66	525660 82	1085786 48	»	435770 78	429791 79	864562 57	10

Digitized by Google

BREVETS D'INVENTION.

Ont été proclamés en 1853 :

1.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 17 décembre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Hainaut frères, mécanicien à Iwuy, pour l'application des courroies et cônes gradués à la marche des tordeurs à meules.

2.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 20 décembre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Wurlod, Jean-Baptiste, chauffeur-mécanicien, demeurant à Roubaix, pour un système de contre-tirage au générateur des machines à vapeur, amenant une économie de combustibles.

3.° Le brevet d'invention, dont la demande a été déposée, le 23 décembre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Richard Van Laethen, ancien capitaine, demeurant à Valenciennes, agissant au nom et comme fondé de pouvoirs de M. François Pauwels, constructeur, demeurant à Molenbuck-Saint-Jean, faubourg de Bruxelles (Belgique), pour une nouvelle voiture dite *dormeuse de chemin de fer à lit mobile*, invention pour laquelle il a pris en Belgique, le 9 décembre 1852, un brevet de quinze années.

4.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 24 décembre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Voets frères, fabricants de peignes, demeurant à Lille, pour une machine à insérer les aiguilles dans les trous des segments destinés à former les peignes cylindriques à grands diamètres.

5.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 27 décembre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Joseph Loison, boulanger, demeurant à Valenciennes, pour un pétrin mécanique.

6.° Le brevet d'invention, dont la demande a été déposée, le 7 janvier 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Van Meenen, maître d'hôtel, demeurant à Lille, agissant au nom et comme fondé de pouvoirs de M. Nolet, horloger à Gand (Belgique), suivant procuration sous-seing privé, pour une horloge électrique, invention pour laquelle il a pris en Belgique, le 23 décembre 1852, un brevet de quinze années.

7.° Le brevet d'invention, dont la demande a été déposée, le 8 janvier 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Richard Van Laethen, ancien capitaine, demeurant à Valenciennes, agissant au nom et comme fondé de pouvoirs de M. François Pauwels, constructeur, domicilié à Molenbuck-Saint-Jean, près Bruxelles

Digitized by Google

(Belgique), pour un déblayeur continu, invention pour laquelle il a pris en Belgique, le 24 décembre 1852, un brevet de quinze années.

8.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 10 janvier 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par MM. Malo et Cie, constructeurs de machine, à Dunkerque, pour une chaudière à vapeur.

9.° Le brevet d'invention, dont la demande a été déposée, le 13 janvier 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par M. A. De Latour, directeur de la société A. Vandenbrande et Cie, domicilié à Schaerbeck-lez-Bruxelles (Belgique), agissant au nom et comme fondé de pouvoirs de M. Paul De Bavay, fabricant, demeurant à Saint-Jean ten Noode-lez-Bruxelles, pour un régulateur hydraulique centrifuge, applicable aux machines à vapeur et aux roues hydrauliques, invention pour laquelle le sieur De Bavay a pris en Belgique un brevet d'invention de quinze années, sous la date du 12 janvier précité.

10.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 10 février 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par M. Victor Lesens, agissant au nom et comme fondé de pouvoirs de MM. Serret, Hamoir, Duquenne et Cie, négociants à Valenciennes, pour un nouveau mode de construction de tourailles à betteraves.

11.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 11 février 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Divoir-Leclercq, armurier, demeurant à Lille pour une Cartouche-Culasse, dite Cartouche-Divoir.

12.° Le brevet d'invemtion de quinze années, dont la demande a été déposée le 15 février 1853 au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 15 février 1853, par M. Belanger, Charles-Eugène, ingénieur civil à Fresnes, Nord, pour des perfectionnements apportés à la machine peigneuse *Heilman*.

13.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 16 février 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Sapin, Gustave, mécanicien à Lille, rue des Suaires, pour un moulin à broyer les couleurs à l'huile.

14.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 26 février 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Charles Gillé, raffineur de sel à Valenciennes, pour un procédé de décantation et de séparation des éléments composant un mélange.

15.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été deposée, le 28 février 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par M. Billet, Adolphe, distillateur à Cantin, près de Douai, pour la calcination à vases clos des produits de la distillation destinés à la fabrication de la potasse.

Digitized by Google

16.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 28 février 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par M. Defernez, Jean-Baptiste, directeur des travaux aux mines de Douchy, pour un appareil de descente et de remonte dans les mines, dite *Parachute-Defernez*.

17.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 4 mars 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Désiré Manche, rentier, demeurant à Lille, rue du Molinel, 20, pour une machine à peigner la laine et autres matières filamenteuses.

18.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 5 mars 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Martiny, Dieudonné, peintre-décorateur, demeurant à la Madeleine-lez-Lille, pour un nouveau mode de peinture à l'huile bouillante et inaltérable, contre toutes les intempéries, et s'employant dans tous les genres de peinture.

19.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 9 mars 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur De Bavay, Paul, fabricant, domicilié à Saint-Josse-Ten-noode-lez-Bruxelles (Belgique), élisant domicile à Lille, chez M. Mathon, négociant, rue des Jardins, 12, pour un système de préparation des fils métalliques destinés à la fabrication des pointes de Paris, invention pour laquelle le sieur De Bavay a déposé, en Belgique, une demande de brevet d'invention de quinze années, sous la date du 1er février 1853.

20.° Le certificat d'addition, à un brevet d'invention de quinze ans pris le 3 mars 1852, dont la demande a été déposée, le 12 mars 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par M. Candelier, Jean-Baptiste, fabricant de sucre à Wazemmes, pour un appareil destiné à purger et à blanchir les sucres bruts et en pains, au moyen du vide et de l'air comprimé.

21.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 25 mars 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Bauchet-Verlinde, papetier, demeurant à Lille, pour une reliure de sûreté.

22.° Le certificat d'addition, à un brevet d'invention de quinze ans pris le 27 mars 1852, dont la demande a été déposée, le 30 mars 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, pour la fabrication des tuyaux en plomb.

23.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 2 avril 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par M. Tombe, Louis, imprimeur sur tissus à Valenciennes, pour la teinture des peaux.

24.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 5 avril 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord,

Digitized by Google

par MM. Pruvost, Coudroy et Cie., et Eugène Bertholomez, demeurant à Douai, pour un appareil perfectionné de chauffage à l'air chaud, par l'application de toiles métalliques disposées de manière à utiliser le calorique rayonnant d'un appareil de chauffage d'air.

25.° Le certificat d'addition, à un brevet d'invention de quinze années pris le 28 février 1853, dont la demande a été déposée, le 5 avril 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par M. Defernez, Jean-Baptiste, directeur des travaux aux mines de Douchy, pour un appareil de descente et de remonte dans les mines dit *Parachute-Defernez*.

26.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 7 avril 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par M. Collette, Hector, ingénieur civil, demeurant à Seclin, pour une peigneuse mécanique.

27.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée le 8 avril 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Favier, Jean-Baptiste, horloger, demeurant à Marcq-en-Barœul, pour une chaise-percée inodore.

28.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 14 avril 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par M. Leroy, avocat à Cambrai, agissant au nom et comme fondé de pouvoirs de Mme. veuve Leroy-Soyer, propriétaire de verreries à Masnières, pour les moules à fond de bouteilles.

29.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 15 avril 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par M. Bodard, Jean-Baptiste, fabricant d'huile à Moulins-Lille, pour un procédé d'extraction de la fécule au moyen d'une matière première et d'un appareil particulier.

30.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 20 avril 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Aimé-Florent Langlet, lampiste, demeurant à Lille, pour un globe d'éclairage.

31.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 21 avril 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par MM. Mouraux frères, constructeurs-mécaniciens à Roubaix, pour un genre de rouleaux-frotteurs, applicables à toutes machines préparatoires ou métiers à filer, n'importe quel genre de matières textiles qui ont besoin d'être frottées, dans les diverses opérations qu'elles ont à subir avant d'être mises en tissus.

32.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 29 avril 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur James Nesmith, ingénieur civil à Lille, rue d'Amiens, pour des perfectionnements dans la méthode de produire et d'appliquer la puissance motrice.

Digitized by Google

33.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demonde a été déposée, le 3 mai 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par MM. Brunfaut frères, fabricants à Roubaix, pour une machine à ourdir les chaînes pour tous les tissus.

34.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 4 mai 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Herteman, Auguste, mécanicien à La Madeleine, pour une application aux métiers à tisser.

35.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 6 mai 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par M. Jacquart-Delesalle, négociant à Lille, rue de Roubaix, pour une machine à écanguer le lin.

36.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 7 mai 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Crochet-Vernagus, serrurier-mécanicien à Douai, pour une machine à broyer les couleurs.

37.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 11 mai 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par M. Basquin, Louis, fabricant de peignes, rue Saint-Sauveur, à Lille, pour un peigne cylindrique garni d'aiguilles placées en lignes circulaires.

38.° Le brevet d'invention, dont la demande a été déposée, le 11 mai 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Julien Cheval, clerc de notaire, demeurant à Roubaix, agissant au nom et comme fondé de pouvoirs du sieur Juck, Henri-Joseph, domicilié à Londres, pour des perfectionnements dans les boîtes à bourrage et dans les bourrages employés dans les boîtes à bourrage, les coussinets, les pistons et les soupapes, invention pour laquelle le sieur Juck a demandé en Angleterre une patente de quatorze ans, sous la date du 14 octobre 1852.

39.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 14 mai 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par M. Happe-Letrillard, fabricant de tissus, demeurant à Cambrai, pour la fabrication d'un tissu en fil et pour le métier et les différents systèmes appliqués à ce métier.

40.° Le certificat d'addition au brevet d'invention de quinze ans, pris le 20 septembre 1852, dont la demande a été déposée, le 17 mai 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par M. Grebel, maître de fonderie, demeurant à Denain, pour des roues en fer laminé, destinées à rouler ailleurs que sur les voies ferrées.

41.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 1.er juin 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par M. Auguste Guiot, demeurant à Fresnes (Nord), agissant au nom et comme fondé de pouvoirs de MM. Renard, père et fils, maîtres de verreries audit Fresnes, pour amélioration dans la coupe du verre et réduction de casse dans l'étendage.

Digitized by Google

42.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 4 juin 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par M. Emile Van Lerberghe, fabricant à Wazemmes, pour un métier régulateur à tisser à la main.

43.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 7 juin 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Herbecq, meunier, demeurant à Eclaibes, pour un séchoir ou touraille mobile à toile sans fin.

44.° Le brevet d'invention, dont la demande a été déposée, le 8 juin 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par M. Meunier-Sterlin, demeurant à Lille, rue de Roubaix, agissant au nom et comme fondé de pouvoirs de MM. Bozet et Fetu, fabricants à Cureghem-lez Bruxelles (Belgique), pour un nouveau système de tissage, consistant à rendre toute espèce de toile imperméable, invention pour laquelle lesdits sieurs Bozet et Fetu ont demandé en Belgique un brevet de quinze ans, sous la date du 3 mars 1853.

45.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande s été déposée, le 13 juin 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Gabet, Ferdinand, rhabilleur, demeurant à Haspres, pour un régulateur à compensateur pour régler les vannes et la prise d'eau des moulins et autres forces motrices.

46.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 15 juin 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Ryo et Praxel, mécaniciens, demeurant à Roubaix, pour une machine à tisser.

47.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 5 juillet 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par MM. Augustin Morel et Cie., constructeurs-mécaniciens, à Roubaix, pour une peigneuse circulaire.

48.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 11 juillet 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Pierre Delporte, dessinateur, demeurant à Roubaix, rue du Pays N.° 8, pour une *mécanique à la Jacquart*.

49.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 20 juillet 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par M. Windsor, John, fabricant de machines, demeurant à Moulins-Lille, pour des améliorations à un dévidoire.

50.° Le certificat d'addition au brevet d'invention de quinze années, pris le 12 avril 1849, dont la demande a été déposée, le 21 juillet 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par M. Louis Terwangne, négociant, demeurant à Lille, rue d'Anjou N.° 4, pour le rouissage du lin manufacturier.

51.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 22 juillet 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Edouard Bouchez, fabricant de tuiles, à Bruille-lez-Saint-Amand, pour les tuyaux de drainage.

Digitized by Google

52.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 5 avril 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Grebel, maître de fonderie, à Denain (Nord), pour le coulage en coquille de toute espèce de pièce en fonte de fer, leur cémentation et leur décapage.

53.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 5 août 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par M. Louis, Ferdinand, menuisier, à Boussu (Belgique), faisant élection de domicile à Marly (Nord), chez M. Moine, pour le lavage des sacs à pulpe dans les fabriques de sucre.

54.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 6 août 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par M. Douay, Juvénal, demeurant à Valenciennes, agissant au nom et comme fondé de pouvoirs de M. Boissau, François, domicilié à Anzin (Nord), actuellement directeur du charbonnage du Poirier, à Montigny-sur-Sambre, près Charleroy (Belgique), pour un appareil conducteur et arrête-cuffat dans la pente d'extraction en général et en particulier de la houille.

55.° Le certificat d'addition au brevet d'invention pris le 1.er décembre 1852, dont la demande a été déposée, le 17 août 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par M. Minne, François, serrurier-mécanicien, demeurant à Gand (Belgique), faisant élection de domicile chez M. Philippe Decock, Consul belge, pour un système de fermeture de vitrines et volets.

56.° Le certificat d'addition au brevet d'invention pris le 11 mai 1849, dont la demande a été déposée, le 20 août 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Rotru, Charles-Louis, serrurier, demeurant à Roubaix, pour une espagnolette perfectionnée.

57.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 22 août 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Plaquet-Delcourt, serrurier-mécanicien, demeurant à Lille, pour un matelas mécanique.

58.° Le brevet d'invention, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 26 août 1853, par le sieur Julien Cheval, clerc de notaire, demeurant à Roubaix, agissant au nom et comme fondé de pouvoirs du sieur Pidding, demeurant à Londres, pour des perfectionnements dans la manière de traiter et de préparer les substances saccharines et dans les machines et appareils employés à cet effet, invention pour laquelle le sieur Pidding a demandé, en Angleterre, une patente de quatorze ans, sous la date du 17 février 1853.

59.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 3 septembre 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par M. Imbert, Eugène, ingénieur civil, demeurant à Sars-Poterie (Nord), pour des perfectionnements introduits dans la préparation et le coulage des matières vitrifiées.

Digitized by Google

60.° Le certificat d'addition au brevet d'invention, pris le 5 septembre 1853, dont la demande a été déposée, le 5 septembre 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Bonduel, menuisier et Favrelle, serrurier, demeurant à Comines (Nord), pour un métier à tisser deux toiles à la fois.

61.° Le certificat d'addition au brevet d'invention, pris le 24 avril 1852, dont la demande a été déposée, le 21 septembre 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par M. Depret-Beghin, négociant à Lille, rue de Paris, agissant au nom et comme fondé de pouvoirs des sieurs Vanwormhoudt (Jules-César-Dieudonné) et Perrin (François-Amand-Joseph), le premier fabricant de sucre, à Caudry, et le second mécanicien, à Douai, pour un appareil à extraire le suc de la betterave.

62.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 6 octobre 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Dassonville-Bonte, tourneur, à Armentières, pour un métier à bobiner.

63.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 6 octobre 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Dassonville-Bonte, tourneur, à Armentières, pour un métier à faire des busettes.

64.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 6 octobre 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Dassonville-Bonte, tourneur, à Armentières, pour un métier à tisser.

65.° Le certificat d'addition au brevet d'invention de quinze ans, pris à la Préfecture de la Seine, le 2 septembre 1853, dont la demande a été déposée, le 8 octobre 1853, à la Préfecture du Nord, par M. Garin, négociant, à Lille, agissant au nom et comme fondé de pouvoirs de M. Georges-Frédéric Black, mécanicien, à Cambrai, pour un système de fabrication de chicorées.

66.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 13 octobre 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par M. Lacambre, ingénieur à Bruxelles (Belgique), élisant domicile à Lille, hôtel de Gand, pour des perfectionnements dans la fabrication des cristaux.

67.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 13 octobre 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par M. Lacambre, ingénieur à Bruxelles (Belgique), faisant élection de domicile à Lille, hôtel de Gand, pour des perfectionnements dans la fabrication du sucre de betterave.

68.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 14 octobre 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par M. Belanger, ingénieur civil, à Fresnes (Nord), pour une machine à concasser la chicorée et autres matières.

Digitized by Google

69.° Le brevet d'invention, dont la demande a été déposée le 24 octobre 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Théry, avocat, demeurant à Lille, agissant au nom et comme fondé de pouvoirs de M. Verdure-Charles-Martin, fabricant de tapis à Tournai (Belgique), pour un métier d'un nouveau système à tisser les tapis à nœuds, façon de Savonnerie ou de Smyrne, invention pour laquelle le sieur Verdure a pris en Belgique, le 12 mars 1849, un brevet de quinze années.

70.° Le brevet d'invention, dont la demande a été déposés le 26 octobre 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par M. Duchange, Louis, notaire à Roubaix, agissant au nom et comme fondé de pouvoirs du sieur W. Pidding, demeurant à Londres, pour des perfectionnements dans la fabrication d'étoffes tissées et autres, des ficelles et autres fils, du papier et autres substances, pour la production d'articles de luxe et d'utilité, ainsi que dans les machines employées pour ces fabrications, invention pour laquelle le sieur Pidding a pris, en Angleterre, un brevet de quatorze années, sous la date du 15 avril 1853.

71.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée le 21 novembre 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par MM. Delinsel, cultivateur, Lekieffre, rentier, et Delvart, mécanicien, tous trois domiciliés à Denain, pour un appareil moteur continu formé par l'air dans le liquide.

72.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 21 novembre 1853, au secrétariat de la préfecture du Nord, par M. Rigaut, fabricant de gants, rue Neuve à Lille, pour application du foulonnage mécanique à toutes les manipulations et passes du mégissier et du teinturier en peaux douces.

73.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 3 décembre 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par M. Feifer, Emile, fabricant de sucre à Cologne, élisant son domicile à Lille, chez M. Kiener, sous-directeur du comptoir d'escompte, pour un procédé de fabrication et de raffinage du sucre.

74.° Le certificat d'addition au brevet d'invention pris le 10 novembre 1852, dont la demande a été déposée le 8 décembre 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par M. Marteau, architecte du département, à Lille, pour un nouveau système de calorifère.

75.° Le brevet d'invention, dont la demande a été déposée le 12 décembre 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par M. Martin Thomassin, directeur de filature à Verviers (Belgique), faisant élection de domicile à Wazemmes, chez M. Roland-Castel, pour des perfectionnements dans la fabrication des cardes à travailler la laine et le coton, invention pour laquelle M. Martin a pris, en Belgique, le 13 octobre 1853, un brevet de quinze années.

Digitized by Google

76.° Le brevet d'invention, dont la demande a été déposée, le 12 décembre 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par M. Martin Thomassin, directeur de filature à Vervins (Belgique), faisant élection de domicile à Wazemmes, chez M. Roland-Castel, pour un système de machine à lainer les draps, pour remplacer les cardes, invention pour laquelle M. Martin a pris, en Belgique, le 20 octobre 1853, un brevet de quinze années.

77.° Le certificat d'addition au brevet d'invention de quinze années, pris le 1.er juin 1853, dont la demande a été déposée, le 12 décembre 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par M. Guiot, Augustin, demeurant à Fresnes, agissant au nom et comme fondé de pouvoirs de MM. Renard père et fils, propriétaires de verreries à Fresnes, pour amélioration dans la coupe du verre et réduction de casse dans l'étendue.

78.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 13 décembre 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par M. Brassins, Pierre, mécanicien à Douai, pour une nouvelle machine à purger les sucres.

Digitized by Google

TABLEAU DES SALAIRES MOYENS

Attribués aux ouvriers des principales professions qui s'exercent dans les villes chefs-lieux d'arrondissement du département et dans celles d'une population de 10,000 âmes et au-dessus, pendant l'année 1852.

PROFESSIONS.	Avesnes.	Cambrai.	Douai.	Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Roubaix.	Tourcoing.	Valenciennes.	Wasquehal.
Blanchisseurs	1 75	1 50	» »	1 »	1 50	1 15	1 75	» »	1 25	1 75
Bouchers (garçons)	1 50	1 75	1 50	(1) » 40	1 50	(1) » 60	2 25	2 »	2 »	2 »
Boulangers (id.)	1 50	2 25	(1) » 75	(1) » 60	1 50	(1) » 60	2 25	2 »	2 50	» »
Brasseurs (id.)	1 75	» »	2 50	1 67	1 15	(1) » 65	2 50	2 25	» 50	» »
Brodeuses	» 65	1 »	» »	» 40	» 75	» 60	» 75	» 60	1 30	» »
Charbonniers	» »	1 50	» »	1 50	1 50	2 »	» »	2 »	1 30	2 50
Charpentiers (ouvriers)	2 »	1 75	2 »	2 »	1 75	2 25	2 25	2 »	2 »	2 »
Charrons (id.)	1 50	1 75	2 »	2 »	1 75	2 50	2 25	1 50	2 »	1 50
Chaudronniers (id.)	1 50	2 50	2 »	2 25	1 75	3 25	2 50	2 50	2 75	2 50
Cordiers (id.)	1 25	» »	1 50	1 50	1 50	1 75	» »	» »	1 75	1 75
Cordonniers (id.)	1 50	1 50	2 »	1 75	1 75	1 75	2 »	1 50	1 50	1 75
Couturières (ouvrières)	» 75	1 »	1 »	(2) » 60	1 25	1 »	1 50	1 50	1 »	1 25
Couvreurs (ouvriers)	2 50	1 75	1 75	2 »	2 »	2 25	2 25	1 75	2 25	2 »
Fileurs (id.)	» »	1 75	1 50	» »	1 25	2 75	3 »	2 75	» »	3 »
Forgerons (id.)	2 »	2 75	» »	2 75	1 75	3 »	2 50	2 »	3 »	2 25
Huiliers (id.)	» »	» »	1 50	» »	1 75	1 55	» »	1 50	1 75	2 »
Jardiniers (id.)	1 50	1 75	2 »	2 »	1 50	1 50	2 70	2 »	1 75	1 75
Maçons (id.)	2 25	1 75	2 »	2 »	2 »	2 25	2 25	1 75	1 75	2 »
Maréchaux (id.)	1 50	2 »	2 »	2 75	1 50	2 50	2 50	2 »	1 50	2 25
Menuisiers (id.)	1 75	1 75	2 »	(2) » 50	1 75	2 75	2 50	1 75	2 »	2 »
Meuniers (garçons)	1 50	2 »	(1) » 50	(1) » 50	1 50	2 50	1 75	1 75	1 50	2 50
Perruquiers (id.)	1 50	1 50	(1) » 50	(1) » 50	» »	(1) » 65	2 25	1 75	2 »	2 50
Potiers (ouvriers)	» »	2 »	» »	1 25	1 25	1 75	1 50	» »	1 50	1 50
Serruriers (id.)	1 25	2 25	2 »	2 75	1 75	2 25	2 25	2 »	1 75	» »
Tailleurs (garçons)	1 50	2 »	2 »	2 »	1 75	2 50	2 25	2 25	2 »	2 »
Tanneurs (ouvriers)	1 50	1 50	» »	2 »	1 25	1 25	2 25	1 50	2 25	2 »
Teinturiers (id.)	1 50	1 50	» »	2 »	1 50	1 75	2 »	1 75	1 75	1 75
Tisserands en toile	» »	1 50	» »	2 50	1 50	1 25	2 »	1 75	1 75	1 50
Tonneliers (ouvriers)	1 50	1 75	2 »	2 »	1 50	2 25	2 »	1 75	1 75	2 »
Tullistes (id)	» »	2 »	» »	3 »	» »	2 »	2 25	» »	» »	2 »
Campagne.										
Laboureurs (ouvriers)	1 30	1 75	1 50	(1) » 65	1 25	(1) » 67	1 75	1 50	2 »	1 50
Journaliers. Hommes	1 25	1 25	1 25	1 25	1 »	(1) » 60	1 60	1 »	1 25	1 »
Journaliers. Femmes	» 75	» 75	» 75	» 90	» 60	» 65	1 25	» 75	1 »	1 »

(1) Plus la nourriture et le logement. — (2) Plus la nourriture.

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE.

VOYAGE de LL. MM. II. l'Empereur et l'Impératrice dans le département du Nord.

Un important événement est venu, cette année, porter la joie au sein des principales cités du Nord de la France. L'Empereur et l'Impératrice ont bien voulu venir visiter notre riche et beau département.

JOURNÉE DU 23.

Douai. Leurs Majestés sont arrivées dans cette ville à onze heures et demie du matin. Elles étaient attendues au débarcadère par MM. les sénateurs Mimerel et Marchant et les députés au Corps législatif, M. le préfet du Nord et M. le sous-préfet de Douai, le maire et le Conseil municipal, tous les fonctionnaires des administrations civiles et tous les officiers de la garnison. Une foule innombrable entourait les abords de la gare. — Dès que l'Empereur et l'Impératrice furent descendus, M. le maire alla complimenter Leurs Majestés et présenter au chef de l'Etat les clefs de la ville; puis le cortége se mit en marche vers l'hôtel-de-ville. Partout sur son passage les cris prolongés et sans cesse renaissants de « Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice! » se firent entendre. Les rues, décorées de nombreuses guirlandes de fleurs, de drapeaux, d'arbres verdoyants, d'arcs de triomphe élégamment construits, témoignaient de l'enthousiasme des habitants de la ville de Douai. A l'hôtel-de-ville, des jeunes filles, vêtues de robes blanches, représentant la société douaisienne, offrirent à Leurs Majestés un compliment et des fleurs. L'Empereur reçut ensuite les fonctionnaires civils et militaires. Après cette présentation qui fut assez longue, il se mit au balcon pour voir défiler les nombreuses députations municipales qui désiraient le saluer. Mais la foule était si compacte que ce projet ne put être exécuté. — Leurs Majestés devaient encore visiter la fonderie de canons, mais, pressées par le temps, Elles quittèrent Douai pour se rendre à Valenciennes. Pendant son séjour à Douai, l'Empereur remit la décoration de la Légion-d'Honneur à M. Maurice, maire de cette ville et à M. de Campeau, maire de Villers-Campeau.

Valenciennes. Le convoi impérial est entré dans la ville de Valenciennes vers deux heures. L'arrivée de Leurs Majestés fut

Digitized by Google

accueillie par des vivats prolongés qui retentirent partout. Le maire, accompagné du corps municipal, présenta les clefs de la glorieuse cité à l'Empereur, qui les lui rendit en prononçant quelques-unes de ces bonnes paroles qui touchent profondément ceux auxquels elles sont adressées. — Les rues étaient ornées avec autant de goût que d'élégance, et de nombreux arcs de triomphe s'élevaient à des distances très-rapprochées. Ce fut au milieu des acclamations qui éclatèrent de toutes parts, que Leurs Majestés arrivèrent à l'hôtel-de-ville, où une députation de jeunes filles présenta à l'Impératrice, des fleurs et des dentelles; celles-ci étaient offertes par la municipalité, qui désirait donner à Sa Majesté un spécimen de l'ancienne industrie valenciennoise. — A ce moment commença la réception des autorités et des nombreuses députations venues des communes voisines.—Un nombre considérable d'ouvriers mineurs, portant le costume de travail et les bannières de leurs corporations respectives, défila devant Leurs Majestés Impériales, mais le mauvais temps ne permit pas que cette partie du programme fût mise tout entière à exécution. Les nombreuses députations des communes des arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes ne purent prendre part au défilé, et l'Empereur qui était resté exposé comme les députations, à une pluie continue, donna, à regret, le signal du départ. Le train impérial quitta Valenciennes au milieu des cris mille fois répétés de « Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice. »

Le séjour du chef de l'Etat dans les villes de Douai et de Valenciennes n'a pas été aussi long que l'eussent désiré Leurs Majestés; il a suffi, toutefois, pour que l'Empereur pût apprécier par lui-même les sentiments qui animent les masses ouvrières de ces deux cités; il a suffi aussi pour qu'il se rendît compte des besoins de la population et pour que sa paternelle sollicitude soit éveillée sur ces contrées.

Lille. A cinq heures, des salves d'artillerie, le son des cloches et les acclamations qui se firent entendre tout à la fois, annoncèrent l'arrivée de Leurs Majestés dans le chef-lieu du département. Le temps était fort mauvais, une pluie glacée tombait depuis plusieurs heures et cependant de la porte de Paris, par où les Augustes Souverains firent leur entrée, jusqu'à l'hôtel de la Préfecture, une foule innombrable se pressait dans les rues et sur les places publiques. La ville avait pris un air de fête extraordinaire; le long de toutes les voies qui devaient être parcourues par le cortége impérial s'élevaient des mâts surmontés de flammes tricolores; des drapeaux et des emblêmes étaient apposés aux fenêtres des maisons; dans la rue de Paris, tous les habitants avaient décoré les façades de leurs demeures avec des tentures et des guirlandes de feuillage; sur la Grande place, tous les édifices étaient pour ainsi dire couverts de décorations. A l'entrée de la rue Esquermoise se dressait un arc-de-triomphe construit dans le style monumental; enfin, l'hôtel de la

Digitized by Google

préfecture, qui pendant trois jours porta le nom de Palais Impérial, était aussi richement qu'artistement décoré. On avait établi à l'entour de la cour d'honneur un élégant parterre où des arbustes récréaient les yeux par leur fraîche verdure, où des fleurs variées charmaient l'odorat par leurs doux parfums.

A cinq heures et un quart Leurs Majestés entraient au Palais Impérial, après avoir été saluées par les acclamations continuellement renouvelées de la troupe et des députations municipales qui formaient la haie le long de toutes les rues que le cortége avait traversées. De son côté, la population ne se lassait pas de faire entendre les cris mille fois réitérés de « Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! » Dès que Leurs Majestés furent descendues de voiture, une nombreuse députation de jeunes filles présenta à l'Empereur et à l'Impératrice un compliment et des fleurs. Puis commença la réception des fonctionnaires. Cette cérémonie, pendant laquelle M. Bommart, adjoint au Maire de Lille, reçut de S. M. la croix de la Légion-d'Honneur, se prolongea pendant plus d'une heure, car l'Empereur adressait souvent de bienveillantes paroles aux administrations qui se succédaient. Pendant ce temps, malgré la pluie qui contrariait toutes les dispositions prises, une foule considérable, sans cesse renouvelée, encombrait les abords de l'hôtel de la préfecture et admirait les somptueuses décorations de la demeure impériale. — Quand la réception fut terminée, Leurs Majestés rentrèrent dans leurs appartements. — A sept heures, un dîner de plus de 70 couverts réunit les fonctionnaires que Sa Majesté avait bien voulu admettre à sa table. On remarquait parmi les convives M. le maréchal Ministre de la guerre, M. le maréchal comte Vaillant, grand-maréchal du palais, M. le général de division. M.gr l'Archevêque, M. le préfet du Nord, M. le maire de Lille et ses adjoints, les chefs des différentes administrations civiles, les officiers de la Maison de l'Empereur, etc. Mme. Besson et sa fille, Mme. Lefebvre, faisaient partie des dames qui accompagnaient S. M. l'Impératrice. Les musiques de la garnison et de la garde nationale et trois sociétés chorales exécutèrent successivement des morceaux choisis pour la circonstance.

A huit heures, LL. MM. se rendirent au théâtre dont la salle avait été complètement restaurée pour cette soirée. On jouait *la Fille du régiment*. Lorsque les Souverains apparurent dans leur loge, des vivats chaleureux et prolongés se firent entendre. Pendant toute la représentation, le public put contempler à loisir la figure calme et imposante de l'Empereur et les traits gracieux de l'Impératrice. L'enthousiasme fut tel que, par moments, les spectateurs se levaient spontanément pour renouveler leurs acclamations. Dans le cours de la soirée, l'Empereur et l'Impératrice s'entretinrent fréquemment avec M. le préfet.

A onze heures, LL. MM. re retirèrent au milieu des vivats les plus enthousiastes.

Digitized by Google

JOURNÉE DU 24.

Le 24, vers dix heures, l'Empereur sortit en voiture découverte. Le ciel était assez pur et promettait une belle journée. S. M. avait auprès d'elle M. le préfet du Nord et M. le maire de Lille. La matinée tout entière fut consacrée à faire des visites aux hospices civils et à plusieurs établissements industriels de la ville. L'Empereur se faisait rendre compte d'une foule de détails et montrait, par ses questions, qu'il n'ignorait rien des besoins du pays. Ces excursions, faites dans les quartiers les plus populeux de la ville, au milieu d'une population pressée sur tous les points, produisirent le meilleur effet sur les masses ouvrières. S. M., du reste, paraissait satisfaite et du résultat des visites qu'Elle avait bien voulu rendre et de l'accueil qui lui était fait. — Avant de quitter les trois établissements où il avait pu se faire une idée de l'activité productive qui règne dans la ville de Lille, l'Empereur avait décoré chacun des chefs industriels dont il avait examiné les produits. (1)

A midi, après avoir visité, à la Bourse, l'emplacement où s'élèvera la statue de Napoléon Ier, et après avoir délégué M. le sénateur Dumas pour présider, en son nom, la cérémonie de la pose de la première pierre de ce pieux monument, S. M. rentra à l'hôtel de la préfecture. (2)

A midi et demi, le Champ-de-Mars était occupé par les troupes de la garnison, par un régiment de lanciers venu de Cambrai, et par un régiment de sapeurs du génie arrivé d'Arras ; une foule considérable se pressait dans les promenades. Bientôt des acclamations et des fanfares annoncèrent l'arrivée de l'Empereur, qui traversa au galop la distance qui le séparait des troupes. L'Impératrice, en calèche découverte, entourée de ses dames d'honneur, vint assister aussi sur le Champ-de-Mars aux manœuvres militaires ; des vivats enthousiastes saluèrent la gracieuse Souveraine. Pendant le défilé, la troupe et le peuple firent entendre continuellement des acclamations prolongées. Après la revue, l'Empereur entouré d'un brillant état-major, en tête duquel étaient MM. les maréchaux Vaillant et de Saint-Arnaud, se rendit à la citadelle qui ne put être inspectée que très-rapidement. Puis, LL. MM. quittèrent Lille pour visiter Roubaix.

Roubaix. A deux heures et demie, quand l'Empereur et l'Impératrice arrivèrent dans cette ville, une multitude considérable attendait depuis longtemps la venue de LL. MM. Là, comme à Lille, des vivats et des acclamations accueillirent les augustes visiteurs. —

(1) Ce sont MM. Jules Scrive, Droulers et Auguste Wallaert.

(2) Cette solennité a eu lieu le dimanche 9 octobre 1853, à une heure. Nous ferons connaître l'an prochain, en rendant compte de l'inauguration de la statue, les détails de la cérémonie de la pose de la première pierre.

Digitized by Google

Roubaix avait décoré avec soin les rues que LL. MM. devaient parcourir pour se rendre au local où l'on avait ouvert une fort belle exposition des produits de l'industrie, et où étaient rassemblées des étoffes de tous genres, remarquables par la richesse et la perfection de leur tissu. L'Empereur et l'Impératrice prêtèrent une gracieuse attention aux explications qui leur furent données par les fabricants et daignèrent s'enquérir avec sollicitude du sort des nombreux ouvriers employés dans les différentes branches de l'industrie locale. L'Empereur, après avoir considéré avec plaisir cette magnifique exposition, voulut, avant de quitter Roubaix, donner un témoignage public de sa satisfaction, en décorant de sa main M. Motte-Bredart, l'un des principaux fabricants, et adjoint au Maire de cette ville.

Tourcoing. En sortant de Roubaix, LL. MM. se rendirent à Tourcoing. Elles y trouvèrent le même enthousiasme; toute la ville avait revêtu un air de fête inaccoutumé. Une exposition des produits industriels y avait été également préparée et l'on pouvait y admirer, comme à Roubaix, la variété et la perfection des objets étalés aux regards de nos illustres hôtes. LL. MM. furent charmées de cette belle réunion de produits qu'Elles contemplèrent pendant longtemps. — Nous regrettons que les bornes restreintes de notre cadre ne nous permettent pas de donner quelques détails sur les expositions de Roubaix et de Tourcoing.

Lille. A six heures, l'Empereur et l'Impératrice, de retour à Lille, donnèrent audience à plusieurs personnes qui en avaient formé la demande. La Chambre de commerce de la ville eut l'honneur de soumettre à l'Empereur plusieurs questions intéressant l'industrie de ces contrées, et se retira profondément touchée de l'affabilité de S. M. La Commission formée pour la construction d'une nouvelle église à Lille, eut aussi accès auprès d'Elle. — A sept heures, un dîner de quatre-vingts couverts, auquel étaient conviés un officier-général anglais, envoyé par S. M. Britannique et M. le prince de Chimay, ambassadeur extraordinaire du roi des Belges, réunissait les fonctionnaires civils qui, la veille, n'avaient pu être admis à la table impériale. — Mme. la princesse de Chimay et Mme. Besson, assistaient aussi à ce banquet. Pendant le repas, des sociétés d'amateurs firent entendre, comme la veille, des chœurs de circonstance et les musiques de la garnison et de la garde nationale exécutèrent plusieurs morceaux d'harmonie.

Immédiatement après le dîner, l'Empereur et l'Impératrice se rendirent au bal que la ville donnait à l'occasion du séjour de LL. MM. à Lille. La réunion était très-nombreuse. Prévoyant avec raison que les salons ordinaires de la mairie seraient insuffisants pour contenir le nombre considérable des invités, la municipalité avait fait construire, au-dessus de la cour de l'hôtel-de-ville, une salle immense dont le plancher était au niveau des parquets des appartements intérieurs.

Digitized by Google

Cette construction gigantesque, par ses décorations, sa forme et sa richesse, représentait une espèce de galerie découverte dont le modèle doit se trouver au merveilleux palais de l'Alhambra. — Des palmiers d'or soutenaient le treillage doré de la voûte sur laquelle serpentaient des feuillages et des fleurs. Une toile, représentant le ciel, préservait ce coquet édifice des caprices de l'atmosphère. Autour de la salle une large galerie renfermait plusieurs étages de gradins sur lesquels se pressaient de jeunes et jolies femmes, dont les toilettes étincelaient de richesse et de fraîcheur. Devant chacune des colonnes de la galerie, des génies d'argent, formant cariatides et faisant face à l'intérieur de la salle, présentaient des corbeilles pleines de mousse et de fleurs; des jets d'eau, des glaces et des cristaux venaient encore ajouter au splendide éclat de ces lieux enchantés. A l'extrémité sud de l'axe de la salle de bal s'élevait un dais formé de riches tentures de soie blanche semée d'abeilles d'or; derrière les fauteuils qu'on avait préparés pour LL. MM., on voyait les écussons de l'Empereur et de l'Impératrice; au-dessus du dais planait un aigle d'or aux ailes déployées. En face du trône et dans une tribune un groupe nombreux de musiciens attendait l'arrivée de LL. MM. pour faire entendre ses joyeux accords.

A neuf heures, de chaleureuses acclamations annoncèrent la présence du Souverain; aussitôt l'orchestre joua une marche triomphale composée expressément pour cette soirée; pendant l'exécution de la symphonie, Leurs Majestés allèrent s'asseoir sur le trône qui leur avait été préparé. Puis eut lieu le quadrille impérial, dans lequel figurèrent M. l'envoyé d'Angleterre, M. l'ambassadeur de Belgique, M. le maréchal de St.-Arnaud, M. le général de division, M. le Préfet du Nord, Mme. la princesse de Chimay, Mme. Besson, Mme. Fririon, Mlle. Richebé qui dansait avec l'Empereur, etc... Quand la danse fut terminée, Leurs Majestés, suivies des officiers de leur maison firent le tour de la salle; elles furent accueillies pendant cette promenade par les cris mille fois répétés de « Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice! » Les dames surtout se faisaient remarquer par leur empressement à vouloir contempler les traits de Leurs Majestés Impériales. — A onze heures Leurs Majestés se retirèrent avec toute leur suite. Le bal se prolongea bien avant dans la nuit.

JOURNÉE DU 25.

La journée du 25 septembre, fut loin d'être aussi favorisée par le temps que celle qui l'avait précédée : une pluie abondante vint refroidir la température; néanmoins les abords du palais impérial étaient encombrés d'habitants et de curieux lorsque Leurs Majestés sortirent, à dix heures, pour se rendre à l'église St.-Maurice où elles entendirent une messe basse. Mgr. l'archevêque de Cambrai, qui devait officier,

Digitized by Google

entouré de la presque totalité du clergé de Lille, attendait les Souverains sous le portail principal. Dès que l'Empereur et l'Impératrice furent descendus de leur voiture, Mgr. l'archevêque alla les complimenter et leur offrir l'eau lustrale. Puis Leurs Majestés furent conduites, sous un dais, jusqu'aux prie-Dieu qu'on leur avait préparés. Une foule innombrable se pressait sous les nefs et dans les chapelles de l'église. La messe fut dite avec une grande pompe et écoutée avec recueillement par l'Empereur et l'Impératrice. Cet office divin terminé, Leurs Majestés furent reconduites, comme à leur arrivée, avec tout le cérémonial prescrit par l'étiquette. L'Empereur, avant de monter dans sa voiture, adressa quelques paroles de remerciement à Mgr. de Cambrai.

Le moment du départ était sonné : Leurs Majestés se rendirent à la gare du chemin de fer au milieu d'un grand concours d'habitants qui semblaient voir avec peine l'éloignement des hôtes qu'ils avaient acclamés si chaleureusement et qu'ils saluaient encore de vivats enthousiastes.

Cette visite de l'Empereur et de l'Impératrice a laissé d'ineffaçables souvenirs dans la population lilloise, dont le cœur sait si bien conserver la mémoire des glorieux événements qui viennent successivement s'inscrire dans les annales de la cité.

Armentières. Le train, qui conduisait Leurs Majestés à St.-Omer, rencontra à la hauteur d'Armentières des députations municipales et un grand nombre de citoyens qui attendaient, depuis plusieurs heures, le passage de l'Empereur. S. M. témoigna à plusieurs reprises à M. le Préfet, son vif regret de n'avoir pu s'arrêter pour recevoir les hommages que M. le maire d'Armentières, le corps municipal et les autres fonctionnaires de la ville s'étaient disposés à lui offrir.

Bailleul. A Bailleul, l'Empereur voyant qu'un concours considérable d'habitants, le maire et le conseil municipal se préparaient à le saluer, ne voulut pas les priver du bonheur qu'ils avaient espéré ; il fit ralentir la marche du convoi pour répondre aux sympathiques démonstrations qui lui étaient faites.

Hazebrouck. A Hazebrouck, Leurs Majestés descendirent et allèrent occuper les places qu'on leur avait réservées sous une belle et vaste tente construite à cet effet. Une députation de jeunes filles vint offrir des fleurs à l'Impératrice. Puis M. le sous-préfet, les fonctionnaires en résidence dans ce chef-lieu d'arrondissement, furent présentés à l'Empereur. M. le Préfet présenta également à S. M. M. Verhaeghe, maire de Merville, doyen des maires de l'arrondissement d'Hazebrouck qui reçut des mains de l'Empereur la décoration de la Légion-d'Honneur. A ce moment la pluie, qui ne cessait de

Digitized by Google

tomber, arrivait malgré toutes les précautions prises pour prévenir ce désagrément, jusqu'à Sa Majesté qui n'en voulut pas moins continuer la réception. Le peuple montra, par ses chaleureuses acclamations, combien il était reconnaissant de cette gracieuse condescendance. — A midi et demi, Leurs Majestés et leur suite remontèrent dans leurs voitures et prirent la voie qui conduit à St.-Omer où eurent lieu, malgré un temps déplorable, de brillantes manœuvres exécutées par les troupes du camp d'Helfaut.

JOURNÉE DU 26.

Dunkerque. A onze heures trois-quarts, Leurs Majestés firent leur entrée dans cette ville. L'enthousiasme des habitants de cette cité aux glorieux souvenirs, avait pris soin d'orner les rues et les édifices avec autant de goût que de magnificence. Guirlandes de fleurs, devises, attributs, arcs de triomphe, étalaient à profusion leurs luxueuses et artistiques combinaisons. — Leurs Majestés se rendirent à la sous-préfecture décorée avec un grand soin. Là, un groupe de charmantes jeunes filles offrit, par l'intermédiaire de l'une d'elles, un compliment dont l'Impératrice parut fort touchée. Puis eurent lieu les réceptions officielles des fonctionnaires qui se pressaient à l'envi pour contempler le plus longtemps possible les traits de Leurs Majestés. Après cette cérémonie, l'Impératrice se retira dans les appartements qu'on lui avait préparés et l'Empereur monta en voiture pour faire quelques visites dans la ville, aux établissements de bienfaisance. De retour à la sous-préfecture, il en sortit de nouveau en voiture pour se rendre à l'exposition des produits industriels et maritimes. Sa Majesté se fit rendre compte de tous les objets qui attirèrent son attention et sut prodiguer des éloges aux exposants qui eurent l'honneur de l'approcher. Quand cette visite, qui dura fort longtemps, fut terminée, l'Empereur traversa le bassin de la marine où il remarqua diverses constructions navales et se rendit à pied au bassin à flot que Sa Majesté inspecta avec un grand intérêt. Elle demandait, à chaque instant, aux hauts fonctionnaires qui l'entouraient, des explications sur les dépenses qu'il faudrait faire encore pour terminer les travaux. Elle parut satisfaite de cette œuvre gigantesque et promit son auguste intervention pour le prompt achèvement de ce bassin qui doit donner au port de Dunkerque une nouvelle importance maritime. — L'Empereur monta au belvédère, d'où l'on découvre la mer au loin et d'où l'on peut se rendre compte de la situation topographique du port et de la rade de Dunkerque. Sa Majesté ayant reconnu et fait observer à M. le Ministre de la marine, qui se trouvait près d'elle, qu'il serait nécessaire d'élargir l'avant port, se fit expliquer en détail tout ce qu'il faudrait faire pour mettre ce projet à exécution. La mer était mauvaise en ce moment et Sa Majesté, voyant plusieurs navires au

Digitized by Google

large, s'informa avec inquiétude du danger qu'ils pouvaient courir. On rassura l'Empereur sur ce point. Avant de quitter le belvédère, Sa Majesté se fit montrer l'emplacement du champ de bataille des dunes; on lui indiqua les dunes de Lichemoore. Après avoir, de nouveau, considéré l'aspect du port, l'Empereur revint à la sous-préfecture.

LL. MM. se rendirent ensuite au chemin de fer où un convoi spécial vint prendre les augustes voyageurs qui se rendirent à Calais.

C'est ainsi que se termina pour nous ce voyage, dans lequel le Chef de l'Etat a pu apprécier l'esprit des populations du Nord. Il a paru satisfait du sympathique accueil qu'il a reçu partout, et a dû en être d'autant plus flatté, que les habitants de la France septentrionale se distinguent par un caractère calme et réservé. Aucun peuple cependant n'est plus que celui de ces contrées, susceptible d'enthousiasme et de patriotisme, mais ce n'est que dans les grandes occasions, et lorsqu'il en est vivement touché, que ces sentiments se traduisent chez lui par des acclamations expansives.

Voici les noms des personnes qui ont été décorées à l'occasion du voyage de l'Empereur :

Promu au grade d'Officier de la Légion-d'Honneur. — M. Albert du Bosquiel de Bondues, maire de Bondues.

Nommés Chevaliers: — MM. Maurice, maire de Douai, — Remy de Campeau, maire de Villers-Campeau, — Carlier-Mathieu, maire de Valenciennes, — Foucart, ancien militaire, — Bommart, adjoint au maire de Lille, — Jules Scrive, industriel à Lille, — Droulers, id., id., — Auguste Wallaert, id., id., — Bruneel, capitaine de la 1.re compagnie du bataillon des Canonniers sédentaires de Lille, — Motte-Bredart, adjoint au maire de Roubaix, — Mollet, maire de Dunkerque, — Delattre, adjoint au maire de Dunkerque, — Quéru, chef du service de la marine, à Dunkerque, — Hector Féron, président du Tribunal de commerce de Dunkerque, — Zylof d'Obigny, ancien officier de l'Empire, — Mourmant, maire de Wazemmes, — Gentil, adjoint au maire de Lille, — Cazeneuve, directeur de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Lille.

En quittant le département du Nord, l'Empereur a voulu donner aux villes qu'il avait visitées, des témoignages de munificence destinés à venir en aide aux pauvres et aux établissements hospitaliers.

Lille a reçu 15,000 fr. — Douai 6,000 fr. — Valenciennes 5,000 fr. — Tourcoing 5,000 fr. — Roubaix 500 fr. — Dunkerque 5,000 fr.

Une somme de 10,000 fr. a été en outre donnée par l'Empereur, pour être distribuée aux anciens militaires de l'empire, domiciliés dans le département.

Digitized by Google

QUELQUES MOTS SUR LE CRÉDIT FONCIER.

Crédit foncier : ces mots sont du nombre de ceux qui ont déjà frappé beaucoup d'oreilles sans avoir encore été compris par beaucoup d'intelligences. Nous voudrions aider au travail qui doit se faire dans les esprits, pour que la nature et la portée de cette institution soient nettement connues et justement appréciées ; aussi avons-nous saisi avec empressement l'occasion de lui consacrer un article dans l'Annuaire de 1854, le premier que nous publions depuis l'époque où la direction du Crédit foncier pour le département du Nord a été installée à Lille.

Merveilleux auxiliaire qui permet aux Etats de soutenir le poids et de hâter la maturité des plus laborieuses entreprises, comme il donne aux particuliers le moyen de multiplier et de garantir les transactions de la vie civile, le crédit joue, dans nos sociétés modernes, un rôle trop important pour qu'il soit nécessaire d'en proclamer ici les effets et d'en exalter la puissance ; mais il peut n'être pas inutile de faire voir sur quelles bases il repose.

Destiné à rendre faciles les emprunts, les achats, etc., le crédit n'apparaît, n'agit, ne déploie ses forces que là où il y a garantie de solvabilité et réputation d'exactitude à payer.

Que deviendrait le crédit d'un gouvernement si, d'une part, le système des impôts qui constituent la plus notable portion de la fortune publique n'était pas combiné de manière à assurer la marche des services d'utilité générale en même temps que le payement des intérêts de la dette du Trésor, et si, de l'autre, ce payement ne s'effectuait pas intégralement et à jour fixe ?

Un négociant pourrait-il continuer le cours de ses affaires si le porteur des engagements signés par lui n'était pas certain d'échanger, à l'époque de l'échéance, ses billets à ordre contre des écus?

Mais, à côté de ceux qui appellent au secours de leurs œuvres et de leur industrie les capitaux des autres par cela seul qu'on les sait eux-mêmes possesseurs de capitaux ou de valeurs aisément réalisables en numéraire, il existe une classe nombreuse de personnes qui sont loin de jouir, au même degré, des mêmes avantages, parce que, si leur solvabilité n'est pas moins réelle, elle a des caractères moins apparents, et parce que le mode à suivre pour rendre cette solvabilité évidente et fructueuse est plus lent, plus difficile et plus dispendieux. Cette classe c'est celle des détenteurs d'immeubles, des propriétaires fonciers.

Cependant, les propriétaires fonciers ont des besoins de la même nature que ceux de l'Etat et des capitalistes ; en effet, si l'Etat a des routes à ouvrir, des canaux à creuser, des monuments à édifier etc., si l'industriel et le négociant tendent à accroître la sphère de leur

Digitized by Google

activité et de leur commerce, les propriétaires d'immeubles n'ont-ils pas aussi des dépenses à faire pour améliorer le sol qu'ils possèdent, pour restaurer et agrandir leurs maisons d'habitation ou leurs bâtiments d'exploitation, pour augmenter leur domaine ? Et, dès lors, les sources du crédit, si l'accès leur en était plus facile et plus large, ne viendraient-elles pas heureusement encourager leurs efforts et féconder leurs travaux ?

Tel est précisement le but de l'institution qui s'est établie et qui se développe parmi nous sous le nom de *Crédit foncier de France*.

Cette institution ne se propose pas ce qu'on a appelé la mobilisation du sol, c'est-à-dire l'assimilation factice et dangereuse de la valeur territoriale aux valeurs mobilières, pour faire passer le sol d'acquéreur en acquéreur comme ces titres et ces actions cotés à la Bourse et livrés à une incessante circulation.

Elle veut, au contraire, travailler à la libération des propriétaires par l'extinction graduelle, et pour ainsi dire insensible, de leurs dettes et à la consolidation de la propriété immobilière dans les mains des détenteurs actuels ou de leurs héritiers par l'exonération future et complète des charges hypothécaires qui la grèvent. Pour cela, elle fait appel aux capitaux disponibles et qui sont à la recherche d'un placement solide, afin de les mettre, sous certaines conditions, au service des propriétaires.

Le Crédit foncier n'a pas la prétention d'opérer une révolution subite et radicale dans le système législatif, économique et financier du pays, il prend les choses en l'état où elles se trouvent ; et, à l'aide de quelques combinaisons qui s'adaptent au respect des traditions, aux prescriptions des lois, aux exigences des coutumes, il dit et il dit avec vérité :

« Étant posée la nécessité et étant reconnus les avantages de ce contrat qui imprime un si immense mouvement aux relations de la vie civile, agricole, industrielle, commerciale, du contrat de prêt, j'offre aux prêteurs (*bailleurs de fonds*) les garanties les plus sûres, et je rends moins onéreuse et même beaucoup plus favorable la position des *emprunteurs*. »

Voici comment :

Dans tout contrat de prêt, celui qui avance des fonds stipule deux clauses en sa faveur : 1.° le paiement d'une certaine redevance à titre de loyer de son capital ; 2.° le recouvrement à une époque désignée par lui, de la somme prêtée. De là, pour l'emprunteur, deux obligations : l'une, de servir exactement l'intérêt ; l'autre, de pourvoir, à échéance fixe, aux moyens de remboursement.

Or, des deux obligations qui incombent à l'emprunteur, quelle est celle qui lui est et qui lui sera toujours la plus difficile à remplir ? Evidemment l'obligation de rembourser le capital emprunté.

Appliquée d'une manière utile, la somme prêtée produit des fruits

Digitized by Google

souvent égaux, quelquefois supérieurs au taux de l'intérêt demandé par le prêteur : le service de cet intérêt peut donc se faire assez aisément. Mais l'emprunteur, surtout quand il n'est que propriétaire foncier, c'est-à-dire quand il n'a pas pour lui les chances de la spéculation industrielle et commerciale, est rarement à même, s'il ne lui survient ni héritage, ni donation, de reconstituer, par ses seules ressources personnelles, un capital équivalent à celui qui lui a été prêté. Donc, par la force des choses, l'exigibilité du remboursement devient pour lui une cause de gêne ou plutôt de ruine, car elle l'entraîne à des substitutions, toujours dispendieuses, d'un créancier à un autre, sans rendre sa condition différente et sans le sonstraire aux menaces et souvent aux effets désastreux de l'expropriation.

Un contrat de prêt en vertu duquel l'emprunteur ne serait soumis qu'au paiement régulier d'une redevance ou annuité de très-peu supérieure à l'intérêt ordinaire, sans avoir à se préoccuper des moyens d'arriver à une libération qui s'opèrerait, après un certain nombre d'années, en quelque sorte à son insu, un contrat de prêt de cette nature serait donc pour l'emprunteur un immense bienfait.

C'est ce contrat de prêt que réalise le Crédit foncier.

Le Crédit foncier a cela de commun avec tous les prêteurs auxquels s'adressent les propriétaires fonciers, qu'il doit s'entourer et qu'il s'entoure, en effet, de tous les renseignements propres à bien faire connaître d'où provient la propriété, comment et à quelles conditions elle a été transmise, de quelles charges elle se trouve grêvée, et qu'il exige l'affectation de l'immeuble lui-même à la garantie hypothécaire du prêt qu'il consent.

Vis-à-vis du Crédit foncier, comme vis-à-vis des autres créanciers, l'emprunteur est donc soumis à des productions de pièces, justifications, expertises, rédaction d'actes par-devant notaires, enregistrement, inscriptions, etc. ; les formalités sont même plus strictement observées, parce que l'administration centrale, qui est juge de la validité des demandes d'emprunt et qui embrasse dans la sphère de sa compétence quatre-vingts départements, est loin de se trouver en relations directes et journalières avec ceux qui ont recours à elle et que, partie principale dans des conventions de longue durée, elle est obligée, pour ne pas saper les bases mêmes de ses opérations, de prendre des précautions non-seulement pour la sûreté du présent, mais aussi contre les éventualités de l'avenir.

Mais, une fois ces indispensables préliminaires accomplis, la face des choses change :

Ce n'est plus le prêteur qui stipule, à sa convenance, la date du remboursement d'un capital dans la jouissance complète duquel il veut rentrer à époque fixe ;

C'est l'emprunteur qui calcule quel est le taux de la redevance

Digitized by Google

annuelle *ou annuité* que l'état de ses affaires financières lui permettra de payer pour éteindre sa dette à une époque que lui-même détermine et qu'il n'est pourtant pas obligé d'attendre, car il reste toujours maître de se libérer par anticipation ;

Ce n'est plus le versement indéfini, entre les mains du prêteur, d'un intérêt qui laisse, n'importe après quel nombre d'années de paiement de cet intérêt, la dette de la somme principale toujours obligatoire et toujours intégrale ;

C'est le versement régulier (par moitié tous les six mois) d'une annuité qui produit, après un temps connu et assigné d'avance, la libération du débiteur et l'affranchissement de son immeuble.

Sous le nom d'*annuité*, en effet, le Crédit foncier perçoit de ses emprunteurs une redevance semestrielle qui se décompose en trois portions : la première représente l'intérêt proprement dit des capitaux prêtés ; la seconde, les frais d'administration de la société ; la troisième (et c'est la plus remarquable, car elle est le pivot même de l'institution) ; la troisième portion de l'annuité, placée au profit des emprunteurs, travaille à la réduction graduelle et à l'extinction définitive de leur dette, par la reconstitution, en vertu de la puissance de l'intérêt composé, de capitaux équivalents aux capitaux empruntés.

Des tables d'amortissement, calculées à l'avance, font connaître à l'emprunteur le montant des diverses annuités qu'il peut choisir pour arriver à l'extinction de sa dette dans l'une des années comprises entre vingt ans, limite *minimum*, et cinquante ans, limite *maximum*.

La portion de l'annuité affectée à l'intérêt et celle qui regarde les frais d'administration restent fixes : pour la première, le chiffre est de 4 fr. 51 c., pour la seconde de 59 fr. 49 c. ; la portion consacrée à l'amortissement croît ou décroît selon que, dans le contrat de prêt, le terme de la libération a été fixé, par l'emprunteur lui-même, plus prochain ou plus éloigné.

Lorsque la durée du prêt est de 20 ans, l'annuité est de 8 fr. 24 pour 100 fr. ; lorsque la durée est de 50 ans, l'annuité est de 5 fr. 65 c. Il est facile de comprendre que, pour chacune des années intermédiaires, la portion affectée à l'amortissement varie entre ces deux chiffres.

Par exemple, 5 fr. 65 c. étant la portion de l'annuité correspondant au travail d'amortissement de 1,000 fr. pendant 50 ans, le versement exact et régulier, tous les six mois, par les mains de l'emprunteur, de 2 fr. 82 c. 1/2 dans la caisse de la société, formera un versement total de 100 fois 2 fr. 82 c. 1/2 ou 282 fr. 50 c. qui suffira à l'extinction de la dette de 1,000 fr.

Des calculs analogues s'appliquent aux portions d'annuités afférentes à l'amortissement de 1,000 fr. pendant les diverses périodes que l'emprunteur peut choisir.

Digitized by Google

Si par rapport à cette somme de 1,000 fr., l'emprunteur avait porté 50 fois 5 fr. 65 c. ou 100 fois 2 fr. 82 c. 1/2 dans la caisse du Crédit foncier et que celui-ci, comme tout autre créancier, ne les eût perçus qu'à titre de simple intérêt, la dette primitive serait, au bout de 50 ans, restée intégrale, c'est à-dire encore de 1,000 fr.

Si même l'imputation de ces versements successifs avait servi à l'extinction partielle de la dette principale, l'emprunteur, au terme de 50 ans, ne se serait trouvé libéré que de 50 fois 5 fr. 65 c., c'est-à-dire de 282 fr. 50 c., et il serait demeuré débiteur de 717 fr. 50 c.

Dans l'ordre des idées que nous exposons, cette seconde hypothèse est de beaucoup dépassée.

Ce que, selon le cours ordinaire des choses, un créancier particulier, n'ayant à mettre en jeu que cette minime partie des capitaux qui lui rentreraient, serait incapable de réaliser au profit de ses débiteurs, la société, être collectif, est en mesure de l'effectuer.

La savante et ingénieuse combinaison des décrets et statuts qui viennent en aide au développement du Crédit foncier, ne permettent qu'à cette institution de former, par l'agrégation de ces fractions d'annuités qui lui arrivent de toutes parts et à époques fixes, de nouveaux et considérables capitaux qui deviennent eux-mêmes productifs d'intérêts; seule, cette institution a les moyens nécessaires pour utiliser, à l'avantage de ses débiteurs, ces valeurs ainsi condensées, en donnant à la puissance de l'intérêt composé toute l'extension qu'elle comporte.

C'est par cette puissance de l'intérêt composé que des 100 fois 2 fr. 82 c. 1/2 dont il s'agit, les opérations du Crédit foncier font éclore les 1,000 fr. qui éteignent complètement la dette.

Quel est le créancier, autre que le Crédit foncier, qui offre à son débiteur un moyen aussi simple et moins onéreux d'arriver à sa libération?

Il ne faudrait pas croire que cette institution réalise les prêts demandés par les emprunteurs en leur donnant les sommes qui ont été versées par les actionnaires et qui composent le fonds social. Les prêts se prélèvent sur les capitaux fournis par des *bailleurs de fonds*.

Le fonds social, sur lequel 30 millions ont déjà été souscrits et qui s'élèvera à 60 millions, ne forme qu'un fonds de garantie; et ce nom même indique que les intérêts engagés dans le Crédit foncier ne sont pas livrés aux chances de discrédit que pourrait subir une entreprise dont l'actif ne compterait que des valeurs de convention inscrites sur une sorte de papier-monnaie.

Quand une société débute par se constituer un fonds de garantie de 60 millions en numéraire et par recevoir, en outre, du gouvernement qui en désire et en favorise le succès, une subvention de 10 millions, ne doit-elle pas être immédiatement classée parmi les institutions d'utilité publique les plus sérieuses et les plus durables?

Digitized by Google

Pour en mieux faire comprendre tous les rouages, nous empruntons au rapport fait, le 29 décembre 1853, à l'assemblée générale des actionnaires, par le directeur général, M. Wolowski, le passage suivant :

« La subvention de l'Etat fortifie la position et assure l'avenir de » notre Compagnie. Elle nous permet de maintenir intact le capital » social, destiné à servir de fonds de roulement et de garantie à nos » opérations.

» Le mécanisme de ces opérations est fort simple : nous créons » des *obligations foncières* qui correspondent aux prêts effectués et » qui ont pour garantie, par première hypothèque, des immeubles » d'une valeur au moins double des prêts consentis.

» Leur remboursement s'opère par annuités qui comprennent à la » fois l'intérêt et l'amortissement.

» Pour assurer le service des intérêts des obligations foncières » *d'une manière aussi régulière que le paiement des arrérages de la* » *rente*, il faut un capital qui obvie à tout retard de la part des » emprunteurs. La procédure spéciale, organisée en faveur du Crédit » foncier, lui permet de faire remplir, sans long retard, les engage- » ments contractés à son égard. Un capital de garantie, qui équivaut » à peu près au montant d'une annuité, suffit donc pleinement pour » préserver de toute atteinte la régularité du service financier de la » compagnie.

» Ce capital de garantie a été fixé au vingtième des opérations de » la société; il doit toujours se maintenir dans cette proportion, et » la subvention de l'Etat nous permet de le conserver entièrement » pour cette destination.

» Disons-le en passant, ce rapport du vingtième entre le capital » social et les prêts effectués par la compagnie répond à une ques- » tion souvent posée; il explique comment notre société peut pros- » pérer sans grever les emprunteurs.

» La sécurité que l'intervention de la compagnie procure aux » capitaux qui recherchent le placement hypothécaire, la facilité de » la négociation des titres et la régularité du revenu se traduisent » en une diminution du taux de l'intérêt. Cette différence profite en » partie à l'emprunteur et en partie à la société. Quand chaque opé- » ration ne produirait qu'un bénéfice très-restreint, ce bénéfice, se » multipliant par vingt pour former le produit du capital social qui » équivaut au vingtième des obligations émises, doit donner un » revenu convenable aux actionnaires, sans peser sur la propriété » immobilière.

» Ajoutons que le produit de chaque placement constitue pour » nous une rente, dont la perception continue pendant cinquante » années et qui s'accroît, à chaque exercice, du produit des place-

Digitized by Google

» ments nouveaux. C'est ainsi que la puissance de l'institution » grandit constamment.....

» La compagnie, en ouvrant un véritable grand-livre de la pro- » priété immobilière, en créant des titres de rente foncière, sous » formes d'obligations ou lettres de gage à intérêt fixe, sans lots, ni » primes, appellera vers elle une partie de cet immense ensemble » de ressources qui s'éparpillent aujourd'hui en prêts hypothécaires » fractionnés. Tel sera, nous l'espérons, le résultat direct de nos » lettres de gage donnant 4 1/2 p. % d'intérêt, sans lots ni » primes, titres nouveaux que nous allons créer prochainement. »

Cette émission d'obligations foncières portant intérêt à 4 1/2 p. %, maintenant réalisée, vient s'ajouter à celles : 1.° des obligations remboursables à 200 fr. de prime, participant chaque année à quatre tirages de lots, et donnant un intérêt de 3 p. %; 2.° des obligations sans prime participant aux tirages de lots et dont l'intérêt est de 4 p. %.

Ayant à prendre une double part dans l'ensemble des conditions financières par lesquelles se règle le taux général de l'intérêt, le Crédit foncier a pour tendance principale de rendre ces conditions aussi favorables que possible à ses *emprunteurs;* mais il doit également se conformer, dans ses relations avec les capitalistes ou *bailleurs de fonds*, aux exigences de la situation qui leur est faite par le cours des valeurs de bourse étrangères à celles qu'il a déjà émises ou qu'il se propose d'émettre. Ce sont les nécessités de la situation financière actuelle, manifestées par l'augmentation de 2 p. % sur le taux de l'escompte de la Banque de France et par celle de un et demi p. % sur l'intérêt des bons du Trésor, qui ont donné naissance au décret, en date du 21 décembre, dont les articles 1 et 2 sont ainsi conçus :

Art. 1.er « Le Crédit foncier de France pourra, toutes les fois que » le cours moyen de la rente trois pour cent aura été, pendant trois » mois, au-dessous de quatre-vingt-six francs (86 fr.), élever, pour » les prêts à venir, à cinq francs quatre-vingt-quinze centimes » (5 fr. 95 c.) l'annuité à servir par les emprunteurs, ladite annuité » comprenant l'intérêt, l'amortissement et les frais d'administration » et éteignant la dette en cinquante ans.

» Pour les prêts d'une moindre durée, l'annuité sera établie » proportionnellement sur les mêmes bases.

Art. 2. « Toutes les fois que la rente trois pour cent aura atteint » pendant trois mois le cours moyen de quatre-vingt-six francs » (86 fr.) le maximum de l'annuité sera de plein droit réduit à cinq » francs quarante-cinq centimes (5 fr. 45 c.) pour les prêts ultérieurs » de cinquante années et dans la proportion correspondante pour » les prêts d'une moindre durée. »

On voit que ce décret laisse au Crédit foncier une assez grande latitude pour fixer lui-même le taux de l'annuité à percevoir de ses

Digitized by Google

emprunteurs : ceux-ci pourront donc apprécier, comme elle mérite de l'être, la modération de la mesure prise par le Conseil d'administration après la publication de ce décret. Ce Conseil, au lieu d'user pleinement de la latitude qui lui est donnée, par ce nouvel acte du Gouvernement, de porter l'annuité au maximum, c'est-à-dire jusqu'à 5 fr. 95 c., a jugé pouvoir se borner à une augmentation de 20 centimes sur l'annuité minimum (5 fr. 45 c.); aussi sur cette annuité de 5 fr. 65 c., l'amortissement étant représenté par 54 c. 51, les frais d'administration par 59 c. 49, le Crédit foncier ne perçoit, en réalité, à titre d'intérêt que 4 fr. 51 c.; ce qui met ses opérations strictement en rapport avec le taux général de l'intérêt dans l'état actuel des choses.

Le but principal de l'institution étant de soustraire les emprunteurs aux conséquences, presque toujours funestes pour eux, de l'exigibilité d'un remboursement à échéance souvent prochaine, en leur procurant les moyens d'arriver, au bout d'une certaine période d'années, à l'extinction totale de leur dette, par le seul paiement d'une redevance semestrielle, dont une portion est affectée à la reconstitution, à leur profit, d'un capital équivalent au capital prêté, le Crédit foncier a bien le droit de compter sur l'accomplissement rigoureux des conditions du contrat pendant toute la période fixée d'avance par ses emprunteurs eux-mêmes; c'est-à-dire sur la perception, durant cette même période, des portions d'annuités qu'il touche à titre d'intérêt et de frais d'administration; cependant la Société, loin d'abuser de cette position exceptionnelle que la loi lui a créée parmi les prêteurs, a rendu facile à ses emprunteurs l'application du droit commun en ce qui concerne la faculté de remboursement. Ainsi lorsque des affaires de famille ou des raisons de convenances, de quelque nature qu'elles soient, les amènent à désirer soit de cesser le paiement de leur annuité, soit d'en diminuer le chiffre avant l'époque où, d'elle-même, cette annuité aurait produit leur libération entière, la Société consent à un remboursement, par anticipation, intégral ou partiel; c'est-à-dire que, déduisant de la dette principale de ses emprunteurs la somme déjà produite en leur faveur par le jeu de l'amortissement, elle leur permet de se libérer, à leur choix, de tout ou partie du capital restant, par un remboursement anticipé. Et, comme dédommagement à cette infraction aux clauses du contrat primitif, l'article 75 des statuts n'impose aux emprunteurs d'autre condition que : « Le paiement d'une indemnité » qui ne peut dépasser 3 p. % du capital remboursé par anticipation. »

« Le Crédit foncier fournit en espèces, et non pas en obligations » foncières, le montant des emprunts qui lui sont demandés; il le » fait sans retenue, ni escompte.

» Aucun lien de solidarité ne s'établit entre les emprunteurs, qui

Digitized by Google

» ne contractent aucune responsabilité les uns pour les autres, ils ne » sont obligés que vis-à-vis du Crédit foncier, qui seul connaît et » vérifie les engagements qu'ils souscrivent. Ni les noms des em- » prunteurs, ni la désignation des propriétés engagées ne figurent » sur les obligations émises qui ne portent que l'engagement de la » compagnie elle-même.

» Le Crédit foncier se prête autant que possible, à ce que les con- » trats soient passés dans l'étude du notaire de l'emprunteur. (1)

S'offrant aux *capitalistes ou bailleurs de fonds* avec un intérêt élevé, et avec les garanties d'un placement sans dangers, aux *emprunteurs* avec un mode de libération dont ils ne peuvent méconnaître les avantages, le Crédit foncier prendra sa place parmi toutes les belles créations du génie financier des temps modernes, les banques, les comptoirs d'escompte, les caisses d'épargnes etc. Après avoir dissipé les préventions ombrageuses et vaincu les résistances hostiles, il grandira, et les progrès de son développement seront marqués par le soulagement graduel des charges hypothécaires de la propriété et par le concours, chaque jour plus fécond, prêté aux transactions de la vie civile, à l'exploitation des richesses agricoles et même aux conceptions de l'esprit industriel.

Il est donc certain que cette institution, déjà implantée, sous quarante formes plus ou moins diverses, dans un grand nombre de contrées de l'Europe, et dont la Russie, la Pologne, la Prusse, le Hanôvre, etc. apprécient et signalent les bienfaits, poussera dans le sol de la France de vigoureuses et profonde racines.

Le département du Nord, en particulier, est pour elle un terrain propice et bien préparé; car les populations intelligentes qui, sur ce vaste et riche théâtre, déploient toutes les ressources de leur activité et de leur science en agriculture, en industrie, en commerce, sont fidèles au culte de la tradition qui fait aimer le sol natal et conserver le domaine héréditaire; elles ont un caractère calculateur et persévérant qui ne craint pas de tenter et de soutenir les opérations de longue durée; elles se trouvent donc prédisposées à comprendre le mécanisme et à accepter les combinaisons du Crédit foncier qui a pour but de faire servir le bénéfice du temps à la consolidation de la propriété immobilière et au succès des entreprises qui ont devant elles l'avenir.

Nota. Les bureaux de la Direction du Crédit foncier pour le département du Nord, ouverts de 10 heures du matin à 4 heures du soir, tous les jours, (les dimanches et fêtes exceptés) sont situés rue Royale, 58, à Lille.

(1) Lettre de M. Wolowski, directeur-général, à MM. notaires de France. — Juin 1853.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

BOTTIN

M. Sebastien Bottin, qui est mort récemment, mérite bien qu'il soit fait mention de lui dans l'Annuaire du Nord. Secrétaire-général de la Préfecture de ce département, en vertu d'un décret du premier Consul, sous la date du 22 frimaire an XI (13 décembre 1802), il n'a cessé d'occuper ce poste qu'au 30 juillet 1814. Il y fut même réintégré à l'époque des Cent Jours, par décret du 30 mars 1815. Il dut, au reste, abdiquer ces fonctions, lorsqu'au mois de juin suivant, il fut élu membre de la Chambre des représentants.

M. Bottin n'est point resté oisif comme secrétaire-général du Nord. Digne collaborateur de M. Dieudonné, il contribua beaucoup à régulariser l'administration départementale. Son intelligente activité fut mise à profit dans toutes les branches du service public qu'il s'agissait alors de reconstituer sur des bases nouvelles et solides. Il n'est point de canton, on pourrait dire de commune, qu'il n'ait visités, étudiés et servis. C'était un statisticien par excellence: aussi aida-t-il puissamment M. Dieudonné dans la rédaction de sa *Statistique du département*, 3 vol.-in 8.°, Douai, Marlier, an XII (1804). L'auteur de cet ouvrage lui en témoigne sa gratitude, t. III p. 250, en ces termes: « J'ai été secondé avec beaucoup de zèle par les sous-» préfets, par un grand nombre de maires, par la plupart des fonc-» tionnaires publics et des citoyens à qui j'ai eu recours. Je l'ai été » surtout par le citoyen Bottin, secrétaire-général de la Préfecture, » qui a eu la plus grande part à ce travail. »

Les onze Annuaires successifs qu'il a publiés sont encore cités aujourd'hui comme des modèles du genre.

La Société des Antiquaires de France, après l'avoir admis au nombre de ses membres résidants, eut le bon esprit de lui confier l'emploi délicat de secrétaire-général. On verra dans la nomenclature de ses ouvrages, que nous donnons ci-après, combien il était compétent en matière d'archéologie. Les antiquités celtiques, romaines et françaises du département du Nord, ont été décrites par lui comme elles ne l'avaient jamais été jusques-là. Il a donné parmi nous l'im-

Digitized by Google

pulsion à ce genre d'étude, qui est maintenant si heureusement cultivé par un bon nombre de nos concitoyens. On aura une idée de la vie littéraire de M. Bottin par l'énumération suivante de ses principaux ouvrages :

1.° Annuaires du département, 1802 à 1815, 11 vol.
2.° Sur quelques monuments celtiques découverts dans le département du Nord. Lille 1813
3.° Notice historique sur l'établissement des eaux et boues thermales et minérales de Saint-Amand. *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, t. Ier p. 353, 1817.
4.° Sur les assauts de chant de pinsons, et sur les oiseleurs dans le département du Nord. *ibid.* t Ier p. 466.
5.° Rapport sur les travaux de la Société royale des Antiquaires de France, lu à la séance publique du 30 mai 1819, *ibid.* t. II p. 13.
6.° Lettres à M. Carlier, curé de Bavai, t. II p. 450 et suiv.
7.° Rapport sur les travaux de la Société royale des Antiquaires de France, lu à la séance publique du 2 juillet 1820. t. III p. 15.
8.° Mémoire sur des tombeaux antiques, découverts en 1809, 1812 et 1815 sur le territoire de Vézelize, au département de la Meurthe, t. III p. 453.
9.° Divertissements populaires à Namur, t. IV p. 468. 1823.
10.° Troisième rapport sur les travaux de la Société royale des Antiquaires de France, t. V p. 1.re. 1823.
11.° Quatrième rapport sur les travaux de la Société royale des Antiquaires de France, t. VII p. 1.re. 1826.
12.° Eloge historique de M. Barbier du Bocage, t. VII—CCV.
13.° Mélanges d'archéologie, précédés d'une notice historique sur la Société royale des Antiquaires de France et du cinquième rapport sur ses travaux, 1831.
14.° Notice sur M. Boileau de Maulaville, décédé membre de la Société royale des Antiquaires de France, 1831.
15.° Tradition des dragons volants dans le Nord de la France, 1831.
16.° Rapport sur le concours pour des notices biographiques relatives à des agronomes, des cultivateurs ou des écrivains dignes d'être mieux connus pour les services qu'ils ont rendus à l'agriculture, fait à la Société royale et centrale d'agriculture, à la séance publique du 26 avril 1835.
17.° Correspondance avec M. le baron Ladoucette, à l'occasion de la notice sur Sir John Sinclair, 1839.
18.° Fête de la vaccine à Fournes.

LAHURE.

Le département du Nord a eu à déplorer en 1853, la perte de l'un de ses plus dignes enfants adoptifs, et l'un de ses braves soldats qui

Digitized by Google

se sont illustrés dans les guerres de la Révolution et de l'Empire. M. le lieutenant-général baron LAHURE, grand officier de la Légion-d'honneur, grand officier de l'ordre de Léopold, chevalier de St.-Louis, est mort dans sa terre de Wavrechain, le 24 octobre 1853.

LAHURE, est né à Mons le 29 décembre 1767 La révolution belge éclatait au moment où il terminait ses études à l'université de Louvain; aussitôt il se fait enrôler dans le bataillon des tirailleurs belges, organisé à Lille, et commence, dès lors, une longue série de hauts faits dont nous ne retracerons que les plus saillants : En 1792, il fait partie de l'expédition de Luckner sur Courtrai et s'empare, pendant cette campagne, d'une pièce de canon ennemi; la même année, nous le voyons dans les rangs des défenseurs de la ville de Lille. Il est incorporé ensuite dans l'armée de Dumouriez, et se signale avec tant de bonheur à la prise d'Anvers et dans les opérations sur les bords de la Meuse, que, le 9 janvier 1793, sur la demande de ses compagnons d'arme, il est nommé chef du bataillon des tirailleurs. LAHURE assiste à la bataille de Nerwinde, après laquelle il soutient la retraite sous les ordres du général Dampierre, dont il sait se concilier l'affection. Lors de la défection de Dumouriez, il se replie sur Valenciennes et se fait remarquer à l'attaque de Raisme. Ce fût dans cette dernière affaire qu'il eut la douleur de voir le général Dampierre tomber frappé à mort, devant son bataillon.

Désigné pour aller secourir Dunkerque bloquée par les Anglais, il assiste aux batailles de Bergues et d'Hondscoote. Après la levée du siége de Dunkerque, il reçoit les félicitations du général Hauchard pour sa bravoure et son intelligence pendant cette campagne.

Lors des expéditions contre la Belgique et la Hollande, en 1794 et 1795, il attire sur lui l'attention de ses supérieurs; à Rousselaere, il eut son cheval tué sous lui; il entre un des premiers à Utrecht, à Amsterdam, à Harlem et va occuper, à la Nord-Hollande, un poste qui demande pour être conservé autant de fermeté que de vigilance. En ce moment la flotte hollandaise était retenue dans les glaces du Helder; LAHURE conçut le hardi projet de s'en emparer. Son audace est couronnée de succès et il reçoit pour ce fait sans précédent, d'une flotte prise par des cavaliers et des tirailleurs, les félicitations des généraux Pichegru et Moreau. Mais ce qu'il y a de plus louable dans cette action d'éclat, c'est le désintéressement et la probité qu'il montra en faisant remettre aux agents du gouvernement les valeurs immenses et les marchandises précieuses qui étaient tombées en son pouvoir. Aussi humain que brave et désintéressé, il avait en outre, facilité l'évasion de quelques émigrés français afin de leur éviter le sort cruel qui les attendait.

Après la prise de la Hollande, le 15 juillet 1795, LAHURE, nommé chef de la 15.e demi brigade, prend part, à la tête de cette colonne, aux travaux de l'armée de Sambre et Meuse. Vers la fin de 1796,

Digitized by Google

la division Bernadotte, dont il faisait partie, est envoyée en Italie et là encore il sait attirer sur lui les éloges de ses chefs, notamment ceux du général Bonaparte, qui lui confie pendant quelque temps le commandement des départements de Musone et du Tronto. Deux ans plus tard, à la bataille de la Trébia, LAHURE s'empare d'une batterie ennemie : il est pour cette action nommé général de brigade, malheureusement, ici s'arrête la carrière de notre brave concitoyen. Blessé au pied dans cette dernière campagne, il ne put éviter, malgré tous les soins qu'il se fit donner, de devenir estropié et dût, pour cette raison, quitter le service actif, à 32 ans. Ses concitoyens se chargèrent d'adoucir pour lui le chagrin que dût lui causer cette retraite forcée ; ils le nommèrent membre du Corps législatif pour le département de Jemmapes. Constamment réélu, il siéga dans cette assemblée jusqu'à l'abdication de Napoléon. En 1804, lors de l'institution de la Légion d'honneur, il fut nommé commandeur de cet ordre. En 1813, l'Empereur le nomma baron de l'Empire ; en 1814, quand la Belgique fut distraite de la France, il fut naturalisé français. En 1818, il reçut le grade de lieutenant général, mais ce ne fut qu'en 1830 que ce titre lui fut définitivement conféré.

LAHURE fut investi plusieurs fois du commandement du département du Nord et en 1815, lorsque les armées ennemies pénétrèrent en France, il sut sauver de la destruction, par son caractère conciliant, les forteresses qui gardent nos frontières actuelles.

Pendant le long séjour qu'il avait fait à Douai, le général LAHURE avait épousé M.lle de Warenghien, fille du premier président de la cour impériale. De ce mariage sont issus un grand nombre de rejetons qui portent dignement le nom qu'il leur a légué.

LAHURE était aimé et estimé par tous ses concitoyens, il jouissait dans le pays, où il possédait de vastes domaines, d'une popularité qui était bien la récompense de ses manières affables et bonnes ; aussi sa mort a causé un deuil général dans le canton de Bouchain, où il était chéri comme un père.

LESTIBOUDOIS.

(Extraits du discours prononcé par M. le docteur Cazeneuve, directeur de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Lille, lors de la distribution des prix faite aux élèves de cet établissement.)

Jean-Baptiste LESTIBOUDOIS est né à Lille, le 3 septembre 1796, d'une famille dans laquelle on comptait des médecins depuis plusieurs générations ; il a fait ses études au collége de la ville. Il manifesta de bonne heure la pensée d'être médecin ; il comprit que cette carrière était pour lui la plus facile : elle était d'ailleurs une vocation instinctive.

Digitized by Google

Il avait à peine commencé ses études médicales en 1813 ; à cette époque où, transportées d'un bout de l'Europe à l'autre, de l'Espagne en Russie, nos armées, harassées de fatigues et de privations étaient décimées par les maladies, LESTIBOUDOIS fut requis pour faire le service de sous-aide à l'hôpital militaire ; il contracta le typhus et il resta plusieurs semaines sans connaissance entre la vie et la mort. Il sortit de cette épreuve longue, douloureuse, et il se rendit à Paris pour terminer ses études; il était là avec son frère Thémistocle, le docteur Pollet, de Tourcoing, M. Danel, président de Chambre, M. Guilbert, ancien député, M. Dubois, intendant militaire, les docteurs Bailly et Butin. Il resta toujours lié avec eux de cette étroite amitié contractée sur les bancs de l'école et qui semble à l'abri de toute atteinte, parce qu'elle est cimentée non sur l'intérêt, l'ambition ou l'amour-propre, mais sur une similitude de sentiments.

Pour la deuxième fois, en 1815, la France était menacée dans sa dignité et son indépendance. Pour mettre la capitale à l'abri d'un coup de main, on fit un appel aux hommes de bonne volonté : LESTIBOUDOIS alla piocher, porter des terres pour élever des fortifications autour d'une ville qui devait être bientôt livrée à l'ennemi. C'est à ce travail fait avec peu de ménagements que notre confrère attribuait le début d'une affection de cœur dont il se croyait atteint.

Rentré dans le calme de sa vie d'étudiant, il suivait avec une grande assiduité les cours faits dans les hôpitaux et à la Faculté. Tous les dimanches, pendant l'été, il allait herboriser dans les environs de Paris, car il avait un goût prononcé pour l'histoire naturelle. Son père qui jouissait dans la ville d'une grande considération, succomba presque tout à coup. Il avait consacré sa vie tout entière aux soins d'une clientèle très-nombreuse et à son cours de botanique. Il mourut laissant quatre enfants dont l'éducation n'était pas achevée et une fortune très-médiocre.

Ces circonstances engagèrent notre collègue à presser ses examens, et le 21 mars 1818, à l'âge de 21 ans, il soutint sa thèse : elle avait pour sujet le psoïtis.

A peine reçu docteur, LESTIBOUDOIS revint à Lille pour se livrer à la pratique, et il s'y livra tout entier. Trois ans après son arrivée, il fut chargé de la constation des décès, place qu'il a conservée jusqu'en 1850. Dès qu'il fut informé de cette nomination, il se rendit auprès de sa mère pour lui annoncer cette bonne nouvelle et la pria d'accepter ses appointements. Il pleurait, il y a peu d'années, en me racontant cette particularité de sa vie : douce émotion qui trahissait la bonté de son cœur.

En 1823, il fut nommé chirurgien à l'hôpital-général et membre de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts.

Sa clientèle grandissait de jour en jour et toutes les classes de la société avaient recours à lui.

Digitized by Google

Quand il avait commencé sa journée par la visite de son hôpital, où il retrouvait, avec une sollicitude qui ne connut jamais ni fatigue, ni défaillance, ses pauvres malades, il ne croyait pas pour cela son devoir accompli : à chaque instant du jour, les indigents pouvaient le requérir, sûrs de le trouver toujours prêt, toujours affable, toujours avec des conseils salutaires et de bonnes paroles. Il a fait longtemps, et sans aucune rétribution, le service dans un bureau de charité, service qu'il a organisé et partagé avec M. le docteur Vaidy.

Bien qu'il dût élever sa famille du produit de sa clientèle, il n'oublia jamais que la profession de médecin est une espèce de sacerdoce, et que c'est l'amoindrir en exigeant un salaire au dessus d'une rémunération convenable. Non-seulement il ne demandait rien aux pauvres, aux ouvriers qui, en grand nombre, venaient tous les jours le consulter, mais encore appelé auprès de certains individus qui occupent un rang distingué dans la société, et qui sont sans fortune, il n'acceptait pas d'honoraires ; pour les mettre plus à l'aise, il feignait d'oublier l'envoi de sa note. Cela ne ralentissait en rien son zèle pour ces mêmes personnes.

Parmi les faits nombreux qui prouvent sa philantropie et son désintéressement, je choisirai le suivant : on verra à quel point il était ingénieux à faire le bien.

Cet hôpital qu'il a fréquenté pendant plus de trente ans, renferme un grand nombre d'enfants trouvés ou orphelins : ils étaient pour lui l'objet d'une attention particulière, et quand il en rencontrait dont l'intelligence paraissait développée, ou dont le nom rappelait une famille honorable, ayant éprouvé des revers de fortune, il les suivait de près ; il engageait le directeur de l'établissement à pousser plus activement leur instruction, et obtenait pour eux des permissions de sortir à l'effet de suivre des cours plus relevés et plus spéciaux. Il les faisait attacher à l'infirmerie, afin, leur disait-il, de mettre leur temps au service de l'administration. Si ces jeunes gens prenaient intérêt aux soins des malades, il achetait des livres, des vêtements et leur faisait des répétitions. Après quelque temps d'étude, il s'efforçait de leur faire obtenir le titre d'interne. Ils arrivaient ainsi au grade d'officier de santé. Là ne se bornait pas son intervention ; il les guidait dans le choix du lieu où ils pouvaient se fixer avec avantage. Mais pour tout cela il fallait de l'argent, notre collègue le prêtait : cet argent était rendu quand l'individu avait obtenu une position et un état qui lui permettaient de vivre.

Il se plaisait a réunir ces jeunes gens chez lui, à les admettre à sa table : il les entourait de conseils et ils connaissaient si bien l'affection vraiment paternelle de ce bon Lestiboudois, qu'ils ne manquaient jamais de le consulter dans les actes importants de leur vie. Presque tous ces jeunes gens ont réussi : ils sont disséminés dans le département ; ils se sont mariés, plusieurs sont maires de leur commune.

Digitized by Google

On m'a assuré que le nombre de ces gens n'était pas moins de quinze.

Ce n'est pas seulement pour les élèves en médecine qu'il se montrait généreux: il était venu en aide à deux jeunes gens qui, sans un secours pécuniaire, n'auraient pas pu entrer dans des écoles spéciales. Il n'est pas possible de faire le bien avec plus de tact et de discernement.

Aucune production n'est sortie de la plume de notre confrère, non qu'il manquât d'observations intéressantes, de faits recueillis dans sa longue pratique et dont son esprit judicieux aurait pu tirer avantage; il se contentait de voir en silence, et sa complète abnégation de lui-même ne lui permit pas de tenter les honneurs de la publicité. On trouve toutefois dans les Mémoires de la Société des sciences, raconté avec une simplicité parfaite, un cas d'opération césarienne suivi de guérison pour la mère et de vie pour l'enfant.

Lestiboudois s'était occupé d'une manière spéciale d'accouchements, et il se faisait distinguer dans l'exercice de cette partie de notre profession par un tact exquis, un jugement droit et rigoureux, qu'on ne doit pas seulement à l'expérience : aussi la confiance générale ne l'a pas un seul instant abandonné. Nous aimions tous, dans les cas difficiles, à nous fortifier de ses conseils, et lorsque la mort est venue nous le ravir, nous reconnûmes avec douleur le vide qu'a laissé son absence.

La spécialité de ses études le désignait sans conteste pour occuper la chaire d'accouchement dans notre école. M. le Ministre ne manqua pas de le nommer titulaire et tout le monde applaudit à cette nomination. Lui-même l'accepta avec plaisir. Depuis déjà plusieurs générations il existait dans sa famille des professeurs. Son frère a fait avec un grand succès, pendant trente ans, des cours de botanique et d'histoire naturelle; aussi, bien que, peut-être il n'ait jamais songé à entrer dans l'enseignement, sa nomination lui fut-elle très-agréable : elle reveillait un véritable instinct naturel.

C'était d'ailleurs encore pour lui l'occasion d'être utile. Il aimait les élèves et il en était aimé ; il se rappelait ses jeunes années qui n'avaient pas été sans difficultés. Longtemps il eut dans sa maison deux jeunes gens auxquels il donnait des répétitions et dont il surveillait le travail. Ils étaient pour lui presque des enfants adoptifs: il a confié à l'un d'eux le bonheur de sa fille, l'autre est un médecin militaire très-distingué.

Notre collègue avait pris au sérieux toutes les exigences du professorat et un des premiers, dans nos conférences, il apporta le programme de son cours. En le parcourant, on voit qu'il avait écarté les superfluités. Il voulait faire marcher les élèves de difficultés en difficultés, et dans les six leçons qu'il a faites, on trouvait toujours le praticien éclairé, les préceptes les plus sages, des leçons bien nour-

Digitized by Google

ries qui déjà avaient indiqué à nos élèves ce qu'ils devaient attendre d'un tel maître.

Tant de bonté, tant de dévouement auraient mérité plus de bonheur. LESTIBOUDOIS a éprouvé de véritables chagrins ; il a perdu sa compagne encore très-jeune et après une bien longue maladie. Cette circonstance dut amener un grand vide, que ses enfants, son frère, qui a été toujours pour lui un ami bien dévoué, s'efforçaient à combler.

Simple et modeste dans ses goûts, d'un caractère assez enjoué, entouré de l'estime et de l'affection de tous ses concitoyens, il jouissait d'une fortune qui était le résultat d'un labeur continuel de trente-cinq ans, quand, après de nombreuses fatigues, il a été atteint d'une maladie qui, dès le début, a présenté des symptômes alarmants. Malgré les soins les plus vigilants et les plus dévoués, cette maladie a continué sa marche, et si, par moments, on a pu croire à une amélioration, des accidents successifs sont venus briser tout espoir. Pendant sa douloureuse maladie, il n'a proféré aucune plainte, aucun regret ; il a dicté ses dernières volontés avec calme et résignation. Pas une faiblesse n'est venu un instant attrister son esprit, et cependant notre confrère est entré dans la mort sans infirmités, sans décadence, sans s'être courbé sous le poids de la vieillesse. Il s'est éteint le 28 janvier 1853, entouré de sa famille, de ses amis, dans des sentiments religieux qui avaient fait le fonds de sa vie, et comme un individu qui sait que tout n'est pas de ce monde.

Sa mort fut un deuil public. La ville tout entière voulut accompagner ses restes mortels jusqu'au champ du repos, et manifester ainsi des regrets dont le temps seul peut diminuer l'amertume.

Heureux les hommes qui, comme notre collègue passent sur la terre au milieu des bénédictions du peuple, qui, comme lui, pénétrés des saintes maximes d'une religion divine, font le bien par le seul instinct de le faire, et qui ne laissent à leur panégyriste, pour célébrer leur mémoire, que le soin de raconter leur vie.

BELLES ACTIONS,

TRAITS DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

Les traits de courage et de dévouement ont donné lieu, pendant l'année 1853, à la délivrance de 37 médailles d'argent décernées par M. le Ministre de l'intérieur.

Trois médailles d'honneur ont aussi été décernées par le Gouvernement belge à des habitants du Nord.

Une somme de 1,398 francs 60 centimes a, en outre, été distribuée par M. le Préfet à 72 individus qui se sont signalés par de belles actions.

Digitized by Google

Les médailles en argent ont été décernées :

1.° Au sieur Falce, Emile, ouvrier employé au chemin de fer du Nord, qui a sauvé au péril de ses jours un homme tombé des remparts dans les fossés des fortifications.

2.° Au jeune Preneau, Auguste, âgé de 14 ans, de la commune de Verchain-Maugré, lequel a sauvé la vie à un enfant qui avait disparu sous les roues d'un moulin dans la rivière de Selle.

3.° Au sieur François Gumez, cordier à Trith-Saint-Léger, qui a sauvé, au péril de sa vie, trois enfants qui se noyaient dans le canal de l'Escaut.

4.° Au sieur Saint-Léger, Louis, père, maître charpentier et sapeur-pompier à Wambrechies, qui a sauvé la vie à un enfant qui se noyait dans le canal de la Deûle.

5.° Au sieur Delepouille, sergent des sapeurs pompiers de Lille, pour sa belle conduite dans diverses incendies.

6.° Au sieur Glay, Jean-Baptiste, sapeur-pompier à Avesnes-lez-Aubert;

7.° Au jeune Noirmain, Adolphe, âgé de 17 ans, à Avesnes-lez-Aubert, pour le dévouement dont ils ont fait preuve dans un incendie occasionné par la foudre.

8.° Au sieur Hagman, André, brigadier des douanes à Préseau;

9.° Au sieur Richez, Benoît, préposé des douanes à Préseau;

10.° Au sieur Legrain, Jean-Louis, préposé des douanes à Préseau, pour le dévouement dont ils ont fait preuve lors du drame dont la commune de Préseau a été le théâtre dans la journée du 13 juillet 1852.

11.° Au sieur Laurent-César Billet, portefaix à Lille, pour le dévouement dont il a fait preuve en sauvant, au péril de ses jours, en diverses circonstances, trois personnes qui se noyaient.

12.° Au sieur Derely, ancien militaire, domicilié à Etrœungt, en sauvant au péril de ses jours un homme qui était tombé dans la rivière et se trouvait entraîné par le courant.

13.° Au sieur Etienne Cambron, serrurier à Esquermes, qui a couru les plus grands dangers en se précipitant, quoique malade, dans le canal de l'Esplanade, à Lille, pour en retirer une femme qui se noyait.

14.° Au sieur Fidèle Crespel, garde de police à Lille, pour le généreux dévouement dont il a fait preuve en plusieurs occasions, en exposant ses jours pour chercher à sauver des personnes en danger de périr.

15.° Au sieur Chigot, Alexandre, ancien militaire, à Aulnoy, lequel a sauvé la vie à un enfant qui se noyait dans une rivière ayant près de trois mètres de profondeur.

16.° Au sieur Hennion, caporal des sapeurs-pompiers de Lille,

17.° Au sieur Hauwel, idem, qui

Digitized by Google

ont montré un grand courage et une rare intrépidité, en se maintenant constamment dans le foyer même d'un incendie qui a dévoré le magasin du sieur Caron, et en combattant ses progrès sans se préoccuper du danger qu'ils couraient personnellement.

18.° Au sieur Joachim Leblanc, pontonnier à Boussois, qui a sauvé la vie à un batelier qui allait se noyer dans le canal de la Sambre.

19.° Au jeune Boucherie, Auguste, âgé de 17 1/2 ans, à Deûlemont, pour le dévouement dont il a fait preuve en sauvant la vie à un enfant qui était tombé dans la Deûle.

20.° Au sieur Félix Mouton, marinier à Cambrai, pour le dévouement dont il a fait preuve en sauvant, au péril de ses jours, une jeune fille qui se noyait dans le canal de Saint-Quentin.

21.° A la demoiselle Célina Debasse, de Wambrechies, pour le dévouement qu'elle a montré en sauvant, au péril de ses jours, un enfant qui était tombé dans le canal de la Deûle, à un endroit très-dangereux et que le courant entraînait rapidement

22.° Au sieur Cuvelier, Auguste, batelier à Armentières, pour le dévouement dont il a fait preuve en sauvant, au péril de ses jours, un enfant de 14 ans qui était tombé dans le canal de la Lys.

23.° Au jeune Delmotte, François, âgé de 20 ans, ouvrier de fabrique à Ferrière-la-Grande, pour le courageux dévouement dont il a fait preuve en sauvant un homme qui se noyait dans la rivière de la Solre.

24.° Au sieur Sergent, Joseph-Antoine, *dit* Perrin, tonnelier à Gravelines, qui s'est signalé par un trait de courage en se jetant spontanément dans les écluses dites de l'abattoir, pour en retirer une jeune fille de 15 ans, qui y était tombée accidentellement;

25.° Au sieur Mériaux, Edouard, cultivateur à Saulzoir, qui a sauvé deux enfants qui se noyaient dans la rivière de Selle;

26.° Au sieur Boucherie, Augustin-Séraphin-Joseph, ouvrier charpentier à Quesnoy-sur-Deûle, qui a sauvé d'une mort imminente une jeune fille qui était tombée dans le canal de la Deûle et que le courant rapide entraînait;

27.° Au sieur Fabre, Louis, de Masnières, pour avoir sauvé un homme qui se noyait dans le canal de Saint-Quentin;

28.° Au sieur Giraud, Georges, ouvrier tonnelier, à Cambrai, pour avoir sauvé la vie à une jeune fille qui était tombée dans la rivière de l'Escaut;

29.° Au sieur Denys, sergent-major des sapeurs-pompiers de Cambrai, qui a fait preuve de beaucoup de sang-froid dans un incendie survenu à Cambrai;

30.° Au sieur Cardon, Alexis-Antoine-Joseph, batelier à Condé, qui a sauvé la vie à la dame Fleurquin, qui était tombée avec son cheval et son cabriolet dans le canal de l'Escaut, où elle aurait infailliblement péri sans le secours de ce généreux citoyen;

Digitized by Google

31.° Au sieur Bourgain, ancien tambour-major de l'ex-garde nationale de Cambrai, pour le courage qu'il a montré en arrêtant, au péril de ses jours, un cheval attelé à une voiture, qui était lancé, le mors aux dents, dans une des rues les plus fréquentées de la ville.

32.° Au sieur Bail, Albert, couvreur en ardoises, à Solre-le-Château, pour plusieurs actes de dévouement dont il s'est honoré;

33.° Au sieur André Ramon, maître maçon à Verlinghem, pour le dévouement dont il a fait preuve dans un incendie qui a éclaté dans cette commune;

34.° Au sieur Jacquin, Eloi, ex-sapeur-pompier et actuellement garde-champêtre à Maroilles, pour le dévouement remarquable dont il a fait preuve dans diverses circonstances;

35.° Au sieur Ducatez, Henri, charpentier à Armentières, lequel s'est signalé dans un incendie survenu à Armentières, en se précipitant de l'étage dans un tube en bois pour tasser dans la partie intérieure le coton qu'il renfermait, afin de pouvoir l'en retirer plus facilement et empêcher la communication du feu audit étage;

36.° Au sieur Rose, sergent de sapeurs-pompiers à Lille;

37.° Au sieur Thumerelle, ouvrier tourneur à Lille;

Qui se sont particulièrement distingués dans un incendie survenu à Lille, chez le sieur Herbin, bonnetier.

Les trois médailles d'honneur accordées par le gouvernement belge ont été décernées;

1.° Au sieur Hourdeaux, Louis, à Maulde;

2.° Au sieur Deprez, Joseph, à Mortagne;

3.° Au sieur Wibaux, Jean-Baptiste, à Maulde;

Qui se sont distingués à Bruxelles par leur courage et leur dévouement.

La somme de 1398 francs 60 centimes a été répartie entre les dénommés ci-après:

1.° Au sieur Dumortier, ouvrier à Tourcoing, qui a fait preuve de dévouement lors d'un incendie qui a éclaté dans cette ville le 5 janvier 1853.

2.° Au sieur Merlier (Vincent) à St.-Aybert, qui s'est jeté dans le canal pour sauver un enfant de 6 ans qui venait d'y tomber et où il aurait infailliblement péri.

3.° Au sieur Duthoit, Charles.

4.° Au sieur Berthe, Benoit.

5.° Au sieur Delecroix, Louis,

Tous trois domiciliés à Armentières, qui ont fait preuve de dévouement lors d'un commencement d'incendie qui a éclaté à Armentières, le 17 janvier 1853.

6.° Au sieur Lojon, Charlemagne, à Maubeuge, qui s'est em-

Digitized by Google

pressé de courir au secours de deux individus qui allaient périr dans la Sambre.

7.° Au sieur Diwuy, Jean Baptiste.

8.° Au sieur Bailly, Nicolas.

Journaliers à Valenciennes qui ont fait preuve de dévouement en traversant, à la nage, dans l'obscurité, un fossé profond pour sauver une femme qui était tombée du rempart dans la vase du fossé des fortifications où elle aurait trouvé la mort.

9.° Au sieur Turpin, Henri, à Estaires qui a retiré, au péril de ses jours, de la rivière de la Lys, en la commune de La Gorgue, deux personnes en danger de se noyer.

10.° Au sieur Bois, gendarme à Clary.

11.° Au sieur Grenier, idem.

Qui ont arrêté un cheval furieux aux abords de la commune de Marest.

12.° Au jeune Timal, Gustave, âgé de 16 ans, à Lys-lez-Lannoy, qui a sauvé au péril de ses jours deux jeunes filles qui étaient tombées sous la glace dans un fossé d'une profondeur de plus de deux mètres.

13.° Au jeune Fremaux, Jean-Baptiste, âgé de 11 ans, demeurant à Lille, pour avoir fait preuve de dévouement en sauvant au péril de ses jours, un jeune garçon qui allait disparaître sous la glace dans un fossé d'une profondeur de deux mètres.

14.° Au sieur Raviart, Louis, haleur à Nivelles qui a eu les mains brulées en se signalant lors de l'incendie du clocher de la commune de Nivelles.

18.° Au sieur Pelletier, Alexandre, journalier à Maubeuge, pour actes de dévouement accomplis à diverses époques.

16.° Au sieur Dassonville, Omer, de Fleurbaix, pour avoir fait preuve de courage et de dévouement lors de l'incendie qui a éclaté à Erquinghem-Lys, le 18 avril 1853.

17.° Au sieur Piton, George-Joseph, de Sommaing, qui a fait preuve de dévouement en sauvant au péril de ses jours un jeune garçon qui allait disparaître sous la glace d'un abreuvoir.

18.° Au sieur Lamblin, Cyprien, demeurant à Hem, pour avoir sauvé la vie au nommé Gabriel, Vincent (de Lille) qui était tombé dans la rivière de la Marque où il aurait infailliblement péri.

19.° Au sieur Vantilcke,

20.° Au sieur Lagouge,

21.° Au sieur Leroy,

22.° Au sieur Grimbert,

23.° Au sieur Leroy,

Gendarmes de la brigade de Gravelines, qui ont exposé leurs jours pour sauver deux hommes qui étaient tombés, le 28 mars, vers 8 heures du soir, dans le chenal du port de Gravelines.

Digitized by Google

24.° Au sieur Ponthieux, Martinien, à Douai, pour avoir exposé sa vie en sauvant un homme qui se noyait dans le canal de la Scarpe.

25.° Au sieur Milliot, Louis, pêcheur à Bourbourg-Campagne, qui a retiré de l'eau un enfant de 3 ans qui était tombé dans un fossé où il se serait infailliblement noyé.

26.° Au sieur Cattelin, Henri,

27.° Au sieur Mastaing, Auguste, à Estaires, qui se sont jetés tout habillés dans l'eau pour en retirer, au péril de leur vie, deux enfants en danger de s'y noyer.

28.° Au sieur Gourdin, Alexandre, porte-faix à Armentières, qui s'est élancé tout habillé dans la rivière de la Lys pour sauver un enfant de six ans, qui était tombé dans cette rivière où il aurait infailliblement péri.

29.° Au sieur Vinchon, Edouard, menuisier à Curgies, qui s'est courageusement conduit en sauvant, au péril de ses jours, la vie à un enfant âgé de douze ans qui se noyait dans un puits.

30.° Au sieur Deldicque, Florimond, ouvrier en charbon à Marcq-en-Barœul, qui a sauvé, dans l'espace de huit jours, deux jeunes gens qui étaient tombés dans le canal de Roubaix, où ils auraient infailliblement péri.

31.° Au sieur Tournoy, Jean-Baptiste, couvreur à Lourches, qui a fait preuve de courage dans l'incendie du moulin de M. Risbourg, à Denain, et a été grièvement blessé en travaillant à arrêter les progrès de cet incendie.

32.° Au sieur Poupart, Jean-Baptiste, batelier à Warnêton, qui a sauvé la vie à un enfant de sept ans qui se noyait dans le bassin de la Lys où il était tombé.

33.° Au sieur Defrancq, Jean-François, tisserand à Halluin, qui s'est précipité dans le canal de la Lys pour en retirer un homme qui se noyait.

34.° Au sieur Baron, Désiré, ouvrier filtier à Lille, qui s'est courageusement précipité dans le canal de Roubaix, profond et rapide en cet endroit, et a sauvé d'une mort imminente un jeune enfant qui y était tombé.

35.° Au sieur Leroy, Emile, d'Armentières, qui s'est jeté tout habillé dans le canal de la Lys pour en retirer un enfant de neuf ans que le courant entraînait.

36.° Au sieur Lerouge, Aimé, tisserand à La Gorgue, qui s'est jeté dans le canal de la Lawe pour en retirer, au péril de ses jours, un enfant de douze ans en danger de s'y noyer.

37.° Au sieur Broyart, Alphonse, ouvrier menuisier à Houplines, qui a sauvé d'une mort imminente un enfant de quatre ans qui était tombé à l'eau près du moulin d'Houplines, où le courant est très-rapide.

38.° A la nommée Dewisme, femme Desruelle, journalière à

Digitized by Google

Wavrin, qui a sauvé d'une mort imminente un enfant de quatre ans qui était tombé dans l'abreuvoir public.

39.° Au sieur Marchain, François, maçon à Haussy, qui s'est signalé dans un incendie et a reçu des brûlures qui l'ont mis momentanément dans l'impossibilité de travailler.

40.° Au sieur Morel, Joseph, tailleur à Douai.

41.° Au sieur Anselme, Pierre-Joseph, chauffeur à Flines-lez-Raches.

42.° Au sieur Leroy, Philippe, journalier à Ferin, qui ont fait preuve de dévouement en sauvant des personnes en danger de périr dans les eaux.

43.° Au sieur Vanraedt, Louis-Victor, ouvrier calfat à Dunkerque, qui a sauvé au péril de ses jours un jeune enfant qui était tombé dans le port de Dunkerque et luttait contre une mort certaine.

44.° Au sieur Leplat, Jean-Baptiste, à Quesnoy-sur-Deûle, qui s'est jeté dans un fossé rempli de vase pour en retirer un enfant de quatre ans tombé accidentellement.

45.° Au sieur Chrétien, Jean;

46.° Au sieur Houzé, Louis;

47.° Au sieur Lebrun, Henri;

48.° Au sieur Laurent, Charles;

49.° Au sieur Montaigne, Vincent,

sapeurs-pompiers à Avelin, qui ont fait preuve de dévouement lors de l'incendie qui a éclaté à Avelin.

50.° Au sieur Magniez, Jean-Baptiste, courtier de douanes à Gravelines, qui a sauvé à une mort certaine un enfant de onze ans qui était tombé à haute mer dans le port de Gravelines.

51.° Au sieur Penant, Louis, à Holque, qui a, au péril de ses jours, retiré du canal de la Colme un enfant de sept ans qui était entraîné par le courant.

52.° Au sieur Creton, Jules, ouvrier cordonnier à Estaires, pour avoir accompli un acte de courage en se jetant tout habillé dans une fosse très-profonde et remplie d'eau pour en retirer un enfant de cinq ans qui s'y noyait.

53.° Au sieur Labon, Raymond, à Rieux, qui a eu une partie de ses effets brûlés en contribuant à arrêter les progrès de l'incendie qui a éclaté à Naves, en septembre 1853.

54.° Au sieur Pouille, Louis-Joseph, journalier à Bauvin, qui a sauvé, au péril de ses jours, un enfant de quatre ans qui était tombé dans une citerne à engrais,

55.° Au sieur Batteau, Auguste, palefrenier à Cysoing, qui a fait preuve de courage en sauvant deux personnes qui se noyaient dans un fossé profond.

56.° Au sieur Debaes, Pierre, conducteur de la barque de Bergues

Digitized by Google

à Dunkerque, qui s'est jeté tout habillé dans le canal de Dunkerque à Bergues pour en retirer un individu qui venait d'y tomber et s'y serait infailliblement noyé.

57.° Au sieur Lambin, Louis, ouvrier charpentier à Neuf-Berquin, qui a fait preuve de zèle et de dévouement lors d'un incendie qui a éclaté à Neuf-Berquin, en octobre 1853.

58.° Au sieur Carrette, Pierre, tisserand à Roubaix, qui a fait preuve de dévouement en descendant dans un puits pour sauver deux enfants qui venaient d'y être jetés par leur mère atteinte d'aliénation mentale.

59.° Au sieur Deleghie, Séraphin, batelier à Mortagne, qui a sauvé la vie à un enfant de sept ans qui était tombé dans le canal de la Lys et allait disparaître sous un bateau.

60.° Au sieur Dehaene, Alexandre, journalier à Comines, qui a sauvé un jeune enfant qui était tombé dans le grand bassin, à Comines, et que le courant entraînait.

61.° Au sieur Verbrugghe, Auguste, arrimeur de bateaux à Dunkerque, qui est parvenu à retirer vivante, du bassin du Jeu de Mail, le 25 octobre, vers sept heures du soir, une jeune fille de 18 ans, qui eût infailliblement péri sans le dévouement de ce généreux citoyen.

62.° Au sieur Ducatez, Donat, à Armentières, qui a fait preuve de courage en contribuant à arrêter les chevaux qui, lors de l'entrée de LL. MM. II. dans Lille, produisirent un accident regrettable.

63.° Au jeune Charles Demol, âgé de 12 ans, à Steene, qui a retiré seul, de l'eau, au péril de sa vie, un petit enfant tombé, en jouant, dans le canal de la Colme.

64.° Au sieur Charles Caron, tisserand à Armentières, qui a sauvé, au péril de ses jours, une femme qui était tombée dans le canal de la Lys.

65.° Au sieur Guinez, Joseph, couvreur en ardoises à Avesnes-lez-Aubert, qui a tenu une conduite courageuse lors de l'incendie qui a éclaté dans cette commune, dans la nuit du 19 au 20 octobre.

66.° Au sieur Boucherie, Auguste, de Deûlémont, qui a sauvé, au péril de ses jours, un ouvrier batelier qui était tombé accidentellement dans un endroit très-dangereux de la Deûle.

67.° Au sieur Camberlien, Louis;

68.° Au sieur Camberlien, Dominique;

69.° Au sieur Sonneville, François;

70.° Au sieur Camberlien, Désiré,

domiciliés à Vieux-Berquin, qui ont fait preuve de zèle et de dévouement lors de l'incendie qui a éclaté à Vieux-Berquin, le 3 novembre 1853.

71.° Au sieur Henno, Jean-Baptiste, à Wazemmes, qui a accompli de nombreux actes de sauvetage.

Digitized by Google

72.° Au sieur Delmotte, Pierre-Joseph, à Douchy, qui a sauvé, au péril de sa vie, un homme qui était tombé dans un puits.

DONS ET LEGS.

Les dons et legs faits en 1853, tant en immeubles qu'en numéraire, aux communes, aux hospices, aux bureaux de bienfaisance, aux fabriques d'églises et aux établissements religieux du département se sont élevés, savoir :

Pour les communes.	72,040	»
Pour les hospices et hôpitaux	148,341	»
Pour les bureaux de bienfaisance . . .	90,546	»
Pour les fabriques d'églises.	48,974	»
Pour les établissements religieux . . .	11,139	»
Total.	371,040	»

ARRESTATIONS FAITES PAR LA GENDARMERIE

DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 1853.

8 atteints d'aliénation mentale; — 6 condamnés pour cris séditieux; — 157 condamnés; — 285 débiteurs envers le trésor; — 17 arrêtés pour rupture de ban; — 19 déserteurs et insoumis; — 59 fraudeurs; — 137 individus à défaut de papiers; — 350 individus en vertu de mandats d'amener; — 60 individus sans passeports; — 220 mendiants, vagabonds; — 7 perturbateurs du repos public; — 18 prévenus d'attentats à la pudeur; — 41 de coups et blessures; — 6 d'assassinat; — 2 de faux en écriture de commerce; — 4 d'infanticide; — 2 d'incendie; — 6 de viol; — 22 de voies de fait; — 15 de rébellion envers les agents de la force publique; — 1 de menace d'incendie; — 137 prévenus de vol; — 3 de tentative de meurtre; — 11 d'abus de confiance; — 6 pour outrages envers les agents de l'autorité; — 4 transport frauduleux de lettres; — 11 destruction de clôtures; — 2 d'enlèvement de mineure; — 2 de banqueroute simple; — 7 de banqueroute frauduleuse; — 10 de coalition d'ouvriers; — 103 voleurs; — 1 colportage de fausses nouvelles de nature à troubler la tranquillité publique; — 187 mendiants reconduits à la frontière de Belgique; — 7 pour coups et blessures envers leur père et mère; — 4 pour tentative d'incendie; — 4 d'assassinat; — 9 prévenus d'escroquerie; — 1 pour faux témoignage; — 1 pour substitution de témoin; — 22 pour délits fo-

Digitized by Google

restiers; — 1 prévenu d'homicide par imprudence; — 22 pour bruit et tapage nocturne; — 1 pour faux en écriture publique; — 6 pour outrage public à la pudeur; — 3 destruction d'arbres; — 3 pour adultère; — 3 pour cris séditieux; — 12 incendiaires; — 2 pour sequestration d'enfant; — 3 pour menace de mort; — 9 pour délits de chasse.

Le nombre total des arrestations ci-dessus énumérées est de.	2,053
Il a été en 1852 de.	1,422
Différence en plus en 1853.	631

SUICIDES.

Le nombre des suicidés a été, en 1853, de 156. Ce chiffre présente sur celui de 1852 une différence en plus de 51.

De ces 156 suicides, 21 ont eu lieu dans l'arrondissement de Dunkerque; — 14 dans celui d'Hazebrouck; — 42 dans celui de Lille; — 23 dans celui de Cambrai; — 29 dans celui d'Avesnes, — 10 dans celui de Douai; — 17 dans celui de Valenciennes.

Le nombre des suicides a été de 9 en janvier; — 15 en février; 11 en mars; — 13 en avril; — 16 en mai, — 13 en juin; — 17 en juillet; — 19 en août; — 8 en septembre; — 17 en octobre; — 9 en novembre; — 9 en décembre.

Les mois de janvier, septembre, novembre et décembre sont ceux où les suicides ont été le moins fréquent.

Au nombre des suicidés, se trouvent 110 hommes, dont 22 de 20 à 30 ans; — 20 de 31 à 40 ans; — 24 de 41 à 50 ans; — 23 de 51 à 60 ans; — 15 de 61 à 70 ans; — 6 de 71 à 80 ans; = 36 femmes, dont 9 de 20 à 30 ans; — 10 de 31 à 40 ans; — 5 de 41 à 50 ans; — 4 de 51 à 60 ans; — 3 de 61 à 70 ans; — 5 de 71 à 80 ans; = 3 filles, dont 1 de 14 ans; — 1 de 15 ans; — 1 de 19 ans; = 4 garçons, dont 1 de 16 ans; — 1 de 17 ans; — 2 de 19 ans; = 3 militaires de 23 à 29 ans.

De ces 156 suicidés, 62 se sont pendus; — 72 se sont noyés; — 6 se sont brûlé la cervelle; — 1 s'est donné un coup de couteau à la poitrine; — 6 se sont coupé la gorge; — 3 se sont jetés dans un puits; — 3 se sont asphixiés; — 1 s'est tiré un coup de fusil au cœur; — 2 se sont jetés par la fenêtre.

Digitized by Google

Voici le tableau des incendies arrivés en 1853, dans le département du Nord :

NATURE des OBJETS INCENDIÉS.		ARRONDISSEMENTS. Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	Totaux.
Bâtiments		2	»	12	»	2	3	»	19
Boulangeries		»	»	»	»	1	»	1	2
Chaumières		1	»	11	»	2	»	»	14
Écuries		1	1	2	15	3	3	1	26
Étables		1	3	»	2	»	1	»	7
Fabriques		»	»	1	1	»	»	1	3
Fermes		»	2	4	»	»	»	»	6
Filatures		1	»	2	»	»	»	»	3
Fournils		»	1	1	»	3	»	»	5
Granges		1	8	3	27	1	12	11	63
Hangars		1	»	1	3	»	2	»	7
Magasins		»	1	2	»	»	»	»	3
Maisons		1	14	16	18	3	2	9	65
Moulins à eau		»	»	»	1	1	»	»	2
Moulins à vent		1	»	3	1	»	»	1	6
Remises		»	»	»	3	»	1	»	4
Séchoirs		»	»	3	»	»	»	»	3
Meules de	Avoine	»	»	1	5	»	1	2	9
	Blé	»	3	3	12	4	»	2	24
	Bois	»	»	1	3	1	1	1	7
	Colza	»	»	»	1	»	1	1	3
	Escourgeon	»	»	»	2	»	»	»	2
	Foin	»	»	3	1	3	1	»	8
	Hyvernache	»	»	2	4	»	2	1	9
	Orge	»	»	»	4	»	»	1	5
	Seigle	»	»	»	1	»	1	1	3
	Paille	2	»	2	3	2	3	3	15
	Trèfle	»	1	1	4	»	»	»	6
Causes des incendies.	Accidentelles	2	2	10	»	3	1	2	20
	Feu du ciel	»	»	»	2	»	»	1	3
	Imprudences	2	9	13	18	7	7	15	71
	Inconnues	1	6	29	24	11	10	8	89
	Malveillance	»	»	4	7	»	»	»	11

Le montant des pertes résultant de ces incendies s'élève approximativement à 2,768,425 francs; celui des assurances n'est que de 2,278,658 francs. — Ces sommes se répartissent entre les arrondissements, suivant le détail ci-après :

Digitized by Google

ARRONDISSEMENTS.	MONTANT PAR APPROXIMATION	
	des pertes constatées.	des assurances.
Dunkerque.	57520	35220
Hazebrouck	78123	53700
Lille	1270087	909410
Cambrai	477498	476508
Avesnes	112707	47850
Douai.	48748	33226
Valenciennes. . . .	743742	722744
	2788425	2278658

Les secours accordés par le Gouvernement aux perdants nécessiteux, victimes de ces incendies, se sont élevés à la somme de 6,086 francs.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Académie de musique de Lille, page. 236
Académie du Nord... 112
Administration communale.. 74 et 373
Administration départementale.... 297
Administration des bureaux de bienfaisance 87
Administration des forêts 211
Administration des hospices (personnel)..... 98
Administration des revenus publics. 27
Administrations financières..... 179
Administration militaire. Intendance 172
Administration municipale..... 74
Agents consulaires étrangers en résidence dans le département.. . 255
Agents sanitaires institués en vertu du décret du 24 décembre 1850. 70
Agents-voyers chargés du service des chemins vicinaux ordinaires..... 60
Agriculture..... 245 et 399
Aliénés..... 358
Analyse des votes du conseil général, 1853..... 297
Architectes du département.... . 61
Archives communales..... 30
Archives du département..... 38
Arrestations faites par la gendarmerie..... 460
Art vétérinaire..... .. 249
Artillerie 169
Asiles publics d'aliénés.... 103 et 358
Association lilloise..... 226
Avocats. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Avocats à la cour impériale..... 142
Avoués. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Avoués près la cour impériale. 143
Banque de France.—Succursales de Lille et de Valenciennes. 253
Belles actions, traits de courage et de dévouement.... 452
Bibliothèques publiques.... 230 à 232
Bourses de commerce..... 254
Brevets d'invention..... 416
Budget départemental de 1854.... 329
Bureaux de bienfaisance (personnel). 98
Bureaux de bienfaisance (nombre d'indigents et ressources). 378
Bureaux de la préfecture (personnel) 35
Cadastre..... 194
Caisses d'épargne..... 105 et 380
Caisse de retraite pour la vieillesse..... 108 et 380
Chambre d'agriculture..... 245
Chambres consultatives des manufactures, fabriques, arts et métiers..... .245 et 260
Chambres de commerce..... .. 249
Chanoines..... 129
Chemins de fer..... 46
Chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique et au littoral..... 46
Chemins de fer (personnel)..... 46
Chemins vicinaux..... 58
Citadelle de Lille..... 168
Colléges communaux..... 115 à 118
Comice agricole de l'arrondissement de Lille. 248
Comités consultatifs..... 105
Comité flamand de France..... 229
Commerce. — Industrie..... 413
Comestibles divers 409
Commissaires de police 95
Commissaires-priseurs (*Voyez* tribunaux de 1.re instance).
Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer. 48
Commissions cantonales d'hygiène publique..... 66
Commission départementale des bâtiments civils..... 61
Commissions des prisons..... 69
Commission d'inspection du travail des enfants dans les manufactures..... 250
Commission historique du département du Nord 216
Commission sanitaire de Dunkerque 66
Communautés religieuses..... . 135
Comparaison du principal de la contribution foncière en 1839 et 1853. 398

Digitized by Google

Composition du conseil d'État..... 17
Comptabilité communale..... 93
Comptoirs nationaux d'escompte.. 254
Congrégations et communautés religieuses de femmes..... 135
Conseil académique..... 112
Conseils d'arrondissement et sous-préfectures..... 39
Conseil de préfecture..... 32
Conseils des prud'hommes.. 165 et 414
Conseil d'État..... 17
Conseils d'hygiène publique et de salubrité..... 64
Conseil général. Analyse des votes. — Session de 1853..... 297
Conseil général du département... 32
Conseil général. — Renouvellement des membres..... 34
Consommations diverses (tableau des) 410
Contributions directes..... 398
Contribution foncière.— Comparaison du principal en 1839 et 1853. 398
Contributions indirectes. 199, 204, 210
Corps impérial des ponts-et-chaussées (personnel)..... 43
Corps législatif..... 23
Correspondance télégraphique privée (tarifs)..... 62
Cour impériale de Douai..... 141
Cours de chimie..... 238
Cours de phisyque..... 238
Crédit foncier..... 446
Culte catholique..... 128
Culte hébraïque..... 140
Culte protestant..... 140
Décanats..... 119
Décès en 1852..... 289
Denrées (prix des)..... 408
Département du Nord. — Aspect.. 256
——— Division du territoire. 261
——— État des divers sols... 263
——— Météorologie..... 261
——— Topographie..... 56
Desséchements..... 51
Desséchements. Moëres..... 52
Diocèse de Cambrai..... 128
Direction d'artillerie..... 170
Direction de l'enregistrement et des domaines..... 192
Direction des contributions directes. 154
Direction des postes aux lettres.... 213
Direction du génie..... 170
Division du diocèse..... 130
Division du territoire..... 261
Documents statistiques..... 256
Dons et legs..... 460
Douanes. Direction de Lille..... 195
——— Direction de Dunkerque. 202
——— Direction de Valencienn. 205
Eaux et boues de Saint-Amand.... 68
Eaux et forêts (administration des). 211
Écoles académiques..... 237
Ecole d'artillerie de Douai..... 169
École normale du département établie à Douai..... 127
Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie..... 113
Écoles spéciales communales..... 236
Écrits périodiques publiés dans le département du Nord et journaux politiques..... 244
Empereur des Français..... 9
Empire français..... 9
Enfants morts-nés en 1852..... 288
Enfants trouvés et abandonnés..... 379
Enregistrement et domaines..... 192
Enseignement primaire..... 109
Enseignement secondaire..... 113
Établissements dangereux, incommodes ou insalubres..... 413
Établissements et services de bienfaisance..... 96
Établissements libres d'enseignement secondaire. Institutions ecclésiastiques..... 119
Établissements libres d'enseignement secondaire. Instituteurs laïques.. 120
État-major des places du département..... 167
État des divers sols du département. 263
Évêchés de France..... 28
Faillites..... 415
Famille de l'Empereur..... 9
Foires et francs marchés..... 402
Fonderie de Douai..... 169
Fourrages et combustibles..... 410
Franchises postales..... 214
Francs marchés et foires..... 402
Garde nationale..... 94 et 362
Gendarmerie impériale..... 176
Génie..... 170
Grains et farineux..... 408
Grande chancellerie de la Légion-d'Honneur..... 27
Grandes routes..... 45
Haras..... 248
Hôpitaux et hospices (personnel).. 98
Hôpitaux militaires..... 172
Hospices..... 376
Hospices et Hôpitaux (personnel).. 98

Digitized by Google

Huissiers. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Huissiers près la cour impériale .. 143
Impératrice des Français..... 9
Impositions extraordinaires communales..... 375
Imprimeurs..... 241
Imprimeurs en taille-douce..... 242
Imprimerie et librairie..... 240
Imprimeurs-lithographes 241
Industrie. — Commerce.... 249 et 413
Institution des sourds-muets à Lille. 127
Institutions laïques..... 120
Inspecteurs de l'instruction primaire 122
Instruction publique ..... 112 et 383
Intendance militaire..... 172
Jardins botaniques..... 235
Journaux politiques et écrits périodiques publiés dans le département du Nord..... 24
Jury..... 295
Jury médical du département..... 64
Justices de paix, Avesnes..... 156
——— Cambrai. 154
——— Douai 159
——— Dunkerque. 144
——— Hazebrouck 146
——— Lille. 149
——— Valenciennes 152
Libraires..... 242
Lignes télégraphiques..... 62
Liste des villes ayant de 10,000 à 30,000 francs de revenus..... 374
Liste des villes dont les revenus excèdent 30,000 francs..... 374
Liste des imprimeurs et libraires. . 240
Logements insalubres 360
Longévité..... 291
Lycée de Douai..... 113
Lycée de Lille... 114
Maison centrale de détention de Loos..... 70, 371
Maisons d'arrêt du départem..371 et 372
Maison de justice de Douai..... 371
Maison de S. M. l'Empereur 10
Maison de S. M. l'Impératrice ... 12
Mairies..... 71
Marais de l'Épaix et de Bruay..... 54
Marchés hebdomadaires..... 405
Mariages en 1852. 288
Marine et colonies 178
Membres de la famille de l'Empereur..... 9
Membres du conseil d'arrondissement..... 39
Membres du conseil général du Nord. 32
Membres du Corps législatif..... 23
Mines (personnel, statistique) 56 et 355
Mines de houille..... 355
Mines de fer ..... 56 et 355
Ministères..... 26
Moëres..... 52
Monnaie de Lille..... 215
Monts-de-piété..... 104 et 380
Mouvement de la population en 1852 287
Mouvement de la population des asiles d'aliénés..... 287
Musées.. ..... 233 à 236
Naissances en 1852..... 270
Navigation. ..... 48 et 353
Nécrologie..... 445
Notice topographique et statistique. 256
Notaires. (*V.* tribun. de 1.re inst.)
Notice topographique et statistique sur le département..... 256
Octrois. État nominatif des communes où ils sont établis et du personnel des employés..... 93
Octrois. Produits..... 374
Organisation administrative du département du Nord..... 30
Organisation financière 179
Organisation judiciaire..... 141
Organisation militaire..... 167
Organisation municipale..... 71
Organisation politique... 9
Perceptions (état de classem.t des). 179
Personnel des administrations des hospices et des bureaux de bienfaisance 98
Personnel du chemin de fer..... 46
Personnel des employés des octrois. 93
Personnel des poids et mesures.... 215
Personnel du corps impérial des ponts-et-chaussées..... 43
Poids et mesures. — Personnel ... 215
Police sanitaire des ports..... 46
Ponts-et-chaussées..... 43
Population 287
Ports maritimes..... 354
Postes aux lettres (*Voir* aussi le tableau statistique, page 78.)..... 213
Poudres et salpêtres..... 171
Prairies de Château-l'Abbaye et de Mortagne..... 54
Prairies de Flines-lez-Mortagne... 54
Préfecture... 31
Préfectures (tableau des)..... 28
Prés Duhem..... 53
Princes français. 9

Digitized by Google

Prisons..... 69 et 370
Prix des denrées..... 408
Prix du froment..... 412
Produits des octrois..... 374
Produits financiers du département.. 391
Raffinerie de salpètre..... 171
Recette générale des finances..... 179
Receveurs municipaux spéciaux... 93
Recrutement de l'armée.....363 à 369
Renouvellement des membres du Conseil général..... 34
Routes départementales..... 46
Routes impériales..... 45
Salaires moyens (tableau)..... 426
Santé publique..... 356
Sapeurs-Pompiers..... 94 et 363
Sciences et arts..... 216
Secours publics..... 376
Secrétariat général..... 31
Séminaire diocésain..... 129
Sénat..... 13
Service de santé. — Epidémies.... 64
Service des contributions indirectes..... 199, 204 et 210
Service des douanes..... 194
Service des irrigations et du dessèchement..... 44
Service des tabacs..... 200
Service spécial de la navigation... 44
Services publics et départem. 43 et 345
Société centrale de médecine du département, à Lille..... 222
Société charitable de St-Franç.-Régis 111
Société d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes..... 225
Société de charité maternelle..... 110
Société de médecine, chirurgie et pharmacie à Douai..... 224
Société d'émulation de Cambrai .. 223
Société des Amis de l'industrie, à Douai..... 224
Société des Amis des arts, à Douai. 224
Sociétés de secours mutuels ..109, 382
Société d'horticulture du département du Nord..... 229
Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts..... 227
Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. 221
Société impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département, établie à Douai..... 219
Sociétés savantes..... 216
Sourds-muets (institution de)..... 127
Sous-préfectures et conseils d'arrondissement..... 39
Statistique électorale..... 293
Statistique des travaux..... 350
Statistique des voies de communication..... 345
Suicides..... 461
Syndicat de Berlaimont..... 56
Syndicat de Maubeuge..... 56
Tabacs..... 200
Tableau alphabétique des communes. 78
Tableau de circonscriptions de perceptions..... 179
Tableau des faillites..... 415
Tableau des incendies survenus en 1853..... 462
Tableau du mouvement de la navigation sur les canaux et rivières du département du Nord..... 353
Tableau des préfectures et des évêchés de France..... 28
Tableau des salaires moyens..... 426
Tableau statistique des communes par canton..... 266
Télégraphe sous-marin — Tarif. 62
Télégraphe. — Tarif étranger..... 63
Théâtres..... 236
Traits de courage et de dévouement. 451
Travaux communaux..... 351
Travaux départementaux..... 351
Travaux des ponts-et-chaussées... 350
Travaux d'hospices..... 352
Travaux publics..... 345
Trésor public..... 179
Tribunaux de commerce..... 161
Tribunaux de première instance :
——— Avesnes..... 155
——— Cambrai..... 153
——— Douai..... 159
——— Dunkerque..... 143
——— Hazebrouck..... 146
——— Lille..... 148
——— Valenciennes..... 161
Tribunaux de simple police. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Vaccine..... 67 et 356
Vaccine. — Comité central du département..... 67
Vallée de la Basse-Sambre..... 55
Vallée de la Haute-Sambre..... 55
Vallée de la Hayne et de l'Escaut... 54
Vallée de la Scarpe..... 53
Voyage de LL. MM. II. l'Empereur et l'Impératrice dans le département. 427
Watteringues..... 52

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google